UNIVERSITE DE PARIS
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

LE CHOIX DU CONJOINT EN IRAN ET EN OCCIDENT

(Étude comparative portant plus spécialement sur Téhéran et Meched d'une part et les pays industrialisés d'autre part)

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES

présentée à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris

PAR

BAGHER SAROUKHANI

LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
R. PICHON ET R. DURAND-AUZIAS
20, rue Soufflot (V^e^)
PARIS

1968

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41523704_0055

LE CHOIX DU CONJOINT EN IRAN ET EN OCCIDENT

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les thèses; ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

UNIVERSITE DE PARIS
FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

LE CHOIX DU CONJOINT EN IRAN ET EN OCCIDENT

(Étude comparative portant plus spécialement sur Téhéran et Meched d'une part et les pays industrialisés d'autre part)

THÈSE POUR LE DOCTORAT ÈS LETTRES

présentée à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Paris

PAR

BAGHER SAROUKHANI

LIBRAIRIE GENERALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
R. PICHON ET R. DURAND-AUZIAS
20, Rue Soufflot (V°)
PARIS

1968

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

AVANT-PROPOS

Au seuil de ce travail, il nous tient à cœur d'exprimer notre sentiment de gratitude à ceux qui, par un moyen quelconque, ont contribué à sa réalisation.

Notre Maître, M. Jean Stoetzel, Professeur à la Sorbonne, a bien voulu accepter la direction de cette étude; qu'il nous soit permis de lui présenter notre reconnaissance la plus profonde pour les encouragements qu'il nous a apportés, pour l'attention constante qu'il nous a témoignée avec tant de gentillesse tout au long de ce travail.

L'aide qu'a apportée M. Otto Klineberg, Directeur d'Etudes associé à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, à la réalisation de ce travail, nous amène à lui porter l'expression toute particulière de nos remerciements.

M. Alain Girard, Professeur à la Sorbonne et expert incontesté dans le domaine qui concerne cette étude, nous a prodigué son encouragement et ses conseils; qu'il trouve ici l'expression de notre plus vive reconnaissance. Nous remercions M. Ehsan Naraghi, Professeur à l'Université de Téhéran, dont les recommandations auprès des administrations ont permis la réalisation de notre travail.

Nous tenons à remercier M. Henri Bastide, Chargé de mission à l'I.N.E.D., pour les utiles conseils qu'il nous a apportés.

La contribution financière de la Fondation Aquinas de New York nous a été d'une extrême utilité, nous voulons que cette Fondation trouve ici notre sincère reconnaissance pour son geste désintéressé. Enfin, un travail de recherche, en particulier sur le plan humain, nécessite l'immense collaboration de ceux qui distribuent les enquêtes et de ceux qui se prêtent à l'entretien; nous prions les uns et les autres de croire à l'expression de notre reconnaissance la plus sympathique.

B. S.

INTRODUCTION

On envisage cette introduction pour étudier les phénomènes suivants :

En premier lieu, il nous a semblé opportun d'énumérer quelques-uns des problèmes qui se posent, à l'heure actuelle, à une recherche sociologique, notamment lorsqu'elle se veut comparatiste. En deuxième lieu, on parlera des objectifs et de la méthode de ce travail et de notre position vis-à-vis des problèmes actuels de la recherche scientifique.

On essaiera ensuite de montrer quelques aspects de l'institution du mariage, son but en tant que phénomène social et son importance. Cela nous amènera à développer plus particulièrement, étant donné le titre de cette étude, le thème du choix du conjoint. On présentera d'abord les formes que le choix du conjoint peut revêtir selon les milieux socio-culturels.

Après avoir ainsi mis en évidence la liberté dont bénéficient les jeunes gens dans le domaine de sélection matrimoniale en Occident, en comparaison avec les autres pays, on essaiera de voir quels sont les mécanismes qui président au choix des conjoints l'un par l'autre, là ou les contraintes sociales paraissent s'être atténuées considérablement. Cet aspect du problème nous intéressera d'autant plus, dans cette introduction, qu'au cours de ce travail, soit par des enquêtes conduites sur le terrain, soit par des études théoriques, on aura l'occasion d'analyser à fond le phénomène du choix du conjoint dans les milieux où la part de la liberté laissée aux individus est encore minime et les parents interviennent directement dans le mariage des jeunes gens.

L'hypothèse de départ a été la suivante : le mariage ne se fait pas au hasard, même là où les progrès spectaculaires ont permis à

l'homme de se libérer des impératifs sociaux et géographiques; nous tendons à choisir quelqu'un qui nous ressemble à tous égards.

En vue de préciser la portée de cette hypothèse, on vérifiera le poids homogamique des déterminations extérieures qui peuvent peser sur le choix des conjoints : l'aire géographique, l'âge du mariage, la situation socio-culturelle, les caractéristiques intellectuelles.

A la fin de cet exposé, on essaiera de montrer le rôle joué par les parents et celui de l'amour, dans les milieux occidentaux.

L'OBJECTIF ET LA METHODE DE LA RECHERCHE

Dans cette recherche, on se propose de comparer une même institution, le mariage, dans des milieux différents.

Il nous semble opportun de préciser rapidement, en premier lieu, les difficultés qui ont surgi sur notre chemin et d'exposer en même temps la façon dont nous avons essayé de les résoudre. Tout d'abord, la notion de recherche empirique, en sociologie, demande quelques précisions. L'expérimentation qui est entrée dans les sciences exactes, il y a des milliers d'années, et qui a été perfectionnée et élevée au rang d'un principe de recherche, au sens moderne du terme, par la Renaissance, avait beaucoup de mal à pénétrer dans les sciences sociales. Car, ici, le coefficient humain ou existentiel existe. Dans ce domaine, contrairement à celui de la nature dont le chercheur est tout à fait détaché, celui-ci se sent tout proche de son objet d'étude : il est un homme comme les autres, c'est-à-dire comme ceux dont il se propose d'étudier le comportement ou l'attitude. La tentation d'une prise de position philosophique et partant, individuelle et particulière, le gêne et risque de lui donner une vision tout à fait spéciale. Pour parler plus nettement, disons que le jugement de valeur guette à chaque instant le chercheur et le tente dans ce domaine.

A cette difficulté essentielle d'établissement d'une recherche proprement empirique dans « les sciences de l'homme », pour employer le terme de Saint-Simon, s'ajoute un grand nombre quand on parle d'une recherche empirique en sociologie. Or, cette science moderne, née au milieu du XIX^e^ siècle, a eu beaucoup de difficultés au cours de sa courte histoire ; et c'est essentiellement, avouons-le, dans l'essence de cette science qu'on doit chercher, en partie, la raison d'être de ces problèmes.

Cette science devait se défendre, dès le premier jour de sa naissance, contre de très nombreuses théories, comme celles qui mettaient en valeur, par exemple, un des éléments de la réalité sociale que

G. Gurvich appelle le « facteur prééminent ». « L'effet de ces théories », selon G. Gurvich (1), était de dissoudre la spécificité de la réalité sociale et de conduire à des conflits gratuits entre les soi-disant écoles sociologiques, biologiques, anthropologiques, démographiques, technologiques, formalistes, idéalistes, etc.

Après, lorsque se déployèrent, au début du XX[e] siècle, des « efforts multiples à travers le monde » (2), pour éliminer les prémisses dogmatiques de la sociologie et mettre en relief la réalité sociale spécifique, objet de l'étude de cette discipline, on crut finir par trouver une base d'accord général entre les sociologues ; mais les conflits entre les différentes écoles ne sont pas encore terminés. Expliquer ou ne pas expliquer, et, dans l'affirmative, jusqu'où aller dans l'explication ; et si l'on ne procède pas à cette explication, par quoi la remplacer ? Telles sont les questions qu'un chercheur se pose dès qu'il pense à établir une recherche dans cette science. Se laisser aller à la tentation de ne pas expliquer, à la façon américaine, comme on l'entend souvent affirmer, et de présenter ce qu'on a collecté comme information à l'état brut, est plus commode, plus simple, et même plus complet, en quelque sorte, puisqu'en réalité, et au moins en théorie, on ne risque pas de prendre une position philosophique, et, du même coup, de porter atteinte à la réalité sociale. Dans ce cas, on n'a pas besoin d'une théorie, ni d'un système conceptuel universellement valable. On présente les faits sociaux sous leur forme la plus concrète.

Mais, n'est-il pas vrai qu'en agissant ainsi, on est aisément dupé par les chiffres et par cette méthode soi-disant objective. N'est-il pas vrai que la réalité sociale, sans subir une sorte de subjectivisation, comme le souligne, à juste titre, J.-L. Moreno, dans « le Fondement de la sociométrie » (3) perd sa valeur objective ? N'est-il pas vrai que cette « testomanie » ne conduit pas le chercheur « à la recherche du caché » ? On voit même aujourd'hui que la majorité écrasante des savants, même les Américains, annoncent le danger de la

(1) G. Gurvich, 1963. Les chiffres qui accompagnent, tout au long de cette introduction le nom des auteurs ou leur citation, renvoient aux notes en bas des pages, qui marquent le nom de l'auteur et la date de la publication de son ouvrage. (Dans le reste du travail, les notes renferment également le numéro de la page où la citation a été tirée.) Afin d'avoir davantage de précisions, on peut se reporter à la bibliographie détaillée des livres et des articles consultés dans cette étude qui se trouve à la fin de l'ouvrage (en cas de publication par un même auteur et au cours de la même année, de deux ou plusieurs ouvrages, son nom sera accompagné d'une lettre alphabétique, qui permettra de distinguer l'article ou l'œuvre en question).

(2) Par des savants comme C. H. Cooley, H. G. Summer aux Etats-Unis, Hobbs en Angleterre, E. Durkheim et son école en France.

(3) J.L. Moreno, 1954.

« testomanie », pour employer le terme de Sorokine, un des sociologues de ce pays !

Outre ces difficultés, lorsqu'on parle d'une recherche comparative, une multitude d'hésitations surgissent pour le chercheur. Etablir une comparaison entre deux mondes, tous les deux anciens au sens général du terme, mais comportant des systèmes d'idées et de valeurs foncièrement hétérogènes, semble être assez difficile. La tentation de remplacer le jugement réel par un jugement de valeur, se montre ici plus violente. Cela d'autant qu'on appartient à l'une de ces deux civilisations et qu'on en porte le dégoût ou la nostalgie.

Or, aller en Orient, en parler poétiquement et faire le panégyrique de ces pays, décrire des aspects pittoresques de ces contrées, à la façon de A. Lamartine, G. Flaubert, Bernardin de Saint-Pierre, P. Loti, etc. et enchanter le réel, ne paraît pas difficile et ne demande pas une méthode rigoureuse. Mais, aller à la recherche du réel, du vrai, dépouillé de tout côté sentimental et émotionnel, le « désenchanter », comme l'exige R. Aron, de tout travail se voulant scientifique, et surtout comparer les vérités sans prendre une position particulière, exige une compétence spéciale.

Par ailleurs, comme dit C. Levi-Strauss (4), dans une recherche comparative, en mettant en œuvre ses matériaux, le sociologue comparatiste s'expose constamment à deux reproches « soit qu'en accumulant les exemples, il les décharne, leur fasse perdre toute substance et toute signification parce qu'il les isole arbitrairement de la totalité dont chacun est élément ; soit, au contraire, que pour conserver aux faits leur caractère concret, et maintenir vivant le lien qui les unit à tous les autres aspects de la culture à laquelle il les emprunte, il soit conduit à n'en considérer qu'un petit nombre et à se voir dénier, sur cette base trop fragile, le droit de généraliser ».

Ayant ainsi parlé de cette recherche et des difficultés qu'elle comporte en tant que recherche comparative en sociologie, précisons maintenant le sujet de cette étude et notre attitude face à ces problèmes. « Le choix du conjoint en Iran et en Occident » :

« Pami tous les rites de passage qui jalonnent le cours de la vie humaine, remarque A. Girard (5), tout au début de son travail intitulé *Le choix du conjoint*, le mariage revêt une importance particulière ». G. Frazer (6) considère le mariage comme « un des piliers sur lesquels s'élève et s'exerce la vie humaine ». En tout cas, c'est une institution dont dépend toute la vie sociale et son existence même.

(4) C. Levi-Strauss, 1949.
(5) A. Girard, 1964.
(6) G. Frazer, 1927.

Mais, une telle institution, en raison même de son importance, porte une empreinte marquée de la part de la société. Or, la conscience collective suit de très près, de son regard inquiet, cet acte de ses participants, puisque le sort de ses générations successives en dépend. En conséquence, on peut dire que le moindre changement d'ordre spirituel, compte tenu de la correspondance des institutions et des idées, attestée par maints sociologues d'Auguste Comte à Max Weber, ou d'ordre matériel, à cause du rôle primordial du facteur instrumental et matériel dans les bouleversements des sociétés tout au long de l'histoire, mis en lumière notamment par le matérialisme dialectique de K. Marx, se répercute sur ce phénomène.

Par ailleurs, depuis les fondateurs de la sociologie, jusqu'à K. Marx, tous les savants admettent que les transformations et l'évolution sont inhérentes à tout phénomène social, et le mariage ne peut faire exception à cette règle. En fait, dans la société où l'essor du machinisme est éblouissant, l'industrialisation est de plus en plus intense, où l'accélération des moyens de transport et de communication a modifié de fond en comble la surface matérielle même de la société, un phénomène aussi important que le mariage subit des changements notables.

Dans cette société, on remarque, d'une part, l'apparition des grandes agglomérations urbaines, ce qui apporte des bouleversements considérables dans la base morphologique de l'espace habité; d'autre part, on assiste de plus en plus à un effondrement quasi total de toutes sortes de privilèges résultant de l'héritage, de la caste, de l'ordre et de l'état, et, par conséquent, le terrain est préparé pour l'élaboration de toute égalité formelle, ou même réelle dans une certaine mesure, pour prendre la distinction marxiste de liberté et d'égalité. Se développent alors au sein d'une telle société la mobilité horizontale et verticale selon les critères de R. Aron, ou géographique et sociale, d'après la distinction de A. Girard.

Face à de telles transformations, on se demande quelle est la condition dans laquelle se forment les unions à l'heure actuelle ? La suppression des barrières qui séparaient jadis les groupes, la diminution considérable de l'emprise de ces derniers, dont l'exemple le plus remarquable est la désorganisation du groupe familial qui, aujourd'hui, loin d'être un groupe suprafonctionnel, régissant les affaires concernant la politique, l'économie, la religion, etc. est devenu un groupe de petite envergure, composé du père, de la mère et des enfants, ont sans doute augmenté le nombre de l'autre sexe dans lequel chacun peut choisir son conjoint. A cet élargissement du champ d'action des jeunes en ce qui concerne le choix du conjoint, par l'affaiblis-

sement des groupes traditionnels, s'ajoute la libération de l'individu des obstacles religieux et même racial, libération due, comme l'affirmait E. Durkheim (7), « à la diminution remarquable de l'emprise de tradition, et à la diffusion du goût de libre examen ».

Tous ces facteurs exercent leur influence dans le sens de l'augmentation de la liberté individuelle dans le choix du conjoint, au point que certains parlent d'une liberté illimitée à ce propos et mettent en avant la théorie de « panmixie ». Mais, d'un autre côté, on ne peut conclure à une indifférence totale de la société envers cet acte dont dépend la distribution des gènes parmi ses membres au cours des générations successives.

Donc, quelle est la part de la société et quelles sont les marges de liberté dont bénéficient les individus dans le mariage, au sein d'une société de ce genre ? En d'autres termes, quelle est la part de la conscience collective qui pénètre dans la profondeur la plus intime des individus, comme l'affirme E. Durkheim, et quel est le degré de latitude laissée aux consciences individuelles ? Or, c'est pour fournir une réponse provisoire aux questions de déterminismes sociaux et de liberté individuelle dans les sociétés industrielles modernes, ou dans une autre perspective, de rôle du hasard, comme disent les uns, ou de Providence selon les autres, que cette étude est conçue.

On voulait, par ailleurs, étudier le choix du conjoint dans un autre milieu, l'Iran. C'est un pays qu'on appelle aujourd'hui « en voie de développement ». De même que dans la plupart des pays qui ont des conditions analogues, la terre y est assez vaste, la densité de la population est relativement faible par rapport aux pays industrialisés. La différence n'en est pas moins marquée entre les deux types de société, en ce qui concerne la mentalité des individus, leur religion, leurs idées, leur échelle de valeurs.

Nous tenterons, tout au long de cette recherche, de regarder sous notre angle de vue particulier, la trame de la vie sociale dans une telle société. Elle n'est pas une société féodale ou patriarcale, au sens strict du terme, quoiqu'on trouve, çà et là, des vestiges significatifs de ces types de société. Elle n'est pas non plus une société pleinement industrialisée, bien qu'on puisse remarquer la pénétration de plus en plus intense de la technique occidentale en son sein. Elle est à mi-chemin entre ces deux types sociaux. Elle est secouée par l'effondrement de la tradition ancienne et l'édification rapide d'un autre ordre social.

Or, « l'anomie », pour reprendre la terminologie de E. Durkheim, est un phénomène courant dans les sociétés de nos jours, dont le

(7) E. Durkheim, 1960.

bouleversement rapide constitue l'essence même ; mais elle est incomparablement plus profonde dans les sociétés qui changent à tout instant, et d'une manière radicale, comme les pays envahis par la civilisation occidentale. Les individus s'y trouvent dans un état d'alternance, dit G. Balandier. Les croyances religieuses sont plus fortes dans ces sociétés, l'attachement aux traditions, aux valeurs anciennes est plus marqué : fatalisme, intellectualisme, au sens Weberien du terme qui empêche la progression de la science, sont manifestes. En tout cas, les idées correspondant « à l'état métaphysique » pour employer la distinction spirituelle d'Auguste Comte, ne sont pas encore totalement remplacées par le rationalisme, le scientisme, le positivisme et enfin le pragmatisme.

Par conséquent, on peut imaginer que le rayon d'action de l'individu en matière du choix du conjoint est plus limité dans ce pays ; son choix, s'il peut le faire lui-même, doit passer par toute une série de considérations d'ordre familial, social, etc. Mais, doit-on conclure qu'on est dans l'état de « horde », décrit par E. Durkheim ? C'est la conscience collective qui, en vue de la réalisation d'une similitude complète entre les gens, les pénètre et les oblige à se conformer à l'état général. La réponse ne peut être affirmative, cela d'autant que même dans un état social pareil, si son existence peut se réaliser, comme souligne C. Levi-Strauss (8) une certaine liberté est toujours laissée aux individus pour choisir leur conjoint. Donc, quelle est la part des normes sociales et celle de la liberté individuelle ?

Nous envisageons cette étude pour apporter quelques éléments de réponse toujours provisoires à cette question dans un tel milieu. En l'absence des travaux empiriques, on a été amené à conduire deux recherches dans deux villes différentes de l'Iran : Téhéran (la capitale), Méched (la ville dominée par la tradition religieuse). On verra plus loin qu'à chacune de ces villes, une partie de ce travail sera consacrée.

Il nous reste à préciser un troisième objectif de ce travail. On envisage d'établir, dans une partie spéciale, une comparaison entre les faits du choix du conjoint à Paris et en France, et ceux qu'on observera en Iran. Ce travail n'a ni l'ambition de dévoiler l'origine du mariage, question sur laquelle s'opposent E. Durkheim, G. Frazer, etc., ni le pourquoi de son changement à travers l'histoire. Il ne veut pas tracer la voie dans laquelle le mariage s'engagera dans l'avenir lointain. Prédire le passé est d'autant plus ridicule que

(8) Levi-Strauss, 1949.

prophétiser sur l'avenir, disait G. Gurvich dans son livre « Vocation actuelle de la sociologie ». Tout au long de notre étude comparative, nous nous demanderons le pourquoi de cette diversité qu'on constate concernant les faits relatifs au choix du conjoint ; mais contrairement aux sociologues évolutionnistes, nous nous pencherons vers la pluralité des déterminismes dans les phénomènes sociaux.

En ce qui concerne l'universel et le particulier, le structuralisme ou le respect de la sociologie différentielle, nous essaierons de dégager les aspects généraux des problèmes tout en respectant le particularisme local. Quant à l'explication et ses limites, nous tenterons dans un chapitre à part de situer les phénomènes du choix du conjoint, observés au cours de nos enquêtes, dans un système qui, tout en s'inscrivant pour sa part dans un contexte social précis, pourra rendre compte de leur diversité et de leur nature.

Tout au long de cette recherche, on essaiera de traiter d'un phénomène social, « le mariage », d'où son appellation « sociologique ». Etant donné le vaste domaine où elle s'engage, nous sommes amené, en dernière analyse, à en exclure toute mesure mentale ou caractérielle. De même, on n'étudiera pas « les remariages ». Se voulant objective et rigoureuse, cette recherche ne va porter aucun jugement de valeur sur le bonheur ou le malheur des couples. Enfin, son souci principal est de clarifier une question qui constitue le centre de son effort et par laquelle se mesure le degré de sa réussite. Cette question peut être simplifiée dans la formule suivante : « qui épouse qui ? » et cela en Iran et dans les sociétés industrielles modernes. Les réponses à cette question seront, sans doute, valables pour un moment précis de l'histoire de l'évolution du mariage dans ces deux villes de l'Iran, de même que l'étude magistrale de A. Girard, dont ce travail n'est qu'une continuation dans un autre pays, prétend apporter une réponse provisoire à cette même interrogation en France.

LA DEFINITION DE LA NOTION DE MARIAGE

C'est un acte qui fait la liaison, sur une base sexuelle, entre deux êtres de sexe opposé. Donc, l'union provisoire ou permanente entre deux hommes ou deux femmes, fondée elle aussi, sur une base sexuelle, ne constitue pas un mariage.

Mais, la relation sexuelle, à elle seule, ne suffit pas pour définir le mariage. Il faut qu'un contrat existe. En d'autres termes, on doit assister à une approbation quelconque de la société. G. Karlson, dans

son ouvrage : « Adaptability and communication in marriage » donne la définition suivante du mariage. « Le mariage, dit-il, signifie un processus de l'interaction entre deux personnes, un homme et une femme, qui ont répondu à certaines exigences légales et qui ont célébré une cérémonie nuptiale, ou en tout cas, lorsque leur acte est accepté par la loi comme un mariage. »

De cette définition se dégage nettement l'impression que « chaque mariage est une rencontre dramatique entre la nature et la culture, entre les règles sociales et les impulsions sexuelles » (9). H.F.K. Günther, commence son étude sur « Mariage, ses formes, son origine » (10) par les relations de sexe dans la vie animale et cela, en raison de l'importance biologique des unions. Mais, à cette vie animale s'ajoute la culture qui « la transforme, comme dit C. Levi-Strauss, dans son ouvrage classique intitulé (11) « Les structures élémentaires de la parenté » et qui « l'utilise », et réalise de cette manière « une synthèse d'un ordre nouveau » et tout cela parce que « l'homme est un être biologique, en même temps qu'un individu social ».

LE MARIAGE, PHENOMENE SOCIAL, SON BUT, SON IMPORTANCE

Ainsi, compte tenu de l'intervention de la culture et du groupe pour régler les actes des individus concernant le mariage, on peut dire qu'il est un phénomène social par excellence. Et cela d'autant qu'il s'accomplit toujours sous le regard soucieux de la société. Les interdits divers et même parfois quasi-uniformes et universels (prohibition de l'inceste par exemple, selon C. Levi-Strauss) témoignent, en fait, de la présence constante des règles formulées par la société à l'égard du mariage. Les relations des voyageurs, les monographies des ethnologues sont innombrables à ce sujet. L'exogamie, les réglementations strictes exigeant d'éviter de contracter l'union avec les gens qui partagent le même totème que l'individu en sont un exemple parmi tant d'autres. D'ailleurs, la société a toujours voulu célébrer, comme un signe de son attention particulière envers cette institution, le mariage par des cérémonies variées. Les travaux des ethnographes mettent tout particulièrement en relief ces cérémonies dont le mariage est accompagné. Le caractère social du mariage et l'influence qu'exerce le groupe sur ses membres dans leur choix du

(9) C. Levi-Strauss, 1949.
(10) H. F. K. Günther, 1952.
(11) C. Levi-Strauss, 1949.

conjoint se trouve également mis en relief par d'autres chercheurs, tels que C.E. Bowerman, E.W. Burgess et W. Wallin, A.B. Hollingshead, R. Centers ,C. Panunzio. En essayant de trouver les mécanismes qui président à la sélection du conjoint dans les sociétés modernes, ils sont arrivés à la notion de « l'homogamie sociale ». Et le processus du choix homogamique se fait, en grande partie, sous l'influence du groupe.

Par ailleurs, il y a dans cette institution tout ce qui est nécessaire pour que l'on puisse parler d'un phénomène social. Elle est durable, et l'immense prolifération des travaux ethnographiques en porte témoignage. Elle a une emprise marquée sur les individus. Cette emprise s'exerce de l'intérieur par le désir, et de l'extérieur sous forme de contrainte. Sur le caractère contraignant du mariage, on peut dire que la famille apparaît à l'individu, comme une véritable force de contrainte qui pèse sur lui d'une manière permanente. C'est pourquoi, il est plus ou moins difficile, selon les différentes cultures, de se libérer de sa pression, et on doit chercher la vraie libération plutôt dans l'inclination que dans la révolte individuelle. Dans une enquête, faite en France par l'institut d'opinion publique, intitulée « La Française et l'amour » (12) on lit les lignes suivantes : « Peut-être, les besoins sexuels sont-ils satisfaits, mais, pour une femme seule, il lui manque le besoin que lui procure la vie sociale, c'est par cela qu'elle se sent frustrée, et celles qui ont répondu que rien ne leur manque sont rares (3 %) ».

En conséquence, il doit être un phénomène très général. Dans un autre pays (l'Amérique) J.H.S. Bossard et E.S. Boll (13) font remarquer qu'environ 70 % de la population à l'âge de 15 ans et plus, est mariée. Mais, cette contrainte, qui pousse les individus à se marier, s'observe d'une manière encore plus considérable dans les pays de civilisation agraire. « L'une des caractéristiques du mariage en Iran, disent Ch. Rassekh et Dj. Behnam, dans leur livre « 'L'Introduction à la sociologie en Iran » (14), c'est le fait qu'il est général ». De ce que nous avons observé sur le caractère social du mariage et sa généralité, se déduit d'une façon particulière l'importance de ce phénomène. En effet, c'est un fait social très important. La perpétuation du groupe, la vie qualitative et quantitative des générations successives en dépendent.

Les œuvres multiples des auteurs qu'on peut appeler les « utopistes », c'est-à-dire, les penseurs qui ont créé dans leur imagination

(12) « La Française et l'amour », 1960.
(13) J.H.S. Bossard et E.S. Boll, 1957.
(14) Ch. Rassekh, Dj. Behnam, 1964.

des sociétés idéales témoignent de l'importance que revêt l'institution du mariage étant donné que presque tous en ont proposé des formes diverses dans leur cité imaginaire. Platon disait : « pour qu'une république soit bien organisée, les principales lois doivent être celles qui régissent le mariage ». Enfin, pour terminer avec l'importance du mariage, disons avec Kurt Lewine (15), que « jusqu'au temps où nous avons de bonnes familles et la possibilité d'augmenter leur nombre, il y aura de l'espoir pour la race humaine ».

Ainsi le mariage, phénomène social, qui revêt une telle importance dans la trame sociale d'une société, a des aspects divers, que chaque chercheur, attaché à sa discipline spécifique, essaie de dégager. Le généticien fixe son attention sur les mariages consanguins en raison de leur influence sur la mortalité infantile ou endogène. L'historien considère ses divers aspects et surtout leurs changements au cours du temps. Le démographe s'intéresse à cette institution du fait que le mariage conditionne la situation démographique d'une population tout en étant influencé, à son tour, par celle-ci. Les juristes étudient le mariage dans la mesure où celui-ci, étant un fait social, demande un ordre et un système, et c'est au juriste de l'institutionnaliser et de lui procurer des réglementations. Enfin, le sociologue, persuadé du caractère social du mariage, et observant dans le social, une spécificité marquée qui le distingue du psychique et du biologique et lui donne une nature propre qui exige des explications particulières, l'étudie dans son ensemble.

Le but du mariage : En ce qui concerne le but du mariage, les opinions sont diverses. Les partisans du plaisir charnel sont d'avis que l'objectif principal du mariage est d'institutionnaliser et d'officialiser les impulsions instinctives qui en constituent la base, en même temps que le but ultime. Le mariage provisoire, encore en usage dans certaines régions de quelques pays, peut être un exemple des unions à but charnel. En réalité, parmi les motifs multiples qui sont susceptibles de pousser des individus à pratiquer le mariage provisoire, on peut penser que le plaisir sensuel peut avoir une importance exceptionnelle.

Les penseurs, et en général tous ceux qui se sont préoccupés du sort de la société, estiment que le but du mariage est de procréer et d'éduquer les enfants pour un avenir meilleur de la collectivité. Cet objectif de procréation prend parfois tant d'importance que les femmes changent de mari pour avoir un enfant. Arthur Philips (16) pense que le mariage est une association entre deux personnes

(15) K. Lewin, 1940, 52-70.
(16) A. Philips, 1953.

pour un support mutuel et la procréation et l'éducation des enfants. Par contre, les penseurs hindous regardaient « dharma » (17), comme but de mariage et la reproduction était considérée comme dominée par dharma ; et l'on peut dire que le mariage avait pour eux une valeur sacrée. Pour K. Günther (18), les inclinations mutuelles des êtres humains de sexes différents, le besoin de s'entraider, dans le combat pour l'existence et le désir d'une postérité, sont les motifs du mariage.

Donc, ce n'est pas un acte simple avec un seul objectif, mais une action complexe ayant plusieurs buts qui forment un ensemble. Considérons encore d'autres buts qui peuvent également se réaliser par le mariage. Il y a des individus qui y voient un moyen pour se garantir contre « les difficultés matérielles » ; ils veulent se procurer une « assurance contre le sentiment d'abandon, ou éviter la solitude » (19). Par conséquent, le mariage est un acte complexe, impliquant plusieurs objectifs ; mais parmi eux, selon les époques et les pays, un ou plusieurs peuvent être accentués.

LES FORMES ANCIENNES DU CHOIX DU CONJOINT

Dans les paragraphes précédents, faisant allusion au caractère social du mariage, nous avons souligné que c'est un fait durable. Or, les individus passent mais les mécanismes sociaux réglant leur vie conjugale restent, et ainsi, transmises aux générations postérieures, et enrichies à travers l'histoire, ces « expériences humaines » font la liaison entre les générations successives. Ici, nous allons traiter brièvement de l'état ancien des processus sélectifs.

« Peut-être, disent les auteurs de « L'introduction à la sociologie de l'Iran » (20), les formes les plus anciennes de sélection du conjoint, ont-elles été l'achat, l'échange, ou l'esclavage. » Selon ces auteurs, le système de l'achat d'une fille, non comme une servante, mais pour le mariage a existé en Iran depuis longtemps. E. Westermarck (21), fait remarquer que chez « les peuples inférieurs » (22), le consentement à la conclusion d'un mariage n'est que rarement donné pour rien, et dans la plupart des cas, une certaine compensation doit être offerte au père ou à d'autres apparentés de la fiancée.

(17) Dharma.
(18) K. Günther, 1952.
(19) « La Française et l'amour », 1960.
(20) Ch. Rassekh, Dj. Behnnam, 1964.
(21) E. Westermarck, 1934.
(22) Le terme est de l'auteur.

En un mot, on peut dire que le procédé le plus normal d'arrangement du mariage à tous les degrés du monde non civilisé, au sens moderne du terme, était le versement d'une compensation sous une forme ou une autre, en échange de la fiancée. Les vestiges de cette forme d'arrangement matrimonial sont encore sensibles, sous forme de mahr ou de prix du lait (23), dans les pays qui manifestent encore du retard sur le plan de l'industrialisation.

Les mariages par échange prennent eux-mêmes des formes diverses. L'échange d'une fiancée contre une autre chez les indigènes de l'Australie, attesté par R. Brown, et tant d'autres observateurs dont la bibliographie est donnée par E. Westermarck (24). L'échange des sœurs comme épouses chez les paysans de la Palestine, ou simplement l'échange des filles; et ce système va jusqu'à la coutume des hommes mariés d'échanger leur femme. Une autre façon de sélectionner sa femme parmi d'autres était la suivante : l'homme suivait à cheval la fille qui, à cheval elle aussi, essayait de lui échapper ; et s'il parvenait à la rattraper, il l'épousait (25).

Le trait saillant de ces mariages était l'absence de consentement de la part des conjoints. Car, la fille était considérée, jusqu'au mariage, comme la propriété de son père, ou de sa mère, ou même de son frère. Le garçon non plus, de son côté, n'était pas libre, et c'était l'intérêt du groupe qui importait le plus. Parfois, on fiançait les jeunes gens dès l'enfance, parce que les deux familles étaient en conflit, et cette union pourrait mettre fin à leur querelle. Des nécessités d'ordre économique pouvaient également jouer un rôle majeur à cet égard. Dans une règle matrimoniale comme celle de lévirat on voit bien que la société oblige l'homme à épouser la veuve de son frère mort sans héritier, même si celui-ci n'y tient pas.

La piètre opinion qu'on avait de la femme, la nullité presque totale de la valeur individuelle, et partant, la non-existence des règles protégeant les individus devant la velléité du groupe, aboutissaient parfois à donner d'autres formes aux ménages et à leur structure. La polygamie, sous ses deux formes : polyandrie et polygynie, en est un exemple. Si ces alliances engageaient les individus pour toujours, on en trouvait d'autres qui prenaient la forme d'une union provisoire. Dans le mariage provisoire, ou sigha, la durée de l'union est plus ou moins longue selon la décision des partenaires.

(23) Mahr est une somme d'argent que le mari, dans les pays islamiques, s'engage à payer dans le contrat du mariage, dès que la femme l'exige (notamment en cas de divorce).

(24) E. Westermarck, 1934.

(25) E. Westermarck, 1934.

La femme mariée dans cette condition n'a pas le droit d'héritage. Sans vouloir nier la part de curiosité sexuelle, comme un facteur qui pousse vers le mariage polygame, selon les uns, ou celle du péché de l'esprit infiltré dans l'instinct, selon les autres, on peut affirmer que c'est parfois l'emprise du groupe qui amène l'homme à conclure une telle sorte de mariage. « La polygamie est légale en Afrique, dit A. Philips dans son ouvrage « Survey of African marriage » (26), parce que dans cette partie du monde, la coopération dans le labourage et le pâturage des troupeaux, doit être faite par un groupe uni par l'intermédiaire des liens familiaux et non pas par des employés. »

A côté de ces mariages, où la part des sentiments personnels des conjoints est minime, on remarque pourtant même dans les groupes non civilisés, des mécanismes relatifs au choix du conjoint, qui laissent une latitude remarquable aux jeunes pour choisir leur conjoint. Pour confirmer cette hypothèse, on peut citer quelques exemples que nous choisissons parmi ceux que donne E. Westermarck dans son étude : « L'histoire du mariage » (27). L'auteur mentionne le travail de Thomas Bridge, conduit chez les Yahan de la Terre de Feu. Parmi cette population, il arrive fréquemment qu'une jeune fille éprouve une aversion tenace et profonde à l'égard de son époux à un point tel qu'elle l'abandonne, et dans ce cas, si elle persiste à le haïr, on la donne à celui qu'elle aime. Chez les Tehuelches de la Patagonie, on ne force jamais les filles à se marier contre leur gré, dit Musters, dans son ouvrage « At home with Patagoniens » (28). Cette liberté dans le choix, laissée aux filles, et confirmée par de nombreux ethnologues, nous amène à souligner qu'il n'y a pas une évolution « unilinéaire » dans les phénomènes sociaux. Tout ce qu'on peut dire, c'est que certaines formes de civilisation sont plus fréquemment accompagnées de tel ou tel caractère.

L'EVOLUTION DU CHOIX DU CONJOINT

A part ces libertés exceptionnelles, éparses dans les sociétés arriérées, ce qui est manifeste, c'est la prédominance « des unions arrangées ». Le mariage n'est pas individualisé.

En revanche, la culture moderne de l'Occident, modifiant la structure de la famille, l'a rendue plus humaine. En effet, le mariage, de

(26) A. Philips, 1953.
(27) E. Westermarck, 1934.
(28) Cité par E. Westermarck, 1934, page 186.

nos jours, dans les sociétés occidentales, n'intéresse en général, que deux personnes, celles qui sont destinées à s'unir. L'autorité des parents a diminué considérablement. La tradition, support de cette autorité parentale est en voie de régression également. Aujourd'hui, sous l'influence des idées individualistes, la polygamie, le sigha, et d'autres formes de mariages où la femme se trouvait humiliée, sont devenus rares dans les pays musulmans, où ils ont existé traditionnellement. Il est possible que la législation ne mette aucun obstacle à la réalisation de ces genres d'unions, mais, la conscience collective de la société les désapprouve complètement.

A ces bouleversements sociaux que nous avons énumérés, s'ajoutent l'émancipation de la femme et la sécularisation de plus en plus marquée de la vie sociale. Tous ces facteurs agissent dans le sens de l'augmentation du respect envers la personne humaine, spécialement à l'égard du sexe féminin. Pour évaluer ces changements d'attitude, les enquêtes entreprises ne manquent pas dans les pays industrialisés, et elles révèlent jusqu'à quel point au XX^{e} siècle, on assiste à une transformation radicale des opinions à cet égard dans les milieux occidentaux. De toutes ces enquêtes, l'impression qui se dégage est la suivante. Les valeurs anciennes, si ébranlées qu'elles soient, ne sont pas pour autant complètement éliminées. « Si la plupart du temps des jeunes filles perdent leur virginité avant le mariage, souligne C. Leplae (29), la proportion des provinciaux qui l'exigent au moment du mariage est considérable. L'autorité des parents est affaiblie, mais encore, ils surveillent les relations de leurs filles ». « Peut-être, dit A. Girard (30), constatant ce phénomène, les jeunes gens remplissant l'enquête, font-ils montre de plus de conformisme qu'ils n'en manifestent dans leurs conduites. » Toutefois, il faut admettre que la raison, le calcul rationnel, dans la fondation de la vie conjugale, se manifestent toujours à côté des sentiments et de l'amour et même plus fortement parfois que ceux-ci. Le choix du conjoint, délivré des systèmes arbitraires du passé, ne se fait ni à la légère ainsi que le montre C. Leplae (31), ni par hasard, selon l'expression de A. Girard (32). Ce qui est manifeste dans les unions d'aujourd'hui, c'est l'accroissement de la liberté individuelle. Mais, si cette liberté est considérable, elle n'est pas sans bornes. Cela veut dire que l'individu, consciemment ou à son insu, au moment de choisir son partenaire, obéit à des règles très

(29) C. Leplae, 1947.
(30) A. Girard, 1964.
(31) C. Leplae, 1949.
(32) A. Girard, 1964.

complexes mais précises. Quelles sont ces normes présidant à présent à la sélection du conjoint dans les sociétés industrialisées ? C'est pour répondre à cette question que nous allons étudier les résultats des études antérieures dans les chapitres qui suivent.

L'HOMOGAMIE : PRINCIPALE CARACTERISTIQUE DU CHOIX DU CONJOINT

> « *Les individus tendent à choisir un conjoint qui leur ressemble plutôt qu'un partenaire dissemblable* » (33).

Libéré des barrières traditionnelles, l'homme du XX^e^ siècle est le témoin d'une mobilité à la fois géographique et sociale. Il choisit son conjoint, en disposant d'une latitude considérable. Mais la vie sociale n'est pas sans règle : l'individu subit l'emprise de son groupe, et dès qu'il essaie de s'en dégager, il rencontre des difficultés de toutes sortes. Les facteurs qui influent sur l'initiative de l'individu sont nombreux et ce sont eux, précisément, qui le poussent vers la conclusion du mariage homogame.

« L'homme cherche consciemment ou non, dit C.E. Bowerman (34), à choisir un conjoint avec des caractéristiques similaires aux siennes ; et dans tous les âges, conclut-il, les individus se marient avec ceux ayant le même statut matrimonial qu'eux, dans une proportion plus grande que l'exigerait le hasard. » Selon H.J. Locke et W. Burgess (35), « à tout instant, tout individu a plus de chances de conclure un mariage homogame qu'hétérogame ». L'amour franchit toutes les barrières, souligne l'adage romantique, mais on ne doit pas conclure que le complexe romantique a mis fin à toutes les tendances pour choisir un conjoint parmi les gens de notre propre religion, race, ou dans d'autres groupements culturels, sociaux, etc. auxquels nous appartenons. Les remarques de R.J.R. Kennedy (36) sont plus suggestives à cet égard : « Il faut observer, dit-il, que la tendance pour les groupes culturels d'être « endogame » est probablement croissante, jusqu'à un certain point, dans certaines communautés urbaines où est répandue cette idée que les relations plus

(33) R. Hill, 1958.
(34) C. E. Bowerman, 1937.
(35) W. Burgess, H. J. Locke, 1953.
(36) R. J. R. Kennedy, 1947.

libres entre les sexes ont éliminé les liens qui resserraient les individus de ces groupes dans les temps anciens ».

La ressemblance entre les deux individus, non seulement les attire l'un vers l'autre, mais rend leur union plus stable. En d'autres termes, la distance entre les époux est une source des conflits familiaux. Selon L.F. Wood (37), le problème des conflits entre les conjoints est d'autant plus grand que leur ressemblance sur le plan religieux et racial est plus faible. En 1954, C.K. Cheng et D.S. Yamamura, dans leur étude sur le mariage entre les différentes races et le divorce à Hawaï (38), ont constaté que, « plus solides sont les liens ethniques et culturels entre le mari et la femme, moins grand est le risque de divorce entre eux ». Outre les conflits variés entre les deux conjoints provoqués par l'hétérogénéité de leur groupe, on doit ajouter que la dissimilitude entre les conjoints pose un autre problème non moins important : celui du rapport entre le conjoint avec ses beaux parents. A. Legall (39), sous-estime un peu l'effet de l'éloignement culturel entre les deux partenaires. Il pense que si « un climat psychologique favorable se produit dans le ménage, des éléments de ce genre ne pourront provoquer des crises quelconques. Cependant, ce même auteur, ne manque pas de constater que ces différences comptent beaucoup dans la vie conjugale en général ».

Voici les conclusions qu'on peut tirer d'un ouvrage intitulé « Les problèmes du mariage » (40) écrit par K. Bamister, J. Roble, etc., à partir des constatations faites sur les causes de conflits entre les clients qui s'adressaient à ces auteurs pour régler leur différend dans la vie conjugale. « Si des différences ont été observées entre le groupe des clients, et l'ensemble de la population, concluent les auteurs, il semble bien qu'on puisse avancer que sur le plan du choix du conjoint, les premiers présentent des « caractéristiques inhabituelles » ; précisons que par les « caractéristiques inhabituelles » les auteurs entendent des mariages où, contrairement aux habitudes générales, les deux conjoints accusent une dissimilitude de divers caractères. Dans une autre optique, étudiant le degré de satisfaction atteint par les ménages, G. Karlsson (41) arrive aux mêmes résultats.

Si l'homogénéité des conjoints au niveau des caractéristiques sociales, culturelles, religieuses et raciales est attestée par la grande majorité des chercheurs, par contre, il n'en va pas de même en ce

(37) L. F. Wood, 1940.
(38) C. K. Cheng, D. S. Yamamura, 1959.
(39) A. Legall, 1959.
(40) K. Bamister, J. Roble, etc., 1959.
(41) G. Karlsson, 1963.

qui concerne les aptitudes intellectuelles. On rencontre dans ce domaine des courants qui s'opposent. On aura plus loin l'occasion d'étudier plus longuement ce problème. On voudrait montrer ici uniquement l'ampleur de cette théorie par rapport à celle de l'homogamie. Sans doute est-ce la profondeur et l'impénétrabilité de ce domaine qui provoquent ces débats. En tout cas, face à la théorie de l'homogamie même à ce niveau, il y a une autre hypothèse, celle qui suggère que les gens s'inclinent à se marier avec ceux qui complètent leurs besoins. Autrement dit, selon les tenants de cette hypothèse, ce n'est pas la ressemblance, mais la dissimilitude et l'hétérogénéité, et surtout la complémentarité qui fait que les gens concluent une alliance entre eux.

A.C. Kerckhoff et K. Davis (42), ont essayé d'examiner la corrélation entre le progrès qu'accomplissent les deux individus mis en présence dans le processus de leurs relations dans la période qui précède le mariage, et le degré de l'homogamie. Ils sont admis comme point de départ, les hypothèses suivantes :

1° Le degré d'accord sur les valeurs est positivement lié au progrès vers une union solide.

2° Le degré de complémentarité des besoins de personnalité est positivement lié au progrès vers une union durable.

Cent seize femmes et hommes ayant des relations d'amitié ensemble, en octobre 1959, ont rempli un questionnaire. En mai 1960, les auteurs ont envoyé un autre questionnaire pour les couples d'amis en question. Mais, parmi eux, seulement quatre-vingt quatorze couples l'ont rempli et renvoyé, faisant ainsi preuve de la continuité de leurs relations. La conclusion que tirent les auteurs, à partir de toutes ces démarches, rejoint encore une fois, la conviction selon laquelle les individus semblables se choisissent la plupart du temps et leur cohésion semble être d'autant plus grande que leur ressemblance est plus marquée.

La théorie de l'hétérogamie trouve des partisans fervents en la personne de R.F. Winch (43) et de I. Ktsanes (44) « les idées de ces auteurs n'ont pas été soumises à l'examen d'échantillons représentatifs et assez nombreux », remarque A. Girard (45), et l'expérience vécue, selon lui, tend à prouver l'idée selon laquelle les unions sont plutôt homoganes qu'hétérogames. « Plus les interrogés,

(42) A. C. Kerckhoff, K. Davis, 1962.
(43) R. F. Winch, 1955-1958.
(44) I. Ktsanes, 1955.
(45) A. Girard, 1964.

conclut-il à partir des données de son enquête en France, ont contracté un mariage avec quelqu'un de proche d'eux-mêmes, à tous égards, plus ils considèrent qu'il est préférable dans un mariage que les époux appartiennent au même milieu. »

Quant aux motifs de cette tendance qui consiste à pousser les deux parties contractantes à choisir quelqu'un qui leur ressemble, et surtout, aux facteurs qui restent à la base de la continuité et de la solidité des unions présentant des similitudes sur certains points, on peut invoquer, parmi d'autres, l'emprise de la tradition. Or, ceux qui franchissent les barrières séparant les groupes, ont rompu avec la tradition qui tend vers la perpétuation des groupes sociaux, religieux et même raciaux, etc., ce qui cause un sentiment de méfiance à l'égard de leur alliance chez les personnes âgées, le plus souvent favorables au respect des actes inscrits dans les mœurs. Leur personnalité de base, enfin, selon l'expression de R. Linton et A. Cardiner, n'est pas identique.

Outre les travaux indiqués sur la vulnérabilité des ménages conclus entre des partenaires dissemblables, citons d'autres études qui témoignent de la rareté de telles unions. Il semble même qu'on puisse distinguer un coefficient de pondération parmi les caractères qui peuvent s'opposer chez les deux partenaires. Ainsi, les mariages interraciaux sont plus rares, tandis que ceux formés entre les ethnies et les religions différentes sont plus nombreux.

En conséquence, dans un mariage homogame, plusieurs facteurs exercent leur influence. E.W. Burgess et H.J. Locke (46) rapportent que les études entreprises dans la sélection du conjoint suggèrent cinq facteurs comme principalement déterminants dans ce domaine :

1° La vicinité.

2° La conception de conjoint idéal.

3° L'image parentale.

4° L'homogamie ou tendance à choisir quelqu'un qui nous ressemble.

5° Les besoins de personnalité.

W. Burgess et W. Wallin, dans un autre article, « Homogamy in social characteristic » (47) proposent les facteurs suivants : les problèmes religieux, le passé familial, la conduite et le comportement durant la période d'adolescence en face du flirt, la conception du mariage, le degré de participation à la vie sociale, les relations avec sa propre famille.

(46) E. W. Burgess, H. J. Locke, 1953.
(47) W. Burgess, W. Wallin, 1944.

Ayant ainsi parlé du choix du conjoint, ses formes périmées et de la liberté laissée aux jeunes dans ce domaine dans les pays industrialisés, nous sommes amené à constater que même dans ces milieux, le mariage ne se fait pas au hasard. L'homogamie semble être la norme qui préside au choix du conjoint dans les sociétés industrielles modernes. L'écrasante majorité des recherches en porte témoignage. On admet que les individus tendent à choisir quelqu'un qui leur ressemble et leur mariage est d'autant plus solide que le degré de leur similitude est plus élevé. Les tenants de l'hypothèse de l'hétérogamie sur le plan caractériel sont d'abord en minorité, et ensuite leur théorie pour être prouvée, demande des efforts de démonstration plus convaincants. En tout cas, même s'ils parviennent à faire admettre leur opinion sur la divergence de quelques caractères des conjoints, il n'en reste pas moins vrai qu'à considérer l'ensemble des composantes de la personnalité des conjoints, on voit que l'homogamie prend le pas sur l'hétérogamie.

On a pu enfin dégager les principaux éléments déterminants dans le choix du conjoint, et les chapitres suivants seront consacrés à l'étude plus approfondie du poids homogamique de chacun d'entre eux.

a) Homogamie géographique.

L'homme libre en principe et en même temps entravé par toutes sortes d'obstacles, c'est ici que réside le paradoxe essentiel de notre siècle. Parmi ces obstacles, limitant la possibilité du choix du conjoint, l'aire géographique, en dépit de tous les moyens modernes de transport et de communication qui tendent à diminuer la force et le déterminisme de l'espace, continue à exercer son influence sur l'homme. « En effet, la possibilité de choix, observe A. Girard (48), implique la possibilité de la rencontre et la proximité du domicile est une sorte de préalable à l'union des individus. »

« C'est un facteur impersonnel qui conditionne le mariage », précise W. Waller (49). L'attention de nombreux chercheurs, portée sur ce problème peut, elle aussi, attester l'importance déterminante de cet élément dans le choix du conjoint. J.H.S. Bossard, dans son étude sur cinq mille mariages conclus à Philadelphie, pendant les cinq premiers mois de 1931, a trouvé que plus d'un tiers de ces mariages étaient contractés entre individus habitant à une distance de vingt « blocs » (50). W. Waller, en 1930, faisait observer que l'on ne choi-

(48) A. Girard, 1964.
(49) W. Waller, 1951.
(50) J.H.S. Bossard, 1932.

sit pas une femme parmi une infinité de partenaires possibles, mais, seulement à l'intérieur du groupe avec qui on est en contact (51). Ces observations sont confirmées par J.R. Marches et G. Turbeville dans l'étude qu'ils ont faite récemment à Duluth (52).

En France, dans son enquête, « Le choix du conjoint », A. Girard, trace un tableau de la localisation géographique du domicile des futurs conjoints, qui est instructif. 57 % de la population de l'enquête habitaient la même localité, 11,5 % résidaient dans le même canton ou le même arrondissement, et seulement 8,8 % vivaient dans deux régions différentes (53). « La théorie de la vicinité, dit W. Kernold, (54) admet que le mariage se fait dans un nombre plus grand que l'exigerait le hasard, entre personnes qui sont proches les unes des autres, du point de vue de l'espace physique ». « Cela, continue-t-il, n'implique pas une domination de l'espace sur la décision de l'homme, mais, ceux qui sont proches ont un grand nombre d'habitudes similaires. »

Toutefois, les changements de structure dans les sociétés modernes n'en continuent pas moins d'influencer l'élément de l'espace. La mobilité géographique est devenue de plus en plus intense sous l'effet de l'essor des moyens de transport qui ont modifié, en réalité, l'emprise du facteur relatif à l'espace. « Dans le groupe d'âge de sept à treize ans, selon J.H.S. Bossard et E.S. Boll (55), plus d'un tiers vivent dans un lieu qui n'est pas celui de leur naissance. Et la vie de la plupart des jeunes Américains d'aujourd'hui est un mouvement de départ d'une école à l'autre ; chaque mouvement, d'après ces auteurs, augmente leur contact avec les autres jeunes ayant une autre culture et un autre héritage. Sous un autre angle de vue, étudiant les problèmes de l'habitat et de l'urbanisme, le Bureau des Affaires Sociales de l'O.N.U., à Genève (56), constate cette mobilité et formule des conseils sur le logement. La proportion des futurs conjoints habitant la même localité, observe A. Girard (57), a fléchi régulièrement et lentement depuis une quarantaine d'années, passant de 57,7 % pour l'ensemble des mariages célébrés en 1922 à respectivement 53,6 et 48,7 % pour ceux de 1945 et de 1952. D'ailleurs, la distance entre les domiciles des conjoints augmente en effet à mesure que le mari est

(51) W. Waller, 1951.
(52) J. R. Marches, G. Turbeville, 1958.
(53) A. Girard, 1964.
(54) W. Kernold, 1959.
(55) J. H. S. Bossard, E. S. Boll, 1957.
(56) L'O.N.U., 1962.
(57) A. Girard, 1964.

moins âgé, c'est-à-dire que les mariages ont été célébrés dans l'ensemble il y a moins longtemps.

La comparaison qu'établit R.J.R. Kennedy (58) entre deux études entreprises sur la vicinité avant le mariage, à New Haven, contredit en partie les résultats acquis sur le changement de ce facteur. Il affirme que malgré l'accroissement du nombre d'individus qui se déplacent, l'influence du facteur géographique va en augmentant. Mais, il nous paraît difficile de généraliser cette conclusion à l'ensemble des unions de nos jours.

Afin de saisir le degré de l'élargissement de l'espace géographique, par le développement de la technique moderne, on peut utiliser le terme d' « isolat ». Il a fait l'objet de nombreuses études en France (59), en Italie (60), et en Belgique (61), G. Dahlberg en donne la définition suivante « La population à l'intérieur de laquelle tout individu peut choisir son conjoint » (62). L'étude de la population, par l'intermédiaire de ce concept, peut nous montrer à quelle époque et sous l'influence de quels facteurs, l' « étendue géographique des sociétés s'est élargie ; ajoutons que selon D. Ferembach (63), l'éclatement de l'isolat dans les sociétés occidentales, s'est manifesté dès le début de XIX^e siècle.

De ce qu'on vient de dire sur la mobilité géographique, on peut déduire que le lien de naissance des individus ne correspond plus exactement à leur résidence au moment du mariage ; et le nombre d'alliances conclues entre personnes ayant des nationalités ou au moins des lieux de naissance différents, va en augmentant. « Les mariages franco-musulmans, rapporte H. Marchand (64), exceptionnels, il y a un demi-siècle, rares il y a une trentaine d'années, ont atteint maintenant une fréquence relativement grande. »

On voit donc que malgré les changements modernes qui tendent à libérer l'homme de l'emprise de l'espace, ce dernier continue à influer sur la décision des candidats au moment du mariage. Il faut penser que le facteur géographique n'agit pas seul, il se combine avec d'autres éléments qui sont d'ordre humain. En fait, même si les progrès immenses des inventions techniques permettent aux hommes de se rencontrer ou au moins d'avoir des possibilités de rencontre,

(58) R. J. R. Kennedy, 1944.
(59) J. Sutter, L. Tabah, 1948.
(60) A. Serra, A. Soini, 1959.
(61) F. Twiesselmam, P. Moureau, 1962.
(62) G. Dahlberg, 1947.
(63) D. Ferembach, 1961.
(64) H. Marchand, 1964.

ils ne pourront s'allier au hasard. W Burgess et W. Wallin (65), dans leur échantillon portant sur la ville de Chicago, et composé de blancs et surtout des individus de classe moyenne, ont trouvé que les couples étaient assortis respectivement par le lieu de naissance de leurs parents, celui où ils avaient passé leur enfance et enfin par le degré d'éducation respective des deux partenaires.

Si étrange que ce fait puisse paraître au premier abord, son explication est assez aisée. En fait, le déplacement des individus, de nos jours, paraît être un fait constant et en état de croissance ; mais un regard sur les migrations internationales aussi bien que nationales, met nettement en relief la tendance des individus dépaysés à se regrouper dès leur arrivée dans les pays où ils viennent s'établir. Ce fait est évident et de nombreux chercheurs en témoignent. « Il est tout à fait naturel, dit J. Zubrycki, dans son livre « Polish immigrants in Britain » (66) pour l'immigrant de s'installer dans la colonie serrée de ses compatriotes, où il peut être sûr de leur amitié et de leur encouragement. » « Un autre facteur qui pousse les individus de même provenance à se regrouper, continue l'auteur, est la communauté de la langue. » « Donc, conclut-il, il y a des forces culturelles importantes qui font que la création des ghettos étrangers est possible. » « Durant les trente dernières années, précise de son côté Znanicki, bien que leur participation (les Polonais) dans la culture américaine ait augmenté, leur intérêt actif vers la Pologne et sa culture, s'est développé et répandu » (67). Les associations, les groupements sociaux, civils, religieux, etc, parmi les personnes ayant la même origine géographique, qu'il s'agisse d'un grand pays, lorsqu'il est question des migrations internationales ou d'une province, dans le cas des déplacements au sein d'un même pays, ne manquent pas de saisir l'attention. Concernant l'effet de ces associations, ajoutons qu'elles ont joué notamment un rôle protecteur de la personnalité, en lui évitant toutes sortes de désorganisation, ou de démoralisation ; mais sous un autre angle de vue, cette forme d'intégration sociale a retardé l'action des processus d'assimilation et d'acculturation chez les individus.

« Par conséquent, un déplacement ne se solde pas nécessairement par un dépaysement complet » (68) et un jeune homme ou une jeune fille, ayant abandonné son pays, dans l'espoir de gagner plus d'argent ou de profiter plus des conforts offerts par la vie urbaine, a

(65) W. Burgess, W. Wallin, 1943.
(66) J. Zubrycki, 1950.
(67) J. Zubrycki, 1950.
(68) A. Girard, 1964.

toujours plus de chances de trouver un compatriote et de conclure un mariage homogame, au sens géographique du terme.

La communauté de lieu de naissance, en favorisant des associations étrangères au sein des grandes agglomérations urbaines, la proximité de résidence en constituant des préalables aux rencontres des futurs conjoints ; tous ces éléments physiques produisent des effets sur l'individu et sur ses actes. Mais, l'homme ne se définit pas seulement par des conditions matérielles, il forme un tout indécomposable, et les prémisses erronées des siècles précédents mettant en avant l'homme économique, l'homme politique, sont dépassées, cédant la place à la conception féconde de l'homme total. Donc, le facteur spatial, si important qu'il soit, n'est pas le seul qui détermine le choix, et il doit y avoir de multiples déterminismes qui, combinés ensemble, font que deux individus se rencontrent, s'aiment, et se marient. Cette multiplicité de déterminismes dans le mariage est attestée également par les travaux de R.J.R. Kennedy (69), de A.C. Clark (70), G.J. Schep (71), etc. qui, cherchant à mettre en évidence l'emprise de l'élément physique sur l'homme, ont indiqué que la nationalité, les origines ethniques, religieuses et les autres groupements sociaux, se combinent et forment ensemble cette tendance à choisir un conjoint habitant une aire géographique non distante.

b) L'homogamie dans les caractères somatiques.

Ainsi, après avoir parlé de la superficie matérielle de la société, et son rôle dans le choix du conjoint, nous arrivons à développer quelques traits physiques des individus qui influent sur leur choix.

La différence somatique entre les hommes et les femmes est incontestable. « Elle ne réside pas seulement dans les organes sexuels, dit A. Krickemans (72), mais, aussi dans la charpente, le squelette, le poids, les tissus, les muscles, les cheveux, la voix, le sang etc. » Ce qui nous intéresse ici particulièrement, c'est de savoir quelles sont les caractéristiques physiques, chez l'homme ou la femme, qui tendent à être identiques chez les deux conjoints. Autrement dit, ce chapitre est conçu pour savoir si l'on peut étendre la notion de l'homogamie géographique jusqu'à « l'homogamie somatique ».

Des recherches multiples, avec des objectifs et des méthodes spécifiques ont été entreprises pour répondre à cette question. K. Pear-

(69) R. J. R. Kennedy, 1943-1944.
(70) A. C. Clarck, 1952.
(71) G. J. Schep, 1952.
(72) A. Krickemans, 1957.

son (73) insiste sur la tendance des individus de même taille à se marier ensemble. D'autres caractéristiques, telles que la couleur des yeux, celle des cheveux, etc. ne peuvent être sans influence sur la formation des unions entre les individus.

Mais, ce qui reste de plus déterminant encore parmi les caractéristiques extérieures de l'homme, en ce qui concerne le choix du conjoint, c'est la race. Cela, d'autant qu'un long passé historique comportant l'esclavage des noirs, s'ajoute et accentue ce caractère somatique. En Amérique, le phénomène de l'appartenance raciale joue un rôle plus marqué, étant donné que dans ce pays, se trouvent rassemblées, comme dans un creuset, selon l'expression de J. Mogey (74), des populations hétérogènes. Des enquêtes diverses sur les opinions que les personnes appartenant aux races variées gardent les unes envers les autres ne manquent pas d'intérêt. Les études de J.A. Bayton, en 1941, celles de W. Buchanan, en 1951, de W.E. Vinacke, en 1949 et enfin, celles de D. Katz et K.W. Braly, en 1932, en constituent des exemples qui mettent en évidence, à travers les stéréotypes, le degré plus ou moins grand de fermeture des races les unes vers les autres. Dans la recherche de D. Katz et K.W. Braly (75), « Racial stereotypes of one hundred colleges students », les noirs sont considérés comme stupides, au point de vue moral, et sales, au point de vue physique. Ces haines et ces aversions envers la race opposée ont été tellement grandes et marquées chez les individus, que certains chercheurs sont amenés à considérer l'endogamie raciale comme un phénomène instinctif (76).

En tout cas, il faut considérer l'élément physique comme un déterminant parmi ceux qui définissent l'homme. Si les deux conjoints sont différents, en ce qui concerne la pigmentation de leur peau, ils doivent avoir en commun d'autres caractéristiques pour les pousser à s'unir. K. Panunzio, dans son étude à Los Angeles (77), sur le mariage entre les races différentes, a observé que dans ces unions, les conjoints ont une culture quasi analogue. Il faut dire en tout cas, que parmi toute une gamme de facteurs qui composent la personnalité humaine, le physique constitue un élément.

En ce qui concerne l'influence que la ressemblance des individus sur la taille, la couleur des cheveux, le poids, peut exercer sur le choix du conjoint, il est difficile d'avancer une hypothèse quelcon-

(73) K. Pearson, 1903.
(74) J. Mogey, 1962.
(75) D. Katz, K. W. Braly, 1933.
(76) K. Lewin, 1940.
(77) K. Panunzio, 1942.

que au stade actuel de la recherche ; mais, lorsqu'il est question d'une différence telle que la race, la tendance homogamique est certaine chez les individus.

L'âge au mariage : La proximité de la résidence, l'identité de certaines caractéristiques physiques telles que la pigmentation de la peau, la taille, ne suffisent pas à unir deux personnages par le mariage. Il peut exister d'autres variables, et la proximité de l'âge en est une des plus essentielles.

« Les données démographiques renseignent sur l'âge des conjoints au moment du mariage, précise A. Girard (78), et l'on sait que ce sont les individus d'âge voisin qui s'unissent le plus souvent entre eux, avec une différence moyenne à l'avantage des femmes qui se marient en moyenne plus jeune. » La similitude de l'âge doit être donc considérée comme un coefficient homogamique d'une importance bien élevée dans les milieux occidentaux. Mais la question qui se pose ici, est de savoir dans quelle mesure la différenciation des individus sur le plan d'âge au mariage, et de catégorie socio-professionnelle, entraîne une distance d'âge plus ou moins grande entre les deux partenaires. L'étude de A.B. Hollingshead (79) : « Age relationship and marriage », entreprise à New Haven, entre les années 1941-1949, nous procure des données intéressantes à cet égard. Il en ressort que dans le mariage entre deux célibataires, les femmes se marient plus jeunes que les hommes. Quand il s'agit d'une alliance où l'homme se marie pour la première fois et la femme pour la deuxième, plus le mari est jeune et plus la différence de l'âge entre lui et sa femme sera marquée. Mais l'écart d'âge entre les deux conjoints sera nettement sensible lorsque tous deux se marient pour la deuxième fois et que l'âge du mari se situe entre quarante et cinquante ans. Les conclusions que K. Bamister et ses collaborateurs (80) tirent de leur travail, ne manquent pas d'intérêt à cet égard.

a) « Les hommes ont tendance, disent-ils, à épouser des femmes plus jeunes qu'eux. »

b) « Plus le mari est âgé au moment du mariage, et plus la différence d'âge est grande, en moyenne, entre lui et sa femme. »

Au-delà de la similitude qui attire les mariables l'un vers l'autre, et encore, par-dessus les variations qui surgissent quant au décalage d'âge des mariés selon leur groupe d'âge, ou d'après leur statut

(78) A. Girard, 1964.
(79) A.B. Hollingshead, 1951.
(80) K. Bamister, 1959.

socio-économique ; de nombreux savants, se mettant au niveau du bonheur conjugal, se sont demandés si un écart d'âge considérable entre les conjoints ne produit pas un décalage quant à leur façon de penser et d'agir et du même coup, n'entraîne pas une certaine difficulté concernant la satisfaction matrimoniale. Leurs recherches ne donnent pas des résultats définitifs, mais elles montrent toutes que la similitude d'âge correspond à un meilleur équilibre dans la vie familiale. « Car, dit G. Karlsson (81), les attentes et les visions des individus diffèrent avec la différence d'âge et aussi, les individus d'âge différent, ont-ils une différence dans leur culture et leur mentalité. »

Faisant l'unanimité pour considérer l'intervalle exagéré d'âge entre les conjoints comme un facteur nuisible à leur santé morale, les savants manquent cependant d'unité pour fixer les limites que la différence d'âge ne doit pas dépasser. Selon J.B. Bernard (82), pour les femmes, la plus grande satisfaction sera acquise, lorsqu'elles se marient avec un homme de cinq ou six ans plus âgé qu'elles-mêmes ; et pour les hommes, dans le cas où ils sont de zéro à dix ans plus âgés. Dans le livre de E.W. Burgess et J. Cottrel (83), la différence d'âge entre les deux partenaires n'est pas considérée comme un problème très important. Mais, le cas le moins favorable, selon eux, au bonheur familial, est celui où le mari est de quatre à sept ans plus âgé que sa femme.

Il est très difficile, comme on le voit, de dégager une conclusion nette et précise à partir de ces données quelque peu divergentes; mais on peut néanmoins penser qu'un écart d'âge considérable (dix ans par exemple) ne favorise pas la stabilité du foyer conjugal.

c) L'homogamie socio-culturelle.

1° *L'homogamie sociale.* — Mlle D. Ferembach (89), élargissant la notion d'isolat, donnée par G. Dahlberg, et l'étendant jusqu'aux isolats sociaux, disait : « Ce (l'isolat) sera par conséquent, aussi bien la tribu australienne ou africaine ou le village d'une montagne isolée, vivant replié sur lui-même, que, dans les grandes villes modernes, de petits groupes professionnels, nationaux, provinciaux, etc. ». Donc, après l'isolat géographique, il est opportun de s'arrêter sur le problème de l'isolat social. En effet, nous nous posons la question de

(81) G. Karlsson, 1963.
(82) J. B. Bernard, 1934.
(83) E. W. Burgess, J. Cottrel, 1939.
(84) D. Ferembach, 1961.

savoir, face aux changements sociaux, dont le choix du conjoint, loin d'être indépendant, reste profondément affecté, quelles modifications on peut enregistrer en ce qui concerne l'ouverture des groupes et leurs échanges matrimoniaux.

L'existence des groupes sociaux est indéniable ; même dans les sociétés industrielles et démocratico-libérales de nos jours, mais la forme que ces groupements revêtent aujourd'hui est différente de celles des sociétés anciennes. « Il n'y a plus de castes fondées sur l'héritage et protégées par les lois », dit G. Gurvitch, mais le paradis terrestre de K. Marx et de tant de philosophes utopistes est loin d'être réalisé. Sous l'apparence de cette liberté formelle, selon la distinction de K. Marx, l'ascension des individus sur l'échelle sociale, ne se fait pas sans difficulté ; autrement dit, les fils exerçant encore la profession de leur père, existent dans une proportion considérable.

Par conséquent, face à l'existence des groupes sociaux plus ou moins fermés, on peut dire qu'à la proximité de résidence et la caractéristique physique, et de l'âge, s'ajoute l'homogénéité du statut social des partenaires. Plus d'une centaine d'études ont été entreprises à ce sujet. « Le fait le plus frappant concernant le choix du conjoint, soutient W. Waller (85), dans un article ayant pour titre « Endogamous groupings », c'est la tendance vers la formation des unions socialement homogènes ». « Cela veut dire, précise l'auteur, que nous tendons à nous marier dans notre classe, et celle-ci est définie par certains critères vagues, mais extrêmement réels, en dépit de l'évolution de la notion de l'hérédité légalement approuvée anciennement. « La sanction sociale a, en tout cas, succédé aujourd'hui à la sanction légale. C'est ce que souligne également D. Marvin, en écrivant que le nombre de mariages faits à l'intérieur de groupes sociaux en Amérique, est 2,8 fois plus grand que dans le cas où « les mariages se feraient au hasard » (86). Une valeur analogue se rencontre également en France (86 *bis*). De même, en Amérique, les travaux de Richard Centers ont mis en évidence le fait que les individus des milieux homogènes tendent à se marier entre eux (87).

S'il est évident que plus les individus sont élevés sur l'échelle sociale, moins ils subissent l'emprise du facteur géographique et de la vicinité, en revanche, ils manifestent une plus grande tendance à se marier dans leur propre groupe. Cette tendance se trouve également dans les classes les moins favorisées. En effet, lorsque des

(85) W. Waller.
(86) D. Marvin, 1918.
(86 *bis*) A. Girard, 1964.
(87) R. Centers, 1949.

échanges matrimoniaux se réalisent entre des groupes différents, ils se pratiquent le plus souvent, non pas entre des groupes extrêmes, mais entre ceux-ci et la couche moyenne. Les observations faites en Amérique et en France se trouvent confirmées, en quelque sorte, par le travail de J. Berent, en Angleterre, à partir duquel on peut tirer les conclusions suivantes :

1° « Le degré d'association du statut est le plus grand entre le mari et sa femme, chez les personnes ayant un statut social élevé ou très bas.

2° Dans les mariages où les partenaires n'ont pas la même appartenance sociale, il y a une tendance pour les hommes à se marier avec les femmes d'une origine sociale plus élevée.

3° Au cours des cinquante dernières années, le taux d'homogamie semble s'être abaissé » (87 *bis*).

En plus de la tendance que les individus manifestent à sélectionner un conjoint appartenant à leur propre groupe social, on peut dire, en observant le phénomène sous un autre angle de vue, que les unions faites par des personnes dont l'origine sociale est hétérogène, demeurent plus vulnérables. On peut se demander si la divergence qu'accusent les deux partenaires sur le plan social, n'entraîne pas des divergences dans leur vision du monde, et du même coup, ne rend-elle pas difficile l'adaptation ultérieure des époux ? C'est une question qu'on ne manque pas de se poser à cet égard. En tout cas, pour mieux mettre en évidence les obstacles qu'engendre la différence de culture chez les conjoints, on peut prendre un exemple flagrant : Compte tenu des difficultés, des frustrations, des confusions qui accompagnent le processus d'acculturation des immigrants, mis à jour notamment par les travaux de M.B. Loeb et A. Jacobson (88), on peut dire que plus la différence de culture est grande entre les conjoints, et plus ils rencontrent des difficultés à se comprendre. Chaque classe dans les sociétés même profondément industrialisées constitue un monde particulier avec des mœurs, des coutumes spécifiques.

On ne s'étonne pas si les résultats des travaux de W. Burgess et J. Cottrel (89) confirment l'existence de ces difficultés. La position de ces auteurs, à cet égard, paraît nette : « plus les conjoints sont proches l'un de l'autre au point de vue social, disent-ils, plus leur adaptation sera facile après le mariage ».

(87 *bis*) J. Berent, 1953.
(88) M. B. Loeb, A. Jacobson, 1948.
(89) E. W. Burgess, L. J. Cottrel, 1939.

2° *L'homogamie sur le plan du niveau d'études.* — Le statut social d'origine des individus continue encore, même dans les sociétés où la mobilité sociale est intense et les phénomènes de migrations professionnelles se rencontrent de plus en plus, à conditionner la nature et la poursuite des études.

Par conséquent, la similitude qu'accusent les conjoints sur le plan professionnel, suppose la correspondance de leur niveau d'études. En France, dans 66 % des ménages, les conjoints ont reçu une éducation analogue ; et si l'on tient compte des niveaux d'études voisins, ce pourcentage augmente jusqu'à 88 % (90). J. Berent, dans son étude intitulée « Social mobility and marriage » (91) observe que chez 71 % des unions, la formation intellectuelle et le niveau d'études des deux conjoints étaient les mêmes. I.R. Stuart (92), a remarqué qu'il y avait une corrélation entre l'éducation de l'individu et celle qu'on exige de son partenaire.

En ce qui concerne la nécessité de cette homogénéité sur le plan culturel, G. Karlsson (93) remarquait qu'il n'y avait pas d'association entre l'équivalence du niveau d'études formelles chez les deux conjoints et la satisfaction matrimoniale. L.M. Terman (94) soutient cette hypothèse, mais, selon lui, pour les femmes, le bonheur tend pourtant à être plus complet lorsque le mari a fait presque cinq ans d'études de plus qu'elles. Contrairement à l'opinion de ces chercheurs, G.V. Hamilton (95) estime qu'un rapport direct existe entre le bonheur familial et la similitude des études. En tout état de cause, il semble qu'il y ait une grande part de vérité dans l'affirmation de G.V. Hamilton, étant donné qu'une formation scolaire analogue ou au moins équivalente, peut favoriser une compréhension entre les conjoints.

3° *L'homogamie intellectuelle et religieuse.* — Afin d'avoir un niveau culturel voisin, sinon identique, les conjoints doivent avoir l'un et l'autre un niveau d'intelligence semblable. Il est donc possible de penser que l'homogamie socio-culturelle implique la similitude des conjoints du point de vue de l'intelligence. Cette similitude a été en effet si marquée, qu'elle a provoqué l'inquiétude de certains savants. Car, disent-ils, si la sélection homogamique allie deux personnes de même niveau d'intelligence, et si le nombre d'enfants parmi

(90) A. Girard, 1964.
(91) J. Berent, 1954.
(92) I. R. Stuart, 1962.
(93) G. Karlsson, 1963.
(94) L. M. Terman, 1939.
(95) G. V. Hamilton, 1929.

les ménages les plus intelligents est inférieur par rapport aux autres, on doit s'attendre à ce qu'un jour, ce « noble caractère » distinctif entre l'homme et l'animal soit éliminé dans la race humaine. « Le nombre des études est insuffisant pour juger définitivement de ce problème, dit A. Girard (96), mais, d'un autre côté, ajoute-t-il, la différence énorme de l'intelligence entre les conjoints, entraîne certaines difficultés dans la vie familiale. »

Concernant le décalage de l'intelligence entre les conjoints et le bonheur familial, les constatations faites par L.M. Terman (97) ne manquent pas d'intérêt. « Les femmes qui estimaient leur mari moins intelligent qu'elles-mêmes, observe-t-il, sentaient un bonheur moins vif que les autres et le bonheur le plus parfait des hommes se réalisait lorsqu'ils trouvaient leur femme égale avec eux-mêmes au point de vue de l'intelligence, et le moins parfait, dès qu'ils étaient remarquablement plus intelligents que leur femme. » Donc, à part quelques chercheurs qui refusent d'attacher une importance considérable au rôle que peut jouer l'intelligence et sa similitude chez les conjoints dans la vie conjugale, la majorité des savants ont rappelé la nécessité d'une intelligence quasi égale, pour la satisfaction matrimoniale.

Une des colorations les plus importantes de la mentalité humaine, est la religion ; l'analyse de l'homogamie culturelle des conjoints ne peut donc être terminée sans qu'on examine, aussi succinctement que ce soit, la correspondance de la religion entre les conjoints.

En dépit des transformations majeures encore en cours dans les sociétés industrielles modernes, qui tendent à affaiblir le sentiment religieux chez les jeunes et à le remplacer par un certain rationalisme, sinon un matérialisme exagéré, l'influence de la croyance religieuse reste encore à l'heure actuelle considérable sur leurs actes. Nous essaierons de saisir ces influences, dans ce travail, à travers le mariage.

« L'alliance entre les conjoints de différentes religions, affirment J.H.S. Bossard et E.S. Boll, dans leur ouvrage qui s'intitule « One marriage and two faiths » (98), apporte des difficultés personnelles et familiales de toutes sortes qu'on ne peut éviter par une volonté magique. Car, précisent-ils, les croyances religieuses ont été toujours, et dans tous les lieux, la source principale de l'attitude collective qui représente la moralité d'un peuple concernant les sexes.

(96) A. Girard, 1964.
(97) L. M. Terman, 1939.
(98) J. H. S. Bossard, E. S. Boll, 1957.

D'après le Dr. A.C. Kinsey (99) « il n'y a en effet rien, dans la structure sociale chez les Américains et les Britanniques qui ait plus d'efficacité sur les modèles actuels et les comportements sexuels, que la religion ».

En effet, la religion sanctionne les conduites des adolescents avant le mariage et « après leur union, les croyants et les non-croyants, précise Legall (100), ont beaucoup de peine à se comprendre et engagent entre eux un éternel dialogue de sourds ». « Cette absence de compréhension augmente dans la mesure où on progresse dans la vie conjugale », disent H.S. Bossard et E.S. Boll (101). Cette opinion est également confirmée par W. Dykstra (102). Si, en fait, la différence de religion peut difficilement dissoudre les liens familiaux, la mariage n'en reste pas moins fragile. Car, on peut dire, sinon, que « ceux qui prient ensemble vivent ensemble » du moins, ceux qui prient ensemble organisent mieux leur vie ensemble. Disons, enfin, avec A.B. Hollingshead (103) qu'un des obstacles dressés contre la liberté de l'individu dans son choix, est la religion.

Ainsi, l'endogamie religieuse, ou, autrement dit, l'homogamie sur le plan de l'appartenance religieuse, loin d'être éliminée, subsiste encore considérablement et continue à affecter les alliances, et même prime parfois les autres facteurs qui perdent ainsi de leur importance. « Nous pouvons dire, écrivait R.J.R. Kennedy (104), au terme de son travail effectué parmi la population de New Haven, qu'alors que l'endogamie au sens strict du terme tend à diminuer, l'endogamie religieuse persiste et les futures séparations entre les individus seront désormais conditionnées par la religion plus que par la nationalité. » A son tour, J.L. Thomas, dans son travail « The factor of religion in the selection of marriage mate » (105) admet la conclusion de R,J.R. Kennedy, toutefois avec une certaine modération. Il considère que l'identité de la religion, si importante qu'elle soit dans le rapprochement des individus, demeure un élément parmi d'autres qui facilitent le choix des conjoints l'un par l'autre. Le degré d'ouverture ou de fermeture d'une religion peut dépendre également de la nature des institutions qu'elle fonde. « Un des obstacles des mariages franco-musulmans, remarquait H. Marchand

(99) Dr A.C. Kinsey, E. Martin, 1948.
(100) A. Legall, 1959.
(101) H.S. Bossard, E.S. Boll, 1957.
(102) W. Dykstra, 1961.
(103) A.B. Hollingshead, 1951.
(104) R.J.R. Kennedy, 1944.
(105) J.L. Thomas, 1957.

(106), est lié aux lois de l'Islam autorisant la polygamie. » Pour terminer, disons que les courants intenses de la civilisation moderne, en apportant des transformations dans la société réduisent l'emprise des impératifs religieux. C'est ainsi que H.S. Bossard et E.S. Boll (106 *bis*), compte tenu de ces changements, affirmaient « que le nombre de mariages entre les gens de différentes religions ne cesse d'augmenter ». On peut dire que nous sommes effectivement loin de l'époque où, sous l'influence de la pensée médiévale, même en France, on considérait l'alliance entre un chrétien et une juive, voire une sarrasine, comme un crime de bestialité.

4° *L'homogamie caractérielle.* — Certains des chercheurs ont affirmé que la ressemblance des conjoints sur le plan de la sociabilité peut faciliter leur entente dans la vie conjugale. Il y a également des chercheurs qui prétendent que les personnes atteintes d'anomalie ont tendance à se choisir, mais cette hypothèse n'a pas trouvé jusqu'ici beaucoup de tenants. En effet, il semble être difficile de faire l'unité dans un domaine aussi subtil que le monde mental et caractériel ; d'où la divergence des chercheurs dans ce domaine. En d'autres termes, si l'homogamie géographique, sociale et culturelle, étaient attestées par tous les savants, la similitude des caractères chez les partenaires soulève des controverses qui méritent notre attention.

Dans les pages qui précèdent, pour montrer rapidement jusqu'à quel point l'homogamie peut être considérée comme une règle générale présidant aux unions formées dans les sociétés industrielles modernes, on a fait allusion à la théorie selon laquelle les individus psychologiquement différents tendent à se marier ensemble. La différence psychique entre les deux sexes a fait l'objet de nombreuses études. Les chercheurs exclusivement orientés vers la sociologie, admettent que ces différences sont dues aux variations du temps et de l'espace ; c'est-à-dire, au rôle et au statut que la société assigne aux sexes. Et la différence du statut et du rôle qu'assument les femmes, selon les sociétés, trouve son illustration dans le livre que M. Mead consacre à ce problème et qui s'intitule « Coming of age in Samoa » (107).

Indépendamment de ces différenciations entre les deux sexes, sur le plan somatique, psychologique ou autre, qui prennent d'ailleurs des formes diverses comme on vient de le dire selon les contextes socio-culturels et qui ont diminué d'une façon remarquable à la suite de la participation de plus en plus intense des femmes dans la vie

(106) H. Marchand, 1964.
(106 *bis*) H. S. Bossard, E. S. Boll, 1957.
(107) M. Mead, 1928.

sociale moderne, ce qui nous intéresse ici plus particulièrement, c'est de voir dans quelle mesure l'identité ou la différence des caractères spirituels des individus, peut les attirer l'un vers l'autre. Si par exemple l'un des partenaires a un caractère dominant et l'autre obéissant, selon les partisans de la théorie d'hétérogamie, ils pourront se choisir comme conjoints et leur mariage peut être satisfaisant ; mais si tous les deux ont le même caractère (tous les deux sont par exemple obéissants ou dominants), il ne semble pas qu'ils soient attirés l'un vers l'autre, et en cas de mariage, leur union aboutira à l'échec. Donc, pour être heureux et s'entendre, chacun des conjoints doit, à son tour, « donner » et « prendre » pour résoudre les problèmes de la vie.

Cette théorie trouve son partisan le plus fervent en la personne de R.F. Winch, qui a émis essentiellement la théorie des « besoins complémentaires », selon laquelle l'hétérogénéité de deux individus au niveau des aptitudes mentales, d'une part, provoque leur alliance et, d'autre part, favorise leur satisfaction conjugale. Pour soutenir cette thèse, R.F. Winch (108) a interrogé vingt-cinq étudiants de l'université de Northwestern qui ont contracté mariage entre eux, et analysé leur vie individuelle. Il fait la distinction entre douze besoins et trois traits généraux qui comportent les idéaux que les êtres humains cherchent à réaliser. Selon lui, chaque individu trouve la satisfaction de certains de ces besoins en lui-même et ce sont les besoins insatisfaits qui le poussent à choisir un conjoint susceptible de les satisfaire, en raison de ses caractères de personnalité différents. Dans un autre travail (109), il apporte des précisions plus intéressantes à ce propos. Si le mari est dominant, prétend-t-il, la femme tend à être probablement d'un caractère soumis et si, au contraire, l'homme a un caractère obéissant, la femme est indépendante et dominante.

En tout cas, le postulat essentiel de R.F. Winch, c'est que, pour chaque besoin, la plupart des gens réussissent à trouver une personne qui leur procure le maximum de satisfaction. Parmi ces besoins, que, selon cet auteur, tout être cherche à satisfaire, citons l'autonomie, la déférence, la domination, etc. Dans un domaine aussi subtil et intangible que celui de l'esprit et du caractère, en l'état actuel de la science, il est fort difficile d'avancer une théorie parfaitement vérifiable, ou d'en rejeter une catégoriquement.

Toutefois, il faut dire que R.F. Winch, promoteur de cette thèse, n'est pas le seul à la soutenir. Elle a fini par trouver d'autres parti-

(108) R.F. Winch, 1955.
(109) R.F. Winch, 1958.

sans parmi lesquels on peut citer T. Ktsanes. Dans son article « Mate selection on the basis of personality types » (110), après avoir prétendu que les recherches précédentes n'ont pas apporté des résultats concluants, T. Ktsanes, se base sur un échantillon des couples récemment mariés, pour tirer les conclusions suivantes. « La tendance des individus à choisir un conjoint dissemblable sur le plan émotionnel, est plus forte que celle poussant à sélectionner un partenaire semblable. » De même, A. Strauss, est arrivé à des conclusions quasi-analogues qu'il exprime dans son travail « Personality needs and marital choice » (111).

Selon cette idée, précise W. Waller (112), une personne satisfait les besoins d'autrui jusqu'à ce qu'il y ait une indépendance émotionnelle, ce qui unit les deux conjoints d'une façon permanente. Et le processus de la sélection du conjoint, ajoute-t-il, est d'autant plus couronné de succès, que les individus ont des colorations émotionnelles complémentaires, c'est-à-dire différentes.

Par conséquent, comme on le constate, un nombre assez important de chercheurs pensent que l'hétérogamie sur le plan caractériel peut favoriser le bonheur et la solidité du foyer conjugal, une fois qu'il est formé et faciliter le choix des individus l'un par l'autre.

On a présenté, jusqu'ici, quelques chercheurs qui ont pris fermement position pour ou contre cette théorie. Les autres ont adopté l'une ou l'autre de ces théories selon les résultats de leurs recherches. Parmi eux, il est intéressant de noter le processus de la pensée de E.E. Lemasters. « A mon sens, dit-il à la page 249 de son travail « Modern courtship and Marriage » (113) les idées de R.F. Winch sur la sélection du conjoint, sont profondes, car, une personne anormale résout ses problèmes en épousant celle qui est normale. » Et, a la page 250 du même ouvrage il arrive à la conclusion suivante : « Effectivement, dit-il, le choix du conjoint ne peut avoir d'autre théorie que celle basée sur la notion des besoins complémentaires ». Mais, lorsqu'il traite des mariages « sages » et « calculés », il commence à mettre en doute partiellement l'idée précédente. « Dans ce cas, dit-il, à la page 252, tout le monde doit être psychanalyste pour prendre conscience de ses besoins et de ceux d'autrui ; tandis que le choix du conjoint se fait habituellement d'une façon inconsciente. » Et ce doute se trouve renforcé par l'analyse de la vie d'un de ses clients. « Le mari était faible, raconte l'auteur, la femme

(110) T. Ktsanes, 1955.
(111) A. Strauss, 1947.
(112) W. Waller, 1930.
(113) E. E. Lemasters, 1957.

agressive, mais après dix ans, cet homme et sa femme se détestaient. L'homme haïssait la domination que voulait exercer sa femme sur lui, et la femme, la faiblesse de son mari. » Toutes ces constatations amènent l'auteur à conclure en fin de compte que « les interprétations de R.F. Winch sur les besoins mutuels sont difficiles à admettre ».

Voilà exposées brièvement quelques théories concernant la correspondance des aptitudes intellectuelles des partenaires. Le débat entre les partisans de l'homogamie intellectuelle et ceux de la complémentarité des besoins reste ouvert et, comme dit A. Girard (114), « les tenants de deux hypothèses ne manquent pas d'arguments ».

L'amour.

Si les conjoints tendent à être homochtones, s'ils choisissent leur partenaire parfois en pleine conscience, en faisant attention à leurs traits physiques, leur âge, leur milieu social et même leur religion il y a des cas où, par contre, l'affection et, plus particulièrement, l'amour romanesque, l'emportent sur tout. Dans ce cas, la sagesse et le calcul sont incapables et, « les raisons du cœur » expliquent tout. Cela veut dire qu'il n'est pas nécessaire de demander une justification quelconque, car, dit-on, l'amour est aveugle.

Toutefois, si difficile qu'elle paraisse, l'exploration de ce domaine n'a pas été négligée par les savants. On a essayé, en réalité, d'en trouver les mécanismes et d'en discerner les effets. En un mot, on s'est proposé de se rendre susceptible de contrôler cette force qui pousse parfois au mariage. S. Freud, en tant que médecin et psychiatre, essayait d'aborder le problème de l'amour sous un angle de vue objectif; tandis que J. Guitton, s'opposant à toute tentative de ce genre, pense qu'aborder l'amour comme une fonction biologique et sociale, c'est lui enlever son caractère humain.

Il n'y a pas de doute que l'amour présente des caractéristiques beaucoup plus humaines que sociales, et « la psychologie de cette force universelle, selon C. Leplae (115), présente beaucoup d'analogie, à travers le monde ». Se référant à des enquêtes sociologiques, E.W. Burgess et P.W. Wallin (115), constatent que « les femmes qui possèdent des attraits physiques, se marient plus jeunes, et cela a probablement, disent-ils, quelques rapports avec l'amour ».

Mais, l'amour chimérique, le grand amour, qui surmonte toutes les difficultés, est de plus en plus rare. G. Karlsson (117), souligne

(114) A. Girard, 1964.
(115) C. Leplae, 1947.
(116) E.W. Burgess, P.W. Wallin, 1944.
(117) G. Karlsson, 1963.

que la majorité des femmes (71 %), ne l'ont pas vécu. En France, à cette question : « que manque-t-il à une femme célibataire de quarante ans ? », seulement 7 % des interrogés font allusion à l'amour comme un élément du bonheur indispensable dont elles sont privées (118). Et l'on peut dire que l'amour romanesque n'a pu éliminer toutes les tendances que les individus éprouvent pour choisir une femme de leur milieu. Le fait même que les individus parlent consciemment de leurs différences et de leurs conflits avec leur partenaire, disent E.W. Burgess et P.W. Wallin (119) signifie que dans nos sociétés, l'amour chimérique et partant aveugle, est rare.

Mais, si l'on admet que l'amour romanesque tend à disparaître de plus en plus, et qu'il n'est pas indispensable à la constitution et à la cohésion des ménages, il faut dire qu'une affection modérée a toujours été recommandée. Elle donne des satisfactions à l'union conjugale. « Elle est nécessaire pour continuer une vie commune », déclare G. Karlsson (120). En effet, sans être le bonheur même, cette affection en est un élément indispensable ; et cela en raison du fait que le besoin d'aimer et d'être aimé est inhérent à la nature de l'être humain. En Amérique, d'après le travail de W. Kernodle, 87 % des hommes et 95 % des femmes, ont indiqué qu'ils ont besoin de quelqu'un qui les aime (121). A.B. Hollingshead (122), se reportant à la multiplicité des facteurs, tels que la race, la religion, le groupe ethnique, la classe sociale, etc. qui déterminent une personne au mariage, reconnaît que l'absence de l'amour ne provoque pas la dissolution dans la famille ; « toutefois, précise-t-il, l'amour est nécessaire au bonheur familial ».

Après avoir admis la nécessité d'un amour modéré dans la vie conjugale, les chercheurs se demandent si cet amour, assez vif, au début du mariage, restera toujours aussi fort ou « refroidira » avec le temps. Il est intéressant de noter l'opinion de A. Krickemans (123) à cet égard. Selon lui, les couples doivent apprendre à faciliter l'évolution de leurs sentiments avec le changement de leur vie. En effet, la notion de l'amour ne se conçoit pas de la même façon par les jeunes filles et par les vieilles femmes et l'on peut dire, d'après ce qui ressort de l'enquête intitulée « la Française et l'amour », que le jugement envers l'amour évolue avec le temps. Même le niveau de l'éducation manifeste son effet, car, plus le niveau d'instruction est élevé, moins

(118) « La Française et l'amour », 1960.
(119) E. W. Burgess, P. W. Wallin, 1944.
(120) G. Karlsson, 1963.
(121) W. Kernodle, 1959.
(122) A. B. Hollingshead, 1951.
(123) A. Krickemans, 1957.

on lit ou on avoue lire des romans d'amour, et l'on a trouvé qu'une femme mariée de trente-cinq ans est la plus romanesque (124).

L'influence parentale.

Cet exposé sur la situation du choix du conjoint dans les sociétés industrielles modernes ne peut être terminé sans qu'on analyse, aussi rapidement que ce soit, le rôle que jouent les parents dans le mariage de leurs enfants au sein de ces sociétés. Cette analyse sera d'autant plus nécessaire qu'elle permettra une comparaison entre le rôle réduit des parents dans les pays industrialisés avec leur omnipotence, ainsi que nous allons le voir, dans les milieux moins industrialisés.

« Chaque mariage, disait A. Philips (125), est l'affaire de deux personnes ; mais il intéresse pourtant les parents et les familles de celles-ci. » D'un autre côté, dans le monde moderne, compte tenu du desserrement de l'emprise des groupes et la désagrégation des rôles du chef de famille, on parle beaucoup de l'individualisme, du respect à l'égard des sentiments des personnes. Nous voulons, dans ce chapitre, voir à quel point, dans les milieux industrialisés, le processus de désagrégation est réalisé, et jusqu'à quel point le mariage qui engage directement la vie de deux personnes a réussi à se dégager de cet ensemble complexe qu'on appelle « famille » au sens large du mot.

La disparition progressive des grandes familles qu'on pourrait considérer comme un des éléments caractéristiques de l'époque moderne, la diminution du nombre des membres de la famille, résultat des conditions de la vie urbaine, et aussi de la procréation planifiée, qui se pratique de plus en plus couramment, le relâchement des liens avec la génération des grands parents, toutes ces causes ont incontestablement conditionné la diminution de l'autorité des parents en Occident. A ces causes, on peut ajouter celles invoquées par J.H.S. Bossard et E.S. Boll (126). Ces deux auteurs, essayant d'énumérer les motifs qui font que les conseils et les suggestions des parents soient aujourd'hui moins suivis qu'autrefois, précisaient : « la mobilité croissante des individus les sépare les uns des autres, et plus les enfants sont distants, moins par conséquent les conseils des parents seront suivis ».

Mais, il faut dire que la régression du pouvoir parental ne signifie nullement que les parents n'essaient plus d'imposer leur volonté à leurs enfants. Dans l'étude de M.B. Sussman, à Connecticut (127),

(124) « La Française et l'amour », 1960.
(125) A. Philips, 1953.
(126) J.H.S. Bossard, E.S. Boll, 1957.
(127) M.B. Sussman, 1955.

on voit jusqu'à quel point les parents s'efforcent d'obliger leurs enfants à se marier dans leur propre milieu. Même s'ils ne parviennent plus à assumer toutes les responsabilités d'ordre éducatif, instructif ou autre, les parents ne cessent pourtant de garder leur influence, qu'ils peuvent exercer sous d'autres formes. D'après G. Karlsson (128), l'approbation des parents, quant au mariage des enfants, est en rapport avec la satisfaction de ces derniers, dans leur vie conjugale. E.W. Burgess et H.J. Locke dans leur ouvrage « The family » (129) font remarquer qu'en Amérique le rôle des parents dans le mariage des enfants prend deux formes :

a) Ils contrôlent les relations des enfants et empêchent les unions qu'ils désapprouvent ;

b) Ils font sentir leur influence dans l'attitude que les enfants vont avoir à l'égard du choix du conjoint.

Les enfants auront souvent à cœur d'opérer un choix suscitant l'approbation de leurs parents.

Bien qu'ébranlée par les transformations survenues dans la structure des sociétés modernes, l'influence parentale s'exerce donc d'une manière ou d'une autre. L'éducation que reçoivent les enfants, chez leurs parents, la façon dont ils sont punis ou récompensés par eux, façonnent leur esprit. « La stabilité des émotions, dit L.M. Terman (130), déterminant la satisfaction dans la vie conjugale, est l'effet de la manière dont les parents ont discipliné leurs enfants ».

A côté de ces influences exercées, consciemment ou non, par les parents, il y en a d'autres qui s'imposent aux enfants, alors que les parents en sont parfois complètement inconscients. Le bonheur des parents dans leur mariage influence celui de leurs enfants, prétendent E.W. Burgess et H.J. Cottrel (131). « La satisfaction des parents dans leur vie conjugale est en rapport avec celle des enfants », suggère G. Karlsson (132). Ainsi, ajoute l'auteur, si la conduite des parents est admise comme modèle par les enfants, on peut penser qu'il n'y aura pas d'une part, beaucoup de conflits entre eux et leurs parents, et, d'autre part, on peut trouver une corrélation négative entre l'existence de conflits avec les parents et la satisfaction matrimoniale. L.M. Terman (133) approuve cette opinion et les travaux entrepris

(128) G. Karlsson, 1963.
(129) E.W. Burgess, H.J. Locke, 1953.
(130) L.M. Terman, 1939.
(131) E.W. Burgess, H.J. Cottrel, 1939.
(132) G. Karlsson, 1963.
(133) L.M. Terman, 1939.

par E.W. Burgess et L.J. Cottrel (134) la confirment de leur côté également. Quoi qu'il en soit, on a toujours l'impression que les parents, loin de paraître sans intérêt dans les questions touchant au mariage de leurs enfants, exercent une influence assez importante à cet égard, que cette influence soit consciente ou inconsciente.

Il semble toutefois qu'on doive parler aujourd'hui plutôt d'une influence indirecte de la part des parents ; et c'est précisément ce qui amène C. Leplae (135) à dégager la conclusion suivante de son travail « Les fiançailles » : « Les enfants, dit-il, paraissent être, aujourd'hui, guidés davantage par la mentalité qu'ils acquièrent chez leurs parents. » Cette influence indirecte des parents s'impose d'une autre façon aussi sur les enfants ; et c'est ce qu'on appelle « l'image parentale ». « Peut-être, dit W. Waller (136), la tendance la plus inconsciente avec laquelle nous avons affaire, est-elle le désir des individus à trouver dans leur conjoint le substitut de l'image des parents aimés ».

En effet, on peut se demander si l'individu libre dans son choix n'est pas, à son insu, contraint en quelque sorte à choisir un partenaire ressemblant à ses parents. Et, si les parents en laissant leurs enfants libres dans leur choix n'exercent pas une influence sur eux en pleine inconscience. De nombreuses recherches sont entreprises pour fournir quelques réponses à cette interrogation. Les sociologues, expliquant la conduite par le milieu ambiant, ne sont pas portés à explorer spécialement le passé pour expliquer le présent. En revanche, ce sont principalement les psychanalystes qui, cherchant à interpréter le comportement actuel de l'homme par son passé, se sont intéressés à ces recherches. L.M. Terman (137) estime que « l'homme tend à se marier avec une fille qui lui rappelle sa mère ». C'est également l'opinion de G. Karlsson (138) qui pense qu'on tend à épouser « son image maternelle ». C. Kirkpatrick (139) insiste sur la similitude des caractéristiques physiques de l'épouse avec celles de la mère de l'époux. La conclusion de A. Strauss (140), selon laquelle chacun des parents est en mesure d'exercer une influence sur l'enfant, peut donc nous indiquer qu'en réalité la base de l'image idéale du conjoint ne se trouve pas dans une réaction instinctive et automatique de l'enfant envers son parent de l'autre sexe, mais qu'elle

(134) E. W. Burgess, L. J. Cottrel, 1953.
(135) C. Leplae, 1947.
(136) W. Waller, 1951.
(137) L. M. Terman, 1939.
(138) G. Karlsson, 1963.
(139) C. Kirkpatrick, 1937.
(140) A. Strauss, 1945.

réside dans les comportements affectifs de chacun de ses parents. Si cette recherche de A. Strauss, entreprise auprès de trois cent soixante-treize couples fiancés ou mariés à Chicago, aboutit à présenter une certaine image des parents, dénuée de tout privilège et imprimée dans l'inconscient de l'enfant, d'autres études mettent en doute l'existence même de l'image parentale. A.R. Mangus (141) a examiné cette hypothèse parmi les étudiants d'un collège et a remarqué que l'image d'un conjoint idéal ressemble plus étroitement au premier garçon aimé par la fille, qu'à son père. D'autre part, les tests de G.V. Hamilton (142) n'arrivent pas non plus à des résultats définitifs, à cet égard. Cette divergence entre les chercheurs est due probablement au fait que les individus, eux-mêmes, ignorent l'existence de cette image.

Le résultat qu'on peut obtenir, à partir de ces affirmations contradictoires, c'est que, sans accepter complètement la théorie des psychanalistes, on peut admettre qu'un individu est souvent guidé par les images qui sont inscrites dans son inconscient, parce qu'elles remontent à un passé lointain. Les images peuvent être en liaison avec notre premier objet aimé, nos parents, nos frères, ou même nos sœurs. Elles peuvent provenir de l'amour exprimé et senti, en période d'adolescence ou de préadolescence.

Au terme de cette introduction, on tient à répéter la question qu'on s'est posée au début, et qui, sous une forme plus simple, peut être formulée ainsi :

« Qui épouse qui ? »

Essayant d'élaborer quelques réponses provisoires, à cette question, on a été amené à développer la théorie de « l'homogamie », c'est-à-dire, le principe selon lequel ce sont surtout les semblables qui se cherchent et se marient entre eux. Selon un grand nombre de savants, la ressemblance au point de vue individuel ou socio-culturel ou autre, attire, tout d'abord, les personnes, les unes vers les autres, et ensuite, après leur union, assure le bonheur familial.

On a vérifié le degré de l'homogamie, dans de différentes composantes de la personnalité humaine. D'abord, on a envisagé le milieu physique ; on voulait en effet savoir quel est le rôle de l'aire géographique parmi les diverses déterminations extérieures, dans le rapprochement des deux individus. Le résultat est sans équivoque : deux individus, en vue du mariage, doivent d'abord habiter dans le même milieu géographique. Et, au fond, la proximité des lieux de résidence

(141) A. R. Mangus, 1936.
(142) G. V. Hamilton, 1929.

est un élément nécessaire pour le rapprochement de deux personnes. D'autre part, on a remarqué, toujours à partir des données fournies par les autres, que la communauté du lieu de naissance, était un facteur assez important dans le rassemblement des individus. Par conséquent, on peut dire que parmi les éléments qui sont à la base de l'alliance entre deux conjoints, le facteur géographique revêt une importance magistrale.

Après l'espace géographique, on s'est proposé de mettre en évidence le rôle que joue l'apparence physique pour unir deux partenaires. Autrement dit, on voulait savoir si l'on peut étendre la notion de l'homogamie géographique à l'homogamie physique. Le résultat est également positif. On a pu observer que les personnes de même âge ou d'âge voisin, de même race, ont tendance à s'unir.

Il était plus difficile de dégager des conclusions probantes et nettes, en ce qui concerne le degré de l'homogamie dans les autres caractéristiques physiques des individus, tout au moins au stade actuel des recherches; alors qu'un regard rapide vers les travaux accomplis sur le choix du conjoint montrait qu'on peut très bien parler de l'homogamie sociale étant donné que dans leur totalité, les recherches font état de la similitude des individus sur le plan social.

Abordant le problème des colorations mentales et leur rôle effectif dans le choix du conjoint, on a observé deux tendances divergentes. En effet, deux groupes sont opposés, les partisans de l'homogamie et ceux de la complémentarité des caractères. Pour apporter quelques précisions sur l'origine de cette divergence, disons qu'il s'agit, en partie, d'une différence de méthode. Or, le postulat essentiel de la sociologie, exigeant d'expliquer le social par le social, est négligé par ceux qui admettent l'hétérogamie au niveau des capacités intellectuelles. Ils ont réduit, selon W. Kernodle, le phénomène social en psychologique, physiologique, et partant, individuel. Par ailleurs, la divergence n'est pas aussi marquée qu'elle le paraît en premier lieu. Même R.F. Winch accepte le déterminisme des facteurs spatiaux dans le mariage, mais selon lui, cette variable constitue un « champ d'éligibles » à l'intérieur duquel chaque individu peut faire son choix. Par conséquent, même parmi ces idées divergentes, on en trouve quelques-unes qui convergent.

En tout état de cause, en l'état actuel des recherches, il paraît difficile de prendre une position catégorique sur ce sujet. Mais on peut dire que, dans l'ensemble, si l'on considère tous les aspects de la personnalité humaine, les semblables tendent à se choisir. Chez

deux partenaires, s'il y a des caractéristiques qui divergent ou se complètent, par contre, nombreuses sont celles qui se rassemblent. On peut, à juste titre, étendre ce principe même jusqu'aux situations matrimoniales. En fait, les divorcés et les veufs tendent à se marier entre eux et même, la plupart du temps, les conjoints sont semblables sur la dimension de leur famille. Enfin, tout cela nous pousse à croire que l'homogamie est « un corrollaire de la conscience du groupe » ; et à répéter avec R. Bill, une fois de plus, que « les individus tendent à choisir un conjoint qui leur ressemble, plutôt qu'un partenaire dissemblable ».

PREMIERE PARTIE

ENQUÊTE A TÉHÉRAN

Les remarques préliminaires

QUELQUES CHIFFRES SUR LES DIFFERENTES FORMES DU MARIAGE A TEHERAN

Téhéran, avec 1.512.085 habitants (1), comporte près de 1.746 mariages par mois (2).

Ce chiffre moyen, aux yeux de ceux qui connaissent les règles et les systèmes des pays islamiques, paraît plein d'ambiguïté ; car la population musulmane de l'Iran ne se marie pas, ou se marie rarement aux mois qu'elle appelle Moharram et Safar (3). Elle conclut aussi rarement des mariages dans le courant du mois du Ramadan (4). Un regard très rapide sur les chiffres suivants prouve ces fluctuations numériques du mariage selon les mois (5) :

Farvardine	1445	Mehr	2428
Ordibehecht	2662	Abban	2242
Khordat	593	Azar	2019
Tir	888	Day	1700
Mordad	2217	Bahman	1099
Chahrivar	2025	Esfand	1623

(1) Bulletin de Recensement, 1956 (2e vol.).

(2) Ce chiffre n'est que la moyenne des nombres de mariages effectués en 1964.

(3) Ces deux mois ont été sacralisés par Mahomet, surtout afin d'empêcher les Arabes de se battre au cours de ces deux mois.

(4) Le mois où l'on jeûne.

(5) Ces chiffres appartiennent à l'année 1964 (Bureau de Recensement Judiciaire).

Si la fréquence des unions accuse des variations remarquables selon les mois, elle varie également avec les années, mais, cette fois, il s'agit d'une augmentation du nombre des mariages (6) :

1941	105.170	1950	127.294
1942	112.178	1951	142.190
1943	118.591	1952	144.211
1944	131.341	1953	146.158
1945	112.693	1954	141.077
1946	112.551	1955	140.025
1947	126.550	1956	137.820
1948	125.131	1957	120.210
1949	127.875	1958	145.483

D'après ces chiffres, on note une augmentation de 40.313 mariages, au cours de dix-sept ans. Autrement dit, le nombre des mariages dans la totalité de la population iranienne, a augmenté de moitié au cours des deux décennies.

Cette augmentation se manifeste également dès qu'on prend en considération les chiffres du mariage à Téhéran depuis quelques années :

1958	16.295	1961	18.698
1959	15.048	1962	19.245
1960	16.240	1963	20.958

Ces chiffres montrent une augmentaiton de 4.663 mariages en cinq ans, ce qui représente plus d'un quart des mariages en 1958. Cette élévation accélérée du mariage, dans la capitale de l'Iran, s'explique partiellement par les mouvements migratoires de la population irannienne, de plus en plus croissants au cours des dernières années.

Quant à l'augmentation du nombre des unions dans le pays entier, Dj. Behnam et Ch. Rasek, essayant de l'expliquer, ne manquent pas de suggérer entre autres faits, la méfiance de la population à l'égard de l'Administration, due à l'ignorance et à l'analphabétisme d'une part, et même au manque d'état civil, dans les villages surtout, d'autre part. L'abstention des gens s'accentuait remarqua-

(6) Voir Magaddamah Bar Djamaa Chenassi Dar Iran, « L'introduction à la Sociologie en Iran », par Ch. Rassek et Dj. Behnam.

blement, pour faire enregistrer un mariage, quand il s'agissait d'une union entre deux personnes avec un décalage d'âge sensible et même ridicule. Par conséquent, le décalage de ces chiffres met en évidence plutôt l'importance des progrès accomplis dans le domaine de l'état civil.

Au cours du mois où la population de l'échantillon a été recrutée on compte 1.734 mariages, parmi lesquels, 8 sighas (6 bis), 27 Redjouaas (mot arabe qui signifie revenir et qui désigne le remariage de mêmes personnes après la rupture), 283 mariages d'hommes non-célibataires. Dans la catégorie des remariés, on rencontre 219 hommes qui contractent le mariage pour la deuxième fois, 50 personnes pour la troisième fois et enfin 11 pour la quatrième et 5 pour la cinquième fois et plus. Si les hommes effectuent le mariage d'une façon assez fréquente, les femmes en font de même, à leur tour. En dépouillant les listes de mariages, au cours d'années consécutives, on s'aperçoit que le nombre de remariages chez les femmes, dans la population de Téhéran, est supérieur à celui des hommes. Dans le mois appartenant à l'enquête (Favardine), on trouve seulement 1.401 femmes qui se marient pour la première fois. Ce chiffre, comparé avec celui des hommes (1.434), montre un décalage de 2,6 % en faveur du célibat masculin. Cette intensité des remariages chez les femmes ne semble pas être le propre seulement du mois de l'enquête, on la trouve aussi dans les autres années, au cours de la même période. C'est ainsi qu'en 1960 le pourcentage des femmes célibataires au moment du mariage, n'atteignait que 73 % de la totalité des mariages, alors

(6 *bis*) On aura plus loin, dans une troisième partie, l'occasion d'analyser davantage ce genre de mariage ; précisons donc seulement ici que la durée de ce genre d'union peut s'étendre d'une heure ou même moins, jusqu'à cent ans ou plus.

La religion islamique, tolérant la polygamie, autorise un homme à se marier avec quatre femmes à la fois pour une durée illimitée et non fixée d'avance. Mais, étant donné que le nombre de sighar, mariage à temps limité, n'est pas restreint, un homme peut épouser, sous cette forme de mariage, un nombre quelconque de femmes en même temps sans avoir accompli un acte illicite. En effet cette institution, mise en avant par Mahomet, n'était pas admise par toutes les sectes musulmanes. Les Sunites, inspirés par Omar, un des quatre premiers kalifs au début de l'Islam, l'ont rejetée alors que les Chütes (partisans d'une secte islamique répandue en Iran) l'ont acceptée et propagée. Mais, il faut préciser que cette acceptation n'implique pas une grande intention numérique du sigha ; cela est dû au mépris que la société réserve aux femmes soumises à de telles alliances. Car elles ne sont pas considérées comme des partenaires réelles dans la vie de leur conjoint. En particulier, elles ne peuvent pas, selon la grande majorité des théologiens, hériter les biens de leur mari. C'est pour ces raisons que nous remarquons la faible fréquence de sigha chez la population mariée entre le 21 mars et le 20 avril (0,4 %), et un regard rapide aux chiffres des années précédentes, au cours de la même période, montre clairement le déclin de cette institution. Rappelons seulement, à titre indicatif, qu'en 1962, le pourcentage de sigha atteignait 0,8 % et, en 1961, il représentait 3 % des mariages.

qu'il s'élevait jusqu'à 76 % pour les hommes. Au cours des années 1961-1962, on trouvait respectivement 72 % et 76 % de célibataires parmi les femmes et 80 % et 79 % parmi les hommes.

Mais, si l'on pousse plus loin l'analyse, quelques nuances apparaissent. Au fond, bien qu'il y ait une supériorité numérique de remariages féminins, les femmes qui contractent mariage pour la troisième ou quatrième fois consécutives sont rares et elles ne se marient souvent pas plus de deux fois.

Par exemple, du 21 mars au 20 avril, on trouve seulement 14 % des hommes qui se marient pour la deuxième fois contre 17 % des femmes.

Et les chiffres ne diffèrent pas lorsqu'il est question du troisième mariage (2 % pour les deux sexes), alors qu'une légère différenciation de l'ordre de 2 % se rencontre en faveur des hommes, pour le quatrième mariage. Le tableau suivant illustre encore le même phénomène.

Année du mariage / Ordre du mariage	1960		1961		1962		1963	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
	%	%	%	%	%	%	%	%
Mariés pour première fois ...	18	22	16	19	15	20	14	15
deuxième fois ...	3	3	3	2	2	3	3	2
troisième fois ...	0,7	0,8	1	0,7	0,6	0,6	0,4	0,7
quatrième fois et plus	0,5	0,7	0,1	0,1	0,1	0,2	0,5	0,1

Un autre aspect du mariage à Téhéran, non moins intéressant, est la polygamie. Cette institution juridique et sociale, autorisée par l'Islam et favorisée, dans une certaine mesure, par les familles patriarcales, subit aujourd'hui le même sort que le sigha. En réalité, les conditions modernes de l'existence, entraînant, de plus en plus, d'une part, l'éclatement des fonctions sociales, économiques, culturelles, que le patriarche remplissait à lui seul, et provoquant, d'autre part, un mouvement égalitaire entre les sexes, ont amené les hommes et surtout les femmes à contester cet état de choses.

En conséquence, chose légalement admise, la polygamie n'est pas pour autant un phénomène répandu chez les mariés. Chez les personnes mariés au cours de la période 21 mars-20 avril, la majorité écrasante des hommes (1.638) n'ont qu'une seule femme. En d'autres termes, près de 94,3 % des familles sont monogames. Vingt-cinq hommes, soit 5,7 % des couples, ont deux ou plusieurs femmes, à la fois.

Mais, poussant plus loin l'analyse, on observe très vite, que les familles, classées sous la rubrique « polygamie », n'ont normalement que deux femmes (quatre-vingt-huit couples), et la proportion des couples constitués de trois femmes, ou plus, est très faible (sept ménages, soit 0,4 % de la totalité des unions).

Outre l'intensité numérique très faible de la polygamie à Téhéran, sa décadence est si accélérée qu'elle ressort même lorsqu'on confronte très peu de chiffres : en effet, le nombre de ménages polygames qui occupait 7,3 % et 8,9 % de l'ensemble des mariages, respectivement en 1960 et 1961, devait s'établir à 6,6 % et 7,8 % au cours des années 1963 et 1964 ; et le tableau suivant montre l'évolution de structure interne de polygamie au cours de ces cinq dernières années :

Année du mariage / Nombre de femmes mariées simultanément avec un homme	1960	1961	1962	1963	1964
	%	%	%	%	%
Une femme	93,6	92,9	94,6	95,6	94
Deux femmes	6,3	6,9	5,1	4,2	5,8
Trois femmes et plus	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2
Total	100	100	100	100	100

Avec le déclin rapide de ce phénomène, il ne serait pas inexact, selon toute vraisemblance, de prévoir son élimination totale dans les années à venir.

*
* *

Cet exposé sommaire de ce qui se passe actuellement à Téhéran, concernant le mariage et ses divers aspects, modernes ou périmés, ne peut que servir de stimulant à ceux qui envisagent de mener

des recherches dans ce pays, peu connu jusqu'ici quant aux phénomènes sociaux, et qui se propose d'avoir désormais plus conscience de sa structure et de ses caractéristiques.

Les pourcentages du mariage, et leurs fluctuations numériques, selon les annees et les mois, ont été étudiés à l'aide des chiffres dont on disposait pour le présent et le passé. Les formes variées que prend le mariage dans cette ville ont été sommairement traitées, comme l'exige le titre de ce travail. Même, on a présenté quelques aspects relatifs au remariage et à son intensité. On a enfin fait allusion, toujours en confrontant les données relatives aux années récentes, à l'état actuel de la polygamie à Téhéran et à son avenir ; sans toutefois pouvoir, faute de documents, montrer l'état matrimonial de deux conjoints qui s'unissent. Dans le chapitre suivant, nous essayons de présenter les caractéristiques de la population ayant fait l'objet de notre observation directe.

LE CHOIX DE L'ECHANTILLON

L'étude du choix du conjoint à Téhéran, nécessitait d'abord, la constitution d'un échantillon sur lequel devaient porter les questions de l'enquête.

Dans ce but, on s'est adressé au Bureau de Recensement Judiciaire. Dans ce Bureau, qui rassemble chaque mois la liste de tous les mariages conclus à Téhéran, on disposait de renseignements concernant l'adresse et le nom des mariés. On a fixé une date de départ et examiné tous les mariages faits à partir de cette date. On ne pouvait pas, bien sûr, retenir tous les ménages sans exception, et l'on devait renoncer à quelques-uns d'entre eux, soit par l'ignorance de l'adresse et du nom des mariés (faute d'attention de la part des notaires), soit parce qu'ils vivaient trop loin, ou à des endroits trop difficiles à atteindre.

Indépendamment de ces obstacles qui nous amenaient à ne pas tenir compte de toutes les alliances, il y avait encore des limites qui nous obligeaient également à renoncer à certaines d'entre elles. Premièrement, aucun des mariés ne devait avoir plus de soixante-cinq ans. Deuxièmement, les deux conjoints devaient être célibataires au moment du mariage. En d'autres termes, on se proposait de recueillir des renseignements sur des unions faites par des personnes qui concluaient l'acte de mariage, pour la première fois. Ainsi, on a relevé le nom et l'adresse des couples qui s'étaient mariés au cours d'une période qui s'étendait du 21 mars au 1er avril..

Après avoir constitué la population de l'enquête, on a commencé à distribuer les questionnaires et à interroger les individus dont le nom y figurait. Cette démarche constituait, certes, une étape très difficile du travail, compte tenu de ce que l'on ne disposait pas d'une équipe de collaborateurs suffisante, que les déménagements, si nombreux dans une grande ville comme Téhéran, rendaient l'accès aux mariés extrêmement difficile, et surtout qu'une certaine réticence de la part des individus interrogés les retenait de répondre facilement aux questions posées. Or, cette difficulté d'interroger les mariés, causée par une gamme de facteurs de toutes natures, était encore accentuée par la nature quelque peu confidentielle de l'enquête, qui posait des questions considérées, en général, comme indiscrètes.

Ainsi, les pages qui suivent contiennent les informations recueillies sur cent quatre-vingt-dix-huit ménages quant à la date de naissance, celle de mariage, la nationalité des époux, leurs religions, leurs localités de naissance et de résidence, leur niveau d'études, leur profession, le montant du mahr (7) fixé lors de leur mariage, le nom et l'adresse du notaire devant qui leur mariage a été conclu, et enfin l'existence éventuelle du lien de parenté entre les époux, Parmi ce nombre cent sept ménages ont été directement contactés et priés de remplir le reste des informations qu'on voulait obtenir, et de corriger, s'il y avait lieu, celles qui avaient été recueillies dans les registres de mariages.

LE QUESTIONNAIRE

On a essayé de construire un questionnaire ressemblant au maximum à celui que A. Girard a établi pour ses recherches effectuées en France sous le titre « Le choix du conjoint » (8), afin de pouvoir en confronter les données. Dans ce but, nous avons gardé la plupart de ses questions, mais parfois, comme il s'agissait d'un milieu et d'une culture foncièrement différents, on a tenté de les adapter aux exigences de ce noveau milieu.

Mais, on peut dire, qu'en somme, ce questionnaire reste dans l'ensemble fidèle à celui qui a été construit dans l'ouvrage mentionné ci-dessus. Dans les pages suivantes, nous reproduisons le questionnaire, tel qu'il a été soumis aux interrogés.

(7) Nom donné à une somme d'argent que le mari s'engage, dans le contrat de mariage, à payer lorsque sa femme l'exige (nous verrons quelques précisions à ce sujet dans les chapitres ultérieurs).

(8) « Le choix du conjoint », 1964.

Numéro du questionnaire	(*Ce questionnaire reste anonyme*) Date de l'entretien
1. Nom du mari	
2. Le numéro du mariage dans le registre du notaire	
3. L'arrondissement où le mariage a été enregistré	
4. Date du mariage	
	Mari / Femme
1. Nationalité	
2. Date de naissance	
3. Lieu de naissance	
(Nom de la localité de naissance ; est-ce qu'elle est une ville ou un village, sa population) ..	
4. Nombre des frères et sœurs (morts ou vivants)	
1. Dernier établissement scolaire où vous avez fait vos études	
2. L'âge de la fin d'études ..	
3. Dernier diplôme obtenu ...	
1. Croyant, très croyant, ou plutôt sans religion	
2. Si croyant, quelle est votre religion ?	
Localité actuelle de résidence ?	
(Dans quel département est-elle située ?	
Profession	
Nationalité et profession du père	

LES FIANÇAILLES

1 *a.* Est-ce que vous avez choisi votre partenaire vous-même, ou est-ce plutôt vos parents qui l'ont choisi pour vous ?

1 *b.* Si vous vous êtes connus, comment, où cette connaissance a eu lieu ? Donnez quelques détails :

---

2 *a.* Est-ce que vous vous êtes fréquentés aussi ?

2 *b.* (Si oui) sans famille ou toujours avec elle ?

3 *c* Et depuis combien de temps avant le mariage ?

---

4. Quand avez-vous prévenu votre famille ?

---

5. Votre famille était-elle très favorable, favorable, ou plutôt défavorable ou très défavorable à votre union ?

très favorable	favorable	défavorable	très défavorable
1	2	3	4

---

6. Votre belle-famille était-elle très favorable, ou favorable ou plutôt défavorable à votre mariage ?

très favorable	favorable	très défavorable	défavorable
1	2	3	4

---

7. Si vos familles ont arrangé votre mariage, comment est-ce qu'elles ont procédé ? (Donnez quelques détails.)

---

8. Combien de temps s'est-il écoulé après leur rencontre et vos fiançailles ?

---

9. Quand et comment avez-vous vu votre femme ?

---

10. Est-ce qu'il y a eu une cérémonie de fiançailles ?
(si oui) Donnez quelques détails.

---

11. Avez-vous reçu (ou donné) une bague ?
D'où venait-elle ?

LE MARIAGE

1 *a*. Est-ce que le mari a eu une dot ?
(si oui) Quoi et sous quelle forme ?

1 *b*. Est-ce que la femme a reçu une dot ?
(si oui) Quoi et sous quelle forme ?

---

2. Est-ce que le mariage était accompagné d'une cérémonie ?
Comment, où ? (Donnez quelques détails.)

Est-ce que vous avez dépensé beaucoup d'argent pour votre mariage ?
(si oui) Donnez quelques exemples de ces dépenses.
Quelle est le montant de votre mahr ?

---

1. Pour un mariage faut-il que les conjoints se connaissent, ou les parents doivent-ils l'arranger ?

---

2 *a*. Parmi ces caractéristiques, laquelle d'après vous, doit avoir plus d'importance pour un garçon qui veut se marier ?

1. Santé de la fille.
2. Beauté de la fille.
3. Qualités morales de la fille.
4. Sa situation matérielle.

2 *b*. Parmi ces caractéristiques, laquelle doit avoir plus d'importance pour une fille qui se marie ?

1. Santé du garçon.
2. Beauté du garçon.
3. Sa situation matérielle.
4. Qualités morales du garçon.

---

3. A quel âge, d'après vous, convient-il qu'un garçon se marie ?
et une fille ?

---

4. Pensez-vous que les deux partis doivent avoir la même situation matérielle et sociale ? ou leur inégalité sur ce point n'a pas d'importance ?

---

5. Est-ce que les conjoints doivent avoir, d'après vous, la même religion, ou est-ce que la différence de religion n'a pas d'imporatnce dans le mariage ?

D'après vous, est-ce que la fille doit se garder nécessairement avant le mariage ?

Oui	Non	O ?

Avez-vous l'impression que les filles de votre ville se gardent effectivement jusqu'à leur mariage ?

Oui	Non	O
1	2	?

D'après vous, les conjoints doivent-ils avoir

1. le même âge,

2. ou la différence d'âge est nécessaire,

3. ou l'âge n'a pas d'importance dans le mariage ?

Si la différence d'âge est nécessaire, jusqu'à combien d'années ce décalage doit s'étendre et lequel, d'après vous, parmi les conjoints doit être le plus âgé ?

Si vous avez l'impression que vous vous mariez tard, quel facteur a été à l'origine de ce retard ?

1. Manque d'argent,

2. manque de travail,

3. occupation d'études,

4. objection des parents,

5. autres facteurs.

---

6. D'après vous l'échange de dot et de mahr est-il nécessaire ou non ?

---

7. Est-ce que vous pensez que le mariage doit être accompagné :

1. des cérémonies traditionnelles et onéreuses ?

2. ou des cérémonies plus simples ?

8. D'après vous, est-ce qu'il est préférable qu'une femme mariée sans enfant reste à son foyer ou exerce un travail au dehors ?

Et si elle a des enfants de moins de sept ans ?

Si ses enfants sont plus grands ?

---

9. Combien d'enfants voudriez-vous avoir ?

---

10. Quels conseils donneriez-vous à votre fils à l'âge du mariage ?

et à votre fille ?

Commentaire.

CHAPITRE PREMIER

Les caractéristiques de la population observée

Section I

LES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES

a) L'origine géographique de la population de l'échantillon.

La première caractéritique que nous essayons de relever sur la population de l'enquête, c'est son origine géographique.

Il ne semble pas, en effet, étrange à un chercheur de constater un ou plusieurs exemplaires de chaque province iranienne à Téhéran.

Si Téhéran ne peut pas réunir dans son sein, au même titre que les villes les plus gigantesques et cosmopolites du monde, des individus provenant de la plupart des pays du monde, elle peut, par contre, rassembler des ressortissants de chaque province de l'Iran. En d'autres termes, si malgré les étrangers qui y vivent, Téhéran n'est pas un « creuset » à l'échelle mondiale, elle l'est à l'échelle nationale. Dans la population de l'enquête, on trouve seulement une femme et un homme nés hors de l'Iran.

Or, cette proportion si faible, de l'ordre de 0,53 % et 0,55 % pour les femmes et les hommes respectivement, n'est pas fonction de la dimension réduite de la population observée. On la trouve également, lorsqu'on examine la population totale des mariés pendant la période du 21 mars-20 avril (1,50 % pour les femmes et 0,63 % pour les hommes).

Compte tenu de la mobilité accrue des individus, occasionnée par des facteurs divers que nous n'avons pas manqué d'énumérer tout au long de l'introduction, on peut s'interroger sur le caractère international que va prendre Téhéran dans les années qui viennent. Pour répondre à cette question, nous traçon les courbes de pourcentages des étrangers qui ont formé leur mariage à Téhéran depuis six ans, au cours de la période du 21 mars-20 avril.

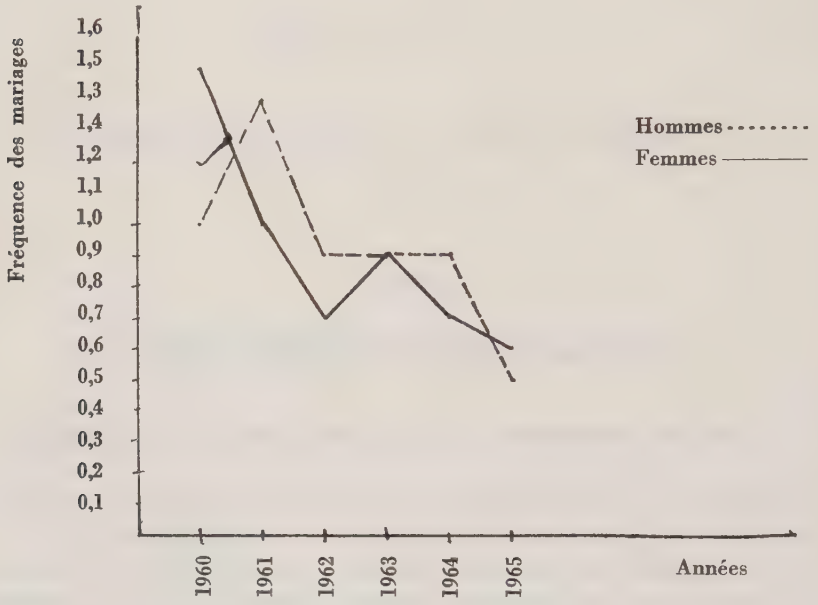

D'après ces deux courbes, on peut remarquer la diminution des mariages entre personnes étrangères à Téhéran, depuis huit ans. Cela est vrai tant pour les hommes que pour les femmes, quoique la diminution des fréquences a pris une allure plus rapide dans les dernières années (1,5 % en 1960 contre 0,6 % en 1965).

En tout cas, le pourcentage quelque peu négligeable de personnes nées hors de l'Iran et constituant un ménage dans le pays même ne peut pas faire obstacle au nombre assez important de ceux qui sont nés dans les provinces et s'unissent à Téhéran. En effet, quatre-vingt femmes, soit 40,4 % de la totalité de la population féminine relevée, sont d'origine téhéranienne, et les autres, c'est-à-dire 59,6 % d'origine provinciale. Le pourcentage des hommes mar-

que une certaine différence, en faveur des provinciaux (81,7 %). Le pourcentage intense des gens d'origine provinciale et qui vivent actuellement à Téhéran, explique d'une part la nature mélangée de la populaiton de Téhéran et d'autre part, exige, vu son importance numérique, quelques précisions quant à la localisation de cette population de la province et le sens de son évolution dans le proche avenir.

Pour préciser, d'une manière claire, l'origine géographique de la population observée, c'est-à-dire, ce qui est la même chose, pour mettre en évidence la tendance migratoire de chaque province nous avons retenu deux critères : la région et le département. Et en vue d'apporter quelques clarifications sur l'avenir des mouvements migratoires de la population, nous essayons de confronter d'abord, les chiffres des années successives et ensuite, de présenter la distribution des ménages observés selon l'âge des conjoints.

TABLEAU I

Répartition de l'origine provinciale des conjoints.

Régions	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nord - Nord-Central	125	62	144	81
Centre - Sud-Central	21	11	12	7
Est	13	7	4	2
Ouest	20	11	17	9
Sud-Ouest	6	4	2	1
Total	185 (1)	100	179 (2)	100

(1) Indéterminés : 13.
(2) Indéterminés : 19.

S'agissant de la définition de population selon la région d'origine, on observe (tableau I) une forte majorité d'individus nés dans la région du nord qui comprend le département et la ville de Téhéran.

Dans un autre tableau (II) nous avons reproduit le pourcentage de la population de chaque région et le nombre de ses ressortissants dans l'enquête.

En effet, la correspondance ne paraît pas être étroite entre la proportion des habitants d'une région et le nombre de ceux qui ont émigré de leur région pour s'installer à Téhéran. Concernant la première région, celle du nord, on peut remarquer cette corrélation, mais elle s'élimine dès qu'on prend en considération les autres.

TABLEAU II

Répartition de l'origine provinciale des conjoints.

Région	Echantillon		Population de la région (hommes et femmes)
	Hommes	Femmes	
	%	%	%
Nord	67	81	44
Centre	11	7	12
Ouest	11	2	13
Est	7	9	14
Sud-Ouest	4	1	17
	100	100	100

La proportion des émigrés diminue, en somme, à mesure même que celle de la population des régions augmente.

Par contre, il nous semble possible de définir la répartition des émigrés à partir de distances séparant leur région d'origine de Téhéran.

A la vérité, la région du nord comporte 67 % des hommes et 81 % des femmes de l'enquête, alors que ce chiffre doit tomber à 4 % pour les hommes et à 1 % pour les femmes lorsqu'il est question de la région du sud. Cette hypothèse se confirme mieux encore lorsqu'on porte l'attention non pas sur le critère de la région, mais sur celui du département (*cf.* I, II). Par conséquent, sans pouvoir nier complètement les incidences de l'intensité de la population sur le degré et la proportion des émigrés, on peut attribuer une importance remarquable au facteur de la distance, quant aux mouvements migratoires de la population vers la capitale.

Certes, le facteur de rapprochement ou d'éloignement ne peut, à lui seul, déterminer un problème d'envergure tel que les mobilités géographiques de la population. Le niveau d'instruction des individus a une place importante dans la détermination de la migration

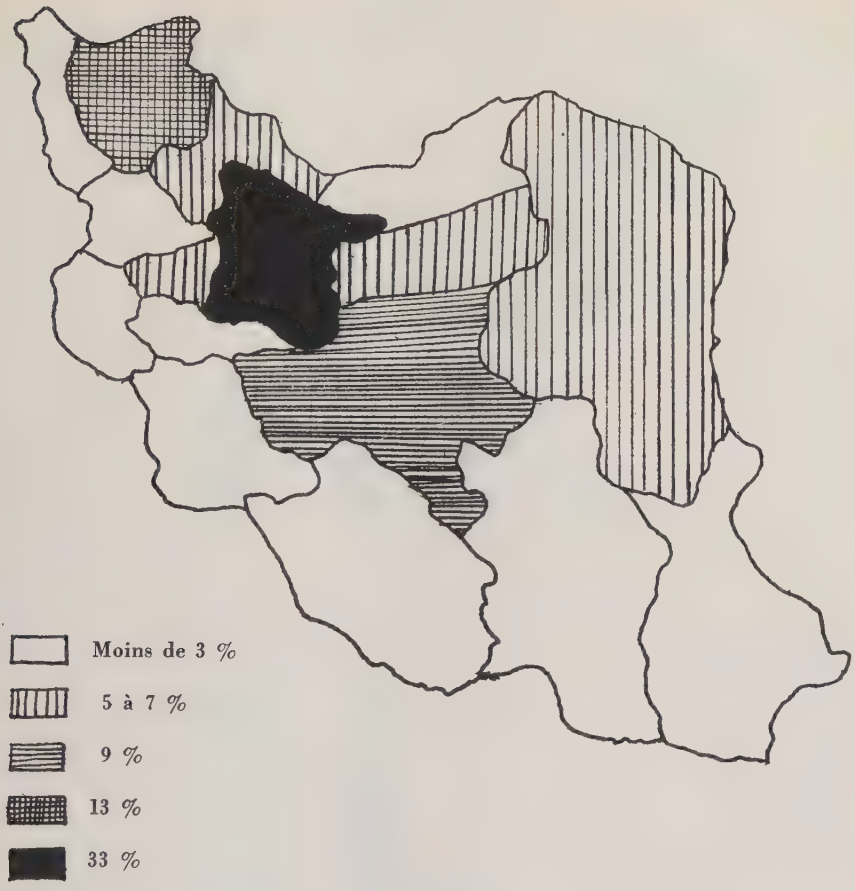

CARTE N° I

Répartition des localités de naissance des hommes de l'enquête selon les départements.

des provinciaux vers Téhéran. Les histogrammes I et II mettent en évidence un décalage énorme entre le niveau d'instruction de la totalité de population et celui des émigrés. Un regard très rapide sur ces deux histogrammes montre la supériorité du niveau d'études de la population émigrée. En effet, une personne sur cent a fait des études secondaires chez la population entière de l'Iran, alors que ce pourcentage s'élève jusqu'à 3 % pour les femmes et près de 4 % pour les hommes parmi la population qui a quitté la localité de sa naissance pour vivre à Téhéran. 8 % des hommes et 3 % des femmes parmi les émigrés de l'enquête ont fait leurs études supé-

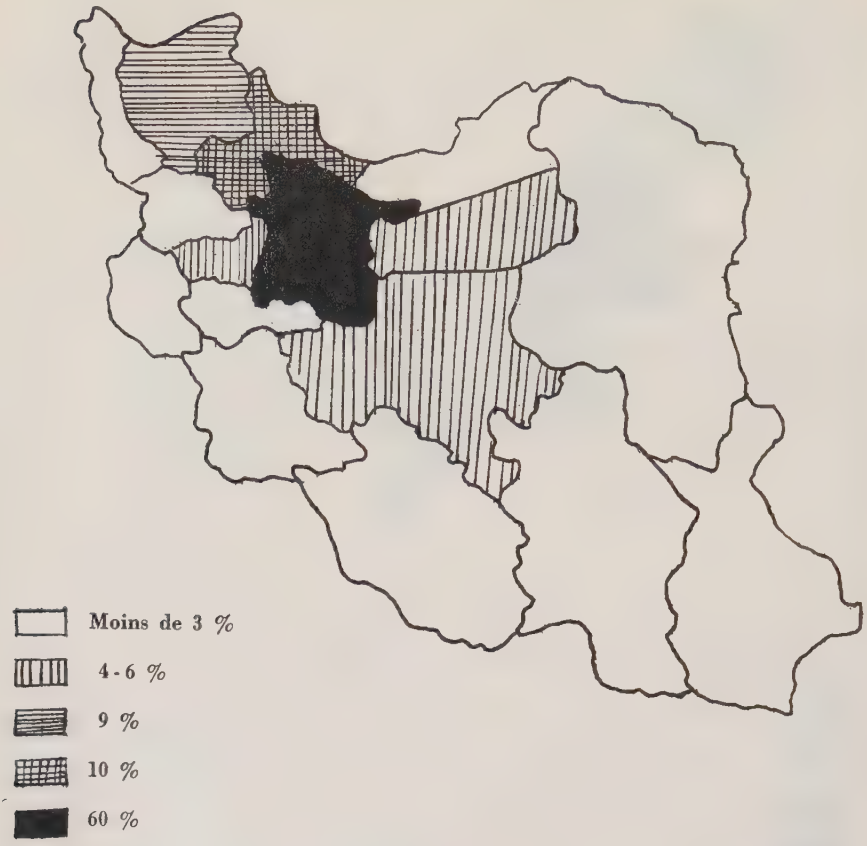

CARTE N° II

Répartition des localités de naissance des hommes de l'enquête, selon les départements.

rieures, tandis que seulement 2 % des individus dans la population iranienne a réussi à en faire de même.

Pour quitter son pays d'orgine et se refuser à renoncer aux privilèges qu'offre une grande ville à ses habitants, des facteurs tels que la distance séparant la localité de naissance d'un individu de Téhéran, et son niveau d'études qui peut être même en partie conditionné par sa vie à Téhéran (ce qui ne peut pas être mesuré par la présente enquête étant donné que la date de l'arrivée des individus à Téhérant nous manque), ne suffisent pas. Il faut donc considérer l'influence qu'exerce, à ce sujet, le statut socio-professionnel des individus.

NIVEAU D'ETUDES

Chez la population émigrée de l'enquête.

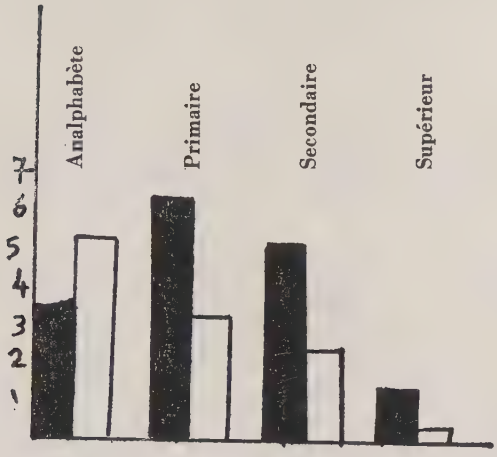

Histogramme n° I

Chez la population totale de l'Iran (1).

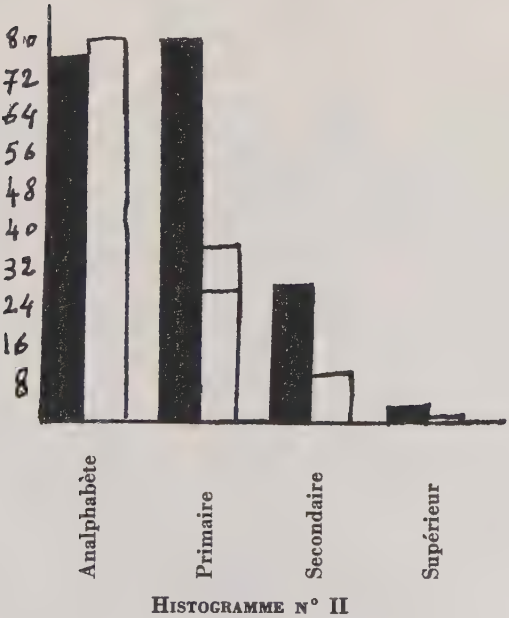

Histogramme n° II

Femme Homme

TABLEAU III

Répartition professionnelle des ménages selon leur localité de naissance.

Profession	Nés à Téhéran		Nés hors de Téhéran	
	Nombres	Pourcentage	Nombres	Pourcentage
Ouvriers	5	18	25	17
Commerçants	9	32	56	37
Employés	10	35	47	32
Cadres supérieurs	4	15	20	14
	28	100	148	100

Dans le tableau (III), en comparant la distribution des individus selon leur catégorie professionnelle et leur localité de naissance, on n'observe pas de grande divergence entre émigrés et ceux que nous appelons autochtones, car, ceux qui viennent à Téhéran perdent, d'habitude, leur profession antérieure et en cherchent une autre. Mais il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit de la catégorie socio-professionnelle des pères de ces individus. En effet, parmi les femmes dont la profession du père a été recueillie, nous en avons 61,4 % qui proviennent de la province. Le tableau IV, donne la distribution de ces femmes selon la profession de leur père. Le degré de mobilité géographique des hommes étant plus élevé, on rencontre huit cent vingt-neuf hommes d'origine proviniale (toujours parmi les hommes, dont la profession du père a été obtenue par le contact direct avec les intéressés).

Avec le statut socio-professionnel des pères, on voit surgir une autre catégorie, celle des agriculteurs. Car, étant donné que les mariés de l'enquête avaient quitté définitivement leur pays d'origine pour s'installer à Téhéran, on ne savait rien de leur profession antérieure, s'ils en avaient exercé une, mais on a considéré leur profession actuelle. Or, parmi les 198 hommes de l'enquête, on n'en a pas trouvé un qui exerce encore actuellement le métier d'agriculteur.

Mais, dès qu'il s'agit du statut socio-professionnel des pères, on est devant une nouvelle catégorie. Parmi 70 femmes émigrées, dont la profession du père était connue, 13 étaient issues d'une famille paysanne. Le nombre des hommes d'origine paysanne est plus élevé (15), mais, au fond leur pourcentage est légèrement moins élevé que

celui des femmes (16 % contre 19 %). Si parmi 12 personnes de chaque sexe, 2 sont d'une famille paysanne, 4 hommes et 5 femmes ont comme père un commerçant.

TABLEAU IV

Répartition professionnelle des pères des conjoints, selon la localité de naissance de ceux-ci.

Professions des pères	Femmes nées à Téhéran	Femmes nées hors de Téhéran	Hommes nés à Téhéran	Hommes nés hors de Téhéran
	%	%	%	%
Cultivateurs	—	19	5	16
Ouvriers	13	19	20	25
Commerçants	50	38	70	32
Employés, cadres moyens	26	13	5	18
Cadres supérieurs	11	11	—	9
Total	100	100	100	100

En conséquence, une comparaison rapide entre la distribution des émigrés et celle des non-émigrés, selon la profession des pères, met en relief une divergence nette entre ces deux groupes. Outre la catégorie des paysans qui est spécifique aux émigrés et qui présente l'aspect migratoire du phénomène paysan, propre à l'introduction de la technique moderne et qui rend compte des tendances à l'agglomération des espaces urbains, on trouve également un nombre élevé d'ouvriers (25 % pour les hommes et 9 % pour les femmes), parmi ceux qui quittent leur ville ou village pour s'installer à Téhéran. Il faut préciser que par ouvrier nous désignons normalement les manœuvres, les apprentis de différents métiers, etc.

Une autre question se pose dès qu'on parle de la migration des provinciaux vers Téhéran ; quelle importance vont prendre ces mouvements dans les années qui viennent ? Pour fournir quelques réponses à cette question, nous présentons quelques chiffres relatifs aux individus mariés depuis six ans à Téhéran.

En effet, comme en témoignent les courbes ci-après, il ne s'est pas produit de changements intenses au cours de ces six années dans ce domaine. Pourtant, on peut dire que les mouvements migra-

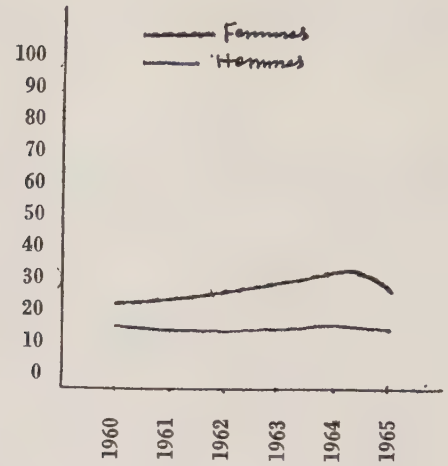

Courbes des pourcentages des hommes et des femmes nés à Téhéran depuis 1960.

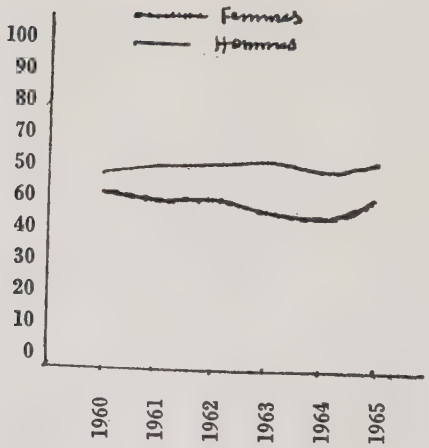

Courbes des pourcentages des hommes et des femmes nés hors de Téhéran depuis 1960.

toires chez la population féminine ne cessent de se modérer et marquer même une baisse sensible (68,4 % en 1960, 58,7 % en 1964 et 61,3 % en 1965). Par contre, le nombre des femmes qui sont nées à Téhéran, et qui effectuent leur mariage dans cette ville, ne cesse d'augmenter. A la vérité, trois femmes parmi neuf de celles qui se sont mariées à Téhéran en 1960 ont été de Téhéran, mais ce chiffre augmente sensiblement au cours des années et atteint quatre cas sur neuf en 1964 et un pourcentage voisin en 1965. Par conséquent, bien que le degré de migration n'ait pas été si fort chez les femmes par rapport aux hommes, on peut conclure, au moins d'après ce qu'indique la confrontation avec des chiffres datant de six ans, à une certaine baisse des chiffres concernant les femmes de la province. Concernant la population masculine, il convient plutôt de parler d'une certaine stagnation quant à la migration bien qu'une très légère augmentation se dégage des chiffres relatifs aux provinciaux (de l'ordre de 0,2 %).

Un autre procédé pour distinguer les émigrés des autochtones (peut-être, eux aussi, ont-ils quitté un jour leur région pour vivre à Téhéran, mais nous les appelons ainsi, car pour nous ils sont Téhéraniens, étant donné qu'ils sont nés à Téhéran), est de prendre le critère de l'âge. En effet, la répartition par l'âge des provinciaux et des Téhéraniens n'est pas la même, bien que leur différence ne paraisse pas non plus être remarquable, du moins à travers les chiffres que nous possédons.

Toutefois, on peut dire que l'âge des hommes provinciaux est plus bas proportionnellement que celui des Téhéraniens. Autrement dit, la hardiesse de quitter sa vie et d'abandonner toutes les choses auxquelles on s'était attaché, pendant des années, pour venir dans une grande ville, trouver un nouveau moyen de subsistence et chercher à s'intégrer au sein d'autres groupes, n'existe pas beaucoup chez les vieillards. Le mode d'âge des provinciaux est de vingt-six ans, alors que celui des Téhéraniens se situe à vingt-huit ans (tableau V).

Si la différence d'âge entre les provinciaux émigrés à Téhéran et ceux qui sont nés dans la capitale est de deux ans, lorsqu'il s'agit du mode d'âge, elle va jusqu'à trois ans, quand on considère la moyenne d'âge (vingt-sept ans pour les provinciaux et trente ans pour les autres).

Cela dit, quelques remarques s'imposent : Tout d'abord, on doit noter que les individus jeunes, c'est-à-dire de moins de vingt-trois ans, n'ont pas la possibilité de quitter leur pays d'origine pour faire leur vie à Téhéran. Car, ils sont encore au début de leur carrière et

ne peuvent pas entreprendre le voyage sans l'autorisation préalable de leurs parents, nécessaire dans une société où l'émancipation de la jeunesse n'est pas totale, où les parents suivent de près leurs enfants dès leur naissance et prolongent leur tutelle même après le mariage et dans le courant de la vie adulte. C'est pour ces raisons qu'on voit seulement un jeune homme sur dix de moins de vingt-trois ans entreprendre le déplacement vers Téhéran, tandis que ce chiffre s'établit à deux hommes sur dix pour les Téhéraniens (tableau V). Dans la deuxième tranche d'âge (23-26), on remarque le pourcentage le plus élevé des émigrés, 36 % contre 18 % chez les Téhéraniens.

TABLEAU V

Répartition des conjoints selon l'âge et la localité de naissance.

	Nés à Téhéran		Hors de Téhéran	
Age des maris :	Nombres	%	Nombres	%
Moins de 23 ans	7	22	15	9
23 à 26 ans	5	18	57	36
27 à 30 ans	7	22	47	30
31 à 35 ans	9	29	28	17
36 ans et plus	3	9	12	8
Total	31	100	159	100
Age de la femme				
Moins de 16 ans	12	16	8	7
16 à 18 ans	31	41	37	34
19 à 22 ans	23	31	27	25
23 à 26 ans	5	6	25	24
27 ans et plus	5	6	11	10
Total	76	100	108	100

Pour expliquer ce phénomène, il faut dire que deux facteurs se conjuguent pour qu'un adolescent de cet âge entreprenne l'émigration vers Téhéran : En premier lieu, on doit évoquer le goût de l'aventure et l'influence des récits qu'on a l'habitude d'entendre sur Téhéran, où, dit-on, on serait plus libre, où on pourrait trouver plus facilement du travail, etc. En deuxième lieu, il faut mentionner l'indépendance relativement grande dont il bénéficie, ou plutôt dont il commence à bénéficier dès cet âge.

Quant aux femmes et à leur émigration, il faut dire qu'à la vérité, il n'est pas aisé de donner une interprétation satisfaisante de leur déplacement. Car, devant elles, la vie se présente avec des valeurs, des idéaux, des symboles et des mythes différents de ceux des hommes. Leur émancipation, si favorisée qu'elle soit par le mode de vie moderne imposé à l'Iran qui s'occidentalise, s'effectue très lentement. Le mode d'âge des femmes émigrés se situe à quinze ans contre dix-huit pour celles de Téhéran ; mais leur moyenne d'âge au mariage dépasse celle des femmes nées à Téhéran (21,1 % contre 19,1 %). En effet, il paraît improbable qu'une Iranienne de quinze ans puisse partir, d'elle-même, de sa ville natale pour venir trouver une autre vie à la capitale, et qu'elle rencontre un garçon pour fonder ensemble un foyer conjugal.

Si le mode d'âge des émigrants est si bas, cela s'explique par le fait que ce sont leurs parents qui ont entrepris la migration et non pas elles (facteur qui avait moins d'importance pour les garçons). En réalité, si l'on veut étudier à fond les caractéristiques des jeunes filles provinciales mariées à Téhéran, en vue de fournir quelques explications concernant leur départ pour la capitale, il faut plutôt examiner le problème du point de vue de leurs parents, qui sont véritablement à l'origine de cette décision de partir et de sa mise en œuvre.

b) La localité de résidence de la population de l'échantillon.

La population de l'échantillon, d'origine téhéranienne ou non, vit actuellement à Téhéran.

Une enquête appropriée pourrait les localiser selon leur niveau de vie et leur statut socio-professionnel et même relever le rassemblement des individus ayant la même origine géographique.

Il serait intéressant d'établir une comparaison entre la population qui vit effectivement dans chaque arrondissement et celle qui compose notre échantillon. Mais, faute de documents, nous nous contentons de présenter la carte de Téhéran, où figure la répartition géographique du lieu de résidence des individus faisant partie de notre échantillon (carte I).

Dans une autre page (page 73) nous reproduisons encore la carte de Téhéran, mais contenant cette fois, la distribution des lieux où ils ont enregistré leur mariage.

En effet, confrontant ces deux cartes, on observe qu'il y a une convergence nette entre elles : L'arrondissement le plus fréquemment

CARTE I

Localité de résidence des conjoints (hommes et femmes).

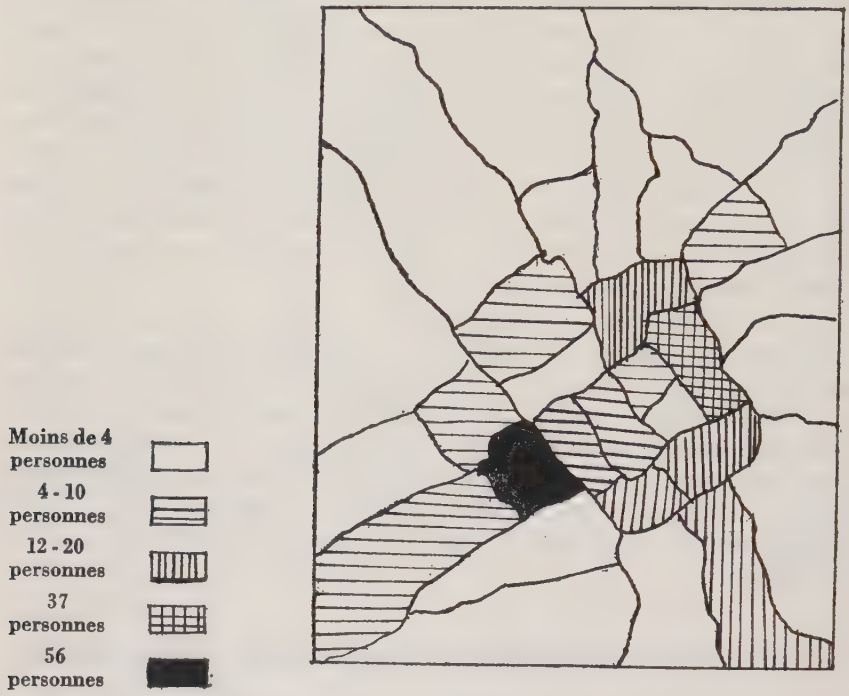

mentionné dans les deux cartes, est le dixième où le nombre de mariages enregistrés s'établit à vingt-six, et celui des mariés (hommes et femmes) atteint cinquante personnes. Dans les deux cartes, le deuxième arrondissement, du point de vue de la fréquence, est le septième, où l'on a enregistré quinze mariages, et où trente-sept personnes parmi les mariés (hommes ou femmes) vivent. Les sixième et deuxième arrondissements présentent respectivement dix et neuf des mariages enregistrés chez les notaires d'une part, et d'autre part le nombre des mariés qui vivent dans ces arrondissements s'établit à vingt et dix-sept personnes. Ces concordances entre le nombre des mariés de chaque arrondissement et celui des mariages enregistrés au sein de celui-ci, illustre une réalité qui peut intéresser cette enquête.

Les statistiques prouvent, au fond, que les mariés tendent à enregistrer leur mariage, en général, dans le même arrondissement, lorsqu'ils y résident tous les deux avant le mariage (53,5 % des mariés

sont tous les deux du même arrondissement et y enregistrent leur mariage, alors que seulement 33,6 % vont choisir un notaire ailleurs).

CARTE II

Localité d'enregistrement des mariages étudiés.

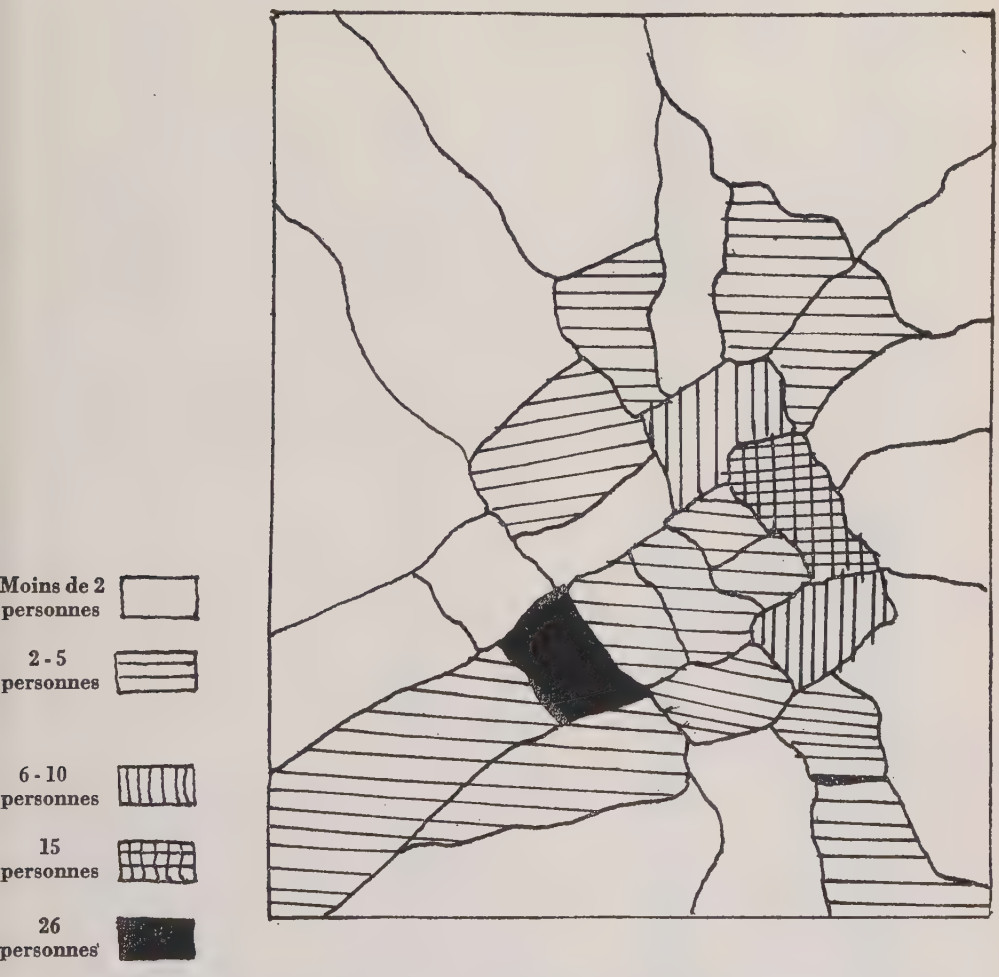

Par contre, l'hésitation, et à fortiori, l'éloignement ne se produisent que lorsque deux personnes ayant pour résidence deux arrondissements différents, veulent s'unir par le mariage et doivent enregistrer leur union chez un notaire (3 % se marient dans l'arrondissement du mari, 4 % dans celui de la femme ; et 5,3 % vont chez un notaire qui n'appartient ni à l'arrondissement de la femme ni à celui du mari).

Tableau VI

L'âge des conjoints au moment du mariage.

Année de naissance	Age au moment du mariage	Hommes		Femmes	
	(En années révolues)	Nombres	%	Nombres	%
1952	13	—	—	2	0,1
1951	14	—	—	3	1,6
1950	15	—	—	16	8,1
1949	16	1	0,5	27	13,6
1948	17	—	—	25	12,5
1947	18	2	1,0	22	11,1
1946	19	3	1,5	12	6,1
1945	20	2	1,5	14	7,1
1944	21	7	3,6	18	9,2
1943	22	9	4,6	9	4,6
1942	23	8	4,0	7	3,5
1941	24	15	7,6	12	6,1
1940	25	13	6,6	4	2,2
1939	26	29	15,0	8	4,1
1938	27	15	7,6	4	2,1
1937	28	15	7,6	3	1,6
1936	29	12	6,2	2	1,0
1935	30	8	5,0	—	—
1934	31	10	5,0	—	—
1933	32	15	7,6	1	0,5
1932	33	4	2,0	1	0,5
1931	34	6	3,0	1	0,5
1930	35	4	2,0	—	—
1929	36	3	1,5	1	0,5
1928	37	6	2,6	—	—
1927	38	—	—	1	0,5
1926	39	2	1,0	1	0,5
1925	40	—	—	—	—
1924	41	1	0,5	—	—
1923	42	1	0,5	—	—
1922	43	1	0,5	—	—
1921	44	—	—	—	—
1920	45	1	0,5	—	—
1919	46	—	—	—	—
1918	47	—	—	1	—
1917	48	—	—	—	—
1916	49	—	—	—	—
1915	50	—	—	—	—
1914	51	—	—	—	—
1913	52	—	—	1	0,5
1912	53	—	—	—	—
1911	54	—	—	—	—
1910	55	—	—	—	—
1909	56	—	—	—	—
1908	57	1	0,5	—	—
1907	58	—	—	—	—
1906	59	—	—	—	—
1905	60	1	0,5	—	—
		197 (1)	100,0	196 (2)	100,0

(1) Indéterminés : 1.

(2) Indéterminés : 2.

Section II

L'AGE DE LA POPULATION OBSERVEE AU MOMENT DU MARIAGE

La date de naissance et celle du mariage de la population étudiée :

Tableau (VI) donne la répartition des conjoints selon l'âge et la date du mariage.

On observe effectivement une période de quarante-sept ans sur laquelle s'étendent les années de naissance des conjoints. Cela s'explique par le fait qu'on n'a pas sélectionné les individus d'une tranche d'âge déterminée. En choisissant les individus qui devaient composer l'échantillon, on se proposait d'observer une seule consigne, celle qui exigeait que l'âge d'aucun des conjoints ne dépasse soixante-cinq ans.

Dans les courbes (VI) on voit très bien que le mode d'âge est tout à fait différent selon qu'il s'agit d'hommes ou de femmes. Si pour les hommes, il s'établit à l'âge de vingt-six ans (courbe VI), elle baisse jusqu'à seize ans pour les femmes.

Tableau VII

Répartition des femmes de l'échantillon et celle des femmes de la population totale, selon leur âge.

Age de la femme	Echantillon		Population
	Nombres	%	%
Moins de 16 ans	21	11	11
16 à 18 ans	74	37	29
19 à 21 ans	53	27	23
23 à 26 ans	31	16	18
27 à 30 ans	9	5	7
31 à 35 ans	3	2	5
41 à 45 ans	3	2	4
36 à 40 ans	—	—	3
46 à 50 ans	1	—	—
51 à 60 ans	1	—	—
61 ans et plus	—	—	—
(1) Indéterminés 2.	196 (1)	100	100

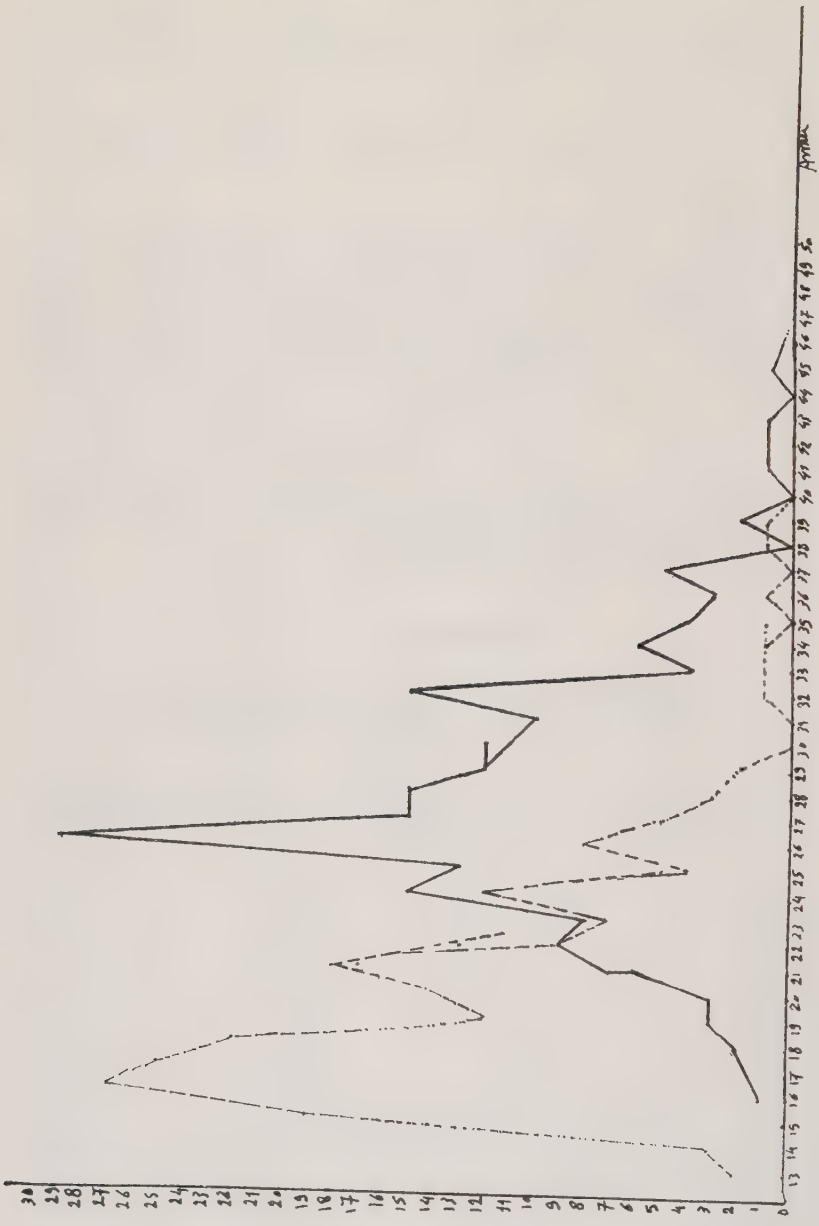

COURBES N° III. — *Age des conjoints au moment du mariage.*

En ce qui concerne l'âge moyen du mariage, on observe qu'il se fixe à 27,8 ans pour les hommes de l'enquête et à 20,3 pour les femmes. En effet, la précocité du mariage féminin est un fait incontestable chez la population iranienne. Même en comparant les chiffres obtenus sur l'échantillon avec la population entière de Téhéran, on rencontre le même phénomène (VII).

Bien qu'il y ait quelques différences entre les pourcentages de l'enquête et ceux de la population totale (différences dues, d'une part à la faiblesse numérique de l'échantillon, certes, et d'autre part au fait que la population totale comprend aussi bien les remariés et les vieux que les Sighas et les Rodjanaas, alors que nous avons exclu ces catégories de notre échantillon), on peut toutefois remarquer que la période la plus dense dans les deux groupes, est celle qui s'étend de vingt-trois à vingt-six ans chez les hommes et de seize à dix-huit ans chez les femmes.

La précocité du mariage féminin se confirme également lorsqu'on se réfère aux chiffres des années précédentes. A la page 323 nous avons construit un tableau qui présente la proportion des mariages effectués à Téhéran depuis six ans, définis selon l'âge des hommes.

TABLEAU VIII

Répartition des hommes de l'enquête et ceux de la population totale selon l'âge.

Age du mari	Echantillon		Population
	Nombre	%	%
Moins de 19 ans	3	2	—
19 à 22 ans	21	11	15
23 à 26 ans	65	33	28
27 à 30 ans	52	27	26
31 à 35 ans	39	19	17
36 à 40 ans	11	5	6
41 à 45 ans	4	2	4
46 à 50 ans	—	—	—
51 à 60 ans	2	1	2
61 ans et plus	—	—	
	197 (1)	100	100

(1) Indéterminés : 1.

On voit bien que toujours au cours de ces années, la période la plus chargée, au point de vue du nombre des mariages, c'est celle qui est comprise entre vingt-trois et vingt-six ans.

A part cette constatation, le tableau IX révèle que les unions entre personnes âgées ont progressivement décru au cours de ces six dernières années au profit d'une très légère augmentation des unions couclues par les jeunes. Si un sur dix des individus se mariait en 1960 entre 19 et 22 ans, ce chiffre atteint 1,3 sur dix en 1961 et 1,5 en 1965. Par contre, en 1960, 2,8 % des gens se sont mariés à un âge dépassant soixante-et-un ans ; mais en 1961 ce chiffre s'établit à 2 % et dans les années 1964-1965, on ne trouve que 1,4 % et 1,3% des mariés qui contractent leur alliance à cette période. Ce qui était vrai pour la baisse du mariage après soixante-et-un ans, au cours de cette période, est également vrai poud les unions formées entre cinquente-et-un ans et soixante ans et quarante-six-cinquante ans.

TABLEAU IX

Répartition de l'âge des hommes au mariage, depuis 1960.

Age du mari	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	%	%	%	%	%	%
Moins de 19 ans ...	0,6	1,3	1,2	1,1	1,2	0,7
19 à 22 ans	10,1	13,1	9	12	13,7	15
23 à 26 ans	27,5	30	27	27,9	27,3	28
27 à 30 ans	24,7	22,2	26	29	25,4	25,2
31 à 35 ans	15,3	14,8	18	13,3	16,2	17,2
36 à 40 ans	11,1	8	7,9	8,3	6,2	4
41 à 45 ans	3,5	3,5	4,3	3	3,7	6
46 à 50 ans	1,7	2,1	1,8	2	1,8	0,9
51 à 60 ans	2,7	3	2,8	2	2,3	1,7
61 ans et plus	2,8	2	2	1,4	2	1,3
Total	100	100	100	100	100	100

On peut voir dans le même tableau une diminution dans le nombre des unions entre trente-six et quarante ans. Car, en 1960, 11,1 % des hommes se sont mariés entre trente-six et quarante ans, alors que au cours des années 1961, 1962, 1963, 1964, cette proportion tombe respectivement à 8 %, 7,9 %, 8,3 %, 6,2 %, pour s'établir enfin à 6 % en 1965, soit la moitié de ce qui était trouvé en 1960.

Pour finir avec l'âge des hommes au mariage, précisons que le changement produit sur ce point, à savoir la réduction des mariages tardifs, ne signifie en aucune manière la croissance des unions précoces. Or, on voit au contraire décroître de plus en plus ces genres d'union, au moins chez les populations de ces dix dernières années. En 1965, on remarquait 7 % des mariés à l'âge de 19 ans et moins, mais en 1962 cette proportion atteignait 1,2 % et en 1961, 1,3 % soit près de deux fois plus grande qu'en 1965.

En ce qui concerne l'âge au mariage des femmes et les modifications qu'il a subies depuis six ans, on peut dire qu'il y a là encore, une diminution des mariages tardifs au bénéfice de ceux des jeunes (tableau X, construit encore à partir de la population totale des femmes mariées depuis six ans, au cours de la même période : 21 mars-20 avril). Si, en 1960, on compte 27,6 % des mariages conclus par les femmes dont l'âge dépassait vingt-sept ans, en 1962 ce chiffre se réduit à 22,9 % et en 1963-1964, il marque 21,1 %, pour tomber enfin en 1965 à 18,7 % soit deux tiers de ce qui se trouvait cinq ans auparavant.

Une autre conclusion qui se dégage du tableau X est le fait qu'au cours de ces six ans, les années les plus propices au mariage des filles ont toujours été situées entre seize à dix-huit ans. Après cette période

TABLEAU X

L'âge des femmes au mariage depuis 1960.

Age de la femme	1960	1961	1962	1963	1964	1965
	%	%	%	%	%	%
Moins de 16 ans	11	16,6	9,3	12,1	18,8	11,1
16 à 18 ans	32	28,9	30,6	33	26,8	28,7
19 à 22 ans	20,7	17,8	24,4	21,4	21,7	22,4
23 à 26 ans	10,7	11,7	12	12,4	10,8	18,1
27 à 30 ans	7,8	8,8	7	7,5	7,3	6,7
31 à 35 ans	7,5	6,6	6	5	5,7	4,4
36 à 40 ans	0,4	4	4,5	3,6	4	3,5
41 à 45 ans	3,3	2	2,5	2,7	2,4	2,3
46 à 50 ans	0,7	1,7	1,3	0,9	1	0,7
51 à 60 ans	1,5	1,3	1,4	1,3	1,1	0,7
61 ans et plus	0,8	0,5	0,4	0,1	0,4	
	100	100	100	100		

modale, on tombe sur celle qui s'étend de dix-neuf à vingt-deux ans qui représente le quart de l'ensemble des mariages. Mais, tout de suite après ces deux catégories si chargées, on se trouve devant celle qui ne constitue que parfois moins de 11 % des unions. Cette période moins dense se trouve également chez les hommes, mais à partir de trente ans. Autrement dit, on remarque chez les hommes de trente-et-un à trente-cinq ans des proportions atteignant parfois 18 % des unions, alors que tout de suite après, on tombe sur des pourcentages tels que 7,9 % et 6 %, soit un tiers de la période précédente au cours de la même année (1965). Ces périodes demi-creuses semblent appartenir aux années qui sont considérées, dans la mentalité des individus, comme des années tardives.

Il est peut-être imprudent de généraliser ces conclusions à l'ensemble de la population iranienne; mais, on peut dire, au moins pour ces personnes, qu'une fille célibataire qui a atteint vingt-six ans est en retard du point de vue mariage. Le garçon qui garde le célibat alors que son âge dépasse trente-six ans, est également retardataire et réticent vis-à-vis des normes admises dans cette société. En effet, ces tableaux nous montrent que sept sur dix des hommes sont déjà mariés à l'âge de trente-six ans et huit sur dix des femmes ont formé un foyer conjugal avant vingt-six ans.

Section III

LES CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES

α) La profession des conjoints.

Le tableau XI donne la composition de l'échantillon défini par le statut socio-professionnel des conjoints.

Le taux élevé des cadres moyens et des employés (cent vingt-cinq soit 69 % de la population masculine) ne semble pas être choquant, étant donné que Téhéran en tant que capitale de l'Iran, comporte beaucoup de personnes s'occupant de métiers administratifs. En revanche, on ne peut s'attendre à y voir des agriculteurs, car tous ces gens habitent la ville de Téhéran.

Mais, ce tableau nous présente l'image du réel dans un moment déterminé et ne laisse pas entrevoir les changements inhérents à un phénomène social.

TABLEAU XI

L'activité professionnelle du mari.

Professions	Nombres	%
Ouvriers	31	18
Commerçants, artisans	63	35
Employés, cadres moyens	62	34
Cadres supérieurs, professions libérales	24	13
Sans profession	1	—
Total	181 (1)	100

(1) Indéterminés : 17, soit 8 %.

En répartissant les individus selon leur âge et leur profession, on remarque que presque 2/5 de la population ayant moins de vingt-trois ans sont des ouvriers, alors que leur pourcentage est inférieur à un sur six dans la catégorie de ceux dont l'âge se situe entre vingt-trois-trente-et-un ans; et il tombe à moins de 1,14 chez les maris qui ont plus de trente-six ans.

Ce phénomène s'explique par le fait que la structure socio-professionnelle des générations successives subit des changements notables. En d'autres termes, avec l'évolution globale de la société, avec les techniques nouvelles qui surgissent et enfin avec les possibilités de plus en plus neuves qui se présentent, les individus ne choisissent pas exactement le même métier que leurs parents.

Mais, cette explication sur les raisons de la différenciation qu'accusent les divers groupes d'âge sur le plan de la profession, bien qu'elle soit satisfaisante, ne paraît pas exhaustive. Afin d'expliquer ces variations, disons que ces métiers, surtout en ce qui concerne les jeunes, ne sont pas des métiers définitifs. En effet, l'âge même détermine une grande part des possibilités qui s'offrent à l'individu. Surtout, son effet est marqué dans une société où la hiérarchie des statuts sociaux se conditionne encore partiellement par l'âge de ses membres. En conséquence, un mécanicien doit commencer par être, tout d'abord, un apprenti ; et celui qui se destine à être un commerçant doit, au début, travailler sous l'autorité d'un patron. De même, un maçon n'est au commencement qu'un simple manœuvre, dans une

société où on n'a pas instauré de diplômes et d'études pour chaque métier.

TABLEAU XII

Répartition professionnelle des ménages selon l'âge du mari au mariage.

Age du mari	Ouvriers	artisans Commerçants,	Employés, cadres moyens	Cadres supérieurs, professions libérales	Total
	%	%	%	%	%
Moins de 23 ans ..	37	31,5	31,5	—	100
23 à 26 ans	14	30	47	9	100
27 à 30 ans	14	42	28	16	100
31 à 35 ans	16	36	26	22	100
36 ans ou plus	7	33,5	33,5	26	100

Une autre approche nous permet également d'apprécier l'intensité du problème. En comparant la répartition professionnelle des deux générations, celle des maris et de leurs pères et beaux-pères, on remarque qu'en effet de grands changements sont intervenus dans la structure professionnelle des Iraniens. La proportion des paysans, telle qu'on peut la voir sur le tableau XIII est identique chez les pères et les beaux-pères, mais chez les maris on ne trouve pas de cultivateurs, sans doute parce qu'ils ont quitté leurs villages et se sont installés en ville.

A part cette modification qui atteste la migration paysanne et son rythme, accompli sous l'effet de l'industrialisation et de la modernisation, on note d'une part que la proportion des employés a plus que doublé chez la seconde génération (plus du quart des maris sont employés, contre un neuvième de beaux-pères et de pères). D'autre part, on rencontre, chez les pères et les beaux-pères seulement dans un cas sur dix, les individus des cadres supérieurs et des professions libérales, alors que ce chiffre s'élève jusqu'à plus d'un sur neuf dans la génération actuelle ; ce qui montre l'ascension opérée par les individus d'une génération à l'autre.

TABLEAU XIII

Répartition professionnelle du mari, de son père et de son beau-père.

	Mari	Père	Beau-père
	%	%	%
Cultivateurs	—	14,6	11,6
Ouvriers	18	24,2	18,3
Commerçants, artisans	35	37,8	46,1
Employés, cadres moyens .	34	14,6	13,4
Cadres supérieurs, professions libérales	13	8,8	10,6
Total	100	100,0	100,0

Toutes ces données, si difficile qu'il soit de les généraliser sur l'ensemble de la population en raison de l'étroitesse numérique de l'échantillon, peuvent donner quelques précisions sur la structure professionnelle en Iran et sur la rapidité avec laquelle cette structure évolue dans ce pays.

b) Le niveau d'études des conjoints.

Dès qu'on consulte les chiffres concernant le niveau d'études des conjoints, on ne manque pas d'être frappé par la proportion élevée des analphabètes. En effet, un homme sur cinq ne sait ni lire ni écrire, dans la population de l'échantillon.

Ce phénomène-type, à savoir l'analphabétisme, s'accentue manifestement chez les femmes, qui comportent 2/5 d'illettrées. Le pourcentage élevé des analphabètes ne demeure pas la caractéristique scpécifique de la population de l'enquête. On le trouve également, et avec le même degré d'ampleur, ce qui renforce notre confiance envers les chiffres relevés par l'échantillon, chez la population entière des mariés durant la période du 21 mars-20 avril (tableau XIV). Dans ce tableau, tout de suite après le pourcentage des illettrés, on observe la proportion de ceux qui ont réussi à faire quelques années d'études. Cette deuxième catégorie, précisons-le bien, com-

porte les gens qui ont effectué quelques années d'études soient primaires, soient secondaires.

L'inégalité entre la population masculine et féminine n'est pas si apparente chez ceux qui ont fait des études primaires ou secondaires sans avoir réussi à obtenir le baccalauréat.

TABLEAU XIV

Niveau d'études des conjoints de l'enquête, comparé avec celui de la population totale.

	Echantillon		Population
Niveau d'études des hommes :	Nombres	Pourcentage	Pourcentage
Analphabètes	43	21,7	25,5
Primaire avec quelques années de lycée	108	54,7	53,2
Secondaire (diplôme de fin d'études)	30	15,4	13,3
Supérieur	17	8,5	8
Total	198	100,0	100,0
Niveau d'études des femmes :			
Analphabètes	73	37,6	43,3
Primaire avec quelques années de lycée	97	49,7	46,3
Secondaire (diplôme de fin d'études)	21	10,7	8,7
Supérieur	4	2	1,7
Total	195 (1)	100,0	100,0

(1) Indéterminés : 3.

Toutefois, des nuances apparaissent dès qu'on pousse plus avant l'analyse. C'est-à-dire lorsqu'on divise cette grande catégorie, en groupements plus restreints.

On voit, en réalité, que plus les études sont avancées, plus les divergences entre les effectifs des hommes et des femmes se manifestent. En fait, 9,9 % seulement des femmes ont fait quelques années d'études primaires, contre 13,3 % parmi les hommes. Quant aux études

secondaires, on observera une femme sur sept qui ait fait quelques années d'études secondaires, contre environ un homme sur cinq. La différence s'accentue lorsqu'on prend en considération les pourcentages de ceux qui ont obtenu leur baccalauréat, ou ont fait des études à l'université. Chez les hommes, un sur six a obtenu son baccalauréat et un sur douze a réalisé des études universitaires, alors que ces chiffres s'abaissent pour les femmes, respectivement à moins de un sur neuf et un sur cinquante.

En remarquant la haute proportion des illettrés et la disparité qui existe entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le niveau d'études, on ne manque pas de se poser des questions. On se demande d'abord quelles sont les caractéristiques spécifiques des illettrés; leur milieu social d'origine, leur origine géographique, etc. On veut savoir parmi ces caractères, lequel a pu déterminer le plus l'analphabétisme chez ces individus. On s'interroge également sur la dimension que va prendre ce phénomène dans les années qui viennent.

Concernant la première question, nous essaierons de relever les facteurs qui ont influencé le plus ce fait et que le questionnaire et ses données nous permettent de les dégager. Nous aborderons, tout d'abord, l'influence qu'a le milieu social sur ce problème. Ensuite, nous traiterons la corrélation qui peut exister entre le niveau socio-économique des parents et les études poursuivies par leurs enfants. Enfin, nous tenterons d'apporter quelques réponses sur cette question en présentant la dissimilitude qui sépare les individus, d'après leur âge. Ce faisant, nous serons, en quelque sorte, en mesure de faire quelques prévisions, si brèves et provisoires qu'elles soient, sur l'état de ce phénomène dans les années prochaines ; pour mener à bien cette tâche, nous pouvons profiter également des données que nous avons relevées à ce sujet dans le Bureau de Rencensement Judiciaire, relatives aux six années récentes.

Le tableau XV présente des données en ce qui concerne le niveau d'études des conjoints et leur âge respectif. Il est difficile de diviser complètement les conjoints en deux groupes : Téhéraniens et Provinciaux, en raison même du fait qu'ils vivent tous à Téhéran et que la date de leur arrivée nous échappe. Mais, supposant que les gens nés à Téhéran soient plus imprégnés du milieu social de la capitale, on pratique ce découpage.

On observe effectivement que les chiffres des analphabètes s'élèvent même jusqu'à 47 % chez les émigrants, alors qu'ils ne sont que de 26 % chez les Téhéraniens. En plus, on constate que la proportion des autochtones est une fois et demie supérieure à celle de l'autre groupe quant aux études supérieures chez les hommes.

TABLEAU XV.

L'origine provinciale des conjoints d'après leur niveau d'instruction.

	Nés à Téhéran		Nés hors de Téhéran	
Niveau d'études des hommes :	Nombre	%	Nombre	%
Analphabète	8	25	34	21
Primaire	8	25	62	39
Secondaire	12	37	52	32
Supérieur	4	13	13	8
Total	32	100	161	100
Niveau d'études des femmes :				
Analphabète	20	26	51	47
Primaire	30	39	32	30
Secondaire	25	35	23	20
Supérieur	—	—	4	3
Total	75	100	110	100

La différence de sexe, certes, joue également un rôle majeur à cet égard : si environ dans un cas sur cinq seulement les femmes nées hors de Téhéran ont fait des études secondaires, ce chiffre atteint 2/6 chez les hommes de la même catégorie.

Parmi les facteurs intervenant dans le niveau d'instruction des conjoints, leur origine sociale reste également très déterminante ; et la corrélation étroite qu'on observe entre ces deux phénomènes dans le tableau XVI peut être intéressante. En effet, on remarque dans ce tableau que chez les conjoints dont le père est cultivateur, près d'un homme sur deux est analphabète et qu'il n'existe aucun homme ayant fréquenté l'université, parmi eux.

Il en va de même en ce qui concerne les hommes d'origine ouvrière. Ce sont, en effet, les employés et les membres des cadres supérieurs qui ont pu mettre fin au problème de l'analphabétisme, et même pénétrer dans les universités. Entre ces deux groupes extrêmes, on trouve les commerçants qui se situent entre les ouvriers et les paysans d'une part, et les employés et les cadres supérieurs d'autre part. Leurs pourcentages sont en effet très étalés. Dans cette

catégorie, le niveau presque moyen de la vie, associé à la forte emprise de tradition ancienne, fait qu'on hésite à imbiber les enfants d'études modernes appelées sinon profanes, du moins, européennes et par conséquent non iraniennes et non islamiques.

TABLEAU XVI

Niveau d'études des conjoints selon la profession de leur père.

	Cultivateurs	Ouvriers	Commerçants	Employés Cadres moyens	Cadres supérieurs
Niveau d'études du mari :	%	%	%	%	%
Analphabètes	46	46	27	—	—
Primaire	41	42	37	42	15
Secondaire	13	12	33	50	29
Supérieur	—	—	3	8	56
Total	100	100	100	100	100
Niveau d'études de la femme :					
Analphabète	81	69	41	7	30
Primaire	10	31	50	35	39
Secondaire	9	—	9	58	23
Supérieur	—	—	—	—	8
Total	100	100	100	100	100

Par ailleurs, le même tableau permet de dégager les effets de la mentalité des individus appartenant au même niveau socio-économique selon que leur enfant est un garçon ou une fille. Or, l'analphabétisme prend deux formes distinctes chez la même couche sociale avec le sexe auquel on appartient. Si moins d'un homme sur deux d'origine paysanne était analphabète, nous voyons ce chiffre s'accroître jusqu'à huit sur dix pour les femmes. S'agissant de la fille, la réticence des commerçants envers les études universitaires augmente également, et on ne voit aucune fille ayant réalisé quelques années d'études universitaires contre 3 % de garçons ; dans cette catégorie de la population.

TABLEAU XVII

Niveau d'études des femmes selon l'âge.

Niveau d'instruction de la femme :	Moins de 16 ans	16 à 18 ans	19 à 22 ans	23 à 26 ans	27 à 30 ans	31 ans et plus
	%	%	%	%	%	%
Analphabète	39	44	34	26	43	78
Primaire	46	36	34	20	14	22
Secondaire	15	20	32	44	29	—
Supérieur	—	—	—	10	14	—
Total	100	100	100	100	100	100

On a passé en revue les variations qu'accuse le niveau d'instruction selon les groupes sociaux et le sexe, mais le niveau d'études des conjoints varie également au cours des générations successives. Or,

TABLEAU XVIII

Niveau d'études des maris selon l'âge.

Niveau d'instruction du mari :	Moins de 23 ans	23 à 27 ans	28 à 32 ans	33 ans et plus
	%	%	%	%
Analphabète	28	16	27	27
Primaire	36	40	30	30
Secondaire	36	42	27	24
Supérieur	—	2	16	19
Total	100	100	100	100

la possibilité qu'ont actuellement les jeunes de poursuivre leurs études a manqué, d'habitude, aux plus âgés. En effet, on observe 40 % d'analphabètes chez ceux dont l'âge est supérieur à trente-neuf ans ; alors que ce chiffre tombe à 16 % chez les gens de vingt-trois à vingt-sept ans (tableau XVIII). Cela est encore vrai pour les femmes : aucune femme âgée de plus de trente-et-un ans n'a fait des études supérieures, voire secondaires ; tandis que la catégorie de vingt-sept à trente ans en contient 14 % qui ont réalisé des études supérieures et 29 % des études secondaires. Cela peut manifester la rapidité avec laquelle les changements concernant le niveau d'études se produisent. Chez les femmes qui ont dépassé trente-et-un ans, on constate 4,5 % d'illettrés contre seulement 1,4 % chez celles dont l'âge s'étend de vingt-trois à vingt-sept ans (tableau XVII).

Ces chiffres attestent manifestement l'élévation rapide du niveau d'études chez les conjoints, et pour mieux apprécier ce phénomène, nous allons l'étudier par une autre approche. Nous essaierons de con-

TABLEAU XIX

Niveau d'études de la population totale depuis 1960.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Niveau d'études des hommes :	%	%	%	%	%	%
Analphabète	33,7	33,8	38,9	35,6	28,7	25,5
Primaire avec quelques années de lycée	51,1	59,4	41,3	48,0	50,4	53,3
Secondaire (diplôme d'études secondaires).	9,0	10,0	11,7	11,3	13,0	13,2
Supérieur	6,2	6,8	8,1	5,1	7,9	8,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Niveau d'études des femmes :						
Analphabète	51,7	54,0	46,3	46,5	42,7	43,3
Primaire avec quelques années de lycée	42,4	38,4	44,8	44,1	47,3	46,3
Secondaire (diplôme d'études secondaires).	5,1	6,5	7,6	8,6	9,0	8,7
Supérieur	0,8	1,1	1,3	0,8	1,0	1,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

fronter des chiffres relatifs aux six dernières années concernant le niveau d'études de tous ceux qui se sont mariés à Téhéran (tableau XIX). La courbe d'analphabétisme a fléchi nettement au cours de cette période. Nous comptons 1/4 d'analphabètes en 1965, contre 2/5 en 1962 quant aux hommes. Pour les femmes en 1965, on distingue presque 2/5 d'illettrées, alors que ce chiffre atteignait 1/2 en 1961.

Mais les changements n'ont pas seulement affecté l'analphabétisme. En réalité, les études secondaires ont augmenté d'année en année, chez les hommes ainsi que chez les femmes. Le pourcentage de ceux qui ont poursuivi des études secondaires s'est élevé de moitié au cours d'une période comprise entre 1960 et 1965.

Ce que nous avons remarqué sur l'élévation du niveau d'instruction des conjoints, en matière d'études secondaires, est encore plus vrai pour les études universitaires. A la vérité, au cours de cinq ans, le pourcentage des femmes ayant réalisé des études supérieures a augmenté de plus de deux fois.

L'inflexion des courbes d'analphabétisme d'une part, et d'autre part l'élévation rapide de celles ayant trait aux études secondaires ou supérieures, ne restent pas l'apanage de ceux ou celles qui ont effectué leur mariage à Téhéran au cours des années récentes. Nous ne sommes pas en mesure de présenter des chiffres concernant les années plus anciennes, faute de documents (1). Cependant, avec quelques chiffres que nous relevons à titre d'exemple sur l'ensemble de la population de la capitale en 1956 (1), on peut apprécier la nature et le rythme de cette évolution. En 1956, 4 % des hommes ont effectué des études secondaires, et cette proportion diminue encore en matière d'études supérieures (1 %). La situation ne pourrait pas être meilleure pour les femmes, car on note 85 % d'illettrées parmi celles qui ont dépassé quarante-cinq ans en 1956.

c) La confession religieuse des conjoints.

Dans la très grande majorité des cas, les conjoints se déclarent musulmans (96,4 % des cas).

Après l'islam, la religion la plus répandue est le judaïsme (2,1 %). Le christianisme et le zoroastrisme occupent une place minime et représentent respectivement 0,5 % et 1 % des cas.

(1) Le Bureau de Rencensement judiciaire n'a réuni les listes de mariages faits à Téhéran qu'à partir de 1958.

(2) Bulletin de recensement, 2e volume, p. 48.

Ce qu'on note à propos de la religion des conjoints de l'échantillon, ne s'éloigne pas beaucoup de ce qu'on peut observer chez la totalité de la population mariée au cours du 21 mars-20 avril 1965, et surtout chez les générations successives (tableau XX).

TABLEAU XX

La religion des conjoints (hommes ou femmes).

Religion des conjoints	1960	1961	1962	1963	1964	1965 Echantillon	1965 Population
	%	%	%	%	%	%	%
Musulmans	93,5	95,5	94,4	95,4	95,4	96,0	96,4
Juifs	5,1	2,2	4,7	2,9	2,8	3,2	2,1
Chrétiens	0,9	2,2	0,5	0,6	1,2	0,5	0,5
Zoroastriens	0,5	—	0,4	1,0	0,5	0,3	1,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

On peut noter que la religion des Téhéraniens demeure presque exclusivement l'islam. Ce qui est confirmé également par le recensement de 1956 effectué dans l'ensemble de la population de Téhéran (92,4 %).

Un autre point à noter, encore à propos de l'appartenance religieuse des conjoints, c'est que la religion des conjoints est toujours identique pour chaque couple ; ce qui nous évite de faire un tableau pour chacun d'eux séparément.

Cette identité absolue qu'on observe chez les couples quant à leur confession religieuse témoigne d'un fait intéressant qui touche directement notre enquête, c'est-à-dire du degré élevé d'homogamie sur différents points dans la population iranienne, que nous étudierons dans les prochains chapitres.

CHAPITRE II

La distance entre les conjoints

A. — La distance entre les conjoints concernant les caractéristiques physiques et sociales.

Section I

LA DISTANCE GEOGRAPHIQUE

La question que nous allons nous poser tout au long de ce chapitre est de savoir si les conjoints tendent à trouver leur partenaire parmi les personnes qui sont originaires de la même localité qu'eux-mêmes, ou non. Autrement dit, nous allons tenter de déterminer jusqu'à quel point la communauté de localité où l'on est né, peut conditionner le choix du conjoint.

Nous essaierons d'apporter quelques réponses provisoires à cette interrogation, en répartissant les ménages d'après le double critère de l'âge et de la distance géographique, En effet, pour se marier, il faut que les partenaires ou leur famille (si le choix est opéré par elle) aient l'occasion de se rencontrer ; et cette occasion ne peut se produire que pour les individus vivant dans un espace restreint. On se mariait jadis, parce qu'on habitait le même quartier, ou le même arrondissement, ou enfin la même ville qui, ne pouvait d'ailleurs atteindre la dimension des agglomérations urbaines de notre temps. Mais, face au progrès de la science, à l'accroissement des moyens de communication, on commence à s'interroger de plus en plus sur

le déterminisme de l'espace habité et la liberté des individus, quant au choix du conjoint.

Ce phénomène, d'autre part, pourrait être intéressant en Iran, où le passé exerce encore une influence prépondérante, et l'on se demande, quel est l'état actuel de ce phénomène dans ce pays et dans ceux qui sont dans la même condition.

Après l'examen des données relatives à ce problème, on essaiera de faire quelques diagnostics sur l'avenir immédiat de ce phénomène, en s'inspirant de l'âge et du niveau socio-économique des époux.

a) *La résidence au moment du mariage.*

En ce qui concerne la distance géographique séparant les domiciles des conjoints, le tableau (I) nous permet d'apprécier le taux élevé des unions constituées entre les personnes habitant le même arrondissement.

Sans doute, ce chiffre comporte-t-il une haute proportion des partenaires résidant tous les deux dans une même localité au moment de leur mariage, mais nous ne pouvons la dégager, faute d'adresses parfaitement précises.

Par contre, aucune frontière nationale, ne sépare les domiciles des futurs conjoints.

TABLEAU I

Lieu de résidence des conjoints au moment de leur mariage.

Les futurs conjoints habitaient :	Nombres	Pourcenatge	Pourcentage cumulé
Le même arrondissement.	140	72	72
La même ville	51	26	98
Le même département ...	—	—	—
La même région	4	2	100
Deux pays différents	—	—	—
Total.....	195	100	—

Indéterminés : 3

Si nous trouvons quatre ménages formés par ceux dont les lieux de résidence se situaient dans deux localités différentes au sein d'une région, en revanche, il y avait d'autres caractéristiques communes qui compensaient cet éloignement du domicile. En étudiant le cas précis de ces ménages, on a l'impression que tout se passe comme si la personnalité humaine constituait un ensemble, et que lorsque une de ses composantes demeure distante de celle de son paretnaire, il devait exister d'autres éléments, bien proches de ceux de l'autre conjoint, pour faire en sorte que l'alliance ait lieu. Dans le cas que nous examinons plus précisément (quatre ménages), on remarque qu'à chaque fois que les domiciles des futurs conjoints sont séparés d'une distance plus ou moins grande, on trouve des caractéristiques telles que le lien de parenté ou la similitude du niveau socio-économique. En tout état de cause, dans plus de deux cas sur trois, le mariage a été formé entre ceux qui résidaient dans le même arrondissement.

Cela dit, nous nous proposons de dégager les variations qui peuvent se produire, sur ce point, d'après la profession et l'âge du mari. En effet, on remarque des divergences signifiantes entre les divers milieux sociaux, en ce qui concerne la mobilité géographique (tableau II). Dans le milieu ouvrier, on ne note aucune union entre deux personnes résidant au moment de leur mariage dans deux localités situées au sein de deux villes différentes. Par contre, neuf sur dix d'entre elles se marient sur place, c'est-à-dire dans leur propre arrondissement.

A mesure qu'on monte dans l'échelle des catégories socio-professionnelles, on trouve, d'une part, des unions formées entre deux individus habitant deux régions différentes, et d'autre part, que la proportion des unions faites sur place diminuent régulièrement.

Un autre critère, à savoir l'âge du mari, nous permet également de constater des variations non négligeables (tableau II) entre les conjoints. Avant vingt-trois ans, le garçon n'est pas effectivement maître de sa décision. En réalité, la tutelle parentale se prolonge jusqu'aux années au-delà de vingt ans ; et cette situation se trouve plus accentuée dans un pays où les symboles, les idéaux d'un passé qui favorisait le respect envers les parents, subsistent encore.

Nous avons eu l'occasion de faire une brève allusion à ce phénomène lorsque nous examinions le manque de mouvements migratoires chez la jeunesse de moins de vingt-trois ans. C'est en fait, pour ces raisons que 8/10 des jeunes dont l'âge est inférieur à vingt-trois ans, se marient avec une fille de leur propre arrondissement. Mais, au contraire, dès qu'on porte attention à la catégorie dont l'âge s'étend

TABLEAU II

Localité de résidence des conjoints au moment de leur mariage, selon la profession et l'âge du mari (pourcentage annulé).

	Nombres	Les conjoints habitaient dans :		
		Le même arrondissement	La même ville	La même région
Profession du mari :		%	%	%
Ouvrier	32	90,6	100,0	—
Commerçant, artisan	65	67,7	97,7	99,2
Employé, cadre moyen ..	56	66,0	98,1	100,0
Cadre supérieur, profession libérale	28	60,7	95,7	100,0
Age du mari :				
Moins de 23 ans	38	80,9	100,0	—
23 à 26 ans	65	67,0	97,8	98,3
27 à 32 ans	82	73,1	97,4	—
33 ans et plus	27	74,0	96,2	100,0

de vingt-trois à vingt-six ans, quelques différences apparaissent qui nous semblent assez significatives : quatre sur six seulement d'entre-eux se marient avec une partenaire de leur arrondissement. C'est en effet l'âge des décisions où l'on se détermine soi-même, d'une façon plus indépendante et où l'on commence à penser plus clairement au problème majeur qu'est le mariage, et où enfin l'on a une profession qui exige des déplacements journaliers pouvant donner l'occasion de diverses rencontres. En un mot, à cet âge on est mieux imprégné des courants nouveaux qui passent par le pays, alors que la ressemblance entre ceux qui se sont mariés avant cette période, et les vieillards, est nette, étant donné qu'ils sont sous l'emprise de ces derniers qui, influencés, à leur tour, par les traditions anciennes, tendent à l'immobilisme. Plus de cinq sur sept parmi ceux qui sont âgés de plus de trente-trois ans se marient sur place, et cette divergence entre la jeunesse quasi-libérée de l'influence conservatrice et les

vieux, se trouve mieux mise en relief si l'on ajoute que les hommes de l'enquête, dont l'âge dépasse trente-neuf ans, presque toujours trouvent leurs partenaires dans leur propre arrondissement (tableau II).

b) *La nationalité et le lieu de naissance.*

Nous avons eu, en effet, l'occasion de rappeler, dans les chapitres qui précèdent, que Téhéran, bien qu'elle soit assez grande et comporte une population hétérogène, du point de vue de localité de naissance de ses habitants, n'atteint pas la dimension des grandes villes du monde et ne contient pas, comme elles, une population en provenance de tous les pays du globe. C'est pour ces raisons que nous n'avons pas trouvé, à une seule exception près, de mariages mixtes à Téhéran. En un mot, on peut dire que l'échantillon est composé presque exclusivement d'Iraniens. Mais, le manque d'étrangers à Téhéran n'a pas empêché cette ville d'attirer, de plus en plus au cours des générations successives, des individus de tous les coins de l'Iran.

Dans les pages qui précèdent, nous avons examiné brièvement les données qui renseignaient sur la migration, son intensité et son rythme et notamment sur les caractéristiques des migrants. Et ici, nous envisageons de mettre en relief la fréquence des unions constituées par les conjoints, tous deux originaires de la même province.

TABLEAU III

Lieu de naissance des conjoints.

Mari et femme nés dans :	Nombre de ménages	Pourcentage	Pourcentages cumulés
Le même arrondissement.	41	22,1	22,1
La même ville (banlieue comprise)	32	17,2	39,3
Le même département ..	28	15,1	54,4
La même région	29	15,5	69,9
Deux régions différentes .	54	29,1	99,0
Deux pays différents	2	1,0	100,0
Total	186	100,0	

Les individus qui composent notre enquête vivent actuellement, nous le savons, à Téhéran ; mais étant donné qu'ils ne sont pas tous nés dans cette ville, une certaine proportion d'entre-eux, peuvent être considérés comme provinciaux. En conséquence, en relevant le nombre et la fréquence des unions entre ceux dont l'origine géographique est identique, on peut donner un aperçu des rapports plus ou moins forts qui s'établissent entre les provinciaux, à Téhéran, à l'état actuel.

Le tableau III nous présente à quel point les unions observées dans l'enquête sont conclues entre personnes de même provenance. Mise à part la faible proportion des mariages entre les conjoints qui sont nés dans deux localités séparées par les frontières nationales, on note la très grande majorité des unions faites par les partenaires nés tous les deux en Iran (99 %). Dans 2/5 des ménages, les conjoints sont tous les deux nés dans le même arrondissement, et dans

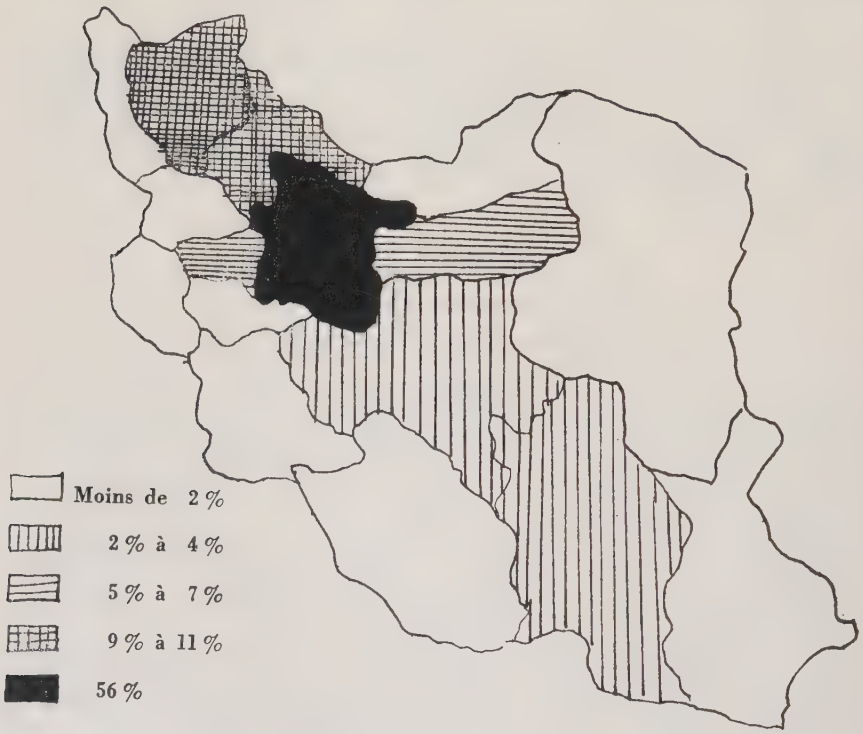

CARTE N° 1

La proportion des unions dont les deux conjoints sont d'origine identique.

7 10 des cas, ils sont encore tous les deux originaires de la même région.

Une première question se pose lorsqu'on parle des mariages plus ou moins fréquents entre les ressortissants des départements de l'Iran : entre les originaires de quel département ou région les liens sont-ils plus étroits et à plus forte raison, les unions sont-elles plus abondantes et cela pour quelle raison ?

La carte (n° 1) est conçue afin de répondre à cette question. En effet, on voit qu'après Téhéran, les départements qui nous procurent le plus de mariages homochtones sont Azarbayejan-Est et Guilan (situés au nord et nord-ouest de l'Iran). Sur le plan régional la distribution est la suivante :

— région du nord et nord-central ..... 114 ménages ;

— région de l'ouest ..... 11 ménages ;

— région centrale et du sud-central ..... 8 ménages.

Mais, cette constatation ne nous paraît pas satisfaisante car, en réalité la proportion des émigrés provenant de ces départements est aussi élevée. On peut supposer que le haut pourcentage des émigrés a constitué la proportion élevée des mariages homochtones. Dons, nous

TABLEAU IV

Comparaison entre le nombre d'émigrés (hommes et femmes) et celui des mariages homochtones selon quelques départements.

Nom des départements et des villes importantes	Nombre des émigrés masculins	Nombre des femmes émigrées	Nombre de mariages faits par les conjoints de même origine
Azarbayejan de l'Est	25	16	11
Guilan	13	18	10
Hamedan	11	10	6
Semnan	10	7	6
Esfahan	18	8	4
Khorassan	13	4	1
Total	90	63	38

procédons à établir quelques comparaisons entre le nombre des hommes et des femmes en provenance d'un département et celui des unions constituées par les habitants du même département à Téhéran (tableau IV).

Ces chiffres mettent en évidence la tendance plus ou moins grande que les provinciaux manifestent à choisir un conjoint au moins de leur propre département, sinon de leur propre ville ou village.

Pour expliquer ces colonies, on doit prendre en considération les liens qui unissent fortement leurs membres et qui les distinguent des autres. On voit que les Azarbayejanais et les Guilanais, ont tous des dialectes particuliers. Ils peuvent comprendre le persan, le plus sou-

TABLEAU V

Localisation géographique des localités de naissance selon la profession et l'âge du mari.

(Pourcentages cumulés.)

	Nombres	Mari et femme nés dans :				
		Même arrondissement	Même ville (banlieue comprise)	Même département	Même région	Deux régions différentes
Profession du mari :	%	%	%	%	%	%
Ouvrier	18,6	25,8	48,3	58,0	80,6	100,0
Commerçant, artisan .	34,2	24,6	45,6	59,7	77,2	100,0
Employé, cadre moyen	34,2	21,8	41,8	60,0	74,3	98,0
Cadre supérieur, profession libérale .	13,0	13,6	22,8	36,4	54,6	95,4
Age du mari :						
Moins de 23 ans	13	9,5	28.5	42,8	61,8	95,0
23 à 26 ans	33	23,0	44,5	62,9	81,4	100,0
27 à 30 ans	27	16,6	33,2	49,8	72,1	100,0
31 à 35 ans	19	12,2	21,2	33,4	60,4	96,0
36 ans et plus	8	31,3	62,6	75,1	81,3	100,0

vent, mais il arrive qu'ils le parlent avec un accent spécial (ce qui se produit surtout chez les Azarbayejanais qui parlent turc). La communauté de la langue et d'autres caractéristiques, telles que les mœurs et les habitudes communes, constituent une toile de fond sur laquelle se forment les colonies provinciales au sein de Téhéran.

Lorsqu'il s'agissait de la proximité des domiciles des futurs conjoints, nous avons noté une forte proportion des mariages chez les habitants du même arrondissement. Et ici, considérant le nombre et le pourcentage élevés des unions entre ceux qui sont originaires du même département, nous tirons la même conclusion : il nous semble qu'il y a une tendance très forte chez les individus à choisir leur conjoint parmi celles qui ont la même origine provinciale qu'eux-mêmes ; cette tendance est d'autant plus forte que les liens d'ordre linguistique, éducatif, etc., sont plus étroits entre eux.

Mais, cette tendance qui s'observe chez un grand nombre de mariés, varie non seulement d'après le département d'origine, mais également à partir d'autres critères. Parmi ceux-ci, on trouve le milieu social et l'âge des conjoints qui provoquent de grandes variations dans l'ensemble des mariages. Le tableau V nous fait remarquer, qu'en fait, les diverses catégories socio-professionnelles ont des dispositions ou des possibilités distinctes pour le mariage homochtone.

Un quart des ouvriers se marient avec des filles qui sont nées dans le même arrondissement qu'eux-mêmes. Mais, en montant sur la hiérarchie sociale, on trouve de moins en moins cette tendance ; au point qu'on observe seulement 1/8 de ménages homochtones chez les cadres supérieurs et les professions libérales ; on voit bien que l'influence du facteur social s'exerce de la même manière, aussi bien sur la distance du lieu de naissance que sur celle de la résidence des conjoints.

Une des raisons primordiale de ces variations, nous semble-t-il, est la différence qu'accusent ces groupes entre eux, quant à leur niveau d'instruction. Dans un autre tableau (VI) on aborde ce problème. On remarque, au fond, une corrélation hautement significative entre le niveau d'études et l'homochtonie. Si environ 1/3 parmi les analphabètes tendent à se marier avec une fille née dans leur arrondissement d'origine, seulement 1/6 (soit presque la moitié du chiffre précédent) parmi ceux qui ont poursuivi des études supérieures manifestent cette tendance, et 1/8 des gens qui ont fait quelques années d'études secondaires. Etant donné la liaison étroite entre le niveau d'études et le statut socio-professionnel des Iraniens, on peut conclure que le faible taux d'homochtonie chez les employés et les cadres supérieurs s'explique partiellement par leur niveau d'études élevé. En effet, ces

TABLEAU VI

Localité de naissance des conjoints d'après le niveau d'études du mari.

(Pourcentages annulés.)

Niveau d'études du mari	Nombre de ménages	Mari et femme sont nés dans :				
		Le même arrondissement	La même ville (banlieue comprise)	Le même département	La même région	Deux régions différentes
		%	%	%	%	%
Analphabète	47	31,7	56,1	75,6	80,5	100,0
Primaire	67	25,4	42,9	61,6	80,8	100,0
Secondaire	60	13,3	28,5	45,2	63,5	96,7
Supérieur	18	16,6	27,7	38,9	55,5	100,0

deux catégories ont eu la possibilité de s'imprégner le plus de la civilisation occidentale. Elles peuvent être considérées comme des précurseurs qui ont devancé leurs compatriotes dans l'absorption de la culture et de la mentalité occidentale.

Une autre manière de mettre en relief les différences entre les groupes quant à leur tendance à la conclusion du mariage avec quelqu'un qui ait la même origine géographique qu'eux, est de les répartir selon l'âge des conjoints. Considérant, à ce sujet, que la décision de l'homme est déterminante, dans notre pays (car c'est lui ou sa famille qui se déterminent à choisir telle ou telle jeune fille). Nous avons présenté la distribution des ménages selon l'âge des maris (tableau V).

Lorsqu'on considère la relation entre l'âge et l'homochtonie, on arrive presque aux conclusions précédentes : le degré d'homochtonie changeant avec les générations successives, tend à s'accroître à mesure qu'on s'éloigne dans le passé. En réalité, plus on remonte vers des catégories plus âgées, plus on remarque une mentalité qui favorise ce genre d'union. Est-ce à cause du conservatisme et du culte que réservent les individus plus âgés pour la tradition, les mœurs, les coutumes et enfin tout ce qui est du passé ? Est-ce sous l'influence de la mobilité crois-

sante, caractéristique de la civilisation moderne, dont la jeunesse s'imprègne la première ? Ces raisons peuvent être retenues, et probablement d'autres facteurs s'y ajoutent et se combinent pour faire des mariages de demain, des unions moins homochtones.

Section II

LA DISTANCE D'AGE ENTRE LES CONJOINTS

Nous avons parlé, au long des pages précédentes, de l'âge des hommes et des femmes de Téhéran au moment du mariage et nous avons fait allusion à la précocité du mariage féminin. Nous avons rappelé les changements qui se sont produits dans l'âge du mariage,

Tableau I

Décalage d'âge entre les conjoints.

Différence d'âge entre les conjoints	Echantillon		Population
	Nombres	%	%
Mari est plus âgé :			
Moins de 4 ans	28	15	10
4 à 6 ans	37	21	17
7 à 9 ans	53	27	23
10 à 12 ans	28	15	21
13 à 15 ans	19	11	13
16 ans et plus	21	11	16
	186	100	100
Femme est plus âgée :			
Moins de 4 ans	3	43	34
4 à 6 ans	2	29	26
7 à 9 ans	1	14	17
10 à 12 ans	—	—	8
13 à 15 ans	1	14	6
16 ans et plus	—	—	9
	7	100	100

à la suite de l'introduction de la technique et de la culture européennes. Ce chapitre cherche à présenter un schéma rapide sur le décalage qui peut exister entre l'âge de deux conjoints.

Le tableau I nous donne les chiffres relatifs à la différence d'âge des partenaires, chez la population observée et la population totale.

Il faut souligner que lorsque nous parlons de décalage d'âge entre les conjoints, nous pensons aux cas où l'homme est plus âgé que sa femme. Car, nous trouvons, en fait, sept cas seulement, soit 2,5 %, dans l'ensemble, où la femme est plus âgée que l'homme. En conséquence, ce sont presque toujours les hommes qui choisissent une épouse plus jeune et même beaucoup plus jeune qu'eux-mêmes. En réalité, le décalage d'âge atteint parfois même plus de vingt-cinq ans et 11 % soit plus d'un sur dix des hommes ont choisi une femme qui est au moins seize ans plus jeune qu'eux-mêmes.

Ce phénomène ne reste pas exclusivement attaché à la population étudiée et l'on peut le trouver également, avec quelques différences, dues à la particularité de l'échantillon qui exclut les remariages et les sighas, ainsi que les mariages célébrés entre ceux dont l'âge est supérieur à soixante-cinq ans, dans l'ensemble des mariés du mois auquel appartient l'échantillon (tableau II).

Afin d'apporter quelques éléments de réponse aux questions qui consisteraient à savoir par quel facteur serait surtout favorisée cette énorme distance entre les conjoints iraniens, et quel serait son avenir immédiat, nous entreprenons de définir notre échantillon par des critères tels que l'âge, la catégorie socio-professionnelle, et enfin le niveau d'études des conjoints combinés toujours avec la différence d'âge.

Dans le tableau II on a distribué les ménages selon la profession du mari et la différence d'âge séparant les conjoints. En effet, la corrélation paraît significative. Si dans le milieu commerçant, dans plus d'un cas sur deux, on se marie avec une fille dont l'âge est de seize ans ou plus, inférieur à celui de son époux, par contre, chez les employés et les cadres moyens ce chiffre diminue de moitié (1/4).

Cela apparaît plus nettement lorsqu'on envisage les fluctuations produites dans les chiffres, corrélativement avec l'augmentation du décalage d'âge. En fait, chez les commerçants les proportions augmentent progressivement à mesure que le décalage d'âge est plus grand (elles passent de 18,1 % à 52,4 %). Mais, elles décroissent chez les employés, à mesure que la différence d'âge augmente.

Sans doute cette différence entre les catégories sociales sur ce point, s'explique-t-elle en partie par la mentalité distincte qui carac-

TABLEAU II

Décalage d'âge entre les conjoints, selon la profession et le niveau d'instruction du mari.

	Moins de 4 ans	4 à 6 ans	7 à 9 ans	10 à 12 ans	13 à 15 ans	16 ans et plus
La profession du mari :	%	%	%	%	%	%
Ouvrier	18,1	28	7	11	23,4	9,6
Commerçant, artisan .	18,1	25	36	37	59,0	52,4
Employé et cadre moyen	50,0	36	38	37	6,0	28,4
Cadre supérieur et profession libérale .	13,8	11	19	15	11,6	9,6
Total	100,0	100	100	100	100,0	100,0
Le niveau d'instruction du mari :						
Analphabète	8	20	16,3	32,1	37,5	33,3
Primaire	28	30	28,5	32,1	62,5	33,3
Secondaire	52	40	43,0	28,6	—	28,5
Supérieur	12	10	12,2	7,2	—	4,9
Total	100	100	100,0	100,0	100,0	100,0

térise chacune d'entre-elles. Or, la mentalité est conditionnée par divers éléments parmi lesquels le niveau d'instruction revêt une importance particulière.

Nous avons, en effet, essayé de mettre en relief l'importance du niveau d'études des conjoints, dans un tableau où l'on a réparti les ménages selon le niveau d'instruction du mari et le décalage d'âge entre les partenaires (tableau II). La liaison entre les deux phénomènes est tout à fait étroite car, en réalité, si le pourcentage des illettrés augmente plus de trois fois, dès qu'on passe d'un décalage de quatre ans à seize ans et plus, par contre, la proportion de ceux qui ont effectué des études supérieures, décroît considérablement. Il est vrai que les chiffres de mariages où le décalage d'âge est grand diminuent chez les gens qui ont fait des études secondaires ; mais, avec un rythme beaucoup moins rapide que chez les maris ayant poursuivi quelques années d'études universitaires ; de là, l'in-

fluence considérable du milieu universitaire sur le comportement des individus. Les variations sont, par contre, moins manifestes, chez ceux qui ont fait des études primaires, ou simplement, ont appris à lire et à écrire en dehors d'un établissement scolaire. Tout se passe comme si, pour ces individus, une égalité plus marquée s'instaurait entre les conjoints sur le plan de l'âge, si on les compare avec des illettrés. Cependant, il n'est pas possible de dégager quelques règles dans leur conduite, à cet égard.

Après avoir présenté quelques données sur le rôle que jouait le niveau d'études des maris sur l'intervalle d'âge des conjoints, rôle qui était hautement significatif et montrait à quel point des problèmes de ce genre pourraient être résolus par le développement de l'instruction et par l'élimination de l'analphabétisme, nous allons voir comment le niveau socio-économique conditionne ce fait.

Tableau III

L'écart d'âge entre les conjoints selon le statut socio-professionnel du père de la fille.

La profession du père de la femme :	Moins de 4 ans	4 à 6 ans	7 à 9 ans	10 à 12 ans	13 à 15 ans	16 ans et plus
	%	%	%	%	%	%
Cultivateur	8,3	16,6	3,4	25,0	16,6	12,4
Ouvrier	16,6	16,7	24,1	18,7	8,3	25,0
Commerçant, artisan .	41,7	33,2	48,2	12,5	66,8	62,6
Employé, cadre moyen	16,6	16,7	17,3	31,3	—	—
Cadre supérieur, profession libérale ..	16,6	16,8	7,0	12,5	8,3	—
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Dans le tableau III nous avons réparti les ménages selon l'écart d'âge des partenaires et la profession du père de la fille. Bien que notre échantillon ne nous permette pas, en raison de ses limites numériques, d'étendre ses résultats à l'ensemble de la population iranienne, on peut toutefois observer que parmi des déterminations

multiples, le niveau socio-économique et les soucis matériels influencent largement le problème. Un sur huit des cultivateurs marient sa fille à un homme dont l'âge est de seize ans ou plus supérieur à celui de leur fille. Chez les ouvriers, on remarque une sur quatre des filles se marier avec un homme ayant un âge au moins de seize ans plus élevé qu'elle-même. Par contre, aucun membre des professions libérales n'a consenti à laisser sa fille épouser un homme dont l'âge soit de seize ans ou plus, supérieur à celui de sa fille. Ce souci de choisir un partenaire ayant un âge plus proche de la fille est plus remarquable chez les employés dont les gendres ne sont jamais âgés de plus de douze ans que leurs filles. Pour donner une image plus complète de ce phénomène, disons qu'il est conditionné, comme d'autres phénomènes sociaux, par des facteurs multiples.

Mais, si l'on essaie de déterminer l'importance relative des facteurs qui sont à l'origine de ce phénomène, on découvre que le niveau d'instruction des conjoints joue un rôle tout à fait particulier. 55 % des analphabètes épousaient une jeune fille qui était de dix ans moins âgée qu'eux ; alors que seulement 17 % des partenaires ayant fait des études à l'université se sont mariés avec une fille aussi jeune.

Cette énorme différence qui intervient lorsqu'on considère le niveau d'études des hommes et l'écart qui séparait leur âge de celui de leur femme, nous montre que ce phénomène reste plutôt d'ordre culturel. On serait plus persuadé sur ce point, si l'on considérait l'influence précise de l'instruction, à chaque étape de celle-ci, sur l'âge de la femme qu'on choisit. Dès qu'on libère les individus de l'analphabétisme, et qu'on leur apprend au moins à lire et à écrire (à l'école ou en dehors d'elle), on remarque que seulement 39 % se marient avec une fille de dix ans, ou plus, moins âgée qu'eux-mêmes. En d'autres termes, en procurant un minimum d'instruction aux individus, on note que la fréquence des mariages où l'écart d'âge est de dix ans ou plus entre les conjoints, diminue environ de moitié (39 % contre 55 %). Les études secondaires font tomber cette proportion à 22,8 % soit un tiers de celle des analphabètes. Enfin, l'enseignement supérieur la fait baisser jusqu'à 17,6 % soit un quart des analphabètes. En un mot, un sur six parmi les maris qui ont fait une ou plusieurs années d'études universitaires, effectue un mariage avec une fille dont l'âge est de dix ans ou plus inférieur à son âge; tandis que cinq sur neuf des analphabètes réalisent une union de ce genre.

En conséquence, on peut dire, en guise de conclusion, que c'est un phénomène qui doit être affronté par le développement de cul-

ture moderne. Il tient à la tradition, au mode de pensée périmée, et doit être bouleversé par l'éducation moderne. C'est, en effet, par l'extension de celle-ci qu'on peut élargir le respect de la vie humaine, au-delà de toute considération d'ordre sexuel.

Dans le chapitre sur le niveau d'instruction chez la population de Téhéran, saisie à travers notre échantillon et les personnes mariées depuis six ans dans cette ville, nous avons tiré la conclusion que le progrès était assez considérable en ce domaine. Donc, on peut être optimiste pour les années qui viennent, quant à l'égalité plus grande entre l'âge des conjoints.

Afin de suggérer quelques hypothèses sur le rythme de cette évolution, nous présentons le tableau qui contient les données renseignant sur l'écart d'âge des partenaires depuis 1960 (pendant la période du 21 mars-20 avril) (tableau IV). Bien que l'étalement des chiffres rende tout commentaire difficile sur ce tableau, on peut, toute-

TABLEAU IV

Décalage d'âge entre les conjoints depuis 1960.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Mari est plus âgé :	%	%	%	%	%	%
Moins de 4 ans	10,1	8,8	13,1	13,5	10,9	9,5
4 à 6 ans	17,2	14,4	18,0	20,8	17,4	17,3
7 à 9 ans	21,6	24,8	19,7	22,8	22,1	22,9
10 à 12 ans	21,8	19,1	26,0	20,1	20,6	20,7
13 à 15 ans	14,1	16,5	12,4	12,2	13,7	13,4
16 ans et plus	14,2	16,4	11,1	10,6	15,3	16,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Femme est plus âgée :						
Moins de 4 ans	36,7	26,0	45,2	49,2	29,7	35,0
4 à 6 ans	18,5	26,7	26,3	22,5	29,4	26,1
7 à 9 ans	19,0	20,9	11,5	10,2	15,7	16,6
10 à 12 ans	13,0	12,0	5,7	5,7	10,7	8,0
13 à 15 ans	6,3	4,4	7,2	5,4	5,8	5,6
16 ans et plus	6,5	10,0	3,8	8,0	8,7	8,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

fois, dégager les signes d'une évolution assez lente dans le sens de l'égalisation de l'âge entre les conjoints.

Pour prendre quelques exemples confirmant ce point de vue, disons qu'en 1961, 8,8 % des ménages étaient formés entre deux conjoints avec un décalage d'âge inférieur à quatre ans, en 1962, cette proportion s'élève à 14,1 % et en 1963 à 13,5 %. Par contre, en 1961, 13,1 % des ménages se caractérisaient par le fait qu'un décalage d'âge s'étendant de treize à quinze ans séparait l'âge de leurs conjoints. Alors qu'on voit cette proportion monter à 16,6 % en 1964, pour descendre enfin à 12,4 % et même 12,2 % aux années 1962 et 1963.

Si le tableau comparatif de la différence d'âge des conjoints depuis 1960 ne permettait pourtant pas de tracer les lignes d'une évolution très nette, par contre, la distribution des ménages selon l'âge des maris peut nous apporter des témoignages à cet égard (tableau V). A la vérité, chez les jeunes de moins de vingt-trois ans, on voit 40 %, soit deux sur cinq, se marier avec une fille dont l'âge est de quatre ans au moins inférieur à celui du garçon. Plus on remonte dans la hiérarchie d'âge, moins les ménages sont homogènes sur le plan de l'âge, au point que chez ceux dont l'âge est compris entre trente-et-un et trente-cinq ans, seulement 4 % accusent une différence d'âge de moins de quatre ans; et l'on ne voit aucun homme âgé de plus de

TABLEAU V

L'écart d'âge entre les partenaires, et l'âge du mari.

L'âge du mari :	Moins de 4 ans	4 à 6 ans	7 à 9 ans	10 à 12 ans	13 à 15 ans	16 ans et plus
	%	%	%	%	%	%
Moins de 23 ans	40	22,6	1,9	—	—	—
23 à 26 ans	40	42,5	47,1	26,6	—	—
27 à 30 ans	16	32,5	25,5	43,4	43,2	5,0
31 à 35 ans	4	2,5	15,7	30,0	43,3	40,0
36 ans et plus	—	—	9,8	—	12,5	55,0
Total	100	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

trente-six ans conclure une union de ce genre. En revanche, ceux dont l'âge atteint trente-cinq ans et plus, se marient dans 55 % des cas avec une fille de seize ans, ou plus, moins âgée.

Bien qu'on puisse dire qu'en général, ce sont les personnes âgées qui contractent des mariages où le décalage d'âge est élevé, pourtant la très forte intensité de ce genre d'unions chez les individus dont l'âge s'élevait à plus de trente-cinq ans, et la faiblesse numérique ou même la nullité de ces mariages chez les jeunes observés, peuvent nous persuader que l'avenir promet des unions mieux équilibrées à cet égard. De plus, si l'on pense au fait que l'analphabétisme, support numéro un de ces unions, s'élimine de plus en plus, et que des catégories socio-professionnelles en ascension, telles que les employés et les cadres moyens, se sont débarrassés de cette sorte d'alliance, on peut conclure fermement que les unions d'avenir seront plus homogames du point de vue de l'âge des conjoints.

Section III

L'EXISTENCE DE LIENS DE PARENTE ENTRE LES CONJOINTS

Dans la population de l'enquête, on trouve quarante ménages, soit 21 % de l'ensemble des unions, constitués par des conjoints entre lesquels il y a un certain lien de parenté. Il n'est pas possible, d'après

Tableau I

Le lien de parenté entre les conjoints de l'enquête et de la population totale.

	Echantillon		Population
	Nombres	%	%
Il y a un lien de parenté entre eux	40	21	12
Il n'y a pas un lien de parenté entre eux	142	79	88
Total	182 (1)	100	100

(1) Indéterminés : 16.

les renseignements qui nous sont fournis, de préciser jusqu'à quel point ces liens sont plus ou moins étroits.

Dans le tableau I on a présenté en pourcentage et en nombre, les ménages où il existe un lien de parenté entre leurs membres, et l'on a comparé cette proportion avec celle de la population totale des mariés à Téhéran au cours d'un mois (21 mars-20 avril).

Dans le tableau II on a tenté de confronter les données renseignant sur le lien de parenté depuis 1960; chez l'ensemble des conjoints. En fait, on remarque que la courbe de cette sorte de mariage s'incline manifestement et on peut dire que les mariages consanguins seront effectués de moins en moins au cours des années qui viennent.

TABLEAU II

Le lien de parenté entre les conjoints depuis 1960.

	1960	1961	1962	1963	1964	1965
Il y a un lien de parenté entre eux ..	15,3	13,7	14,5	15,7	10,7	11,4
Il n'y a pas un lien de parenté entre eux ..	84,7	86,3	85,5	84,3	89,3	88,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

En cherchant les causes de cet abaissement, on pense à l'influence du facteur géographique. Dans le tableau III on observe que parmi les ménages où un lien de parenté existe entre les conjoints, 50 % sont constitués par des époux nés tous les deux dans la même ville ; alors que cette proportion s'abaisse jusqu'à presque la moitié (29,2 %) lorsqu'il s'agit de mariage entre des individus qui n'ont aucun lien de parenté. On peut donc voir à quel point, parmi les conjoints unis par un lien quelconque de parenté, le lieu de naissance demeure identique.

On remarque ici la corrélation entre la formation des colonies étrangères au sein des agglomérations urbaines et l'existence de consanguinité.

Il serait intéressant d'étudier le rapport entre ces liens de parenté et la catégorie sociale des individus, leur âge; cela nous permettrait

de faire quelques précisions à cet égard pour les années à venir, mais l'étroitesse numérique de cet échantillon ne semble pas être favorable à ces études.

Tableau III

Lien de parenté entre les conjoints selon leur ville de naissance.

	Nombres	Mari et femme nés dans la même ville	Mari et femme nés dans deux villes différentes	Total
		%	%	
Il y a un lien de parenté entre les conjoints	40	50,0	50,0	100,0
Il n'y a pas un lien de parenté entre les conjoints ..	142	29,2	70,8	100,0
Total	182			

Section IV

LA DISTANCE SOCIO-CULTURELLE ENTRE LES CONJOINTS

Si le facteur géographique pesait sur le choix des individus par le fait qu'il les mettait en présence les uns avec les autres ; il n'en restait pas moins un élément extérieur, ébranlé d'ailleurs, dans une large mesure, par l'essor des moyens de communication, et par l'extension des mouvements migratoires. D'autres éléments, comme l'âge et les caractéristiques somatiques des individus n'étaient pas tout à fait extérieurs et séparés de l'homme, mais constituaient pourtant sa particularité physique.

Poussant plus loin l'analyse des composantes de la personnalité humaine, on rencontre des caractères encore plus socialisés ; parmi lesquels, nous étudierons la similitude de la profession du mari et de son beau-père, ou celle du père du mari et de son beau-père.

Après avoir examiné les données renseignant sur le degré d'homogénéité du statut social défini par la profession, chez les partenaires observés, nous consacrerons quelques pages à la ressemblance qu'on

trouve entre les conjoints sur le plan de l'éducation. Enfin, nous ferons quelques allusions, au long de ce chapitre, à la similitude de la pratique et de l'appartenance religieuse des conjoints de Téhéran.

α) L'homogamie socio-professionnelle.

1. — L'origine sociale des conjoints.

En effet, bien que nous soyons loin des systèmes de caste et d'ordre, nous rencontrons, toutefois des groupes socio-professionnels assez fermés. Pour mesurer le degré d'endogamie chez la population observée, nous avons examiné d'abord la similitude de l'origine sociale des conjoints.

Le tableau I permet de voir à quel point la profession des pères des partenaires est semblable. On voit bien que les couples loin d'être constitués au hasard, sont formés par des partenaires détenant sinon des statuts sociaux identiques, au moins proches l'un de l'autre. On observe, au fond, dans l'échantillon, 37,24 % des couples qui se situent sur la diagonale. Cela veut dire que près de deux unions sur cinq sont réalisées par les partenaires dont le statut socio-professionnel du père peut être introduit dans la même catégorie.

Tableau I

Profession du père du mari et celle du père de la femme.

Profession du père de la femme \ du mari	Nbres	Cultivateur	Ouvrier	Commerçant artisan	Employé cadre moyen	Cadre supérieur profes. libérale	Ensemble
		15 %	25 %	39 %	15 %	8 %	102 %
Cultivateur	12	5,88	3,94	0,98	0,98	—	11,78
Ouvrier	18	—	7,84	7,84	—	1,96	17,64
Commerçant et artisan	48	4,90	11,76	19,60	7,84	2,94	47,04
Employé et cadre moyen	14	1,96	0,98	7,84	1,96	0,98	13,70
Cadre supérieur et professions libérales.	10	1,96	—	1,96	3,94	1,96	9,82
Total	102	14,70	24,52	38,22	14,72	7,84	100,00

Si l'on considère les professions immédiatement situées au-dessus ou au-dessous de la diagonale, on obtient la proportion de 81,38 %. C'est-à-dire plus de quatre sur cinq des ménages sont constitués par des individus d'origine, sinon commune du moins tout à fait proche. Si deux mariages sur cinq sont célébrés entre des gens qui ont la même origine sociale, trois sur sept entre ceux dont l'origine sociale est voisine, seulement, deux sur dix sont formés par deux personnes d'origine sociale tout à fait hétérogène. Même, le chiffre de deux sur dix est obtenu par le mariage des individus qui ont des professions plus ou moins distinctes ; et si l'on dégage les unions faites par ceux qui sont situés aux extrémités de l'échelle sociale, on observe qu'il n'y a pratiquement aucune union entre une fille d'origine paysanne et un garçon appartenant à la catégorie des cadres supérieurs ; en revanche, on remarque quelques unions entre les fils des cultivateurs et les filles des membres des cadres supérieurs, mais leur pourcentage est minime (1,96 %).

Afin de mieux présenter le degré de l'homogamie sociale, nous répartissons nos cinq groupes, de manière suivante :

Puisqu'il y a cinq catégories, nous notons de 0 à 4, marquant la parfaite homogamie et la distance la plus grande.

4	—
3	2,94
2	3,92
1	20,6
0	37,24
1	23,54
2	7,84
3	1,96
4	1,94

La dissymétrie s'observe nettement autour de la diagonale.

Car, 27,46 % des couples se situent au-dessus de la diagonale et 35,28 % au-dessous d'elle. Cela prouve, en effet, que la possibilité de faire une ascension sociale par le mariage est plus grande, chez les garçons, que chez les filles.

Valable pour la très grande majorité des couples, l'homogamie sociale accuse des variations selon les diverses catégories sociales. Dans le tableau I *bis* nous avons réparti les chiffres (obtenus dans le tableau I) par rapport au père de la femme ou à celui du mari.

C'est parmi les cultivateurs que l'homogénéité socio-professionnelle est la plus grande. Malgré le fait que l'échantillon soit composé de la

population habitant actuellement à Téhéran et par conséquent de citadins, les quelques chiffres que nous obtenons à partir du nombre réduit des mariés d'origine paysanne, sont assez expressifs. Deux cinquièmes des hommes dont l'origine sociale est paysanne se sont unis avec les filles de même origine. La catégorie la plus ouverte aux paysans, parmi les autres groupes sociaux, paraît être celle des commerçants. En effet, 2/6 d'entre eux s'allient à une fille dont le père est commerçant ou artisan. Par contre, on trouve seulement 1/7, soit la moitié du chiffre précédent, qui se marient avec une femme dont le père est employé. La même proportion de 1/7 apparaît, lorsqu'on consi-

TABLEAU I *bis*

Profession du père du mari et celle du père de la femme.

	Profession du père du mari					
	Cultivateur	Ouvrier	Commerçant artisan	Employé cadre moyen	Cadre supérieur profes. libérale	Total
	Proportions % par rapport au père du mari					
Cultivateur	40,0	16,0	2,6	6,7	—	
Ouvrier	—	32,0	20,5	—	25,0	
Commerçant, artisan .	33,4	48,0	51,3	53,4	37,5	
Employé, cadre moyen	13,3	4,0	20,5	13,3	12,5	
Cadre supérieur, profession libérale..	13,3	—	5,1	26,6	25,0	
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
	Proportions % par rapport au père de la femme					
Cultivateur	50,0	33,3	8,3	8,4	—	100,0
Ouvrier	—	44,4	44,5	—	11,1	100,0
Commerçant, artisan .	10,4	25,0	41,6	16,7	6,3	100,0
Employé, cadre moyen	14,3	7,1	57,1	14,3	7,2	100,0
Cadre supérieur, profession libérale..	20,0	—	20,0	40,0	20,0	100,0

dère la fréquence des unions entre les enfants des cultivateurs et ceux des cadres supérieurs.

Mais, lorsqu'on prend en considération les pourcentages obtenus par rapport au père de la fille, quelques nuances apparaissent. En réalité, les filles des cultivateurs se marient dans un cas sur deux avec un conjoint de leur rang. Le groupe le plus ouvert pour elles, reste celui des ouvriers (2/5 d'entre elles, s'allient à une famille ouvrière). Seulement 1/8 parmi les filles d'origine paysanne parviennent à s'unir, soit à une famille d'employés, soit à une famille de commerçants ; et l'on ne trouve, en fait, aucune union réalisée entre une fille dont le père est cultivateur et un homme faisant partie de la catégorie qui vient en tête de la hiérarchie sociale, c'est-à-dire les cadres supérieurs. Toutes ces données confirment, encore une fois, la possibilité moins grande offerte aux filles de faire ce qu'on appelle un « beau mariage ».

En tout état de cause, pour les filles aussi bien que pour les garçons, on trouve les chiffres les plus étalés chez les commerçants. En effet, la réticence qu'on observe chez les groupes professionnels à s'ouvrir aux autres, se trouve beaucoup plus faible dans cette catégorie. Bien qu'il y ait une forte tendance d'endogamie encore chez les commerçants et artisans (de l'ordre de 41 % pour les filles et 51 % pour les garçons), le reste d'entre eux qui franchissent cette barrière professionnelle, s'allient à toutes les familles. Sans doute, ces alliances ne s'opèrent-elles pas d'une manière identique selon qu'il s'agit d'une fille ou d'un garçon. Chez les filles de commerçants, la préférence est donnée aux ouvriers, tandis que les garçons, fidèles à leur principe d'ascension s'unissent d'abord aux filles des employés et ensuite à celles des ouvriers.

Pour donner une explication à ce phénomène, on peut dire que ce groupe est situé entre les deux extrêmes. Au point de vue de la mentalité, il est plus progressif que les ouvriers ou les paysans, bien qu'il manifeste un certain retard par rapport aux employés et aux cadres supérieurs. Du point de vue de la situation matérielle, ses membres détiennent d'habitude moins de biens et de richesses que les cadres supérieurs, mais plus que les ouvriers et les paysans.

2. — La profession du mari et celle de son beau-père.

En réalité, pour savoir le degré d'importance que la correspondance des professions revêt dans le rapprochement des individus, il faudrait comparer la profession du mari directement avec celle de sa femme.

Parmi les femmes de l'échantillon qui exercent une fonction en dehors de la maison, on trouve deux commerçantes, dix-sept employées d'Etat, dont onze possèdent un statut de simple fonctionnaire et cinq ayant fait des études supérieures, bénéficient d'une position plus élevée. Si l'on considère les professions de leurs maris, on observe que malgré l'étroitesse numérique de l'échantillon, on peut dégager quelques conclusions décisives : on remarque, en fait, que parmi les maris de ces femmes, on ne trouve aucun commerçant, mais seulement un ouvrier et que le reste est composé uniquement d'employés.

Cela dit, précisons qu'il est très difficile de trouver une profession identique chez ce petit nombre de conjoints. Car, comme nous l'avons déjà dit, la majorité des femmes dans les villes préfère le travail du professorat. Ce métier, en effet, donne plus de temps libre ; il comporte des vacances prolongées, et ses horaires sont d'habitude interchangeables, ce qui rend la femme susceptible de mieux disposer de son temps. De plus, cette carrière offre un certain prestige étant donné qu'elle a un caractère moins strictement hiérarchisé. Toutes ces raisons font que les familles préfèrent ce métier pour les femmes. Par conséquent, la proportion de 1 % relative aux ménages dont les partenaires exercent la même profession ne paraît pas étrange.

On peut conprendre, d'après ce qui vient d'être dit, que la rencontre des hommes et des femmes ne constitue pas un élément déterminant dans le mariage des conjoints de l'Iran. Dans les chapitres ultérieurs nous aurons l'occasion de donner quelques cadres dans lesquels peuvent se situer les variétés de rencontres pouvant être à l'origine du mariage, chez les couples de l'échantillon.

Donc, pour comparer effectivement le statut social du mari et celui de sa femme, il faut se reporter à la profession exercée par le père de celle-ci. Le tableau II présente des données relatives à ce fait. En définitive, l'homogénéité est moins marquée entre les maris et leurs beaux-pères, par rapport à la grande similitude qu'on remarquait dans l'origine sociale des époux. Les pères et les beaux-pères, saisis à travers leurs enfants, manifestent une grande homogénéité dans leurs professions. Et cela signifie que les groupes socio-professionnels tendent plutôt à conclure mariage à l'intérieur de leur catégorie.

Mais, dès qu'on établit une comparaison entre la profession des beaux-pères et celle de leur gendre, on trouve moins de ressemblance (tableau II). Ce fait, loin de témoigner de l'éclatement total des groupes, atteste les modifications qui sont intervenues dans la structure socio-professionnelle des générations. Cette remarque faite, précisons que, toutefois, la ressemblance entre la profession des beaux-

pères et celle des maris est assez expressive. Dans 33,37 % des cas, les professions des deux groupes sont identiques. On trouve 48,43 % des chiffres situés au-dessus de la diagonale et seulement 18,26 % au-dessous d'elle.

TABLEAU II

Profession du mari et de son beau-père.

Profession du père de la femme \ du mari	Ouvriers	Commerçants artisans	Employés cadres moyens	Cadres supérieurs profes. libérales	Total
	%	%	%	%	%
Cultivateurs	5,37	1,07	3,22	1,07	10,72
Ouvriers	4,30	9,67	3,22	1,07	18,26
Commerçants, artisans	6,45	15,00	17,20	5,47	44,02
Employés, cadres moyens	1,07	4,30	9,67	1,07	16,04
Cadres supérieurs, professions libérales	1,07	2,15	3,22	4,40	10,87*
Total	18,19	22,19	36,53	13,08	100,00

Cette différence, loin de signifier que les femmes aient opéré une ascension par le mariage, marque le progrès accompli par la deuxième génération (celle des gendres) dans la structure des professions.

Même profession ..... 33,37 %

Profession du beau-père plus élevé ..
- 1 intervalle .. 13,97 %
- 2 intervalles .. 3,22 %
- 3 intervalles .. 1,07 %

Profession du beau-père moins élevée.
- 1 intervalle .. 33,31 %
- 2 intervalles .. 9,76 %
- 3 intervalles .. 4,29 %
- 4 intervalles .. 1,07 %

Encore une fois, on observe que le groupe des employés et celui des commerçants, sont l'un et l'autre caractérisés par le fait qu'ils contractent mariage presque indifféremment avec les autres

groupes, lorsqu'ils ne se marient pas dans leur propre catégorie. Ces deux groupes appelés dans le langage sociologique les « petits bourgeois » sont des groupements intermédiaires, en raison du fait qu'ils se situent au milieu de la hiérarchie sociale.

TABLEAU II *bis*

Profession du mari et de son beau-père.

Profession du père de la femme	Profession du mari				
	Ouvrier	Commerçant artisan	Employé cadre moyen	Cadre supérieur profes. libérale	Total
	Proportions % par rapport au mari				
Cultivateur	30,0	3,4	8,8	8,3	
Ouvrier	24,1	20,0	8,8	8,3	
Commerçant, artisan .	35,3	46,6	47,0	41,7	
Employé, cadre moyen	5,8	23,3	26,6	8,3	
Cadre supérieur, profession libérale .	5,8	6,7	8,8	33,4	
	100,0	100,0	100,0	100,0	
	Proportions % par rapport au père de la femme				
Cultivateur	50,0	10,0	30,0	10,0	100,0
Ouvrier	23,5	53,0	17,6	5,9	100,0
Commerçant, artisan .	14,6	34,1	39,1	12,2	100,0
Employé, cadre moyen	6,7	26,6	60,0	6,7	100,0
Cadre supérieur, profession libérale .	10,0	20,0	30,0	40,0	100,0

Le tableau II *bis* présente les données du tableau II en regardant les choses par rapport aux beaux-pères et aux maris. Dans ce tableau, on peut dégager des nuances selon qu'on considère les chiffres par rapport aux beaux-pères ou par rapport à leur gendre. En fait, c'est chez

les jeunes commerçants et les filles des employés que la tendance endogamique est la plus marquée (elle s'établit respectivement à 46,6 % et 60 % chez les deux groupes). Vient ensuite celui des cadres supérieurs pour les filles avec 4/10 de mariages homogames et pour les garçons avec 1/3. Enfin, pour les filles et les garçons, avec les proportions équivalentes, les ouvriers restent le groupe le moins désireux de réaliser un mariage homogame. (Un quart des filles ou des garçons d'ouvriers se marient dans leur groupe.)

Cela dit, il faut préciser encore une fois que notre dernière remarque qui présentait les groupes moyens (commerçants et employés), comme des groupes désireux de se marier à l'intérieur de leur cadre social, ne contredit pas ce que nous avons affirmé avant, à savoir l'étalement des chiffres de mariages concernant ce groupe. En effet, on trouve chez les maris dans les milieux d'employés ou de commerçants et artisans, une forte propension à la réalisation d'un mariage homogame, au point de vue du statut social, mais cela n'empêche pas que le reste des individus de ces groupes (c'est-à-dire ceux qui n'ont pas fait un pareil mariage) s'allie avec les autres couches sociales presque indifféremment.

*
**

Voilà ce qu'on pourrait dire de l'homogamie sociale et de son intensité chez la population de l'enquête.

Jusqu'ici, nous avons successivement examiné les facteurs qui pourraient intervenir et peser sur le choix des individus et en même temps réduire leur liberté. Nous avons étudié, par ordre, tout d'abord l'influence des déterminations extérieures. Pour se choisir, il fallait d'une part, vivre dans une même localité, ou au moins, dans deux localités non loin l'une de l'autre. D'autre part, si l'on était né dans une même localité, cela pouvait contribuer dans une large mesure à la formation du mariage.

Après ces facteurs d'ordre géographique, on a étudié l'influence qu'exercent sur le choix des individus, des caractères somatiques, comme l'âge, etc.

C'est après l'examen des données relatives à l'âge des individus que nous avons poussé plus loin l'analyse et que nous avons étudié des caractères plus socialisés tels que la profession des conjoints, et les pages qui suivent seront consacrées à l'étude des caractéristiques encore plus sociales, comme le niveau d'instruction des conjoints et leur appartenance religieuse.

b) L'homogamie culturelle.

1. — Le niveau d'études.

Lorsqu'on étudiait les données renseignant sur le statut socio-professionnel des individus et leur niveau d'études, on s'est aperçu qu'il y avait des liens très étroits entre leur origine sociale et leur niveau d'instruction. Par ailleurs, on a remarqué, la forte proportion de conjoints issus du même milieu social. En conséquence, on peut dire que le niveau d'études des conjoints doit présenter une convergence remarquable.

Le tableau I est, au fond, conçu pour donner un schéma sur la similitude qui apparaît entre les partenaires sur le plan culturel. On observe que 37,74 %, soit 1/3 des ménages sont constitués de partenaires ayant le même niveau d'instruction. Comme nous l'avons remarqué précédemment, le niveau d'études des hommes est dans l'ensemble supérieur à celui des femmes. C'est pour cette raison qu'on voit seulement presque 1/10 des hommes se marier avec une femme plus instruite qu'eux-mêmes; et plus de la moitié des hommes conclure leur mariage avec des femmes dont le niveau d'instruction est moins élevé.

Autre remarque qu'on peut faire, c'est encore une fois, la rareté des unions entre ceux qui sont situés aux extrémités de l'échelle

Tableau I

Niveau d'études des conjoints.

Femmes \ Hommes	Nbres	Analphabètes	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble des hommes
		44	77	58	16	195
		%	%	%	%	%
Analphabètes	74	18,45	16,40	2,56	—	37,41
Primaire	61	3,13	15,90	12,52	—	31,55
Secondaire	54	0,50	6,26	14,9	6,26	27,92
Supérieur	6	—	1,04	—	2,08	3,12
Total	195	23,08	39,60	29,98	8,34	100,00

hiérarchique de l'instruction. Il n'y a pratiquement pas de mariage entre une fille analphabète et un homme qui a fait des études supérieures. De même, le tableau ne révèle aucune alliance entre une fille qui ait poursuivi des études supérieures et un garçon analphabète, ou même entre elle et quelqu'un qui ait fait des études secondaires. Le tableau I nous montre qu'environ 67 % des filles qui ont fait des études à l'université ne se marient qu'avec un homme de leur rang scolaire.

Il n'est pas nécessaire de répéter ce que présente clairement le tableau I sur le degré d'association du niveau d'études des conjoints. Mais, à l'aide de ces quelques exemples que nous avons empruntés, on peut avoir une idée, sinon sur l'antagonisme, du moins sur la fermeture des groupes sociaux, saisis dans ce travail par leur mariage. On se rend mieux compte de la divergence entre ces groupes, lorsqu'on pense qu'une corrélation étroite existe entre le statut socio-économique des individus et leurs études poursuivies.

2. — Le diplome obtenu.

Les études entreprises sont normalement sanctionnées par des examens à la suite desquels le diplôme correspondant a été décerné à l'intéressé.

Mais, autour de cette règle générale, il y a beaucoup d'exceptions.

D'abord, parmi ces cas, on trouve un grand nombre d'individus qui n'ont pas fréquenté l'école, mais qui ont appris à lire et à écrire et que nous avons rangé dans la catégorie de ceux qui ont fait des études primaires. D'autres cas exceptionnels apparaissent avec ceux qui, ne pouvant terminer leurs études officielles, ont lâché les cours pour faire autre chose.

Dans le tableau II nous avons réparti les ménages selon les diplômes des conjoints. On voit encore que l'homogénéité entre leurs diplômes est assez remarquable (6/10). En effet, dans 30,5 % des ménages, aucun des deux conjoints n'a de diplôme et 29,4 % des cas, tous les deux ont le même diplôme.

Encore une fois, il faut dire qu'on tend plutôt à se marier avec une personne qui a le même diplôme ou un diplôme voisin (93,7 %). Le mariage est, en effet, très rare, 6,3 % entre celui qui possède un diplôme universitaire voire même secondaire et celui qui n'en possède aucun. Les femmes sont encore sur ce point plus difficiles que les hommes. On ne trouve effectivement aucune union entre les femmes détentrices d'un diplôme d'université et les hommes qui n'ont pas

TABLEAU II

Corrélation entre le diplôme obtenu par les conjoints.

Femmes \ Hommes		Pas de diplôme	C.E.P.	Baccalauréat	Licence, docotrat	Ensemble des femmes
	Nbres	70	78	29	17	194
		%	%	%	%	%
Pas de diplôme	95	30,5	13,1	2,5	1,0	47,2
C.E.P.	79	6,0	24,0	8.2	2,7	40,9
Baccalauréat	21	—	2,8	3,2	3,7	9,7
Licence, doctorat	4	—	—	—	2,2	2,2
Total	194	36,6	39,9	13,9	9,6	100,0

de diplôme ou qui ont un diplôme d'études primaires, voire même secondaires.

En tout état de cause, que l'on considère les diplômes obtenus par les conjoints ou leur niveau d'instruction, on arrive aux conclusions suivantes qui peuvent être valables au moins pour les ménages de l'enquête : on voit d'abord, qu'une très forte concordance existe entre le rang scolaire des deux conjoints ; et qu'ensuite cette similitude est plus marquée sur le plan du niveau d'études que sur celui du milieu social des individus.

*
**

On comprend bien que le mariage reste encore, dans ce milieu, une affaire de groupe, et surtout du groupe familial ; l'individualisme, le rationalisme, et enfin la désagrégation relative du groupe familial, phénomènes liés à la civilisation moderne, n'ont pas détruit la cohésion au sein d'une grande famille, et n'ont pas encore permis aux individus de se libérer des interventions de ceux qui constituent les « grands » de leur famille. Chacun des groupes sociaux essaie de garder son prestige, son rang par rapport aux autres : et il réalise cet objectif par l'obstacle qu'il fait au mariage des jeunes qui veulent trouver leur conjoint en dehors du groupe.

C'est en effet, dans une large mesure, par l'intermédiaire d'unions plus ou moins endogames, que ces groupes s'efforcent de maintenir leur stabilité, leur cohésion, et de transmettre leurs coutumes, leurs symboles, et leurs idéaux de génération en génération; et c'est le groupe familial qui se charge de cette mission.

c) L'homogamie religieuse.

Dans le chapitre précédent, lors de l'examen des données relatives à l'appartenance religieuse des individus de l'enquête et de ceux de la population totale des mariés du 21 mars-20 avril, on a remarqué que la religion des Téhéraniens reste presque exclusivement l'Islam. Et ici, en considérant la concordance qu'il peut y avoir entre les conjoints sur le plan religieux, on observe que chez tous les individus de l'enquête, à une exception près, la religion est identique.

Cette identité totale de la religion entre les partenaires témoigne de l'importance qu'on attache à la religion dans cette ville. En effet, l'une des conditions nécessaires à la constitution d'un ménage est l'identité au moins officielle de religion chez les deux parties contractantes.

B. — La distance globale entre les conjoints.

On a construit un indice global permettant de mesurer la distance entre les conjoints en tenant compte de plusieurs caractères :

1° Différence d'âge ;

2° Lieu de naissance ;

3° Lieu de résidence ;

4° Niveau d'études ;

5° Lien de parenté ;

6° Profession des pères des contoints ;

7° Profession du mari et de son beau-père.

On n'a pas retenu les caractères tels que la nationalité des époux et celle de leurs parents ou leur religion, en raison du fait que dans la très grande majorité des cas, les conjoints étaient homogènes sur ces caractéristiques. On a exclu, également, la comparaison entre la profession du mari et celle de sa femme, à cause du nombre minime de femmes qui exercent un métier.

Un barème commun a été constitué qui donne trois points lorsque le lien de parenté existe entre les conjoints et cinq points pour chacun

des autres caractères (1). Donc, les notes 5 (ou 3 pour le lien de parenté) marque la plus grande similitude et 1 la plus grande distance.

Le tableau I présente la répartition des ménages selon leur note dans l'indice global. Les notes peuvent s'étendre de 7 à 33, étant donné que nous avons sept caractères dont six donnent de 1 à 5 points

TABLEAU II

Indice globale de distance entre les conjoints (1).

Indice global	Nombres	Pourcentage	Pourcentage cumulé	Indice global	Nombres	Pourcentage	Pourcentage cumulé
16,00	6	3,00	3,00	24,50	4	2,00	69,00
16,50	—	—	—	25,00	12	6,00	75,00
17,00	3	1,75	4,75	25,50	2	1,00	76,00
17,50	3	1,75	6,50	26,00	13	6,50	82,50
18,00	5	2,50	9,00	26,50	2	1,00	83,50
18,50	1	0,50	9,60	27,00	13	6,50	90,00
19,00	12	6,00	15,50	27,50	—	—	—
19,50	5	2,50	18,00	28,00	4	2,00	92,00
20,00	14	7,00	25,00	28,50	2	1,00	93,000
20,50	5	2,50	27,50	29,00	8	4,00	97,00
21,00	19	9,59	37,09	29,50	—	—	—
21,50	7	3,50	40,59	30,00	4	2,00	99,00
22,00	17	8,58	49,17	30,50	—	—	—
22,50	3	1,78	50,95	31,00	—	—	—
23,00	16	8,00	58,95	31,50	—	—	—
23,50	5	2,50	61,45	32,00	2	1,00	100,00
24,00	11	5,55	67,00				

(1) Dans les registres du mariage, les notaires ont l'habitude de marquer l'existence ou la non-existence du lien de parenté entre les conjoints. Nous avons relevé cet élément d'information, mais comme ils ne précisent pas le degré plus ou moins étroit du lien de parenté, nous avons donné 3 points (note moyenne), en cas d'existence du lieu et 0 en cas de non-existence de celui-ci.

(1) En page 126, figure la courbe correpondant au tableau ci-dessus. Le calcul de X^2 nous montre que la valeur de P s'établit à 0,3, ce qui nous amène à penser que cette courbe a une allure normale.

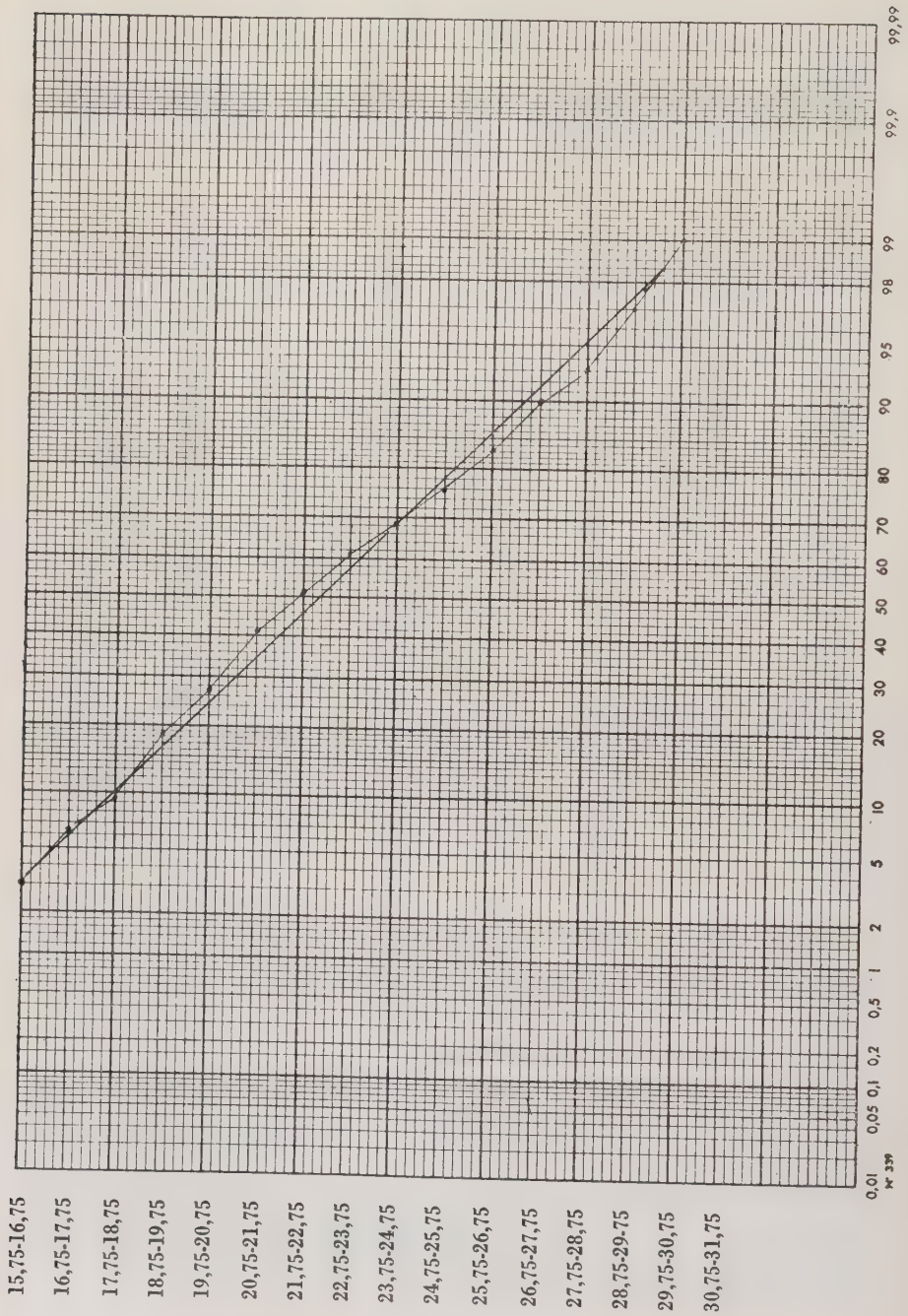
15,75-16,75
16,75-17,75
17,75-18,75
18,75-19,75
19,75-20,75
20,75-21,75
21,75-22,75
22,75-23,75
23,75-24,75
24,75-25,75
25,75-26,75
26,75-27,75
27,75-28,75
28,75-29,75
29,75-30,75
30,75-31,75
0,01 0,05 0,1 0,2 0,5 1 2 5 10 20 30 40 50 60 70 80 90 95 98 99 99,9 99,99
N 339

et un de 1 à 3. On remarque qu'il n'y a aucun ménage dont la note dans l'indice global soit inférieure à 16 ; et 1 % des couples obtiennent la note de 32, qui représente la similitude quasi-complète.

L'indice moyen s'établit à 22,4 et le mode à 27. On trouve 72,33 % des ménages situés entre les notes qui s'étendent de 20 à 27. Et seulement 18,21 % des ménages ont une note inférieure à 20 et 10,04 % des ménages ont une note qui dépasse 27. Cela peut témoigner du fait que la majorité des ménages de l'enquête présentent une similitude entre les conjoints, quant à l'ensemble de ces caractères.

Section I

LA DISTRIBUTION DE L'INDICE GLOBAL SELON LA PROFESSION DU MARI

Si dans l'ensemble la ressemblance entre les conjoints est remarquable, elle varie dans les diverses catégories socio-professionnelles.

Pour mettre en relief ces variations, on doit exclure de l'indice global la différence d'âge entre les conjoints. Car, en effet, si en montant dans l'échelle hiérarchique des professions, on trouve une distance géographique accrue entre les conjoints, et le lien de parenté ne se manifeste pas d'une manière fréquente ; en revanche, l'homogénéité du point de vue de l'âge s'observe plus clairement. En conséquence, le tableau II qui distribue l'indice global selon le métier du mari, ne tient pas compte de la différence d'âge entre les conjoints et conserve seulement six caractères.

On remarque, en réalité, d'après ce tableau et la planche d'histogrammes qui l'accompagne, que les catégories socio-professionnelles présentent des variations selon l'indice global ainsi composé. Si chez les ouvriers seulement 54,8 % se situent entre 13,5 et 21, cette proportion augmente jusqu'à 63,3 % chez les commerçants, jusqu'à 58,3 % chez les employés et enfin jusqu'à 83,4 % chez les cadres supérieurs. En d'autres termes, on observe plus de quatre ouvriers sur neuf ayant obtenu dans l'indice global une note dépassant 21. Chez les commerçants ce chiffre se réduit à un sur quatre, c'est-à-dire, un commerçant ou artisan sur quatre obtient des points au-delà de 21. Les employés, dans un cas sur cinq, obtiennent une note qui dépasse 21 ; et les membres des cadres supérieurs et professions libérales ne dépassent cette note que dans un cas sur six.

TABLEAU II

Indice global de distance entre les conjoints d'après la profession du mari.

Indice global	Ouvriers	Commerçants Artisans	Employés Cadres moyens	Cadres supérieurs
	%	%	%	%
13 - 14,5	—	1,6	1,6	4,1
15 - 16,5	16,1	7,9	11,3	12,5
17 - 18,5	22,6	31,7	22,5	46,0
19 - 20,5	16,1	22,2	25,8	20,8
21 - 22,5	12,9	14,2	14,5	4,1
23 - 24,5	12,9	14,2	19,4	8,3
25 - 26,5	12,9	6,4	4,9	4,2
27 - 28.5	6,5	1,8	—	—
29 - 30,5	—	—	—	—
31 - 32,5	—	—	—	—
	100,0	100,0	100,0	100,0
Le mode	22,0	20,0	19,0	18,0

Les comparaisons peuvent donner une idée du fait que la distance entre les conjoints augmente, lorsqu'on monte sur l'échelle des catégories socio-économiques. On peut rendre compte de ce phénomène en prenant d'autres chiffres comme exemple : 46,5 % des ouvriers obtiennent les notes comprises entre 27-28,5, tandis que 1,8 % des commerçants seulement en font de même, et chez les employés et les cadres supérieurs, il n'y a aucun ménage qui obtienne ces notes.

SECTION II

L'INFLUENCE DU NIVEAU D'INSTRUCTION SUR LA DISTANCE GLOBALE ENTRE LES CONJOINTS

En effet, le niveau d'études et la catégorie socio-professionnelle ne sont pas si séparés l'un de l'autre, en raison du fait que le premier est conditionné dans une grande partie par la seconde. Par conséquent, l'indice global réparti selon le niveau d'études des maris

ENSEMBLE

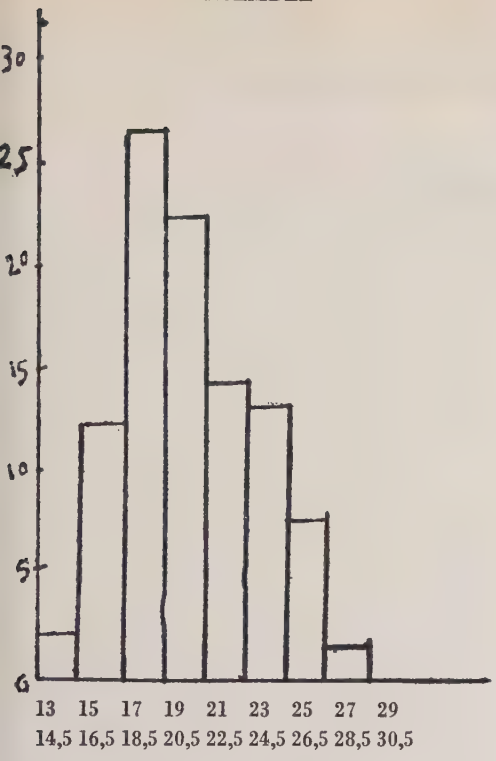

EMPLOYES

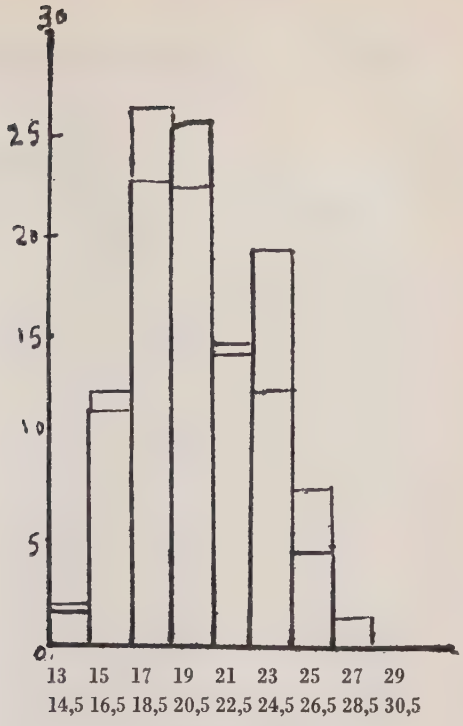

OUVRIERS

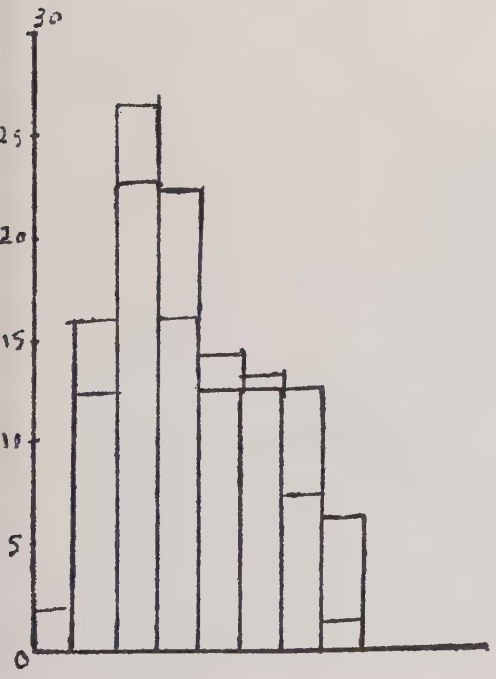

COMMERÇANTS
ARTISANS

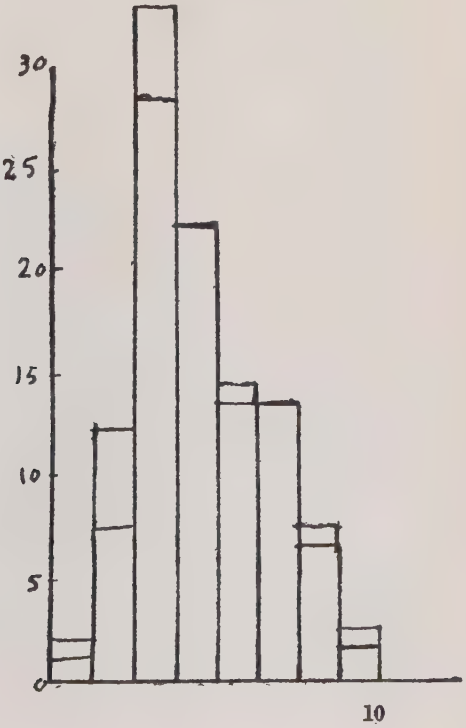

CADRES SUPERIEURS
PROFESSIONS LIBERALES

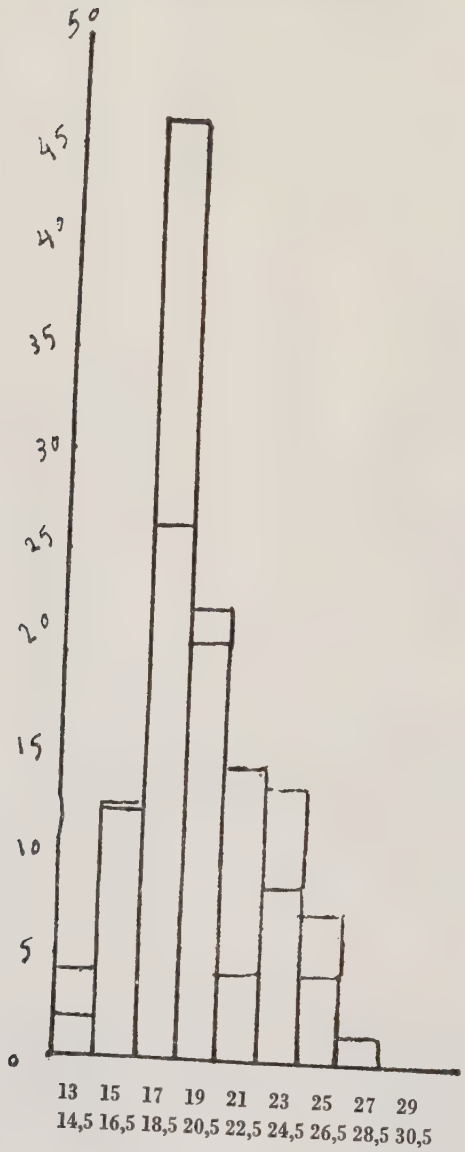

TABLEAU III

Distribution de l'indice global de distance entre les conjoints selon le niveau d'études du mari.

Indice global	Analphabètes	Primaire	Secondaire	Supérieur
	%	%	%	%
13 - 14,5	—	—	1,5	5,8
15 - 16,5	9,3	9,9	14,8	11,2
17 - 18,5	16,3	30,0	22,4	47,0
19 - 20,5	11,6	22,4	29,8	23,0
23 - 24,5	16,2	18,2	11,9	5,8
21 - 22,5	18,7	12,6	16,4	6,8
25 - 26,5	21,0	5,6	3,4	—
27 - 28,5	7,0	1,4	—	—
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

nc doit pas avoir une allure très différente de celui qu'on vient de distribuer d'après le milieu social des maris.

Dans le tableau III illustré par la planche d'histogrammes, on voit, en fait, 28 % des analphabètes, soit deux sur sept d'entre eux, obtenir une note supérieure à 25 ; alors que seulement 7 % des gens ayant fait des études primaires, soit un sur quatorze d'entre eux, dépassent cette note. Par conséquent, comme une note élevée marque une distance moins grande entre les conjoints, on peut dire que la distance entre les conjoints est quatre fois moins grande chez les analphabètes que chez ceux qui ont fait des études primaires. Parmi ceux qui ont fait une ou plusieurs années d'études secondaires, seulement 3,4 % obtiennent des points dépassant 24,5 ; et les gens qui ont fait quelques études supérieures n'arrivent guère à constituer de ménages si homogènes que leurs points dépassent 24,5.

Par contre, aucun des analphabètes, voire même de ceux qui ont poursuivi des études primaires, n'a une distance telle avec sa partenaire que sa note dans l'indice global, soit inférieur à 15 ; alors que 1,5 % des maris qui ont effectué des études secondaires et 5,8 % de

ENSEMBLE

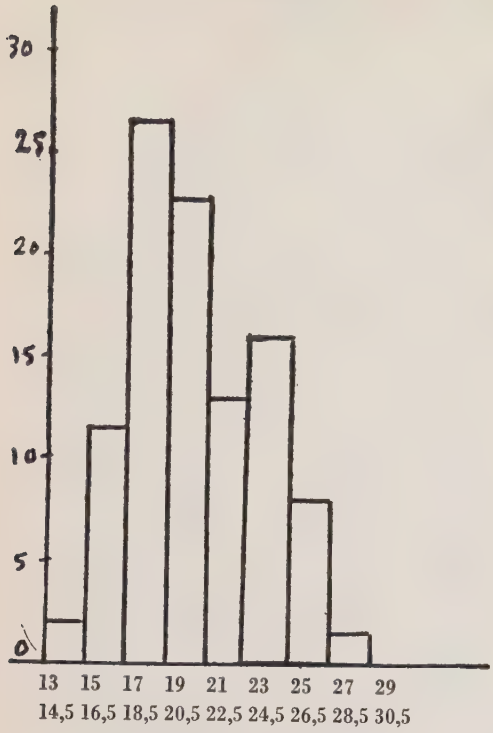

PRIMAIRE

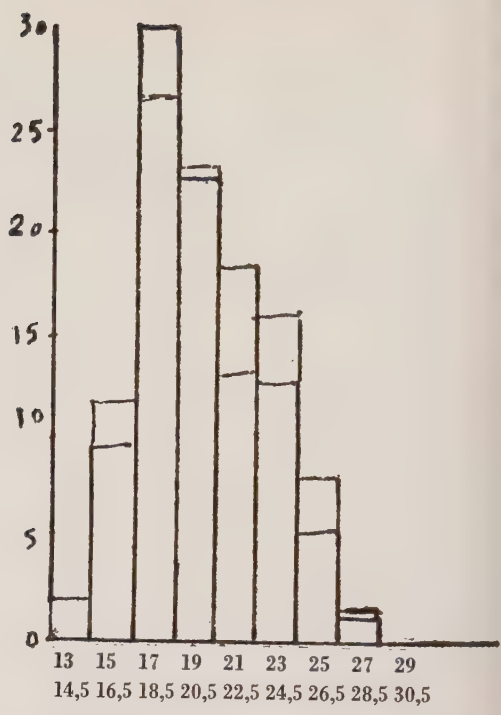

ANALPHABETES

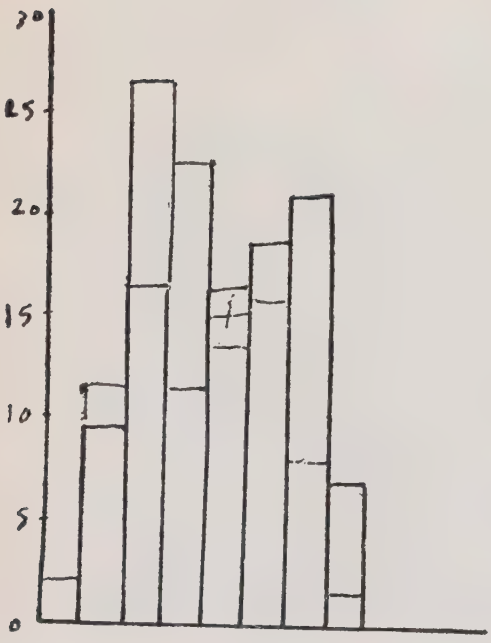

SECONDAIRE

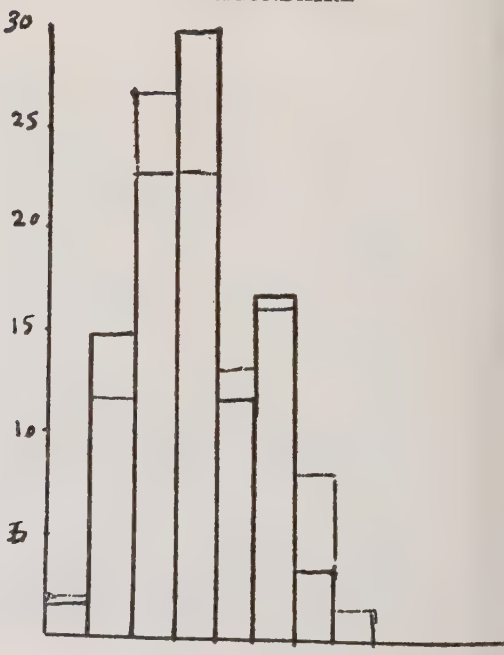

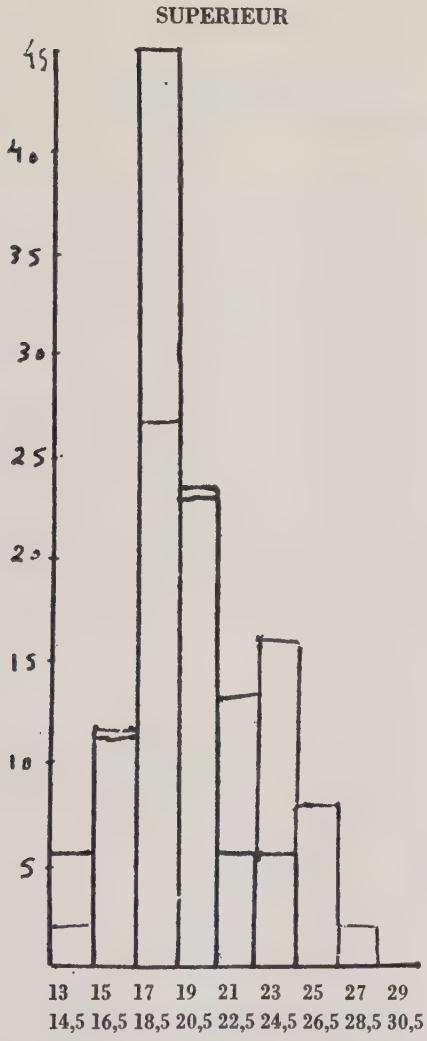

ceux qui ont fait des études supérieures ont eu des points qui s'étendent de 13 à 14,5.

Il semble bien que corrélativement avec l'augmentation du niveau d'études et l'élévation des individus sur l'échelle sociale, la distance entre les conjoints, en ce qui concerne les caractères retenus par l'indice global, s'accroisse manifestement, et cela d'une manière parfaitement régulière.

Section III

L'AGE DES MARIS ET LA DISTANCE GLOBALE ENTRE LES CONJOINTS

Nous avons vu jusqu'ici que la dissimilitude entre les conjoints, quant au lieu de naissance, au lieu de résidence, au niveau d'études, au lien de parenté, à la profession des pères des conjoints, à la profession du mari et à celle de son beau-père, augmente en montant dans la hiérarchie sociale et culturelle. Déjà, cette constatation peut nous permettre d'avancer quelques hypothèses sur l'avenir du degré de similitude entre les conjoints à Téhéran.

En effet, comme la structure socio-économique des générations change dans le sens de l'ascension progressive des individus sur l'échelle sociale, et comme le niveau d'instruction, chez les Iraniens, s'élève de plus en plus, et que d'autre part, la distance entre les conjoints augmente avec l'élévation de ces deux caractères, on peut conclure que dans les années qui viennent, la distance entre les partenaires aura tendance à s'accroître. Pour mieux mettre en évidence ce phénomène nous avons réparti l'indice global selon l'âge des maris.

Tableau IV

Indice global de distance entre les conjoints d'après l'âge des maris.

Indice global	Moins de 25 ans	25 - 32 ans	33 ans et plus
	48	119	30
	%	%	%
13 - 14,5	4,1	0,8	3,4
15 - 16,5	10,4	8,4	26,7
17 - 18,5	16,6	32,8	10,0
19 - 20,5	27,2	24,3	3,4
21 - 22,5	18,9	12,6	10,0
23 - 24,5	12,5	12,6	26,6
25 - 26,5	6,2	6,7	19,9
27 - 28,5	4,1	1,8	—
	100,0	100,0	100,0

Le tableau IV et la planche d'histogrammes qui l'illustre, permettent de constater que plus les maris sont âgés, plus la distance entre les conjoints est manifeste. Si, chez les ménages dont le mari a moins de trente-trois ans, 1/5 obtiennent des notes comprises entre 23 et 28,5, en revanche parmi ceux qui dépassent trente-deux ans, 44 %, soit quatre sur neuf obtiennent une note s'étendant de 23 à 28,5.

Le tableau IV distinguant entre ceux qui se situent entre vingt-cinq et trente-deux ans et ceux dont l'âge est inférieur à vingt-cinq ans, nous permet d'observer la ressemblance qui existe, du point de vue du choix du conjoint, entre les jeunes de moins de vingt-cinq ans et les personnes qui dépassent trente-deux ans.

Ce phénomène s'exploque, comme nous l'avons déjà dit (pp. 69, 70), par le fait que les jeunes se marient à l'âge où, ils ne sont pas encore susceptibles de se déterminer eux-mêmes, et, en fait, ce qu'on trouve chez eux, c'est la volonté des parents saisie à travers le mariage des enfants.

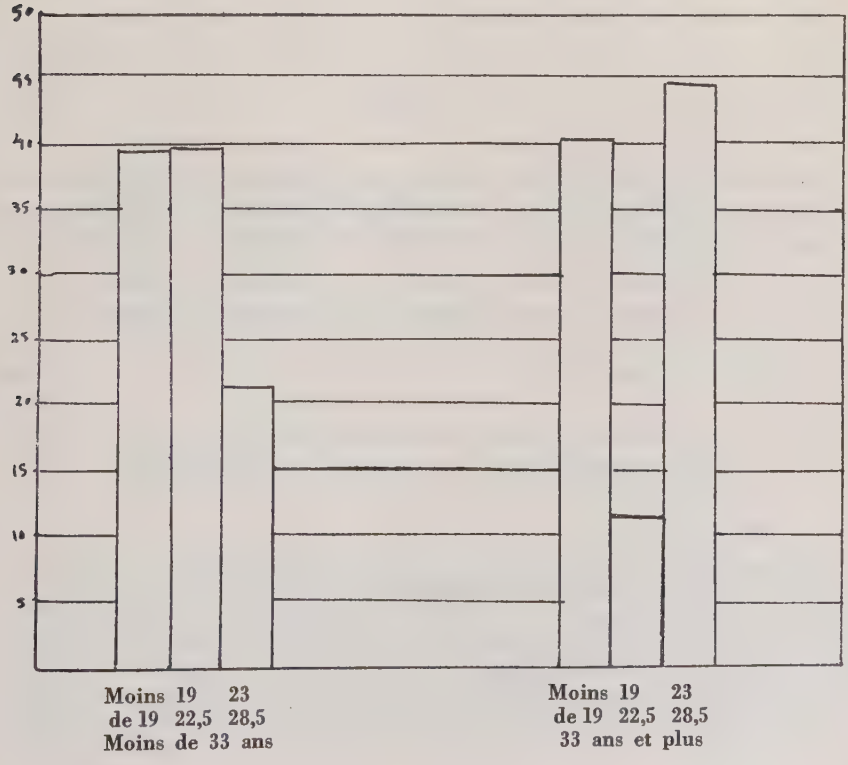

Mais, cette similitude n'apparaît pas, lorsqu'on considère les chiffres concernant les jeunes situés entre les années de vingt-cinq à trente-deux. Car, ces jeunes agissent plus librement et leurs actes peuvent traduire, comme nous l'avons souligné précédemment, les courants modernes qui soufflent à travers le pays.

Nous avons conclu que d'après les données de cette enquête, la distance entre les conjoints tend à s'accroître, quant aux caractères retenus par l'indice global ; et nous voyons que les jeunes de cette catégorie d'âge (entre vingt-cinq et trente-deux ans) sont les premiers à témoigner de cette réalité. 4/6 des ménages dont l'âge du mari est compris entre vingt-cinq et trente-deux ans ne dépassent pas 20,5 points, tandis que chez les deux autres catégories, cette proportion se réduit à 4/7. D'autre part, 8,5 % des jeunes de ce groupe obtiennent plus de 24,5 points, alors que ce chiffre s'élève jusqu'à 10,3 % chez les jeunes de moins de vingt-cinq ans et à 19,9 % chez ceux dont l'âge dépasse trente-deux ans.

*
**

ANNEXE

La structure de l'indice global. On a retenu 7 caractères pour construire l'indice global sur l'ensemble des ménages, sans distinction d'âge ni de milieu social et de niveau d'études des partenaires.

A l'exception du lien de parenté qui renferme 3 points, chaque caractère comporte 5 points répartis de la manière suivante :

1. — Lien de parenté.	Notes
Il y a un lien de parenté entre les conjoints	3
Il n'y a pas un lien de parenté entre les conjoints ..	1

2. — Décalage d'age.	
Même âge ou jusqu'à 4 ans de différence d'âge	5
4 à 6 ans	4
7 à 9 ans	3
10 à 12 ans	2
13 ans et plus	1

3. — Niveau d'études.

Analphabètes	Même catégorie	5
Etudes primaires (études faites à l'école ou hors d'elle) sans C.E.P.	1 intervalle .	4
Etudes primaires avec C.E.P.	2 intervalles .	3
Etudes secondaires	3 intervalles .	2
Etudes supérieures	4 intervalles .	1

4. — Lieu de naissance.

Même arrondissement	5
Même ville	4
Même département	3
Même région	2
Deux régions différentes	1

5. — Lieu de résidence.

Même barême que pour le lieu de naissance.

6. — Profession des pères des conjoints (1).

Cultivateurs	Même catégorie	5
Ouvriers	1 intervalle . .	4
Commerçants, artisans	2 intervalles. .	3
Employés, cadres moyens	3 intervalles. .	2
Cadres supérieurs, professions libérales	4 intervalles. .	1

7. — Profession du mari et de son beau-père.

Même barême que pour la profession des pères des conjoints.

(1) En dépit des difficultés que rencontrait la catégorisation des professions en Iran (cf. pp. 81, 201, 346, qui donnaient également des précisions sur le contenu de chaque catégorie), on a élaboré une hiérarchie comparable à celle qu'on utilise en Occident. Indépendamment des critères courants tels que le niveau de vie, le montant de revenu, la place occupée dans le circuit de production, etc., on a fait appel à d'autres éléments comme le niveau d'études, lorsque les données étaient imprécises (critère qui était surtout utile en ce qui concerne la classification des employés d'Etat).

CHAPITRE III

Les circonstances du mariage

Section I

LES CIRCONSTANCES DES RENCONTRES

a) Les circonstances des rencontres effectuées par les jeunes gens.

Au cours des pages précédentes, on a tenté d'apporter quelques précisions sur les caractéristiques physiques et intellectuelles des conjoints observés dans l'enquête, c'est-à-dire l'ensemble de ceux qui se sont mariés à Téhéran au cours d'une période qui s'étendait du 21 mars au 20 avril.

Lorsqu'on disposait des données renseignant sur l'état de ces phénomènes dans le passé, on n'a pas manqué de confronter ces éléments d'information pour pouvoir dessiner, en quelque sorte, le sens dans lequel ces faits ont évolué, ce qui permettait également de parler, avec une certaine prudence, de l'évolution à venir de ces phénomènes.

Ensuite, dans un autre chapitre consacré à la distance séparant les conjoints, on s'est proposé d'examiner respectivement les caractéristiques sociales et physiques de chacun des conjoints, mais cette fois, pour les comparer entre elles.

On a trouvé qu'en tout cas, pour que les individus s'allient, il leur faut réunir certaines conditions indispensables. Tout d'abord, il faut qu'ils habitent le même quartier, ou du moins que la distance qui les sépare ne soit pas assez grande pour empêcher tout contact entre les futurs partenaires ou leurs familles.

Mais, la proximité du lieu d'habitation ne pouvait être, à elle seule, un élément suffisant pour qu'un individu puisse épouser la première venue de son quartier. Il faut que les personnes se trouvent, en quelque sorte, homogènes, afin qu'elles s'unissent. Il y a beaucoup d'exceptions, de variations, mais, en général, les individus tendent à se marier avec quelqu'un de leur propre groupe social.

Dans ce chapitre, nous envisageons de pousser l'analyse plus loin : Nous nous proposons de fournir au lecteur quelques indications, si limitées qu'elles soient par l'étroitesse numérique de l'échantillon, et par le caractère délicat des questions posées qui souvent provoquaient la réticence des interrogés, sur les circonstances extérieures présidant au choix du conjoint à Téhéran.

Certes, dans un milieu qui, malgré les bouleversements récents, reste assez fidèle à son ancienne tradition, les individus de sexes différents, ne peuvent se fréquenter assez librement et se choisir eux-mêmes pour le mariage. L'influence parentale est en effet trop importante pour les laisser agir « la bride sur le cou ». Les impératifs religieux sont assez forts pour les empêcher de se voir et de se fréquenter suffisamment pour que le désir du mariage prenne naissance. Donc, la question que nous avons posée d'abord aux personnes interrogées, était la suivante : « Est-ce que vous avez choisi votre conjoint vous-même, ou est-ce plutôt vos parents qui l'ont choisi pour vous ? ».

En conséquence, nous avons deux catégories de réponses : D'abord, celle qui comprend les individus déclarant avoir connu et choisi eux-mêmes leur partenaire et ensuite celle qui contient les personnes qui parlent d'un choix fait par leurs parents. A ceux qui ont fait la première réponse, on a demandé de préciser les circonstances qui ont présidé à leur rencontre.

La question était posée de la façon suivante : « Si vous avez connu votre partenaire vous-même, comment et où cette connaissance a-t-elle eu lieu ? ». Et, à ceux qui ont fait la seconde réponse, nous avons posé la question suivante : « Si vos parents ont choisi votre conjoints, comment ont-ils procédé ? ».

En ce qui concerne la première catégorie, c'est-à-dire celle qui contient les personnes qui déclarent avoir rencontré leur partenaire avant et averti leurs parents après, on peut dire qu'ils ne sont pas très nombreux. Ils occupent dans l'ensemble 32 % des ménages, ce qui atteste la grande influence des parents dans le mariage des enfants.

Les circonstances qu'ils invoquent peuvent être rangées sous trois rubriques.

1° Les circonstances provoquées dans le cadre des relations familiales.

Cette rubrique ne peut contenir, certes, que des conjoints liés en général par des liens de parenté. En effet, d'une part, les cérémonies de famille qui s'organisent à l'occasion des fêtes nationales, ou à l'occasion d'événements personnels, d'autre part le fait que la famille occupe d'habitude une surface restreinte, ce qui facilite encore les relations entre ses membres, et enfin, la conscience collective de la société qui tolère plus facilement les rapports et les contacts entre les individus de deux sexes entre lesquels il existe un lien familial, sont autant de facteurs qui fournissent aux jeunes d'une même famille l'occasion de développer des sentiments pouvant les conduire au mariage.

Ces sortes d'alliances bénéficient, en plus, de la faveur spéciale des parents qui, à cause de leur conservatisme, lorsqu'ils ont à choisir entre deux individus apparemment d'un statut social égal, préfèrent celui qui fait partie de leur famille, pour la simple raison qu'ils le connaissent davantage.

Il est intéressant de laisser la parole aux intéressés eux-mêmes, qui racontent l'histoire de leur rencontre avec celle ou celui qui était destiné à devenir leur partenaire par la suite.

Officier (1) : « On se voyait depuis l'enfance dans les cérémonies de famille. Ainsi, on s'est connu, et avec le consentement de nos parents, je l'ai épousée. (Homme.)

Commerçant : « Nous étions tous les deux membres d'une même famille, par conséquent, on se connaissait bien, depuis longtemps ». (Homme.)

Maçon : « Je la connaissais depuis toujours, j'ai demandé à ses parents ; ils ont arrangé notre mariage très vite, parce que nous avions des liens de parenté ».

Employé de l'hôpital : « A l'occasion des fêtes de famille, on se voyait toujours, et dès que je l'ai demandée à mes parents, notre mariage a été organisé ». (Homme.)

Ces quelques exemples illustrent clairement, d'une part le rôle que jouent les parents dans la constitution du mariage de leurs enfants, et d'autre part avec quelle facilité on peut connaître quelqu'un de sa propre famille.

(1) On note, devant chaque citation, la profession du mari.

Mais tous les conjoints n'ont pas nécessairement un lien de parenté entre eux, et il faut considérer d'autres catégories de rencontres.

2° Le voisinage : En réalités, vivre dans le même quartier ou dans la même rue, occasionne plusieurs rencontres journalières entre les individus. Ceux-ci, indifférents peut-être au premier abord, peuvent finir par s'intéresser l'un et l'autre, et finalement décider de s'épouser.

Ici, l'attirance physique est invoquée plus fréquemment que dans la catégorie précédente. On peut penser que le fait qu'on se connaisse depuis l'enfance, et qu'on ait gardé des souvenirs divers de ces rencontres, influence le visage et l'apparence physique des individus Lorsqu'on a la possibliité de parler avec un individu, on garde une image de lui qui est différente de son image purement physique ; et en fait, dans ce cas, l'extérieur s'efface devant les qualités intérieures. Ceux qui déclarent avoir connu leur futur conjoint dans la rue ne pouvaient pas se fréquenter, d'où leur tendance à parler plutôt de l'extérieur et de l'attirance physique.

Ouvrier : « Elle habitait notre quartier, un jour je l'ai vue, et elle m'a plu ; j'ai parlé avec mes parents et ils ont organisé notre mariage ».

Commerçant : « Nous habitions la même maison ». (Homme.)

3° Présentation :

Si, parmi les personnes qui déclarent avoir choisi, elles-mêmes, leur partenaire, 40 % s'étaient rencontrées dans des cérémonies familiales, 45 % dans la rue et dans leur propre maison, seulement 15 % invoquent la présentation par une tierce personne de leur futur conjoint. A la vérité, on ne devrait pas s'attendre à ce que cette dernière rubrique comporte un grand nombre de ménages. Car, étant donné le peu de fréquentation entre les jeunes garçons et les jeunes filles, ils n'ont pas l'occasion de se connaître par l'intermédiaire d'autrui.

Commerçant : « A Téhéran, par l'intermédiaire d'une de mes amies j'ai connu mon mari ».

Employé : « Je la connaissais depuis longtemps, c'était un de mes confrères qui me l'avait présentée un jour ».

Dans cette rubrique, on trouve, d'habitude, des femmes qui ont un travail à l'extérieur (ce qui nous a amené à y classer également les rencontres faites dans le lieu de travail).

b) Les circonstances de rencontres effectuées par les parents (en cas de mariages arrangés).

Il s'agit là d'unions dans lesquelles les parents ont joué pleinement leur rôle traditionnel, c'est-à-dire qu'ils ont pris l'initiative de marier leur enfant. Après avoir obenu le consentement de celui-ci, ils ont fait le choix et après ont mis le jeune homme au courant de leur démarche. On a interrogé les personnes, qui déclaraient que leurs parents avaient arrangé leur mariage, sur la façon dont les choses s'étaient passées.

A la question qui leur demande de donner quelques détails à ce propos, on trouve des réponses très brèves : « ils ont cherché » ou, « par l'intermédiaire de leurs amis » ou, « dans le quartier de ma tante », etc. Nous regroupons toutes les réponses sous trois rubriques :

1° Les relations de famille : Tout d'abord, parlons des conjoints qui invoquent les relations familiales :

Employé : « Nous sommes tous les deux membres d'une même famille, ma tante et mon oncle ont arrangé notre mariage ; il n'était pas nécessaire pour nous de nous connaître, étant donné les liens de parenté qui nous unissaient. Toutefois, les démarches de ma famille ont été faites après avoir demandé mon consentement ». (Femme.)

Employé : « Comme cousins on se voyait dans la plupart des fêtes de famille, mes parents l'ont choisie et m'en ont parlé. J'ai accepté de me marier avec elle ».

2° La recherche intentionnelle : En fait, on trouve parmi les ménages de l'enquête des unions qui se sont constituées à la suite de la démarche des parents, au cours de laquelle, ceux-ci ont délibérément cherché une femme pour leur fils.

Après avoir obtenu le consentement de leur fils, les femmes âgées de la famille, se mettent à chercher une partenaire pour lui. Elles demandent à telle ou telle personne de leur connaissance l'adresse d'une fille ayant des caractéristiques déterminées.

Mais, il faut préciser que cette façon de trouver une partenaire, vestige des traditions anciennes, est en voie de disparition rapide.

3° Les circonstances fortuites : Dans cette catégorie, on a introduit des réponses telles que : « Il travaillait chez mon père », « mon père le connaissait », « ma mère l'a vu dans la rue », etc.

Bien que la diversité de ces réponses soit grande, qu'on trouve par exemple quelques déclarations qui peuvent être rangées sous une rubrique à part, elles sont, à cause de leur faible fréquence, introduites dans cette catégorie qui comporte 39 % des mariages arrangés par les parents.

*
**

Les conclusions qu'on peut tirer de l'ensemble des circonstances extérieures présidant aux mariages, et que nous avons brièvement traitées (1), c'est que la tradition reste encore très vivace dans le pays. L'influence parentale, vestige du temps passé, où le jeune ménage constituait une petite cellule dans la grande famille patriarcale, à la tête de laquelle le père dirigeait les affaires économiques, sociales et même politiques, s'exerce encore d'une manière quasi-incontestable.

Les jeunes, en fait, ne trouvent pas beaucoup d'occasions de se rencontrer et les parents gardent encore le privilège d'être le centre de décision en ce qui concerne le mariage de leurs enfants.

Cependant, devant cette image conditionnée par la tradition, les signes précurseurs d'une évolution apparaissent, qui sera sinon une libération considérable des conjoints, du moins, qui leur donnera une autonomie assez grande pour choisir eux-mêmes leur conjoint. C'est en raison de cette évolution qu'un nombre relativement grand de maris et de femmes déclarent avoir connu leur conjoint eux-mêmes et averti leurs parents après avoir fait leur choix.

Face à la rigueur des normes de la tradition qui veulent que les parents arrangent eux-mêmes le mariage des jeunes, on a le droit de penser que parmi ceux qui déclarent ne pas avoir connu leur conjoint avant les fiançailles, se trouvent des individus qui dissimulent la réalité et qu'en fait la véritable évolution se réalise plus rapidement que ne la laissent supposer les déclarations des gens interrogés.

En ce qui concerne les circonstances extérieures qui peuvent susciter le désir et provoquer la décision du mariage entre les jeunes, on observe que des nuances apparaissent selon les diverses catégories socio-professionnelles. Dans les groupes situés en tête de la hiérarchie sociale, les cérémonies de famille, le lieu de travail, les relations de voisinage et même les présentations donnent l'occasion du mariage aux jeunes qui, bénéficiant d'une marge de liberté

(1) Dans la deuxième partie de ce travail, lors de l'examen des données sur le mariage à Méched, on développera plus longuement ce thème.

plus grande, se marient, d'habitude, selon leur propre choix et avec le consentement de leurs parents. C'est chez les commerçants et surtout chez les groupes moins privilégiés sur le plan du statut économique et de l'instruction que se manifeste la rigueur de la tradition.

Considérant le décalage d'âge entre les conjoints, nous avons remarqué que c'était chez les personnes de ces groupes qu'on trouvait l'écart d'âge le plus élevé. Traitant du niveau d'études des conjoints, nous avons vu que l'analphabétisme sévissait spécialement dans ces catégories sociales. Et ici, considérant la liberté des individus et le déterminisme de la tradition, traduits cette fois par l'influence considérable des parents, nous observons que la seconde l'emporte de loin chez les gens plus pauvres et moins instruits. Dans ces couches, les conjoints déclarent, en général, que leur partenaire a été choisi par leurs parents. Les circonstances qui ont pu présider à leur choix, se trouvent dans le cadre des relations de voisinage ou de parenté, ou de la recherche intentionnelle opérée par les parents.

On peut apprécier le degré plus ou moins grand d'influence exercée par les parents, en considérant les réponses données à la question suivante : « Est-ce que vos parents ont été favorables, très favorables, ou assez favorables, ou au contraire, défavorables, très défavorables à votre mariage ? ».

A l'exception de 4 %, tous les interrogés déclarent que leurs parents ont été favorables à leur mariage. Cela peut encore attester le fait que les parents interviennent activement dans le mariage de leurs enfants.

Précisons, encore une fois, que cette image de la réalité qui se dessine devant nous d'après les déclarations des interrogés, peut être mise en doute au moins en partie. En fait, on peut se demander si les individus, en se prononçant sur une affaire qui les touche directement, ne sont pas influencés par les normes acceptées généralement dans toute la société. En d'autres termes, on a le droit, comme nous l'avons déjà dit, de s'interroger sur la rigueur absolue de cette image qui se veut si conforme aux règles admises et à la tradition générale.

Certes, cette image est construite en partie par la prudence des interrogés ; mais, une fois cette réserve faite, on ne manque pas, devant l'ampleur des proportions observées, de constater la grande emprise des parents sur leurs enfants et la forte position qu'ils occupent en ce qui concerne les affaires les plus intimes de ceux-ci.

Section II

LES CEREMONIES

α) Les cérémonies des fiançailles.

La société exige, comme nous l'avons vu, que les parents gardent nombre de leurs prérogatives concernant le mariage de leurs enfants ; et que l'influence parentale ne se limite pas à une simple suggestion, mais qu'elle s'étende plus loin, pour que les parents agissent avec une pleine autorité et prennent l'initiative du mariage des jeunes.

D'un autre côté, la société demande que des cérémonies officielles célèbrent le mariage ; et que les rapports nouveaux qui s'établissent entre deux individus en particulier et deux familles en général, soient officiellement annoncés et reconnus.

En effet, la cérémonie met en présence les deux familles des conjoints, elle marque des moments dont le souvenir reste presque inoubliable pour les jeunes et même pour leurs parents ; et enfin, réunit les personnes d'une même famille qui, occupées par les occupations journalières, ne réussissent pas à se voir et du même coup, renforce entre elles les liens de cohésion et de solidarité, si menacés par les activités intenses de la vie moderne. Selon le faste plus ou moins grand avec lequel la cérémonie est célébrée, elle confère un certain prestige aux intéressés. Et surtout, la cérémonie est l'occasion pour les mœurs, les habitudes et les symboles des groupes sociaux de se manifester et de jouer pleinement leur double rôle : c'est-à-dire, de marquer les distinctions qui existent entre les groupes, et ce qui est plus important, de se rajeunir de cette manière ; et d'être transmis d'une génération à l'autre et au-delà de toutes générations, de présenter les caractères distinctifs des groupes et des sociétés humaines.

C'est effectivement pour ces raisons que la quasi-totalité des conjoints (94 %) déclarent qu'une cérémonie célébrant leurs fiançailles a pu avoir lieu. Parmi les quelques maris ou femmes qui déclarent qu'une cérémonie n'a pas accompagné leurs fiançailles, on trouve la forte proportion des individus ayant un statut socio-économique assez bas. Cela peut nous autoriser à penser que parmi les motifs qui peuvent conditionner l'absence de cérémonie de fiançailles chez les interrogés, la pauvreté joue un grand rôle.

Donc, la célébration d'un mariage par une cérémonie dépend plutôt de la situation matérielle des individus ; l'influence de la culture moderne n'étant pas défavorable à ce sujet.

Concernant le détail de ces cérémonies, on doit dire qu'il s'agit là d'une fête assez solennelle, et onéreuse, soit avec la présence de nombreuses personnes, soit seulement avec une réunion d'amis et de membres de la famille. Un nombre assez considérable de maris et de femmes parlent seulement d'une fête, sans donner une plus grande précision ; d'autres ajoutent qu'il s'agissait d'une « simple fête », mais quelques-uns, en petit nombre, précisent davantage :

Employé de banque : « On a invité les collègues, les amis, les membres de la famille; ce fut une journée inoubliable ».

Commerçant : « Il s'agissait d'une cérémonie simple, on a invité le prédicateur, les amis, les membres de ma famille et ceux de ma femme, pour se réunir, manger des gâteaux, boire du thé » (homme).

Ces quelques réponses peuvent suffire, étant donné la ressemblance qu'il y a entre les déclarations émises, pour nous montrer qu'il s'agit là d'une cérémonie qui se déroule un après-midi et la soirée qui le suit et, à laquelle la présence du mollah (1) est recommandée.

b) La bague d'alliance.

Nous avons vu que la cérémonie de fiançailles a eu lieu avec plus ou moins de faste, selon les habitudes particulières et les possibilités financières de chacun. Nous remarquons quant à la bague d'alliance, qu'elle est offerte également chez la quasi-totalité des mariés.

On peut dire, en effet, que la tradition étant toujours respectée avec plus ou moins de rigueur, elle donne une certaine homogénéité aux mariages des Téhéraniens. Certains, gênés par le manque de ressources, procèdent selon l'exigence de la société en sentant toujours le poids des obligations engendrées par la tradition. D'autres, en nombre moins élevé, agissent sans avoir conscience des problèmes que leur poserait le non-accomplissement de ces habitudes. Chez les uns comme chez les autres, on trouve, en tout cas, une certaine obéissance vis-à-vis des normes sociales répandues.

Dans les chapitres ultérieurs, en étudiant la dot et la cérémonie de mariage, nous allons mieux nous rendre compte de cette obéissance aux règles générales et de la ressemblance qu'elle donne aux mariages des Téhéraniens.

Les 4 % des fiancées qui n'ont pas reçu de bague d'alliance ont épousé des ouvriers à l'exception d'un ménage où le mari est employé.

(1) Prêtre chez les musulmans.

On peut dire que la tradition qui exige que le garçon offre une bague d'alliance à sa fiancée est assez fréquemment pratiquée, de même que les cérémonies de fiançailles ne sont pas en voie de disparition. Toutefois, en ce qui concerne ces dernières, on peut dire qu'une évolution vers la simplicité se manifeste

Après avoir demandé aux interrogés s'il y a eu une bague d'alliance dans leur mariage, on leur a posé la question suivante : D'où venait-elle ?

Les réponses présentent une diversité extrême. Chez certains, elle a été achetée par le fiancé lui-même; chez d'autres, c'est la famille du mari et le plus souvent la mère de celui-ci qui a fait le choix de la bague et l'a achetée. Quelques-uns déclarent que la bague a été achetée par la famille de la fille ; mais, ce sont là des cas exceptionnels et on peut penser que l'habitude, lorsqu'il n'y a pas eu un obstacle pécuniaire ou d'un autre ordre, la bague a été offerte par la famille du mari.

Les réponses sont très brèves et mentionnent seulement l'existence ou la non-existence de la bague ainsi que celui ou celle qui l'a choisie et achetée. Pourtant, on en trouve quelques-uns qui précisent davantage :

Employé : « Oui, il y avait une bague de fiançailles chez nous et moi-même, je l'ai achetée et je l'ai apportée à ma future femme ».

Conducteur : « Oui, j'ai reçu une bague de fiançailles de la mère du futurs, et c'était ma belle-mère qui l'avait achetée » (femme).

Standardiste : « Mais oui, pourquoi pas, c'est mon fiancé qui l'a achetée ».

Boulanger : « Oui, il y avait une bague d'alliance à notre mariage ; la famille de mon fiancé l'a achetée et je l'ai reçue ».

Ouvrier maçon : « Oui, ils ont reçu une bague et moi-même, avec ma mère, nous l'avons achetée ». (Homme.)

Par conséquent, la bague est procurée par la famille du futur mari, lui-même, ou le plus souvent par sa mère. Mais, on trouve pourtant quelques maris ou femmes qui déclarent que la bague a été achetée par la famille de la future :

Employé de l'hôpital : « Oui, il y avait une bague, mais c'est la famille de ma fiancée qui l'a achetée et non pas moi ».

Employé de la centrale électrique : « Nous avions l'intention d'acheter une bague, mais sa famille nous a prévenus qu'elle-même s'en occupait ». (Homme.)

Et enfin, dans 4 % des cas, les maris ou les femmes déclarent qu'il n'y a pas eu de bague d'alliance dans leur mariage :

Ouvrier : « Non, je n'ai pas offert de bague, on a acheté d'autres choses pour recevoir les invités ». (Femme.)

On peut dire qu'en définitive les ressources financières jouent un rôle décisif bien que tous n'y fassent pas allusion (probablement parce qu'on n'a pas demandé la raison du fait).

Pour terminer, on voudrait faire ici une remarque de caractère plus ou moins nuancée : on observe que presque dans tous les cas, lorsque la bague a été achetée et apportée par le mari et sa famille, tout paraît s'être passé d'une manière normale ; alors que dans le cas où cette règle n'a pas été pratiquée, on voit les interrogés ajouter dans leurs déclarations des notes telles que : « mais », « pourtant », etc. ; ce qui montre clairement que l'individu est conscient du fait qu'il s'est dérobé à la norme admise.

c) Les cérémonies du mariage.

Les personnes observées n'étaient pas toutes mariées au moment du déroulement de l'enquête., car, nous avons relevé leur nom et leur adresse sur les listes de mariage établies par les notaires.

Or, on n'enregistre pas le mariage dans les registres officiels, mais ce qu'on appelle communément Aghd (mot arabe signifiant alliance) doit figurer sur les registres des notaires. Selon les habitudes des familles, les circonstances, la situation matérielle des deux familles et surtout celle du futur mari ; l'alliance (Aghd) et la cérémonie du mariage peuvent être séparées d'une durée allant d'un jour jusqu'à plusieurs années.

L'enquête a été faite presque cinq mois après l'aghd et la cérémonie de fiançailles, pourtant, nous trouvons beaucoup de maris et de femmes qui déclarent ne pas avoir commencé leur vie conjugale ; en d'autres termes ils n'ont pas célébré leur mariage. D'autres, un petit nombre, déclarent avoir commencé leur vie commune après l'aghd (alliance), sans cérémonie de mariage, mais leur pourcentage reste minime.

Il serait intéressant de pousser plus avant l'analyse et de demander à ces individus les motifs de leur retard dans la célébration du mariage. Mais, comme nous avons demandé plus loin de déclarer si, afin de réaliser un mariage, selon eux, il fallait faire beaucoup de dépenses ou non, et que dans la partie réservée aux attitudes des interrogés, on a également posé la question de savoir quel facteur

pouvait, d'après eux, être à la base de leur retard dans le mariage ; on a pensé qu'il était inutile de leur demander ici des explications à cet égard.

Dans l'ensemble, on a remarqué que plus de la moitié des ménages, soixante-cinq couples soit 63 %, déclarent qu'ils ont déjà célébré leur mariage et qu'une cérémonie quelconque l'a accompagné. On voit donc que dans l'espace de presque six mois après la cérémonie de fiançailles, une proportion importante des conjoints (plus de la moitié) sont arrivés à célébrer leur mariage ; ce qui veut dire qu'en général, rares sont les fiançés qui ne célèbrent pas leur mariage dans un délai d'un an après la cérémonie de fiançailles.

A ceux qui déclaraient que leur mariage avait eu lieu, on a demandé de donner quelques détails sur le déroulement de ses cérémonies. Les adjectifs tels que « simples » ,« assez somptueuses », ou « brèves », « très brèves », viennent presque toujours aux lèvres des interrogés pour décrire les cérémonies de leur mariage. Ce faisant, ils comparent leur mariage avec celui des autres. Il y a même un mari qui, dans cette comparaison, va jusqu'à dire que « c'était comme la plupart des mariages ».

Il est, en effet, difficile de dégager une image concrète à partir de ces jugements de valeur ; l'échelle de valeur sur laquelle se place chaque interrogé étant différente de celle des autres. Nous allons citer donc les précisions plus détaillées que quelques interrogés donnent pour présenter certains aspects de ces cérémonies. Tout d'abord, nous commençons par ceux qui déclarent avoir organisé une cérémonie « très brève » ou « simple ».

Boulanger : « Notre mariage était tout à fait simple, nous avons invité des amis et quelques membres de la famille ». (Femme.)

Employé de l'hôpital : « Nous avons organisé une cérémonie très brève pour notre mariage, ce n'était pas comme les cérémonies d'autrefois (traditionnelles) ». (Homme.)

Maçon : « Non, nous n'avons pas eu un mariage très important, cela demande beaucoup d'argent et notre situation ne nous le permettait pas ». (Homme.)

Ces quelques exemples, pris parmi d'autres, et avec leurs particularités, chacun clarifiant un aspect de la question, illustrent les opinions et les attitudes de quelques personnes à ce sujet. Leurs réponses sont diverses, mais ce qui leur est commun à toutes, c'est le fait qu'elles déclarent que leur mariage a été célébré d'une façon « simple » et « brève ».

Remarquons maintenant les détails que donnent ceux qui déclarent que leur mariage a donné lieu à une cérémonie assez importante :

Tailleur : « Oui, nous avons dépensé beaucoup pour célébrer notre mariage. On a invité beaucoup de monde : les gens de notre famille, nos amis et même quelques amis de mes frères et de mon père étaient là. Vers minuit, nous sommes allés avec les invités et avec les voitures que nous avions louées, à la maison de ma femme et en sa compagnie nous sommes retournés chez nous ». (Homme.)

Employé de la centrale électrique : « Oui, notre mariage a donné lieu à une cérémonie assez fastueuse, au cours de laquelle, on a dépensé beaucoup ». (Homme.)

Employé de banque : « Nous avons invité beaucoup de membres de notre famille, et dépensé beaucoup d'argent; tard dans la nuit, on est allé avec les voitures qui klaxonnaient dans les avenues chercher ma femme ». (Homme.)

Il ne nous semble pas nécessaire de multiplier les témoignages. D'après ces exemples, on saisit bien qu'il s'agit d'une cérémonie où l'on invite les membres de sa famille, et ses amis. Plus la cérémonie revêt une importance considérable, et plus naturellement on invite les gens avec lesquels on a des liens familiaux moins serrés.

La cérémonie est organisée, d'habitude, dans les maisons des deux conjoints et c'est normalement le mari qui, accompagné de quelques-uns de ses amis intimes et des gens distingués de sa famille invités à la cérémonie, va chercher sa femme en voitures ; et celles-ci font beaucoup de bruit pour annoncer ce nouveau mariage.

Section III

LE MAHR ET LES DEPENSES LES PLUS IMPORTANTES QU'OCCASIONNE LE MARIAGE

α) Dépenses diverses.

Il est en effet intéressant de savoir quel aspect d'un événement aussi important que le mariage coûte cher et exige des dépenses lourdes.

Il est surtout plus intéressant de savoir laquelle de ces dépenses paraît la plus importante aux intéressés. Car, lorsqu'on se prépare à procéder à une action aussi importante, on s'attend à subir des dépen-

ses assez notables. Mais, parmi ces dépenses, on en trouve quelques-unes qui sont tout à fait exorbitantes. Il peut paraître d'ailleurs qu'elles ne soient guère en rapport avec leur importance réelle et effective, mais qu'elles relèvent de considérations d'ordre mental. Ce qui ne veut certes pas dire que la dépense pressentie comme lourde, n'a pas été l'objet de sacrifices matériels importants. En d'autres termes, les réponses à une question de ce genre qui demande aux intéressés de mentionner quelques dépenses qui leur ont paru trop lourdes, non seulement indiquent les sacrifices matériels et financiers que les jeunes doivent assumer, mais permettent de déceler leur état psychologique.

Afin d'apporter quelques précisions à ce propos, nous avons demandé aux interrogés de répondre à la question suivante : « Est-ce que, pour votre mariage, vous devez subir des dépenses lourdes ?, si oui, mentionnez quelques-unes d'entre elles ».

Malheureusement, notre enquête ne nous permet pas de disposer de renseignements riches et précis à cet égard. Car, étant donné que tous les individus n'ont pas célébré leur mariage, ils n'ont pas subi toutes ces dépenses et ne peuvent pas nous fournir des témoignages à ce propos. Pourtant, à partir des réponses recueillies, nous essaierons de présenter quelques précisions sur les dépenses qu'occasionne le mariage.

A la question qui demandait si les dépenses de mariage étaient, en général, lourdes ou non, les réponses des deux sexes, ne varient pas beaucoup : presque tout le monde admet que le mariage nécessite actuellement des frais relativement lourds. En revanche, les réponses qui précisaient nettement quelles dépenses étaient les plus considérables nous permettent de dégager quelques différences entre les garçons et les quelques filles qui ont fourni une réponse. Presque trois quarts des interrogés s'accordent sur ce point que les cérémonies diverses qui doivent accompagner les diverses étapes du mariage, donnent lieu à de très lourdes dépenses. Après les cérémonies, on observe qu'une certaine fraction des garçons met l'accent sur « le mahr », et les filles sur « la dot ». On peut donc dire que ce qui paraît le plus insupportable aux interrogés, c'est l'argent qu'on dépense pour la célébration des fiançailles et du mariage par des cérémonies variées.

On ne doit pas nier le rôle que joue l'état psychique des individus dans cette affirmation. En effet, les dépenses qu'ils ont subies en vue d'achat de tel ou tel objet, ne leur paraissent pas très lourdes, même si elles le sont effectivement ; car, ces objets restent à leur disposition. Mais les achats faits pour recevoir les invités, leur paraissent de l'argent perdu, puisqu'il n'en reste rien.

De plus, on doit dire que malgré les évolutions récentes, les cérémonies du mariage comportent beaucoup de dépenses. Et même, ces dépenses provoquent, d'une façon assez importante, le retard du mariage ; ainsi que nous le verrons dans le chapitre ultérieur.

b) Le mahr dans le mariage.

Une fille, lors de son mariage, doit apporter avec elle les objets nécessaires à la vie d'un ménage, c'est ce qui constitue la dot. Une dot est composée de différents objets dont le prix et la quantité sont difficiles à évaluer. Donc, on n'a pas demandé aux interrogés de donner quelques indications à cet égard.

De son côté, un garçon, lors de son mariage, doit répondre à quelques obligations. Il doit, par exemple, payer une somme quelconque à la famille de la future pour faciliter l'achat des objets, qui, apportés par la fille comme dot, serviront plus tard à leur foyer. Mais, à part cette somme, il doit s'engager à payer une autre somme d'argent, lorsque la fille l'exige. Cela s'appelle « mahr ».

Le montant du mahr sera déterminé lors du mariage. La femme peut demander cette somme lors du divorce, s'il arrive.

On comprend donc qu'il s'agit là d'une certaine assurance au bénéfice de la femme. En effet, lorsque c'est seulement l'homme qui possède pratiquement le droit de divorce ; lorsque c'est presque toujours l'homme qui exerce un métier en dehors de la maison, la femme, en cas de divorce, n'aura rien; par conséquent cette somme d'argent payée par son ex-mari, peut lui être non seulement utile, mais indispensable.

Le mahr a aujourd'hui pris une importance assez considérable. On l'observe dans tous les mariages, quel que soit le métier du mari. La somme varie selon les milieux sociaux, les goûts et les habitudes familiaux et enfin, selon des circonstances spécifiques.

*
**

Nous avons relevé la somme du mahr de toute la population de l'enquête dans les registres du mariage, au Bureau du Recensement Judiciaire, et demandé aux intéressés eux-mêmes (lorsqu'ils ont été interrogés) de corriger ces sommes, s'il y avait quelques erreurs. Cette double vérification nous rend plus sûr de notre information qui s'étend, d'ailleurs, à toute la population de l'enquête (aussi bien ceux dont les caractéristiques ont été relevées dans les registres du Bureau de Recensement Judiciaire, que ceux qui ont été directement interrogés).

En plus, nous avons recueilli des données renseignant sur ce problème important, chez tous les mariés au cours du mois auquel appartient cette enquête (21 mars-20 avril), ce qui nous permet de comparer les résultats obtenus sur la population de l'échantillon avec tous les mariés du mois de l'enquête.

Nous avons également collecté tous les éléments d'information ayant trait au mahr depuis 1960, afin de pouvoir établir une comparaison entre les diverses générations. Ce qui nous permet de prévoir, en quelque sorte, quel sera l'état de ce phénomène au cours des années à venir.

Le montant du mahr.

En ce qui concerne le montant du mahr, il faut dire qu'il peut être fixé sur n'importe quel chiffre ; mais d'habitude, il n'est pas inférieur à cent rials et n'excède pas un million de rials. Pour avoir quelques idées plus précises sur le mahr, son montant habituel, les variations qui se manifestent selon les groupes sociaux, reportons-nous aux chiffres suivants :

Dans le tableau I on observe la distribution de la somme du mahr chez la population étudiée. Tout d'abord, on remarque qu'il

TABLEAU I

Distribution du montant du mahr selon les ménages.

Montant de Mahr	Echantillon		Population
	Nombres	%	%
Moins de 20.000 rials	26	14	19
20.000 à 49.999 rials	36	20	24
50.000 à 99.999 rials	46	25	25
100.000 à 149.999 rials	29	15	12
150.000 à 299.999 rials	27	14	9
300.000 rials et plus	21	12	11
	185 (1)	100	100

(1) Indéterminés : 13.

n'y a aucun ménage formé sans qu'il soit déterminé d'avance une somme d'argent appelée mahr. D'autre part, cette somme s'établit normalement entre 1.000 et 999.999 rials (96 %). (Chaque rial équivaut à environ 6 centimes.) Les ménages qui déterminent une somme inférieure à 1.000 rials sont rares (4 %), de même que ceux qui vont au-delà d'un million de rials ne sont pas nombreux (on ne trouve aucun ménage dont le montant du mahr excède cette somme dans la population de l'enquête). La somme la plus fréquemment fixée s'établit entre 5.000 rials jusqu'à 99.999 (26 % des ménages).

Le tableau I présente, d'autre part, les pourcentages de la population entière du mois auquel appartient la population de l'enquête, ce qui permet d'établir une comparaison entre les données observées sur l'échantillon et la population entière.

Les variations du montant de mahr selon les différentes catégories sociologiques.

Nous savons quelle est la raison d'être de mahr, quand et comment il se détermine. D'autre part, nous avons remarqué autour de quelle moyenne s'établit, en général, son montant; mais, ce qui nous semble plus intéressant, c'est de savoir quelles variations subit cette institution selon les divers milieux sociaux. En d'autres termes, on veut savoir comment les variations qu'accusent les différents groupes sociaux sur le plan psychologique et matériel influencent le mahr et la détermination de son montant.

Parmi les catégories sociologiques que nous avons choisies tout au long de cette enquête, nous avons examiné d'abord les relations entre le montant du mahr et le diplôme obtenu par le mari.

Le tableau II nous permet de constater comment les ménages de l'enquête se répartissent, lorsqu'on adopte comme critère, le diplôme obtenu par le mari et le montant du mahr fixé lors de son mariage.

On remarque très nettement que la corrélation entre ces deux phénomènes est assez étroite. C'est-à-dire, que plus le diplôme obtenu par le mari est élevé, et plus le montant du mahr s'accroît. 60 % des analphabètes fixent la somme de leur mahr à moins de 20.000 rials; par contre, aucun d'entre eux n'établit son mahr à 300.000 rials ou plus. En revanche, ce même tableau nous apprend que les individus ayant poursuivi des études, quelles qu'elles soient, à l'université, n'ont jamais déterminé un montant de mahr inférieur à 20.000 rials; alors que 45 % d'entre eux ont établi cette somme à 300.000 rials ou plus.

En conséquence, la liaison paraît être fort significative. Un autre exemple, que nous allons prendre dans les colonnes verticales du tableau, cette fois-ci, illustre nettement cette liaison.

Dans la première colonne à gauche, on voit que les chiffres diminuent régulièrement à mesure qu'on descend et qu'on arrive aux catégories des sommes plus considérables. Mais, regardons ce qui se passe dans la dernière colonne à droite du tableau. On observe que dans cette colonne, au contraire, les chiffres prennent une importance numérique plus grande à mesure qu'on descend et qu'on arrive aux catégories des sommes plus considérables parce qu'il s'agit de ceux qui ont effectué des études supérieures.

TABLEAU II

Le montant du mahr d'après le diplôme obtenu par le mari

Somme de mahr	Analphabètes	Etudes primaires sans C.E.P.	C.E.P.	Etudes primaires plus quelques années de lycée	Baccalauréat	Etudes supérieures	Total
	%	%	%	%	%	%	%
Moins de 20.000 rials	60	20	10	—	10	—	100
20.000 à 49.999 rials ..	38	20	25	8	3	6	100
50.000 à 99.999 rials ..	20	14	40	20	2	4	100
100.000 à 149.999 rials ..	16	10	14	30	20	10	100
150.000 à 299.999 rials ..	7	4	10	26	43	10	100
300.000 rials et plus	—	5	10	20	20	45	100

Analysant les catégories de mahr, une par une, on trouve des résultats encore non moins remarquables. Dans la catégorie qui comprend des sommes d'une valeur inférieure à 20.000 rials, on remarque que la majorité appartient aux analphabètes (60 % soit trois sur cinq). Il en va de même en ce qui concerne la deuxième catégorie. Mais, dans la troisième catégorie, c'est-à-dire celle qui comprend des sommes de 50.000 à 999.999 rials, nous voyons des gens ayant obtenu un C.E.P. l'emporter de loin. La quatrième

catégorie appartient aux individus qui indépendamment de leurs études primaires, ont réussi à faire quelques années d'études au lycée, sans pour autant avoir obtenu leur baccalauréat (30 %). Et enfin, la cinquième est à ceux qui ont leur baccalauréat et dans la dernière catégorie les gens ayant fait des études supérieures prennent le pas (45 %).

Voilà les résultats qu'on peut trouver lorsqu'on répartit les ménages selon le double critère de diplôme obtenu par le mari et le montant du mahr fixé au moment du mariage. En guise de conclusion, on peut dire que, d'après ce tableau, l'élévation sur l'échelle hiérarchique des grades universitaires ou scolaires, implique l'accroissement du montant du mahr.

Mais, cette conclusion ne nous paraît pas acceptable; au moins sous cette forme très simple. En fait, les couches intellectuelles, presque toujours réticentes devant les institutions traditionnelles dont celle du mahr fait partie, ne peuvent être complètement dociles devant celle-là; et surtout, leur capacité intellectuelle plus grande ne peut pas nécessairement conditionner une attention plus grande pour le montant du mahr.

Tableau III

Le montant du mahr d'après le diplôme obtenu par la femme

Somme de mahr	Analphabète	Etudes primaires sans C.E.P.	C.E.P.	Etudes primaires plus quelques années de lycée	Baccalauréat	Etudes supérieures	Total
	%	%	%	%	%	%	%
Moins de 20.000 rials	82	—	13	5	—	—	100
20.000 à 49.999 rials ..	67	7	22	—	4	—	100
50.000 à 99.999 rials ..	40	13	30	10	7	—	100
100.000 à 149.999 rials ..	11	4	50	30	5	—	100
150.000 à 299.999 rials ..	11	4	19	39	27	—	100
300.000 rials et plus	—	10	11	16	42	21	100

L'hésitation pour accepter cette corrélation apparaît d'autant plus que cette institution a été instaurée, pour protéger la femme, qui devait rester à la maison et se désintéresser des travaux extérieurs; la femme qui, n'ayant pas le droit de divorce, devait s'incliner devant la décision unilatérale du mari. Mais, nous remarquons que pour les femmes, au même titre que pour les hommes, plus on monte sur l'échelle des diplômes universitaires, et plus le montant du mahr augmente (Tableau III), alors que les femmes possédant un diplôme, sont celles qui peuvent travailler à l'extérieur et que certaines d'entre elles le font effectivement.

A notre sens, cette corrélation est fallacieuse et on doit recourir à un autre facteur qui est à l'origine de cette liaison. Or, nous croyons que ces deux phénomènes sont influencés par un troisième qui est le statut socio-économique des intéressés.

Dans les chapitres précédents, nous avons eu l'occasion de mettre en évidence le rôle décisif que jouait le milieu social des conjoints sur leur niveau d'études; remarquons ici jusqu'à quel degré le montant du mahr est déterminé par la profession du mari.

Le tableau IV distribue les ménages selon le montant du mahr fixé lors du mariage et la profession des maris. Dès le premier abord,

TABLEAU IV

La distribution des ménages par le montant du mahr et la profession

Somme de mahr	Ouvriers	Commerçants et artisans	Employés	Cadres supérieurs	Total
	%	%	%	%	%
Moins de 20.000 rials	33	33	28	6	100
20.000 à 49.999 rials	23	48	21	8	100
50.000 à 99.999 rials	22	50	20	8	100
100.000 à 149.999 rials	8	11	66	15	100
150.000 à 299.999 rials	4	19	62	15	100
300.000 rials et plus	3	23	33	41	100

on remarque qu'il y a une liaison très nette entre les deux phénomènes. Pour confirmer cette constatation, prenons quelques exemples précis.

33 % des ouvriers fixent leur mahr à moins de 20.000 rials et seulement 3 % d'entre eux à 300.000 rials et plus. En revanche, chez le groupe situé au sommet de la hiérarchie sociale, c'est-à-dire celui des cadres supérieurs et membres de professions libérales, on remarque que seulement 6 % d'entre eux ont établi leur mahr à moins de 20.000 rials et 41 % d'entre eux à 300.000 et plus.

Nous remarquons que dans ce tableau, au même titre que dans le tableau présentant la corrélation entre le diplôme obtenu par le conjoint et le montant du mahr, plus on descend vers les sommes plus considérables dans la première colonne verticale et plus les proportions s'abaissent alors que l'inverse se produit dans la dernière colonne verticale à droite (celle des cadres supérieurs).

Un autre exemple, que nous relevons au même tableau, peut encore mieux mettre en évidence la relation étroite qui existe entre ces deux phénomènes. Dans la première catégorie des mahrs, comprenant des sommes inférieures à 20.000 rials, on remarque que les ouvriers et les commerçants ont la supériorité numérique sur les autres groupes (33 % respectivement dans les deux groupes). Dans la deuxième et troisième catégorie du mahr, seuls les commerçants et les artisans prennent le pas sur les autres groupes (48 et 50 % respectivement dans les deux catégories). Mais, dans la quatrième catégorie et la cinquième, qui s'étendent de 100.000 à 149.999 rials, ce sont les employés qui jouissent de la supériorité numérique (66 et 62 %). Enfin, la dernière catégorie de mahr, c'est-à-dire la sixième est marquée par la grande proportion de cadres supérieurs et membres des professions libérales (41 %).

Voilà ce qu'on pourrait dire sur la liaison remarquablement étroite entre le statut socio-professionnel du mari et le montant du mahr déterminé à son mariage. En conséquence, d'une part devant l'étroite corrélation entre le niveau d'études des conjoints et leur milieu social et, d'autre part, devant la liaison significative entre le montant du mahr et la profession du mari; et devant le fait établi selon lequel le niveau d'études des conjoints est largement conditionné par leur milieu social, on peut affirmer, nous semble-t-il, que le deuxième phénomène, c'est-à-dire la détermination du montant du mahr, est commandé, manifestement, par le statut socio-économique des intéressés.

Démunie de son sens originel, cette institution demeure aujourd'hui au service des détenteurs de l'argent un instrument de prestige, voire même de commerce.

ETAT DE CE PHENOMENE DANS LES ANNEES PROCHAINES

Comme d'habitude, pour avancer quelques pronostics concernant l'avenir immédiat de cette institution, nous allons confronter les données recueillies sur le montant du mahr, depuis 1960.

Nous avons présenté dans le tableau V les proportions qui nous permettent de nous rendre compte de l'augmentation ou de la diminution du montant du mahr, distribuée en six catégories. Certes, pour un phénomène social, on ne peut s'attendre à une transformation très significative en cinq ans, étant donné leur longue durée de vie. Malgré cela, nous remarquons qu'il y a des changements nets, et dans des directions explicables.

Considérant les proportions de la première catégorie de mahr (moins de 20.000 rials), on remarque qu'elle se pratique de moins en moins à mesure qu'on s'approche des années plus récentes. La diminution des chiffres est si rapide et si nette qu'en 1965, on trouve la moitié du pourcentage des individus qui ont pratiqué les sommes de cette catégorie en 1960. Cette tendance à la diminution des proportions s'observe également dans la deuxième catégorie de mahr (de 20.000 à 49.999 rials), mais cette fois la diminution des chiffres n'est pas très rapide.

Cette tendance vers la baisse qui pourrait témoigner de l'abandon de mahr dans les deux premières catégories, se renverse dès qu'on considère la troisième catégorie (de 50.000 à 99.999 rials) où les proportions augmentent d'une manière parfaitement régulière et où en 1965, nous trouvons le double de ce qu'on avait remarqué cinq ans auparavant. La quatrième catégorie (de 100.000 à 149.999 rials) présente également une augmentation très nette et rapide des chiffres. En ce qui concerne la cinquième et la sixième catégorie, les tendances sont les mêmes, c'est-à-dire que l'on assiste chaque année à une croissance numérique des individus qui ont pratiqué ces sommes.

La conclusion qu'on peut tirer à partir de ces mouvements est que le mahr est pratiqué avec autant de fréquence, au cours des cinq dernières années et que la seule transformation qu'on constate, est le déplacement des chiffres. Plus on s'approche des années récentes et plus les montants du mahr augmentent.

On peut, en commentant ce déplacement, mettre en avant, l'élévation du coût et du niveau de vie des Téhéraniens.

Nous disposons également de deux séries d'éléments d'information dont l'une nous confirme dans l'idée selon laquelle le mahr reste

TABLEAU V

Le montant du mahr d'après les générations successives

Somme de mahr	60	61	62	63	64	65
	%	%	%	%	%	%
Moins de 20.000 rials	38,7	33,8	26,3	21,7	23,1	19,8
20.000 à 49.999 rials	26,8	28,9	25,3	25,6	23	24,3
50.000 à 99.999 rials	13,7	17,7	19,8	22,4	22	25,3
100.000 à 149.999 rials	5,4	6,7	8,8	10,1	11,5	11,6
150.000 à 299.999 rials	7,3	7	7,5	9,4	10	8
300.000 rials et plus	8,2	5,9	11,5	10,8	10,3	11
	100	100	100	100	100	100

aujourd'hui comme autrefois une institution bien solide et couramment pratiquée, et l'autre nous permet de constater la répartition du montant du mahr selon les couches d'âge de la population de l'enquête.

Le premier élément de notre information, concerne les proportions des gens qui ne pratiquent pas le mahr. La courbe ci-dessous est tracée à partir de la proportion des mariages sans mahr, conclus au cours de six années consécutives, pendant la même période (21 mars-20 avril).

Elle montre très nettement que la pratique de mahr n'est jamais en régression, ou en d'autres termes, que la courbe du mariage sans mahr ne monte pas sensiblemenmt.

TABLEAU VI

L'âge des conjoints et la somme de mahr

Somme de mahr / *Age des conjoints :*	— de 20.000 rials	20.000 à 49.999 rials	50.000 à 99.999 rials	100.000 à 149.999 rials	150.000 à 299.999 rials	300.000 rials et +
	%	%	%	%	%	%
Moins de 23 ans	15	8	14	14	19	—
23 à 26 ans	31	26	43	51	19	10
27 à 30 ans	12	37	29	14	40	50
31 à 35 ans	27	17	14	14	22	25
36 ans et plus	15	12	—	7	—	15
Total	100	100	100	100	100	100
Age de la femme :						
Moins de 16 ans	16	14	24	3	3	—
16 à 18 ans	31	47	40	46	35	18
19 à 22 ans	21	28	20	30	31	40
23 à 26 ans	16	6	13	13	31	23
27 ans et plus	16	5	3	8	—	19
Total	100	100	100	100	100	100

Une autre source d'information nous est procurée par la distribution des ménages selon des critères combinés de l'âge des conjoints et le montant du mahr fixé à leur mariage (tableau VI). Ce tableau est construit, d'une part, à partir des données relatives à la population d'enquête; et nous savons que cette population compte 198 ménages seulement; par conséquent, on ne peut pas s'attendre à trouver des éléments d'information parfaitement probants et généralisables à tout

le pays. D'autre part, les gens plus riches se marient plus tardivement, ce qui empêche également de trouver une conclusion nette et claire. En outre, tous les individus appartenant à la population de l'enquête se sont mariés au cours d'une période de onze jours.

Mais le tableau ne perd pas pour autant tout son intérêt puisqu'il nous montre comment les sommes de mahr se distribuent selon les diverses couches d'âge de la population de l'échantillon; ce qui nous révèle quelques éléments d'information de caractère général. On remarque notamment que presque une sur deux des femmes de seize à dix-huit ans a fixé un montant de mahr compris entre 20.000 et 49.999 rials. Et que les hommes plus âgés ont fixé une somme de mahr légèrement supérieure à celle des jeunes; ce qui explique d'une part, par le fait qu'ils disposent d'une activité professionnelle mieux rémunérée au point de vue matériel (1), et que d'autre part par le fait que plus l'âge de l'homme augmente, plus le décalage d'âge entre lui et sa partenaire s'élève, et cela ne peut être sans incidence sur la hausse du mahr, en compensation.

(1) Au cas où elles ont pu accéder à l'exercice d'une activité professionnelle.

CHAPITRE IV

L'attitude de la population à l'égard des phénomènes relatifs au choix du conjoint.

Section I

L'INFLUENCE PARENTALE ET LA LIBERTE DES JEUNES

Les chapitres précédents concernaient, en général, les faits accomplis, alors que celui-ci est consacré au développement de l'attitude des interrogés, comparée parfois avec la réalité objective.

Les attitudes sont variées, les réponses ne sont pas nombreuses, les questions sont délicates et touchent à la vie privée des gens, ce qui explique le nombre restreint des réponses et rend difficile notre tâche qui est de donner une image précise des attitudes. Pourtant, nous essaierons de présenter un aperçu concret de l'ensemble de ces témoignages, sans avoir, pour autant, la prétention de donner un schéma généralisable à la population iranienne tout entière.

La première question qui est placée au début de cette partie du questionnaire est la suivante : « Pour un mariage, faut-il que les conjoints se connaissent, ou les parents doivent-ils l'arranger?... » Cette question, comme on le voit, concerne la grande autorité des parents qui s'exerce encore, comme nous l'avons remarqué dans les chapitres antérieurs; elle doit montrer le désir des individus de se libérer de cette autorité ou par contre de l'admettre avec plus ou moins de rigueur.

Tout d'abord, on doit se rappeler que 32 % des ménages seulement ont déclaré avoir connu leur conjoint avant le mariage et avoir mis au courant leurs parents. Et on voit seulement 23 % des interrogés déclarer que le mariage doit être arrangé par les parents et qu'il n'est pas nécessaire que les jeunes se connaissent avant de s'unir. Alors que la très grande majorité des maris ou des femmes, 67 %, tombent d'accord pour dire que les conjoints doivent se connaître avant le mariage. Une remarque est à faire pourtant sur ce chiffre : il faut noter que ces individus, d'après la façon dont ils se prononcent, ne réclament pas la liberté absolue des jeunes dans le domaine du choix du conjoint. Ils ne revendiquent pas la possibilité de se marier sans que les parents s'en mêlent. Ils sont d'avis, au contraire, bien que quelques-uns d'entre eux revendiquent une émancipation totale de la jeunesse, que le mariage, cette affaire si importante dans la vie, doit être réalisé sous la direction des parents.

L'image qui se dégage, à partir des réponses à cette question, présente une jeunesse consciente de la difficulté qu'implique le mariage et du grand service que les parents peuvent rendre à leurs enfants en les conseillant dans une entreprise si sérieuse. Elle pense que le concours des parents doit être nécessairement recherché, mais dans le cadre d'une compréhension plus grande du sentiment des intéressés. Ce n'est pas une image où l'aspect de révolte contre l'influence parentale soit mis en valeur; par contre, on demande une certaine atténuation de cette influence.

Section II

LES PREFERENCES PERSONNELLES

La personnalité humaine se caractérise par diverses composantes. Selon les goûts, les habitudes familiales, et l'éducation reçue, chacun valorise tel ou tel aspect de cet ensemble. En vue de présenter quelques suggestions sur ces préférences individuelles des conjoints de l'enquête, on leur a demandé, si, d'après eux, ce serait la santé de leur conjoint, ou son milieu social, ou plutôt ses qualités morales, ou enfin sa beauté qui aurait le plus d'importance.

Dans l'ensemble, parmi les ménages de l'enquête, qui se sont exprimés à ce sujet (88 %), on en remarque un très grand nombre, 40 %, qui attache plus d'importance aux qualités morales du conjoint. Après les qualités morales, l'attribut le plus fréquemment invoqué demeure la santé (36 %). Alors que le milieu social et l'aspect

physique du partenaire sont rappelés par respectivement 16 et 14 % des maris et des femmes.

Il serait extrêmement intéressant de présenter les opinions des hommes et des femmes séparément, en vue de mettre en relief les variations qui peuvent intervenir en fonction du sexe; mais faute d'un échantillon numériquement satisfaisant pour cette distinction, on a dû y renoncer. Toutefois puisqu'on a posé la question pour les deux sexes, on peut dire, en passant, que l'aspect physique et mis en relief notamment pour les filles, ce qui ne paraît pas frappant.

A part cette légère différence accusée pour les sexes, une autre nuance s'impose à ce propos : plus les interrogés sont âgés et plus ils valorisent la santé du conjoint, alors que le nombre des jeunes est légèrement supérieur, pour préférer l'aspect physique. Ces remarques faites, précisons qu'on ne trouve pas une divergence significative, à cet égard, entre les différents milieux sociaux.

Section III

L'AGE AU MARIAGE

a) Le mariage précoce.

L'une des caractéristiques essentielles de mariage dans cette ville, est sa généralité dans la population. Nous entendons par là que le mariage est quelque chose d'assez indispensable; on se marie, parce qu'on est poussé à le faire par une impulsion naturelle, par une force intérieure. Dès qu'on commence à mépriser cette force, à la contrôler et à la maîtriser, enfin à échapper à son dynamisme et à sa volonté propre, on se heurte à une autre. Celle-ci est plutôt extérieure, elle résulte du mécanisme de la société.

La société où nous vivons, où nous grandissons et enfin où notre esprit au même titre que notre corps s'élèvent, se nourrissent, a un déterminisme particulier auquel on n'échappe pas facilement. On s'imprègne de ses règles, de ses lois, de ses obligations, présentées sous forme de traditions, mœurs, habitudes, etc.

Mais toutes les sociétés n'ont pas les mêmes règles, ni les mêmes impératifs, et ne les appliquent pas de la même façon. Les unes sont plus autoritaires, plus fortes, et leurs obligations sont plus strictes, leurs règles plus sévères; elles déterminent la plupart des actes individuels et réduisent la liberté des individus. Les autres laissent

une part plus importante pour la liberté et l'autonomie de leurs membres. Dans la société à laquelle appartient notre échantillon, les normes sociales sont encore très vigoureuses.

Pour ne pas nous éloigner de notre sujet, considérons le cas de la nuptialité. En 1956, le recensement montrait que parmi 513.342 hommes dont l'âge était supérieur à 15 ans, on observait 63 % des mariés. En d'autres termes, plus de trois sur cinq des hommes qui habitaient Téhéran et qui avaient plus de 15 ans s'étaient mariés. Et dans une autre couche de la population, celle dont l'âge s'étend de 45 à 54 ans, on remarque seulement 4 % des hommes qui ne sont pas mariés.

Cette remarque est encore plus vraie, plus convaincante, en ce qui concerne la généralité du mariage à Téhéran, pour les femmes : parmi les femmes dont l'âge est compris entre 45-54 ans, seulement 1,7 % ne sont pas mariées; et si l'on interroge celles-ci sur les motifs qui les ont amenées à ne pas avoir conclu leur mariage jusqu'à maintenant, on s'apercevra probablement qu'il s'agit d'inconvénients graves qui ont provoqué des cas exceptionnels.

Un autre caractère singulier du système matrimonial dans cette ville, c'est le taux élevé des unions précoces. Influencés par des facteurs divers, d'ordre religieux en premier lieu, les individus tiennent à marier leurs enfants assez tôt. Cela s'observe nettement dans les mariages des filles. Le Bulletin de Recensement effectué en 1956 à Téhéran montre que 47 % des filles se marient à un âge compris entre 15 et 19 ans.

Considérant les données de cette enquête, on arrive également à la même conclusion. On a vu que 1 % des mariages était effectué par une fille de 13 ans et qu'une sur huit des filles se mariait à l'âge de 16 ans et enfin que 54 % des filles de moins de 19 ans étaient déjà mariées.

Le phénomène de mariage précoce s'observait également dans la population totale des mariés en 1964 et dans les années précédentes au cours du mois de l'enquête (21 mars-20 avril). Pour ne prendre qu'un seul exemple, disons qu'en 1964, environ un cinquième des filles âgées de 16 ans au moins étaient mariées. L'âge de mariage s'étend de 15 ans pour les garçons et 13 ans ou même moins pour les filles jusqu'aux années les plus avancées dans la vie des individus.

Mais cet étalement possible des années de mariage n'empêche pas qu'il y ait des normes assez répandues dans la conscience des individus sur la question d'âge du mariage. Les résultats de l'enquête montrent que 69 % des hommes se marient entre 19 et 30 ans et

surtout 15 % à l'âge de 26 ans. Quant aux femmes, les tableaux nous permettent de voir que 13,6 % d'entre elles se marient à l'âge de 16 ans; et que 70,3 % concluent mariage avant 21 ans.

Dans les pages précédentes, nous avons distingué, d'après les données recueillies, des mariages tardifs à cause de leur faible pourcentage, tant pour les filles que pour les garçons; et ici, puisque nous avons interrogé la population sur la question de l'âge idéal au mariage, nous pouvons confronter les données réelles avec les aspirations émises par les individus, et mettre en relief la concordance qu'il y a entre elles.

Nous avons posé la question de la façon suivante : « D'après vous, à quel âge vaut-il mieux qu'un garçon se marie?... une fille?...

Le tableau I, présente les résultats de ces questions. On remarque, en fait, qu'il y a quelques écarts entre ce que les individus ont présenté comme désir et ce qu'ils ont fait dans la réalité. Si 20 % des interrogés déclarent que l'âge idéal pour le mariage d'une fille est 20 ans, seulement 7,1 % se sont mariées à cet âge, et si en revanche 13,6 % d'entre elles ont conclu leur mariage à 16 ans, seulement 8,1 % des personnes interrogées préconisent cet âge comme le plus favorable au mariage des filles. Nous n'avons aucune personne qui invoque 13 ans comme l'âge souhaitable, alors que dans la réalité nous rencontrons 1 % d'unions de ce genre.

Par ailleurs, nous trouvons le public assez défavorable envers les mariages où la femme a plus de 20 ans, puisque seulement 23,8 %, soit moins du quart invoquent un âge idéal dépassant 20 ans. Tandis que dans la réalité, plus de trois sur huit des mariages sont conclus lorsque l'âge de la fille a été supérieur à 20 ans. On n'observe pratiquement pas de déclaration prenant pour âge idéal au mariage de la fille, l'âge qui dépasse 26 ans, tandis que 8,2 % des mariages sont conclus par une fille de plus de 26 ans.

Les mêmes remarques s'imposent également en ce qui concerne les mariages masculins. On observe également une concentration plus marquée sur les chiffres, faciles à prononcer et à retenir (ce que A. Girard appelle volontiers « l'attraction des chiffres ronds »). Mais, en vérité, compte tenu des empêchements divers qui peuvent faire obstacle au mariage, d'où les mariages réels plus tardifs, et encore, compte tenu de l'influence des chiffres ronds plus attrayants, ce qui déplace légèrement l'âge normal et moyen, on peut conclure à un accord assez profond entre les idées et les faits. Et le tableau II en répartissant les données selon les grandes catégories sociologiques, nous suggère quelques idées plus précises.

Tableau I

L'âge réel et souhaitable au mariage

Age (en années)	Age souhaité au mariage par les interrogés		Age réel au mariage relevé dans l'enquête	
	Homme	Femme	Homme	Femme
	%	%	%	%
Moins de 14 ans	—	—	—	1
14 ans	—	3,4	—	1,6
15 »	—	16,1	—	8,1
16 »	—	8,1	0,5	13,6
17 »	1,1	7,1	—	12,5
18 »	—	17	1	11,1
19 »	1,1	4,5	1,5	6,1
20 »	1,1	20	1,5	7,1
21 »	—	7,1	3,6	9,2
22 »	2,3	3,5	4,6	4,6
23 »	8	3,5	4	3,5
24 »	14,7	1,8	7,6	6,1
25 »	34,2	5,7	6,6	2,2
26 »	5,7	2,2	15	4,1
27 »	10,2	—	7,6	2,1
28 »	5,7	—	7,6	1,6
29 »	2,3	—	6,2	1
30 »	8	—	5	—
31 »	1,1	—	5	—
32 »	2,3	—	7,6	0,5
33 »	1,1	—	2	0,5
34 »	1,1	—	3	0,5
35 »	—	—	2	—
36 » et plus	—	—	6,6	2
Total	100	100	100	100
Age moyen	25,7	18,7	27,8	20,3
Pourcentage de mariage au-delà de 30 ans	5,6	—	26	4
Age moyen à l'exclusion des mariages au-delà de trente ans	25	18,7	25,4	19,4

	Age réel		Age idéal	
	Hommes			
Age moyen	27,8 (1)	25,4 (2)	25,7	25
Age médian	26	26	25	25
Age modal	26	26	25	25
	Femmes			
Age moyen	20,3	19,4	18,7	18,7
Age médian	17	—	18	18
Age modal	17	17	20	20

(1) Sur tous les mariages de l'enquête.
(2) Sur tous les mariages où les couples ont moins de trente ans.

La distribution de l'âge idéal par l'âge réel des personnes interrogées montre une homogénéité assez remarquable chez les diverses tranches d'âge de la population. Pourtant, on observe une légère augmentation de l'âge souhaitable avec l'élévation de l'âge des interrogés eux-mêmes. Les gens effectuant leur mariage entre 26-30 ans considèrent leur propre âge au mariage (qui est en même temps leur âge pendant le déroulement de l'enquête) le plus favorable. Mais l'âge idéal ne peut croître parallèlement à l'âge réel, puisqu'après 36 ans, les déclarations rejoignent celles des gens de moins de 25 ans.

La distribution des réponses selon la profession des maris, bien qu'elle nous révèle des différences selon les différents groupes socio-économiques en matière d'âge idéal au mariage, celui-ci s'élevant régulièrement avec l'élévation des individus sur l'échelle hiérarchique des professions, ne présente pas de très grande divergence entre les milieux sociaux, à ce sujet. Mais, les différences qu'accusent les individus sur l'âge idéal au mariage des hommes et des femmes, lorsqu'on se place sur le plan de leur niveau d'instruction sont assez intéressantes.

On remarque en définitive, que, presque régulièrement, on conçoit un âge plus élevé pour le mariage lorsqu'on est situé plus haut dans l'échelle scolaire. Pour les analphabètes, l'âge moyen au mariage

pour un garçon doit être 24 ans, alors que pour les individus ayant poursuivi quelques études universitaires, cet âge moyen s'établit à 28,8 ans. Il en va de même en ce qui concerne l'âge de mariage des femmes qui doit être respectivement 19,5 et 23,1 pour les deux groupes extrêmes.

Tableau II

Age souhaité au mariage d'après les différentes catégories sociologiques.

	Age souhaité en années	
	Hommes	Femmes
Age de l'interrogé :		
Moins de 20 ans	23,2	18,7
20 - 25 ans	25,0	18,3
26 - 30 ans	25,6	18,5
31 - 35 ans	27,3	19,2
36 ans et plus	24,0	18,7
Profession du mari :		
Ouvrier	25,3	18,0
Commerçant, artisan	25,4	18,8
Employé, cadre moyen	25,7	18,8
Cadre supérieur, profession libérale	27,0	18,7
Niveau d'instruction :		
Analphabète	24,8	19,5
Primaire	26,0	18,5
Secondaire	25,2	18,6
Supérieur	28,8	23,1

Malgré l'accord que nous avons trouvé chez la population entre ce qu'ils font réellement et ce qu'ils pensent, ce qui pourrait nous indiquer une stabilité relative de la situation, on peut penser qu'une évolution sensible vers l'élévation assez légère de l'âge dans les mariages féminins très précoces, s'effectue lentement et parallèlement à l'élimination de l'analphabétisme.

Quant aux motifs qui restent à la base des mariages tardifs, malgré la volonté des intéressés, ils peuvent être très divers. Mais, en vue d'apporter quelques clarifications, à ce sujet, nous avons interrogé les individus dans les termes suivants : « Si vous avez l'impression que vous vous êtes mariés tard, quel facteur a été à l'origine de ce retard ? »

A observer les réponses à cette question, on remarque l'importance décisive du manque d'argent d'abord, et ensuite, d'une profession déterminée, deux facteurs qui, d'ailleurs, se séparent difficilement; puis en troisième rang, le rôle qu'a joué dans ce retard la continuation des études par un des conjoints, et enfin, on peut noter quelques personnes qui invoquent le désaccord des parents.

Si l'opinion défavorable des parents a été rarement mentionnée comme un obstacle empêchant le mariage, selon nous, il ne s'agit pas du fait que les parents ne jouent pas un grand rôle dans le mariage de leurs enfants, mais au contraire, du fait que, c'est normalement leur propre démarche qui prépare le mariage.

b) Le décalage d'âge entre les conjoints.

Concernant le décalage d'âge eentre les conjoints, dans les pages précédentes nous avons remarqué que dans certains cas (11 %), le décalage d'âge entre les conjoints excédait même 16 ans.

Ici, en vue de dégager certaines normes qui pourraient exister à cet égard dans la conscience collective, et pour confronter les écarts préconisés par les individus et ce qui se trouve dans la réalité, nous avons construit le tableau I.

On remarque que, comme d'habitude, pour ce qui est souhaité les chiffres sont plus serrés, alors que dans les chiffres concernant les faits réels, on trouve une dispersion plus marquée. Le public, comme on pourrait s'y attendre, ne préconise pas un écart d'âge supérieur à 14 ans. Et les variables qui sont susceptibles de mettre en relief les différences chez la population, sont surtout le statut

socio-professionnel et le niveau d'études des répondants, deux facteurs qui, d'ailleurs, sont normalement liés.

Tableau I

Le décalage d'âge réel et idéal

L'homme doit être plus âgé	Réel (%)	Idéal (%)
Moins de 4 ans	15	3,5
4 à 6 ans	21	35,3
7 à 9 ans	27	41,2
10 à 12 ans	15	18,7
13 à 15 ans	11	1,2
16 ans et plus	11	—
Total	100	100

Dans les deux cas, plus les individus sont favorisés, et plus ils sont favorables à un écart d'âge moins élevé chez les conjoints; mais toujours, c'est le mari qui doit être plus âgé.

Section IV

L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES FEMMES

Les femmes, dans cette ville, ne paraissent pas être très privilégiées sur le plan de l'exercice d'une profession.

L'image qu'on peut se faire de cette société, à ce propos, est l'image d'une société masculine, où les hommes sortent, exercent un métier, gagnent de l'argent, alors que les femmes restent à la maison et s'occupent en général du ménage. Cette image est conforme à la tradition; tradition qui se trouve conditionnée dans une large mesure par la religion.

Mais, devant cette tradition et son image, on peut, en regardant de plus près, distinguer des signes nets d'une évolution qui se prépare. Cette évolution est provoquée, en fait, par l'introduction d'une autre

culture, d'un autre mode de vie, et enfin d'une autre civilisation qui s'appelle communément « européenne ».

Dans le chapitre consacré à l'instruction, nous avons remarqué qu'un nombre de plus en plus grand de la population féminine essaie de s'imbiber de l'éducation moderne. Or, on peut très bien concevoir, que les femmes éduquées et instruites, ne veuillent et même ne puissent pas subir le sort que la tradition leur a réservé jusqu'ici. Dans le tableau I nous observons quelques signes de cette révolte contre l'immobilisme voulu par la tradition. Parmi 180 femmes de l'enquête dont la profession est précise, nous en trouvons 19, soit 10,5 %, qui travaillent. Par le mot travail, nous désignons l'activité de la femme, exercée hors de la maison, afin de gagner de l'argent et de rendre service à la société au même titre qu'un homme.

Ces signes précurseurs d'une transformation qui est en cours de préparation se trouvent également dans la population totale des mariés du mois appartenant à l'enquête (6,6 % des femmes qui travaillent), et chez celle des années récentes (5,1 %, 8,1 %, 6,7 % respectivement en 1964, 1963 et 1962).

Déjà, en 1956, le recensement effectué à Téhéran, montrait que parmi les femmes et les filles dont l'âge dépassait 10 ans, 9,4 % travaillaient ou cherchaient un travail.

TABLEAU I

L'activité professionnelle des femmes

Profession	Nombre	Pourcentage
Ouvrières	—	—
Commerçantes, artisanes	2	1
Employées, cadres moyens	11	6
Cadres supérieurs, professions libérales	5	3
Ménagères	161	90
Servantes	1	—
Total	180	100
	Indéterminés : 18, soit 9 %.	

Ces chiffres, présentés à titre d'exemple, sont certes incapables de témoigner d'une façon précise le rythme de ce changement. Mais, ils peuvent nous donner une idée sur la proportion des femmes ayant un rôle social, depuis ces dernières années.

Mais, face à ces transitions qu'on remarque à propos du travail féminin, on a le droit de se poser la question suivante : quelle est l'activité professionnelle la plus ouverte aux femmes? Et quelles sont les activités où les femmes ne réussissent à pénétrer qu'avec difficulté?

Chez la population de l'enquête, nous trouvons parmi les femmes qui exercent un métier, une très grande majorité, 55,5 % qui travaillent au Ministère de l'Education Nationale. Le reste, 44,5 %, se répartit entre des professions telles que celle de domestique, de commerçante, etc. Le tableau II peut mieux exprimer les rôles sociaux divers que les femmes ont assumé au cours des dernières années dans la société.

TABLEAU II

Répartition professionnelle des femmes

	1962	1963	1964	1965
	%	%	%	%
1) Une profession concernant le Ministère de l'Education Nationale (1)	56	55,3	45,6	63,1
2) Médecins, infirmières	10,7	8,5	11,2	7,8
3) Secrétaires, celles qui font des travaux administratifs	22,5	28,6	37,5	22,3
4) Servantes, serveuses	10,8	3,4	2,7	6,8
5) Celles qui font des travaux ayant trait à l'habillement	—	4,2	3	—
TOTAL	100 (2)	100 (3)	100 (4)	100 (5)

(1) Les élèves y sont inclues.
(2) 6,7 de l'ensemble.
(3) 8,1 de l'ensemble.
(4) 5,1 de l'ensemble.
(5) 6,6 de l'ensemble.

Dans ce tableau, nous avons présenté des proportions sur la répartition professionnelle des femmes, depuis 1962. Bien que ces chiffres, faute d'une distinction nette entre les diverses professions concernées, ne puissent pas apporter de précisions valables sur les modifications qui sont intervenues dans la structure interne des travaux féminins, ils peuvent nous donner quelques idées sur la nature des fonctions entreprises, en général, par les femmes.

En définitive, les travaux considérés comme essentiellement masculins, tels que celui de juge, de directeur d'usine, leur sont complètement fermés. Mais, on peut considérer que, mises à part ces fonctions strictement réservées aux hommes, cette minorité qui travaille, exerce des fonctions assez élevées. Cela s'explique, en effet, par le fait que ce petit nombre de femmes téhéraniennes est parvenu à assumer ces travaux à cause de la valeur dont elle a fait preuve sur le plan de l'éducation et des diplômes obtenus.

*
**

Nous avons, jusqu'ici, présenté quelques proportions sur le travail féminin chez la population de l'enquête et celle de tous les mariés appartenant au mois de l'enquête (21 mars-20 avril). Nous avons également établi une confrontation, en vue de donner une idée générale sur les travaux féminins, entre les proportions des différentes catégories de professions que les femmes ont occupées au cours des années récentes. Devant cette situation, on ne peut manquer de se demander dans quelle mesure elle demeure figée ou dans quelle mesure au contraire, des courants divers provoquent des changements intenses et rapides; et si ces changements surviennent, quel sera leur sens.

Il nous semble que l'avenir nous promet une collaboration plus étroite entre les hommes et les femmes sur le plan de l'activité sociale. On peut croire, en réalité, à un élargissement de plus en plus grand du nombre des travailleurs féminins. L'âge des femmes qui travaillent est le premier indice qui nous permet de faire ce pronostic. Dans tous les cas, l'âge de ces femmes ne dépasse pas 30 ans; et même 80 % d'entre elles ont moins de 27 ans. De plus, leur lieu de naissance (42,1 % nées à Téhéran) peut confirmer ce qui vient d'être mentionné. Etant donné qu'on admet que les grandes villes et spécialement la capitale, sont plus occidentalisées et que le reste des villes les suit dans cette voie.

Enfin, le niveau de leur instruction et la profession de leur mari peuvent encore nous permettre de penser ainsi. Nous observons que

seulement une femme (servante) a un ouvrier et une autre couturière est mariée à un commerçant le reste (17), vit dans un milieu social favorisé (celui des employés, 10, des cadres supérieurs et des professions libérales, 7). Parmi ces femmes, en ce qui concerne le niveau d'instruction, nous distinguons seulement deux analphabètes (servante et couturière) ; et les autres bénéficient d'un nouveau d'études élevé, 12 ont fait des études au lycée et 4 à l'université.

Tout au long de cette enquête, nous avons rendu compte du fait que des changements profonds sont intervenus dans la structure socio-professionnelle des individus et que ces transformations se font au bénéfice de certaines catégories sociales, comme les employés et les cadres supérieurs qui se multiplient de plus en plus.

Par ailleurs, nous avons signalé le développement rapide de l'instruction. Par conséquent, compte tenu du fait que des femmes travaillant au dehors se trouvent dans les catégories en expansion, on peut s'attendre, dans les années prochaines, à une augmentation numérique de ces femmes. D'un autre côté, les attitudes émises par les personnes interrogées attestent cette évolution d'une manière particulièrement nette.

En réalité, le public dans une très large majorité (73 %) s'oppose à l'exercice d'une activité professionnelle par la femme à l'extérieur du foyer; même lorsque la femme n'a pas d'enfant. On doit penser que l'attitude du public, à cet égard, est conditionnée, dans une large mesure, d'une part par les impératifs religieux qui donnent des idées préconçues sur la femme et sur son travail à l'extérieur; et, d'autre part, par les conditions de vie qui dominent actuellement notre existence en Iran. Car, faute d'une machinisation intense des travaux ménagers, la femme doit consacrer une grande part de son temps aux soins ménagers et, éventuellement, à son rôle de mère.

Mais, ce nombre très grand d'opposants n'empêche pas qu'on attache d'importance au courant nouveau qui s'élabore et préconise l'émancipation économique de la femme. L'importance qu'on attache à ce courant d'esprit, se justifie par le fait qu'il présente toutes les caractéristiques d'un mouvement en expansion tel que nous l'avons défini auparavant.

Section V

LE NOMBRE D'ENFANTS ET LES CONSEILS EVENTUELS DES CONJOINTS A LEURS ENFANTS

Une mortalité intense, et une natalité également forte, caractérisaient l'Iran d'il y a quelques décennies.

Aujourd'hui, la situation est tout autre. Une natalité assez forte, et une mortalité de moins en moins fréquente, font que la population de ce pays est considérée comme jeune et en voie d'augmentation. Pour nous rendre compte de sa composition et de sa structure interne, reportons-nous à quelques chiffres que nous relevons sur

Tableau I

La distribution de la population selon l'âge

Groupes d'âge	Ensemble	Hommes	Femmes
	%	%	%
Moins de 1 an	2,8	2,8	3
1 à 4 ans	11,3	10,8	11,8
5 à 9 ans	12,8	12,3	13,4
10 à 14 ans	10,1	9,9	10,2
15 à 19 ans	9,4	9,3	9,4
20 à 24 ans	10,8	11,2	10,4
25 à 34 ans	16,8	17,7	15,8
35 à 44 ans	10,7	11,5	9,7
45 à 54 ans	7,8	7,4	8,2
55 à 64 ans	4,6	4,4	4,7
65 à 74 ans	2	1,8	2,2
75 à 84 ans	0,7	0,6	0,7
85 ans et plus	0,2	0,2	0,3
Indéterminés	0,1	—	0,1

le Bulletin de Recensement qui date de 1956. Parmi 1.512.082 habitants de Téhéran, on trouve 799.360 hommes et 712.722 femmes.

La distribution de la population selon l'âge est ainsi (tableau ci-dessus). Comme on le voit, 13,6 % des hommes et 14,8 % des femmes sont âgés de moins de 5 ans; et 58,7 % des hommes et 62,6 % des femmes ont moins de 20 ans.

Cette ampleur de la natalité résulte, sans doute, de la mentalité des individus. En d'autres termes, les conduites effectives des individus ne sont la plupart du temps que des reflets de leur attitude. En vue de dégager quelques précisions sur l'attitude du public à l'égard de la fécondité, nous avons questionné les individus selon les termes suivants : « Combien d'enfants désirez-vous avoir? et pourquoi? »

Le nombre des individus qui hésitent à répondre est assez remarquable : on en trouve même quelques-uns qui vont jusqu'à dire, « Dieu peut me donner n'importe quel nombre d'enfants ».

Mais, à part ces réponses qui reflètent le fatalisme et la résignation totale devant la Providence, on trouve 89 % qui précisent le nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir. Les valeurs obtenues oscillent entre 2 et 6 enfants. Le mode s'établit à 2 et la moyenne à 3,5 enfants.

Il serait intéressant de voir quelle sera l'attitude des individus lorsqu'ils auront effectivement des enfants. En pareil cas, on pourrait dégager leur regret ou leur plaisir d'avoir un nombre quelconque d'enfants. Mais la présente enquête ne peut répondre à ce souhait, étant donné que dans notre échantillon les individus viennent de conclure leur contrat de mariage ou celui de fiançailles.

Mais, ce qui est nettement significatif, quant aux réponses sur le nombre d'enfants souhaités, est la diminution du nombre d'enfants avec l'augmentation du niveau d'instruction des intéressés et jusqu'à un certain point, avec leur élévation sur l'échelle hiérarchique des professions. Ces deux variables, et surtout la première, influencent remarquablement les réponses, et au lieu de distribuer les ménages selon les critères de niveau d'instruction et de profession, et le nombre d'enfants souhaités, il nous suffit de présenter leur argumentation, ce qui met en relief les motifs qui les ont influencés.

Nous présentons leurs arguments selon le nombre d'enfants qu'ils ont souhaités avoir.

1° *Ceux qui ont souhaité avoir deux enfants.*

Employé à l'hôpital (1) :

« C'est mieux, cela me donnera moins de soucis, et moins de responsabilités » (femme).

(1) La profession du mari.

Employé :

« Parce que je peux mieux les éduquer, j'aurais plus de temps pour les soigner » (homme).

Boulanger :

« Deux enfants sont suffisants pour moi, car je peux me charger convenablement de leurs études » (homme).

Conducteur :

« Car, leur éducation sera possible pour moi et de cette manière je peux offrir à la société des citoyens dignes et valables » (femme).

Sous-officier de l'armée :

« Car, leurs frais seraient trop lourds pour moi » (homme).

Employé de l'armée de l'air :

« Car j'aime avoir un garçon et une fille et cela me suffira » (homme).

Leurs arguments sont divers, les uns invoquent les lourdes charges de la vie, les autres parlent de manque de temps nécessaire pour les soigner attentivement; mais ce qui leur est commun, c'est leur niveau d'éducation élevé. C'est le motif essentiel, c'est lui qui conditionne de tels soucis.

Dans cette catégorie, nous trouvons des conjoints, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, soucieux de progrès et du bonheur de leurs enfants. Cette affaire, loin de leur paraître une chose banale, demeure, à leurs yeux, quelque chose de très sérieux; il y va du sort et du bonheur de leurs futurs enfants.

Voyons maintenant, ce qui se passe dans l'esprit des individus de la deuxième catégorie, ceux qui demandent trois enfants.

Employé de banque :

« Pour ne pas manquer à leur éducation » (femme).

Gendarme :

« Car, je ne peux pas avoir plus d'enfants, mes moyens financiers ne me le permettent pas » (homme).

Employé de la centrale électrique :

« Car, dans la situation actuelle, mieux vaut avoir trois enfants » (homme).

Sergent :

« Car, il est difficile d'assumer la responsabilité de l'éducation, des soins médicaux pour plus de trois enfants » (homme).

Il est inutile de multiplier les exemples, car, encore une fois, les individus justifient leur désir en invoquant des motifs tel que « la difficulté de l'éducation des enfants », « la lourde charge de la vie ».

Nous trouvons également derrière ces réponses, des individus soucieux de l'avenir de leurs enfants.

Il nous est difficile de distinguer une catégorie sociale distincte dans ces personnes. Cela est dû probablement à l'étroitesse de notre échantillon, mais également au fait que cette valeur, 3, est proche de la moyenne et recrute ses représentants dans les diverses couches sociales, et surtout parmi celles qui se situent au milieu de l'échelle hiérarchique des professions.

Troisième catégorie : ceux qui souhaitent avoir quatre enfants :

Etudiant :

« J'aimerais avoir quatre enfants, deux garçons, deux filles » (femme).

Elève de l'école de gendarmerie :

« Pour augmenter le nombre de la population, et pour préparer des individus précieux à la société » (femme).

Sous-officier de l'armée :

« Il faut donner à la société des membres pour que son nombre augmente » (homme).

Ouvrier :

« Car, je veux bien éduquer mes enfants » (femme).

Voilà les réponses significatives de cette catégorie d'individus. On en trouve encore quelques-unes qui parlent de la « bonne éducation des enfants » et de la « vie actuelle très chère », ou qui invoquent encore d'autre motifs, tel que « le goût » et « l'habitude personnelle » ou « familiale ». Parfois même des buts comme l'augmentation du nombre de la génération amènent les individus à maintenir cette attitude.

Il semble que chez ces personnes, le souci majeur en ce qui concerne l'avenir de l'enfant demeure plus imprécis, le goût et le plaisir et même l'honneur personnel les dirigent plus fortement et nous verrons l'accentuation de ces motifs chez ceux qu'on peut classer dans la catégorie suivante.

Quatrième catégorie : ceux qui souhaitent avoir plus de quatre enfants.

Ici, parfois, on se montre soucieux de l'éducation future de leurs enfants.

Officier de l'armée :

« Je veux avoir trois fils et deux filles, car je dois pouvoir me charger de leur éducation » (femme).

Mais la plupart du temps, les réponses de ces individus sont de l'ordre suivant.

Employé de banque :

« Car, j'aime beaucoup les enfants » (homme, il veut avoir cinq enfants).

Ou dans quelques cas, ils disent :

« Je veux avoir cinq enfants, parce que je peux assurer l'éducation de chacun d'entre eux » (femme).

Enfin, résumons-nous, des motifs plus égoïstes, ou moins conscients de la réalité sociale caractérisent les attitudes de ces catégories de mariés.

***

On a vu des variétés de réponses, et l'on a vu également les divers arguments des interrogés.

A travers la multiplicité des réponses et la diversité des motifs invoqués, on a pu saisir, en quelque sorte, jusqu'à quel point, un phénomène naturel qui pourrait s'exercer selon l'instinct et les forces animales, sans intervention aucune de la société, et par conséquent toujours de la même façon et avec la même conséquence, se déforme sous l'influence des forces sociales. Ainsi, la société pénètre dans la vie si intime, et si particulière de ses membres, lui impose ses normes diverses, d'où les formes variées de ce phénomène selon les divers groupes sociaux.

Par ailleurs, on a remarqué que cette population était assez jeune, et l'on a parlé de la natalité intense qui la caractérisait. Et l'on a vu les transformations intervenant dans la mentalité collective par l'introduction de la culture moderne.

On peut bien prévoir, à partir de ce petit nombre d'éléments d'information dont nous disposons, que les forces sociales qui amenaient les individus d'hier à avoir plus d'enfants n'agissent plus aujourd'hui avec la même vigueur, et que des courants nouveaux soufflent à travers le pays, qui incitent plutôt à avoir moins d'enfants et à se soucier davantage de leur vie dans l'avenir.

Les normes qui président à la conscience individuelle, en ce qui concerne d'autres aspects de la vie conjugale, sont différentes

et nous les trouvons très dures, pour la question de la virginité. En un mot, la société interdit d'une manière décisive les relations sexuelles prénuptiales. A une exception près, tous les individus questionnés à ce sujet, ont affirmé leur opposition au fait que la fille se donne avant le mariage. Dans ce domaine l'évolution est moins rapide et la tolérance de la société est presque nulle.

Dans d'autres domaines, il nous semble qu'une transformation est en cours. La situation n'est pas très cristallisée par exemple en ce qui concerne les cérémonies du mariage; nous remarquons que les individus tendent à répondre négativement à la question qui leur demande si les mariages d'aujourd'hui doivent être célébrés avec le faste et l'éclat traditionnel.

Nous pensons que les réponses des individus à la question qui leur demandait de préciser les conseils qu'ils voudraient donner à leurs enfants peut encore contribuer à éclairer davantage les aspects divers de la conscience collective. Bien que leurs réponses n'aient pas la valeur des expériences vécues, elles peuvent nous donner des idées sur les côtés encore obscurs de leur mentalité, en ayant toute la liberté de s'exprimer.

Pour mieux saisir les différents aspects de leur pensée, on leur a demandé de préciser séparément les conseils qu'ils donneraient à leur fils et à leur fille, à l'âge du mariage.

Voilà quelques réponses significatives :

Employé de la banque (homme).

A son fils : « Sois un homme de foyer, aime ton foyer conjugal et veille à ce qu'il marche bien ».

A sa fille : « Sois une bonne ménagère, sois obéissante ».

Ouvrier mécanicien de l'automobile (homme).

A son fils : « Je conseille qu'il soit sage et riche ».

A sa fille : « Qu'elle soit chaste et bonne ménagère ».

Employé de l'armée de l'air (homme).

A son fils : « Sois un homme dans ta vie, travaille, sois courageux ».

A sa fille : pas de réponse.

Employé de la compagnie de pétrole (homme).

A son fils : « Il doit être un homme capable d'affronter les difficultés de la vie ».

A sa fille : « Bonne ménagère, elle doit aussi s'occuper de son mari ».

Profession du mari est indéterminée (homme).

A son fils : « Je lui conseillerais de quitter "ses mauvaises habitudes" et ne penser qu'à sa femme et ses enfants ».

A sa fille : « D'être bonne ménagère et chaste ».

Sous-officier de l'armée (femme).

A son fils : « Marie-toi avec une fille instruite, mais pas avec une fille qu'on peut voir sur la piste de danse ».

Ouvrier maçon (homme).

A son fils : « Je lui dirai que lorsqu'il se mariera, il devra se considérer comme un homme de foyer; il ne devra pas fréquenter n'importe quel mauvais endroit; il devra être de bonne humeur avec sa femme et ses enfants; enfin, il ne devra jamais boire de boissons alcoolisées.

A sa fille : « Aime ton mari, soigne bien tes enfants ».

Conducteur (femme).

A sa fille et à son fils : « Qu'ils ne se dépêchent pas de se marier ». marier ».

Standardiste (femme).

A sa fille et à son garçon : « Qu'ils fassent bien attention au choix du conjoint ».

Boulanger (femme).

A sa fille et à son garçon : « Qu'ils ne trompent pas leur conjoint, et qu'ils vivent ensemble en bons amis ».

Employé du Ministère de la Justice (homme).

A sa fille et à son fils : « Sois vivable ».

Sous-officier de l'armée (femme).

A son fils : « Sois économe ».

A sa fille : « Aime ton mari et ton foyer, ne trompe pas ton mari, vis avec lui en le ménageant ».

Etudiant.

A sa fille : (pas de réponse).

A son fils : « Ne dépense pas ton argent dans un mauvais but; ne fréquente pas les mauvais amis ».

Ouvrier (femme).

A son fils : « Je lui conseillerais de penser à l'avenir, à son ménage, de ne pas chercher à satisfaire ses caprices et d'être bon avec sa femme ».

A sa fille : « D'être bonne ménagère et de penser à son foyer; de vivre avec son mari dans les moments difficiles, comme dans les moments heureux de la vie ».

Ce qui est frappant dans ces réponses, c'est la distinction nette qu'établit la société entre le rôle des filles et celui des garçons.

En fait, le monde féminin et le monde masculin constituent encore dans cette ville deux ensembles bien distincts. L'homme sort de la maison, gagne l'argent et lorsqu'il se marie, reste le chef incontestable de son foyer; d'où les qualités d'économie, de sagesse qui sont souhaitées pour lui. Mais, s'il est le chef de son ménage, il ne doit pas abuser de cette autorité, donc, on lui demande de bien traiter sa femme et ses enfants, d'aimer son foyer et de consacrer tout son argent, non pas au plaisir du dehors, mais au bonheur de son foyer conjugal. Par contre, la femme reste dans la maison, et nous avons pris conscience de cet état de choses lorsque nous avons examiné le statut socio-économique des femmes. Elle doit faire face à un rôle de ménagère et de mère.

Il est difficile de croire que l'évolution égalitaire entre les hommes et les femmes soit arrivée au stade où les deux conjoints se considèrent comme deux partenaires égaux, étant donné la dépendance économique de la femme, l'écart considérable entre le niveau d'éducation des hommes et des femmes, et enfin, l'emprise encore marquée d'une tradition patriarcale. Il ne paraît donc pas étrange au lecteur que l'on demande à la femme de rester obéissante et bonne ménagère.

DEUXIEME PARTIE

ENQUÊTE A MECHED

Remarques préliminaires.

LE CHOIX DE L'ECHANTILLON

On s'était proposé de dégager également quelques normes relatives au choix du conjoint dans une autre ville de l'Iran. Une ville qui, cette fois, aurait gardé des traces assez profondes de la tradition ancienne.

Car, notre propos, comme nous l'avons défini au début de cette étude, est d'établir des comparaisons entre les phénomènes touchant au mariage dans différents milieux sociologiques. Etant donné que Téhéran représentait une ville suffisamment occidentalisée où les modèles anciens de la vie sont brisés en faveur d'un mode de vie moderne inspiré par la civilisation occidentale, on a cherché une ville où l'emprise de la religion et de la tradition soit encore assez forte.

En dernière analyse, on a décidé de choisir Meched. C'est une ville assez grande qui compte près de 500.000 habitants. La présence du tombeau d'un grand saint dans cette ville, fait qu'elle a été toujours considérée comme une ville religieuse où des pélerins de diverses provinces affluent chaque année.

La ville où l'enquête devait se dérouler une fois choisie, on a pensé à constituer un échantillon de la population, échantillon qui dans l'enquête représente l'ensemble des individus de la ville. Dans ce but, nous nous sommes adressé tout d'abord au Bureau d'Enregistrement de Meched et de sa banlieue (1). Ce bureau centralise chaque mois, le nom, l'adresse, la date du mariage et quelques autres caractéristiques de tous ceux qui se marient à Meched.

(1) Il n'y a pas de Bureau de Recensement Judiciaire à Meched.

On a fixé une date de départ, le 21 avril 1965, et l'on a recensé les mariages jusqu'à ce que l'on en obtienne 200, ce qui nous a porté jusqu'au 2 mai 1965 comme date finale.

Sans doute, n'était-il pas possible d'étudier absolument toutes les unions réalisées dans cette période. Car, d'une part, on trouvait parfois des listes dans lesquelles le nom et l'adresse des époux n'étaient pas lisibles, ce qui était une négligence du notaire qui avait envoyé cette liste incomplète au Bureau. Cependant, il faut dire que le nombre de ces conjoints dont l'adresse était indéterminée n'a pas été très élevé et qu'il ne s'agissait pas de cas systématiques, mais de cas dus au hasard, qui ne pouvaient donc porter atteinte à la représentativité de l'échantillon. D'autre part, on ne devait pas inclure dans l'échantillon le remariage. Car, envisageant d'étudier ici, comme à Téhéran, le mariage entre célibataires, on a été amené à éliminer les remariages des veufs et des divorcés. Notre échantillon ne devait pas comporter non plus les mariages provisoires (sighas) ni de « Rodjouaas ».

Cet échantillon ainsi constitué, on a essayé de recueillir les informations par l'intermédiaire d'un questionnaire. Le questionnaire que nous avons adopté pour l'étude de Meched avait pratiquement la même forme et le même contenu que celui utilisé pour Téhéran. Une partie des réponses concernant l'âge des conjoints, leur lieu de résidence et de naissance, leur religion, leur profession, leur nationalité, le lieu où ils avaient conclu leur alliance, a été recueillie à partir des listes de mariages établies au Bureau d'Enregistrement.

Après avoir relevé ces données et afin d'obtenir des informations sur le montant du mahr chez les conjoints, nous nous sommes adressé au Bureau de l'Etat civil, où on pouvait de plus vérifier les éléments d'information recueillis et trouver des renseignements particuliers sur le montant du mahr.

Au total, les renseignements mentionnés ont été obtenus pour 194 ménages, dont 103 ont été interrogés directement. En général, le mari répondait, parfois la femme. On a demandé aux personnes interrogées de rectifier, s'il y avait lieu, les données obtenues dans les différentes administrations, et de fournir des réponses quant au reste des questions.

Sans doute, ne peut-on prétendre avoir obtenu des réponses à toutes les questions, étant donné les réticences que la population manifestait à leur égard. Mais, on peut dire que grâce à des collaborateurs très sincères et courageux, on a recueilli des réponses à une très grande partie des questions. Dans les pages qui suivent, nous présentons les résultats de nos travaux à Meched.

CHAPITRE PREMIER

Caractéristique de la population étudiée.

Section I

L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Tout d'abord, nous allons aborder la question du milieu d'origine des conjoints.

Ne perdons pas de vue que les couples que nous avons observés vivent actuellement (à l'exception de deux d'entre eux) à Meched. Mais Meched est une grande ville et sa population est, en grande partie, constituée par des apports successifs de population venant des autres provinces de l'Iran. Tout au long de ce chapitre, nous allons voir la proportion d'individus en provenance des autres villes, et celle des autochtones. Autrement dit, nous voulons savoir jusqu'à quel point Meched constitue un centre qui attire à soi les individus d'autres villes et d'autres régions. Ce faisant, on peut apprécier, en quelque sorte, l'importance de l'exode rural vers les agglomérations urbaines. En outre, on peut mettre en relief la tendance migratoire plus ou moins grande de différentes villes et de différents villages.

Le tableau I répartit la population observée selon l'importance de son origine géographique.

En premier lieu, on observe une tendance migratoire moins grande chez les femmes que chez les hommes (79 % des femmes et 69 % des hommes sont originaires de Meched). Ce phénomène ne semble pas être frappant, étant donné la liberté plus grande dont bénéficient les hommes et les possibilités plus avantageuses que

la société leur offre sur le plan professionnel. Le pourcentage de 21 % de migrantes ne signifie même pas réellement des migrations décidées par les femmes; il renferme, dans une très grande mesure, des filles dont les parents ont pris la décision de partir pour Meched.

TABLEAU I

La répartition des conjoints selon leur localité de naissance

Localité de naissance	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 5.000 habitants	66	37,3	61	33,3
Ville moyenne	34	19,1	20	11
Grande ville (centre d'un département)	77	43,6	102	55,7
Total	177 (1)	100	183 (2)	100

(1) Indéterminés : 17, soit 8,8 %.
(2) Indéterminés : 11, soit 5,7 %.

En deuxième lieu, ce tableau permet de voir la proportion assez élevée des conjoints qui sont originaires des localités de moins de 5.000 habitants (37,3 % des hommes et 33,3 % des femmes sont originaires de ces petites localités). En réalité, le fait qu'un sur trois des individus composant notre enquête vienne de localités aussi peu importantes peut témoigner de l'importance que prend le processus d'urbanisation dans ce pays.

Nous aurons l'occasion de préciser ce phénomène plus loin, lorsque nous parlerons de l'activité professionnelle des conjoints. Mais, pour apporter quelques précisions sur la tendance que les habitants des autres provinces manifestent à s'établir à Meched, on doit distribuer les conjoints selon le nom de l'endroit d'où ils sont issus.

Les cartes n^{os} 1 et 2 (respectivement pour les hommes et les femmes) montrent bien quels sont les éléments de population qui constituent la population de Meched et, en particulier, celle de notre échantillon.

Il apparaît clairement, si l'on compare les deux cartes, que le degré d'émigration féminine est beaucoup moins élevé que celui des

a) *L'ensemble du pays.*

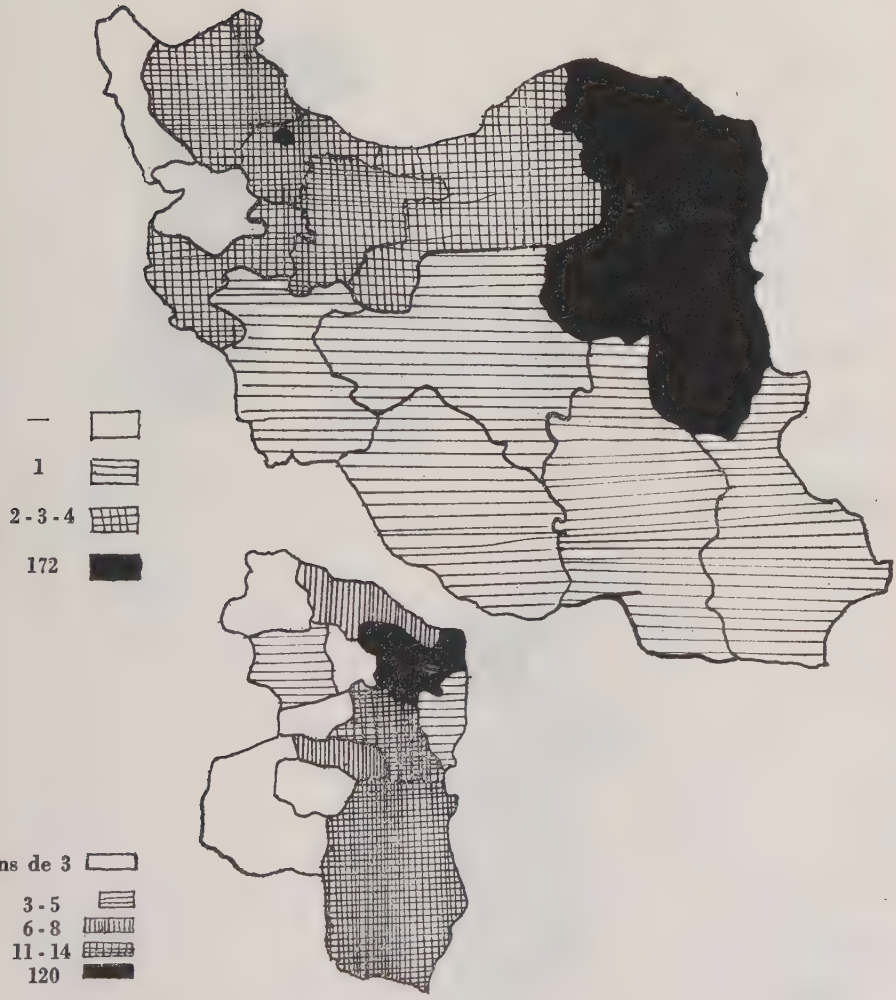

b) *Le département de Khorassan.*

L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES HOMMES DE L'ENQUETE

a) *L'ensemble du pays.*

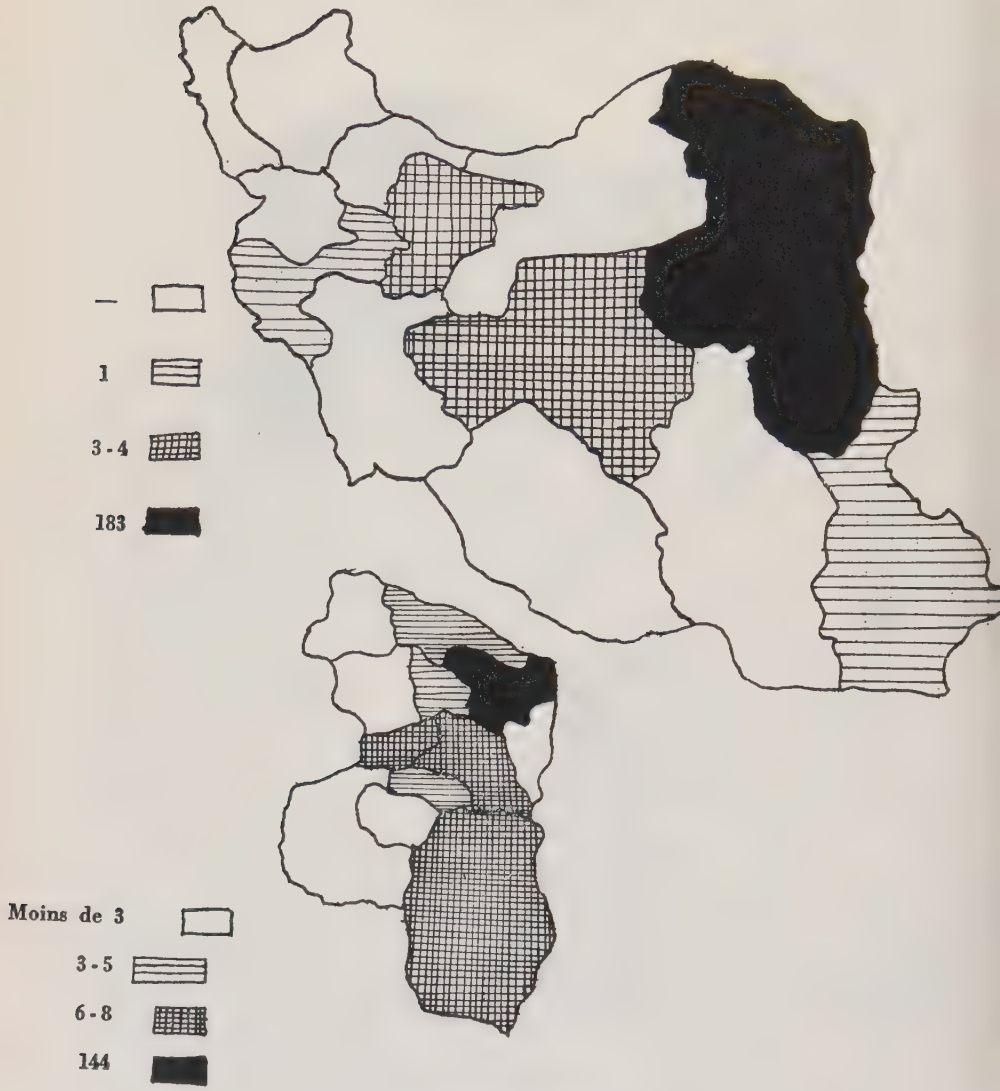

b) *Le département de Khorassan.*

L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES FEMMES DE L'ENQUETE

hommes. Pour les hommes aussi bien que pour les femmes, la ville qui a procuré la proportion la plus élevée des migrants est Torbat-Heydaria. En effet, 16 % des femmes et 20 % des hommes émigrés en sont originaires. Vient ensuite une autre ville, Birjand, qui fournit 15 % des hommes et 14 % des femmes.

En tout état de cause, on peut dire que seulement 10 % de la population totale masculine de l'enquête est originaire d'une ville ou d'un village situés hors du département de Khorassan (dont Meched est le centre) ; et pour les femmes seulement 5 % d'entre elles sont issues d'un endroit situé en dehors du découpage administratif de Khorassan. En effet, bien que Meched soit une ville religieuse respectée par tous les habitants du pays, elle ne peut attirer à elle que des éléments de population résidant dans son département.

Ces données rejoignent également celles qui sont recueillies par le recensement de 1956, qui montre que 27 % des émigrés vers Meched sont issus du département de Khorassan.

Cela est encore manifeste si l'on répartit les conjoints étudiés selon leur région d'origine (tableau II).

On remarque qu'une très large majorité des conjoints, 90,6 %, sont issus de la région de l'Est, où se trouve le département de

TABLEAU II

La répartition des conjoints selon la localité de naissance

Région	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Nord, nord-central	4	2,8	12	6,3
Centre, sud-central	3	1,4	1	0,5
Est	184	95,8	173	90,6
Ouest	1	—	3	1,6
Sud-ouest	—	—	2	1
Total	192 (1)	100	191 (2)	100

(1) Indéterminés : 2.
(2) Indéterminés : 3.

Khorassan et la ville de Meched. On a l'impression, d'après le schéma que nous donne ce tableau, que, plus on s'éloigne du département de Khorassan, moins on trouve d'individus figurant dans notre échantillon; ce qui s'explique par l'attraction qu'exerce Meched.

Section II

L'AGE AU MARIAGE

L'année de naissance et la date de mariage de la population de l'échantillon :

Les deux courbes que nous avons tracées page 198, à partir de l'âge des conjoints observés, présentent un certain étalement du nombre d'années chez les hommes par rapport aux femmes. Mais, ce qui semble être plus frappant dans ces deux courbes, ainsi que dans le tableau I qui présente les mêmes données sous forme de groupes, c'est qu'ils témoignent de la précocité du mariage féminin. En fait, pour les jeunes filles de l'enquête, l'âge modal du mariage s'établit à 18 ans et l'âge moyen à 20,7 ans. Nous voyons 78,5 % des jeunes filles, soit trois quarts d'entre elles, se marier à un âge inférieur à 23 ans.

Ce phénomène est déterminé, dans une grande mesure, par le milieu social d'origine de la jeune fille, aussi bien que par son degré d'éducation et celui de ses parents.

Outre la fréquence de mariages féminins conclus avant 23 ans, un autre fait significatif qui se dégage quand on répartit les femmes selon leur âge au mariage, c'est la chute rapide et soudaine du nombre d'alliances à partir de cet âge. Ainsi que nous le révèle le tableau I, qui distribue les femmes selon leur âge au mariage, seulement une sur treize d'entre elles se marie entre 23-26 ans; alors que la catégorie précédente (celle qui s'étendait de 19 à 22 ans) comprenait presque deux sur sept des filles.

En tout état de cause, on peut dire définitivement que si entre 16 et 22 ans, une très grande majorité des jeunes filles se sont mariées, après 23 ans c'est seulement 21,4 %, soit presque un cinquième d'entre elles, qui ont contracté mariage. Ces deux proportions revêtent, selon nous, une importance particulière; car elles montrent un aspect important de l'habitude matrimoniale de cette population. Elles nous permettent de penser que dans cette culture, les filles qui ont un âge supérieur à 23 ans et qui demeurent encore

célibataires sont considérées comme retardataires; et l'âge souhaitable tel qu'on le remarque à partir des faits pour le mariage est de 16 à 20 ans (car près de 47 % des femmes se sont mariées à cet âge). Ceci nous conduit à poser une autre question : quelles sont les chances des jeunes filles qui ont dépassé 23 ans de se marier?

TABLEAU I

Age des femmes

	Nombre	Pourcentage
Moins de 16 ans	20	10,5
16 à 18 ans	75	39,8
19 à 22 ans	54	28,3
23 à 26 ans	15	7,7
27 à 30 ans	12	6,3
31 ans et plus	14	7,4
	190 (1)	100

(1) Indéterminés : 4.

Notre enquête ne peut certes pas y répondre; son échantillon étant choisi parmi celles qui se sont déjà mariées.

Par contre, le recensement général, fait en 1956, portant sur l'ensemble de la population de Meched, peut nous donner quelques indications de tendances générales à ce sujet. Il montre que seulement 1,2 % des femmes âgées de plus de 85 ans sont célibataires (1). On peut donc dire que le mariage est une institution très répandue dans cette ville; que l'âge de mariage féminin est très bas; et qu'enfin, est en retard une fille qui n'est pas arrivée à se marier avant 23 ans, car la conscience collective exige qu'elle se marie avant cet âge.

Concernant l'âge du mariage des hommes appartenant à l'enquête, on remarque que le mode se fixe à 29 ans et la moyenne à 28,6 ans.

(1) Pour éliminer l'effet de la mortalité différentielle, on peut considérer la catégorie d'âge de 55-64 ans, où seulement 0,7 % des femmes sont célibataires.

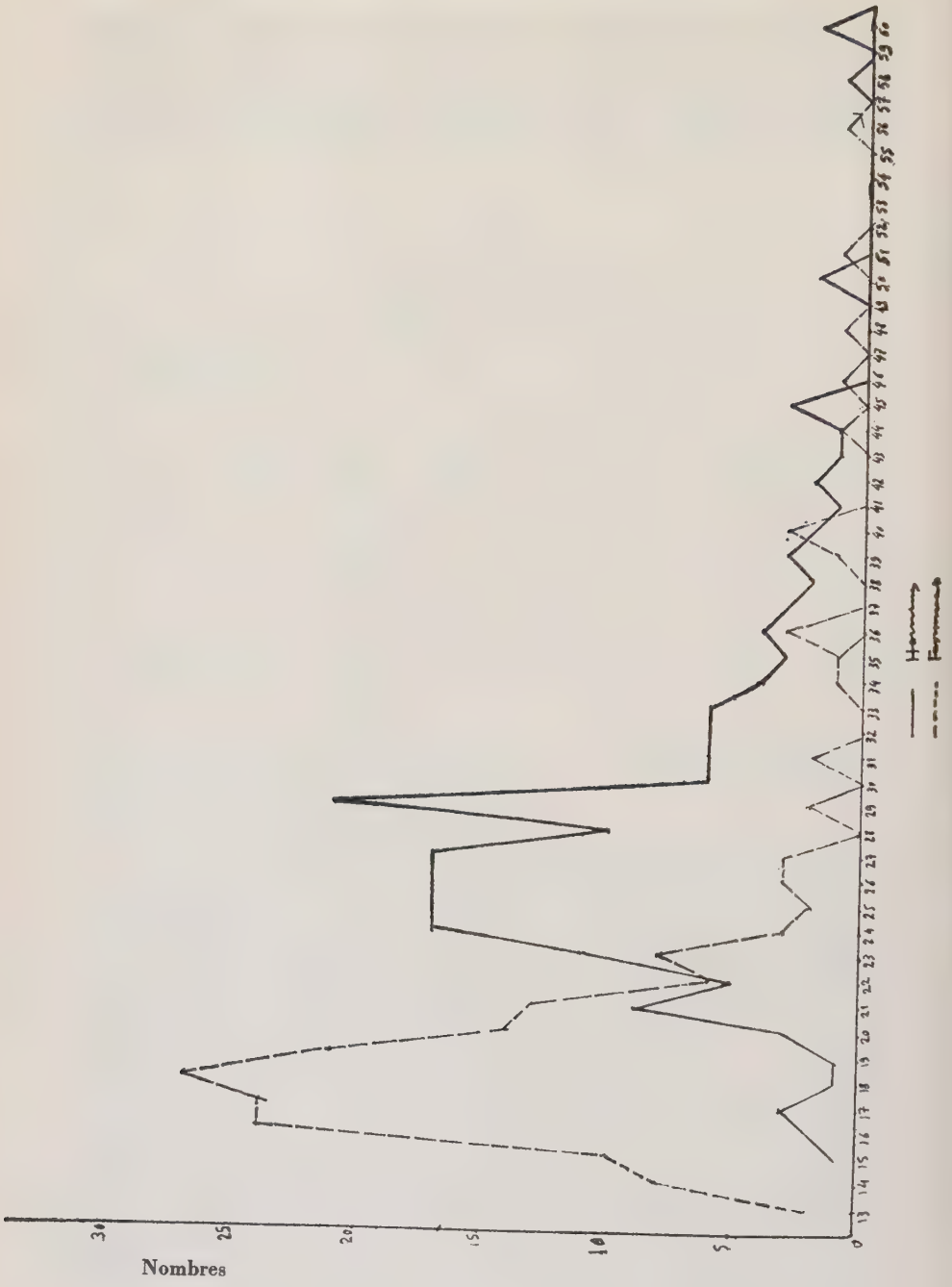
Nombres
30
25
20
15
10
5
0
Hommes
Femmes

Dans les pages ultérieures, nous aurons l'occasion de développer les normes qui existent dans la conscience collective quant à l'âge du mariage. Mais ici, précisons que d'après les faits réels, les hommes dont l'âge est supérieur à 33 ans ne paraissent pas être nombreux à contracter mariage. Car, seulement 17,5 % d'entre eux, soit moins du cinquième, ont réalisé leur mariage après cet âge. La catégorie d'âge, où le plus grand nombre de mariages ont été enregistrés, paraît être celle qui est comprise entre 24 et 29 ans, puisque la moitié des hommes, 51,7 %, se sont mariés au cours de ces années.

TABLEAU II

Age des maris

Age des maris	Nombre	Pourcentage
Moins de 23 ans	25	13
23 à 26 ans	62	32
27 à 30 ans	54	28
31 à 35 ans	25	13
36 ans et plus	27	14
Total	193 (1)	100

Indéterminé : 1.

Si l'on s'interroge sur la chance plus ou moins grande qu'ont les hommes à se choisir un conjoint, autrement dit, si l'on se demande quel est la proportion du célibat effectif dans ce milieu, il faut dire que seulement 1,1 % des hommes âgés de plus de 85 ans demeurent célibataires; et si, pour éviter l'effet perturbateur de la mortalité différentielle des mariés et célibataires on se reporte à la catégorie de 55-64 ans, on voit que seulement 0,7 % de l'ensemble des hommes sont célibataires à cet âge. Ces chiffres attestent, encore une fois, la nuptialité intense qui caractérise cette société.

Section III

LES CARACTERISTIQUES SOCIO-CULTURELLES

a) La profession des conjoints.

Le statut social des conjoints de l'échantillon, défini par leur profession est présenté dans le tableau I.

On peut dire définitivement que les femmes, dans une très large majorité n'exercent pas de fonction en dehors de la maison. La seule exception à cette règle générale apparaît chez 1,6 % de femmes, qui ont une fonction dans l'Administration.

Lors du recensement effectué en 1956, on observait une situation presque analogue à celle de cette enquête : on constatait que seulement 9,2 % des femmes travaillaient effectivement, ou souhaitaient trouver une activité professionnelle en dehors de la maison. Parmi les hommes, nous trouvons 7 % d'agriculteurs. Il faut préciser

Tableau I

La profession des conjoints

Professions	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Cultivateurs	12	7	—	—
Ouvriers	56	32,7	—	—
Commerçants, artisans	60	35,1	—	—
Employés, cadres moyens	35	20,5	2	1,1
Cadres supérieurs, professions libérales	8	4,7	1	0,5
Ménages	—	—	184	98,4
Total	171 (1)	100	187 (2)	100

(1) Indéterminés : 23, soit 12 %.
(2) Indéterminés : 7, soit 3,9 %.

que dans la catégorie des cultivateurs nous avons introduit les bergers, les agriculteurs, aussi bien que les gens qui s'occupent des affaires concernant l'entretien des vergers qui se trouvent autour de la ville.

Le tableau I met en relief un phénomène qui est lié à la période moderne. Ce phénomène est l'apparition d'une nouvelle catégorie sociale qui est celle des employés. En vue de mieux préciser ce fait, et d'en montrer plus nettement l'envergure actuelle, nous avons construit un autre tableau (II) où les maris de l'échantillon sont répartis selon qu'ils travaillent pour l'Etat, ou qu'ils exercent un métier qu'on appelle communément « libre ». On voit en effet que 28,2 % des hommes, soit deux sur sept d'entre eux, sont engagés au service de l'Etat (tableau II).

L'importance de ce phénomène est mise en relief, lorsqu'on considère l'évolution de la structure professionnelle au cours de ces dernières années. En effet, l'intervention de l'Etat dans le secteur économique, la naissance de grandes entreprises qui tendent à remplacer l'artisanat, et enfin, l'élargissement du système administratif qui multiplie ainsi le nombre d'employés, sont des phénomènes nouveaux qui apparaissent avec une certaine vigueur à Meched. En établissant une comparaison entre la structure professionnelle de cette population dans les différents moments de son histoire, on sera en mesure de saisir le rythme de cette évolution et de fournir certaines prévisions pour les années futures.

Concernant cette ville et la structure sociale de ses habitants, nous ne possédons malheureusement aucune étude antérieure, sauf

TABLEAU II

L'activité professionnelle des maris

	Nombre	Pourcentage
L'activité professionnelle exercée au service de l'Etat, ou de grandes sociétés ..	48	28,2
L'activité professionnelle exercée librement ou dans le cadre de petit artisanat	122	71,8
	170 (1)	100

(1) Indéterminés : 24, soit 12,4 %.

le recensement de 1956 qui présente cette structure sous forme de catégories, différentes de celles adoptées dans cette enquête.

En utilisant les données recueillies par cette même enquête on peut esquisser en quelque sorte les lignes de l'évolution de ce fait social qu'est la structure socio-professionnelle des individus. Dans ce but, nous distribuons tout d'abord les maris selon leur âge et leur statut socio-économique. Ensuite, nous établissons une comparaison entre la structure sociale des pères et des beaux-pères et celle des maris.

En répartissant les maris selon les critères combinés de l'âge et de la profession, on remarque, malgré l'étendue étroite de l'échantillon, une diminution nette et régulière de la proportion des employés avec l'augmentation de l'âge. Si les deux septièmes des maris dont l'âge s'étend de 23 à 26 ans sont employés et font partie de la classe moyenne, en revanche seulement deux hommes sur neuf entre 27 et 30 ans font partie de cette catégorie socio-professionnelle, et lorsqu'on monte encore sur l'échelle de l'âge, on observe moins de deux individus sur neuf dont l'âge est supérieur à 31 ans et qui peuvent être introduits dans cette catégorie.

Un autre phénomène qui peut être intéressant dans ce tableau, c'est la diminution encore régulière du nombre des ouvriers avec l'élévation de l'âge. Autrement dit, moins l'âge des conjoints est élevé, plus il y a parmi eux d'ouvriers.

TABLEAU III

Age des maris et leur profession

Age du mari	Cultivateurs	Ouvriers	Commerçants	Employés cadres moyens	Cadres supérieurs	Total
	%	%	%	%	%	%
Moins de 23 ans	5	53	42	—	—	100
23 à 26 ans	12	33	27	28	—	100
27 à 30 ans	6	20	44	22	8	100
31 ans et plus	5	24	40	21	10	100

Il faut préciser que par ouvrier, nous entendons ceux qui travaillent dans les usines et les apprentis.

Cela peut, à notre sens, expliquer le fait que les membres des cadres supérieurs et des professions libérales n'apparaissent qu'à partir de 27 ans. En effet, il est difficile à un homme de moins de 27 ans d'avoir une somme considérable d'argent et d'entretenir un grand établissement commercial ou de diriger une entreprise pour être membre de ce groupe privilégié; de même qu'il est fort difficile pour un homme de cet âge d'acquérir la connaissance nécessaire et la formation exigée pour avoir un poste élevé dans l'Administration et pour devenir un membre de ce groupe.

Dans un autre tableau (IV), on a abordé le problème de la structure sociale de la génération des pères et de celle des maris. On trouve, en réalité, une différence notable entre ces deux générations. Chez les pères et les beaux-pères, on trouve seulement un employé sur onze, tandis que cette proportion doit s'élever jusqu'à un sur cinq parmi les maris. La proportion des cultivateurs diminue également d'une façon remarquable (un cinquième des pères et des beaux-pères sont cultivateurs, alors que un mari sur quinze seulement exerce ce métier). Cela peut témoigner de la rapidité avec laquelle la ville a attiré la population paysanne.

TABLEAU IV

Activité professionnelle du mari, de son père et de son beau-père

	Nombres			Pourcentages		
	Mari	Père	Beau-père	Mari	Père	Beau-père
Cultivateurs	12	21	19	7	21,4	20
Ouvriers	56	18	15	32,7	18,3	16
Commerçants, artisans.	60	41	39	35,1	41,8	41
Employés, cadres moyens	35	8	9	20,5	8,2	9,4
Cadres supérieurs, professions libérales ..	8	10	13	4,7	10,3	13,6
Total	171	98	95	100	100	100

Nous avons également fait allusion au phénomène d'urbanisation, lors de l'examen des données concernant la localité de naissance des conjoints, et l'on peut penser que pour ce pays, les villes commencent à être de plus en plus des centres d'attraction pour les individus des milieux ruraux.

Bien que la comparaison entre la structure socio-économique de ces deux générations soit faussée, dans une certaine mesure, par le fait que les individus composant notre échantillon ont été recrutés uniquement parmi les citadins, cette comparaison reste cependant instructive en ce sens qu'elle nous permet d'apprécier jusqu'à quel point les fils ont refusé de choisir le métier de leur père, et quelles activités ils choisissent volontairement, ou sont amenés à choisir sous l'influence des déterminismes sociaux. D'un autre côté, ces chiffres nous permettent d'avoir un schéma rapide sur l'ampleur du mouvement migratoire des paysans dans ce pays.

b) Leur niveau d'études.

Après l'examen des données renseignant sur les caractéristiques des conjoints sur le plan de leur origine géographique, on a abordé les caractéristiques ayant trait à l'âge du mariage. On a essayé de dégager quelques normes qui déterminent l'âge des hommes et des femmes au mariage.

TABLEAU I

Niveau d'études des conjoints

Niveau d'études	Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%
Analphabètes	23	23	44	44
Primaire sans C.E.P.	30	30	31	31
Primaire avec C.E.P.	29	29	23	23
Secondaire sans baccalauréat	12	12	2	2
Secondaire avec baccalauréat	6	6	1	—
Supérieur	1	—	—	—
Total	101	100	101	100

Par ailleurs, on a développé quelques traits concernant l'appartenance sociale des conjoints de l'enquête. Sous ce titre, on a pu donner un aperçu bref sur la structure socio-professionnelle des individus faisant partie de l'enquête.

Au cours de ce chapitre, on se propose d'analyser le niveau d'études des hommes et des femmes. Dans ce but, on a construit le tableau I. Tant chez les hommes que chez les femmes, on observe une proportion élevée d'analphabètes.

Les femmes ont en effet toujours un niveau d'études inférieur à celui des hommes. La proportion des analphabètes est plus élevée chez les femmes; mais, à mesure qu'on descend dans le tableau, on remarque qu'une certaine similitude apparaît chez les deux sexes au niveau des études primaires sans C.E.P.; c'est après, lorsqu'on arrive aux catégories des études secondaires et supérieures, que la proportion de femmes qui ont poursuivi ces études manifestent une baisse considérable. On ne voit pratiquement aucune femme ayant poursuivi des études supérieures, voire secondaires avec l'obtention du baccalauréat.

Cette dissimilitude entre les hommes et les femmes de l'enquête sur le plan de niveau d'instruction, est attestée également dans le

TABLEAU II

Niveau d'études du mari selon sa profession

Professions / Niveau d'études	Cultivateurs	Ouvriers	Commerçants	Employés	Cadres supérieurs
	%	%	%	%	%
Analphabètes	100	28	30	5	—
Primaire sans C.E.P...	—	28	34	10	50
Primaire avec C.E.P...	—	31	32	24	—
Secondaire sans baccalauréat	—	13	2	38	—
Secondaire avec baccalauréat	—	—	2	23	—
Supérieur	—	—	—	—	50
Total	100	100	100	100	100

recensement effectué dans cette ville en 1956, qui montrait que 9,1 % des femmes savaient lire et écrire contre 25,1 % des hommes.

Les données de notre enquête montrent que l'analphabétisme sévit spécialement parmi les cultivateurs. Viennent ensuite les ouvriers, chez qui on a recensé 28 % d'analphabètes, aucun d'entre eux n'a fait des études universitaires, voire secondaires avec baccalauréat (tableau II). En effet, plus on monte dans l'échelle hiérarchique des professions, et plus on trouve d'individus favorisés sur le plan des études. C'est pour cette raison que lorsqu'on arrive à la catégorie des commerçants et artisans, on observe une petite minorité (2 %) qui a fini ses études secondaires. Chez les employés, il y a une proportion minime d'analphabètes (5 %), par contre, dans un cas sur cinq, 23 % d'entre eux ont terminé leurs études au lycée. Chez les individus de l'enquête, l'avantage de faire des études à l'université est réservé uniquement aux cadres supérieurs et membres des professions libérales.

Si l'on trouve un rapport précis entre la profession qu'exercent les conjoints et leur niveau d'études, il y a une corrélation non moins étroite entre leur milieu social d'origine et leur niveau culturel.

TABLEAU III

Le niveau d'études du mari selon son milieu d'origine

Profession du père du mari / Niveau d'études du mari	Cultivateurs	Ouvriers	Commerçants	Employés cadres moyens	Cadres supérieurs professions libérales
	%	%	%	%	%
Analphabètes	45	46	20	12	—
Primaire sans C.E.P...	27	15	27	13	30
Primaire avec C.E.P...	18	16	38	25	40
Secondaire sans baccalauréat	5	23	11	38	10
Secondaire avec baccalauréat	5	—	4	—	20
Supérieur	—	—	—	12	—
Total	100	100	100	100	100

En effet, il s'agit là d'un fait très connu. Le niveau socio-économique des parents, lié en partie à leur niveau d'études, conditionne le niveau d'instruction des enfants, et par là-même, influence directement le statut socio-professionnel de ces derniers. On assiste, en réalité au fonctionnement des mécanismes qui assurent l'inégalité entre les hommes d'une génération à l'autre.

Le tableau III est conçu pour montrer dans quelle mesure la liaison entre la profession des pères et le niveau d'instruction des enfants est étroite. Si dans un cas sur deux, chez les familles d'ouvriers et de cultivateurs, on trouve un analphabète, ce chiffre tombe à un sur cinq chez les commerçants et les artisans, pour atteindre un sur huit chez les employés et les cadres moyens, jusqu'à devenir nul dans les familles de cadres supérieurs. Inversement, à l'autre extrémité de l'échelle des études, c'est-à-dire au niveau des études secondaires et supérieures, on ne voit pratiquement pas de cultivateurs, ni d'ouvriers; aucun individu d'origine commerçante non plus n'a fait des études supérieures.

Quant à la rapidité avec laquelle le niveau d'instruction des individus s'élève dans cette ville, nous tenterons d'apporter quelques précisions à ce propos par deux voies différentes. Tout d'abord, on a réparti les maris selon leur âge et leur niveau d'études (tableau IV).

TABLEAU IV

Niveau d'études du mari d'après son âge

Age du mari / Niveau d'études du mari	Moins de 30 ans	31 ans et plus
	%	%
Analphabètes	17	35
Primaire sans C.E.P.	31	31
Primaire avec C.E.P.	30	20
Secondaire sans baccalauréat	13	7
Secondaire avec baccalauréat	9	4
Supérieur	—	3
Total	100	100

Les enseignements qu'on peut tirer de ce tableau sont nets.

Chez les moins de trente ans, on trouve un nombre moins élevé d'analphabètes; alors que dans cette catégorie d'âge les proportions sont plus élevées en ce qui concerne ceux qui ont fait des études secondaires et supérieures. Par contre, chez les plus de trente ans, l'analphabétisme sévit et au niveau d'études secondaires (sans ou avec baccalauréat) on observe des proportions moins élevées que celles observées chez les moins de trente ans. Quant au pourcentage de 3 % des maris dont le niveau d'études est à l'échelle universitaire, il faut préciser que leur âge est compris entre 30 et 35 ans.

En tout état de cause, on peut dire que la répartition des individus selon l'âge et le niveau d'études promet un meilleur avenir pour le niveau d'instruction des hommes.

Une autre approche par laquelle on peut apprécier le rythme de progrès accomplis dans ce domaine, c'est la comparaison entre le niveau d'instruction des hommes établi lors du recensement de 1956 et ce que nous avons présenté dans les pages antérieures.

A Meched, en 1956, on observait seulement 7,49 % des personnes ayant terminé leurs études primaires, dans l'ensemble de la population, contre 29 % d'hommes et 23 % de femmes dans notre enquête. On apercevait également 0,56 % de bacheliers ou de bachelières dans la population entière, alors que nous observons, dans cette enquête, respectivement 12 % et 2 % d'hommes et de femmes bacheliers. En tout cas, selon toute vraisemblance, le développement de l'instruction moderne paraît être assez rapide dans cette ville; et l'on peut dire que l'introduction de la technique moderne se fait de plus en plus rapidement.

*
**

Les signes précurseurs de l'industrialisation et de l'urbanisation ont été signalés dans cette enquête. On a vu, concernant l'origine géographique des conjoints qu'une proportion considérable d'entre eux étaient d'origine rurale. Si l'on admet que l'une des caractéristiques de la civilisation industrielle moderne est le rassemblement massif d'hommes dans des espaces urbains restreints, on doit dire que cette ville qui tend à s'agrandir, au point de vue du nombre d'habitants, tend du même coup à s'occidentaliser de plus en plus.

Cette enquête a également permis de constater une croissance numérique rapide d'une couche de la population qu'on appelle les employés ou les cadres moyens. Enfin, elle a témoigné aussi de la tendance que manifeste la population de cette ville à s'imprégner

de plus en plus de la culture moderne, par l'intermédiaire des écoles, des lycées, des universités.

c) L'appartenance religieuse.

Tous les conjoints de l'enquête se déclarent musulmans, sans aucune exception.

Cette unanimité dont font preuve les individus de l'enquête sur le plan de la religion ne paraît pas être frappante lorsqu'on considère que le recensement de 1956 faisait état de 99,7 % de musulmans dans cette ville.

Compte tenu de la situation spécifique de cette ville, au point de vue religieux, il ne nous a pas paru opportun d'interroger les individus sur l'intensité de leur foi religieuse. Toutefois, d'après les expressions plus ou moins fortes que les interrogés emploient pour affirmer leur confession, on peut penser que la religion islamique est acceptée et pratiquée avec une intensité remarquable.

Mais, cette remarque une fois formulée, il faut préciser, qu'avec le développement de l'instruction et de la scolarisation, on peut s'attendre à un certain recul dans ce domaine. En effet, ces mêmes expressions montrent très bien que la jeunesse instruite tend sinon à manifester une certaine prudence dans l'acceptation de tout ce qu'on lui présente sous forme de religion, du moins à mettre en cause certaines idées trop excessives.

CHAPITRE II

La distance entre les conjoints.

A. — La distance entre les conjoints concernant les caractéristiques physiques et sociales.

Section I

LA DISTANCE GEOGRAPHIQUE

Dans ce chapitre, nous nous proposons d'aborder la question suivante :

Les conjoints de l'enquête, dont les caractéristiques ont été présentées dans les chapitres antérieurs, sont-ils proches ou distants, au sens large du terme? et cela dans quelle mesure? En d'autres termes, nous tenterons de voir si les caractéristiques propres aux maris et celles propres aux femmes sont identiques ou ont entre elles un écart important.

Tout d'abord, nous commençons par l'examen des données relatives à l'origine géographique des conjoints. Le tableau I est conçu en effet, pour mettre en relief le fait que les individus tendent à s'unir avec quelqu'un de même origine géographique qu'eux. Environ un quart des conjoints sont nés dans le même arrondissement, et si l'on considère le département auquel appartient Meched (Khorassan), on trouve que plus de cinq ménages sur six sont constitués par des partenaires appartenant tous deux au même département.

Cette tendance générale à se marier avec une personne proche au point de vue géographique peut témoigner, en réalité, du fait que Meched est encore une ville peu imprégnée de la civilisation occidentale, que la mobilité géographique y est peu développée, et que sa population est constituée par des autochtones et des apports successifs de population en provenance de villes et de villages non lointains.

TABLEAU I

Lieu de naissance des conjoints

Maris et femmes sont nés dans	Nombre de ménages	Pourcentages	Pourcentages cumulés
Le même arrondissement	46	24	24
La même ville (banlieue comprise)	67	35	59
Le même département..	56	30	89
La même région	—	—	—
Deux régions différentes.	22	11	100
Total	191	100	

Valable pour l'ensemble, l'homogamie géographique varie selon les différentes catégories socio-professionnelles. En fait, le tableau II nous montre qu'une homogénéité plus grande se trouve chez les partenaires, à mesure qu'ils appartiennent à des couches moins élevées sur l'échelle hiérarchique des professions. Si dans les milieux paysans, près des trois quarts des futurs conjoints sont nés dans le même arrondissement, cette proportion s'abaisse à deux sur neuf chez les ouvriers et à moins de deux sur neuf chez les commerçants et les artisans, pour enfin s'établir à deux sur seize chez les employés et les cadres moyens et à deux sur dix-sept chez les cadres supérieurs; on peut dire que chez les paysans on trouve une tendance plus grande à réaliser des unions homogènes, sur le plan géographique, que dans les autres catégories sociales. De même, parmi les autres catégories sociales, les ouvriers manifestent une forte inclination à s'allier aux individus nés dans une localité assez proche.

TABLEAU II

Lieu de naissance des conjoints selon la profession du mari

Profession du mari	Nombre	Maris et femmes sont nés dans		
		Le même arrondissement	La même ville (banlieue comprise)	Le même département
		%	%	%
Cultivateurs	13	39	79	100
Ouvriers	48	23	62	92
Commerçants, artisans ..	63	22	68	95
Employés, cadres moyens	38	13	31	71
Cadres supérieurs, professions libérales	8	12	49	84

Ce que nous observerons lorsque nous distribuons la population d'échantillon en associant la profession du mari et le degré de l'homogamie du point de vue de la localité de naissance, s'observe également quand on procède à la répartition des ménages selon, cette fois, le niveau d'études du mari et le degré d'homogénéité des conjoints quant à leur origine géographique (tableau III). C'est-à-dire que plus le niveau d'études s'élève et moins sont homogènes les conjoints sur ce point. Si dans aucun ménage dont le mari a poursuivi quelques études à l'université, les deux partenaires ne sont nés dans le même arrondissement, près de deux sur cinq des unions dont le mari est analphabète sont faites entre deux personnes nées dans un même arrondissement.

Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples; une meilleure situation sur l'échelle socio-culturelle permet de dépasser les limites du facteur géographique, dans une certaine mesure.

Cela résulte, en partie, de la facilité qu'ont les individus à prendre contact avec les personnes de l'autre sexe. Dans les chapitres ultérieurs, on pourra voir que la grande liberté dont bénéficient les individus appartenant aux catégories supérieures, leur donne d'abord la possibilité de choisir leur conjoint sur leur propre initiative, et ensuite

TABLEAU III

Lieux de naissance des conjoints d'après le niveau d'études du mari

Niveau d'études du mari	Nombre	Maris et femmes sont nés dans		
		Le même arrondissement	La même ville (banlieue (comprise	Le même département
	%	%	%	%
Analphabètes	22,4	39	69	95
Primaire sans C.E.P.	30,4	6	61	83
Primaire avec C.E.P.	27,4	28	65	93
Secondaire sans baccalauréat	10,8	18	55	64
Secondaire avec baccalauréat	8	—	37	87
Supérieur	1	—	—	—
Total	100			

dans des circonstances plus variées. Cette situation contraste nettement avec l'uniformité quasi-totale du processus de sélection matrimoniale chez les gens moins favorisés sur le plan de la situation socio-culturelle.

LE LIEU DE RÉSIDENCE.

Etre né dans la même localité ou dans la même ville, si déterminant que ce soit dans le rapprochement des individus, ne peut suffire à assurer une union matrimoniale.

En effet, pour que le mariage puisse avoir lieu il faut d'abord se rencontrer, et avoir la possibilité d'être en contact d'une manière constante. Ce contact peut s'établir, selon les cas et les cultures, directement entre les conjoints ou, ce qui est plus fréquent dans cette enquête, entre les familles des partenaires; mais en tout état de cause, il faut que les intéressés habitent non loin l'un de l'autre.

Sans doute est-il vrai que la notion de distance peut varier selon les divers milieux. Par exemple, lorsque les moyens de transport

sont très peu développés ou demeurent encore dans un stade élémentaire, les futurs conjoints doivent habiter des espaces plus restreints.

Afin de montrer jusqu'à quel point la proximité des domiciles a déterminé les alliances dans cette ville, et dans quelle mesure elles ont été effectuées malgré une distance plus ou moins longue qui séparait les conjoints l'un de l'autre, nous avons réparti la population de l'échantillon selon leur localité de résidence (tableau IV). En fait, pour cette population, la distance la plus grande qui puisse séparer les deux conjoints semble être les limites d'une même ville. Un sur trois d'entre eux habitent la même localité, et plus de la moitié le même arrondissement.

TABLEAU IV

Localités de résidences des conjoints (1)

Maris et femmes habitaient	Nombres	Pourcentages	Pourcentages cumulés
La même localité	61	33	33
Le même arrondissement.	39	21	54
La même ville au moins (1)	57	30	84
La même ville	29	16	100
Deux villes différentes ..	1	—	—
Total	187 (2)	100	—

(1) Faute d'adresses précises, on ne peut pas préciser les localités de résidence de deux conjoints ; mais on sait qu'ils habitaient au moins dans une même ville.

(2) Indéterminés : 7.

Il est en effet difficile de dire qu'une société est tout à fait immobile, même au sens géographique du terme, étant donné qu'il y a, en tout cas, des éléments de populations qui se déplacent, mais, face à la situation que nous décrit ce tableau, on peut appeler une telle société peu mobile.

Cette mobilité relativement limitée, accuse des variations également avec les différentes couches de la société. En définitive, les

TABLEAU V

La répartition des lieux de résidence des conjoints selon la profession du mari

Profession du mari	Nombre	Maris et femmes habitaient :			
		La même ville	Le même arrondissement	La même ville au moins (1)	La même ville
		%	%	%	%
Cultivateurs	12	60	76	93	—
Ouvriers	53	43	60	75	100
Commerçants, artisans.	61	30	55	68	100
Employés, cadres moyens	36	16	36	45	100
Cadres supérieurs, professions libérales.	7	43	73	—	100
	169				

(1) Faute d'adresses précises, on ne peut pas préciser les localités de résidence de deux conjoints ; mais on sait qu'ils habitaient au moins dans une même ville.

cultivateurs ont tendance à s'allier par un mariage plus homochtone, que les autres catégories sociales (tableau V). Par contre, c'est chez les employés et les cadres moyens que nous observons un degré inférieur d'homochtonie. Le nombre des personnes appartenant à la catégorie plus favorisée, c'est-à-dire à celle des cadres supérieurs, n'est pas assez élevé dans l'enquête pour nous permettre de porter un jugement très précis à leur égard; mais, d'une manière générale, on peut dire qu'une mobilité accrue peut caractériser les couches plus élevées sur l'échelle sociale. Et, il est évident que la supériorité d'un groupe sur les autres, au point de vue social, implique également sa prévalence sur le plan culturel. Autrement dit, étant donné la forte liaison qu'il y a entre le niveau socio-économique des individus et leur éducation, on peut dire que la mobilité géographique est plus grande chez ceux dont le niveau culturel est plus élevé.

Le tableau VI est conçu spécialement pour apporter quelques indications à ce propos. Si, comme le montre ce tableau, plus du tiers des analphabètes choisissent leur conjoint dans la localité où ils habitent, moins du quart parmi ceux qui ont fait quelques études au lycée en font de même. D'un même côté, nous voyons que 62 % soit plus de trois sur cinq des ménages, dont les deux partenaires habitent le même arrondissement, sont de niveau d'instruction primaire; alors que cette proportion décroît et tombe à trois sur sept chez ceux qui ont poursuivi des études au lycée.

Tableau VI

Localité de résidence des conjoints et le niveau d'instruction du mari

Niveau d'instruction du mari	Nombre	Les conjoints habitaient :			
		La même localité	Le même arrondissement	La même ville (au moins)	La même ville
	%	%	%	%	%
Analphabètes	24	36	50	75	100
Primaire sans C.E.P.	29,5	33	50	87	100
Primaire avec C.E.P.	27,5	30	62	87	100
Secondaire sans baccalauréat	13	23	31	85	100
Secondaire avec baccalauréat	6	33	—	67	100
Supérieur		—	—	—	—
Total	100				

L'étroitesse numérique de l'échantillon ne permet pas de dégager des conclusions précises; malgré cet obstacle, et bien que tous les individus appartenant à la présente enquête aient choisi leur partenaire dans leur ville, il apparaît clairement que les conjoints sont plus homogames sur le plan géographique, lorsqu'ils appartiennent à des couches moins privilégiées de la société, qu'il s'agisse de leur niveau socio-économique, ou de leur degré d'instruction. Ces données

montrent nettement, que la mobilité géographique s'accentue dans une couche particulière de la société; alors qu'un immobilisme marqué caractérise le reste de la population.

On pourrait faire ressortir également la correspondance entre l'âge et le degré de mobilité géographique, ce qui nous permettrait de voir à quel point la jeunesse, imprégnée de la culture moderne, tente de refuser la stagnation présente chez les générations âgées.

On a toutefois renoncé à répartir les individus selon ce dernier critère, étant donné que l'enquête précédente (celle de Téhéran) donnait suffisamment de précisions à cet égard; d'autre part, la répartition des ménages selon les deux variables du niveau d'études et du milieu social, nous rend à même de formuler quelques pronostics sur l'évolution dans un proche avenir de ce phénomène.

Il semble bien, compte tenu du progrès notable de l'instruction, et même de l'ascension professionnelle que nous avons analysés dans le chapitre précédent, que nous assisterons à la constitution des ménages moins « homochtones », dans les années qui viennent, et cela avec un rythme beaucoup plus accéléré qu'en Europe du XIX^e^ siècle.

Section II

LA DIFFERENCE D'AGE ENTRE LES CONJOINTS

Une des caractéristiques essentielles de mariage dans cette ville, c'est l'écart d'âge considérable qui sépare les deux partenaires. En effet, si les mariages se concluent en général sur place ou en d'autres termes, si les individus sont géographiquement homogames, ils manifestent une différence remarquable sur le plan de l'âge.

Par la différence d'âge, nous entendons que l'âge est plus élevé chez les hommes. Car, comme en témoigne le tableau ci-dessous, sont rares, 11 % de l'ensemble des ménages, les femmes dont l'âge est supérieur à celui de leur mari. Par contre, dans 89 % des cas, les maris sont plus âgés que leur femme.

Le décalage d'âge peut s'étendre d'un an à plusieurs années — et même, nous trouvons quatre ménages sur cinq où les deux partenaires sont séparés par plus de dix ans. En particulier, dans un dixième des mariages, le mari a seize ans de plus que sa femme.

Ce phénomène mérite donc d'être analysé un peu plus profondément.

TABLEAU I

Différence d'âge entre les conjoints

Mari est plus âgé :	Nombres	Pourcentages
Moins de 4 ans	17	10
4 à 6 ans	33	20
7 à 9 ans	37	22
10 à 12 ans	41	24
13 à 15 ans	24	14
16 ans et plus	16	10
Total	168	100
Femme est plus âgé :		71
Moins de 4 ans	15	
4 à 6 ans	1	5
7 à 9 ans	2	10
10 à 12 ans	1	5
13 à 15 ans	—	—
16 ans et plus	2	9
Total	21	100

En répartissant les ménages selon le décalage d'âge entre les partenaires et selon le statut socio-professionnel du mari, on observe quelques éléments de réponse à une question qui pourrait être formulée ainsi : « De quels facteurs dépend principalement le décalage d'âge excessif entre les conjoints ? »

En effet, l'influence du milieu social sur le phénomène de distance d'âge paraît être certaine, et malgré quelques difficultés qu'on éprouve pour la dégager, notamment à cause de l'étroitesse numérique de cet échantillon, le tableau II nous procure des éléments d'information intéressants.

Il apparaît clairement que les proportions des commerçants et artisans augmentent à mesure qu'on passe dans les catégories où la

différence d'âge est plus marquée; tandis qu'une tendance inverse se fait jour chez les employés et les cadres moyens.

TABLEAU II

La différence d'âge entre les conjoints selon l'activité professionnelle du mari

Profession du mari	Moins de 4 ans	4 à 6 ans	7 à 9 ans	10 à 12 ans	13 à 15 ans	16 ans et plus
	%	%	%	%	%	%
Cultivateurs	7	7	12	11	8	—
Ouvriers	43	32	25	28	15	27
Commerçants, artisans.	21	32	31	33	65	40
Employés, cadres moyens	29	29	25	22	8	26
Cadres supérieurs, professions libérales ..	—	—	7	6	4	7
Total	100	100	100	100	100	100

Toutefois, lorsqu'on distribue les ménages selon des critères combinés de différence d'âge et de niveau d'instruction du mari, la corrélation apparaît plus étroite. Dans le tableau III nous observons que chez les analphabètes seulement dans un cinquième des ménages, le décalage d'âge est compris entre un et quatre ans, alors que deux mariages sur sept étaient conclus entre personnes dont l'âge manifestait un décalage de l'ordre de seize ans ou plus. Inversement, chez ceux qui ont poursuivi quelques années d'études au lycée, ou même chez ceux qui ont obtenu seulement leur C.E.P., l'intervalle d'âge entre les partenaires décroît sensiblement.

On peut dire définitivement, nous semble-t-il, d'après les résultats de l'enquête, que le niveau d'instruction est un facteur déterminant dans le décalage d'âge entre les partenaires. Il y a, certes, une certaine influence exercée par l'âge auquel on se marie, c'est-à-dire que plus le mari est âgé au moment du mariage, et plus la distance d'âge entre lui et sa partenaire sera élevée.

Tableau III

L'écart d'âge entre les conjoints et le niveau d'études du mari

L'écart d'âge entre les conjoints / Niveau d'études du mari	Moins de 4 ans	4 à 6 ans	7 à 9 ans	10 à 12 ans	13 à 15 ans	16 ans et plus
	%	%	%	%	%	%
Analphabètes	20	6	—	27	40	28
Primaire sans C.E.P...	20	41	35	32	43	27
Primaire avec C.E.P...	40	29	36	23	17	27
Secondaire sans baccalauréat	20	24	14	9	—	9
Secondaire avec baccalauréat	—	—	15	5	—	9
Supérieur	—	—	—	4	—	—
Total	100	100	100	100	100	100

Le niveau socio-économique d'origine de la fille également joue un rôle non moins certain dans ce phénomène; mais, il nous paraît que ce problème est conditionné plutôt par le niveau culturel des conjoints en présence. Autrement dit, sans vouloir nier l'influence certaine du milieu familial, l'âge au mariage, et d'autres considérations d'ordre esthétique ou de tout autre nature, difficiles à saisir, nous pensons que c'est un problème qui se détermine surtout par la culture reçue par les individus. Par conséquent, en éliminant l'analphabétisme et en propageant l'enseignement moderne, on peut espérer arriver à mettre fin, jusqu'à un certain point, à ce fait plutôt inhumain.

Section III

LA DISTANCE SOCIO-CULTURELLE

a) L'homogamie socio-professionnelle.

La situation sociale des pères des conjoints.

La similitude de la localité de naissance, et celle du lieu de résidence, amène les individus à se rapprocher, et par là même, à s'unir par le mariage. On ne peut pas se marier lorsqu'on n'a pas la possibilité de se rencontrer et c'est la proximité des domiciles qui met en présence les individus.

On ne peut nier d'autre part, que les personnes ayant une origine géographique commune tendent à se rapprocher dans les villes d'arrivée. Autrement dit, si les étrangers en provenance d'un même pays se considère comme des compatriotes et éprouvent un sentiment favorable les uns envers les autres, il se produit une situation quasi analogue lorsque les individus proviennent d'une même province et vivent tous au sein d'une grande agglomération. :

Sans doute, le degré de la cohésion entre eux dépend de la multiplicité plus ou moins grande des liens qui existent entre eux. Ceux qui ont une langue commune, particulière à leur pays d'origine, et des habitudes différentes de celles de la population de l'agglomération, se rapprochent, certes, plus facilement que les autres. Mais, comme les données que nous avons présentées dans les chapitres antérieurs en témoignent, un jeune homme ou une jeune fille a toujours plus de chances de contracter mariage avec celui ou celle qui a la même origine géographique et qui vit dans la même localité que lui.

Sans vouloir nier la force des impératifs géographiques dans la constitution des ménages, on peut dire qu'un phénomène aussi complexe que le choix du conjoint, ne peut être conditionné uniquement par l'appartenance à un même milieu physique. Sans doute, d'autres mécanismes entrent en jeu et président au choix du conjoint. Parmi eux, nous tenterons de mettre en évidence l'importance de la situation sociale dans la formation des unions.

En effet, on pourrait s'interroger sur l'emprise que conservent les groupes sociaux sur les individus à l'intérieur de cette population. Or, on sait que la culture moderne ne cesse de s'introduire, comme nous avons eu jusqu'ici l'occasion de le dire, dans cette société, et que cette culture se caractérise par des faits parmi lesquels, on trouve le desserrement plus ou moins rapide des liens entre les groupes.

Donc, il serait intéressant de voir jusqu'à quel point les groupes socio-professionnels ont maintenu leur emprise au sein de ces courants intenses de modernisation.

Cette emprise, on peut la déceler par l'intermédiaire de méthodes différentes. Dans cette étude, nous essaierons de la saisir à travers le mariage unissant les jeunes gens de différentes origines sociales. Si les unions se concluent uniquement à l'intérieur des groupes, on peut penser que les migrations professionnelles sont peu fréquentes dans cette population; mais si au contraire, les origines sociales des conjoints sont variées, cela nous amènera à conclure que la structure sociale dans cette communauté n'est pas figée et que des mouvements d'ascension et de régression, au point de vue professionnel, s'y opèrent.

Pour apporter quelques éléments d'information à ce propos, nous construisons tout d'abord un tableau en associant la profession des pères de deux conjoints (tableau I). Selon ce tableau, l'homogamie sociale paraît être remarquable chez la population de l'enquête. Plus d'un ménage sur trois s ont composés des partenaires appartenant tous deux au même groupe.

TABLEAU I

La situation sociale des pères des conjoints

Profession du père du mari / Profession du père de la femme	Nombres	Cultivateurs	Ouvriers	Commerçants, artisans	Employés, cadres moyens	Cadres supérieurs, professions libérales	Total
Cultivateurs	18	8,8	4,5	5,5	—	1,1	19,9
Ouvriers	14	2,2	3,4	10	—	—	15,6
Commerçants, artisans ..	38	6,7	7,7	19	6,6	2,2	42,2
Employés, cadres moyens.	8	2,2	—	6,7	—	—	8,9
Cadres supérieurs, professions libérales	12	2,2	1,1	3,4	3,3	3,4	13,4
Total	90	22,1	16,7	44,6	9,9	6,7	100

Devant cette situation, on peut penser qu'une forte tendance à l'endogamie caractérise la population de l'échantillon. En effet, si les mariages s'effectuaient au hasard, il faudrait qu'au lieu de 34,6 %, seulement 27,4 % des mariages se situent sur la diagonale (tableau I).

Cette différence entre l'homogamie sociale observée et ce qui pourrait se produire si les ménages se constituaient au hasard, s'accentue encore si l'on tient compte des unions faites par les individus dans le même milieu ou le milieu le plus proche d'eux-mêmes (75,6 % contre 57,8 %)

On peut répartir les ménages selon le degré de l'homogamie observée dans leur alliance, au point de vue social. C'est ce que nous avons fait ci-dessous, en mettant de 0, marquant l'homogamie parfaite, à 4 qui marque la distance sociale la plus grande entre les conjoints.

Note	Répartition observée	Répartition au hasard
	%	%
4	1,1	1,3
3	—	3,3
2	7,7	13,1
1	21,1	14,9
0	34,6	27,4
1	19,9	15,5
2	10,1	16,8
3	3,3	4,8
4	2,2	3

Valable pour l'ensemble, le coefficient homogamique de la situation sociale diffère selon les groupes. En fait, parmi 100 hommes d'origine paysanne, 40 effectuent leur mariage à l'intérieur de leur groupe. Et le reste choisit son épouse dans un milieu d'ouvriers, et même dans celui des cadres supérieurs et des membres des professions libérales; mais ils préfèrent plutôt celui des commerçants et artisans et des cadres moyens. A l'autre extrémité de l'échelle hiérarchique des professions, c'est-à-dire chez les cadres supérieurs, on observe une situation à la fois analogue et différente de celle des cultivateurs. Ces deux groupes extrêmes se ressemblent dans la mesure où ils tendent à effectuer leur mariage à l'intérieur de leur groupe. Car, chez les cadres supérieurs, on observe même 49 % de mariages homogames, si l'on regarde les chiffres par rapport au père du mari (tableau II).

D'un autre côté, ces deux groupes sont différents l'un de l'autre, car, chez les cultivateurs plus on monte vers les professions élevées et moins on observe de mariages, alors que chez les cadres supérieurs c'est le phénomène inverse qui se produit.

Tableau II

L'activité professionnelle des pères des conjoints

	Profession du père du mari					
	Cultivateurs	Ouvriers	Commerçants, artisans	Employés, cadres moyens	Cadres supérieurs, professions libérales	Total
	Proportions en % par rapport au père du mari					
Cultivateurs	40	27	12	—	17	
Ouvriers	10	20	23	—	—	
Commerçants, artisans ..	30	47	43	66	34	
Employés, cadres moyens.	10	—	14	—	—	
Cadres supérieurs, professions libérales	10	6	8	34	49	
Total	100	100	100	100	100	
	Proportions en % par rapport au père de la femme					
Cultivateurs	44	23	28	—	5	100
Ouvriers	14	21	65	—	—	100
Commerçants, artisans ..	16	18	45	16	5	100
Employés, cadres moyens.	25	—	75	—	—	100
Cadres supérieurs, professions libérales	16	9	25	25	25	100

En tout cas, il paraît être normal que les groupes situés aux extrémités de l'échelle des professions manifestent une tendance assez forte à réaliser des unions homogames, étant donné qu'ils ne peuvent plus monter ou descendre; et que leur migration ne peut s'opérer que dans un seul sens, ou vers la promotion, ce qui est le cas des cultivateurs ou bien vers la régression, dans le cas des individus issus des catégories supérieures.

Parmi les groupes qui se situent au milieu de l'échelle des statuts socio-professionnele, on trouve une certaine tendance au mariage socialement homogène chez les commerçants, sans doute à cause du fait qu'ils ne se sont pas adaptés aux exigences d'un mode de vie moderne,

et que l'on trouve parmi eux, des vestiges marqués de la tradition ancienne qui ne se trouvent pas chez un autre groupe social tel que celui des employés.

C'est chez les employés que l'origine sociale des conjoints est la plus hétérogène. Ils s'allient avec presque tous les autres groupes, mais leur préférence va plutôt vers celui des commerçants ou artisans.

Dans le tableau II qui reprend les mêmes données que le tableau I, mais en les représentant selon qu'on considère les chiffres par rapport au père du mari ou à celui de la femme, on remarque des variations qui méritent d'être étudiées plus profondément. Nous essaierons de dégager à partir de ce tableau deux phénomènes.

D'abord, on développera la variation que le choix de conjoint accuse si l'on regarde les choses par rapport aux filles ou aux garçons; et ensuite, nous tenterons de répondre à la question de savoir si le conjoint accède à la promotion sociale grâce au mariage; et, si oui, quel groupe, celui des filles ou des garçons, en est bénéficiaire ?

Ces deux questions sont en effet liées l'une à l'autre; c'est pourquoi nous présentons leurs réponses ensemble. Notre hypothèse c'est que dans l'ensemble, les maris se déplacent vers les catégories plus favorisées au point de vue de la situation sociale, en s'unissant par le mariage.

Cette hypothèse se trouve ratifiée par la répartition qu'on a faite des ménages selon le degré atteint dans le mariage homogame (page 224). En effet, lorsqu'on considère les chiffres au-dessus de la diagonale et ceux qui se situent au-dessous d'elle, on obtient une différence de l'ordre de 5,6 % à l'avantage des hommes. Autrement dit, on remarque une promotion effectuée par les hommes à travers le mariage. Elle se confirme également par les données présentées dans le tableau II.

Pour illustrer cette promotion, prenons l'exemple des employés. En fait, les employés voient leurs filles se marier avec les commerçants et même les cultivateurs, ce qui représente une régression manifeste, alors que les choses se passent différemment pour les garçons appartenant à ce milieu social. Parmi eux, on trouve une proportion (presque deux tiers) qui s'allient aux filles des commerçants, mais 34 % d'entre eux, soit un sur trois, se marient avec des filles de cadres supérieurs.

Pour prendre un autre exemple, disons que 49 % des fils des cadres supérieurs et professions libérales, contre seulement 25 % des filles de ce groupe, réussissent, en se mariant, à se maintenir dans leur propre groupe.

LA PROFESSION DU MARI ET CELLE DE SON BEAU-PERE

Pour comparer effectivement le milieu social des deux conjoints et mettre en évidence le degré d'homogénéité auquel arrivent les ménages de l'échantillon, sur le plan social, on devrait distribuer la population de l'échantillon en combinant la profession du mari et celle de sa femme au moment du mariage. Mais cette distribution ne se réalise pas, pour la simple raison que les femmes n'exercent pas d'activité professionnelle dans cette ville.

Par conséquent, nous répartissons les conjoints selon la profession du mari et celle de son beau-père (tableau III). Sans doute, cette comparaison ne peut être rigoureuse, du fait des changements intervenus dans la structure socio-professionnelle des deux générations. Toutefois, les résultats sont instructifs dans un certain sens.

Tableau III

L'activité professionnelle du mari et de son beau-père

Profession du mari / Profession du père de la femme	Cultivateurs	Ouvriers	Commerçants, artisans	Employés, cadres moyens	Cadres supérieurs professions libérales	Total
	%	%	%	%	%	%
Cultivateurs	2,2	8,8	5,5	3,3	1,1	20,9
Ouvriers	—	6,6	8,8	—	—	15,4
Commerçants, artisans ..	—	15,4	19,8	5,5	1,1	41,8
Employés, cadres moyens.	—	5,5	2,2	1,1	—	8,8
Cadres supérieurs, professions libérales	—	1,1	4,3	7,7	—	13,2
Total	2,2	37,4	40,6	17,6	2,2	100

La proportion des mariages constitués à l'intérieur des groupes, passe de 34,6 % à 29,7 %. Mais le pourcentage des unions formées

dans le même milieu, ou dans un milieu voisin, passe de 75,6 % à 78,1 %. Ce qui veut dire que les changements n'ont guère été très profonds; et une partie des conjoints qui n'ont pas réalisé leur mariage à l'intérieur de leur propre groupe, l'ont fait dans un milieu très proche.

Les proportions au-dessous de la diagonale et celles qui se situent au-dessus d'elles, sont presque équivalentes (34,1 % contre 36,2 %). Ce phénomène s'explique par le fait qu'une proportion relativement importante des maris exerce encore le métier de paysan (7 %).

Il trouve également son explication dans le fait que bien que les transformations modernes aient doublé le nombre d'ouvriers et d'employés chez les maris par rapport aux pères et aux beaux-pères, elles n'ont pas augmenté le nombre des cadres supérieurs chez les maris. Car, seulement 4,7 % des maris se rangent dans cette catégorie, contre 10,3 % et 13,6 % des pères et des beaux-pères.

Il n'y a là aucun élément de surprise.

Dans les sociétés agraires, l'âge confère un statut, un rôle et une position sociale particulière. Jeune, l'individu travaille sous la direction de son père et à mesure qu'il vieillit, il s'élève sur l'échelle traditionnelle du prestige et de la profession. C'est l'éducation moderne et les diplômes scolaires qui parviennent à renverser cet ordre traditionnel, et comme les études universitaires n'ont pas été largement répandues à l'intérieur de cette population, on remarque que la catégorie des cadres supérieurs obéit encore à la hiérarchie instaurée selon le critère de l'âge.

Profession du père de la femme inférieure à celle du mari : 34,1 %.

Même profession : 29,7 %.

Profession du père de la femme supérieure à celle du mari : 36,2 %.

Nous avons présenté les données du tableau III dans le tableau IV en regardant les choses par rapport soit au père de la femme soit au mari.

Encore une fois, il apparaît que l'homogénéité socio-professionnelle chez les conjoints de l'échantillon, varie selon les maris et leurs femmes Presque tous les cultivateurs se sont mariés avec une fille d'origine paysanne, alors que une sur dix des filles de cultivateurs ont fait leur mariage à l'intérieur de leur groupe; et parmi le reste, la majorité trouve un conjoint dans un milieu ouvrier, ce qui ne paraît pas frappant, étant donné que ce milieu est le milieu le plus proche du leur. Mais une sur quatre d'entre elles s'allient aux commerçants et plus de une sur six aux employés, en raison de l'augmentation numérique des membres de cette dernière catégorie.

Tableau IV

L'activité professionnelle du mari et de son beau-père

	Cultivateurs	Ouvriers	Commerçants, artisans	Employés, cadres moyens	Cadres supérieurs, professions libérales	Total
	Proportions en % par rapport au mari					
Cultivateurs	100	23	13	19	50	
Ouvriers	—	18	21	—	—	
Commerçants, artisans	—	41	50	31	50	
Employés, cadres moyens.	—	15	6	7	—	
Cadres supérieurs, professions libérales	—	3	10	43	—	
Total	100	100	100	100	100	
	Proportions en % par rapport au père de la femme					
Cultivateurs	10	44	25	16	5	100
Ouvriers	—	43	57	—	—	100
Commerçants, artisans	—	37	47	13	3	100
Employés, cadres moyens.	—	62	25	13	—	100
Cadres supérieurs, professions libérales	—	8	33	59	—	100

On voit qu'à la différence des garçons, les jeunes filles d'origine paysanne ont opéré une ascension nette par le mariage. Les maris ouvriers ont réussi à s'unir à une famille d'employé ou de cadre supérieur; alors qu'aucune fille d'origine ouvrière n'a contracté mariage avec un employé, ni un membre de cadres supérieurs et des professions libérales. Il nous semble que l'augmentation numérique des employés a été bénéfiques pour les filles de milieux commerçants, employés et cadres supérieurs, de même que l'augmentation du nombre d'ouvriers parmi les maris a profité aux filles d'origine paysanne.

b) L'homogamie culturelle.

L'homogamie culturelle, ou en d'autres termes l'homogamie des conjoints sur le plan des études entreprises, se révèle très forte chez la population de l'échantilon. Même, on peut dire que la ressemblance entre eux est nettement plus accusée à ce propos que celle qu'ils ont manifestée au point de vue social.

Dans le tableau I, nous présentons le niveau d'études des maris par rapport à celui de leur femme.

TABLEAU I

Le niveau d'études des conjoints

Hommes / Femmes		Analphabètes	Primaire	Secondaire	Supérieur	Ensemble des femmes
	Nbres	24	56	19	1	100
		%	%	%	%	%
Analphabètes	44	17	27	—	—	44
Primaire	54	7	29	18	—	54
Secondaire	2	—	—	1	1	2
Supérieur	—	—	—	—	—	—
Total	100	24	56	19	1	100

On remarque que dans un cas sur deux, 47 %, les deux conjoints ont un niveau d'instruction analogue, dont 17 % sont analphabètes, 29 % primaires, 1 % secondaires. Cette proportion va jusqu'à 100 % si l'on considère le niveau d'études le plus proche des maris ou des femmes.

En effet, le niveau d'études de cette population ne paraît pas être très élevée, et même une proportion considérable d'entre elle est analphabète. Mais ce qui peut caractériser ces individus et leur union, c'est la corrélation hautement significative entre le niveau d'études des partenaires.

Dans l'ensemble, les maris ont un niveau d'études plus élevé que leur femme.

Niveau d'études du mari plus élevé : 46 %.

Même niveau d'études : 47 %.

Niveau d'études de la femme est plus élevé : 7 %.

Ce qu'on a pu observer sur la ressemblance des conjoints quant au niveau d'études, se rencontre également lorsque l'on prend en considération le diplôme obtenu par chacun d'entre eux (tableau II). Même ici, l'homogamie culturelle est légèrement supérieure à celle qu'on a remarquée en répartissant les conjoints selon leur niveau d'études. 59 % des ménages soit les trois cinquièmes d'entre eux, sont constitués par des partenaires ayant un diplôme identique.

TABLEAU II

Le diplôme obtenu par les conjoints

Hommes / Femmes		Pas de diplôme	C.E.P.	Baccalauréat	Licence doctorat	Total
	Nbres	54	39	6	1	100
		%	%	%	%	%
Pas de diplôme	74	47	27	—	—	74
C.E.P.	25	7	12	6	—	25
Baccalauréat	1	—	—	—	1	1
Licence, doctorat	—	—	—	—	—	—
Total	100	54	39	6	1	100

En conséquence, on peut dire que les mariages se forment, dans une majorité immense, entre personnes ayant un niveau d'instruction analogue; et la similitude que nous avons remarquée chez les conjoints quant à leur place sur l'échelle hiérarchique des études est considérable.

c) L'homogamie religieuse.

Comme nous y avons fait allusion, à propos de l'appartenance religieuse des conjoints, dans les chapitres précédents, tous les individus de l'enquête sont musulmans; et l'Islam est la religion des deux conjoints. On peut dire, au fond, que l'identité de religion entre les parties contractantes est une sorte de préalable à la formation de tous les mariages dans ce milieu.

b) La distance globale entre les conjoints.

On a essayé de trouver un indice global qui permette de mesurer la distance séparant les conjoints en retenant plusieurs caractères.

TABLEAU I

Indice global de distance entre les conjoints (1)

Indice global	Nombres	%	% cumulé	Indice global	Nombres	%	% cumulé
16	2	2	2	24	12	11,6	76,77
17	3	2,91	4,91	24,5	2	2	78,77
18	3	2,91	8,82	25	5	4,9	83,62
18,5	1	1	9,82	25,5	2	2	85,62
19	6	5,82	15,64	26	7	6,8	92,42
19,5	2	2	17,64	26,5	1	1	93,42
20	3	2,91	20,55	27	4	3	96,42
20,5	3	2,91	23,46	27,5	1	1	97,42
21	7	6,8	30,26	28	2	2	99,42
21,5	3	2,91	33,17	29	1	1	100
22	14	13,6	46,77		103	100	
22,5	6	5,8	52,57				
23	8	7,7	60,27				
23,5	5	4,9	65,17				

(1) En page 234 figure la courbe correspondante à ce tableau. La valeur de X2 s'établit à 5,15, ce qui avec 7 degrés de liberté correspond à P = 0,35. En conséquence, on peut admettre que la courbe a une allure normale.

Quant aux caractères qui pourraient être inclus dans cet indice, en dernière analyse, on a choisi les suivants :

1° Différence d'âge;

2° Lieu de naissance;

3° Lieu de résidence;

4° Niveau d'études;

5° Profession des pères des conjoints;

6° Profession du mari et de son beau-père.

L'homogénéité quasi totale entre les conjoints en ce qui concerne leur religion respective, leur nationalité ou celle de leurs parents, nous a amené à exclure ces caractères de l'indice global. D'un autre côté, on ne pouvait établir une comparaison entre la profession exercée par le mari et celle de sa femme, car celle-ci, comme nous l'avons vu précédemment, n'assumait pratiquement pas de responsabilité en dehors de la maison.

Les caractères de l'indice global étant fixés, on a adopté un barème commun dont les points s'étendaient de 1 à 5. Les caractères retenus avaient tous la même importance dans l'indice global, et on donnait un point lorsque la distance entre les conjoints était la plus grande et cinq dans le cas où la similitude était parfaite.

Le tableau ci-dessus présente la répartition de l'indice global dans cent trois ménages. La note moyenne s'établit à 22 points, c'est-à-dire 7 points supérieure à celle du milieu de l'intervalle, soit 15. Dix-sept ménages soit 16,5 % dans l'ensemble, ont une note inférieure à 20 points, alors que 68, soit 66 %, d'entre eux se situent entre 20 et 25 points.

Section I

LA VARIATION DE L'INDICE GLOBAL SELON LE STATUT SOCIO-PROFESSIONNEL DU MARI

Une tendance remarquable à l'homogamie caractérise les conjoints, observés dans l'ensemble. Mais, cette tendance s'accentue ou s'abaisse selon les divers milieux socio-professionnels.

D'après les résultats qu'on peut dégager de la distribution de l'indice global selon le milieu social des conjoints, il semble que plus on monte sur l'échelle hiérarchique des professions et plus la tendance à l'homogamie s'abaisse (tableau I illustré par une planche d'histo-

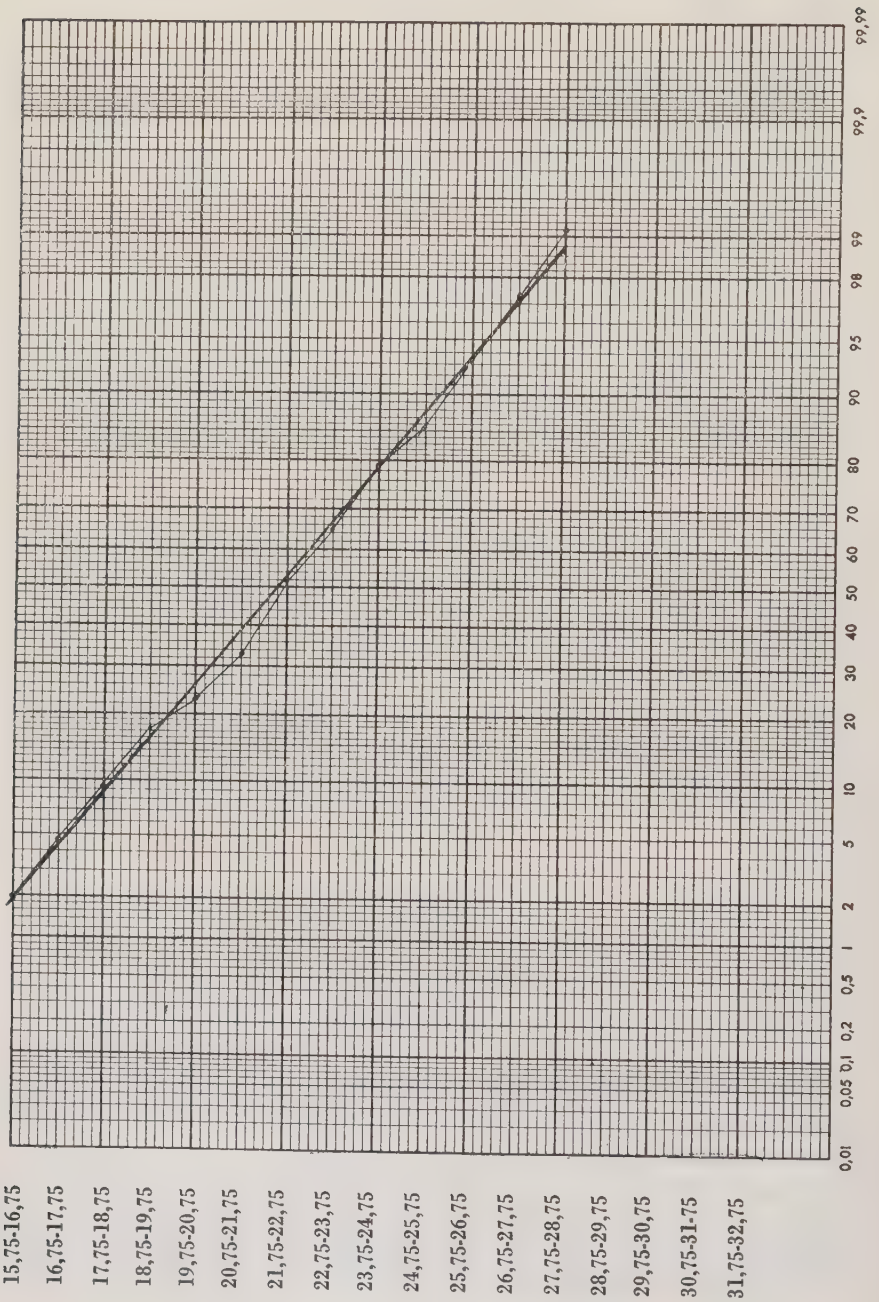
15,75-16,75
16,75-17,75
17,75-18,75
18,75-19,75
19,75-20,75
20,75-21,75
21,75-22,75
22,75-23,75
23,75-24,75
24,75-25,75
25,75-26,75
26,75-27,75
27,75-28,75
28,75-29,75
29,75-30,75
30,75-31-75
31,75-32,75
0,01 0,05 0,1 0,2 0,5 1 2 5 10 20 30 40 50 60 70 80 90 95 98 99 99,9 99,99

grammes). Si 3 % des ménages d'ouvriers se situent entre 13,5-15,5 sur l'indice global, cette proportion monte à 16 % chez les employés et à 50 % chez les cadres supérieurs et membres des professions libérales. D'autre part, si chez les ouvriers et les commerçants 32 % des ménages obtiennent une note comprise entre 22-23,5, seulement 5 % des ménages d'employés en font de même, et on ne trouve pratiquement pas de ménages appartenant aux cadres supérieurs qui arrivent à ce niveau.

On peut dire, en fait, qu'en ce qui concerne les caractères retenus par l'indice global, une influence très nette est exercée par le milieu professionnel auquel appartiennent les ménages.

TABLEAU II

Indice global de distance entre les conjoints selon la profession du mari

Indice global	Ouvriers	Commerçants, artisans	Employés, cadres moyens	Cadres supérieurs
	31	46	19	2
	%	%	%	%
14,5 - 15,5	3	2	16	50
16 - 17,5	16	15	21	—
18 - 19,5	20	24	32	50
20 - 21,5	29	22	26	—
22 - 23,5	32	32	5	—
24 - 25,5	—	5	—	—
26 - 27,5	—	—	—	—
28 - 29,5	—	—	—	—
Total	100	100	100	100
Indice moyen	20,2	20,2	18,6	16,5

Ensemble

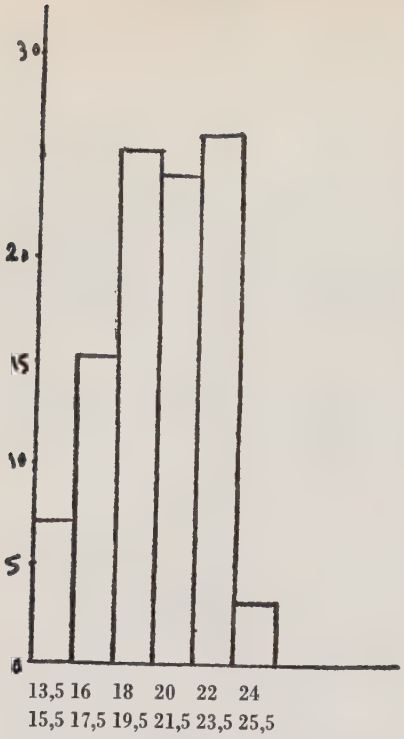

Commerçants

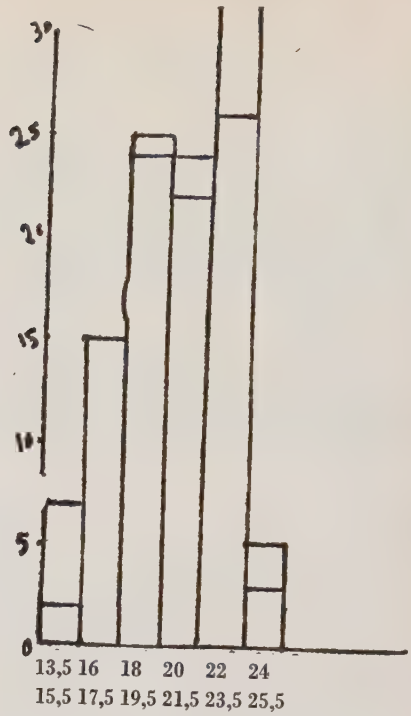

Ouvriers

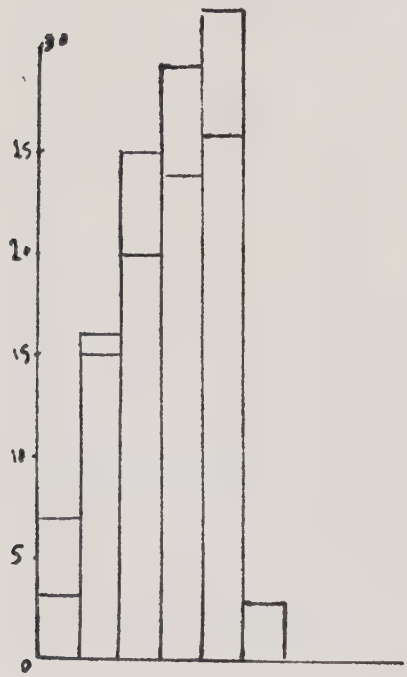

Employés

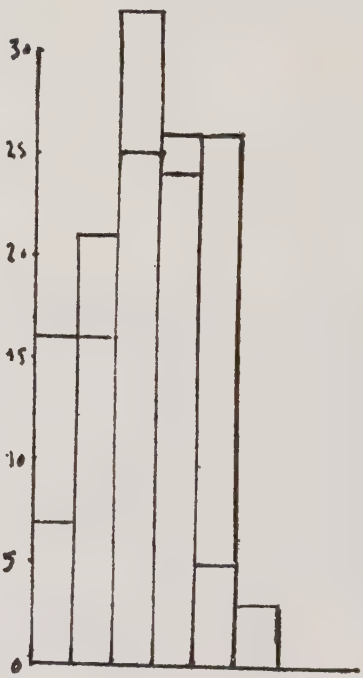

Section II

L'INFLUENCE DU NIVEAU D'INSTRUCTION SUR L'INDICE GLOBAL

On a essayé également de mettre en relief l'importance de niveau d'études des conjoints sur la répartition de l'indice global. Le tableau II, illustré par une planche d'histogrammes, témoigne de cet effort.

En effet, il existe une influence remarquable de niveau d'instruction sur la distribution de l'indice global. Plus on monte sur l'échelle hiérarchique des études, et plus la distance entre les conjoints est grande. 4 % des analphabètes ont une note comprise entre 13,5 et 15,5; tandis que cette proportion monte jusqu'à 10 % chez ceux qui ont fait des études primaires sans avoir obtenu leur C.E.P. et jusqu'à 11 % et 12 % respectivement chez ceux qui ont fini leurs études primaires et les personnes qui ont des études secondaires.

Tableau III

Distribution de l'indice global de distance entre les conjoints selon le niveau d'études du mari

Indice global	Analphabètes	Primaire sans C.E.P.	Primaire avec C.E.P.	Secondaire
	24	31	27	17
	%	%	%	%
13,5 - 15,5	4	10	11	12
16 - 17,5	12	16	29	18
18 - 19,5	17	23	30	35
20 - 21,5	12	29	26	24
22 - 23,5	46	22	4	12
24 - 25,5	9	—	—	—
26 - 27,5	—	—	—	—
Total	100	100	100	100

Ensemble

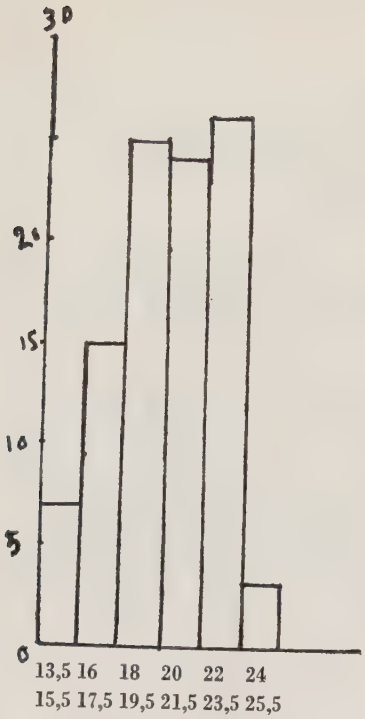

Primaire avec C.E.P.

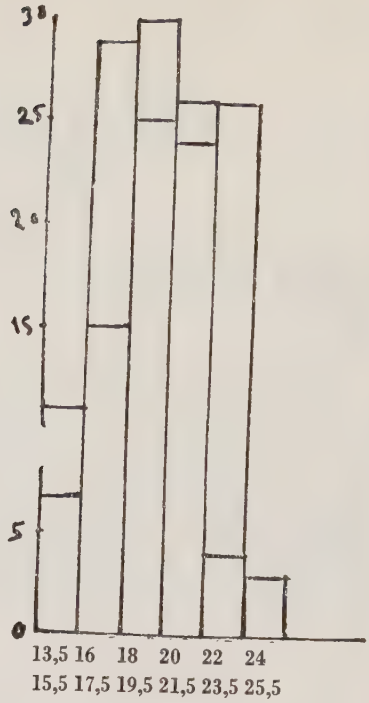

Primaire sans C.E.P.

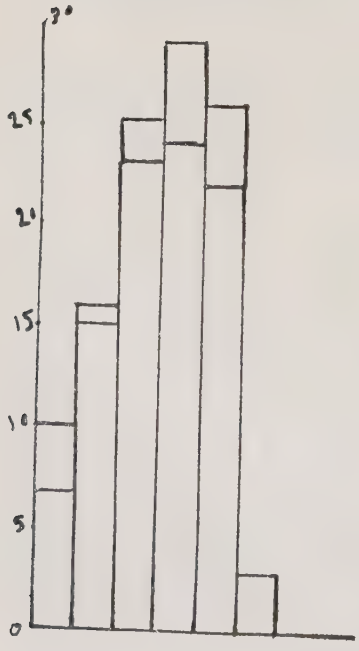

Supérieur

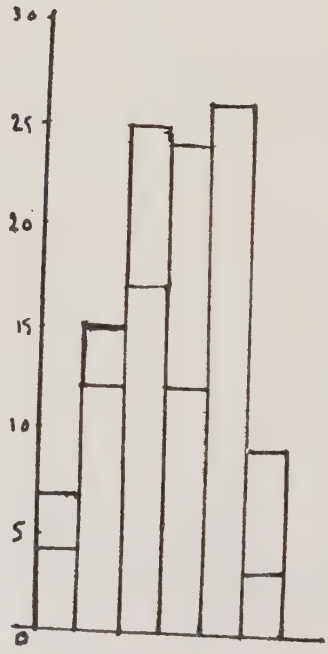

Secondaire

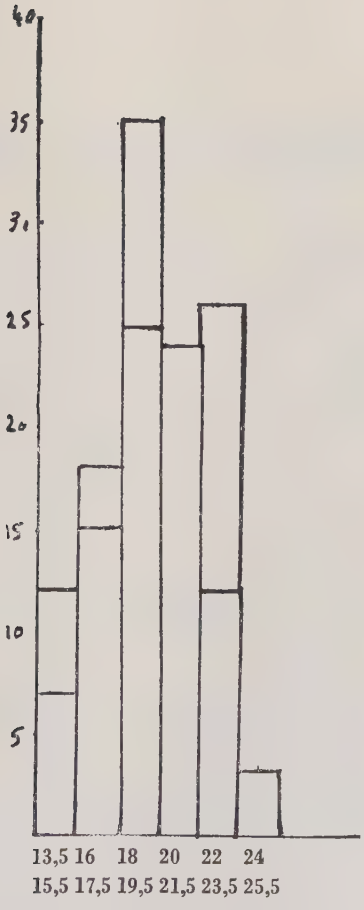

Un autre exemple que nous empruntons également au tableau III, illustre clairement cette réalité : on sait que plus on monte dans les catégories des notes, plus l'homogamie est accusée chez les partenaires; or, parmi tous les conjoints de la présente enquête, ce sont seulement les analphabètes qui obtiennent des points compris entre 24 et 25,5, dans une proportion non négligeable (un sur dix).

Section III

LA DISTANCE ENTRE LES CONJOINTS AU COURS DES ANNEES A VENIR

On a remarqué qu'en réalité la distance séparant les conjoints changeait avec la situation sociale et le niveau d'études des individus. On peut, au fond, s'interroger sur la distance plus ou moins grande entre les conjoints dans l'avenir.

Il est très difficile, compte tenu de la nature des informations recueillies par l'enquête, de répondre strictement à cette question. Toutefois, on a essayé de répartir la population d'échantillon selon l'âge des conjoints et la note qu'ils obtiennent dans l'indice global; l'hypothèse étant que la situation dans laquelle les jeunes se sont mariés doit être différente de celle des vieux. Mais cette hypothèse se trouve faussée, en quelque sorte, du fait que tous les conjoints de l'échantillon se sont mariés au cours d'une période très limitée : 21 avril - 2 mai, et par conséquent dans une même ville et à un moment précis de l'histoire de cette ville.

Malgré toutes ces limites, la distribution des ménages selon l'âge du mari et les notes obtenues dans l'indice global est assez significative; elle montre que l'âge des individus au moment du mariage influe sur la distance séparant les conjoints, même si le mariage se réalise au cours d'une courte période. Une légère augmentation de distance entre les conjoints se fait jour lorsqu'on distingue deux groupes d'âge : les moins de 33 ans et ceux qui ont 33 ans et plus (page 241). Chez les moins de 33 ans, 23 % des ménages ont une note inférieure à 17,5, 50 % ont une note comprise entre 18 et 21,5, 27 % obtiennent des points s'étendant de 22 à 25,5, alors que chez ceux dont l'âge a atteint 33 ans et plus, ces proportions s'établissent respectivement à 18 %, 54 % et 28 %. Quoi qu'il en soit, les résultats de la présente enquête nous permettent de penser que dans les années qui viennent, il y aura une légère tendance à l'augmentation de la distance entre les conjoints.

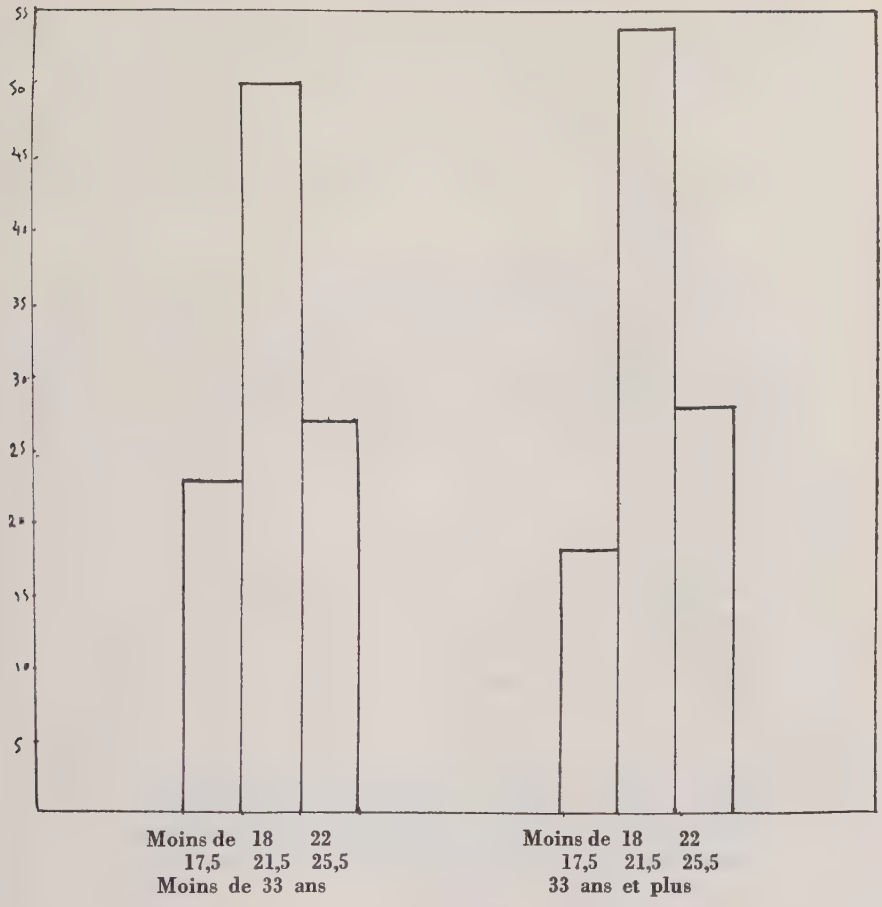

Sans doute, cette tendance n'est-elle pas très grande; et l'on peut dire que l'homogamie sera encore une des caractéristiques des unions de demain.

ANNEXE

LA STRUCTURE DE L'INDICE GLOBAL

L'indice global renferme six caractères et chacun de ces caractères comporte de une à cinq notes réparties de la manière suivante :

1. — L'écart d'age.

	Notes
Même âge jusqu'à 4 ans de différence d'âge	5
4 à 6 ans	4
7 à 9 ans	3
10 à 12 ans	2
13 ans et plus	1

2. — Niveau d'études.

Analphabètes, même catégorie	5
Etudes primaires faites à l'école ou hors d'elle (sans C.E.P.), un intervalle	4
Etudes primaires avec C.E.P., deux intervalles	3
Etudes secondaires, trois intervalles	2
Etudes supérieures, quatre intervalles	1

3. — Lieu de naissance.

Même arrondissement	5
Même ville	4
Même département	3
Même région	2
Deux régions différentes	1

4. — Lieu de résidence.

Même barème que pour le lieu de naissance (on a donné 4,5 aux conjoints dont l'adresse n'était pas parfaitement précise, mais on savait qu'ils habitaient au moins tous deux à Meched).

5. — Profession des pères des conjoints.

Cultivateurs, même catégorie	5
Ouvriers, un intervalle	4
Commerçant, artisans, deux intervalles	3
Employés, cadres moyens, trois intervalles	2
Cadres supérieurs, professions libérales, quatre intervalles	1

6. — Profession du mari et de son beau-père.

Même barème que pour la profession des pères des conjoints.

CHAPITRE III

Les circonstances du mariage.

Section I

LES CIRCONSTANCES DES RENCONTRES

α) Les rencontres effectuées par les jeunes gens.

Nous avons vu, tout au long des chapitres qui précèdent, les caractéristiques essentielles de la population de la présente enquête, nous avons également observé à quel point la population tendait à conclure des unions homogènes selon des caractères tels que l'âge, le niveau d'études et le milieu social et enfin, la localité de résidence et de naissance.

Dans ce chapitre, nous nous proposons d'apporter quelques indications sur les circonstances qui président à la rencontre des conjoints ou de leurs familles (dans le cas où l'initiative du mariage a été prise par celles-ci). Autrement dit, nous cherchons à savoir comment les individus se rencontrent, et jusqu'à quel point les jeunes peuvent se libérer de l'emprise de leur groupe et choisir sur leur propre initiative, leur conjoint, qui n'était pas d'ailleurs tout à fait différent d'eux-mêmes en ce qui concerne les caractères retenus dans l'enquête.

La première question que nous leur avons posée était : « Est-ce que vous avez choisi votre partenaire vous-même, ou est-ce plutôt vos parents qui l'ont choisi pour vous? »

80 % des personnes interrogées nous ont donné une réponse précise à cette question. Parmi elles, 63 % déclarent que le choix

est fait par les parents, la mère le plus souvent, et le reste (37 %) prétendent avoir choisi leur partenaire eux-mêmes.

Il faut préciser que ces derniers, sont tous de sexe masculin et qu'aucune femme ne déclare avoir choisi elle-même son conjoint.

On peut donc dire, d'après les résultats de la présente enquête, que le mariage est presque entièrement soumis à la volonté des parents des conjoints. Ce sont eux qui cherchent une partenaire pour leur fils et ce sont encore eux qui la choisissent. Si nous parlons de la recherche d'« une partenaire », c'est parce qu'en général, la famille de l'homme se met à chercher une épouse pour son fils.

Cette liberté de choix est encore plus réduite pour les femmes. Si aucune femme dans cette enquête ne déclare avoir sélectionné son futur mari, cela peut être dû à l'étroitesse numérique des femmes interrogées; mais, à notre sens, c'est un fait général et les résultats de ce travail ne font que confirmer une réalité admise par la société. Dans les chapitres ultérieurs, lorsque nous traiterons du problème de l'attitude des conjoints, et surtout du rôle des hommes et des femmes, nous aurons l'occasion d'approfondir davantage ce problème.

A ceux qui ont répondu avoir connu et choisi eux-mêmes leur future épouse, on a posé la question suivante : « Si vous avez connu votre futur conjoint vous-même, où est-ce que cette connaissance a eu lieu, et comment? »

La réticence des personnes interrogées augmente à l'égard de cette question et on remarque que quelques-unes d'entre elles refusent d'y répondre (trois personnes).

Les réponses obtenues sont assez diverses, mais on peut les introduire aisément dans les catégories suivantes :

1° Relations d'enfance dans le cadre des liens de parenté;

2° Voisinage;

3° Circonstances fortuites;

4° Réunions amicales, officielles, etc.

*
**

1° *Relations d'enfance dans le cadre des liens de parenté.*

En effet, il existe dans cet échantillon une proportion considérable des conjoints ayant des liens de parenté entre eux. On ne peut pas

donner de chiffres précis à ce sujet, étant donné qu'on n'a pas posé de questions dans ce sens. D'autre part, le Bureau de Recensement Judiciaire nous ayant fait défaut, nous n'avons aucune donnée dans ce domaine. Toutefois, les conjoints, eux-mêmes, révèlent l'existence de ces liens, en donnant des précisions sur la façon dont ils ont rencontré et connu leur futur partenaire. 23 % de ceux qui déclarent avoir connu leur futur conjoint eux-mêmes, invoquent des relations établies dans le cadre des liens familiaux.

En réalité, la société tolère plus facilement des relations de ce genre, et c'est pour cette raison que les interrogés parlent des contacts de longue durée. Mais, peut-on dire que les conjoints, même lorsqu'ils sont liés par de tels liens, peuvent se marier sans que leur groupe parental intervienne?

La réponse à cette question paraît être négative, car nous voyons toujours les interrogés mentionner l'intervention des parents, en précisant qu'ils leur ont demandé de donner leur consentement au mariage. Nous présentons ci-dessous, intégralement, quelques réponses données à cet égard, à titre d'exemple :

Sergent de l'Armée (1) :

« J'ai choisi moi-même ma future partenaire : elle était ma cousine et lors de mon départ pour Téhéran afin de faire mon service militaire, ce choix est devenu officiel. »

Aide-coiffeur :

« Elle est ma cousine, je l'ai connue depuis mon enfance, dans la maison de mon oncle; j'ai décidé ensuite de me marier avec elle, et mes parents ont facilité l'affaire. »

Employé de municipalité :

« Elle est ma cousine, on a été ensemble depuis l'enfance et parfois je vivais chez ses parents. »

Ouvrier de magasin de nettoyage :

« J'ai choisi moi-même ma future femme, elle était ma cousine, mais, ce sont mes parents qui ont fait toutes les démarches pour réaliser le mariage. »

Propriétaire foncier :

« Nous avons des liens de parenté. Je l'ai connue en fréquentant ses parents et après avoir senti une certaine affection envers elle, j'ai envoyé mes parents demander sa main. »

(1) La profession du mari.

Voilà quelques déclarations assez significatives des conjoints, à ce sujet.

Il s'agit là d'une latitude de fréquentation et de choix tolérée par la société pour les jeunes qui sont liés entre eux par un lien quelconque de parenté. Il faut préciser que ces fréquentations ne dépassent pas des limites très restreintes et il ne faut pas s'attendre à des sorties de jeunes gens ensemble loin des yeux de leurs parents. Partout et toujours les regards attentifs de la société les surveillent et restreignent leur liberté; et ce sont effectivement les parents qui représentent, sur ce point, la société dans son ensemble.

2° *Le voisinage.*

Une autre circonstance qui a contribué, jusqu'à un certain point à la rencontre des jeunes est le voisinage. 23 % des personnes interrogées qui déclarent avoir connu avant le mariage leur future femme et l'avoir choisie elles-mêmes évoquent des rencontres qu'on peut ramener sous cette rubrique.

Voici quelques réponses :

Tailleur :

« Elle était ma voisine et on se parlait dans la cour devant la maison. Peu à peu, nous avons senti une certaine affection l'un pour l'autre et j'en ai parlé à ma mère, alors mes parents ont pris contact avec les siens et arrangé notre mariage. »

Inspecteur de police :

« Oui, on habitait la même maison. Lorsque je l'ai vue la première fois, j'ai senti que je l'aimais et le lieu où nous avons fait connaissance était notre rue. »

Boucher :

« Elle venait toujours acheter de la viande chez nous. »

3° *Les circonstances fortuites.*

Faute de réunions diverses fréquentées par les personnes des deux sexes et en l'absence de toutes sortes de latitude en vue de rencontrer et connaître son futur partenaire, on peut penser que les circonstances de nature fortuite et brève peuvent être à l'origine du choix des conjoint l'un par l'autre; et cela d'une manière relativement fréquente.

D'après cette enquête, 38 % des conjoints qui ont prétendu avoir choisi eux-mêmes leur partenaire, déclarent qu'une circonstance imprévue a favorisé leur rencontre.

Ces circonstances sont extrêmement variées :

La rue, l'avenue, et même le cinéma (rarement), ont pu être des occasions de se rencontrer.

Mais précisons que ces rencontres n'ont pas été suivies de fréquentations régulières avant le mariage, du moins d'après ce que les conjoints déclarent eux-mêmes.

Il est intéressant d'observer les mots qu'ils emploient pour justifier leur choix. Lorsqu'une personne déclare, par exemple avoir connu sa future partenaire dans la rue, et avoir pensé qu'elle serait « chaste » et donc « digne » d'une « vie conjugale » pour la simple raison qu'elle avait évité de lui parler et même de lui répondre, on peut avoir quelques idées sur le rôle que cette société exige qu'une fille assume.

Il vaut mieux laisser la parole aux interrogés et entendre, sans aucun commentaire, leurs propres mots et expressions :

Aide-boucher :

« J'ai vu ma future femme dans la rue et je l'ai aimée et j'ai demandé à mes parents de demander sa main. »

Epicier :

« Tout d'abord, j'ai vu la fille deux fois dans la rue et comme je me suis rendu compte de sa chasteté et de sa continence, j'ai demandé à ma mère d'aller avec mon père chez elle (car son père était un ami du mien). Ils ont accepté et notre mariage a pu avoir lieu. »

Employé de centrale électrique :

« Je l'ai vue moi-même avant le mariage, elle m'a plu et après mes parents sont allés demander sa main. Mais dans l'avenue et la rue, nous n'avons pas parlé ensemble. »

Ouvrier :

« Un soir, j'étais assis seul dans un cinéma. Je l'ai vue, on a engagé la conversation et après notre fréquentation a continué et a abouti au mariage. »

Conducteur :

« J'ai vu ma future conjointe dans l'avenue et j'ai dit à ma mère : va demander la main de cette fille car elle paraît être une bonne fille. Peu de temps après, nous avons célébré la cérémonie de nos fiançailles. »

Ouvrier :

« Oui, j'ai choisi moi-même ma future femme. J'ai fait ce choix lorsqu'un jour sur le chemin du lycée je l'ai vue. »

Nous croyons que ces réponses présentent chacune une certaine particularité et par là-même indiquent quelques aspects, non seulement des circonstances qui ont présidé aux rencontres entre des conjoints, mais encore d'autres faits relatifs au mariage.

Tout d'abord, le rôle éminent que jouent les parents à cet égard apparaît clairement à travers ces réponses.

Si, en effet, quelques personnes ne mentionnent pas le rôle de leur famille dans le mariage, cela, croyons-nous, loin de minimiser l'influence de celle-ci, la confirme d'une autre manière. Il montre que cette influence a été considérée trop normale pour être mentionnée.

Il est presque impossible de procéder à un mariage sans faire appel à la famille dans cette société.

En fait, le groupe familial contrôle sévèrement le mariage des jeunes gens et son approbation ou sa désapprobation du choix déjà fait, ce qui n'arrive pas souvent, revêt une importance vitale. C'est, en tout cas, la famille qui doit intervenir pour unir deux personnes par le mariage.

D'un autre côté, compte tenu de l'importance considérable que prennent les circonstances fortuites telles que la rencontre dans l'avenue ou dans la rue, on peut dire que ces circonstances, sans être institutionnalisées, jouent un rôle remarquable dans la constitution des ménages dans ce milieu.

Dans cette culture également, on verra un jour se créer des organismes divers pour faciliter le contact des jeunes; mais il est difficile d'en prévoir précisément la date exacte tant que dans le monde des idées, surtout de celles qui concernent le mariage et la relation entre les sexes, les changements seront aussi lents.

4° *Les réunions diverses.*

Un petit nombre, 16 % de ceux qui déclarent avoir connu et choisi leur conjoint, invoquent une réunion quelconque comme circonstance antérieure présidant à leur rencontre.

En réalité, il faut dire que ce genre de circonstances est très peu fréquent dans ce milieu. Les associations culturelles ou de tout autre ordre y manquent pour regrouper les individus des deux sexes et leur donner une occasion de se rencontrer. Il faut, nous

semble-t-il, attendre une période où l'industrialisation soit plus poussée et l'emprise de la tradition locale moins forte, pour voir se répandre des institutions de ce genre.

Les réunions qu'invoquent cette fraction minime des conjoints comme étant à la base de leur mariage sont d'ailleurs décrites d'une manière peu précise. On parle par exemple de « la réunion organisée à l'occasion d'une fête » ou encore « d'un événement important », on voit bien que la réponse n'est pas assez détaillée.

En plus, une des caractéristiques de ces réunions, telle qu'elle se dégage à partir de ces brèves déclarations, est sans doute le fait qu'elles ont été organisées, non pas sur l'initiative des individus et pour eux mais, à cause des événements importants qui ont eu lieu dans la vie sociale. Aucun conjoint ne parle précisément d'une réunion amicale qui puisse être à l'origine de son mariage. Tout cela peut témoigner de la forte emprise de la société et de ses mécanismes, emprise qui s'exerce non pas pour lever des barrières entre les deux sexes, mais pour les séparer encore davantage.

En premier lieu, la conclusion qui ressort de l'ensemble de ces réponses, confirme encore une fois la nécessité de l'intervention parentale dans tous les moments du mariage. En second lieu, à la lecture de ces déclarations, on a l'impression que les individus se décident au mariage très rapidement.

Cette rapidité de décision est évidente lorsque la rencontre a eu lieu dans le cadre de circonstances fortuites et de voisinage. Il faut, pour expliquer ce fait, évoquer l'absence de toute liberté de contact entre les deux sexes. Or, à défaut de telles fréquentations, il semble naturel que le jeune homme prenne sa décision uniquement à partir de considérations d'ordre esthétique, ce qui ne demande pas beaucoup de réflexions.

L'explication de ce phénomène n'est pourtant pas complète, si l'on ne mentionne pas l'intervention du « tribunal familial ». En effet, la famille ratifie ou rejette souverainement les choix après avoir étudié le pour et le contre. Il faudrait demander aux interrogés de préciser combien de fois leur choix a été désapprouvé par leur famille, pour montrer que des études diverses se font avant d'unir deux personnes par le mariage. La famille ne peut, certes, pas tenir compte des questions de convenance de goût ou de caractère, mais il y a dans cette société d'autres mécanismes qui règlent ce problème. Il faut parler, par exemple, de la supériorité des hommes sur les femmes. Or, cette supériorité du statut permet à l'homme de commander dans la maison et oblige la femme à se soumettre à ses

ordres; ce qui évite les querelles provenant de différences de goût ou de caractère.

Ces faits se confirment également par les réponses obtenues à la question suivante :

« Est-ce que vous vous êtes fréquentés avant le mariage? Si oui, est-ce qu'il y avait toujours un membre de votre famille pour vous accompagner ou non? et combien de temps avant vos fiançailles vous êtes-vous connus et fréquentés? »

Les déclarations se prêtent en fait mal au calcul. D'abord, parce qu'elles sont parfois trop brèves, ce qui peut venir de la gêne ressentie par l'interrogé à fournir quelques indications à ce sujet. D'autre part, il est difficile de classer ces réponses individualisées, par le fait de la durée plus ou moins longue qu'elles invoquent dans des catégories précises. Mais, en aucun cas, ces résultats ne vont à l'encontre de ce qui vient d'être dit.

On remarque tout d'abord que des relations strictement limitées et surveillées ont pu s'établir entre les futurs conjoints liés par un lien quelconque de parenté. En dehors de ce genre de relations, il n'y a pratiquement de contact entre les jeunes gens destinés à s'unir.

Il est intéressant d'entendre les intéressés eux-mêmes parler à ce propos :

Employé :

« On ne s'est pas fréquenté, nous ne nous sommes vus qu'une fois avant les fiançailles. »

Ouvrier :

« Une fréquentation très limitée et brève, seulement dans la maison. »

Conducteur :

« Aucune fréquentation, je la voyais seulement dans la rue. »

Employé de centrale électrique :

« Non, aucune fréquentation avant les fiançailles. » Toutefois, quelques-uns des interrogés font état de certaines relations avant le mariage.

Employé de l'Organisation du Plan :

« Nous nous sommes fréquentés, non pas dans l'avenue mais à la maison, parce qu'on était voisin. »

Ouvrier :

« Oui, parfois on se rencontrait dans la rue et on faisait une petite promenade ensemble et jamais personne de la famille ne nous accompagnait. »

Toutes ces réponses-types que nous présentons ici nous amènent encore une fois à répéter que la fréquentation des futurs conjoints avant le mariage reste toujours limitée sinon nulle.

Si la société est un peu plus tolérante envers les relations établies entre ceux qui ont entre eux un lien familial, à condition que ces relations ne débordent pas des limites très étroites, elle est en revanche tout à fait hostile à une prise de contact régulière entre futurs conjoints issus de familles non liées.

Ensuite, on a interrogé les conjoints sur la durée qui a séparé le moment où ils ont fait connaissance avec la fille et celui où ils ont averti leurs parents.

La question était formulée ainsi :

« Quand est-ce que vous avez averti votre famille? »

Les délais s'étendent de trois jours à un an et même plus.

Mais, en général, ils sont courts ce qui confirme encore une fois l'observation déjà faite sur l'emprise parentale et nous amène à répéter que le mariage est encore une affaire de groupe et que les individus doivent faire appel à celui-ci pour réaliser leur union.

L'ensemble des conclusions que nous avons tirées à partir des données recueillies par l'enquête, nous permettent de prévoir en quelque sorte les réponses à la question suivante :

« Est-ce que votre famille était favorable, très favorable ou presque favorable, ou plutôt défavorable, très défavorable à votre choix? »

L'hypothèse préalable est qu'un choix qui soulèverait la désapprobation des parents ne passe pas dans l'esprit du jeune homme, tant qu'il a conscience du fait que le mariage doit subir l'examen attentif des « grands » des deux familles. En effet, sans vouloir nier le rôle que « les raisons du cœur » ou plus simplement « l'amour » peuvent jouer dans le rapprochement des individus, on doit préciser que, dans ce milieu, l'union conjugale est soumise plutôt à d'autres mécanismes; parmi lesquels le calcul conscient, et la sagesse des « grands » ne sont pas les moins importants.

Les conclusions qui s'imposent à partir des réponses à cette question rejoignent ce qui vient d'être dit : les conjoints, dans une immense majorité, 80 %, font état de l'accord complet de leurs parents concernant leur mariage et seulement une minorité de l'ordre de 20 % a fait quelques réserves à cet égard.

Ces réserves appellent quelques indications supplémentaires.

Elles sont si individualisées que chacune d'entre elles constitue un cas particulier, mais dans l'ensemble on peut dire qu'il s'agit ou bien de manque de parents proches, soit pour la fille, soit pour le garçon, ce qui est attesté le plus souvent; ou d'une certaine insistance dont a fait preuve l'intéressé pour persuader ses parents et obtenir leur approbation.

Sans doute, cette approbation a-t-elle été extrêmement difficile à obtenir. Car, dans une affaire de mariage, sont impliqués non seulement les parents directs des intéressés, mais tous les membres de la grande famille constituée par plusieurs personnes de statut quelque peu inégal. En conséquence, certains nous parlent des concessions qu'ils ont données pour arriver à leur but. Les concessions sont diverses mais parmi elles on peut mentionner à titre d'exemple « l'engagement pris par le conjoint de partager les dépenses de son mariage avec son père » pour le consoler au moins matériellement de cette « mésalliance ».

b) Les rencontres effectuées par les familles (en cas du mariage arrangé).

Sous cette rubrique, nous allons développer le cas des interrogés qui déclarent que leur mariage a été le résultat du choix et de la décision de leurs parents.

Afin de présenter quelques éléments d'information en ce qui concerne la façon dont les parents ont procédé, nous avons posé la question suivante à cette catégorie de conjoints : « Si votre famille a arrangé votre mariage comment est-ce qu'elle a procédé? »

Tout d'abord, précisons qu'une certaine proportion des interrogés se sont gardés de fournir des précisions à ce propos. Mais les réponses du reste des interrogés, presque 94 %, parmi ceux qui ont déclaré que leurs parents avaient fait le choix de leur partenaire, présentent une certaine variété. Certains parlent du pélerinage fait par la famille de leur conjoint, ce qui avait donné l'occasion à leurs parents de voir la fille et de prendre contact avec ses « grands » afin de préparer le mariage; d'autres parlent du voisinage, mais en tout cas la réponse-type de cette population demeure la suivante : « On est allé demander la main de ma future épouse »; ou bien dans le cas où une femme répondait : « Les membres de sa famille ont demandé ma main ».

Il y a, en fait, très peu d'indications sur la manière dont cette demande a été faite, ou comment le choix initial a été fixé, ou même

sur les individus qui ont été chargés de faire cette demande. Toutefois, à travers les quelques petites allusions faites par les personnes interrogées, on peut très bien saisir qu'il s'agit là d'une recherche intentionnelle faite afin de trouver une épouse pour le jeune homme.

Sans doute, ces réponses présentent-elles une extrême diversité qui rend difficile leur classement dans des catégories spécifiques. Toutefois, il est possible d'affirmer que dans la majorité des cas, les vieilles femmes de la famille se réunissent et qu'après avoir demandé à des individus de leur connaissance l'adresse des filles, dont le statut social de la famille et d'autres conditions leur conviennent, elles vont les voir et qu'au bout de quelques jours, au cours desquels elles ont l'occasion de bien réfléchir, elles font part de leur décision au conjoint lui-même et à son père. Si l'accord de ces derniers est obtenu pour la deuxième fois, elles vont à la maison de celle qu'elles ont choisie et demandent sa main. La famille de la jeune fille également fait des démarches auprès de ceux qui connaissent ce jeune homme pour se renseigner sur ses habitudes, sa famille, son rang social, etc.

Voilà ce qu'on peut dégager de l'ensemble des réponses faites à ce sujet. C'est, en fait, la forme traditionnelle du choix du conjoint, dans ce milieu. Parmi les réponses, parfois brèves et même très brèves, parfois assez longues, nous en trouvons qui méritent d'être reproduites intégralement en raison des précisions qu'elles apportent et de leur caractère typique :

Ouvrier tapissier.

« Tout d'abord, pour la réalisation de ce mariage, ma mère et quelques-unes des « grandes » femmes de notre famille, sont allées à la maison de la fille pour demander sa main. La famille de celle-ci était favorable et cette union s'est réalisée par la volonté de Dieu. »

Sergent de l'Armée :

« Après un mois de recherche, on a trouvé celle qui devait devenir mon épouse et on a demandé sa main. »

Ouvrier maçon :

« Ma mère, ma tante et ma sœur ont vu la fille et elles m'en ont parlé et comme j'ai donné mon consentement elles ont demandé sa main. »

Conducteur :

« Ma mère est allée chez la fille et a demandé à ses parents de me donner leur fille comme épouse, et eux, de leur côté, après avoir

obtenu quelques renseignements sur moi et mon travail, ont engagé la « négociation » avec mes parents sur les modalités du mariage et le mahr et la dot; les deux familles sont tombées d'accord et notre union a été réalisée. »

Voilà quelques réponses qui, à notre sens, présentaient un intérêt pour ce sujet compte tenu de la précision qu'elles fournissent sur les différents aspects du problème. En dépouillant les documents, on arrive à la conclusion que lorsqu'il s'agit d'une union arrangée par les parents, ceux-ci procèdent d'une manière générale à la recherche d'une épouse. Cette recherche est facile quand il est question d'une fille qu'ils connaissent par les relations familiales, ou par le voisinage; elle est difficile lorsqu'il s'agit d'une fille qu'ils ne connaissent pas et sur laquelle ils ont à se renseigner quant aux différentes conditions requises.

La présente enquête fait apparaître une certaine différence entre les jeunes qui se sont mariés sur leur propre initiative et ceux qui ont obéi aux ordres de leurs parents. En fait, ceux qui se sont connus et fréquentés sont, en général, liés par quelques liens familiaux. Si l'on répartit ces personnes selon le critère de l'âge, ceux qui déclarent avoir connu leur conjoint sont plus jeunes. Enfin, des variations apparaissent parmi eux, si l'on tient compte du niveau socio-professionnel des maris.

En réalité, un examen, même très rapide des documents, a montré qu'une proportion considérable des conjoints ayant confié le soin de trouver et de choisir la future partenaire aux parents est constituée par les individus appartenant aux catégories qu'on a l'habitude de présenter comme les plus traditionnalistes. Parmi ces catégories, on peut nommer les commerçants, les ouvriers et les paysans. Ces catégories sont en effet celles qui accusent un retard considérable en ce qui concerne le processus de modernisation et de l'absorption de la culture occidentale. En revanche, les milieux d'employés sont plutôt favorables au choix de conjoint fait par les intéressés eux-mêmes, si limitée que paraisse être la latitude donnée aux jeunes pour opérer ce choix.

Il serait intéressant de disposer d'un échantillon suffisamment vaste et de renseignements détaillés sur la situation sociale des interrogés, leur âge et leur niveau d'études pour pouvoir présenter, génération par génération, l'influence précise du niveau d'études des conjoints sur la façon dont ils ont procédé au choix de leur conjoint et cela dans les différents milieux socio-économiques. Mais la présente enquête, dont le nombre limité d'échantillons ne nous permet pas de donner de telles précisions, peut néanmoins indiquer

clairement que l'élévation sur l'échelle socio-économique et culturelle suppose l'intervention des situations de rencontre plus modernes. Dès lors, il n'est pas surprenant d'observer que pratiquement tous ceux qui font état d'un mariage arrangé par leurs parents, ont été privés de l'enseignement universitaire, voire secondaire (avec baccalauréat).

Section II

LES CEREMONIES

a) Les cérémonies des fiançailles.

On voulait pousser encore plus loin l'analyse et apporter quelques éléments d'information sur les cérémonies qui célèbrent le mariage et les fiançailles dans cette société.

Les réponses qui ont été obtenues à ce propos, se répartissent ainsi :

Une grande majorité, 77,6 %, déclare qu'une cérémonie quelconque a eu lieu pour accompagner leurs fiançailles et une minorité de l'ordre de 22,4 % déclare inversement qu'aucune cérémonie n'a été célébrée pour leurs fiançailles.

Ces résultats nous amènent à penser qu'en général les familles, qu'elles soient riches ou pauvres, instruites ou non, essaient de se conformer à l'exigence de la tradition. La société veut, en réalité, que des cérémonies aient lieu lors d'une union; elle veut officialiser les rapports nouveaux qui s'établissent désormais entre deux personnes, voire deux familles, pour autant que le mariage demeure encore une affaire qui concerne deux grandes familles.

Lors de l'examen des données concernant les comportements et les attitudes, nous aurons l'occasion de mieux approfondir quelques aspects de la conscience collective; mais, ici, disons que les cérémonies de fiançailles ou de mariage avec d'autres obligations qui incombent aux conjoints au moment de leur mariage, donnent une certaine uniformité aux actes des individus. En effet, parmi eux, sont rares ceux qui échappent aux règles de la conscience collective.

Ceux qui n'ont pas célébré leurs fiançailles par une certaine cérémonie ont été répartis selon leur profession et leur niveau d'études (tableau I). Les chiffres de ce tableau nous semblent très significatifs dans ce sens qu'une hiérarchie presque régulière s'établit

TABLEAU I

Cérémonie de fiançailles
selon la profession et le niveau d'études du mari

	Une cérémonie de fiançailles a eu lieu	Une cérémonie de fiançailles n'a pas eu lieu	Total
Profession du mari :	%	%	%
Ouvriers (1)	74	26	100
Commerçants, artisans ...	71	29	100
Employés, cadres moyens.	82	18	100
Cadres supérieurs, professions libérales	100	—	100
Niveau d'études du mari :			
Analphabètes	65	35	100
Primaire sans C.E.P.	71	29	100
Primaire avec C.E.P.	74	26	100
Secondaire sans bac	100	—	100
Secondaire avec bac	100	—	100
Supérieur	100	—	100

(1) Le nombre restreint des cultivateurs dans ce tableau nous a amené à les exclure.

entre eux. En réalité, plus on monte dans l'échelle sociale et culturelle, et moins on rencontre d'individus n'ayant pas accompagné leurs fiançailles d'une cérémonie. Si 35 %, soit deux sur six des analphabètes, n'ont pas célébré une cérémonie de fiançailles, cette proportion décroît jusqu'à deux sur sept et deux sur huit respectivement chez ceux qui ont fait quelques années d'études primaires et ceux qui ont obtenu leur C.E.P., pour tomber enfin à zéro chez les conjoints ayant poursuivi des études secondaires ou universitaires. Par conséquent, étant donné le fait que la poursuite des études par les conjoints est conditionnée par leur milieu social, on peut penser que la non-

célébration de la cérémonie de fiançailles est due à l'insuffisance de ressources financières des époux.

Dans le questionnaire, on avait demandé aux personnes interrogées de fournir quelques indications sur le détail de la cérémonie de leurs fiançailles.

Tout d'abord, parmi ces détails, on relève une expression qui est employée souvent, dans 27 % des cas, par les personnes enquêtées : Il s'agit d'une phrase qui exprime le caractère bref et « simple » de la cérémonie.

Il faut dire, en effet, qu'on ne doit pas attacher une grande importance à de tels mots; car il s'agit d'un jugement de valeur qu'on porte sur les cérémonies de ses propres fiançailles, en la comparant aux autres.

Dans l'ensemble, à la lecture de ces réponses, on peut avoir l'impression que cette cérémonie consiste à inviter les membres de deux familles, celle du mari et de sa femme, au cours d'un après-midi qui peut durer jusqu'au soir, en vue de prendre quelques verres de « thé » ou de « glaces » avec des « gâteaux ». Au cours de cette réunion, le prêtre (Mollah), après avoir obtenu le « oui » des intéressés, prononce un petit discours (khotbah) dans lequel il annonce la vie commune que vont mener désormais les deux jeunes ensemble.

Presque toutes les déclarations font allusion à ces aspects mentionnés de cérémonies, pourtant, la reproduction intégrale de certaines d'entre elles ne paraît pas être sans intérêt.

Conducteur :

« Selon les habitudes traditionnelles de notre famille, nous avons invité les membres des deux familles afin de prendre le thé et des gâteaux, après le discours du prêtre. »

Orfèvre :

« On a célébré la fête de fiançailles dans le club associé à l'Education Nationale, avec le "thé" et les "gâteaux". »

Ouvrier :

« Selon les traditions de notre pays, nous avons organisé une fête que nous appelons "une fête pour manger des gâteaux". »

Médecin :

« Oui, après le discours du prêtre, on a organisé une réunion où les familles des deux partenaires étaient invitées. »

Gérant de café :

« Oui, on a célébré assez solennellement la cérémonie de mes fiançailles, car nous croyons qu'en principe il faut organiser une fête à cette occasion. »

Epicier :

« Comme il est de coutume dans notre village, il y a eu une cérémonie assez importante. »

Employé du Bureau de l'Agriculture :

« Oui, on a organisé une réunion assez importante afin d'amener la future chez moi. »

Epicier :

« Oui, c'était une fête assez solennelle; nos amis, les membres de nos deux familles ont été invités. »

Ceux qui soulignent la nature brève et « sans importance » de leur cérémonie donnent encore moins de détails; pourtant, nous reproduisons quelques-unes de leurs déclarations qui présentent un certain intérêt.

Charpentier :

« Oui, il y avait une brève cérémonie digne de notre rang social. »

Ouvrier tapissier :

« C'était une simple fête et les femmes se sont réunies et ont joué du tambour. »

Ouvrier :

« Il n'y a pas eu de vraie cérémonie, mais une petite réunion où quelques-uns des membres de notre famille étaient présents. »

Ouvrier maçon :

« Oui, après avoir mangé des gâteaux et des bonbons, on a mis la bague d'alliance à la main de la jeune fille, alors elle est devenue ma femme. »

Il semble que la fête ait lieu dans la maison des deux conjoints, mais normalement les conjoints ne précisent pas le lieu de cette cérémonie; nous avons pourtant une personne qui donne quelques indications sur ce sujet.

Epicier :

« Il y avait une fête très importante chez moi et chez ma future femme. »

D'habitude, la cérémonie des fiançailles est assez courte, sauf quelques amis très intimes, ou quelques membres très proches de la famille, qui prennent même un repas chez les conjoints; le reste des invités est servi en gâteaux et en thé; rares sont les familles qui ont l'habitude de donner un repas au cours de cette cérémonie: « La cérémonie de mes fiançailles, déclare seulement une personne (épicier), était conforme à l'habitude de notre famille qui veut qu'on invite tous les membres de la famille et tous les amis intimes à dîner ».

b) La bague d'alliance.

En ce qui concerne la tradition relative à la bague d'alliance, une différence apparaît entre les sexes. En effet, 40 % soit deux cinquièmes des hommes de l'échantillon déclarent ne pas avoir reçu une bague lors des fiançailles, ni du mariage. En revanche, il semble que les femmes, dans la très grande majorité, aient reçu la bague d'alliance. Si l'on ne peut préciser définitivement la proportion exacte de femmes ayant reçu une bague, c'est parce que les enquêteurs n'ayant pas reçu tous la consigne de demander des précisions sur l'obtention de la bague par les deux conjoints, se sont contentés parfois de demander aux maris s'ils avaient donné ou s'ils avaient reçu la bague.

Cette bague provient d'un achat fait par la famille de l'autre partenaire, 97 % par la mère de la femme et 3 % par le père ou par un autre membre de la famille de celle-ci.

Ouvrier tailleur :

« Oui, j'ai reçu une bague, exactement la veille de mes fiançailles. »

Employé de la centrale électrique :

« Oui, tous les deux, nous avons des bagues, c'est notre coutume. »

Ouvrier :

« Oui, nous avons échangé des bagues d'alliance, ma femme et moi, nous y tenons beaucoup. »

Médecin.

« C'est le père de ma femme qui l'a achetée. »

Ouvrier :

« La famille de ma fiancée a acheté la bague d'alliance, et c'était le jour des fiançailles qu'on l'a mise à mon doigt. »

Epicier :

« La mère de ma femme et ses sœurs, l'ont achetée. »

Commis-ouvrier :

« La mère de la fille m'a procuré une belle bague chez un orfèvre. »

Une personne seulement (un homme) déclare avoir acheté sa bague lui-même.

Ceux qui n'ont pas reçu ou donné une bague font allusion ou à leur âge élevé (ce qui exclut selon eux l'achat d'une bague, affaire des jeunes) :

Employé du Bureau de l'Agriculture (39 ans) :

« Non, ces choses ne sont que pour les jeunes. »

Ou bien mettent en doute le principe même de cette tradition :

Ouvrier :

« Non, ce n'est pas dans notre coutume. »

Commerçant-épicier :

« Non, selon nous, ce n'est pas nécessaire. »

Ouvrier :

« Non, l'achat de bague n'est pas dans la tradition de notre famille. »

Ou ils font état de leur mécontentement :

Conducteur :

« Non, notre situation financière ne nous permettait pas l'achat d'une bague. »

Ouvrier-maçon :

« Il fallait faire d'autres achats plus importants. »

On a conclu quant à la cérémonie célébrant les fiançailles que le facteur économique jouait un rôle prépondérant dans ce domaine. Et ici, en comparant l'achat de la bague d'alliance avec la célébration de la cérémonie de fiançailles, on arrive à la conclusion suivante :

Dans 21 % des cas, la bague d'alliance n'a pas été offerte et aucune cérémonie n'a eu lieu.

Dans 20 % des cas, les fiançailles ont été célébrées par une cérémonie, mais la bague n'a pas été offerte. Une minorité de l'ordre de 3 % déclare qu'une cérémonie n'a pas accompagné les fiançailles, mais l'offre d'une bague a été faite, alors qu'une grande proportion des conjoints, 39 %, déclarent avoir célébré leurs fiançailles et avoir reçu ou donné une bague au cours d'une cérémonie.

La conclusion qui s'impose à partir de toutes ces données, peut être formulée ainsi :

Offrir une alliance revêt une importance vitale, en ce qui concerne les hommes, alors qu'il semble qu'une proportion assez importante de femmes ne se soit pas soumise à cette règle. D'autre part, si une famille, compte tenu de sa possibilité financière a à choisir entre faire cadeau d'une bague et organiser une cérémonie de fiançailles, elle préfère presque toujours « la fête à l'anneau ».

Enfin, bien qu'il ne soit pas aisé de faire quelques pronostics sur l'avenir de cette coutume, notamment en raison de l'étroitesse numérique de l'échantillon, on peut penser qu'une légère différence apparaît entre les jeunes et les personnes âgées, dans le sens d'une augmentation numérique chez les premiers pour offrir une bague, ce qui peut témoigner d'un certain développement de ce phénomène dans un proche avenir.

c) Les cérémonies du mariage.

On sait que la population composant cet échantillon est constituée par des personnes ayant terminé une étape de leur mariage, qu'on appelle communément « Aghd ».

Ce mot provient de l'arabe et signifie « nouer »; ce qui sous-entend le processus selon lequel des relations nouvelles se nouent entre deux personnes. « Aghd » exige précisément la présence d'un représentant de la religion islamique « mollah » et ce dernier le fait par un discous « Khotbah » qu'on appelle Khotbah-y-aghd.

Lorsque l'enquête était en cours de préparation, les conjoints étaient donc fiancés depuis six mois. Pourtant, nous trouvons une proportion (37 %) qui répondent, quand on leur demande si leur mariage a été célébré par une cérémonie, qu'ils n'ont pas encore organisé la fête du mariage proprement dite. En d'autres termes, on remarque une proportion remarquable des conjoints qui même six mois après leurs fiançailles, n'ont pas encore commencé la vie commune.

A ceux qui ont précisé que leur mariage avait déjà eu lieu, on a demandé si une cérémonie quelconque l'avait accompagné ou non. 24 % ont répondu que leur mariage n'avait pas été célébré par une cérémonie. Et enfin, on a demandé à ceux dont le mariage a été l'occasion d'une cérémonie de nous en donner les détails.

Des réponses de ces derniers, il ressort qu'il s'agit là d'une réunion groupant les amis et les membres de la famille. Au cours de cette

réunion qui varie sans doute selon les ressources financières des individus, en dehors de thé et des gâteaux, un repas est servi aux invités. La cérémonie de mariage semble se dérouler chez les deux conjoints; et ce sont les « grands » de la famille du mari qui vont accueillir, tard dans la nuit, la future épouse à la maison de son mari.

Ensuite, on a interrogé les conjoints sur les dépenses les plus lourdes qu'ils ont faites pour leur mariage. Sans doute, les estimations varient selon les hommes et les femmes, étant donné que la nature des dépenses des deux conjoints n'est pas la même. Ici, nous nous reportons aux réponses des hommes parmi cinquante-sept personnes qui se sont mariées effectivement et qui nous procurent une réponse touchant au sujet; vingt-huit, soit 50 %, déclarent avoir fait de « grosses » dépenses pour le mariage. Ces individus confirment d'ailleurs ce qui est un fait répandu dans la société, selon lequel le mariage nécessite de lourdes dépenses.

A ces individus, on a demandé d'énumérer quelques-unes des dépenses qui leur ont semblé excessives. En effet, on peut imaginer que ces réponses manifestent une variété remarquable. Certains, en très petit nombre, déclarent que la somme d'argent versée à la famille de la fille au début des fiançailles, leur a semblé très élevée; d'autres, 36 % parlent des achats faits pour le mobilier, etc., et enfin, vingt-sept personnes, soit à peu près la totalité de ceux qui considéraient le mariage comme une affaire nécessitant de lourdes dépenses, pensent que l'organisation des fêtes et des cérémonies en vue de la célébration de mariage et de fiançailles leur a coûté excessivement cher.

Il est, en effet, impossible, vu le petit nombre de personnes ayant célébré leur mariage, de donner quelques indications chiffrées sur les variations que ces attitudes peuvent accuser selon les différentes catégories sociales; mais, on peut dire que le niveau socio-économique très bas semble être à l'origine des idées selon lesquelles le mariage exige des dépenses énormes. A côté de ceux qui déclarent avoir subi des dépenses excessives pour le mariage, quinze personnes estiment que ces dépenses n'ont pas été très conséquentes.

Mais, entre ces deux déclarations extrêmes, nous en trouvons d'autres qui font état de dépenses « pas trop grandes », « assez importantes » ou « suffisamment lourdes » par rapport aux moyens pécuniaires des intéressés, ces dernières atteignent 24 % de la totalité des réponses à ce propos.

L'impression générale qui résulte de l'ensemble de ces données, c'est que la génération actuelle tient à conserver les traditions qui lui sont transmises par les parents. Elle manifeste une tendance non

négligeable à la célébration de fiançailles et chaque fois que diverses cérémonies, longues ou brèves font défaut, il faut penser, non pas à une occidentalisation poussée mais à l'impécuniosité des familles. Autrement dit, le développement de l'instruction moderne, d'après les résultats de la présente enquête n'amène pas les sujets à se révolter contre les habitudes collectives de la société, bien qu'il suggère une certaine rationalisation dans le sens de l'organisation de cérémonies plus brèves; ce qui est valable tant pour les cérémonies de fiançailles que pour la coutume d'offrir la bague d'alliance et pour la cérémonie du mariage elle-même.

Il ne nous semble donc pas exact de penser que l'échange d'une bague à l'occasion de fiançailles soit en voie de disparition. Par ailleurs, l'explication de quelques déclarations selon lesquelles le mariage est une affaire onéreuse, doit être cherchée plutôt dans la situation matérielle que culturelle.

Section III

LE MONTANT DU MAHR

En vue de la formation du mariage, l'homme et la femme doivent, l'un et l'autre, faire face à de différentes obligations. L'une des obligations de l'homme consiste à verser une certaine somme en contribution aux achats du mobilier que la femme doit apporter chez son mari. Cette somme est variable selon les moyens financiers des époux et leur rang social et elle doit être payée avant le mariage.

En dehors de cette obligation, le mari doit s'engager toujours avant le mariage, à verser une somme d'argent à son épouse; en cas de réclamation de cette dernière (ce qui arrive en général au moment du divorce) cette somme s'appelle « mahr ».

Il y a, en effet, un rapport très net entre le montant de ces deux sommes et la dot de la femme. Par conséquent, on s'est proposé d'obtenir quelques précisions concernant le montant du mahr qui présente également l'avantage d'être noté dans les registres des notaires. On se demandera tout d'abord quel est le montant du mahr en général et quel rapport existe entre la catégorie socio-économique et le niveau culturel des sujets et le montant du mahr. On s'interroge ensuite sur l'évolution de ce phénomène dans les années à venir.

En effet, comme nous avons pu le constater tout au long de ce travail, il y a une corrélation très étroite entre le développement de

la culture moderne et le ressemblement d'hommes de plus en plus nombreux dans les espaces urbains d'une part, et l'émancipation de la femme et sa participation active dans la vie sociale en dehors de la maison, d'autre part. On se demande donc comment évoluera cette institution qui est conçue essentiellement pour protéger la femme complètement démunie de toute possibilité d'exercer une activité économique.

TABLEAU I

Le montant du mahr chez les conjoints

	Nombre	%
Moins de 20.000 rials	40	24
20.000 à 49.999 rials	67	39
50.000 à 99.999 rials	40	23
100.000 à 149.999 rials	12	7
150.000 à 299.999 rials	7	4
300.000 rials et plus	5	3
Total	171	100

Le tableau I, présente la répartition des ménages selon le montant de leur mahr. On voit que, parmi les ménages de l'échantillon, une grande majorité a fixé son mahr à une somme inférieure à cent mille rials (1) [86 % des ménages se situent au-dessous de cette somme]. Par contre, le nombre de ceux qui pratiquent des montants du mahr supérieur à 300.000 rials est assez réduit. Mais, si la distribution des ménages selon leur mahr nous donne une idée des sommes pratiquées, leur répartition selon les critères combinés du statut socio-économique, défini dans cette enquête par la profession du mari et le montant du mahr, nous permet de considérer les variations qu'accuse ce dernier selon le milieu social auquel on appartient.

Le tableau II nous montre, en fait, qu'il existe une corrélation très étroite entre le niveau socio-économique de l'individu et le

(1) Monnaie iranienne équivalant à 70 centimes approximativement.

montant du mahr fixé lors de leur mariage. On voit que dans un cas sur quatre (25 % des ménages) chez les ouvriers, le montant du mahr demeure inférieur à 20.000 rials, alors que cette proportion diminue à deux sur neuf chez les commerçants et à un sur sept chez les employés et les cadres moyens, pour disparaître totalement chez les cadres supérieurs.

Cette diminution régulière des chiffres se maintient lorsqu'on quitte les catégories moins favorisées pour celles qui sont privilégiées sur le plan social. Une certaine égalité apparaît dans les pourcentages de divers groupes sociaux, dans les troisième et quatrième catégories du mahr (celle qui s'étend de 50.000 à 99.999 rials et de 100.000 à 149.999 rials) ; pour que se produise enfin l'inverse de ce qui se produisait dans les première et deuxième catégories, dans celle qui comprend les sommes de 150.000 à 299.999 rials (c'est-à-dire contrairement à ces catégories où, en raison du montant peu élevé du mahr, le nombre des couches moins favorisées est élevé, cette catégorie du mahr ne comporte aucun ouvrier et même peu de commerçants).

On peut dire que cette liaison se manifeste également si l'on établit une hiérarchie selon le revenu approximatif de chaque profession à l'intérieur des catégories professionnelles qu'on a adoptées ici.

TABLEAU II

Répartition du montant du mahr selon le milieu social du mari

Profession du mari / La somme de mahr	Ouvrier	Commerçant, artisan	Employé, cadre moyen	Cadre supérieur
	%	%	%	%
Moins de 20.000 rials.	25	23	15	—
20.000 à 49.999 rials.	43	33	35	—
50.000 à 99.999 rials.	25	28	30	—
100.000 à 149.999 rials.	7	11	10	—
150.000 à 299.999 rials.	—	5	10	100
300.000 rials et plus ..	—	—	—	—
Total	100	100	100	100

Enfin, il se rencontre une correspondance manifeste entre le niveau culturel des ménages de l'enquête et le montant du mahr au mariage. Le tableau III montre, en fait, que le montant du mahr est d'autant plus élevé qu'on s'élève plus sur l'échelle des études. Les proportions des individus qui ont fixé une somme inférieure à 30.000 rials s'abaisse régulièrement à mesure qu'on s'élève sur l'échelle hiérarchique des études : presque un sur deux chez les analphabètes, un sur cinq chez ceux qui ont fait des études primaires sans pour autant obtenir leur C.E.P. et un sur neuf chez ceux qui ont réussi à obtenir leur C.E.P. et enfin moins de un sur neuf chez ceux qui ont fait des études secondaires.

TABLEAU III

La distribution du montant du mahr selon le niveau d'études du mari

Niveau d'études du mari / La somme de mahr	Analphabètes	Primaire sans C.E.P.	Primaire avec C.E.P.	Secondaire
	%	%	%	%
Moins de 20.000 rials.	45	22	12	11
20.000 à 49.999 rials.	30	32	38	41
50.000 à 99.999 rials.	20	28	31	30
100.000 à 149.999 rials.	5	7	12	6
150.000 à 299.999 rials.	—	7	7	12
300.000 rials et plus.	—	4	—	—
Total	100	100	100	100

La répartition des mariages selon l'âge des époux ne donne pas de résultats significatifs, compte tenu de la nature de l'enquête qui recrute sa population parmi ceux qui se sont mariés au cours d'un temps très limité.

Mais déjà avec les conclusions que nous avons tirées à partir des tableaux précédents, nous pouvons dire que cette institution demeure encore vivace et que le développement rapide de la culture moderne ne s'oppose pas à sa vivacité.

On a vu à quel point la corrélation était étroite entre le niveau d'études des hommes et le montant du mahr.

Dans le tableau IV, nous avons distribué les ménages selon le montant du mahr et le niveau d'instruction de la femme. Ce tableau, d'où d'ailleurs certaines catégories des études ont été exclues en raison de leur nombre très réduit, montre bien que plus la femme est éduquée selon les principes modernes, et plus le montant de mahr s'accroît. Devant une telle situation, on ne manque pas de s'étonner, car elle montre combien une institution demeure vivace une fois qu'elle pénètre dans la société et dans la conscience collective même lorsqu'elle perd une partie de sa raison d'être.

TABLEAU IV

La répartition des ménages selon le montant de mahr et le niveau d'études de la femme

Niveau d'études de la femme / La somme de mahr	Analphabètes	Primaire sans C.E.P.	Primaire avec C.E.P.
	%	%	%
Moins de 20.000 rials	35	15	6
20.000 à 49.999 rials ..	28	48	35
50.000 à 99.999 rials ..	30	18	31
100.000 à 149.999 rials ..	5	15	11
150.000 à 299.999 rials ..	2	4	11
300.000 rials et plus	—	—	6
Total	100	100	100

En effet, comme nous avons dit, le mahr est instauré essentiellement pour protéger la femme qui, dans cette société, ne peut exercer une profession à l'extérieur de la maison et par là, n'a aucune sécurité matérielle; ce sont précisément les femmes instruites selon la culture moderne qui trouvent en général l'occasion d'avoir une situation financière stable grâce à un travail mené en dehors du foyer, qui voient le montant du mahr dont elles peuvent bénéficier accroître.

On peut penser qu'il s'agit là d'une tradition qui s'est inscrite dans la conscience collective de la société, sujet que nous allons étudier dans le prochain chapitre.

CHAPITRE IV

L'attitude de la population à l'égard des phénomènes relatifs au choix du conjoint.

Section I

L'INFLUENCE DES PARENTS ET LA LIBERTE DES JEUNES

Tout au long des pages qui précèdent on a développé des faits réels concernant le choix du conjoint. On a vu que la liberté des jeunes en matière de mariage est encore très limitée. Des facteurs géographiques, des convenances sociales et culturelles restreignaient en fait la latitude des jeunes gens.

Devant une telle situation, on ne manque pas de se poser la question suivante : Est-ce que ces forces sociales qui réduisent remarquablement la liberté du choix sont perçues par les intéressés comme des contraintes, ou au contraire sont-elles acceptées par eux, et du même coup, sont-elles entrées dans la profondeur la plus intime des individus et font-elles partie de leurs idées?

Dans ce chapitre, nous nous proposons d'apporter quelques éclaircissements à ce sujet. Nous envisageons d'explorer le monde intérieur des sujets et de montrer, de cette façon, à quel point les institutions de cette société, en ce qui concerne le choix du conjoint, concordent avec la mentalité des individus. En effet, il serait intéressant de voir quel est le degré d'évolution des idées, et dans quel sens cette évolution s'opère, dans le sens des courants nouveaux ou dans celui de la tradition. Certes, on peut s'attendre à l'intervention de transformations dans les faits sociaux lorsqu'il

y a quelque décalage entre les conduites effectives et les aspirations des individus. Donc, cette étude de l'attitude nous donnera quelques « instruments pronostiques » pour juger, dans une certaine mesure, de l'avenir des faits que nous avons étudiés jusqu'à présent.

Tout d'abord, en cherchant à présenter quelques précisions sur l'intervention des parents et sur la liberté laissée aux jeunes gens, nous avons interrogé les conjoints dans les termes suivants : « En vue du mariage, est-ce que selon vous, les futurs conjoints doivent se connaître avant le mariage, ou, cette connaissance n'est-elle pas nécessaire et les parents doivent-ils arranger le mariage de leurs enfants? »

A cette question, près de 26 % des interrogés, soit un sur quatre d'entre eux, répondent catégoriquement que le mariage est une affaire qui doit être réglée par les parents; et le reste, 74 %, pensent au contraire que les jeunes doivent se voir, se connaître avant le mariage. Les premiers répondent parfois très brièvement, mais il arrive qu'ils donnent quelques précisions qui révèlent le fond de leur pensée. Ils disent par exemple, que les parents doivent choisir une fille pour leur fils et que celui-ci ne doit pas intervenir, pour la simple raison que « les parents ne voudraient pas faire du mal à leur enfant », ou encore que « ce que les parents disent et font est bon ». En dehors de ces quelques argumentations chez ce groupe, nous voyons des réponses assez brèves, ce qui ne permet pas de présenter davantage les différents aspects de leur mentalité.

Par contre, chez le deuxième groupe, les déclarations manifestent une certaine diversité et sont normalement accompagnées de quelques argumentations. Ici on note deux grands groupes distincts : le premier est constitué de ceux qui déclarent que les futurs partenaires doivent se connaître avant leur mariage. Sans doute, à l'intérieur de ce groupe, une certaine échelle peut-elle s'établir entre ceux qui disent qu'« il vaut mieux que les conjoints se connaissent » et ceux qui affirment que les futurs conjoints doivent « nécessairement » se connaître avant l'union; le deuxième groupe se compose de ceux qui précisent nettement que le mariage est une affaire qui concerne à la fois les parents et les enfants. En premier lieu, les enfants doivent consentir à s'unir, « ce sont eux qui sont directement concernés », et en second lieu, les parents doivent manifester leur approbation et préparer le mariage.

Voilà ce qu'on pourrait dire des réponses concernant l'intervention parentale dans le mariage des jeunes et la liberté de ces derniers. Dans l'ensemble, on a l'impression qu'une certaine liberté est reven-

diquée par les jeunes. En fait, ils pensent de plus en plus clairement que le mariage unit en premier lieu deux personnes.

On peut dire que dans leur esprit, la grande famille patriarcale se désorganise et que l'image du jeune couple composé de deux individus qui vont mener une vie commune se dessine nettement. Ils prennent de plus en plus conscience du fait que ces deux personnes doivent se connaître, se fréquenter avant le mariage, afin de « voir si leur mentalité concorde ou non », « s'ils arrivent à s'aimer d'un amour profond ou non ». Mais, il faut insister sur le fait que cette revendication et cette prise de conscience n'ont nullement un caractère violent.

L'impression générale qui se dégage de l'ensemble de ces réponses peut être exprimée de la façon suivante : les jeunes demandent, en effet, que le choix soit fait par eux-mêmes, qu'avant le mariage des relations s'établissent entre les intéressés, mais, ils admettent que le stade final du mariage, qui est en lui-même le plus important, nécessite l'intervention des parents. Or, cette intervention ne se voit qu'une fois seulement mise en cause, et l'on a le droit de dire qu'à une seule exception près, tous les jeunes y sont favorables.

Les variations selon le milieu social, le niveau culturel et l'âge des conjoints.

Cette prise de conscience varie selon les différents milieux sociaux auxquels les interrogés appartiennent.

Dans le tableau I, nous avons réparti les conjoints selon leur milieu social, défini par la profession du mari, et la réponse qu'ils nous ont donnée à ce propos. Malgré l'insuffisance numérique de l'échantillon, des conclusions assez probantes se dégagent : on voit, dans ce tableau, que moins d'un sur quatre de ceux qui pensent d'une part que le mariage concerne d'abord les jeunes et ensuite les parents, et que d'autre part, les jeunes ont le droit de connaître celle ou celui qui est destiné à être leur partenaire, se recrutent parmi les ouvriers. Par contre, d'après les chiffres du même tableau, deux sur cinq d'entre eux, estiment que le mariage doit être plutôt arrangé par les parents. Chez les commerçants, on observe une diminution nette du nombre des partisans du mariage arrangé; mais c'est surtout chez les employés et les cadres moyens qu'on aperçoit une très grande différence numérique entre ceux qui préconisent des unions où les parents agissent en maîtres absolus et des unions où l'initiative des candidats prend une importance notable (le rapport entre ces deux groupes s'établit à un sur trois).

Tableau I

Question : Selon vous, est-ce que les conjoints doivent se connaître avant le mariage, ou cette connaissance n'est-elle pas nécessaire et les parents doivent-ils arranger le mariage de leurs enfants ?

	Les parents doivent arranger le mariage	Les conjoints doivent se cnnaître avant le mariage
Age du mari :	%	%
Moins de 23 ans	18	18
23 à 26 ans	12	26
27 à 30 ans	35	35
31 à 35 ans	23	9
36 ans et plus	12	12
Total	100	100
Le niveau d'instruction du mari :		
Analphabète	53	9
Primaire sans C.E.P.	18	34
Primaire avec C.E.P.	24	35
Secondaire	5	20
Supérieur	—	2
Total	100	100
La profession du mari :		
Ouvriers	36	24
Commerçants, artisans	53	45
Employés, cadres moyens	11	30
Cadres supérieurs, professions libérales	—	1
Total	100	100

En définitive, on peut dire que plus on monte dans l'échelle socio-professionnelle, et plus les individus ont pris conscience de la nécessité de la fréquentation prénuptiale.

Ce qui est vrai pour la profession des conjoints, est également vrai concernant leur niveau d'instruction. Autrement dit, une élévation

du niveau d'études suppose une prise de conscience plus profonde dans ce domaine (tableau I).

Dans le tableau I, nous avons essayé aussi de présenter la répartition des conjoints selon l'âge du mari et la réponse concernant l'intervention des parents. Les chiffres ne sont pas très expressifs, étant donné que tous les membres de cet échantillon ont effectué leur mariage au cours d'une même période. Toutefois, ils nous permettent d'affirmer que les jeunes ont plutôt tendance à revendiquer cette latitude alors que les plus âgés (plus de 31 ans) tendent à considérer le mariage comme une affaire qui doit être arrangée par les parents. Pour prendre un exemple, disons que deux sur six des individus dont l'âge est supérieur à 31 ans, tendent au règlement du mariage par les parents, alors que chez l'autre groupe, ce pourcentage tombe à un sur cinq.

Compte tenu de ces conclusions, il nous semble possible de formuler quelques hypothèses en ce qui concerne l'état de ce phénomène dans les années à venir : le développement rapide de l'instruction et de la scolarisation, l'ascension opérée par les générations successives sur l'échelle des professions, et enfin, le fait que la jeunesse réclame plutôt une certaine autonomie vis-à-vis des parents dans le choix du conjoint, sont autant de données qui nous autorisent à penser que dans les unions de demain une liberté plus considérable sera accordée aux jeunes pour choisir leur conjoint.

La deuxième question qu'on a posée concernant leur attitude dans le choix du conjoint portait sur les caractéristiques qu'une fille ou un garçon doit, selon eux, posséder pour le mariage.

La question était formulée ainsi : « Parmi les caractéristiques suivantes, laquelle selon vous, doit avoir le plus d'importance pour une fille ou un garçon qui se prépare au mariage? »

Les caractères retenus étaient les suivants : la santé, la beauté, les qualités morales, le milieu social. On leur a demandé de ranger ces caractères selon leur importance décroissante.

Dans le questionnaire, on a présenté séparément les caractères pour les filles et les garçons en vue d'apporter quelques indications sur la différence entre les réponses obtenues pour les filles et pour les garçons. On voulait savoir sur quel caractère l'accent pourrait être mis, et cela selon les filles ou les garçons.

L'intérêt que pourrait avoir une telle distinction était évidente, étant donné les rôles relativement distincts que cette société assigne aux individus selon le sens auquel ils appartiennent. Elle pourrait indiquer par exemple jusqu'à quel point les qualités physiques et

morales de la fille étaient valorisées dans une société où l'homme seul joue le rôle économique.

Le nombre limité de notre échantillon ne nous permet malheureusement pas de présenter des résultats chiffrés susceptibles de mettre nettement en relief la distinction qu'établit la conscience collective entre les sexes en ce qui concerne les qualités requises pour le mariage.

On remarque qu'en général, le public tend à attacher une grande importance à la santé. Dans tous les questionnaires, on voit que la santé demeure en tête des classements. Après la santé, il semble que les qualités morales d'une fille retiennent l'attention du public. C'est précisément après les qualités morales qu'est placée la beauté de la jeune fille. On ne peut, en réalité, donner une idée précise sur leur attitude à l'égard du milieu social : car une certaine proportion des conjoints ne le mentionne même pas dans leur classification (1). On peut dire, en tout cas que pour ce public, une fille doit être en premier lieu en pleine santé. C'est précisément après la santé que l'attention du conjoint se concentre sur les considérations d'ordre moral et physique; et si une fille ayant de telles qualités apporte une quantité remarquable de richesses, « ça sera une fleur qui s'ajoutera aux autres », comme dit l'une des personnes interrogées.

Section II

L'AGE AU MARIAGE

L'une des caractéristiques du mariage dans cette ville demeure son intensité et sa précocité chez les femmes.

En novembre 1956, le recensement fait à Meched montrait que seulement 28,2 % des hommes âgés de plus de 15 ans n'étaient pas mariés. Cela est encore plus marqué pour les femmes. Car les résultats

(1) Il faut préciser que dans le questionnaire on demandait aux enquêtés de préciser leur opinion sur « la situation matérielle » de la fille. Le choix de l'expression « situation matérielle » à la place de « situation sociale » était dictée par le fait que le public n'a pas pris conscience de façon précise des phénomènes ayant trait à la classe sociale ; et l'on pensait que l'expression « situation sociale » lui évoquerait plutôt un certain prestige dans la société. Par conséquent, le fait que « la situation matérielle » de la fille soit mentionnée rarement, ou en bas de la liste de classification, ne doit pas paraître étonnant au lecteur.

de ce même recensement révélaient que seulement 9,2 % d'entre elles n'étaient pas mariées, alors qu'elles étaient âgées de plus de 15 ans.

Cependant, ces chiffres ne rendent pas compte du célibat effectif et de son ampleur dans ce milieu. Pour présenter une idée plus précise de l'intensité du mariage, il faut confronter les chiffres de mariés et ceux de célibataires dans les tranches d'âge assez élevés. Faute de documents sur Meched, on prend les chiffres du département de Khorassan dont Meched est la ville centrale :

Comme on l'a souligné (page 199) pour les hommes, la proportion de célibataire à l'âge de 55 à 64 ans est de l'ordre de 0,7 %; une proportion quasi identique (0,5 %) s'observe pour les hommes âgés de 65 à 74 ans et de 75 à 84 ans. Des pourcentages semblables apparaissent quant au célibat de femmes à partir de 55 ans (0,7 % et 1,2 %, respectivement pour les âges de 55-64 et de 65-84).

Mais le mariage dans cette ville a, comme on l'a remarqué dans les chapitres antérieurs, une autre particularité qui est la précocité du mariage féminin. On a vu, au cours des chapitres précédents, que trois sur quatre des filles se mariaient à un âge inférieur à 23 ans, et que ce chiffre observé sur la population de l'enquête était confirmé par celui qu'on possédait sur la population totale.

La question soulevée dans le présent chapitre, est celle de l'avenir des phénomènes énoncés plus hauts. On veut savoir si la conscience collective stabilisera la chose ou la fera évoluer notablement.

Le tableau I présente la répartiiton des données concernant l'âge réel au mariage et l'âge souhaitable.

Confrontant les données réelles et souhaitables exprimées par les individus, on a l'impression qu'une certaine dispersion marque les premières par rapport aux secondes; observant les faits réels, on remarque des unions réalisées au-delà de 36 ans (27 %), alors que les individus pensent normalement que l'âge au mariage ne doit pas dépasser 30 ans.

Cette remarque est encore plus vraie pour les filles, car les personnes interrogées ne considèrent jamais favorable qu'une fille se marie à un âge supérieur à 23 ans, alors que 16,6 % des mariages féminins se situent au-delà de cet âge.

Cette remarque étant faite, précisons que des différences remarquables n'apparaissent pas entre l'âge réel au mariage et l'âge souhaitable; 25 ans est considéré par les individus comme l'âge favorable au mariage masculin, et c'est ce que nous voyons dans la réalité. Pour les filles, 18 ans apparaît également comme l'âge modal au

Tableau I

Age au mariage

	Age souhaitable (1)		Age réel	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	%	%	%	%
Moins de 14 ans	—	—	—	1
14 ans	—	1,4	—	4,5
15 ans	—	24,4	0,5	5,3
16 ans	4,2	18,1	1	12,7
17 ans	—	14,3	1,6	12,7
18 ans	4,2	17,3	0,5	14,2
19 ans	—	8,4	0,5	11
20 ans	14	11,4	1,6	7,4
21 ans	4,2	1,4	5	7
22 ans	11,3	1,4	2,6	3,1
23 ans	5,6	1,4	6	4
24 ans	4,2	—	8,8	—
25 ans	26,7	—	8,8	1
26 ans	3	—	8,8	1,5
27 ans	1,4	—	5	1,5
28 ans	12,9	—	12	—
29 ans	—	—	3,1	1
30 ans	7	—	3,1	4
31 ans	—	—	3,1	—
32 ans	—	—	3,1	—
33 ans	—	—	3,1	—
34 ans	—	—	2,1	0,5
35 ans	—	—	1,6	0,6
36 ans et plus	1,4	—	14	6
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

(1) Dans le cas où les réponses ont été faites sous forme de deux âges, on a calculé l'âge moyen à partir du milieu de l'écart séparant les deux âges donnés.

mariage, et cela à la fois dans la réalité et dans la conscience des individus.

Mais la conception de l'âge au mariage varie selon les générations et les catégories socio-économiques.

Dans un autre tableau (II), nous avons présenté l'âge moyen selon chaque groupe d'âge et de profession.

TABLEAU II

Age souhaitable au mariage
d'après âge, profession, niveau d'études des interrogés

	Age souhaitable en années	
	Hommes	Femmes
Age de l'interrogé :		
Moins de 20 ans	22	16,1
20 à 25 ans	23,5	17
26 à 30 ans	23,4	18
31 à 35 ans	23,5	18
36 ans et plus	23,9	18
Profession de l'interrogé :		
Ouvriers	23,6	17
Commerçants, artisans	24	17
Employés, cadres moyens	25	18
Niveau d'études de l'interrogé :		
Analphabètes	24,1	13,1
Primaire sans C.E.P.	24,1	18,2
Primaire avec C.E.P.	23,4	18,2
Secondaire	25	18

Quant à l'âge des individus et leur conception de l'âge favorable au mariage, on a distingué cinq groupes d'âge et on remarque que l'âge souhaitable au mariage s'accroît légèrement avec l'âge des

personnes interrogées. Concernant le rapport entre le statut socio-professionnel des personnes interrogées et leur conception de l'âge optimal au mariage, on observe que plus on s'élève sur l'échelle des professions et plus les individus donnent un âge élevé pour le mariage, tant pour les hommes que pour les femmes.

La même conclusion se dégage lorsqu'on distribue les individus selon leur niveau d'instruction et la conception qu'ils ont de l'âge au mariage. Pour expliquer ce fait, on peut dire que chez les membres des couches sociales plus favorisées le niveau d'instruction est plus élevé, ce qui exige une plus longue période de préparation à la vie professionnelle. D'autre part, l'emprise de la tradition est moins forte, ce qui signifie une élévation assez légère de l'âge souhaitable au mariage et une diminution du taux de fécondité que nous verrons au cours des chapitres ultérieurs.

Il nous semblait intéressant de poser aux interrogés quelques questions en vue de saisir quelques problèmes importants que pouvaient avoir les jeunes pour empêcher leur mariage, produisant ainsi des unions tardives malgré l'opinion du public. Dans cette intention, on leur a demandé de préciser si leur retard au mariage (dans la mesure où ils le sentaient) était dû au manque d'argent, de profession, ou bien à leurs études, à l'avis défavorable de leurs parents, ou à d'autres motifs...

En effet, nombreux sont ceux qui ont conscience d'un retard au mariage, 54 % de l'ensemble : parmi eux, une très grande majorité attribue son retard au manque d'argent et de profession fixe et déterminée.

Il est intéressant de noter que l'opinion défavorable des parents, comme un obstacle empêchant le mariage n'est presque jamais mentionnée; ce qui confirme encore une fois, l'implication directe et active des parents dans le mariage de leurs enfants. Autrement dit, ce fait indique, nous semble-t-il, une participation active des parents dès le stade initial du mariage.

Une autre question qu'on a posée aux personnes interrogées concernant l'âge au mariage était relative au décalage d'âge entre les conjoints. En fait, comme on l'a vu dans les pages précédentes, un intervalle assez considérable séparait l'âge des conjoints chez la population de cet échantillon. On voulait savoir si cet état de choses était approuvé par la conscience collective, ou bien, si les changements notables intervenus au cours de ces dernières années dans le domaine de l'enseignement et de la vie sociale proprement dite, ont engendré un certain mécontentement chez le public, à l'égard

de ces genres d'unions. L'accord est complet sur ce point, et tous les individus interrogés sans aucune exception, se déclarent favorables à une supériorité d'âge de l'homme par rapport à la femme.

Dans une autre question, on leur demandait de préciser, de combien d'années l'homme doit être selon eux, plus âgé que sa femme.

Leurs réponses ont été réparties en quatre catégories, et l'on a présenté dans le même tableau, les écarts d'âge souhaités par les individus et les décalages réels (tableau III). Les conjoints considèrent que l'écart d'âge idéal entre deux partenaires doit s'étendre de quatre à six ans.

Il serait intéressant de présenter quelques indications quant à la conception de l'écart d'âge selon les sexes. A défaut de telles informations, on peut se contenter de dégager quelques enseignements à partir du tableau III. Il n'est pas difficile de voir dans ce tableau

TABLEAU III

Le décalage d'âge entre les conjoints

Question : **Si la différence d'âge est nécessaire, jusqu'à combien d'années ce décalage doit s'étendre et lequel, d'après vous, parmi les conjoints, doit être le plus âgé ?**

	Décalage réel	Décalage idéal (1)
	%	%
Moins de 4 ans	10	9
4 à 6 ans	20	58,6
7 à 9 ans	22	17,9
10 à 12 ans	24	14,5
13 à 15 ans	14	—
16 ans et plus	10	—
Total	100	100

(1) Certaines personnes avaient présenté deux chiffres. On en a calculé la moyenne, et si l'intervalle entre les deux chiffres était un, on prenait le chiffre supérieur.

une distribution plus serrée quant aux proportions relatives à l'attitude collective par rapport à la conduite réelle. C'est d'ailleurs une règle générale, qu'on n'a pas manqué de faire remarquer tout au long de ce travail, lorsqu'il s'agissait d'établir une comparaison entre le réel et l'idéal.

En dehors de cette indication de caractère général, précisons qu'un certain décalage, pour ne pas dire une certaine contradiction, apparaît dans les aspirations et les comportements du public à l'égard de l'intervalle d'âge entre les conjoints. En effet, aucune personne interrogée ne préconise un décalage d'âge supérieur à treize ans entre les partenaires, alors que dans la réalité, un sur cinq des ménages accuse une telle différence d'âge.

Il est difficile de donner une explication satisfaisante à ce retrait de la conscience collective par rapport aux faits réels. On peut dire que les individus font parfois, dans la réalité, ce qu'ils n'approuvent pas dans l'idéal. D'un autre côté, il est permis de penser que ce décalage entre les faits et les attitudes ne manquera pas d'influencer les unions de l'avenir dans ce domaine. Et il faut ici répéter la même conclusion que celle que nous avons tirée auparavant, à partir des données réelles, à savoir la diminution remarquable du décalage d'âge entre les parties contractantes à la suite du développement de plus en plus rapide de l'instruction et de la culture moderne qui s'opposent à la formation de ménages où une grande différence d'âge sépare les deux partenaires.

Section III

L'HOMOGAMIE SOCIALE ET RELIGIEUSE

Un regard très rapide sur les chiffres qu'on a présentés à propos du degré d'homogamie au niveau de la situation sociale entre les conjoints dans les chapitres précédents, peut indiquer à quel point l'homogénéité des individus à cet égard, les rapprochait et facilitait leur alliance. Dans ce chapitre, on voudrait apporter quelques précisions sur l'état des esprits à ce sujet.

Il n'est en effet pas sans intérêt de savoir si le public subit la loi d'attraction des semblables, en plein mécontentement, ou bien s'il trouve cet état de choses tout à fait normal. Dans ce but, on a interrogé les sujets, dans les termes suivants : « Selon vous, est-ce que les deux conjoints doivent avoir la même situation matérielle et sociale, ou leur inégalité sur ce point n'a pas d'importance ? »

Il est intéressant de rappeler qu'une immense majorité des conjoints (82,5 %) ont conscience de ce qui se passe dans la réalité et y apportent leur approbation. Un nombre assez négligeable, 14,5 %, pense qu'une supériorité du mari ou de la femme à ce propos est souhaitable et 2,9 % ne se prononcent pas (1). Face à une telle majorité qui considère l'homogamie sociale comme une règle, il est difficile de dégager quelques nuances sur les traits de personnalité de la minorité qui est d'avis contraire. Il semble pourtant que l'élévation de l'âge et de la situation professionnelle provoque le sentiment que le mari doit être légèrement supérieur à sa femme sur le plan social.

Si l'unanimité n'était pas parfaite entre les interrogés en ce qui concerne la concordance du milieu social de deux partenaires, par contre, à une seule exception près, tous se mettaient d'accord pour déclarer que la religion des deux partenaires devait être la même. En effet, cet aspect de la conscience collective que nous révèle la question demandant si les conjoints doivent appartenir à la même religion ou non, ne paraît pas surprenant si l'on se réfère au chapitre des faits où nous avons remarqué que le mariage se concluait presque exclusivement entre personnes de même appartenance religieuse (pp. 209-232).

Mais, cette question nous montre la vigueur avec laquelle les interrogés affirment leur pensée à cet égard. A aucun moment, aucune personne ne se prononce à ce propos dans des termes tels que : « il vaut mieux » ou « il est préférable », ou bien, « selon moi oui », « je pense oui »; alors que concernant le milieu social des interrogés, on trouvait des réponses de ce genre. On trouve une certaine proportion d'interrogés qui, pour se prononcer sur ce sujet, emploient des termes comme « seulement une religion », « oui certainement », « sans doute », « oui », etc.

Face à une telle rigueur, et une telle certitude dont font preuve les interrogés de l'enquête, on peut penser qu'un changement rapide ne pourra intervenir en ce domaine au cours des années à venir, et que la similitude des conjoints sur le plan religieux restera encore pour longtemps une condition préalable à leur mariage.

(1) Il faut préciser que des expressions comme « classes sociales » ou « milieu social » ne sont que récemment introduits dans cette société et que par conséquent une fraction non négligeable de la population n'a pas une conception précise à cet égard ; d'où notre hésitation à accorder un grand crédit à leurs déclarations sur ce point.

Section IV

LES CEREMONIES DE MARIAGES ET DE FIANÇAILLES

Cette fermeté des opinions et cette unanimité des réponses n'apparaissent pas dans les attitudes concernant les cérémonies de fiançailles et de mariage.

A une question qui leur demande de déclarer s'ils préfèrent que des cérémonies onéreuses et traditionnelles soient organisées en vue du mariage ou non, 71 personnes se prononcent. Parmi elles, 6 pensent que cela dépend du budget des deux familles, 2 personnes penchent vers des cérémonies très somptueuses, et enfin, un nombre assez considérable, 32, pense que le mariage doit être accompagné de cérémonies assez importantes, pour que « les autres ne le considèrent pas anormal », dit un interrogé, ou « que les mariés ne perdent pas la face devant leurs amis », selon deux autres sujets; une proportion d'importance égale, 31 personnes soit 43 %, tendent au contraire à préconiser « des mariages simples »; et même quelques-uns d'entre eux, 2, sont pour « des mariages très simples ».

Voilà les chiffres qu'on peut présenter quant à l'opinion des interrogés sur les rites présidant au mariage. Il n'est pourtant pas possible à partir de ces données de prévoir l'état de ce fait au cours des périodes ultérieures. En vue d'apporter quelques éléments de réponse à ce sujet, nous avons réparti les ménages selon l'âge, la profession, le niveau d'études du mari (tableau I) et leur opinion sur la célébration du mariage par des cérémonies.

Dans ce tableau, la différence entre les partisans des cérémonies et leurs adversaires, en ce qui concerne les critères retenus, ne paraît pas être très accusée. Pourtant, on peut penser que cette attitude se détermine en quelque sorte, par le niveau socio-économique des individus. Nous trouvons ici le même résultat que celui auquel nous étions arrivés, en distribuant les ménages d'après leur comportement à l'égard du mahr et leur niveau socio-professionnel.

Ainsi, confrontant les faits réels et les opinions, on ne manque pas d'être surpris de la concordance qu'on trouve entre eux à ce propos. Nous sommes d'autant plus sûr de cette conclusion, que les chiffres auxquels on parvient lors de la distribution des ménages d'après leur niveau d'études, montrent clairement qu'une élévation sur le plan des études suppose une opinion plus favorable à l'égard de la célébration de mariage par une cérémonie quelconque. Cependant, ces mêmes déclarations montrent qu'en général, il y a une tendance

vers la simplicité de ces cérémonies. Une évolution semblable se rencontre en ce qui concerne la dot au mariage. En fait, pour une proportion assez importante des conjoints, 55 %, il est nécessaire, en vue d'un mariage, que la fille apporte des objets utiles à la vie du jeune ménage; mais il ne faut pas que ces dépenses dépassent la situation économique de la famille. Alors qu'une partie non moins importante des interrogés, 31 %, estime plutôt que de telles dépenses ne seraient pas indispensables, et qu'il faudrait les diminuer dans la mesure du possible.

TABLEAU I

Question : Est-ce que vous pensez que le mariage doit être accompagné :
1. des cérémonies traditionnelles et onéreuses
2. ou des cérémonies simples ?

	Ils sont favorables aux cérémonies traditionnelles	Ils préfèrent la simplicité des cérémonies
Age de l'interrogé :	%	%
Moins de 25 ans	23	28
25 à 30 ans	53	34
31 ans et plus	24	38
Total	100	100
Profession du mari :		
Ouvriers	32	26
Commerçants, artisans	39	48
Employés, cadres moyens	29	26
Total	100	100
Niveau d'études du mari :		
Analphabètes	18	29
Primaire sans C.E.P.	32	26
Primaire avec C.E.P.	29	23
Secondaire	21	22
Total	100	100

Section V

L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE DES FEMMES

Les données concernant la situation professionnelle de la femme, nous ont appris qu'une proportion très minime d'entre elles, 1,6 %, soit trois personnes de la population observée, exerçaient une fonction en dehors du foyer.

Est-ce que cette situation se prolongera dans l'avenir? Est-ce qu'elle laisse prévoir des signes d'évolution dans le sens de la liberté d'action de la femme? Si oui, quel est le rythme de cette transformation? Telles sont les questions qu'on ne peut s'empêcher de se poser face à cet état de choses.

Il n'était pourtant pas possible de donner des réponses satisfaisantes à ces interrogations à partir des données précédentes, et c'est par l'intermédiaire des informations recueillies sur les aspirations personnelles que nous tenterons d'esquisser un schéma pour le proche avenir.

Pour observer l'attitude du public à cet égard, on a posé la question suivante : « Selon vous, une femme mariée sans enfant, doit-elle rester à la maison, ou exercer une profession à l'extérieur? »

Une écrasante majorité, 76 %, se déclare défavorable à l'exercice d'un métier par les femmes. Même parfois, ces déclarations sont faites avec une vigueur qui ne manque pas de surprendre. La réponse presque typique de ces personnes est la suivante : « Non, une femme doit être seulement une ménagère ». Pourtant, d'autres expressions sont employées qui témoignent d'une plus grande opposition :

Ouvrier-nettoyeur :

« La profession n'est absolument pas faite pour la femme. »

Epicier :

« Non, je ne crois pas qu'il soit bon de laisser une femme exercer un métier. »

Cinq personnes, soit 5 % de l'ensemble des répondants, prennent une position intermédiaire et même hésitante : l'une d'entre elles, préconise « un travail pour la femme à l'intérieur des autres maisons », ce qui manifeste un effort de sa part pour réconcilier le travail féminin et l'interdiction de sa prise de contact avec les hommes. L'autre éprouvant la nécessité du travail de la femme s'exprime d'une manière moins hésitante : « Il me semble, dit-il, qu'il ne serait pas mauvais qu'une femme ait une profession à l'extérieur ».

En dépit de cette grande majorité, un nombre relativement important, 19 %, estime au contraire qu'une femme peut et même doit exercer une activité professionnelle à l'extérieur. Si l'on établit un rapport entre le nombre des partisans du travail de la femme et ses adversaires, celle-ci se fixera à un sur quatre, ce qui témoigne de la faiblesse du mouvement féministe.

Toutefois, quelques-unes des caractéristiques qu'on peut relever chez cette minorité nous révèlent que sa force et son extension numérique augmente de jour en jour; tout d'abord, on observe un niveau d'études assez élevé chez ces individus : seulement deux d'entre eux sont analphabètes, et encore deux d'entre eux ont fait des études à l'école primaire sans avoir obtenu le C.E.P.; les autres ont accédé à l'université, au lycée, ou du moins, ont terminé leurs études primaires. D'autre part, une proportion remarquable d'entre eux (84 %) exercent une profession d'employés et de cadres moyens et même supérieurs.

On s'étonne de remarquer que dans une enquête de si faible dimension, des chiffres si expressifs puissent être relevés qui présentent avec netteté la direction du mouvement. Ils témoignent du fait que dans l'avenir on peut assister à une certaine participation des femmes dans les activités considérées aujourd'hui comme masculines.

D'un autre point de vue, on ne peut pas manquer d'être surpris devant le fait qu'une différence si grande puisse exister entre les proportions ayant trait à la réalité et celles concernant les esprits et les attitudes. Si 19 % des individus souhaitent un travail pour les femmes, seulement trois femmes, soit 1,6 % d'entre elles, exercent effectivement un métier à l'extérieur.

Cette contradiction entre les faits réels et les opinions, ce retrait des idées par rapport au comportement, et enfin, cette distance entre deux aspects de la réalité au niveau de la conduite effective et des aspirations émises, peuvent attester jusqu'à quel point parfois le monde des esprits présente de l'avance sur les faits réels. En d'autres termes, ils montrent à quel degré il est difficile de transformer les institutions établies.

Il ne paraît pourtant pas difficile d'expliquer le décalage entre le réel et le souhaitable à ce sujet. On a appris que ce sont en général les gens à la fois plus instruits et plus jeunes qui expriment des idées favorables à l'émancipation féminine dans le domaine professionnel. Or, on admet que cette minorité jeune n'a pas une grande possibilité d'action, et que par conséquent, elle se contente de s'opposer aux mouvements contraires, uniquement lorsqu'on lui demande son opinion. Il faut en effet, attendre jusqu'à ce que cette génération

succède à la précédente, fortement imprégnée par des idées traditionnalistes, religieuses, et partant, antiféministes à cet égard, pour que soient ébranlés les fondements de l'habitude cristallisée qui veut que la femme demeure uniquement mère et ménagère.

Section VI

LE NOMBRE D'ENFANTS ET LE CONSEIL EVENTUEL DES CONJOINTS A LEURS ENFANTS

a) *Le nombre d'enfants souhaitables :*

Les familles nombreuses peuvent caractériser jusqu'à un certain point la phase actuelle des pays en voie de développement.

A défaut de renseignements précis à ce sujet sur Meched, nous reproduisons ici quelques chiffres sur le nombre des individus composant chaque famille dans le département de Khorassan, dont Meched est la ville principale. On remarque dans ce département que 20,2 % des familles sont composées de trois individus, 19,2 % de quatre personnes, 16 % de neuf, 10,7 % de six et 12,3 % de plus de six personnes (1).

Pour trouver quelques normes dans la conscience collective, on a posé la question suivante aux sujets : « Combien d'enfants désirez-vous avoir? et pourquoi? »

Tout d'abord, ce qui frappe, c'est qu'une partie assez considérable de cette population : 13 % ne fournit pas de réponse à cette question. Cela peut, nous semble-t-il, témoigner du fait qu'une restriction volontaire des naissances n'est pas de règle dans ce milieu. La procréation est le résultat naturel du mariage, et les conjoints en général, ne se donnent pas la peine de faire des calculs, ni même de penser et de prendre des décisions à cet égard.

Nous avons été confirmé dans cette idée, lorsqu'en dépouillant les réponses faites, nous avons trouvé une proportion non négligeable, 36 %, qui répondaient dans ces termes : « Advienne que pourra » et ou bien : « Çà dépend de la volonté de Dieu ». Cette résignation devant la situation, ce fatalisme, vestiges d'un temps révolu, exprime bien, surtout si l'on se rappelle le nombre de ceux qui n'ont pas encore assez réfléchi sur ce sujet pour y répondre, à quel point la

(1) Bulletin de recensement, 2e volume, 1956.

planification est en retard dans ce domaine. Même parmi ceux qui donnent une certaine précision à cet égard, 4 %, déclarent qu'ils aiment avoir beaucoup d'enfants, ou au contraire très peu (ce qui est le cas pour un interrogé).

Il nous reste à répartir les réponses de 60 % des répondants, c'est-à-dire celles qui fixent un nombre soutaible d'enfants. Parmi ceux-la, 34 % soit 18 personnes souhaitent avoir deux enfants; 17 %, trois enfants; 23 %, quatre enfants; et enfin, 15 %, cinq et 11 %, six. Le nombre moyen d'enfants souhaités s'établit à 3,5.

Ces remarques que nous avons faites sur l'ensemble des idées, manifestent quelques variations selon des catégories sociologiques que les données de cette enquête nous permettent d'établir : en premier lieu, le niveau socio-économique des interrogés fait apparaître quelques différences; on demande d'autant plus d'enfants qu'on appartient aux catégories moins favorisées sur le plan économique (tableau I).

En fait, si deux sur cinq des ouvriers et une proportion presque égale des commerçants désirent avoir six enfants, seulement un sur cinq des employés et des cadres moyens manifecte ce désir. D'autre part, si une proportion importante de commerçants et d'ouvriers faisait dépendre ce problème de la Providence (respectivement un sur deux et un sur trois), seulement un sur six des employés en font de même. Un autre élément qui fait apparaître également quelques variations est l'âge de l'interrogé.

Le même tableau I montre clairement que plus le sujet est âgé, et plus il souhaite un nombre élevé d'enfants. Nous remarquons que seulement un sur neuf de ceux dont l'âge est supérieur à 30 ans souhaite avoir deux ou trois enfants, alors que deux sur cinq désirent avoir quatre ou cinq, et enfin, que toutes les personnes qui se sont déclarées favorables à six enfants se recrutent parmi ce groupe.

Mais ce phénomène de natalité dépend, dans une grande mesure, du niveau culturel des conjoints. Il se rencontre en fait, dans le tableau I, des chiffres qui se contredisent parfois, mais dans l'ensemble, on peut conclure à l'existence d'une corrélation nette entre ces deux phénomènes. Pour prendre quelques exemples à titre indicatif, disons que seulement sept sur cent, soit un sur treize des personnes ayant fait des études secondaires, estiment que le nombre d'enfants qu'un couple peut avoir dépend de la Providence, alors que cette proportion s'accroît à trois sur dix chez ceux qui ont poursuivi des études primaires, et va jusqu'à deux sur six chez les analphabètes. En guise de conclusion, disons que l'élévation des individus sur l'échelle des

TABLEAU I

Le nombre d'enfants souhaités selon âge, niveau d'études, profession du mari

	Ils souhaitent avoir :					Cela dépend de la volonté divine
	2 enfants	3	4	5	6	
Age de l'interrogé :	%	%	%	%	%	%
Moins de 20 ans	8	10	—	—	—	3
20 à 25 ans	54	40	25	20	—	16
26 à 30 ans	23	40	37	40	—	46
31 ans et plus	15	10	38	40	100	35
Total	100	100	100	100	100	100
Profession du mari :						
Ouvriers	36	22	22	40	—	31
Commerçants, artisans	23	33	44	40	100	52
Employés, cadres moyens	41	45	22	20	—	17
Cadres supérieurs, professions libérales	—	—	12	—	—	—
Total	100	100	100	100	100	100
Niveau d'études de l'interrogé :						
Analphabètes	5	—	—	—	66	35
Primaire sans C.E.P.	13	22	33	60	—	27
Primaire avec C.E.P.	36	12	44	40	34	31
Secondaire	46	66	23	—	—	7
Total	100	100	100	100	100	100

professions et celle des études scolaires implique une diminution considérable du nombre d'enfants souhaités.

Si l'on rapproche ces deux résultats et celui qui consiste à confirmer que moins l'âge de l'interrogé est élevé et moins il désire avoir d'enfants, on peut penser qu'une tendance vers la restriction des naissances se manifeste.

Il serait intéressant de pouvoir disposer d'un échantillon d'individus mariés depuis quelques années et leur poser la même question, pour voir dans quelle mesure le nombre d'enfants qu'ils souhaitent avoir concorde avec celui des enfants qu'ils ont déjà. A défaut d'un tel matériel, nous avons pensé qu'il pourrait être intéressant de demander aux sujets la justification de leur pensée que nous reproduisons ici, en laissant au lecteur le soin de les expliquer. Nous commençons par ceux qui pensent que seule la Providence peut décider de cette affaire. Dans leur déclaration, ils ne donnent pas au fond beaucoup d'arguments, et en principe, ce genre d'affirmations est plutôt une question de foi qu'un ensemble de motifs raisonnés; pourtant, on peut relever quelques réponses qui, précisant davantage, révèlent mieux le mécanisme de pensée des sujets :

Employé de préfecture de police :

« Car la création de l'enfant appartient à Dieu. C'est lui qui crée et donne à l'enfant ce dont il a besoin dans sa vie. »

Ouvrier de boulangerie :

« Car la protection de l'enfant, aussi bien que sa création, dépend de Dieu! »

Ouvrier de tapisserie :

« Nous serons contents de ce que Dieu nous donnera. »

Employé d'une société de transport :

« Si ma situation financière est bonne, plus j'aurais d'enfants, plus je serais content, mais la volonté de Dieu est la condition principale. »

Commis de quincaillerie :

« Ce que Dieu décide, j'y consentirai, car il prévoit tout et il ne veut jamais de mal à ses créatures. »

Ensuite, nous reproduisons toujours intégralement les argumentations de ceux qui désirent avoir deux enfants seulement.

Leur souci primordial est de bien les éduquer, de leur procurer une vie agréable :

Employé de l'Organisation du Plan :

« Pour pouvoir leur fournir une éducation convenable et une vie confortable à tout point de vue. »

Sergent de l'Armée :

« Parce que je dois pouvoir les éduquer et les préparer à une vie moderne. »

Ouvrier des bains publics :

« Car je ne peux pas donner une bonne éducation à plus de deux enfants. »

Employé du Bureau d'hydrologie et de pédologie :

« Pour que je puisse bien les soigner. »

Ouvrier maçon :

« Pour qu'ils puissent mener une vie agréable. »

Et rares sont ceux qui raisonnent de façon suivante :

Ouvrier de tapisserie :

« Pour avoir une descendance. »

Ou qu'ils invoquent des motifs relatifs à leur goût et à leur confort :

Ouvrier nettoyeur :

« Avoir plus de deux enfants signifie avoir plus d'ennuis. »

Ouvrier tailleur :

« Car je n'aime pas avoir trop d'enfants. »

Les mêmes soucis de « bonne éducation » et « d'une vie confortable », apparaissent chez ceux qui désirent avoir trois enfants :

Epicier :

« Car mon budget me permet d'assurer une vie aisée et une bonne éducation à seulement deux fils et une fille et pas plus. »

Employé de l'Armée :

« Car on peut assurer leur éducation quand ils sont moins nombreux. »

Même le goût personnel peut intervenir et déterminer la décision de quelques-uns :

Employé de municipalité :

« Car je n'aime pas avoir trop d'enfants. »

Et chez une personne, ce nombre paraît si bon et si idéal, que selon lui, il ne faut donner aucune argumentation pour le justifier :

Sergent de l'Armée :

« Vouloir trois enfants, n'a pas besoin d'être justifié. »

Chez ceux qui demandent plus de trois enfants, existe encore le souci de « la vie agréable » et de la « bonne éducation » des enfants :

Cordonnier (44 enfants) :

« Pour pouvoir bien les soigner et leur assurer une bonne éducation. »

Marchand de tapis (4 enfants) :

« Car je veux les éduquer de telle façon qu'ils ne deviennent pas des parasites de la société. »

Commis de coiffeur (4 enfants) :

« Pour que je puisse disposer de quoi les nourrir et les éduquer. »

Commerçant (5 enfants) :

« Car je ne peux pas procurer une éducation convenable à plus de cinq enfants. »

Médecin (4 enfants) :

« Car je peux éduquer, comme la société actuelle l'exige, un nombre élevé d'enfants. »

Pourtant, à côté de ces soucis, parmi ces personnes des motifs tels que « service de la patrie », etc. se font jour :

Gérant de café (6 enfants) :

« Parce que je veux, de cette façon, augmenter le nombre des jeunes de mon pays. »

Mais en fait, un nombre assez considérable d'entre eux invoquent les motifs ayant trait au goût personnel :

Inspecteur de police (4 enfants) :

« Car j'aime avoir beaucoup d'enfants. »

Boucher (5 enfants) :

« Parce que cela me fait plaisir. »

Ouvrier maçon (5 enfants) :

« Car j'aime bien que mes enfants, à moi, soient nombreux. »

Il semble bien qu'une évolution des idées se fasse à mesure que le nombre d'enfants souhaités augmentent dans le sens d'un égoïsme plus marqué, qui remplace l'altruisme de ceux qui désireraient avoir peu d'enfants, pour se consacrer mieux à leur « éducation ».

b) *Les conseils que les conjoints donneraient à leurs enfants :*

Jusqu'ici, on interrogeait les sujets sur des problèmes bien limités, et ils ne pouvaient pas éviter les restrictions que leur imposaient les cadres des questions. Pour leur laisser une liberté plus grande dans l'expression de tous les aspects de leur mentalité à l'égard du choix du conjoint, on s'est proposé de leur demander quels conseils ils voudraient donner à leur fils ou à leur fille à l'âge du mariage.

On peut penser que les réponses à une telle question traiteront des aspects les plus importants du mariage aux yeux des interrogés, en même temps qu'elles nous fourniront des éléments d'information nouveaux que les questions posées jusque-là n'ont pas pu nous apporter.

En premier lieu, voyons ce qu'on conseille à un garçon à l'âge du mariage; une catégorie de conseils a trait aux besoins économiques : un garçon qui se propose de se marier et d'entrer ainsi dans la vie « adulte », doit nécessairement « économiser son argent », « travailler bien », « choisir d'avance une profession sûre et stable et ensuite se marier »; et enfin, il doit « éviter toute sorte de gaspillage, finir d'abord ses études et ensuite se marier ».

Voilà les thèmes principaux développés par ceux qui mettent l'accent sur le côté matériel des choses; voici quelques-uns de leurs conseils :

Commis de boucherie :

« Je lui dirais qu'il fasse bien ses études, car moi-même j'ai des remords à cet égard, et qu'il se marie après. »

Epicier :

« Je dirais à mon fils qu'il ne se marie pas avant d'avoir une profession stable et l'argent suffisant. »

Employé de banque :

« Pas de mariage avant d'avoir un bon métier. »

Epicier :

« Le conseil que je donnerais à mon fils, c'est qu'il doit suivre mon exemple. Je lui dirais que mon père n'avait pas une richesse considérable, et que moi-même au commencement de ma vie, j'ai

travaillé pour bien vivre le reste de ma vie. La paresse et la nonchalance n'avancent à rien et mon fils qui descend de moi doit sourire à la vie et affronter les difficultés. »

Gérant de café :
« D'abord, il devrait obtenir son bac, économiser assez d'argent, et organiser une vie parfaite avant de se marier. »

Inspecteur de police :
« Amasse d'abord assez d'argent, et ensuite le mariage. »

Employé de l'Organisation du Plan :
« En premier lieu, veille sur l'argent que tu dépenses et ce que tu gagnes, et après, marie-toi. »

Ouvrier :
« Je lui conseillerais de se marier dès qu'il pourra par ses propres moyens assurer les dépenses d'un ménage. »

Epicier :
« Essaie de ne te marier que lorsque tu seras en mesure de subvenir à tous les besoins d'un ménage, et si tu peux, ne te marie jamais. »

Ouvrier de tapisserie :
« Je dirais à mon fils qu'il ne doit pas se marier tant qu'il n'a pas une profession lucrative et bonne. »

C'était les réponses de ceux qui pensaient seulement à la situation financière de leur fils avant le mariage. Mais on trouve une proportion non négligeable des interrogés qui mettent en valeur l'aspect moral de la vie adulte. Ils parlent de « l'amour envers la femme », de la « bonne humeur » et enfin, de la « foi religieuse ».

Ces conseils d'ordre spirituel sont très variés :

Certains font allusion, tout discrètement, aux vices de la société, et précisent qu'ils mettraient leurs enfants en garde contre ces vices :

Sergent de l'Armée :
« Je conduirais mon enfant vers le chemin qui mène à la vertu. »

Ouvrier tailleur :
« Je dirais à mon fils de ne pas se rendre amoral dans la société. »

Commerçant :
« Je conduirais bien mon fils sur le bon chemin; je l'avertirais sur ce qui touche au mariage. Tout cela, je les ferais à temps, pour qu'il ne soit pas tenté à accomplir des "méfaits". »

Orfèvre :

« Conduire mon enfant vers la vérité, la vertu, l'encourager aux actes louables, lui apprendre à persister dans les affaires, lui donner une bonne éducation pour les affaires concernant les sexes, voilà mes objectifs. »

Commerçant :

« Guider mon enfant pour les bons actes, lui conseiller d'éviter les mauvaises actions. »

Médecin :

« Je lui dirais de ne pas se laisser tenter par des actes non louables. »

Employé de centrale électrique :

« Quand il se marie, il doit rester tranquille, et ne pas suivre telle ou telle femme. »

Ouvrier :

« Avoir une foi religieuse, une bonne humeur, de l'amour pour la vie. »

Boulanger :

« Je lui conseillerais d'être un bon travailleur, et de prêter attentivement l'oreille aux conseils des "grands". »

Marchand de fourrure :

« Avoir une foi religieuse, une activité fructueuse, de bons comportements et de bonne humeur. »

Employé de société de transport :

« Je le guiderais dans les affaires de la vie avant le mariage; j'essaierais de le persuader qu'il doit éviter les actes gratuits. Je l'encouragerais à faire des économies. »

Sculpteur :

« L'amour pour le travail, bonne conduite avec les autres. »

Ouvrier ébéniste :

« Je le conduirais vers de bonnes actions. »

D'autres veulent que leur fils aime son foyer conjugal, sa femme, ses enfants; qu'il « les traite bien et enfin qu'il aime sa vie, qu'il ne trahisse pas celle qu'il a choisie ». Si l'on range les idées selon leur fréquence, cette catégorie se situe après celle qui groupe les déclarations ayant trait à « la bonne conduite du fils dans la société ».

Laissons encore les interrogés développer eux-mêmes leurs thèmes préférés.

Mercier :
« Amour envers la vie, soins affectueux envers ses enfants et sa femme. »

Ouvrier :
« N'oublie pas Dieu, ainsi que ta femme, ton travail. »

Gérant de café :
« Résigne-toi à la volonté de Dieu, aime ta femme et tes enfants. Résigne-toi devant les décisions divines, ne quitte pas ton travail. »

Ouvrier tapissier :
« Amour envers sa femme et ses enfants, bonne conduite avec sa femme. »

Epicier :
« Une foi religieuse profonde, l'amour à l'égard de sa femme et de ses enfants. »

Marchand de fourrure :
« Qu'il fasse bien son devoir et qu'il aime bien la vie. »

Conducteur :
« Qu'il soit fidèle à sa femme et qu'il travaille pour la rendre heureuse. »

Gardien de la paix :
« Qu'il soit vigilant dans ses affaires, qu'il aime sa vie. »

Ouvrier tapissier :
« Mon cher fils, d'abord fais ton devoir, ensuite ne malmène pas ta femme et tes enfants. »

Conducteur :
« Qu'il entretienne bien sa femme et lui demeure fidèle. »

Conducteur :
« Je lui dirais de bien soigner sa femme et ses enfants, d'aimer la vie et le travail. »

Cordonnier :
« L'amour envers le travail et la vie, l'affection envers sa femme et ses enfants. »

Voilà quelques réponses significatives éclairant certains aspects de la mentalité de ces personnes. Dans le troisième rang, on peut

reproduire les idées de ceux qui donnent quelques conseils pratiques pour le mariage et le choix du conjoint :

Ouvrier nettoyeur :

« Si tu aimes une fille, marie-toi avec elle, et si tu ne l'aimes pas, ne te marie jamais avec elle, cela te gâcherait la vie. »

Boucher :

« Qu'il connaisse à fond une fille d'abord, et qu'il l'épouse ensuite. »

Ouvrier tisserand :

« Qu'il se marie avec une fille affectueuse. »

Gérant de café :

« Qu'il ne se marie qu'avec une fille ayant un tempérament supportable. »

Ouvrier mécanicien :

« N'épouse qu'une fille de même condition sociale que toi. »

Sergent de l'Armée :

« Qu'il épouse une femme "simple" et sans exigence excessive. »

Il faut mentionner les réponses de quelques-uns des interrogés (4 personnes) qui préfèrent conseiller leurs enfants sur la réalité de la vie :

Employé de municipalité :

« Lorsqu'il entre dans la vie, il doit savoir qu'elle est pleine de vicissitudes, et qu'il doit surmonter les difficultés l'une après l'autre. »

Ouvrier coiffeur :

« Je lui dirais que dans la vie on doit toujours veiller à ce qu'on ne soit pas volé. »

Et il y en a une, où l'interrogé renonce à donner tout conseil à son enfant :

Marchand de tapis :

« Les garçons de notre temps n'ont pas besoin de conseils. »

Telles étaient les déclarations des interrogés en réponse à une question qui leur demandait de préciser les conseils qu'ils donneraient à leur fils en âge de mariage. On a vu qu'en premier lieu, les valeurs morales et spirituelles attirent l'attention de ce public. Un garçon doit travailler bien, aimer sa vie, « éviter d'être paresseux », mais

ce qui importe plus à leurs yeux, c'est qu'il échappe aux vices de la société.

Il serait intéressant de leur demander encore quelques précisions sur ce qu'ils considèrent comme « vice » et « vertu ». Dans un pareil cas, on serait en mesure de présenter quelques échelles de valeur de ce public. A défaut de cette précision supplémentaire, on peut penser, à travers leurs réponses, que le vice consiste chez eux, à boire des boissons alcoolisées, à jouer aux jeux du hasard, à être infidèle à sa femme, et enfin, à ne pas avoir une foi religieuse profonde et sincère.

Ces remarques faites, nous ne serons plus surpris d'apprendre que parmi ceux qui parlent de « vices de la société », une proportion considérable a plus de 30 ans. Ce sont ceux qui ont un attachement plus marqué à la religion.

La deuxième idée de valeur importante chez ce public, est l'amour du garçon envers sa femme. En effet, celui qui veut épouser une fille, doit l'aimer d'avance, ensuite la traiter bien, et lui rester toujours fidèle. Quant aux idées émises par cette population sur les filles, on peut dire qu'elles sont de tout autre genre. On a l'impression qu'un autre monde s'ouvre à nos yeux.

Dans ce monde, on ne conseille pas de bien travailler, d'éviter d'être paresseuse et d'économiser de l'argent, et enfin, de « traiter bien son mari ». On a le sentiment que ce monde est plus passif, ou à proprement parler, que les actions accomplies par ce monde féminin ne sont pas libres, mais dépendent de celles du monde masculin.

Les femmes doivent être « de bonnes ménagères »; elles doivent « ménager également leurs maris », et enfin, elles doivent rester « chastes » dans la vie conjugale. En plus de « la fidélité », de « l'amour envers le mari et le foyer conjugal », un autre thème apparaît lorsqu'on considère les réponses faites à propos d'une jeune fille qui va se marier : elle doit être obéissante à son mari, elle doit le rendre heureux, elle doit bien faire le ménage. En revanche, on met rarement l'accent sur le niveau d'études de la femme; personne n'attache d'importance à la communauté de goût entre les conjoints. Enfin, aucune personne ne conseille à sa fille de choisir un métier convenable pour s'assurer contre les péripéties de la vie.

On peut commenter encore davantage les réponses pour montrer ce que cette société attend de la femme et du rôle qu'elle doit assumer dans la vie, mais il vaut mieux laisser la parole aux conjoints et les entendre aborder leurs thèmes favoris.

Tout d'abord, nous essaierons de reproduire les réponses représentatives de ceux qui conseilleraient à leur fille d'entretenir de bonnes relations avec leur mari et d'aimer leurs enfants. Leur nombre est très élevé et il représente 39 % des réponses.

Boucher :

« Je dirais à ma fille d'obéir à son mari et d'être une bonne ménagère. »

Marchand ambulant :

« Qu'elle obéisse à son mari. »

Employé de l'Organisation du Plan :

« Aime ton mari, traite-le- bien afin d'être heureuse. »

Gérant de café :

« Ma fille, tu dois avoir de la persévérance dans ta vie; tu dois demeurer fidèle à ton mari. Je dirais à ma fille d'être une ménagère irréprochable et d'aimer son mari. »

Employé de centrale électrique :

« Qu'elle soigne bien son mari. »

Tailleur :

« Qu'elle porte une attention régulière aux exigences de son mari et de ses enfants. »

Ouvrier tapissier :

« Je dirais à ma fille qu'elle aime son mari, son foyer conjugal et ses enfants. »

Conducteur :

« Aime ta vie, soigne toujours ton mari, ménage-le bien. »

Sculpteur :

« Demeure chaste, aime ton mari, sois une bonne épouse pour lui. »

Standardiste :

« L'amour envers son mari et ses enfants, la fidélité envers lui. »

Conducteur :

« Aimer son mari et se consacrer entièrement au ménage. »

Gardien de la paix :

« Aime ta vie, respecte ton mari, soigne bien tes enfants. »

Epicier :

« Qu'elle ait une foi religieuse, qu'elle soit fidèle à son mari. »

Marchand de fourrure :
« Que ton mari soit content de toi. »

Cordonnier :
« Avoir de l'affection envers le mari, obéir à ses ordres. »

A côté de ces conseils relatifs aux comportements à l'égard du mari, on trouve ceux qui traitent du choix du conjoint, et ont une importance secondaire au point de vue du nombre :

Boucher :
« Qu'elle connaisse bien son mari avant de l'épouser. »

Commis de boucherie :
« Je dirais à ma fille qu'elle devrait connaître d'abord le garçon avant le mariage. »

Employé de banque :
« Tant qu'elle n'a pas connu le garçon, elle ne doit pas consentir au mariage. »

Sous-officier de la police :
« Qu'elle aime d'abord son mari et qu'elle l'épouse ensuite. »

Ouvrier ébéniste :
« Si elle n'aime pas le garçon, elle ne doit pas l'épouser, sinon des événements indésirables suivront ce mariage. »

Sergent de l'Armée :
« Si le garçon qui demande sa main ne lui plaît pas, elle ne doit pas consentir à l'épouser.

Gérant de café :
« Elle devrait se marier avec un garçon riche. »

En troisième lieu, si l'on classe les déclarations selon leur importance décroissante, on peut placer les réponses de ceux qui voudraient plutôt donner à leur fille des conseils pratiques sur la vie. Ces conseils vont de la « propreté » et de « la bonne humeur » envers les autres, à la « sérénité dans les réunions », et même à « l'apprentissage de la cuisine et du ménage », mais ce qui leur est commun à tous, c'est qu'ils concernent la vie et la société, sans pour autant mentionner les relations spécifiques avec le mari, ni les aspects du choix de conjoints. Présentons les réponses en laissant au lecteur le soin de les interpréter et de faire la dichotomie des qualités exigées de la femme et de l'homme :

Employé de mausolée :
« Je conseillerais à ma fille d'être chaste et bonne ménagère. »

Ouvrier :
« Ma fille devrait bien apprendre le ménage. »

Sergent de l'Armée :
« Je conduirais ma fille vers le chemin de la vertu. »

Ouvrier tailleur :
« Je lui dirais de rester continente au cours de toute sa vie. »

Orfèvre :
« Je la conduirais à acquérir les arts nécessaires en ce qui concerne le ménage et à demeurer une fille aux hautes qualités morales. »

Commerçant :
« Je guiderais ma fille pour apprendre « l'art de la vie » et celui du ménage, et enfin, à apprendre à lire et à écrire. »

Marchand de fourrure :
« L'affection envers le foyer, la chasteté, le savoir-vivre. »

Employé de société de transport :
« Je la conduirais dans les affaires concernant la maison, pour ménager son mari et acquérir des qualités nécessaires à la vie. »

Employé de municipalité :
« Je lui dirais que la vie est pleine de vicissitudes et qu'on doit affronter les difficultés et les surmonter. »

TROISIEME PARTIE

L'ÉTUDE COMPARATIVE DU CHOIX DU CONJOINT A TÉHÉRAN, A MECHED (EN IRAN) ET EN FRANCE

CHAPITRE PREMIER

Quelques caractéristiques du mariage en Iran et en France.

Section I

LA NUPTIALITE EN FRANCE ET EN IRAN, SON EVOLUTION ET SES PERSPECTIVES

Après avoir ainsi présenté les résultats des enquêtes entreprises, il convient de confronter ce qu'on a dégagé avec les données qui, recueillies par les autres, renseignent sur le choix du conjoint et ses différents aspects en Iran et en France.

Une des principales caractéristiques du mariage en Iran par rapport à la France, c'est son intensité. Tous les auteurs qui se sont penchés sur ce problème, quels que soient leur but et leur méthode, s'accordent sur l'universalité du mariage en Iran. E. Naraghi, dans son livre intitulé : « L'Etude des populations dans les pays à statistiques incomplètes », se reportant aux résultats du recensement de 1956, affirme qu' « à l'âge de 45 ans, en Iran, on trouve seulement 5 % de célibataires de sexe masculin »... On remarque qu'à cet âge, bien qu'il ne puisse représenter encore les proportions définitives de célibataires (1 *bis*), un pourcentage minime de population masculine se range dans le groupe des célibataires. Et l'on peut penser que ce chiffre de 5 % touche en général les déficients physiques ou bien ceux qui,

(1) E. Naraghi, p. 91 (s. d.).

(1 *bis*) Dans ce travail, comme on le fait généralement, nous avons considéré 50 ans comme l'âge définitif du célibat.

pour des circonstances entièrement particulières, ont été empêchés de conclure mariage.

En ce qui concerne les femmes, la proportion de célibataires est encore plus limitée. Le Bulletin de Recensement de 1956 indique que 90 % des femmes sont mariées à l'âge de 20 ans et 97,5 % d'entre elles le sont vers 50 ans.

Face à une telle majorité qui contracte mariage dans ce pays, on peut penser que le célibat est un état absolument anormal et rare; et cela aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Cette hypothèse peut être mieux admise si l'on procède à une comparaison entre le taux de nuptialité en Iran et en France :

TABLEAU I

Proportions des individus mariés à différents âges (2).

Groupes d'âge	Pourcentages des individus mariés			
	France		Iran	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
15 - 19 ans	0,5 %	4 %	7 %	41 %
20 - 24 ans	16,0 %	44 %	33 %	85 %
25 - 34 ans	73,0 %	83 %	79 %	95 %

Les écarts entre les proportions sont marqués en ce qui concerne les hommes. On remarque que seulement 73 % de Français se sont mariés jusqu'à l'âge de 34 ans, tandis que ce chiffre atteint 79 % pour les Iraniens. Mais, les différences se manifestent encore plus nettement en ce qui concerne les femmes dans les deux pays. En effet, 83 % des Françaises, soit environ 4/5 de la population féminine se sont mariées jusqu'à l'âge de 34 ans contre 95 % des Iraniennes.

Ces proportions, si explicites qu'elles soient, pour démontrer l'importance du mariage dans notre pays, ne peuvent pourtant pas donner une idée précise du célibat définitif dans les deux sexes. Dans

(2) M. Amani, 1963, p. 57.

son livre sous le titre « l'Analyse démographique », R. Pressat (3) donne le chiffre de 9 %, de célibataires pour les Françaises et 12 % pour les Français dont l'âge se situe entre 40-44 ans. Dès cet âge, on n'est pas loin des proportions définitives de célibataires, car, on remarque les mêmes chiffres (respectivement 9 % et 12 % pour les femmes et les hommes) à l'âge de 50-54 ans.

Si dans ces pays, la France et l'Iran, le taux de célibat est différent, la confrontation des chiffres révèle par contre que l'effectif des célibataires dans chacun de ces pays est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Pour expliquer ce phénomène, on peut évoquer la variation d'âge du mariage selon les sexes. En fait, plus élevé chez les hommes, l'âge du mariage peut influer sur les proportions des célibataires des deux sexes. D'autre part, on peut trouver un élément d'explication à ce fait, dans la surmortalité masculine à partir de l'âge adulte. On peut encore énumérer d'autres facteurs susceptibles de provoquer l'écart de comportement entre les deux sexes dans ce domaine. L'émigration, plus fréquente chez les hommes, ou la perte des hommes due à la guerre, peuvent, dans quelques circonstances, en être responsables. Indépendamment de ces raisons qui favorisent le mariage féminin, dans les deux pays, on trouve, en effet, des raisons spécifiques à un pays en voie de développement, pour déterminer les femmes à contracter mariage à tout prix. Parmi ces raisons, il faut mentionner l'émancipation incomplète, sinon la non-émancipation à certains égards, des femmes. Le fait que l'exercice d'une profession en dehors de la maison devient, dans ces systèmes, l'apanage des hommes, conditionne, en grande partie, le besoin de la femme de se trouver un appui financier grâce au mariage. A part ce besoin d'ordre matériel, il faut mentionner le secours psychologique que le mariage apporte à la femme en lui assurant la présence d'un homme pour toute sa vie. En effet, cette aide psychologique est d'autant plus nécessaire à la femme que sa situation est plus précaire et que d'autre part, la supériorité masculine est plus affirmée. Dans ce cas, on peut dire que le fait d'avoir un mari non seulement satisfait aux besoins physiques et matériels de la femme, mais lui fournit également un certain prestige d'autant que le célibat est considéré comme la plus anormale des situations.

On a l'habitude d'insister sur le désir inné qu'a la femme de conclure mariage dans ces pays; mais on oublie le fait que, la plupart du temps, surtout dans les zones rurales, un bon nombre d'unions se font indépendamment de la volonté des femmes. Nous aurons l'occasion, dans

(3) R. Pressat, 1961, p. 140.

les chapitres ultérieurs, consacrés aux mariages prématurés chez les femmes, d'insister sur ce fait; mais notons ici, simplement, que lors d'une union qui lie une fille de 13 ans, on ne peut s'attendre à ce que des considérations d'ordre familial et même pécuniaire de la part des parents, soient moins déterminantes que la volonté de la jeune fille.

A côté de toutes ces explications, il faut faire allusion également à la polygamie. En réalité, dans un pays où la polygamie se pratique légalement, il faut s'attendre à ce que l'effectif des femmes mariées soit supérieur à celui des hommes. Voilà ce qu'on peut dire sur la différence qui oppose les deux sexes en matière du taux de nuptialité.

On peut, en effet, dire, pour en terminer avec la différence de situation entre les deux sexes à ce sujet, que le mariage est, aujourd'hui encore, une carrière naturelle pour la femme, alors qu'il est un phénomène plus ou moins contingent pour l'homme; c'est ce qui explique qu'il y ait une compétition plus forte chez les femmes que chez les hommes alors même qu'il n'y a pas de déséquilibre quantitatif entre les deux sexes à l'âge du mariage (4).

Puisqu'il s'agit de la nuptialité différentielle, précisons que le nombre de célibataires masculins n'est pas dans tous les pays supérieur à celui des femmes; et ce phénomène ne peut être considéré comme universel. Ainsi, on trouve chez les femmes de 50-54 ans, en Suède, 15 % de célibataires contre 8,5 % chez les hommes (5). Il en va de même en ce qui concerne l'Italie, où il y a 14,5 % de célibataires chez les femmes, alors que 8 % des hommes seulement restent célibataires à l'âge de 50-54 ans (6). Toutefois, on peut admettre qu'en raison des motifs dont nous avons énuméré quelques-uns, dans les pays en voie de développement, le mariage reste un fait quasi obligatoire et cela d'une manière plus rigoureuse pour les femmes que pour les hommes.

Quant aux raisons de l'intensité du mariage dans notre pays, aussi bien chez les femmes que chez les hommes, il faut, tout d'abord, prendre en considération les facteurs religieux parmi les déterminations extérieures qui poussent au mariage. Selon Zoroastre, prophète persan, « planter un arbre, cultiver un champ et donner la vie à des enfants sont trois actions méritoires ». Sous les Sassanides, lorsqu'un jeune homme en âge de mariage mourait célibataire, ses parents dotaient une jeune fille et la mariaient, considérant ainsi son premier enfant comme le leur (7). Mais, c'est plutôt l'Islam qui s'est préoccupé davan-

(4) S. de Beauvoir : « Les deux sexes », cité par G. Duplessis, 1954.
(5) R. Pressat, 1961, p. 140.
(6) R. Pressat, 1961, p. 140.
(7) Dj. Behnam, 1962, p. 34.

tage de cette institution. En effet, on peut dire avec J. Ray (8) que cette religion est une véritable « civilisation » et le Coran est plus qu'un livre sacré; c'est un Code, tous les actes de la vie y sont réglés : vie publique et vie privée, vie économique et vie juridique, vie individuelle, vie familiale, vie sociale.

M. Hadavi, abordant le problème du mariage dans son travail intitulé « Divorce et Modernisme », aboutit aux conclusions suivantes : « Pour l'Islam, dit-il, le mariage prend une importance primordiale; car, il est considéré comme la base de la structure sociale de chaque peuple. » « L'Islam, continue l'auteur, a établi des réglementations solides pour cette institution. En vue de démontrer encore davantage à ses fidèles le caractère essentiel de l'union conjugale, le prophète de l'Islam précise : « Celui qui se marie, remplit ainsi la moitié des obligations que la religion lui demande (9). En tout cas, on peut dire que le célibat est regardé comme la pire des situations en Islam. Ce dernier a même préconisé aux pauvres de se marier, car, Dieu leur procurerait alors aisance et richesse.

Selon O. Schwarz (10), « L'Islam, contrairement au christianisme, a beaucoup encouragé le mariage. » On se rappelle par exemple, écrit O. Schwarz, le conseil vraiment surprenant que Saint-Paul donnait aux célibataires et aux veuves : « Mais s'ils ne peuvent se contenter, qu'ils se marient; car il vaut mieux se marier que de brûler. » Paraphrasant les versets du coran et les relations de l'entourage de Mahomet, Madjleci (11) affirme même que pour le prophète de l'Islam, le mariage est une tradition sacrée et celui qui refuse de l'effectuer, se situe en dehors de l'Islam (12).

(8) J. Ray, 1954, p. 284.
(9) Voir M. Hadavi, 1960 (en persan).
(10) O. Schwarz, 1962, p. 50.
(11) Madjleci, 1905, p. 37.
(12) Une étude spéciale pourrait rendre compte de tous les mécanismes que notre société a mis en place pour encourager le mariage. On peut saisir clairement ces facteurs et leur influence respective, en analysant les traditions, les dictons et les proverbes qui ont cours dans la société. Pour en terminer avec la généralité du mariage en Iran et ses causes, nous avons rassemblé quelques proverbes courants de notre société :

— La flamme de la vie se perpétue par le mariage.

— Qu'il (célibataire) se lève, qu'il se couche, à chaque fois le sol tremble de honte (Saadi).

— « Le jour de « Covenant », Dieu interpella ainsi les semences de l'humanité future encore dans les reins d'Adam :

« Suis-je notre Seigneur ? Oui, répondirent-elles » ; par cet acquiescement fut conclue l'alliance de Dieu et des Hommes. En se mariant, l'individu entre dans la grande assemblée humaine qui est liée à la permanence du Cosmos (rapporté par M. Mokri, 1962, p. 43).

On peut voir à travers ces citations, qu'en fait l'Islamisme est pleinement favorable à la nuptialité. Pour favoriser la conclusion des unions, le prophète de l'Islam paraît être extrêmement peu exigeant en ce qui concerne la situation matérielle des époux. La seule chose que l'Islam ait préconisé aux parents cherchant un mari à leur fille, c'est la foi religieuse. « Pour une famille musulmane il n'y a rien qui puisse empêcher le mariage, ni argent, ni classe sociale, ni couleur en race », écrit un auteur iranien (13).

Sans doute, ces recommandations de l'Islam conditionnent-elles dans une grande mesure la forte nuptialité dans ce pays; et cet effet de la religion peut être mieux mis en relief si l'on procède à quelques comparaisons entre les musulmans : L'annuaire démographique publié par l'O.N.U. nous donne les proportions de 13,4 0/00 (14), 12,1 0/00 et 10,1 0/00 respectivement au cours des années 1961, 1962, 1963 en Indonésie. Les taux de mariage s'établissent à 10,9 % en République Arabe Unie, en 1960 et dans les autres pays islamiques, une situation quasi analogue se rencontre.

A part l'influence de la religion, il semble que la forte nuptialité accompagne un certain mode de vie, une certaine situation socio-économique, qu'on a l'habitude d'appeler « le sous-développement ». En effet, dans tous ces pays, qu'il s'agisse de l'Afrique, de l'Asie, ou de l'Amérique du Sud, on observe une intensité de la nuptialité nettement plus forte qu'en France, ou dans d'autres pays de civilisation voisine. Nous rapprochons, ci-dessous, le nombre de célibataires à différents âges relevé dans cinq pays tout à fait industrialisés, et celui obtenu dans trois pays qui sont considérés actuellement comme des *pays en voie de développement :*

On observe de grandes variations dans le sens d'une intensité et d'une précocité de nuptialité nettement supérieures dans les pays en voie de développement. On peut penser que dans ces pays, le besoin d'une main-d'œuvre gratuite, surtout sensible dans les zones rurales, le bas niveau d'instruction, font que les individus, ignorant tous moyens de contraception, augmentent le nombre de leur progéniture. D'autre part, on ne doit pas oublier que dans la famille patriarcale dont les vestiges se rencontrent dans ces pays, le prestige du chef et le niveau de sa puissance se déterminent par la quantité des enfants, ce qui peut, en effet, favoriser les mariages et même encourager les mariages prématurés, étant donné la liaison étroite de la nuptialité et le nombre d'enfants dans ces pays.

(13) M. Baradaran-Rafii, 1966, p. 71.

(14) Il s'agit du nombre de mariages enregistrés pour mille personnes présentées au milieu de l'année considérée.

TABLEAU II

Proportions en pourcentage de célibataires à différents âges (14 *bis*).

	Sexe masculin			Sexe féminin		
	20-24 ans	30-34 ans	40-44 ans	20-24 ans	30-34 ans	40-44 ans
France 1956	77,5	18,0	12,0	50,2	13,0	9,0
Suède 1950	84,5	27,0	15,0	59,5	16,0	20,0
Royaume-Uni 1951 ...	76,0	19,0	8,5	52,0	14,5	15,0
Suisse 1950	90,5	28,0	12,5	74,0	23,0	19,0
Italie 1950	84,0	23,0	10,5	65,0	24,5	17,0
Algérie 1956	68,0	18,5	6,5	23,0	5,0	2,5
Inde 1931	35,0	8,5	4,5	4,5	1,6	1,0
Corée 1930	33,5	4,0	1,5	2,5	—	—

La nuptialité varie donc selon le sexe dans les deux pays et son intensité est plus forte en Iran qu'en France. Mais le nombre de mariages à l'intérieur de la société française et iranienne, accuse des variations selon les groupes sociaux. Car chaque groupe a son propre univers, et cet univers est caractérisé par une situation matérielle spécifique et une façon de pensée particulière. Il n'est pas sans intérêt de préciser, en passant, que cette variation de la nuptialité selon les groupes sociaux, que confirme facilement nombre d'arguments, n'est pas partout admise. Nous citons, par exemple, l'opinion de Pierre Fromont (15) à cet égard. « Dans l'ensemble, dit-il, la nuptialité paraît indépendante de la profession, et celle-ci n'exerce pas une influence sensible sur le nombre de mariages. » L'auteur appuie ses conclusions sur les enquêtes menées en Amérique entre 1930-1933. Ces enquêtes étaient réalisées sur 13.900 familles de race blanche vivant à Brooklyn, Syracuse et Columbus, où on avait rangé les familles en quatre groupes, selon leur statut socio-professionnel : professions libérales, hommes d'affaires, ouvriers qualifiés, manœuvres.

(14 *bis*) R. Pressat, 1961, p. 141.

(15) P. FROMONT : « Démographie économique », cité par G. Duplessis, 1954, p. 89.

Le pourcentage de mariés était nettement le même dans les trois premiers groupes, et légèrement plus faible dans le dernier. D'autre part, on constatait que la proportion des jeunes qui se mariaient, était identique pour les garçons, mais croissait du premier groupe au quatrième pour les filles.

Ces expériences, comme on l'a vu, ont poussé Pierre Fromont à nier la dépendance entre le taux de nuptialité et la situation socio-économique des individus. Par contre G. Duplessis (16) écrit de son côté que « cette affirmation de P. Fromont est peut-être valable pour les Etats-Unis, mais qu'il ne semble pas qu'elle puisse s'appliquer à la France ». Il s'appuie sur les recensements effectués en France depuis le XX^e^ siècle et précise : « Ces recensements nous indiquent des divergences notables dans les proportions des gens mariés suivant les grandes branches professionnelles; divergences dont certaines sont probablement plus apparentes que réelles, mais dont d'autres nous paraissent bien être imputables à une différence d'attitude vis-à-vis du mariage. L'auteur nous rapporte que la proportion des mariés s'établit entre 80 % et 90 % chez les chefs d'établissement dans l'agriculture, l'industrie et le commerce. La proportion des ouvriers de l'industrie varie entre 50 et 60 % (selon les années, jusqu'à 1931). Celle des employés de commerce entre 38 et 58 %. D'après ces chiffres, on a tendance à penser que les patrons se marient plus que les ouvriers ou les employés, mais, en fait, rien ne nous permet de l'affirmer, dit G. Duplessis, car les chefs d'établissement se trouvent dans des catégories d'âge où la proportion des mariés à l'échelle nationale est maximum ou très élevée, tandis que les ouvriers et les employés recensés comprennent une importante fraction d'éléments jeunes, où les célibataires sont, par définition, plus nombreux. Par contre, d'après l'auteur, la différence constatée entre les ouvriers de l'industrie et les employés de commerce est assez significative.

Par ailleurs, G. Duplessis fait, à partir de l'enquête de l'Union Nationale des Caisses d'Allocations Familiales les mêmes remarques, à savoir que le mariage peut être retardé chez les jeunes employés plus souvent que chez les jeunes ouvriers. En conclusion, l'auteur estime que moins la situation est stable et plus on hésite à se marier; et c'est ce qui, d'après lui, « rendrait compte de la faiblesse de la proportion des mariés chez les ouvriers agricoles, les domestiques, etc. ». De son côté S. Lebrat (17) admet les conclusions de G. Duplessis et ajoute : « Comme on pourrait s'y attendre, nous trouvons tout au

(16) G. Duplessis, 1954, p. 91.
(17) S. Lebrat, 1958, p. 48.

bas de l'échelle, les ouvriers agricoles d'une part, les domestiques femmes d'autre part, c'est-à-dire les professions qui comportent des aspects migratoires non douteux.

Donc, d'après ces auteurs, le mariage est d'autant moins fréquent dans les différentes branches de l'économie que celles-ci assurent moins de stabilité aux individus.

Tournons-nous du côté de l'Iran pour voir ce qui se passe actuellement dans ce pays, en ce domaine. M. Vazirnia (18) dans son travail sur « le mariage chez les chiites d'Iran » constate que « l'universalité du mariage varie avec la profession et la classe sociale. Elle est beaucoup plus prononcée chez les ouvriers qualifiés ou non que chez les employés et les fonctionnaires ». Nous n'avons pas de chiffres à présenter à cet égard, mais nous pouvons admettre l'hypothèse de l'auteur.

Si l'on se demande les raisons de cette infériorité numérique de mariages chez les types intellectuels du pays, on peut évoquer, entre autres causes, le fait qu'ils ont une exigence plus grande du niveau de vie par rapport aux autres. A la tranquillité que le mariage procurait et continue encore à procurer aux groupes pauvres et illettrés de la société, s'oppose chez les intellectuels une certaine angoisse devant l'avenir, en particulier pour leurs enfants éventuels. On voit donc que l'instabilité et la faiblesse de statut professionnel des individus produit dans les deux pays des effets opposés. Si, comme les auteurs français l'affirmaient, dans ce pays, « au bas de l'échelle de nuptialité » on trouve les individus appartenant aux milieux pauvres, c'est le phénomène inverse qui se produit en Iran. Il n'est en effet pas aisé d'expliquer cette différence fondamentale, d'autant qu'il s'agit de deux cultures différentes. Pourtant, on peut avancer l'hypothèse selon laquelle les personnes appartenant aux carrières jugées instables en France, bénéficient au moins d'un minimum de niveau d'instruction; alors que ce n'est pas le cas pour les ouvriers, les paysans, et enfin tous les Iraniens dont la profession se situe au bas de l'échelle hiérarchique des professions. Il n'est pas difficile de concevoir qu'un individu illettré, vivant loin de toute occupation qui caractérise ce qu'il est convenu d'appeler la culture, cherche son bonheur dans le mariage, si ce n'est dans la polygamie.

Le taux de nuptialité, sensible aux variations des catégories socio-professionnelles, en France et en Iran, change également en fonction du temps dans les deux pays. En ce qui concerne la dépendance de la nuptialité par rapport aux changements du temps, on remarque deux

(18) M. Vazirnia, 1963, p. 112.

sortes de mouvements : les premiers sont des mouvements saisonniers du mariage et les seconds comprennent les fluctuations de la nuptialité selon les époques.

Tout d'abord, nous abordons le problème des mouvements saisonniers du mariage.

Jean Bourgeois, dans son article intitulé « Le mariage, coutume saisonnière » (19) donne le graphique suivant concernant ces mouvements :

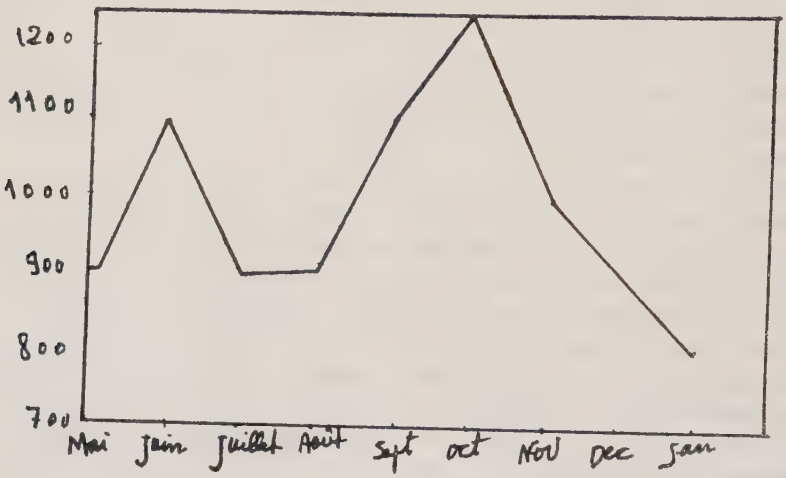

Pendant ces neuf mois, on constate que la nuptialité est très élevée en octobre, alors qu'elle est assez basse pour les mois de mai et de juin.

M. Vazirnia écrivait en 1963 que « la nuptialité est faible en Iran vers la fin du printemps et durant presque tout l'été » (20). Pour expliquer cette hausse à l'automne on peut évoquer l'influence qu'exerce la période de récolte sur le niveau budgétaire de la population (c'est précisément la raison qui paraît être la plus importante également aux yeux de M. Vazirnia et l'on peut penser que ce facteur d'ordre économique est d'autant plus déterminant qu'une écrasante majorité de la population iranienne vit de l'agriculture).

Mais les grandes fluctuations dans les proportions de mariages sont fonction de facteurs religieux et cela aussi bien en Iran qu'en

(19) J. Bourgeois, 1946. Dans ce chapitre nous avons utilisé, concernant les données sur les variations saisonnières du mariage en France, l'article mentionné de J. Bourgeois et le livre de G. Duplessis sur le mariage en France, 1954.
(20) M. Vazirnia, 1963, *op. cit.*, p. 124.

France. En ce qui concerne l'influence du christianisme, J. Bourgeois écrit : « La cérémonie d'un mariage catholique comprend en plus de la célébration du mariage, une messe spéciale, dite « messe de mariage », au cours de laquelle le prêtre donne aux nouveaux mariés la bénédiction. Mais pendant ce qu'on appelle le « temps clos » il ne peut la donner à moins de demander une autorisation spéciale. Le « temps clos » comprend, à l'heure actuelle le Carême avec Pâques et le temps de l'Avent avec Noël. La période du Carême commence quarante-six jours avant Pâques; et son début peut s'échelonner du 4 février au 10 mars et sa fin du 22 mars au 25 avril ». On voit donc que seul le mois de mars peut être entièrement à l'intérieur de cette période d'interdiction du mariage sans dispense (de 1927 à 1938, le fait s'est produit six fois selon J. Bourgeois). Le creux de la période du Carême se manifeste plus nettement si l'on procède à une comparaison des proportions de mariages au cours des derniers jours du Carême avec les semaines qui suivent. J. Bourgeois prend comme exemple l'année 1936, où l'on a observé pendant le mois d'avril, pour 12.000 mariages annuels 1.535 mariages. Comme la date de Pâques se situait cette année le douze avril, ce mois comprenait donc dix jours ouvrables du Carême et seize jours ouvrables situés après Carême. Au cours des dix jours avant Carême on compte environ 199 mariages, alors que le nombre des mariages effectués pendant les seize jours après Carême se fixe à 1.336. On peut constater par cet exemple qu'une hausse sensible du taux de nuptialité accompagne les jours qui suivent le Carême. Selon les calculs de J. Bourgeois, le nombre des mariages est très faible le premier jour ouvrable qui suit la fin du Carême; et ce nombre croît, pendant les neuf jours suivants, à peu près à raison de 120 mariages par jour. Après ces dix jours, l'accroissement du nombre des mariages devient plus lent, à raison de trente mariages quotidiens. Si on fait le même calcul pour la période qui précède le Carême, on observe que « les futurs époux qui respectent la règle catholique préfèrent reculer leur mariage plutôt que l'avancer. Par conséquent, en ajoutant aux quarante-six jours du Carême. Pâques et les périodes de forte nuptialité, et en tenant compte des dimanches, on trouve une période de perturbation comptant soixante-trois jours dans la nuptialité française.

En ce qui concerne la période de perturbation du mariage, en Iran, nous avons signalé (21) que la religion marque largement son effet à cet égard. Nous n'avons malheureusement pas de chiffres précis à ce sujet sur l'ensemble du pays, et il nous faut présenter encore

(21) Cf. page 47, dans ce travail.

une fois les mêmes chiffres en comparant cette fois les deux séries de mois correspondant aux calendriers solaire et lunaire (22).

Calendrier solaire	Calendrier lunaire	Nombre de mariages
Farvadine	Correspond à 7 Zighaada	1.145
Ordibehecht	» 8 Zihâdjah	2.662
Khordad	» 10 Moharam	593
Tir	» 12 Safar	888
Mordad	» 13 Rabbiaa ol Aval	2.217
Chahrivar	» 15 Rabiaa ol Thani	2.025
Mehr	» 17 Dj 1	2.428
Aban	» 17 Dj 2	2.242
Azar	» 18 Radjab	2.019
Dey	» 18 Chaaban	1.706
Bahman	» 18 Ramadan	1.099
Esfand	» 19 Chaval	1.623

Bien qu'on ne puisse présenter de chiffres sur le nombre de mariages qui ont été célébrés exactement les jours qui touchent l'interdiction du mariage, on peut pourtant voir que dès le mois de Moharam ou Ramadan le nombre des mariages s'abaisse sensiblement.

Cette période de perturbation dure trois mois, et étant donné la non-stabilité des mois lunaires, elle peut se situer selon les années dans les différentes saisons.

A part ces mouvements de courte durée, la nuptialité manifeste des fluctuations et des tendances plus générales et pour des périodes plus longues. Sans doute les circonstances historiques comme la guerre marquent-elles leur effet sur la nuptialité dans le sens d'une chute subite. Après la guerre, on observe une certaine abondance de mariages, ce qui s'explique par les unions retardées.

Ces conjonctures créent donc des périodes plus ou moins longues de perturbation dans le taux de nuptialité. La France aussi bien que l'Iran a connu de telles situations et sa nuptialité a subi le choc occasionné par ces événements. L'étude de ces mouvements conjoncturels peut être envisagée dans une perspective historique du mariage, dans les deux pays; mais ce qui nous intéresse plus particulièrement dans ce travail c'est la tendance actuelle qui se manifeste dans la nuptialité de ces deux pays.

En ce qui concerne l'Iran, nous avons signalé l'infériorité numérique de mariages dans les catégories intellectuelles du pays; et si l'on croit que ce groupe ne cesse de s'accroître avec le développement

(22) Ce calendrier est réglé sur l'apparition et la disparition de la lune.

de l'urbanisme et de la civilisation européenne, on peut admettre qu'une période de baisse attend la nuptialité en Iran.

L'auteur d'un travail intitulé « Structures et mouvements de la population iranienne » (23) décèle encore mieux l'importance du niveau d'études sur le célibat. Il affirme que « parmi les fonctionnaires eux-mêmes, les plus intellectuels paraissent être moins prêts à se marier. » « Chez le cadre enseignant par exemple, dit-il, le pourcentage est de cinquante neuf pour les hommes et soixante pour les femmes. » Sans doute, pour retarder le mariage, voire empêcher sa conclusion, dans une certaine mesure, faut-il que l'avancement dans les études soit conjugué avec d'autres facteurs, caractéristiques du temps moderne. Tout d'abord, il est permis d'évoquer la désagrégation de la famille étendue. L'auteur de l'ouvrage qu'on vient de mentionner, a accordé également une importance cruciale à ce problème. Il évoque, à juste titre, l'augmentation de la « responsabilité individuelle » chez les jeunes. En effet, la protection exercée par la grande famille a disparu avec la naissance d'une conception nouvelle du mariage qui ne cesse de se développer dans les grandes agglomérations urbaines. Selon cette conception moderne, le mariage unissant deux personnes, règle une affaire qui intéresse spécifiquement les deux partenaires en présence; et le choix du conjoint ne doit relever tout d'abord que de la décision du mari et de sa femme. On conçoit que cette conception ne peut que diminuer le nombre de mariages, et retarder ceux qui doivent se conclure, notamment si l'on tient compte de la situation actuelle de ces jeunes dans ce milieu. Si autrefois des considérations d'ordre politique, en outre, arrangeaient des unions précoces sans aucun consentement de la part des intéressés, on peut penser que, de nos jours, spécialement dans les grandes villes, nous assistons à un processus de démocratisation du mariage et du choix matrimonial. Cette liberté qu'éprouvent les jeunes pour conclure mariage, se conjugue avec le manque d'un emploi satisfaisant et suscite des hésitations chez les jeunes; et cette hésitation devant la sélection du conjoint peut être d'autant plus grande que le sujet est plus éduqué et plus imprégné de la culture occidentale et de l'individualisme qui en découle. La durée plus ou moins longue de ses études retardent en fait, le mariage d'un intellectuel, et son exigence matérielle, sa conception d'une vie équipée des moyens modernes d'existence, différente de sa situation financière de jeune employé, peuvent retarder encore davantage son mariage, voire l'empêcher d'avoir lieu. Il faut mentionner, à ce propos, les dépenses par-

(23) Dj. Behnam, 1962, p. 34.

fois insupportables que nécessite la célébration et la conclusion du mariage dans ce pays. D'autre part le mahr, dont le montant est souvent élevé, peut empêcher également les jeunes de contracter mariage. Il faut noter aussi que l'accès des femmes aux travaux rémunérés à l'extérieur, peut, tout en leur procurant l'indépendance pécuniaire, leur permettre de rester plus exigeantes et moins pressées dans le choix du conjoint, ce qui peut aboutir éventuellement au célibat définitif.

Si l'on observe une tendance générale dans la nuptialité iranienne dans le sens de l'abaissement, par contre tous les chiffres indiquent un accroissement de nuptialité en France. « Au XX^e siècle, disait G. Duplessis (24) nous savons que la nuptialité pour l'ensemble de la France est nettement supérieure à la nuptialité normale du XIX^e siècle surtout pour les hommes ».

De son côté A. Girard (25) fait observer cette même tendance dans les termes suivants : « En fait, dit-il, le taux actuel de la nuptialité, compte tenu de la structure par âge de la population, est légèrement plus élevé dans les années les plus récentes qu'en 1930-32, c'est-à-dire, à une époque que n'affectaient ni les effets de la Première Guerre mondiale, ni ceux de la crise économique.

Concernant le rythme de cet accroissement, précisons que dans la revue mensuelle de l'I.N.E.E. (26) on lit une augmentation de 22.500 par rapport à la moyenne annuelle de la période 1958-1962, soit un accroissement de 7 % dans l'ensemble de la France. Si l'on tient compte de l'augmentation de la population, on obtient un accroissement de 3 %. D'autre part, si l'on considère les pourcentages de célibataires depuis 1890 jusqu'à 1930, on voit qu'ils ne cessent de diminuer chaque année : en 1886-1890, on remarque chez le groupe d'âge 45-49 ans, 11,8 % de célibataires, alors que ce chiffre s'abaisse à 10,3 % en 1901-1905 et à 9,7 % en 1906-1910, et enfin à 8,7 % en 1911-1915, pour tomber à 8 % en 1921-1925 et à 7,6 % en 1920-1930 (27).

Pour expliquer ce mouvement de hausse du mariage, on doit tenir compte de la réduction de la durée du service militaire au cours des années récentes. Il faut également penser au fait que l'âge du mariage tend à s'abaisser en France. Plus loin, nous aurons suffisamment l'occasion d'aborder ce phénomène de la baisse d'âge du mariage, mais précisons ici, que cette modification a un grand effet sur la propor-

(24) G. Duplessis, 1954 ; surtout la partie réservée à l'Evolution de la nuptialité et du célibat dans l'ensemble de la France.
(25) A. Girard, 1957, p. 7.
(26) Etudes et Conjonctures, 1965, p. 25.
(27) Source : J.-C. Chasteland, R. Pressat, 1962, p. 235.

tion de mariés dans le sens de l'augmentation de leur chiffre annuel. D'autre part, on doit se rappeler que l'augmentation du nombre de mariages a été accompagnée de l'abaissement du taux de natalité en France; ce qui a entraîné une diminution numérique des jeunes gens qui auraient l'âge de célibat, dans l'ensemble de la population française et a apporté des variations dans les valeurs relatives de la nuptialité.

Section II

L'AGE AU MARIAGE EN FRANCE ET EN IRAN, SES VARIATIONS SELON LES GROUPES SOCIAUX, SES TENDANCES DANS L'AVENIR

En France, l'article 144 du Code Civil interdit le mariage aux garçons de moins de dix-huit ans et aux filles de moins de seize ans. Toutefois, dans ce pays, des dispenses peuvent être accordées par le Président de la République. J. Sutter et L. Tabah se sont proposés de recenser les dispenses d'âge accordées depuis 1889 en France. Ils constatent un accroissement considérable de ces dispenses à partir de cette période. D'après eux, « ce fait doit être rapproché de toute évidence, de la tendance marquée depuis le début du siècle, à l'abaissement continu de l'âge au mariage, les taux de nuptialité au-dessous de vingt ans et de vingt à vingt-quatre ans, n'ayant cessé d'augmenter (sauf au cours de la période de perturbation apportée par la guerre 1914-1918) alors que le taux global du nuptialité est resté sensiblement constant pour le sexe féminin et n'a pas augmenté dans de grandes proportions pour le sexe masculin » (28).

En effet, tous ceux qui se sont intéressés aux questions d'âge au mariage sont d'avis qu'il tend à s'abaisser dans les pays de civilisation occidentale. Selon J. Ormezzano, au milieu du siècle dernier la moyenne des âges était de vingt-neuf ans pour les hommes et de vingt-six ans pour les femmes. En un siècle, le rajeunissement actuel fait passer la moyenne d'âge masculin à vingt-six ans et féminin à vingt-trois ans et demi. Si entre 1820 et 1850, 45 % des femmes se marient après vingt-quatre ans et 15 % avant vingt ans, aujourd'hui, selon cet auteur, seulement 20 % se marient après vingt-quatre ans et 30 % avant vingt ans.

(28) J. Sutter, L. Tabah, 1948 (*b*), p. 736.

De leur côté, les hommes se mariant à moins de vingt ans restent rares, mais ils sont passés de 2 à 4 % (29).

Dans son travail intitulé « Le mariage en France », G. Mury (30) estime que le rajeunissement des couples est sensible si nous opposons la situation aux alentours de 1930 à ce qu'elle était en 1860. On tenait à se marier moins vieux que vers 1860 aussi bien chez les femmes que chez les hommes. Selon S. Lebrat, « les jeunes commencent à se marier à un âge qui aurait semblé ridicule à leur père » (31).

Les chiffres suivants peuvent également rendre compte de la situation que Philippe Arié appelle à juste titre « Le mariage des adolescents » (32). Entre 1853-1857, l'âge moyen de nouveaux mariés était de vingt-huit ans et six mois chez les garçons et de vingt-quatre ans et deux mois chez les filles. Cet âge moyen ne cesse de diminuer au cours des périodes plus récentes : il tombe à vingt-sept ans et cinq mois au cours des années 1920-1925, chez les garçons, et à vingt-trois ans et onze mois chez les filles. Il s'établit à vingt-six ans et sept mois et vingt-trois ans et quatre mois respectivement chez les garçons et les filles, dans les années 1926-1930. Il tombe enfin à vingt-six ans et neuf mois chez les garçons et vingt-trois ans et neuf mois chez les filles, en 1948.

Par conséquent, on peut parler d'une certaine évolution dans ce domaine; et comme l'affirment J. Chasteland et R. Pressat (33) actuellement une étude globale sur la nuptialité et l'âge au mariage, établit l'âge moyen au premier mariage des hommes et des femmes à respectivement vingt-six ans et vingt-trois ans et demi.

Parmi les pays occidentaux, la situation de la France est assez favorable à cet égard : d'après la statistique du mouvement de la population de 1935 (33 *bis*), on remarque que si l'âge moyen au mariage des garçons se fixe à vingt-sept ans et sept mois en Bulgarie, vingt-huit ans et six mois en Suisse et même vingt-neuf ans et six mois et vingt-neuf ans et sept mois respectivement pour la Suède et Norvège, il s'établit à vingt-six ans et deux mois en France. Sauf le Portugal, qui présente un âge moyen au mariage tout voisin de celui de la France, on peut dire que la France occupe le meilleur rang, à ce sujet, dans les pays de ce continent. Il en va de même en ce qui concerne l'âge

(29) J. Ormezzano, 1966, p. 16.
(30) (a) G. Mury, 1958.
(31) S. Lebrat, 1958, p. 49.
(32) Source : A. Girard, 1957, p. 9.
(33) J. Chasteland et R. Pressat, 1962, p. 236.
(33 *bis*) Rapporté par G. Duplessis, 1954, p. 99.

au mariage chez les filles. Il est de l'ordre de vingt-six ans pour la Suède, la Norvège et la Suisse; vingt-cinq ans pour l'Angleterre et vingt-quatre pour l'Espagne, l'Australie, l'Italie. Il s'établit à vingt-trois ans pour la France et la Pologne. Pourtant cette évolution séculaire n'est pas encore terminée et l'on observe que l'âge moyen reste 24,3 ans pour l'homme et 21,6 pour la femme aux Etats-Unis (34).

En ce qui concerne l'Iran, l'article 1041 du Code Civil établit l'âge légal au mariage à quinze ans pour les filles et dix-huit ans pour les garçons. Tous les chercheurs ont parlé de la précocité de l'âge au mariage dans notre pays : M. Amani (35), comparant l'âge au mariage en Iran et en France, constate que les femmes aussi bien que les hommes se marient plus tôt en Iran qu'en France. Selon Tavernier (36), l'âge des fiançailles en Iran est de neuf à dix ans.

De son côté, E. Naraghi estime que pour les filles, l'âge normal au mariage est de dix-sept ans et pour les garçons de vingt-trois ans. M. Vazirnia (37) va jusqu'à dire qu'on marie, en Iran, des filles dès l'âge de neuf ans et des garçons dès quinze ans.

Notre enquête (38) à Meched montrait que l'âge moyen au mariage pour les hommes s'établissait à 28,6 ans, et pour les filles à 20,7. Des résultats quasi identiques étaient obtenus dans notre enquête établie à Téhéran (39) où l'âge moyen pour les filles et les garçons se fixait à respectivement 20,3 et 27,8 ans. Il ne faut pas oublier que ce que nous avons rapporté concernant l'âge au mariage était fondé sur un échantillon de citadins, alors que dans les campagnes, l'âge au mariage est moins élevé. Le tableau ci-dessous est construit à partir des données fournies par le recensement de 1956 : il révèle qu'en fait la proportion des mariés au-dessous de vingt-cinq ans est considérablement plus élevée dans les milieux ruraux que dans les villes.

D'autre part, on doit se rappeler que l'âge au mariage commence à monter dans notre pays; par conséquent, plus on observe les données relatives aux années récentes, et plus on obtient des chiffres élevés en ce qui concerne l'âge au mariage.

(34) G. Mury, 1958. D'autres chercheurs rapportent un âge encore plus bas au mariage en Amérique : ainsi, on remarque que P. C. Glick et E. Landau, dans leur étude « Age as a factor in marriage » (1960), déclarent que l'âge moyen au premier mariage pour les Blancs était tombé à 22,7 en 1949 et celui des femmes blanches à 20, 3 ans. De même, les travaux de C. W. Burgess et W. Wallin (1944) montrent à partir des données fournies par le recensement, que l'âge moyen dans le mariage masculin est passé de 26,1 en 1890 à 22,6 en 1951.

(35) 1963, p. 60.

(36) Cité par M. Vazirnia, 1963, p. 208.

(37) 1963, p. 51.

(38) Pp. 196-200.

(39) Pp. 76-80.

Proportion des hommes et des femmes mariés avant 25 ans.

	Hommes		Femmes	
	Ville	Campagne	Ville	Campagne
	%	%	%	%
Meched	22,2	32,0	85,0	90,0
Téhéran	21,7	30,3	80,5	88,0
Ispahan	23,6	31,3	89,9	92,4

Les conclusions qui s'imposaient à partir de cet ensemble de données, c'est qu'en premier lieu, l'âge au mariage, aussi bien chez les filles que chez les garçons, est bas. Cette précocité du mariage a même été courante à l'époque de Sassanide (40) (où le mariage était très important (41), et les hommes et les femmes se mariaient, en général, avant vingt ans) (42). Il a été encore plus bas dans les villages où, selon toute vraisemblance, nombre de mariages prématurés échappent à l'enregistrement, spécialement lorsque l'état civil n'était pas bien développé. Cela tenait tout d'abord à la structure de la société iranienne, où la famille patriarcale fiançait les filles et les garçons en bas âge. D'un autre côté, l'économie de notre pays, fondée dans une large mesure sur l'agriculture, déterminait cette situation.

Une situation quasi analogue est observée dans les pays qui ont une économie semblable à celle de notre pays. D'après l'article 4 du Code Civil syrien, pour contracter mariage, le garçon doit avoir dix-huit ans révolus et la fille dix-sept ans. L'article 5 ajoute que le juge peut accorder une dispense aux garçons de moins de dix-huit ans et aux filles de moins de dix-sept ans. Mais l'article 7 précise qu'il est absolument interdit d'accorder des dispenses d'âge aux garçons de moins de douze ans et aux filles de moins de neuf ans (43). L. Henry (44) décrit la précocité du mariage en Algérie à partir des renseignements procurés par le recensement de 1948, dans les termes suivants :

(40) La dynastie d'avant l'Islam.
(41) H. Samadi, 1957, p. 137.
(42) M. Vazirnia, 1963, p. 9.
(43) K. Chatila, 1933, p. 39.
(44) L. Henry, 1953 (b), p. 588.

« L'âge le plus fréquent, on pourrait dire l'âge normal au mariage, remarque-t-il, est très bas pour les filles, seize-dix-huit ans (vingt-vingt et un ans en France), pour les garçons, il est à vingt-deux-vingt-quatre ans (vingt-trois ans en France). L'âge moyen au mariage est de vingt ans pour les filles (vingt-trois ans en France) et de vingt-six ans pour les garçons (vingt-sept ans en France) ».

Il ne faut pas oublier que la précocité du mariage est conditionnée dans une grande mesure par la religion et ses préceptes dans ces pays; et c'est ce qui donne une certaine ressemblance à l'âge au mariage dans tous les pays musulmans. L'opinion de L. Henry (45) c'est que dans la plupart des pays à religion islamique, l'âge au mariage s'établit à vingt ans et vingt-six ans respectivement pour les filles et les garçons. Cela résulte du fait que l'Islam se souciait beaucoup d'empêcher par tous les moyens la violation des règles dites « divines ». Dans cette religion, le péché de fornication (46) était sévèrement puni, alors que les relations avec une fillette trop jeune pour avoir un sens génétique éveillé, étaient indemnes de toute pénalité (47).

Toutefois, comme on vient de l'affirmer, au cours des années récentes, on assiste à une évolution qui s'amorce de plus en plus nettement. Cette évolution va dans le sens de l'élévation de l'âge au mariage. Presque tous les observateurs sont unanimes à cet égard, et cette transformation est due certainement à l'intervention d'un nouveau mode de vie dans notre pays et dans les pays qui se trouvent

(45) L. Henry, 1953 (b), p. 588.

(46) En arabe Zéna.

(47) H. Joly, 1909. On peut, en effet, se demander à quel âge il vaut mieux qu'un garçon ou une jeune fille se marie. De nombreuses recherches ont tenté d'apporter une réponse à cette question : un cycle d'études de l'O.N.U., en 1951, suggérait que l'âge minimum au mariage soit le même pour les hommes et les femmes, et qu'il corresponde à l'âge de la majorité civile. « En aucun cas, précisaient les rapporteurs, le mariage ne doit être contracté avant 16 ans (O.N.U., 1961). De leur côté, W. Burgess et L. Cottrel ont constaté que le mariage des couples ayant moins de 22 ans manifeste une certaine difficulté en ce sens que les conjoints s'adaptent moins facilement l'un à l'autre en comparaison avec le processus d'adaptation des couples ayant effectué leur union après cet âge (E. W. Burgess et L. J. Cottrel, 1939). Les études de L. M. Terman confirment cette hypothèse (L. M. Terman, 1939). Parmi les couples qui consultaient K. Bamister, pour résoudre leur problème, ceux qui avaient réalisé leur mariage à un âge relativement peu élevé étaient légèrement plus nombreux, soit une valeur de 42,1 % pour les individus mariés à un âge inférieur à 25 ans (K. Bamister, J. Roble, A. Lyons, etc, 1959). Les indications de G. Karlsson abondent aussi dans le même sens : « Ceux qui se marient tôt, dit-il, ont moins de chances pour donner suite à leur union » (G. Karlsson, 1963). Enfin, en ce qui concerne le désir des individus, R. Hill et H. T. Chistensen, dans leur étude à l'Université de Wisconsin (1945), ont trouvé que les hommes souhaiteraient se marier vers 25 ans et les femmes vers 23 ans.

dans une situation analogue. On peut admettre que dans cette nouvelle civilisation, les besoins sont plus grands, plus variés, la préparation des jeunes dure plus longtemps, et partant, l'âge d'accès au travail est plus tardif, surtout pour les couches intellectuelles du pays (48). D'un autre côté, dans les grands centres urbains, on remarque surtout une liberté sexuelle plus grande chez la jeunesse, et l'on doit évoquer également pour expliquer le retard des jeunes à se marier, la durée du service militaire. Il faut aussi faire une large place aux cérémonies diverses dont la célébration est de rigueur selon la tradition. Ces cérémonies qui ont accompagné depuis longtemps les mariages, coûtent aujourd'hui de plus en plus cher et peuvent empêcher les jeunes de contracter mariage. D'autre part, en vue d'expliquer les changements survenus en matière de l'âge au mariage, il faut tenir compte du fait que la diminution de l'emprise des impératifs religieux, qui préconisaient, en raison des motifs qu'on vient d'analyser, un âge très jeune et prématuré pour le mariage des garçons et plus spécialement des filles, est accompagnée du développement d'un certain individualisme, consécutif à l'introduction de la culture moderne de l'Occident. Or, ce courant nouveau de la pensée n'admet plus qu'on marie une fille trop jeune, selon des considérations diverses. On peut donc dire qu'une baisse numérique rapide de la nuptialité féminine avant quinze ans est caractéristique du mariage au cours des années récentes; et cela peut, en effet, aider à réduire l'intervalle d'âge au mariage entre les époux.

Par ailleurs, pour expliquer la tendance actuelle dans le sens de la précocité du mariage en Occident, on peut évoquer la simplicité des cérémonies relatives aux fiançailles et au mariage. A cette simplicité des manifestations extérieures s'ajoute également une exigence moins grande des jeunes en ce qui concerne le luxe de leur maison en Europe. « Si au XIX^e^ siècle, observe S. Lebrat, les parents exigeaient que le futur époux soit établi, et le mariage suivait la situation, dans

(48) On peut effectivement parler d'une différence d'âge au mariage selon les groupes sociaux en Iran. Les résultats qui se dégageaient des enquêtes effectuées à Téhéran et à Meched témoignent de cette réalité : à Meched, parmi 100 personnes (hommes) mariées à l'âge de 23 ans, on trouve 53 ouvriers, 42 commerçants, contre aucun individu appartenant aux employés, ni aux cadres supérieurs. (L'enquête à Meched, p. 202.) Par ailleurs, ce même phénomène se rencontre en France et dans les autres pays industrialisés : en ce qui concerne la France, dans son travail, « Le choix du conjoint », A. Girard précise que « les ouvriers se marient plus jeunes que les cultivateurs exploitants ou les cadres supérieurs et les membres des professions libérales ». Une situation quasi analogue se rencontre en Angleterre (voir Mukherjee, 1954).

les ménages d'étudiants, des jeunes femmes mènent une vie de bohème qui eût épouvanté leurs parents » (49).

Voilà ce qu'on pouvait dire sur les tendances actuelles qui se dégagent de l'ensemble des données sur l'âge au mariage, tant en France qu'en Iran.

Après avoir ainsi étudié quelques aspects relatifs à l'âge au mariage en Iran et en France, il est intéressant de remarquer l'attitude de la population à l'égard de l'âge au mariage. L'examen de cet aspect des consciences individuelles, nous permettra également de prévoir l'avenir immédiat de ce phénomène dans les deux pays. La conclusion que tire à cet égard pour la France, A. Girard, est exprimée dans les termes suivants : « Dans l'ensemble, dit-il, les Français se marient aux âges qui paraissent les plus favorables, et les conduites effectives sont l'expression de la norme admise » (50). D'après lui, « la distribution effective de l'âge au mariage correspond de très près au sentiment du public français ». D'autre part, l'attitude de la population de l'échantillon est très générale sur ce point, et l'on n'a pas observé, selon l'auteur, de différences significatives à cet égard, selon les milieux sociaux.

A ce sujet, en Iran, nous n'avons pu trouver d'autre travail que celui que nous avions effectué à la capitale et à Meched. Si l'on considère ces deux recherches, on voit également qu'un certain accord se rencontre entre la conscience collective et les faits. A Meched, vingt-cinq ans est l'âge que la population de l'échantillon préconise pour le mariage masculin, et c'est ce qu'on a observé dans la réalité. En ce qui concerne les filles, dix-huit ans apparaît être l'âge modal au mariage; et c'est ce qu'on trouve, comme âge souhaitable dans l'esprit des individus interrogés. Pourtant, quelques indications supplémentaires sont nécessaires : en premier lieu, tant pour les filles que pour les garçons, la dispersion des nombres est plus marquée dans la réalité que dans l'idéal. On trouve par ailleurs que plus de une sur dix des unions à Meched sont faites par des filles dont l'âge est inférieur à quinze ans, alors que la conscience collective admet très rarement qu'un mariage soit célébré par des filles de cet âge. D'un autre côté, les individus préconisent en général, dans 73,3 % des cas, le mariage pour des hommes dont l'âge s'étend de vingt à vingt-huit ans; tandis que la réalité nous montre des unions beaucoup plus tardives (27 % par des hommes de plus de trente ans). En effet, cela peut montrer que la norme admise dans l'idéal ne peut pas toujours

(49) S. Lebrat, 1958, p. 43.
(50) « Le choix du conjoint », 1964, p. 144.

être parfaitement pratiquée dans la réalité. On trouve qu'environ une sur trois des unions sont faites par des hommes dont l'âge dépasse vingt-huit ans, alors que seulement 1,4 % des interrogés souhaitent des unions à cet âge. On peut expliquer ce décalage par le fait que la conscience collective n'a pas suivi de très près l'évolution séculaire qui vient de commencer et qui mène les individus à contracter mariage un peu plus tard.

Des remarques quasi analogues sont à faire en ce qui concerne Téhéran; pourtant, il faut préciser que l'accord entre les esprits et les faits est plus complet à Téhéran; ce qui s'explique par le retard que manifestent, en général, devant un phénomène nouveau, ceux qui se sont établis dans les provinces. En tout cas, le calcul d'âge moyen, médian et modal, nous montre que vingt-cinq ans pour le garçon et dix-huit ans pour les filles paraissent être l'âge le plus normal pour le mariage; et cela aussi bien dans l'esprit de public que dans son comportement.

Section III

LA POLYGAMIE ET D'AUTRES FORMES SPECIFIQUES DE MARIAGES EN IRAN

L'analyse des caractéristiques de mariages en Iran et en France ne saurait être terminée si l'on n'évoque pas les formes spécifiques que prend l'union conjugale dans notre pays. L'étude approfondie de ces formes de mariage et de leur mouvement, montre l'évolution du contexte global de la société, et présente un immense intérêt, notamment pour un lecteur occidental. Toutefois, le titre de cette étude nous amène à donner seulement un aperçu d'ensemble des formes de mariage et de leur évolution.

On a pu faire allusion à ce sujet plus haut, en nous appuyant sur la population de mariés au cours du mois auquel appartient l'échantillon observé à Téhéran; et ici, nous essaierons d'aborder ce phénomène en utilisant les autres travaux qui renseignent sur ce sujet pour l'ensemble du pays.

La polygamie.

Parmi les formes de mariage en Iran et dans tous les pays musulmans, c'est l'institution de polygamie qui retient le plus l'attention.

Interdisant sororat, lévirat, polyandrie, le prophète islamique a toléré la polygamie (51). Il y a en Iran, dit M. Amani, dans son travail sous le titre « Analyse sociologique du recensement iranien de 1956 » (52), plus de femmes mariées que d'hommes mariés. « Le chiffre de 40,880 relatif à l'excédent du nombre des mariées sur celui des mariés est révélateur de l'existence de la polygamie. » « Ainsi, conclut-il, en Iran, le taux de polygamie actuel s'élève à 11 ‰; ce qui veut dire qu'il y a 1.011 femmes mariées pour 1.000 hommes mariés. »

Le recensement effectué en 1956 à Téhéran montre que chez la population de plus de quinze ans, le nombre des femmes mariées est supérieur à celui des hommes mariés; ce qui s'explique à la fois par la précocité du mariage féminin d'une part, et la supériorité numérique des femmes mariées par rapport aux hommes, du fait de la polygamie d'autre part. Ce rapport se fixe à 67 % pour les femmes et à 61 % pour les hommes. Enfin, dans notre travail à Téhéran (53), nous avons trouvé 6,6 % et 7,8 % de mariages polygames, respectivement en 1963 et 1964, dans cette ville.

En tout cas, « malgré l'imprécision des statistiques sur l'état matrimonial de la population » on peut croire avec E. Naraghi (54), qu'en moyenne la polygamie est pratiquée par 5 % des hommes; et ce chiffre moyen que nous donnons pour l'Iran peut correspondre aussi au taux de polygamie en Syrie (55) et en Algérie (56).

En vue d'expliquer l'existence de ce mode d'union dans notre pays, il faut tout d'abord parler du facteur religieux : l'Islam a toléré qu'un homme ait à la fois quatre femmes légitimes.

Si cette autorisation est solennelle, la pratique de la polygamie est loin d'être partout identique. Nous voulons dire que cette règle matrimoniale se trouve abondamment pratiquée lorsqu'elle s'établit au sein de certaines cultures ou de conditions de vie spécifiques. Tout d'abord, on peut établir une correspondance entre la fréquence de polygamie et le genre de culture : elle est très fréquente dans les régions de riziculture et chez les nomades, alors qu'elle se pratique moins fréquemment chez les céréaliculteurs.

Par conséquent, il existe une influence directe du mode de vie sur la polygamie. D'autre part, on observe l'absence marquée d'ins-

(51) Par le terme « polygamie », nous entendons « polygynie », dans cette étude.
(52) M. Amani, 1963, p. 61.
(53) Pages 47-52.
(54) *Op. cit.*, p. 93.
(55) G. Zaydan Tarikh ettamaddon il islami, « L'histoire de la civilisation islamique », Le Caire, 1905 ; cité par K. Chatila, 1933.
(56) E. Naraghi, p. 93 (s. d.).

truction moderne chez les hommes et les femmes qui s'unissent par une alliance polygamique. « La polygamie est relativement rare dans la bourgeoisie, disait K. Chatila, dans son étude sur le mariage en Syrie (57) ; elle est, par contre, fréquente dans la masse populaire des villes syriennes ». « Une enquête minutieuse, continue l'auteur, nous permet de l'affirmer. Les jeunes gens de cette classe sont pour la plupart des artisans ou de petits commerçants. Ils sont peu instruits et forment l'élément conservateur du pays, et la polygamie ne trouve chez eux aucun frein dans leur formation intellectuelle qui est, de plus, fruste ».

De son côté, pour être soumise à une telle union, la femme doit être encore plus ignorante. La pauvreté étroitement liée à l'analphabétisme, doit nécessairement favoriser la polygamie; elle oblige en effet la femme à accepter de vivre dans cette condition. K. Chatila (58), remarquait qu'en Syrie, « la pauvreté faisait accepter (aux filles) la polygamie, malgré toute la répulsion instinctive qu'elle leur inspire » ; et « le même motif nous explique, écrit-il, encore l'attitude des parents qui n'hésitent pas à donner leur fille à un prétendant polygame ».

En face de cette pauvreté extrême, afin que la polygamie ait lieu, il faut, croyons-nous, qu'il y ait aussi des richesses démesurées, aux mains d'une classe de la société. « Depuis toujours, dit M. Vazirnia, (59), la polygamie n'est pratiquée que par les riches et les gens aisés, car les pauvres ne peuvent se payer plusieurs femmes et leur situation matérielle les oblige à rester monogame. »

Sans doute, peut-on prévoir, compte tenu des conditions que nous avons indiquées pour l'existence de la polygamie, le déclin rapide de cette institution. En effet, on peut prétendre que la civilisation européenne ne cesse de s'introduire dans les zones où des vestiges de culture ancienne sont encore en vigueur. On peut prévoir que l'analphabétisme, facteur principal de la polygamie, disparaisse dans notre pays; et l'on peut croire que l'écart énorme qui séparait autrefois les riches des pauvres, les aisés des opprimés, tende à être de moins en moins important.

Il est intéressant, à cet égard, de passer en revue quelques travaux qui ont pour objet l'étude de cette institution, et de voir à travers ces ouvrages si la conscience collective tolère encore la possession

(57) 1933, p. 262.
(58) 1933, p. 262.
(59) 1963, p. 64.

simultanée de plusieurs femmes par un seul homme. K. Chatila (60), pour sa part, pense que « dans la haute société des villes syriennes, la polygamie n'est plus pratiquée de nos jours ». « Les jeunes gens de cette société, dit l'auteur, ont en effet, une formation européenne et c'est l'Europe qu'ils imitent dans leurs gestes. » C'est également l'avis de E. Naraghi (61), qui trouve qu' « on a toutes les raisons de penser qu'elle (la polygamie) tend à disparaître ». Pour M. Amani (62), ce genre de mariage est, non seulement, « rare », mais « mal connu ». Enfin, M. Vazirnia, pense « la polygamie légalement et religieusement admise est pratiquement et consciemment évitée » (63).

On peut dire en réalité que tous ceux qui se sont intéressés aux règles islamiques du mariage, ont manifesté leur réprobation à l'égard de cette sorte de mariage, et on prédit son élimination quasi totale dans les années à venir. Même dans notre enquête à Téhéran (64), malgré l'insuffisance des données, nous avons abouti à la même conclusion.

Cette atmosphère défavorable à la polygamie créée par la conscience collective de la société, a amené les catéchistes à se livrer à une interprétation minutieuse du Coran. On pense que le prophète islamique a toléré la polygamie sous des réserves qui la rendent pratiquement impossible. Une des conditions que l'Islam demande à un polygame de remplir, c'est la justice totale qu'il doit pratiquer à l'égard de toutes ses femmes. K. Chatila, présente un verset du Coran, où le prophète insiste sur le fait que le mari doit aimer et traiter d'une manière égale toutes ses femmes (65). D'après l'auteur, « cette condition doit amener les musulmans à la stricte monogamie » (66).

(60) 1933, p. 244.
(61) P. 93 (s. d.).
(62) 1963, p. 160.
(63) Voir M. Vazirnia, *op. cit.*, pp. 128-132.
(64) P. 51.
(65) Coran, IV, 3, cité par K. Chatila, 1933, p. 169.
(66) Certains auteurs (comme Raymond Charles, dans son livre intitulé « L'âme musulmane », 1958, p. 224) pensent que l'Islam s'est contenté uniquement de réglementer le partage égal des nuits ; alors qu'il ne faut pas oublier que, comme on peut le comprendre par ce verset que nous avons cité, notre religion accorde une attention particulière à la pratique stricte de justice par un polygame dans sa maison.

Il faut dire que : L'islamisme permet bien à ses adeptes de convoler jusqu'à quatre fois en noces légitimes, mais il a imposé des conditions difficiles. Le Musulman qui veut se marier avec plus d'une femme, doit avoir ménage à part avec chacune d'elles et entre leurs maisons, leurs meubles, jusqu'à la peinture même des murs, il ne doit pas y avoir les moindres différences. Les mêmes toilettes, les mêmes bijoux doivent leur échoir en partage. La loi sacrée de l'Islam oblige l'homme à pratiquer entre ses femmes une justice parfaite.

Donc, il nous est permis de penser que la polygamie a perdu, de nos jours, toutes ses assises dans notre société et que les changements de structure encore en cours lui ont enlevé toute chance de persister dans l'avenir.

Pourtant, une autre forme de polygamie se pratique encore couramment. Il s'agit de plusieurs mariages successifs qu'un homme est en mesure de réaliser, par le fait qu'il a le droit de répudiation. On espère des mesures sévères de la part du législateur, en vue de remédier à cette situation, par une réglementation plus équitable de divorce.

Le sigha.

Une autre caractéristique particulière du mariage iranien, en comparaison avec celui de la France, c'est la pratique d'un genre d'union qu'on appelle muta (la jouissance) ou sigha et que l'on peut traduire par « le mariage provisoire ». Dans notre enquête à Téhéran, nous avons pu présenter, concernant la fréquence de cette institution, quelques données chiffrées (67).

D'après cette règle, un homme peut contracter une union à temps limité, le temps doit être fixé au début du sigha, avec une femme célibataire (68).

Pour Gaudefroy-Demombynes (69) ce genre de mariage qui n'est qu'une alliance passagère de quelques nuits, côtoie la prostitution.

Le nombre de femmes qu'on peut épouser simultanément sous cette forme de mariage est pratiquement illimité (70) ; et il y a le plus souvent un prix qu'on fixe au début du sigha. Mais l'obligation de prononcer quelques mots (d'habitude en arabe) consistant à manifester le consentement réciproque des parties contractantes, marque la différence entre la prostitution et le sigha.

Le but de ce mariage est en général d'ordre sensuel (71) et l'on peut prévoir, tout comme la polygamie, son élimination totale dans

(67) P. 49.

(68) Contrairement à la pensée de C. Gobineau qui croyait qu'une femme mariée peut également pratiquer cette forme d'alliance, il faut dire que la polyandrie étant prohibée chez les musulmans, le sigha doit être toujours pratiqué par les femmes célibataires (voir J. Gobineau, 1859).

(69) Cité par H. Joly, 1902.

(70) H. d'Allemagne a eu tort de considérer que le nombre de femmes concubines était limité.

(71) En limitant à quatre femmes légitimes (aghdi) et à quatre concubines (sigha) le nombre des compagnes que peut s'offrir chacun de ses disciples, estime H. d'Allemagne, il est probable que Mahomet a voulu mettre une barrière aux habitudes de sensualité qui étaient alors fort répandues ; voir H. d'Allemagne : « Du khorassan au pays de Bakhriaris », 1907.

les années à venir et aujourd'hui, les différents chercheurs en matière de mariage dans les régions où cette règle matrimoniale est particulièrement courante, parlent le plus souvent de la femme soumise à cette union comme d'un être humilié, offensé et méprisé par la société.

CHAPITRE II

L'étude comparative de distance entre les conjoints.

Dans ce chapitre, on envisage de reprendre les caractères essentiels dont la plupart ont été retenus dans l'indice global qui mesurait la distance entre les conjoints. On se propose de mettre en relief les variations qu'accuse la distance entre les conjoints sous tous ses aspects, selon les différentes structures sociales. Au cours de ce chapitre, en présentant les données chiffrées dont nous disposons, nous allons essayer d'apporter quelques éléments d'explication à ces divergences qui se manifestent dans la distance entre les conjoints. L'ordre suivi consistera à présenter ces caractéristiques selon le degré croissant d'hétérogamie qu'elles manifestent à mesure qu'on passe d'un milieu à structure agraire et marqué fortement par la religion, à une société pleinement industrialisée.

On aborde donc, en premier lieu, le problème de la confession religieuse chez les conjoints; car en Iran, l'homogamie est parfaite à cet égard, alors qu'en France et dans d'autres pays occidentaux, on observe des mariages inter-religieux et à la fin, on étudiera le degré de ressemblance entre les conjoints sur le plan d'âge du mariage, étant donné la grande différence d'âge entre les conjoints iraniens.

Section I

LA FREQUENCE DE MARIAGES INTER-RELIGIEUX EN IRAN ET EN FRANCE

Une écrasante majorité de la population iranienne croit à l'Islamisme. Dans notre enquête menée à Téhéran sur un échantillon comprenant la population des mariés entre le 21 mars et le 20 avril 1965, nous avons constaté que dans 96,4 % des cas, les personnes interrogées se déclaraient être musulmanes (1). Cette proportion correspondait également aux résultats obtenus par le Recensement Général de 1956 à Téhéran qui donnait le pourcentage de 98,4 % de musulmans pour l'ensemble de la population de Téhéran (2). Quant à la confession religieuse de la totalité de la population iranienne, M. Amani (3) se reportant aux résultats du recensement de 1956, donne également la proportion de 98,4 % de musulmans.

En conséquence, on peut dire que l'Islamisme reste la religion la plus répandue en Iran, de même que « le catholicisme » demeure la confession religieuse la plus répandue en France. A propos de cette dernière, A. Girard (4) donne la proportion de 9/10 de catholiques dans l'ensemble du pays, dans son enquête intitulée « le choix du conjoint ». Pour l'Islam, une femme musulmane n'a aucunement le droit de se marier avec un homme non-musulman.

Le mariage du non-musulman avec une femme musulmane est considéré comme inexistant dans le Code familial de Syrie, qui a emprunté cette règle au droit musulman (5). Et le Coran, de son côté, est précis dans cette matière : « O, croyants, dit-il, ne formez de liaison intime qu'entre vous, les infidèles ne manqueraient pas de vous corrompre » (6).

Pourtant, en ce qui concerne la conclusion de mariage entre un homme musulman et une femme non-musulmane les interprétations sont diverses chez les cathéchistes musulmans, surtout quand il s'agit d'une femme qui croit à un Livre sacré, telle une juive, une chrétienne, etc. Pour les uns, seul un mariage temporaire est permis, pour les autres, ce mariage peut être même permanent (7).

(1) P. 358-360.
(2) P. 91.
(3) M. Amani, *op. cit.*, p. 46.
(4) A. Girard, 1964, p. 83.
(5) K. Chatila, 1933, p. 215.
(6) Cité par K. Chatila, *op. cit.*, p. 217.
(7) M. Vazirnia, 1963, p. 31.

En tout état de cause, l'Islam, comme on le voit, préconise plutôt des unions homogames sur le plan religieux; et c'était en partie pour cette raison qu'à Meched, ville fortement marquée par la religion, on n'a vu aucun mariage entre les différentes confessions religieuses (8).

Les idées défavorables émises par l'Islam pour empêcher la formation de mariages mixtes au point de vue religieux, sont surtout respectées parce que cette religion est « plus qu'une foi ». L'Islamisme, croyons-nous, est une façon de sentir les choses, et de penser, qui dépasse toute apparence et pénétre jusqu'à la profondeur de l'âme humaine; d'où sa forte emprise sur les actes des fidèles. Cette religion a émis des règles pour des actions les plus intimes et les plus insignifiantes des fidèles. On peut dire avec P. Albon (9), que « pour les Musulmans, dans une large mesure, la communauté religieuse s'identifie avec la communauté ethnique ». Il s'agit donc pour eux d'un mariage mixte renforcé.

Par contre, on peut penser que le catholicisme devient de plus en plus ouvert, en ce qui concerne la conclusion du mariage avec les autres confessions religieuses. D'après J.L. Thomas (10), aux Etats-Unis, un accroissement progressif des unions entre catholiques et non-catholiques se manifeste. De même dans l'échantillon de A. Girard (11), 2,1 % des Français se sont unis par une alliance entre personnes appartenant à deux religions différentes. Ce chiffre, si petit qu'il soit, nous paraît étonnant lorsque nous prenons en considération la situation dans les pays musulmans.

Un Syrien (12) analyse la situation dans son pays de la façon suivante : « Pour rares qu'elles soient, dit-il, la société syrienne n'en connaît pas moins des unions mixtes. Seulement presque toujours, il s'agit du mariage d'un musulman avec une femme non-musulmane. Dans ce cas, chacun des époux garde sa religion. Dans d'autres circonstances, d'ailleurs très rares, les unions de cette catégorie ne se concluent qu'après abjuration de l'épouse et de l'époux. Quant au mariage d'une musulmane avec un chrétien ou un juif, il est exceptionnel. Prohibé par la loi et par les mœurs, il ne peut avoir lieu, à la rigueur, que si le prétendant fait profession de foi musulmane. Sans quoi, la femme musulmane ne pourrait échapper à la loi qu'en abandonnant sa propre foi pour épouser celle de son futur mari.

(8) P. 232.
(9) P. Albon, 1961, p. 31.
(10) Cité par C.P. Darlington, 1961, p. 141.
(11) 1964, p. 83.
(12) K. Chatila, 1933, p. 219.

Mais ce détournement de la loi, nous ne l'avons jamais vu se réaliser. Dans tous les cas que nous connaissons, c'est le prétendant non-musulman qui embrassait la foi de sa future femme pour parvenir à l'épouser. »

Section II

LE MILIEU GEOGRAPHIQUE ET SON EMPRISE SUR LA FORMATION DES UNIONS FRANÇAISES ET IRANIENNES

Si à Meched on assistait à la formation des unions toujours religieusement homogames, et si cette règle, encore respectée avec plus ou moins de rigueur à Téhéran particulièrement et dans tous les pays islamiques en général, ne commençait à être relativement ébranlée que dans des pays industriels et avec le catholicisme, il n'en sera pas de même en ce qui concerne la fréquence des unions entre personnes d'origines géographiques différentes.

On remarque, en effet, que le facteur géographique, bien qu'il soit encore très important et pèse lourdement dans le rapprochement des jeunes et dans leur mariage, commence à perdre de son influence à un rythme plus ou moins accéléré. L'apparition de nouveaux moyens de transport, partout dans le pays, a entraîné, en réalité, des unions faites par des personnes domiciliées dans des endroits distants les uns des autres. Considérant la distance séparant les domiciles des conjoints à Téhéran (13), nous avons noté 26 % des mariages célébrés entre personnes résidant dans deux arrondissements distincts; et 2 % dans deux villes différentes avant leur mariage contre 72 % des ménages constitués par personnes résidant dans un même arrondissement.

Pourtant, en comparaison de ce qui se passe en France, la distance séparant les domiciles des conjoints iraniens paraît être minime : alors qu'à Téhéran (14) aucune union n'était constituée entre deux personnes domiciliées dans deux régions différentes, en France 8,8 % de ménages se formaient entre deux conjoints résidant dans deux régions distinctes (14 *bis*).

En ce qui concerne l'origine géographique des conjoints, on note dans les deux villes (Téhéran et Meched) une proportion presque identique (1/4) des ménages formés par deux partenaires nés dans le même arrondissement. Mais la différence commence à se manifester entre les

(13) Pp. 94-97.

(14) Faute de documents pour d'autres villes, nous sommes obligé de parler de Téhéran, mais il ne faut pas oublier que la mobilité géographique à Téhéran est incontestablement plus forte.

(14 *bis*) A. Girard, 1964, p. 59.

deux villes lorsqu'on tient compte du pourcentage des conjoints tous deux issus de la même ville. En fait, si 3/5 des conjoints de notre enquête à Meched se sont unis à des personnes originaires de leur ville, ce pourcentage s'abaisse à 2/5 chez les Téhéraniens. En revanche, chez ces derniers 29,1 % des mariages étaient célébrés entre deux partenaires issus de deux régions différentes, contre seulement 11 % chez les habitants de Meched. Cette différence est due probablement au fait que la population de Téhéran est constituée par des apports successifs de population en provenance de différentes villes de l'Iran.

Mais, il ne faut pas oublier que cette tendance à l'augmentation de distance dans l'origine géographique des conjoints demeure un phénomène moderne et son accentuation s'observe de plus en plus nettement : si Téhéran, à son tour, nous donne seulement un pour cent de ménages constitués par des personnes de nationalités différentes alors qu'à Meched, tous les conjoints étaient de même nationalité, par contre, en France et spécialement à Paris, on observe des unions de ce genre, d'une manière relativement fréquente.

Pour la France entière, parmi 1.646 couples, qui constituent l'échantillon de A. Girard (15), on trouve 2,8 % de mariages mixtes, entre Français et étrangers, et 0,5 % de mariages uniquement entre étrangers. Dans 93 % des cas les deux conjoints sont nés en France, alors qu'il s'agit dans cette enquête d'observer uniquement les couples français.

G. Duplessis, dans son travail « Mariage en France » (16) donne un aperçu historique au sujet de la fréquence de mariages mixtes dans ce pays : d'après lui, en 1907, l'année de départ de la statistique, seulement 23 ‰ des nouveaux mariés masculins étaient étrangers, et cette proportion tombait à 22 ‰ chez les femmes. Ce taux, plus important dans la population urbaine que dans la population rurale, est encore plus important dans la Seine par rapport à d'autres populations urbaines; il remonte sans cesse pour trouver une hausse extraordinaire pendant la première guerre mondiale (34 ‰ et 31 ‰ respectivement pour les hommes et les femmes). Après une chute brutale, due à l'armistice et du départ des étrangers, on observe, dès 1921, qu'il remonte continuellement et atteint le niveau de la guerre. Selon cet auteur, en 1931, l'année où s'arrête la statistique, 79 ‰ des hommes et 64 ‰ des femmes sont des étrangers. Concernant Paris, plus particulièrement, nous remarquons, comme on pouvait s'y attendre, une haute proportion de mariages mixtes.

(15) *Op. cit.*, p. 62.
(16) *Op. cit.*, p. 80.

Le tableau I que nous établissons à partir des chiffres donnés par l'Annuaire Statistique de Paris, peut, en fait, témoigner de ce haut degré de brassage entre les étrangers et les Français.

TABLEAU I

Mariage suivant la nationalité combinée des époux à Paris en 1960 (17).

Nationalité de l'épouse	Nationalité de l'époux				Total général
	Française	Française (musulmans d'Algérie)	Française (personnes nées à l'étranger)	Etrangère	
	%	%	%	%	%
Française	78,30	0,90	5,1	4,30	88,60
Française (musulmane d'Algérie	0,05	0,40	0,03	0,70	0,51
Française (personnes nées à l'étranger	3,20	0,09	1,60	0,03	5,59
Etrangère	1,90	0,10	0,60	2,60	5,20
Total	83,65	1,49	7,33	7,63	100,00

Ce tableau fait apparaître qu'un nombre important de mariages (78,3 %) se célèbre entre des conjoints tous deux Français; et le complément à cent de ce chiffre représente les unions faites entre les Français et les étrangers ou uniquement entre les individus d'origine étrangère. Cette proportion est relativement importante et montre à quel point les Français sont ouverts aux étrangers; mais, il est intéressant de savoir vers les ressortissants de quels pays va la préférence des Français, sur le plan matrimonial. Pour apporter quelques précisions sur ce point, nous répartissons le nombre des époux étrangers selon leur nationalité.

(17) L'Annuaire Statistique de la Ville de Paris et des Communes suburbaines de la Seine, 1962.

Répartition de l'épouse mariée à un Français à Paris en 1960.

Espagnole	21
Allemande	14
Italienne	13
Polonaise	7
Belge	4
Suisse	3
Américaine	2
Autres nationalités	36
TOTAL	100

Il semble d'après ce tableau que, parmi les femmes étrangères qui se marient avec les Français, les Espagnoles viennent en tête (leurs pourcentages s'établissent à 21 %, 24 % respectivement en 1960, 1961, à Paris).

Cette supériorité numérique des femmes espagnoles, unies par le mariage aux Français, se maintient dans les communes suburbaines de Paris, en 1960, où 25 % des épouses étrangères sont Espagnoles. Pourtant, des variations se font jour en ce qui concerne le groupe le plus important des femmes étrangères mariées avec les Français, dans les années antérieures. En 1931, le nombre des Italiennes était de loin supérieur à celui des autres groupes (28 %) ; et ce n'est qu'après cette date qu'on constate une progression des Espagnoles (18).

Si l'on remarque une certaine évolution dans le nombre de femmes espagnoles et italiennes mariées avec les Français, les Allemandes ont occupé une place presque stable à cet égard. Elles se placent au deuxième rang en 1960 et 1961 à Paris (respectivement représentées par 14 % et 14,5 % dans l'ensemble des femmes étrangères mariées avec les Français). Leur nombre venait au troisième rang en 1920 dans l'ensemble des mariages célébrés en France et après un certain recul dans les années qui suivirent immédiatement la première guerre mondiale, il s'est stabilisé au deuxième rang (19).

Concernant le groupe d'hommes le plus important qui contracte mariage avec les Françaises, nous pouvons brosser le tableau suivant, à partir des éléments d'information qui nous sont procurés par l'Annuaire Statistique de Paris et Communes suburbaines, en 1960.

(18) G. Duplessis, 1954, p. 81.
(19) G. Duplessis, 1954, p. 81.

Nationalité de l'époux marié à une Française à Paris.

Italienne	24
Espagnole	12
Américaine (U.S.A.)	8
Polonaise	3
Belge	3
Allemande	3
Suisse	2
Autres nationalités	45
	100

D'après ce tableau, les hommes italiens viennent en premier rang avec leur 24 % de mariages effectués avec les Françaises. Après eux, viennent les Espagnols, les Américains et les autres nationalités. Cette supériorité des Italiens par rapport aux autres nationalités, se maintient également en 1961 à Paris (24 %) et surtout dans les communes suburbaines (avec 44 % de l'ensemble de mariages célébrés par les étrangers avec les Françaises). De plus, on observe que les Italiens ont même depuis les dernières décennies été supérieurs sur le plan numérique par rapport aux autres groupes nationaux pour contracter mariage avec les Françaises (leur proportion atteignait en 1931, 31 % sur l'ensemble des étrangers unis avec les Françaises). Par contre, il semble que les Belges aient reculé avec 18,8 % en 1931 et 3 % en 1960.

Quoi qu'il en soit, il apparaît nettement, d'après ce qu'on vient de dire, que la France, et spécialement Paris, voient célébrer dans leur sein des unions mixtes, d'une fréquence accrue; tandis qu'en Iran, des signes très timides de ce genre de mariage se font jour et cela d'une façon très lente. En effet, l'Iran, avec sa structure sociale et économique ne constitue pas un pays d'immigration. Son économie fondée particulièrement sur l'agriculture, l'immensité de sa superficie, ne lui permettent pas d'échanger des migrants avec les autres pays voisins.

Plusieurs conclusions se dégagent de cet ensemble d'observations : il semble, en premier lieu, être évident que le mariage mixte sur le plan régional commence à se faire jour en Iran, mais sa fréquence reste encore très limitée dans la province et relativement restreinte à Téhéran.

La proportion de mariages dans lesquels la distance séparant les conjoints dépasse les découpages administratifs d'une région peut

s'expliquer, en grande partie, par l'exode rural en ce qui concerne Téhéran (20) ; alors que pour Meched, les mariages de ce genre, quoique exceptionnels, unissent des citadins provenant d'une autre partie du pays; et l'effet de migration des ruraux se manifeste plutôt dans les mariages intra-départementaux (21).

Section III

LA CONSANGUINITE

Dans l'enquête effectuée à Téhéran, on a pu présenter quelques éléments d'information sur l'existence de lien de parenté entre les conjoints : nous disons bien, de lien de parenté, étant donné qu'il ne nous est pas possible à partir des données dont nous disposons, de préciser l'importance de ce lien et de dire jusqu'où il s'apparentait à la consanguinité.

Quoi qu'il en soit, dans notre enquête, 21 % de ménages étaient constitués par ceux qui déclaraient avoir quelques liens de parenté entre eux, contre 12 % dans l'ensemble de mariés du 20 mars-20 avril (22). Et ce pourcentage, d'après les calculs qu'on pouvait faire à partir des chiffres de mariages fournis par le Bureau de Recensement Judicaire, présentait des variations selon les années, mais la tendance générale traduisait une baisse continue de mariages entre ceux qui sont liés par des liens de parenté (23).

Pour la France, J. Sutter et L. Tabah (24), au moyen des calculs faits à partir des dispenses accordées par l'Eglise catholique, ont pu présenter, pour l'ensemble du pays, des données à ce sujet. Selon ces auteurs, la proportion de mariages consanguins a atteint 5,5 % en 1941-1949; en Corse, en Haute-Loire, cette proportion s'établit à 2,75 % dans la même période. A Marseille, elle se fixe à 1,31 % et enfin, pour Bordeaux, les mariages consanguins représentent seulement 0,79 % des unions.

On voit qu'il y a une différence considérable entre ce pourcentage de mariages consanguins en Iran et en France. Pour expliquer cette différence, on est tenté de faire appel à la différence qui existe entre

(20) Pp. 59-71.
(21) Pp. 191-196.
(22) Le mois d'où sont tirés les effectifs de l'échantillon.
(23) Voir p. 418.
(24) J. Sutter, L. Tabah, 1948, p. 612.

ces deux pays sur le plan de l'industrialisation. En fait, on peut penser que dans une société à structure agraire, des isolats géographiques se constituent, en raison de l'absence de moyens modernes de transport et à l'intérieur de ces groupes fermés, des unions peuvent se conclure entre les individus liés par un lien quelconque de parenté. Pourtant, il faut dire que des réserves s'imposent à cet égard. Il est en effet erroné de penser que les grandes concentrations urbaines, qui caractérisent la civilisation occidentale, sont susceptibles d'empêcher la conclusion d'unions consanguines. Car, au sein de ces agglomérations urbaines, des conditions nécessaires pour la constitution des « isolats » plus ou moins fermés, se réunissent la plupart du temps. La solitude que les habitants des grandes villes éprouvent lors même qu'ils sont entourés par des foules qu'ils ne connaissent pas, le sentiment d'égarement qu'un individu observe en lui-même dès qu'il se trouve perdu dans des cités immenses, sont autant de facteurs de nature à encourager le rassemblement des gens unis par des liens quelconques, parmi lesquels des liens de parenté occupent une place à part.

La conclusion qui se dégage à partir des chiffres que J. Sutter et L. Tabah présentent, vont dans le sens de notre observation. Ils remarquent que plus de 35 départements, la plupart ruraux, ont un pourcentage de mariages consanguins inférieur à celui de la Seine. D'autre part, les observations faites à l'étranger ont confirmé cette infériorité numérique de mariages consanguins dans les milieux restreints. « Les villes de Rotterdam et Amsterdam, qui comptent respectivement 600.000 et 800.000 habitants ont une proportion d'unions consanguines très nettement supérieure à celle des communes rurales » (25). Enfin, en Italie, le même phénomène se reproduit.

Il semble possible de dire que la formation des mariages consanguins sera facilitée, dès lors que le nombre d'habitants d'une localité tombe dans une extrémité quelconque, qu'il s'agisse de rassemblement d'hommes de plus en plus nombreux, ou bien qu'il s'agisse de la constitution d'une petite population fermée d'ailleurs aux apports provenant de l'extérieur. Dans un cas comme dans l'autre, l'individu se trouve dans l'obligation de contracter mariage avec ceux qui lui sont liés par un lien de parenté. Il se marie avec une cousine, lorsqu'il vit au sein d'une foule anonyme, où il se sent parfaitement solitaire, de même qu'il est obligé de conclure mariage avec quelqu'un qui partage un lien familial avec lui, quand l'effectif des mariables dans l'autre sexe n'est pas suffisamment grand pour lui

(25) J. Sutter et L. Tabah, 1948 (a), p. 611.

permettre une grande possibilité de choix. Nous pouvons dire que dans notre pays, à l'heure actuelle, des isolats géographiques sont fréquents. On les observe dans les populations restreintes vivant au sein des localités lointaines, mais surtout dans les tribus dont la fréquence est relativement grande en Iran.

Si l'on veut établir une différence entre, d'une part, les isolats engendrés par l'immobilisme géographique des régions peu développées et l'étroitesse numérique de la population de mariables dans l'autre sexe, et d'autre part, ceux qui se forment au sein des grandes villes industrielles modernes, on peut, croyons-nous, dire que les premiers sont plutôt « naturels » et les seconds « humains ». Les premiers sont faits en fonction des phénomènes naturels, les seconds par des facteurs humains.

Il faut, nous semble-t-il, pour interpréter le décalage qui se trouve entre la fréquence des unions consanguines en Iran et en France, faire appel à d'autres considérations d'ordre social et religieux. En premier lieu, on doit dire que l'Islam s'est montré favorable à des unions unissant des cousins croisés. Les dictons et les proverbes populaires d'origine religieuse peuvent attester cette faveur qu'accorde l'Islam à ce genre de mariages. Les Arabes disent : « La fille de ton frère est comme la couleur d'une muraille, elle ne te trahit pas. » Un autre proverbe en Iran affirme : « Le mariage entre cousins germains est célébré au ciel » (26). D'autre part, il nous semble que l'existence d'un écart important entre les différents groupes sociaux, peut entraîner des mariages consanguins.

Cette hypothèse qu'on vient de formuler a été confirmée par K. Chatila (27). Observant la société syrienne, vers 1933, il concluait : « Les familles de la haute société ont un fort esprit de corps. Endogames, elles se marient entre elles. Souvent les mariages ont lieu entre cousins paternels, plus rarement entre cousins maternels. »

Enfin, interprétant ce phénomène, il ajoute : « Si les mariages consanguins sont de règle dans ces milieux, c'est surtout parce qu'ils gardent la propriété dans la famille. Le cousin a ainsi le droit de faveur sur la main de sa cousine et il n'est écarté que s'il ne réussit pas à réunir toutes les condiitons requises » (28).

La cohésion de groupe, c'est encore l'argument que met en avant P. Vieille (29), pour expliquer l'existence de mariages consanguins

(26) E. Naraghi, *op. cit.*, p. 93.
(27) K. Chatila, 1933, p. 92.
(28) K. Chatila, 1933, p. 93.
(29) P. Vieille, 1966, p. 53.

en Iran; mais par une autre façon : « Les hommes et les femmes, dit-il, s'opposant en fonction de préoccupations différentes, ne peuvent évidemment pas discuter raisonnablement. Aussi, est-il fréquemment fait appel dans ces tentatives de persuasion mutuelle à la divination du sort, et à l'interprétation des songes. » C'est par ailleurs, sans doute, dans cette opposition des groupes masculins et féminins qu'il faut chercher, selon l'auteur, l'origine de cette croyance que les cousins sont mariés dans le ciel. De cette opposition entre les sexes, d'après lui, résulte une atmosphère favorable aux unions consanguines : « Le mariage entre les cousins, dit-il, permet aux hommes d'affirmer la cohésion d'un groupe de ménages et n'introduit pas un élément inconnu dans un groupe d'hommes ou de femmes qui pourrait être source de discorde. »

Section IV

L'HOMOGAMIE SOCIO-CULTURELLE

Si l'homogamie religieuse était totale à Meched, voire même à Téhéran, et si c'était uniquement en France et dans la civilisation occidentale qu'on assistait à la conclusion de mariages mixtes, on a vu par contre, que grâce à l'introduction de la technique moderne et l'apparition des moyens de transport motorisés, on observe, de plus en plus, de mariages sur le plan régional; pourtant, on est encore très loin de la situation occidentale : l'immobilisme géographique, conjugué avec d'autres facteurs d'ordre religieux et social, a favorisé également la formation des unions consanguines, au sein des « isolats naturels » formés chez les individus dont la vie commence à être ébranlée par l'introduction d'un autre mode de vie dominé par la technique occidentale.

Dans ce chapitre, on se propose de faire quelques comparaisons entre les isolats sociaux à Meched, à Téhéran et les données qui nous renseignent sur la situation à Paris et en France.

Pour étudier directement la correspondance de niveau socio-professionnel des hommes et de leur femme, il faudrait établir la confrontation directe entre la profession exercée par le mari et celle de sa femme. Malheureusement, une telle confrontation s'avère impossible étant donné que les femmes s'occupent, dans la plupart des cas, de la maison et des affaires concernant le ménage.

Passons en revue d'abord la situation en Iran. A Meched, comme on pouvait le voir, à partir des données de l'enquête (30), le nombre de femmes exerçant une activité professionnelle au dehors, était minime (0,1,6 %) ; alors qu'à Téhéran, presque 1/10 des femmes de l'enquête avait une profession à l'extérieur. L'explication de ce phénomène ne peut être cherchée que dans le retard que manifeste Meched sur le plan de la modernisation. On peut évoquer également l'opposition manifeste des représentants de la religion à l'égard de l'exercice d'un métier par la femme; et Meched, profondément marqué par la religion, ne doit pas voir les femmes sortir massivement pour occuper des postes à l'extérieur. Sous un autre angle de vue, la grande différence entre Téhéran et Meched, sur ce point, témoigne de la rapidité des transformations sociales dans ce pays; et dans ce sens, elle nous semble pleine de promesses pour l'avenir.

En ce qui concerne l'ensemble de la population iranienne, M. Amani (31) précise que « d'après le recensement de 1956, il y a en Iran 5.907.666 personnes actives, dont seulement 573.335 femmes; cela signifie, ajoute l'auteur, qu'environ 90 % de la population active de l'Iran est constituée par les hommes, contre 10 % des femmes ». Ce chiffre comparé à celui de la France et d'autres pays occidentaux paraît être minime.

En effet, en France, la tradition qui veut que la femme exerce un métier à l'extérieur n'est pas récente; mais l'émancipation économique générale de la femme par l'intermédiaire de son travail, peut, en réalité, être considérée comme un phénomène du XX^e^ siècle.

Le travail de la femme, en France, a remplacé, en partie, sa dot. D'après J. Daric, l'expansion de la nuptialité a porté pour une bonne partie sur les classes sociales où on ne se préoccupe guère de contrat de mariage. Et aujourd'hui, on compte de moins en moins sur une dot et les femmes hésitent moins à travailler.

Il faut préciser que le travail féminin peut cesser après le mariage. En Iran, nous n'avons pas de renseignements chiffrés à cet égard; mais en France, dans son travail sur l'activité professionnelle des femmes en France, J. Daric (32) estime que le taux d'activité des femmes mariées est deux fois supérieur à celui de la Grande-Bretagne et plus de quatre fois supérieur à celui des Pays-Bas. A ce propos, un autre travail (33) montre également que les femmes ne

(30) Pp. 200-204.
(31) 1964, p. 44.
(32) J. Daric, 1947, p. 72.
(33) A. Michel, 1959, p. 204.

cessent pas leur travail tout de suite après le mariage. L'auteur affirme, d'après une enquête établie dans les hôtels meublés de Paris, que, célibataires, les jeunes filles travaillent; mariées, les femmes gardent leur activité professionnelle au début de leur mariage, l'interrompent quand surviennent les enfants et qu'elles n'ont pas de facilité pour les faire garder; la reprennent quand ils grandissent et vont à l'école. En tout cas, on peut dire que plus il y a d'enfants, moins souvent les femmes travaillent.

Il est intéressant de constater, à cet égard, la correspondance entre la conscience collective et les faits : en fait, 60 % de l'ensemble de la population française, hommes et femmes, estiment qu'une femme mariée sans enfant, peut exercer une profession au dehors. Ce qui fait dire à A. Girard (34) que la tendance dominante, à deux contre un, estime préférable qu'une femme mariée sans enfant exerce une profession au dehors plutôt que de rester chez elle. Par contre, dans l'attitude du public, une femme qui a des enfants en bas âge, doit arrêter le métier; et dans la réalité, on observe qu' « à partir de plus de trois enfants, dans la chambre d'hôtel, la mariée trouve avantage à rester à la maison » (35). Si l'activité féminine est intense en France, en comparaison avec d'autres pays d'Europe, et si elle semble être relativement stable, depuis le début du siècle (36), on peut dire, par contre, que des changements sont intervenus dans la structure interne de l'ensemble des travaux exercés par les femmes. Les Françaises semblent de plus en plus capables d'occuper des postes dans l'enseignement et dans les professions libérales; même à la campagne, ces transformations sont sensibles et « il se rencontre de plus en plus chez les jeunes filles la volonté de participer à la gestion de l'exploitation, de partager les responsabilités du mari » (37). En tout état de cause, en France en particulier et dans les pays européens en général, on assiste, de plus en plus, au développement d'une conception moderne de la famille dans tous les milieux; ce qui veut dire que la femme est l'égale de l'homme dans une union qui repose sur l'estime réciproque et un amour librement partagé (38).

Si la tendance générale en France se manifeste dans le sens d'une égalité complète entre les deux sexes; si dans ce pays, « on assiste à la désagrégation à peu près totale des rôles attachés aux sexes sur le

(34) A. Girard, 1964, p. 176.
(35) A. Michel, 1959, p. 205 .
(36) Voir J. Daric, 1947, p. 91.
(37) Michel des Accords, 1958,, p. 79.
(38) Michel des Accords, 1958,, p. 81.

plan professionnel, dans notre pays, l'Iran, la situation est différente; pour un volume global médiocre, on trouve des proportions élevées de femmes qui exercent des métiers non suffisamment rémunérés et d'ordre manuel ».

Dans l'enquête à Téhéran, on a trouvé une grande majorité de femmes ayant un travail d'employée (39) ; mais, en fait, il ne faut pas oublier que notre échantillon comprenait uniquement la population de Téhéran; on ne peut s'attendre à trouver dans cet échantillon toutes les caractéristiques propres à l'ensemble du pays, étant donné que, la plupart du temps, la population de la capitale occupe des fonctions administratives (40). Les recherches faites par l'Organisation du Plan en octobre 1958, montrent que les femmes exercent en général des métiers tels que la tapisserie, l'industrie textile et alimentaire, le tissage, la coiffure, le secrétariat, l'enseignement, le métier de sage-femme et d'infirmière. D'autre part, on observe toujours un niveau de salaire normalement plus bas pour les femmes. On considère que « les femmes travaillent pour un gain d'appoint, et qu'elles ont, en moyenne, de moindres charges familiales que les hommes » (41). En plus, il faut citer, pour expliquer le bas salaire des femmes, le manque de qualification chez elle. Ce qui résulte de l'intrication de facteurs sociaux divers qui font obstacle à l'apprentissage des techniques modernes par les femmes et parmi lesquels les éléments religieux sont un des plus importants.

En conséquence, après ce bref aperçu sur l'activité professionnelle de la femme dans les deux pays, on peut penser qu'en France, étant donné que seulement à peu près la moitié des femmes pratiquent une fonction, et plus particulièrement en Iran, il n'est pas possible de comparer directement la profession de deux conjoints pour dégager le degré de l'homogamie socio-professionnelle.

On s'est proposé d'établir une comparaison entre la profession du père de la femme et celle du mari. Il ne faut pas oublier, en fait, que cette comparaison perd, en partie, de son importance en raison de changements internes survenus dans la structure professionnelle de deux générations. Si la proportion des paysans diminue de jour en jour, dans le volume global des professions, en revanche, l'effectif de ceux qui s'occupent des activités d'employés va en augmentant (42).

(39) Pp. 200-204.
(40) Cf. pp. 80-83.
(41) A. Achofteh, 1964, p. 171.
(42) Chez la population de l'échantillon, le nombre des employés avait doublé au cours de deux générations à Meched, et plus que doublé à Téhéran.

La répartition de la population des deux enquêtes selon le lieu de naissance peut, elle aussi, témoigner du rythme et de l'intensité de l'exode rural, et présenter en partie le motif de ces changements de structure.

Quoi qu'il en soit, en dépit de toutes ces réserves qu'on pourrait formuler sur les conclusions tirées à partir d'une comparaison entre le métier de beaux-pères et celui des maris, il apparaît qu'elle peut apporter quelques précisions, notamment en montrant l'ampleur des changements intervenus au cours de deux générations sur le plan professionnel. On fait donc tout d'abord une comparaison entre le niveau socio-professionnel des pères des deux partenaires; ce qui nous paraît plus significatif pour mettre en évidence le degré de l'homogamie dans les deux pays; et ensuite, on procèdera à la comparaison de la profession des maris et des beaux-pères.

A Meched, comme à Téhéran, on observe environ deux cinquièmes des ménages faits par deux partenaires appartenant l'un et l'autre à la même catégorie sociale (43). Cette proportion, comparée à celle de la France (45,1 %), manifeste apparemment que le degré d'attraction des catégories socio-professionnelles est plus bas en Iran qu'en France. Toutefois, nous croyons plutôt à une influence particulière du statut professionnel sur la conclusion des alliances en Iran. Nous pensons que cette divergence entre l'homogamie sociale en France et en Iran est due en partie à la grande difficulté qu'on a rencontré dans le classement des professions de la population observée, étant donné qu'à l'absence de toute tentative antérieure à ce propos, s'ajoutait l'imprécision de certaines réponses obtenues. D'autre part, il ne faut pas oublier que l'importance de l'échelle de prestige dans une société en voie de développement rend également difficile la classification des métiers, surtout s'il s'agit d'établir une comparaison entre eux, au cours des générations successives. Cette hésitation à accepter une conclusion hâtive à partir de ces éléments se confirme, si l'on tient compte des mariages conclus dans le même milieu ou dans les milieux immédiatement proches sur l'échelle sociale en Iran et en France. En pareil cas, on remarque qu'en France, seulement 69 % des ménages sont homogames, alors qu'à Téhéran et à Meched, c'est le cas de presque quatre cinquièmes des ménages. D'autre part, les données de Meched et de Téhéran nous montrent qu'il y a dans ces villes une plus grande tendance chez les professions situées à l'extrémité

(43) Pp. 224 (Meched), 115 (Téhéran).

de l'échelle sociale, à conclure mariage à l'intérieur d'elles-mêmes par rapport à ce qui se passe en France. Si 8,8 % des ménages à Meched et 5,88 % d'entre eux à Téhéran étaient conclus entre les agriculteurs, cette proportion atteignait seulement 1,3 % des ménages dans l'enquête de A. Girard (44) en France.

En tout cas, la conclusion qui s'impose nous incite à croire que partout le milieu social défini par la profession d'origine des conjoints exerce une contrainte certaine sur la formation des ménages; mais cette influence est encore plus forte dans les pays où « la classe moyenne » n'est pas numériquement forte, où encore des esprits anciens persistent pour perpétuer solidement la structure sociale des groupes au sein de la société. On peut croire que tant que la famille garde le privilège d'arranger encore les mariages, la différence d'âge des conjoints sera aussi grande, que leur divergence sur le plan social restera minime.

En effet, nous sommes encore loin de la situation que décrit A. Michel (45) en étudiant les jeunesses des hôtels meublés à Paris : « Dans la classe ouvrière parisienne, écrit-il, un choix hétéro-sexuel se fait entre jeunes très proches par âge et par la condition économique », et il évoque le raisonnement d'une jeune fille qui motive son opinion par les arguments suivants : Jacqueline, 15 ans, apprentie, déclare : « Je ne veux pas épouser un garçon ayant de l'argent, je serais gênée, on dirait que je l'épouse pour son argent. On préfère travailler tous les deux, pour s'acheter ce qu'il faut. »

Nous disons que nous sommes loin de cette situation parce que le choix du conjoint, au lieu d'être entièrement opéré par les jeunes, ceux qui sont directement concernés, se fait par les grands, par ceux dont l'âge leur procure du respect, dans une société où la tradition est encore vivace; et par là, il se dégrade, se commercialise. Les pages précédentes, tant pour Téhéran que pour Meched, témoignent de cet état de choses. Enfin, de ces négociations matrimoniales résulte un couple fortement « apparié » sur le plan des considérations sociales, mais très hétérogène en ce qui concerne l'âge des conjoints.

Ce qu'on vient d'apprendre sur l'homogamie sociale et son ampleur chez les conjoints français et iraniens, en associant les professions de leur père, se confirme également par le rapprochement du niveau socio-économique du père de la femme avec celui de son mari. On observe pourtant une certaine diminution des proportions d'homo-

(44) A. Girard, 1964, p. 75.
(45) Voir à ce sujet, A. Michel, 1959, spécialement pp. 167-188.

gamie sous l'effet de changements qui affectent la structure professionnelle de deux générations :

On remarque, par exemple, qu'en France elle passe de 45 % à 39 %; à Téhéran de 37,24 % à 34-37 % et enfin à Meched de 34,6 % à 29,7 %. Cette baisse d'homogamie ne peut, à coup sûr, signifier que les mariages se font au hasard sans qu'il y ait une correspondance entre le niveau économique et social du marié avec celui de son beau-père. On voit, par exemple, les jeunes se marier avec les filles dont le père exerce, dans trois ou quatre cas sur dix, la même profession qu'eux-mêmes; et cela dans tous les trois milieux (45).

Sous un autre angle de vue, on remarque une certaine ascension professionnelle réalisée apparemment par les femmes grâce au mariage. Insignifiante à Meched, à cause probablement de la lenteur des bouleversements survenus dans la vie professionnelle des deux générations, cette ascension est au contraire très forte à Téhéran, où la disparition de la catégorie de paysans chez les maris accentue davantage le décalage entre la structure professionnelle des deux générations contrairement à Meched, où la proportion des employés ne fait que doubler. Chez les maris à Téhéran, on assiste à un véritable surgissement de cette catégorie, en comparaison de ce qui se passait chez les pères et les beaux-pères; et c'est ce qui peut, en fait, être la cause principale de la différence entre Téhéran et Meched, à cet égard. Les chiffres situés au-dessus et au-dessous de la diagonale sont respectivement 48, 43 et 18, 26 % à Téhéran, contre 38,7 % et 22,4 % en France, lorsqu'on associe la profession des maris à celle des beaux-pères cette différence s'explique par l'ampleur des modifications intervenues à Téhéran et en France, au cours de ces dernières années : sans vouloir indiquer une progression des femmes par l'intermédiaire du mariage.

Si, dans l'ensemble, aussi bien en France qu'en Iran, on observe toujours des unions entre personnes socialement proches les unes des autres, il faut préciser que la tendance aux mariages homogames varie selon les milieux sociaux. Dans un article sous le titre de « Situation de la famille française contemporaine », A. Girard (47) estimait qu'elle est plus forte parmi les individus appartenant à la catégorie des paysans, et les ouvriers exploitants; et de son côté, H. Bastide (48) donnait les chiffres de 63 % pour les cultivateurs et 49 % pour les ouvriers en ce qui concerne le France entière. La même situation s'observe en Iran où près de quatre dixièmes des cultiva-

(46) Cf. pp. 230-232 ; en ce qui concerne Meched, pp. 116-120, pour Téhéran, et p. 77, « Le choix du conjoint », enquête de A. Girard, pour la France, 1964.
(47) A. Girard, 1957, p. 13.
(48) H. Bastid, 1965, p. 1310.

teurs se marient dans leur propre groupe. En tout cas, il semble que dans tous les milieux, on préfère d'abord des unions homogames; et si l'on n'y parvient pas, on tend avant tout à contracter mariage avec les groupes qu'on peut appeler classe moyenne, c'est-à-dire les commerçants et artisans et les employés.

Après l'homogamie sociale, il nous faut aborder le degré d'homogamie culturelle chez les conjoints iraniens et français. En Iran, on a remarqué le bas niveau d'études dans l'ensemble de la population (49). Mais cela ne peut empêcher la similitude des conjoints sur ce point. En effet, nous ne possédons pas d'autres éléments d'information à cet égard, que les simples renseignements que nos enquêtes faites à Téhéran et à Meched mettent à notre disposition. Ces deux travaux nous révèlent que dans presque quatre dixièmes des ménages en Iran, les deux conjoints ont effectué l'un et l'autre des études équivalentes.

Cette conclusion est différente en quelque sorte de celle qui se dégage de l'enquête de A. Girard, en France (p. 80) où les deux tiers des ménages (66 %) avaient un niveau d'études analogue. Ce phénomène peut, nous semble-t-il, être expliqué par le retard accumulé par les femmes sur le plan culturel en Iran.

En effet, si l'égalité des sexes en France et dans d'autres pays occidentaux, a permis aux femmes d'avancer dans leurs études avec autant de facilité que les hommes, l'émancipation incomplète des femmes iraniennes ne le leur permet pas encore. 37,6 % des femmes dans l'échantillon de Téhéran étaient analphabètes, contre 44 % dans celui de Meched.

Un autre indice encore : le diplôme obtenu par les conjoints, peut témoigner, également, du degré de l'homogamie culturelle chez les conjoints. En effet, à Meched comme à Téhéran, presque trois cinquièmes des mariages sont faits par ceux dont le diplôme obtenu est équivalent; ou bien, aucun des deux partenaires n'a de diplôme. Si cette proportion est légèrement supérieure à celle de la France (51,7 %), on ne doit pas oublier que le chiffre élevé des conjoints sans diplôme joue ici un grand rôle. D'autre part, la répartition des conjoints selon leur niveau d'études et leur âge (50), montre quelques signes d'une évolution en cours : à Téhéran, toujours dans la population de notre échantillon, on trouve 40 % d'analphabètes chez ceux dont l'âge est supérieur à trente-neuf ans; tandis que seulement

(49) Pp. 83-90, en ce qui concerne Téhéran, et 204-209 pour Meched.
(50) Pp. 207 pour Meched, 88 pour Téhéran.

16 % des conjoints de vingt-trois à vingt-sept ans sont analphabètes. Les mêmes remarques peuvent être formulées à propos des conjoints de Meched. Le rythme de cette évolution est moins rapide, bien sûr, pour cette dernière par rapport à la capitale, et il est encore plus lent chez les femmes par comparaison avec les hommes.

Section V

LE DECALAGE D'AGE ENTRE LES CONJOINTS

On a observé, tout au long des chapitres précédents, que l'âge au mariage tendait à baisser dans les pays occidentaux.

Il faut avoir à l'esprit que cette baisse est différente selon le sexe : plus rapide pour les garçons, son importance est moins grande en ce qui concerne les filles. C'est dans les termes suivants que A. Landry réume ses constatations sur cette évolution et son rythme chez les deux sexes : « En somme, dit-il, dans l'espace de quatre-vingts ans, l'âge moyen de nouveaux mariés a marqué un recul appréciable : un an et dix mois pour les garçons, dix mois seulement pour les filles, de sorte que l'écart entre les âges moyens des garçons et des filles se trouve réduit d'un an » (51). Et, de son côté, A. Girard fait la même constatation qu'il exprime ainsi : « S'il y a pour les hommes depuis un siècle, affirme-t-il, une avance appréciable de l'âge moyen au mariage, deux ans plus tôt environ, ce que peut expliquer en partie la limitation de la durée du service militaire, il n'y a pratiquement pas de changement pour les femmes, de sorte que l'intervalle d'âge entre les époux se trouve réduit d'autant » (52).

En France et dans les autres pays occidentaux, on assiste souvent à la conclusion d'unions dans lesquelles les conjoints appartiennent tous les deux au même groupe d'âge, et c'est ce qui est effectivement rare en Iran. En vue de mieux nous rendre compte de la différence entre les deux pays sur ce point, il vaut mieux comparer les chiffres qui nous donnent quelques informations sur ce sujet.

Pour la France, A. Girard, dans un article intitulé « Situation de la famille française contemporaine » (53), donne le tableau suivant :

(51) A. Landry, 1949, p. 351.
(52) A. Girard, 1957, pp. 11 et 12.
(53) A. Girard, 1957, p. 12.

Les combinaisons d'âge les plus fréquentes pour les périodes 1948-1949 (Ménages des célibataires).

Mari	Femme	Pourcentage
20 - 24 ans	20 - 24 ans	29,5
25 - 29 »	20 - 24 »	20,1
20 - 24 »	15 - 19 »	12,0
25 - 29 »	25 - 29 »	9,0
25 - 29 »	15 - 19 »	4,8
20 - 24 »	25 - 29 »	4,5
30 - 34 »	20 - 24 »	3,3
30 - 34 »	25 - 29 »	3,2

« Dans la moitié des cas, observe-t-il, avec une tendance à la diminution depuis un siècle, le mari appartient à un groupe d'âge de cinq années supérieur à celui de la femme : dans un peu plus de quatre cas sur dix, avec une tendance à l'augmentation, les deux époux appartiennent au même groupe d'âge; enfin, dans moins d'un cas sur dix, proportion légèrement en baisse, la femme appartient à un groupe d'âge supérieur ».

En Iran, la distance d'âge au mariage est loin d'être analogue à la France : sur 457 mariages à Kermanchah (ville de l'Iran), en 1961, quarante-neuf hommes se sont mariés, la différence d'âge étant de vingt ans ou plus presque dans 10 % des cas. Dans notre enquête à Meched (54), nous avons observé que parmi 189 mariages, seulement vingt et un, soit 11 %, sont faits entre deux conjoints dont l'âge de la femme est supérieur à celui de l'homme. D'autre part, les unions où l'âge du mari est plus élevé, 89 % dans la totalité de la population de l'échantillon, on remarque que 48 %, soit la moitié de ces unions, sont faites entre deux partenaires dont l'âge du mari est de dix ans supérieur à celui de la femme. On observe également une majorité importante des ménages (66 %) dans lesquels l'homme est de quatre à douze ans plus âgé que sa femme.

(54) Pp. 218-222.

L'enquête de Téhéran confirme, de son côté, les résultats acquis par celle de Meched. Elle montre qu'en Iran la supériorité d'âge de la femme dans la vie conjugale, est un phénomène rare et exceptionnel (55). A Téhéran, comme à Meched, on n'observe pas beaucoup d'unions où l'âge du mari soit moins de quatre ans supérieur à celui de sa femme (un sur dix dans les deux enquêtes). Dans l'enquête à Téhéran, nous avons observé également que chez la moitié des ménages, l'homme est au moins dix ans plus âgé que sa femme. De cette double constatation, il ressort que normalement en Iran, l'homme se trouve de quatre à douze ans plus âgé par rapport à sa femme (chez respectivement 66 et 61 % de la population observée dans l'enquête de Meched et celle de Téhéran).

En vue de mieux examiner le phénomène de décalage excessif d'âge entre les conjoints et voir s'il y a une correspondance entre les attitudes et les faits, on a demandé aux interrogés leur opinion à cet égard. Le résultat était net. La conscience collective désapprouve catégoriquement les unions où un écart d'âge de plus de dix ans sépare les conjoints. Un tableau qu'on avait établi à partir de l'intervalle effectif et souhaitable d'âge entre les conjoints à Meched, montrait ce retrait de la conscience collective par rapport aux conduites effectuées.

D'après ce tableau, un écart d'âge de quatre à six ans entre les conjoints est considéré comme normal et même souhaitable par 58,6 % des interrogés, alors que seulement 20 % d'entre eux avaient réalisé une union de ce genre. Aucune personne interrogée ne préconisait un intervalle d'âge dépassant treize ans entre les deux partenaires, tandis que la réalité nous montrait 24 % d'unions de ce genre. On voit à quel point le comportement des individus dans un pays peut être différent de leur aspiration individuelle. Des circonstances particulières, ou même les désirs individuels amènent parfois les individus à faire ce qu'ils désapprouvent dans la théorie.

(55) A Téhéran, chez la population de l'échantillon, seulement 7 mariages, soit presque 4 % d'entre eux sont faits par deux conjoints parmi lesquels l'âge de la femme est supérieur à celui de l'homme.

CHAPITRE III

Les circonstances du mariage et la liberté des jeunes dans le choix du conjoint.

En dehors des précisions sur la distance séparant les conjoints, à Téhéran et à Meched, l'enquête envisageait d'apporter quelques éclaircissements sur la façon dont se concluent les unions. C'était dans ce but qu'on avait demandé aux personnes interrogées si elles-mêmes avaient connu leur conjoint avant le mariage, ou bien si le choix en avait été fait par leurs parents. La question était formulée dans les termes suivants : « Est-ce que vous avez connu votre partenaire, ou est-ce que ce sont vos parents qui l'ont choisi pour vous ? »

A cette question, parmi 80 % des personnes interrogées à Meched qui se prononcent, on trouve 68 % faisant état d'unions arrangées par les parents, et surtout par la mère. La conclusion qui s'imposait, était nécessairement celle qui allait dans le sens d'une situation où l'autorité parentale est encore très vivace dans cette société, en matière de choix de conjoint, et nous l'avons formulée ainsi : « On peut dire définitivement, d'après les résultats de la présente enquête, que le mariage de ces jeunes demeure presque entièrement soumis à la volonté des parents ». On a également fait allusion, pour confirmer cette hypothèse, à l'expression courante qui veut dire : « La recherche d'un partenaire. » On dit volontiers que pour tel jeune homme, ses parents cherchent une partenaire.

Indépendamment de cette expression qui, dans la mesure où le langage peut être véhicule de la pensée collective, est susceptible d'avoir quelque signification à cet égard, on doit dire que le reste

de la population, 32 %, qui affirme avoir connu son conjoint avant le mariage, ne prétend nullement avoir agi tout seul, sans demander l'approbation des parents. On verra en fait, en comparant les attitudes et les faits, combien est importante l'intervention des parents dans le mariage de leurs enfants. La situation était presque identique à Téhéran, où une proportion semblable des individus, 32 %, déclaraient avoir connu leur conjoint avant le mariage.

Donc, on peut affirmer que les jeunes demeurent actuellement, dans ce pays, même dans les zones où l'introduction de la civilisation occidentale est la plus manifeste, sous la tutelle de leurs parents, en ce qui concerne le mariage. L'intervention de ces derniers est toujours exigée, soit en vue de chercher une fille pour leur fils, soit pour approuver le choix déjà fait par celui-ci, et arranger les cérémonies du mariage.

A part les renseignements que nous fournit la présente enquête, sur ce point, nous possédons d'autres sources qui nous révèlent le degré de latitude dont jouit la jeunesse en Iran, dans le domaine du choix du conjoint. Autrement dit, nous allons nous reporter aux différents articles ou ouvrages qui traitent de cet aspect du choix du conjoint. Il y a en effet, surtout dans les villages, des unions fondées uniquement sur l'intérêt des parents, et c'est à ce genre de mariage que fait allusion un auteur dans les termes suivants : « Une dernière chose à noter, remarque A. M. Baradaran Rafii (1), c'est le mariage qui se fonde sur l'argent sans tenir compte d'aucune autre considération. Il arrive qu'on donne une fille de dix ans en mariage à un homme fortement âgé de cinquante ou soixante ans. »

A part cette sorte de mariage, on doit citer les unions où les parents jouent un rôle déterminant bien que le jeune homme ou la jeune fille soit à l'âge adulte. Nous avons décrit, dans les chapitres précédents, la façon dont agissent les parents pour arranger ce genre de mariage, et ici nous allons citer ce que rapporte un autre chercheur (2) qui a travaillé dans ce domaine en Syrie ; la comparaison entre ces deux descriptions peut nous permettre de voir combien les démarches en vue de mariage sont comparables dans les pays musulmans : « Dans les villes, dit-il, les femmes portent le voile, et il y a une séparation stricte du sexe, le jeune homme ne peut choisir lui-même son épouse, et force lui est donc de se reposer sur ses parents de ce soin délicat. En effet, ce sont sa mère, sa tante, sa grand-mère et ses sœurs qui jouent en cette matière le rôle d'utiles intermédiaires.

(1) 1966, p. 59.
(2) K. Chatila, 1933, p. 19.

Après avoir demandé au futur comment il préférait sa femme, blonde ou brune, petite ou grande, maigre ou rondelette, elles se mettent en quête sans tarder. Tout d'abord, elles s'informent de l'existence de jeunes filles à marier qui pourraient convenir à leur fils. Les informations, elles les puisent chez leurs amies et connaissances. Et dès qu'elles se croient suffisamment renseignées, parées de leurs beaux habits, elles partent en campagne, frappant aux différentes portes indiquées, sans avoir averti, sans se faire annoncer... Après être entrées, elles demandent à voir la jeune fille. Quelques moments après, celle-ci, qui s'était par pudeur cachée dans la maison, répond au désir des visiteurs et s'approche d'elles, confuse et rougissante, coiffée, habillée et parée avec tout le soin possible. Elle les salue ou leur baise la main, suivant les milieux, et elle leur parle avec respect les yeux baissés. Les marieuses l'examinent discrètement, avec tact, la font asseoir à côté d'elles, lui posent des questions pour savoir comment elle pense et s'exprime. A l'issue de cette entrevue, les parents du jeune homme se retirent, comme des diplomates, sans avoir complimenté la mère sur la beauté de sa fille ni lui avoir exprimé l'espoir que le sort sera favorable à l'union des jeunes gens, la politesse l'exige. Les jours suivants, elles continuent leurs recherches, jusqu'à ce qu'elles aient trouvé la jeune fille qui puisse convenir. Lorsque le choix est arrêté, en principe, les parents des deux futurs époux se livrent à de minutieuses enquêtes... Lorsque les deux familles sont satisfaites des résultats de leurs investigations, et que l'union projetée leur paraît bonne, les démarches officielles en vue du mariage commencent. » Tournons-nous une autre fois vers l'Iran, et voyons comment on décrit le processus du choix du conjoint dans ce pays.

Dans son article, « Le mariage chez les Kurdes », M. Mokri a consacré à ce sujet un passage dont nous reproduisons quelques fragments (3) : « Dans les villes de Kurdestan, comme dans les autres villes de l'Iran, même à Téhéran, nombreuses sont les familles où c'est la mère qui, ayant décidé de marier son fils, se met en quête d'une femme pour lui. Elle va de maison en maison, frappant là où, lui a-t-on dit, il y a une fille à marier et là où le parti lui semble avantageux. Elle fait connaître ses intentions, on la fait entrer et on lui réserve un accueil chaleureux, on lui sert le thé accompagné de friandises. Si la femme de la maison juge sa mise négligée, son langage commun et sa personne peu digne de leur rang, elle refuse poliment, alléguant que la fille est trop jeune et que son père ne veut pas la marier encore, qu'elle doit poursuivre ses études, etc. Ce ne sont

(3) M. Mokri, 1962, p. 48.

là, bien entendu, que des prétextes. Dans le cas contraire, la maîtresse de maison appelle sa fille pour la présenter à la visiteuse. « " Robab ", apporte-nous un peu d'eau. » La jeune fille, avertie de ce qui se trame, court se cacher pleine de honte et de pudeur et refuse d'apparaître tout de suite. Ensuite, après de nombreux appels, la voilà sur scène... D'un rapide coup d'œil, la visiteuse passe en revue la famille tout entière. Elle promène un regard scrutateur sur la maison; on pose parfois, de part et d'autre, des questions précises et indiscrètes. De retour chez elle, la bonne mère de famille raconte ses visites; et elle marque sa préférence pour celle qui lui a paru la plus méritante, la plus douce, la mieux élevée ! »

Le rapprochement de ces récits ne manquent pas de frapper le lecteur d'une double façon : tout d'abord, par l'identité quasi totale qu'on observe dans les démarches accomplies par les parents, et ensuite, si l'on se rappelle le nombre des conjoints mariés par les parents (68 %), par l'importance numérique des jeunes gens dont le choix du conjoint est soumis à de telles investigations menées par les vieilles femmes. Il arrive même qu'un jeune homme ne voit pas sa femme jusqu'à la nuit de la noce. Dans certaines familles, on montre au garçon le portrait de la fille.

M. Vazirnia, dans son livre, « Le mariage chez les Chiites d'Iran » (4), décrit ce processus : « Mais bien souvent, dit l'auteur, les parents ou l'entremetteuse faisaient le portrait des jeunes gens et ainsi, ils arrivaient à avoir une idée de la personne. »

Pourtant, dans les familles plus évoluées, depuis quelque temps, il est d'usage d'organiser une petite réunion à laquelle participent les futurs pour être à même de se voir et d'engager, en l'occurrence, une brève conversation. Cette visite a pour but, certes, de montrer au garçon l'attrait physique de celle qui peut devenir sa femme (5), et n'est qu'un signe très timide de la diminution des pouvoirs paternels au bénéfice des jeunes et de l'évolution irréversible qui s'amorce.

Voilà le mode dominant de sélection du conjoint dans ce pays; cette situation est conditionnée par des facteurs divers parmi lesquels on peut faire une place de choix à la religion. En fait, celle-ci a opéré une ségrégation quasi totale entre les individus des deux sexes. Voilà un élément qui donne au processus du choix du conjoint une de ses caractéristiques en Iran, en comparaison avec les pays occidentaux.

En vue de mieux mettre en évidence les recommandations de l'Islam sur ce point, il nous semble utile de citer quelques passages d'un

(4) 1963, p. 52.
(5) M. Mokri, 1962, p. 49.

livre qui s'est proposé de rassembler les traditions islamiques (6) : « Celui qui veut épouser une femme, rapporte-t-on du prophète, doit demander comment sont les cheveux de celle-ci. Il peut demander également comment est son visage; car ceux-ci sont des éléments de sa beauté. »

On voit donc que dans l'esprit du prophète islamique la séparation entre les deux sexes est une nécessité pour la société qui veut la « tranquillité de l'âme ». Toutefois, d'après certains jurisconsultes, il n'est pas interdit à l'homme de regarder le visage de la femme, son allure (7).

D'un autre côté, il faut prendre en considération, pour expliquer le manque de liberté des jeunes dans le choix du conjoint, le fait que, dans les sociétés musulmanes, la famille a une importance prépondérante. Dans son étude « l'âme musulmane », Raymond Charles (8) fait des remarques à ce propos dont nous reproduisons quelques unes *in extenso* : « Ainsi, souligne-t-il, aujourd'hui encore en Islam, la famille l'emporte sur l'individu en valeur sociologique. Pourtant, si notre concept familial demeure une solidarité de plusieurs et parfois de nombreuses générations, une unité indépendante de l'existence des chefs de ménages successifs, dans l'organisation musulmane, il s'agit d'une association naturelle simplement viagère. Quand le *pater familias* meurt, un autre barème commence, distinct de celui qui vient de disparaître. En dépit de sa puissante cohésion, la famille musulmane s'offre donc comme un élément sociologique précaire quant à sa continuité pérenne. »

C'était pour savoir, à l'heure actuelle, quelles sont les circonstances qui président le plus aux rencontres des jeunes, que nous avons demandé aux 32 % des interrogés qui déclaraient avoir connu leur conjoint, de préciser le lieu de cette rencontre. D'après les résultats acquis par ce travail, on observe que contrairement à la France, le bal ne figure jamais parmi les circonstances de la rencontre chez les jeunes iraniens.

Dans ce pays, les circonstances qui président le plus au mariage, sont les cérémonies familiales. A Téhéran, les rencontres établies dans le cadre des liens familiaux sont encore plus nombreuses qu'à Meched (40 % contre 23 %). Cela semble étrange à première vue, mais on doit se rappeler que dans les grandes villes, comme le constatait J. Stoetzel (9), les individus se sentent encore plus perdus, et

(6) Il s'agit du livre de M. Kachefi, 1959 (en persan).
(7) P. Ossia, 1955 (en persan).
(8) Raymond Charles, p. 227 (s. d.).
(9) Cité par (a) J. Sutter, L. Tabah, 1948, p. 613.

pour trouver leur compagnon de vie, ils ont plus besoin de leur famille qu'ailleurs. Par contre, si les relations familiales favorisent deux fois plus de mariages à Meched et trois fois plus de mariages à Téhéran, par rapport à la France, on ne trouve nullement de mariages occasionnés par une rencontre dans un lieu de travail ou d'études. Le voisinage et les circonstances fortuites occupent une très large place parmi les circonstances de rencontre en Iran. Par ailleurs, on trouve 19 % des unions à Téhéran qui sont, à l'origine, occasionnées par la « présentation ». Sans doute, c'est un phénomène nouveau qui fait son apparition dans cette société; et l'on ne le retrouve pas à Meched. Un regard très rapide sur la catégorie sociale de ces individus montre clairement qu'ils appartiennent aux classes situées très haut dans la hiérarchie sociale.

En tout cas, les conclusions qu'on a tirées à partir de cet ensemble de données à Meched comme à Téhéran étaient que « la tradition demeure très vivace dans ce pays; et que l'influence parentale s'exerce encore d'une manière quasi incontestable ». Les jeunes ne trouvent pas beaucoup d'occasions de se rencontrer et « les parents gardent le privilège d'être le centre des décisions » (10).

Toutefois, il nous a paru que des signes précurseurs d'une évolution rapide apparaissent de plus en plus en Iran. Nous avons constaté un conflit plus ou moins apparent entre les générations. Ces signes ont été si forts qu'ils nous ont même amené à mettre en doute, en partie, des réponses trop conformes à la tradition; considérant que le mouvement est en réalité plus accéléré par rapport à ce qui se dégage à travers l'ensemble des réponses obtenues, il nous a semblé que l'Iran va de plus en plus vite vers une situation où l'influence maritale des parents se trouve très strictement limitée. Parmi les circonstances de la rencontre ne figurera probablement pas le bal, mais d'autres occasions mieux adaptées à la conscience collective apparaîtront pour laisser aux jeunes la liberté de sélectionner leur conjoint.

(10) Enquête à Téhéran, p. 144.

CHAPIRE IV

La fécondité et l'attitude de la population à l'égard du nombre d'enfants.

LA FECONDITE ET L'ATTITUDE DE LA POPULATION A L'EGARD DU NOMBRE D'ENFANTS (1)

Lorsqu'on compare les pays évolués et ceux qui sont en voie de développement, l'on observe qu'une des caractéristiques qui définit ces derniers, est leur fécondité intense.

En fait, dans ces pays, on ne connaît pas ou on connaît très peu les pratiques contraceptives. La religion incite les fidèles à avoir le plus d'enfants possible. D'un autre côté, la structure semi-patriarcale de la société, et son économie fondée sur l'agriculture, ont contribué à créer une atmosphère favorable à la procréation. En tout cas, dans ces pays, on assiste à la conclusion des mariages où, parfois, la reproduction domine tous les autres objectifs. Par conséquent, il est naturel que la restriction volontaire de naissances soit inconnue de la majorité des individus dans ces sociétés.

L'Etat civil iranien donne, pour l'année 1956, le nombre total de 47.445 naissances pour Téhéran; comme la population de cette ville était à cette époque de l'ordre de 1.512.082 habitants, on peut dire que le taux de natalité à Téhéran s'établit à 31,4 ‰. D'autre part, on sait que le taux de natalité dépend de celui de fécondité qui corres-

(1) On s'excuse du peu de place accordé à ce chapitre. Cela était dû au manque de données d'une part, et au fait que le sujet de ce travail ne lui permettait pas de pousser plus loin l'analyse de ce phénomène.

pond pour sa part au nombre de naissances pour 1.000 femmes en âge de procréer (15 à 49 ans). Toutefois ce calcul ne nous paraît pas probant, et il vaut mieux, nous semble-t-il, tenir compte seulement des femmes mariées dont l'âge s'étend de 15 à 49 ans (2). Ce taux qu'on peut appeler « le taux rectifié de fécondité » se fixe à 173 ‰ si on le calcule à partir des données fournies par le recensement de 1956. La proportion de la natalité pour l'ensemble du pays s'établit à 39 ‰ d'après les calculs faits par A. Achofteh (3).

Selon les résultats de l'enquête effectuée dans les villages de Téhéran et de Damavand, le taux de natalité se fixe à 30,8 *0/00*; mais les calculs faits par les experts de l'Institut National d'Etudes Démographiques de Paris, à partir des enquêtes établies dans 173 villages nous donnent le taux de 50 *0/00*; et les conclusions de P. Simonet, expert de l'O.N.U., confirment cette proportion. Ce taux de natalité est le plus élevé qui puisse exister si on le compare avec celui des autres pays : il dépasse de loin les taux appartenant aux pays d'Europe; selon l'Annuaire de Démographie publié par l'O.N.U., en 1964, il est de l'ordre de 17,9 *0/00* pour la France, 17,9 *0/00* en Suisse et même 13,9 *0/00* en Suède. Parmi les pays d'Afrique, si l'on se réfère au même Annuaire, un nombre très limité de pays peuvent avoir un taux voisin ou légèrement supérieur à celui de l'Iran (on note 62,2 *0/00* pour le Nigéria et 52,5 *0/00* pour la Côte-d'Ivoire).

Le taux élevé de natalité en Iran doit obéir, certes, aux différentes règles. Dans les pages qui suivent, on se propose de dégager ces normes, et on présentera surtout les facteurs les plus importants qui déterminent la proportion relativement élevée de natalité en Iran en particulier et dans les pays en voie de développement en général. L'examen des variations de la fécondité selon les différents facteurs peut nous montrer quelques lois fondamentales auxquelles la natalité est soumise. D'autre part, en essayant d'établir une comparaison entre la France et l'Iran à cet égard, on peut avoir un champ d'observation plus vaste, ce qui nous aidera à émettre quelques prévisions sur l'état de la natalité en Iran et dans les pays en voie de développement.

Tout d'abord, observons la liaison qui se trouve entre le degré d'urbanisation et le taux de natalité. En Iran, selon les calculs de M. Amani (4), on trouve chez les femmes dont l'âge est inférieur à quatorze ans, une fécondité différente selon qu'elles appartiennent

(2) Cette prudence est dictée par le fait que la proportion des femmes célibataires à Téhéran dépasse de loin celle de la totalité de la population iranienne.
(3) 1964, p. 17.
(4) 1963, p. 42.

aux régions rurales ou urbaines (respectivement 43 *0/00* et 40 *0/00*). Tout semble indiquer que le milieu rural est plus favorable à la constitution des familles nombreuses.

En ce qui concerne la France, J. Bertillon (5) rapporte que « la fécondité des Françaises, considérée dans son ensemble, l'emporte d'un tiers sur la fécondité des parisiennes, différence très considérable que dissimulaient les chiffres généraux ». Selon les calculs faits par l'auteur, « la situation démographique de Paris comparée à celle de la France se résume ainsi : moins de mariages, moins de naissances, plus de décès. »

On peut dire, en tout cas, que l'urbanisation est un facteur qui influence considérablement la fécondité. Partout dans le monde, la densité des familles nombreuses est beaucoup plus faible dans les agglomérations proprement dites que dans les milieux ruraux.

En face d'une telle réalité, on ne manque pas de se poser des questions. On peut se demander si cette différence ne proviendrait pas essentiellement d'une attitude psychologique différente des citadins et des habitants des campagnes à l'égard de la reproduction. Ou bien, serait-elle due à des caractéristiques spécifiques de la vie urbaine, qui contrarie en général la constitution ou l'implantation de familles nombreuses. Il faut, nous semble-t-il, tenir compte de tous ces éléments, pour expliquer la différence constatée entre ville et campagne, en matière de fécondité. On doit avoir présent à l'esprit également que dans la ville, le niveau d'éducation et de revenu est plus élevé; et nous allons voir que le nombre d'enfants varie en sens inverse du degré d'instruction et de revenu. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les difficultés qu'implique l'installation d'une famille nombreuse dans les grandes agglomérations urbaines, viennent contrarier sa constitution.

La différence de natalité entre la ville et la campagne tient également à la différence qu'on constate dans ces deux milieux quant à l'intensité de la nuptialité. Ce qui résulte en partie de la grande liberté dont jouissent les citadins en matière des relations sexuelles. Cette différence peut être due également dans une certaine mesure à la différence d'âge au mariage qu'on enregistre entre les deux milieux; nous allons voir que le fait de se marier tôt ou tard dans la vie influe largement sur le taux de fécondité : d'après les chiffres fournis par l'Annuaire de Paris en 1962, on observe que la proportion la plus élevée des naissances appartient aux couples dont les conjoints ont un âge qui s'étend de vingt-cinq à vingt-neuf ans. On peut par consé-

(5) J. Bertillon, 1907, p. 29.

quent, penser que les mariages tardifs sont un facteur défavorable à la fécondité.

Variable selon l'espace géographique et l'âge au mariage, la natalité change également selon le milieu social. A mesure qu'on passe des individus appartenant au secteur primaire, à ceux du secteur secondaire, puis à ceux du secteur tertiaire, professions sans contact direct avec la production ou la transformation de la matière, on observe un taux de natalité moins élevé. On n'a pas de renseignements précis à cet égard concernant l'Iran, mais les résultats du recensement de 1936 en France confirment ce qu'on vient d'affirmer :

1936 : *Nombre d'enfants survivants pour 100 hommes mariés.*

Profession	Agés de 45 à 54 ans	Agés de 55 ans et plus
Industries extractives	277	278
Pêches	249	279
Forêt et agriculture	247	248
Industrie de transformation	191	206
Transport	189	211
Services publics	188	207
Professions libérales	161	166
Commerce, spectacle, banque	154	169
Soins personnels	135	151
Ensemble (y compris services domestiques)	202	223

L. Henry (6) dans un article sur la fécondité au Japon, arrive aux mêmes conclusions et affirme que « le nombre moyen d'enfants par ménage diminue quand on passe des cultivateurs aux commerçants et artisans, aux ouvriers de l'industrie et aux travailleurs en col blanc; et il formule ainsi l'expression de « la fécondité différentielle ».

(6) L. Henry, 1953 (b), p. 714.

Ainsi, après avoir montré quelques facteurs primordiaux dans le conditionnement de la fécondité, nous essaierons, dans la suite, d'énumérer les facteurs qui déterminent précisément le haut degré de natalité en Iran, en comparaison avec les pays occidentaux et spécialement avec la France.

*
**

On attribue, en général, le taux élevé de fécondité dans les pays en voie de développement à la sous-alimentation qui sévit dans ces pays. C'est effectivement la thèse soutenue par Josué de Castro dans son livre, « Géographie de la faim »; il développe l'idée selon laquelle, « les peuples soumis à l'action continue d'une alimentation déficiente, loin de voir s'affaiblir leur appétit sexuel, manifestent au contraire une exaltation nouvelle et une nette augmentation de la fécondité » (7).

Ainsi, selon l'auteur, on doit attribuer la haute proportion de fécondité dans ces pays à la carence alimentaire. Il ne néglige pas pour autant l'aspect psychologique du problème, et pense que « la faim chronique détermine l'exaltation des fonctions sexuelles comme un mécanisme de compensation émotionnelle ». Par ailleurs, certains auteurs ont considéré la polygamie comme un facteur qui détermine la grande fécondité des pays islamiques.

Il faut pourtant faire des réserves quant à ces arguments qui tentent d'expliquer la différence de fécondité entre nos pays et ceux de l'Occident. Tout d'abord, il ne semble pas possible d'admettre une corrélation stricte entre la polygamie et le niveau de fécondité. En fait, dans un régime polygamique, un homme doit se partager entre plusieurs femmes; et si l'on tient compte du fait que la période fertile d'une femme est de quelques jours par mois, on comprend que la polygamie, loin de favoriser le taux élevé de natalité, tend plutôt à la restreindre. D'après A. Sauvy (8), l'existence de la polygamie en Afrique, mêlée avec des tabous sexuels, détermine la fécondité de certains de ces pays. Par conséquent, il est permis d'affirmer que la polygamie, sous quelque forme qu'elle soit, simultanée ou successive, n'est pas prolifique.

Quant à l'argumentation de Josué de Castro, il faut dire que l'établissement d'une telle corrélation entre la malnutrition et la fécondité élevée, est plus complexe qu'elle ne le paraît. On peut dire avec A. Sauvy (9) que « si la sous-alimentation agit peu sur la

(7) Voir J. Castro (s. d.).
(8) A. Sauvy, 1954 (*b*), p. 185.
(9) 1954 (*b*), p. 104.

conception, elle est, par contre, une cause d'avortement spontané ou de mortinatalité ».

Il nous semble qu'on peut attribuer le haut niveau de natalité dans les pays en voie de développement et spécialement en Iran, aux faits suivants. En premier lieu, il faut mentionner l'intensité et la précocité du mariage. Selon L. Henry, « dans la plupart des populations sous-développées, la natalité est plus élevée qu'en Europe occidentale ancienne, par suite d'une nuptialité plus grande et surtout plus précoce et ceci malgré une fécondité légitime souvent plus faible ».

Pour démontrer cette thèse, l'auteur a entrepris des recherches dont nous reproduisons ici quelques-uns. Chez la population musulmane d'Algérie (10), il constate un taux de 55 à 60 *0/00*, et affirme au terme de son travail qu' « avec une fécondité légitime plus forte, la Norvège d'il y a moins d'un siècle ne dépassait guère 30 *0/00* à cause d'une nuptialité plus faible ». Dans une autre enquête, établie cette fois dans les villages de l'Iran, on a demandé aux femmes combien elles avaient eu de grossesses, d'enfants nés vivants, mort-nés, etc., dans les dix années précédant l'enquête. L'auteur nous donne les résultats obtenus dans ces villages en les comparant avec les données recueillies en Norvège, à l'époque où elle n'était pas malthusienne :

	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans
Villages d'Iran	400	380	350	300	200
Norvège 1875	420	410	380	330	250

On voit qu'à tous les âges, la fécondité est plus élevée dans la population de la Norvège ancienne, et c'est la différence du taux de nuptialité qui détermine le décalage entre la fécondité européenne ancienne et celle des pays en voie de développement.

Cette thèse de L. Henry soulève le problème de liaison entre la nuptialité et la natalité. En fait, on a de plus en plus tendance à séparer ces deux phénomènes et conclure à une indépendance réciproque entre eux. J. Bertillon, écrivait dans un livre sous le titre de « Sta-

(10) L. Henry, 1953, p. 591.

tistique humaine de la France » (11) qu' « il ne suffit pas d'encourager le mariage pour relever la natalité de la France. Le mariage, continuait l'auteur, est suffisamment nombreux dans notre pays; ce qui pêche, c'est la fécondité des ménages, qui est beaucoup trop faible ».

C'est sans doute la planification des naissances qui est à l'origine de cette autonomie réciproque. Pourtant, il ne faut pas oublier que cette indépendance observée de plus en plus entre ces deux phénomènes n'exclut pas des mouvements dans le même sens pendant des périodes plus ou moins longues.

Quoi qu'il en soit, compte tenu de l'absence des procédés anticonceptionnels dans les pays en voie de développement, il est trop tôt pour parler de l'indépendance de la natalité vis-à-vis de la nuptialité au sein de ces pays. On doit dire que, dans ces populations, plus la durée du mariage est longue, et plus le taux de fécondité est élevé.

Nous avons vu, d'autre part, que le mariage en Iran était surtout caractérisé par son universalité et sa précocité spécialement chez les femmes (12). Et pour expliquer la fréquence de ces unions précoces, nous avons évoqué parmi d'autres facteurs, la subsistance de la famille étendue dans notre pays. En effet, « dans une telle situation, la charge matérielle des enfants est moins ressentie par le jeune couple et le mariage peut être plus précoce » (13). Dans ce système, nous voyons « des forces protectrices » de l'individu qui manquent dans la civilisation industrielle de l'Europe. Sous quelque forme qu'elles soient, lignée, clan, tribu, ou tout simplement grande famille dominée par le patriarche, ces forces protègent l'individu devant les risques éventuels que comportent le mariage et le fait d'avoir plusieurs enfants.

En tout cas, le jeune oriental ressent beaucoup moins de responsabilité vis-à-vis des problèmes généraux de sa vie qu'un jeune occidental. C'est également la conclusion à laquelle aboutit F. Lorimer (14) : « L'une des caractéristiques de la population occidentale, dit-il, est le rôle que joue la famille, réduite à son noyau, à savoir, le père, la mère, et les enfants. » « L'industrialisation, ajoute F. Lorimer, n'a fait qu'accentuer cette caractéristique ancienne. La famille ainsi conçue relève des responsabilités individuelles de l'homme, plutôt que de responsabilité collective, comme c'est le cas dans les familles patriarcales; et c'est ainsi que l'Occidental, conclut-il, ressent les charges de la famille avant de se marier plus que ne le fait le jeune oriental dont

(11) J. Bertillon (s. d.), p. 73.
(12) Pp. 76-80, dans l'enquête de Téhéran, pp. 196-200 à Meched, 314-328.
(13) E. Naraghi, p. 95 (s. d.).
(14) Cf. F. Lorimer, 1954, surtout pp. 81-91.

les soucis du mariage regardent avant tout le groupe et la famille au sens général du mot. »

Toutefois, il nous semble que pour expliquer le taux élevé de la natalité dans notre pays, il faut évoquer indépendamment de l'intensité et de la précocité de la nuptialité, un taux de reproduction supérieur à celui de l'Europe actuelle. En effet, à la différence de ce qui se passe en France et dans les autres pays occidentaux, dans notre pays des mécanismes sociaux divers poussent les individus à procréer davantage — dans notre société prédomine une structure agraire de l'économie — le besoin de main-d'œuvre gratuite procurée par les enfants même lorsqu'ils sont en bas âge, amène les individus à procréer davantage. En Iran, 69 % de la population totale du pays vit à la campagne. Dans les milieux ruraux, le groupe le plus important reste encore le groupe familial; et l'importance de ce dernier dépend, sans doute, du nombre de ses membres. Il y a là, par conséquent, à part l'avantage économique que procure l'enfant, un besoin de puissance qui trouve sa satisfaction également dans une postérité nombreuse. On voit donc, que des forces extérieures et par là même sociales, poussent les individus dans un tel milieu, à se marier plus tôt et surtout à avoir des enfants.

Si jusqu'ici on a avancé les nécessités économiques ou les appétits de puissance comme facteurs de prolifération des enfants, on doit maintenant énumérer quelques normes relatives à la religion, ou tout simplement celles qui sont inscrites dans la conscience collective de la société et qui ont trait à la reproduction.

En premier lieu, insistons sur l'influence de la religion. Mahomet, Prophète islamique, dit qu'il se sentira heureux le jour de la Résurrection en voyant son peuple nombreux. Une abondante postérité, selon l'Islam, est la meilleure des choses qui puisse rester d'un homme dans le monde. Il est bon d'évoquer également le rôle que joue à cet égard, le prestige que procure le fait d'avoir une postérité nombreuse. En effet, la stérilité prend, pour une femme, figure d'un déshonneur. Elle peut, dans certains cas, être prise comme un prétexte à la polygamie (15).

Des proverbes et des dictons populaires, témoignent également, dans la mesure où ils peuvent représenter la mentalité collective, de cet encouragement que la société musulmane entend accorder à la fécondité. « Il n'est pas mort, dit un proverbe syrien, celui qui laisse

(15) K. Chatila, 1933, p. 12.

après lui des enfants. » « Dans la maison où il n'y a pas d'enfant, il n'y a pas de lumière, affirme un autre proverbe de Syrie » (16).

Un autre facteur de la haute proportion de natalité dans notre pays, demeure l'absence de classe moyenne. En fait, on peut admettre le raisonnement de J. Bertillon (17) lorsqu'il expliquait la baisse de la natalité en France et disait « là où la propriété est divisée, la mortalité est moindre, ce qui est assez naturel; mais la natalité est moindre aussi ». Il est permis de penser que la fécondité ne se réduit à son rythme physiologique, que lorsque le minimum vital n'est pas à la portée de chacun. On entend par minimum vital, un certain niveau d'instruction, une certaine aisance dans la vie matérielle, etc.

En tout état de cause, dans notre pays, de la conjonction de tous ces éléments, résulte le fait que la population ne connaît et ne pratique pas de contraception. La paternité et la maternité y sont laissées à la seule impulsion de l'amour. Si l'on considère que la maîtrise de la fécondité est un phénomène nouveau qui donne à l'homme la possibilité d'être conscient, même dans ses activités les plus instinctives, on doit dire que l'homme des pays en voie de développement n'est pas encore doté de cette puissance.

On a présenté quelques données relatives au taux de natalité en Iran et en France, et l'on a donné quelques explications concernant l'écart entre ces deux taux; il convient à présent de conclure ce chapitre en présentant des données sur l'évolution de la fécondité en Iran et en France. Dans ce but, on pourra comparer les attitudes et les faits, en matière de natalité; en effet, le manque de données à ce sujet pour Paris, ou pour d'autres villes de l'Iran que celles observées par les enquêtes, nous oblige à établir une comparaison entre la France entière et les résultats obtenus à Téhéran et à Meched.

Dans l'enquête de A. Girard, « Le choix du conjoint », le nombre moyen total d'enfants souhaités s'établit à 2,78, avec un mode à 2 et 3 enfants. On voit donc que la norme admise pour ces couples observés, loin d'être un enfant unique, s'établit à un chiffre qui peut plus ou moins assurer le remplacement des générations et même leur accroissement relatif.

Les résultats obtenus dans d'autres enquêtes, que nous présentons ci-dessous, confirment d'une part les conclusions de A. Girard et d'autre part, sont expressifs de l'existence d'une norme collective très précise et stable en matière de fécondité dans les différents pays comme la France :

(16) K. Chatilla, 1933, p. 12.
(17) Voir J. Bertillon, « Statistique humaine de la France » (s. d.), p. 85.

Nombre idéal d'enfants par famille.

Nombre d'enfants	1945 (18)	1946 (19)	1947 (20)	1947 (21)	1955 (22)	1955 (23)
0	3	5	9	0	1,3	16,0
1	2	7	5	5	3,7	23,0
2	30	33	24	32	30,5	27,5
3	41	35	39	40	45,1	14,5
4	18	13	16	18	14,9	10,5
5	6	4	3	3	2,8	4,5
6 et plus	0	3	4	2	1,7	4,0
Total	100	100	100	100	100,0	100,0
Nombre moyen	2,92	2,70	2,77	2,88	2,85	2,18

Une autre preuve de l'existence de cette norme est le fait que les familles qui sont en deçà de cette norme générale éprouvent un certain regret; et lorsqu'on interroge les familles qu'on appelle nombreuses, on remarque que toujours, bien que la valeur moyenne tende à se déplacer légèrement vers le haut, l'allure générale de la répartition des attitudes sur le nombre idéal d'enfants demeure presque inchangée. Cette stabilité qu'on a observée dans les consciences individuelles, peut, en fait, montrer à quel point le comportement réel n'est pas appelé à subir des transformations dans les années qui viennent.

On doit préciser que cette norme actuelle correspond aux changements survenus après la deuxième guerre mondiale en France. Or,

(18) Institut Français d'Opinion Publique, femmes de 20 ans et plus.
(19) Service de Sondages et Statistiques, ensemble du public.
(20) Institut National d'Etudes Démographiques, ensemble du public.
(21) Institut National d'Etudes Démographiques, ensemble du public.
(22) Institut National d'Etudes Démographiques, ensemble des familles complètes parmi les personnes interrogées.

c'est depuis cette date que nous voyons disparaître les familles à enfant unique. Le nombre des enfants, au sein des familles après 1940, ne dépasse certes pas en général, 4 enfants, mais, le fait hautement significatif de cette période reste le passage d'un enfant à deux (24). Ce recul de l'enfant unique, « considéré comme une sorte d'idéal pour un ménage », est apparent dès qu'on établit une comparaison entre la productivité des ménages entre les deux guerres et après 1940. Ci-dessous, nous reproduisons des courbes extraites de l'Annuaire de Paris et de ses Communes :

Naissances, à Paris, et ses Communes Suburbaines de 1931 à 1961

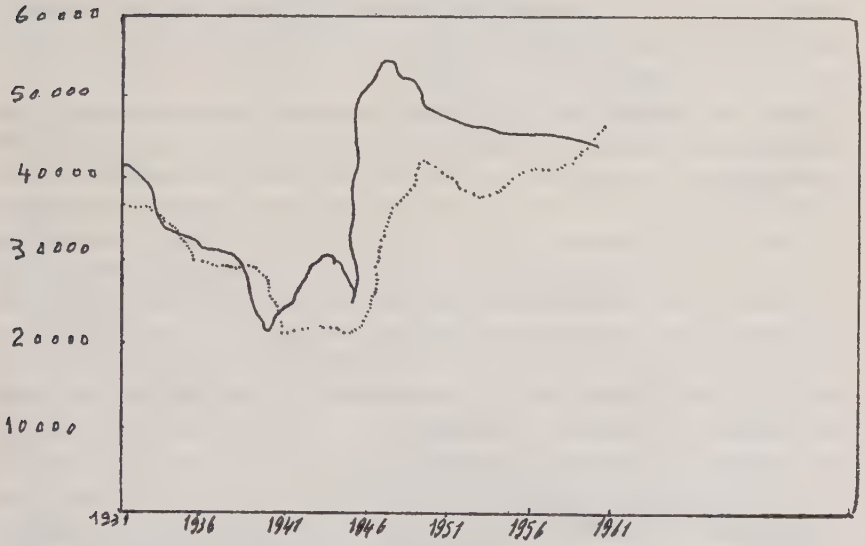

Ces courbes révèlent une augmentation notable de la natalité immédiatement après la deuxième guerre mondiale, ce qui s'explique par la récupération des mariages dont la célébration avait été différée en raison des événements. Après la pointe de 1946, la courbe retrouve une allure normale qui est légèrement supérieure à celle de l'entre-deux-guerres.

Divers savants ont tenté de fournir quelques explications à ce renversement de la tendance séculaire concernant la fécondité.

(24) Voir à ce sujet, A. GIRARD : « Situation de la famille française contemporaine » ; 1957, p. 16.

« S'agit-il d'une prise de conscience du danger que risquent de courir les nations en n'assurant pas le renouvellement de leurs générations, se demande A. Girard (25), ou bien d'un effet de la politique familiale inaugurée en France à la veille de la guerre ? » De son côté, R. Prigent, dans un article intitulé « Notion moderne du couple humain uni par le mariage » (26) constatant cette modification écrit : « Nous constatons que des habitudes croissantes de stérilité ou de semi-stérilité des foyers avaient ramené le taux de fécondité française à une moyenne de deux enfants par mariage en 1936, alors qu'elle était de l'ordre de 4 enfants, à la fin du XVIII[e] siècle... Pendant cette période, refus de l'enfant ou limitation calculée à l'enfant unique, telle était la conception de la grande majorité des couples; et puis brutalement à ces générations de couples atrophiés ou stériles, succède une génération de couples résolument féconds qui relève le taux de fécondité des familles françaises de 2 enfants par mariage en 1940 à une moyenne de 2,4 en quelques cinq années. »

Pour cet auteur, on ne doit pas chercher l'explication de cette transformation dans les travaux qui ont été entrepris pour prévenir l'avortement, ou empêcher la diffusion des méthodes contraceptives. Il pense que cela est dû au fait qu'il y a plus d'argent ou moins d'argent. « Plus d'argent, dit-il, dans les milliers de foyers modestes ». « Là, continue-t-il, les prestations des allocations familiales permettent, ou tout au moins facilitent, à ceux qui désirent des enfants, d'accomplir leur dessein, tandis que auparavant, dans bien des cas, la perspective d'une naissance, venant s'ajouter à une ou à d'autres précédentes, ouvrait de telles possibilités de restrictions ou de misère, que trop souvent, l'angoisse poussait à l'appel de la sinistre « faiseuse d'ange » trop connue des quartiers populaires ».

Si les prestations de toutes sortes, selon R. Prigent, ont contribué à augmenter le nombre d'enfants dans les milieux où, seul, le besoin matériel faisait obstacle à la procréation, par contre, cette élévation de taux de fécondité est fonction de la diminution de l'argent dans les milieux bourgeois. « Hier, dit-il, elles (les familles bourgeoises) étaient héréditairement aisées, et leur ambition ultime était d'arrondir, puis de transmettre le bien reçu au berceau ». « Aujourd'hui, continue l'auteur, elles ont connu le souffle des guerres et des paniques financières; et leurs enfants, comme tous les autres, sont appelés à tracer un chemin neuf dans leur vie... », et ce bouleversement intervenu dans la vie du bourgeois, « détermine la transformation de la

(25) A. Girard, 1957, p. 16.
(26) R. Prigent, 1954, p. 313.

mentalité à l'égard de la reproduction ». Il pense qu'il est plus facile, actuellement, de créer des « valeurs humaines intérieures par l'amour et l'éducation que d'accumuler d'incertains et fragiles biens matériels » et comme « les enfants ensemble s'élèvent mieux que l'enfant unique » par le fait que « les bousculades de l'équipe fraternelle les préparent et les arment pour la vie »; par conséquent « l'idéal de l'enfant unique s'efface » chez le bourgeois, pour faire place à l'idée acceptée comme normale du foyer peuplé.

Voilà les raisons qui peuvent être à l'origine des changements récents dans la fécondité chez les pays développés comme la France. Pourtant, quels que soient les encouragements apportés par la collectivité pour élever le taux de natalité dans les pays occidentaux, il faut préciser que leur productivité restera toujours inférieure à celle des pays en voie de développement. Il y a en effet des « mécanismes modérateurs » qui jouent au sein d'une population civilisée au sens moderne du terme, et qui manquent à une société orientale. Pour un jeune couple occidental, du fait qu'il bénéficie d'un certain degré d'instruction, en raison également de l'individualisme dont il est imprégné, il est difficile d'accepter une formule qui préconiserait la résignation totale, dans un domaine aussi important que la procréation. Le jeune couple est conscient de la dignité de la personne humaine et il ne peut pas ne pas penser à l'avenir qui attendra ses enfants éventuels. Pour ce couple, la femme n'est pas uniquement « la mère des enfants » (27), ce qui accentuerait plutôt le côté physiologique et prolifique de celle-ci, mais elle est une compagne de la vie, une personne qui partage la vie de son époux. Par conséquent, il ne faut pas ruiner sa santé par une fécondité sans limites et purement physiologique. On voit donc que le respect de la personne humaine qu'inspire l'éducation moderne et dont a bénéficié, dans une certaine mesure, un membre d'une classe moyenne en Occident, incite pour une double raison à la tempérance dans la procréation.

Au terme de cette analyse rapide de la productivité limitée et contrôlée des pays intensément industrialisés, précisons que malgré le déplacement de la valeur moyenne vers le haut en matière de natalité, il ne faut pas s'attendre à un accroissement notable de la population dans ces pays; d'autant que « le relèvement de la fécondité y a été freiné, en partie, dès 1960, par l'arrivée en âge de mariage de la génération réduite de la dernière guerre » (28). Par contre, la réduction rapide de la mortalité coïncidant avec une fécondité considérable,

(27) L'expression employée dans les milieux populaires.

(28) Bulletin de Statistiques, Institut National de Statistiques (Belgique), 1965, n° 5.

dans les pays insuffisamment développés, détermine un accroissement relativement élevé de la population.

En 1965, P. Chahbandi (29) donnait un taux d'augmentation annuelle de la population iranienne, de l'ordre de 26 ‰; ce qui paraît remarquable si on le compare avec le taux français : 7 ‰ (30). Il est difficile d'avancer quelques hypothèses concernant le rythme que cette augmentation aura dans un proche avenir; mais il semble qu'elle continuera sans grandes modifications. Tout d'abord, c'est le taux de la mortalité qui nous permet de soutenir cette hypothèse : on sait que grâce au progrès de la médecine moderne, la mortalité a manifesté dans ces pays un grand recul. Toutefois, les enquêtes entreprises spécialement dans les zones rurales, révèlent l'existence d'une mortalité infantile assez considérable. On peut espérer qu'une amélioration rapide de cette situation pourra freiner cette mortalité qui est de l'ordre de 1,6 %, dans l'ensemble du pays (31) ; et contribuer ainsi à l'augmentation de la population. Mais il ne faut pas oublier que la fécondité dans ce pays marque une baisse considérable. Dans les pages qui précèdent, on a eu l'occasion d'approfondir ce problème en nous adressant au public de l'échantillon pour savoir leur opinion

(29) P. Chahbandi, 1965, p. 13.

(30) Ce taux relativement élevé de croissance donne à la population de notre pays quelques caractéristiques propres : en effet, selon les données dont nous disposons, 40 % de la population iranienne a moins de 20 ans et est par conséquent à l'âge scolaire. Si l'on répartit la population totale de ce pays en 3 catégories d'âge, on observe :

	L'ensemble	La zone urbaine	La zone rurale
0 à 14 ans	42,2	40,2	43,0
15 à 59 ans	52,0	53,0	51,0
60 ans et plus	5,8	6,8	6,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : le recensement de 1956.

Ces chiffres peuvent mettre en évidence la jeunesse de cette population ; ce qui résulte, sans doute d'une natalité intense et d'une mortalité qui, en raison du progrès technique considérable tend à baisser de jour en jour.

(31) Le taux rapporté par « Séminaire de questions sociales de la ville de Téhéran », 1960.

à l'égard de la fécondité (32). Indépendamment d'une fraction minime des personnes interrogées (environ 1/10e dans les deux enquêtes), la grande majorité de la population de l'échantillon nous a procuré des réponses. A Téhéran comme à Meched, le nombre moyen total d'enfants souhaités s'établit à 3,5. Ce chiffre incite d'autant plus à réfléchir que l'on sait que, actuellement, à Meched, plus d'un ménage (33) sur dix est composé de plus de six personnes, 1/10e de six personnes et enfin près de 2/10e de 5. Si l'on se souvient qu'une natalité intense caractérise notre pays, on ne peut manquer de s'interroger sur ce grand décalage entre les faits et les opinions.

Ces deux enquêtes sont en mesure, croyons-nous, d'apporter des informations et des éléments de réponse probants à propos de cet écart. Elles le peuvent à deux points de vue : en premier lieu, par la distribution qu'elles donnent des réponses selon les grandes catégories sociologiques des individus enquêtés; en second lieu, elles sont à même de projeter quelque lumière à ce sujet, par le fait qu'on a demandé aux interrogés de donner les raisons qui motivent leur idéal. A Meched, le nombre de commerçants et d'ouvriers qui manifestaient le désir d'avoir 6 enfants était deux fois supérieur à celui des employés et des cadres moyens. D'un autre côté, seulement 1/6e des employés faisait dépendre le problème de procréation de la Providence, contre la moitié des commerçants et le tiers de l'ensemble des ouvriers. Les variations selon le niveau d'instruction sont encore plus expressives à cet égard : 1/13e des personnes ayant poursuivi des études secondaires pensent que la procréation dépend seulement de la volonté divine, alors que 3/10e de ceux qui ont fait des études primaires et 1/3 des analphabètes croient à la Providence.

Il y a là des éléments qui peuvent contribuer à la formation d'une théorie de la fécondité humaine. Par ailleurs, ce sont des facteurs qui sont la principale cause de la fécondité différentielle dans notre pays. Or, si le XIXe siècle demeure dans l'histoire de la natalité occidentale une période où, grâce à la diffusion des produits anticonceptionnels d'une part et la prise de conscience par certaines catégories d'invividus à la fois de l'application de ces procédés et de la dignité humaine d'autre part, des variations notables apparaissent selon les milieux sociaux, n'est-il pas vrai que c'est dans la deuxième moitié

(32) Pp. 284-286, dans l'enquête à Meched, et pp. 179-189 dans celle de Téhéran.

(33) A défaut des renseignements précis sur le nombre d'enfants des femmes âgés de plus de 50 ans, ce qui nous permettrait d'apprécier la productivité effective des femmes dans l'ensemble du pays, nous avons présenté ces chiffres extraits du Bulletin de Recensement de 1956 ; et la définition adoptée par ce recensement du mot « ménage » est présentée en page 1405.

du XX^e siècle seulement que ces différenciations s'amorcent dans les sociétés orientales en matière de fécondité. Or, ces différences d'attitude parmi les différentes couches sociales sont à l'origine d'une procréation illimitée et de grossesses multipliées chez ceux qui sont à la fois moins favorisés sur l'échelle hiérarchique des professions et sur le plan des études, alors qu'une couche favorisée commence à prendre conscience des moyens dont elle peut se servir pour mettre fin à une fécondité naturelle. En d'autres termes, le dicton populaire selon lequel « qui donne de dent, donne du pain » (34) commence à être différemment apprécié selon les diverses couches sociales. Grande est sans doute la fécondité chez ceux qui, parmi la population des enquêtes, se refusaient à fournir une réponse à la question qui leur semblait profane. Grande est également la postérité chez ceux qui, tout simplement, faisaient dépendre ce problème de la volonté de Dieu. Pourtant, la grande majorité des personnes consultées ont exprimé la responsabilité qu'ils ressentent notamment pour l'éducation de leurs enfants; et c'était précisément à cause de leurs réponses que le nombre moyen total d'enfants souhaités s'établissait à 3,5.

Cet écart entre ce que l'on voit actuellement dans la réalité et le souhait exprimé par les individus, nous incite à penser qu'une baisse considérable de la natalité interviendra dans un proche avenir; et l'on peut dire que cet avenir n'est pas très lointain. Selon les indications que nous donne l'enquête à Meched, les personnes qui se sont déclarées favorables à un nombre d'enfants supérieur à 6 se recrutent parmi ceux dont l'âge dépasse 30 ans; tandis que seulement 1/3 des individus de ce groupe manifeste le désir d'avoir deux ou trois enfants. Si l'on se souvient du fait que le nombre moyen total d'enfants souhaités dans cette ville s'établissait à 3,5, on peut comprendre que c'étaient surtout les jeunes qui, dans une grande majorité, se déclaraient favorables à un nombre d'enfants ne dépassant pas trois. Il est donc permis de répéter la conclusion à laquelle on a abouti dans toutes les deux enquêtes, à savoir que la génération qui va remplacer celle d'aujourd'hui sera manifestement malthusienne, spécialement dans les villes.

(34) On peut traduire ce proverbe par la formule suivante : « Le créateur qui crée un individu, lui donne également de quoi manger. »

QUATRIEME PARTIE

TENTATIVES D'UN SYSTÈME DU MARIAGE QUI RENDE COMPTE DES FAITS DE SÉLECTION MATRIMONIALE : INTÉGRATION DE CE SYSTÈME DANS LE CONTEXTE DE LA SOCIÉTÉ GLOBALE

Après avoir présenté quelques caractéristiques du choix du conjoint dans les pays industrialisés en général, ce qui nous a permis d'introduire ce travail, on a présenté les résultats des enquêtes qu'on avait conduites à Téhéran et à Meched.

La troisième partie a été consacrée à la comparaison entre les données apportées par ces enquêtes et les recherches conduites par d'autres sur le choix du conjoint en Iran et en France.

Au cours de la dernière partie qui nous servira également de conclusion, on envisage de trouver un système qui puisse rendre compte de la spécificité des faits relatifs au choix du conjoint en Iran.

Il s'agit donc de nous tourner vers l'Iran et d'essayer d'utiliser au maximum des éléments d'information que les enquêtes ou les autres sources peuvent nous procurer, pour esquisser un système global du choix du conjoint. En premier lieu, on présentera les caractéristiques du système matrimonial qu'on construit. En deuxième lieu, on essaiera d'intégrer ce système dans le contexte général de la société, et en troisième lieu, on présentera les éléments d'une théorie différentielle de la nuptialité.

Cette analyse ne sera pas complète si l'on ne formule pas quelques pronostics sur l'évolution du choix du conjoint en Iran et son sens au cours des années prochaines; cela nous amènera à saisir, grâce aux matériaux des enquêtes, dans quelle mesure la situation actuelle du choix du conjoint en Iran tend à se rapprocher de celle de l'Occident et quelles seront les caractéristiques propres que lui impose la spécificité de la société iranienne.

LIMITES DE LA PRESENTE ETUDE, ORIGINES DE CES LIMITATIONS

Tout au long de cette étude, on a envisagé d'apporter quelques éléments de réponse à la question qui pourrait être formulée ainsi :

« Qui épouse qui ? »

Dans cette intention, on a conduit deux enquêtes, dans deux milieux différents de notre pays, chacune représentant un aspect de

sa physionomie actuelle qui se caractérise par la coexistence du passé et du présent.

Ces deux milieux sont deux villes de grande importance : Téhéran, la capitale du pays, Meched, une grande ville marquée de traditions religieuses.

L'objectif essentiel de l'étude était de mettre en évidence la répercussion que les modifications profondes de la structure sociale pourrait provoquer sur les phénomènes relatifs au choix du conjoint.

Mais, une telle étude comportait des limites qui restreignaient la portée de ses conclusions :

Le nombre limité de la population des enquêtes invitait sans cesse à la prudence quant à la généralisation de leurs résultats sur l'ensemble du pays. Cette limitation numérique de l'échantillon était commandée par deux facteurs.

En premier lieu, l'absence de toute habitude chez la population de ces deux villes d'être interrogée sur des enquêtes scientifiques; d'où de nombreuses difficultés : donc on pouvait difficilement parvenir à obtenir des réponses. D'autre part, il n'était pas aisé de recueillir des renseignements adéquats et sûrs auprès des individus, du fait qu'ils croyaient souvent avoir affaire avec une enquête policière et administrative, d'où la déformation des réponses.

On peut mieux comprendre les difficultés si l'on se rappelle encore la nature confidentielle du questionnaire. Il fallait donc agir avec prudence et convaincre les individus du caractère scientifique du travail, et dans le cas où ces démarches n'apportaient pas de résultats, on devait rompre l'interrogatoire.

En deuxième lieu, on ne disposait pas d'une équipe de collaborateurs, ce qui nous amenait à donner des instructions précises et détaillées à quelques enquêteurs, ou à entrer directement en contact avec la population.

Ces facteurs réduisaient le nombre de la population enquêtée; mais à cette extension limitée de la population de deux enquêtes, s'ajoutaient d'autres caractères pour donner à cette étude une valeur encore plus restreinte :

— S'agissant du choix du conjoint, il fallait établir des contacts avec l'effectif des deux sexes, pour évaluer les déterminations qui ont éventuellement pesé sur le choix des uns et des autres. Or, cet objectif ne pouvait être réalisé, ni à Téhéran, ni à plus forte raison à Meched; et nos enquêtes reflètent en général l'opinion des hommes. (Le nombre des femmes qui avaient rempli les enquêtes s'établissait à huit pour Téhéran et à sept pour Meched.)

On peut espérer que d'autres travaux plus poussés et conduits avec la collaboration de plusieurs spécialistes pourront réussir à apporter des éléments d'information recueillis auprès d'un monde à part chez nous, qui est celui des femmes.

— La nécessité d'établir une comparaison entre les divers milieux, en matière de choix du conjoint, nous amenait à respecter la standardisation des questions : d'où le caractère, la plupart du temps, fermé de ces dernières.

— Par ailleurs, on ne s'est jamais proposé de mesurer la concordance ou la divergence entre les conjoints sur le plan caractériel.

— Se voulant objectif, on n'a jamais été tenté d'apporter un jugement sur le degré du bonheur que les couples étudiés pouvaient atteindre, ni sur des éventuels remèdes auxquels il faudrait recourir pour réaliser le maximum de bonheur chez cette population dans le domaine du mariage.

A part ces limites que comportent les enquêtes et qui diminuent, sans conteste, l'importance qu'il y aurait lieu d'attacher à ces conclusions, d'autres limites interviennent qui restreignent la valeur comparative de cette étude.

Si les données recueillies à Téhéran et à Meched étaient relativement comparables, par contre il était difficile d'établir une comparaison entre ces éléments d'information et ceux d'autres études réalisées en Iran et les pays voisins. Ces études, la plupart théoriques, concernaient toujours d'autres aspects du phénomène qui intéressait directement la présente étude.

Le recensement de 1956 a été utilisé très souvent pour situer les résultats des enquêtes. Or, on lui reconnaît aujourd'hui de nombreuses lacunes. Il comportait, en tout premier lieu, les limites que nous avons énumérées pour nos enquêtes, à savoir le manque de préparation psychologique des enquêtés. En deuxième lieu, des erreurs évidentes se rencontraient au stade de la conception et à celui du déroulement du recensement.

Quant à la comparaison des données des enquêtes avec celles recueillies à Paris, il importe de mentionner que l'absence d'un travail de même nature dans cette ville rendait impossible la comparaison des valeurs sur tous les aspects du problème; ce qui nous amenait la plupart du temps à procéder à une comparaison entre la France entière et Meched et Téhéran, du point de vue du choix du conjoint.

Il faut dire en effet que, plus que les valeurs trouvées, il faut rapprocher les grandes tendances qui se dégageaient dans ces cas.

Il importe de rappeler que d'autres facteurs interviennent encore pour fausser la comparaison entre la France et l'Iran : il y a en

effet, des concepts qui sont largement répandus en France, alors qu'ils commencent à s'introduire dans le vocabulaire iranien.

L'échelle qu'on a construite, en dernière analyse, des professions qu'exercent, à l'état actuel, les effectifs des enquêtes, était difficilement comparable avec celle des pays occidentaux, cela malgré les efforts qu'on a déployés pour adopter une hiérarchie commune et des concepts analogues.

En tout cas, ce travail comporte tous les défauts qui caractérisent une étude pilote, surtout lorsqu'elle se veut comparative.

Telles sont les limites de l'étude qu'on présente au lecteur. Il faut situer les renseignements qu'elle apporte dans cette perspective et espérer que d'autres travaux viendront confirmer ou infirmer les résultats auxquels elle a abouti.

CHAPITRE PREMIER

Système actuel du choix du conjoint en Iran, les facteurs qui restent à sa base et la théorie qui peut en rendre compte.

Section I

SYSTEME MATRIMONIAL A DOMINANTE PARENTALE

La constatation la plus importante qui ressort de cette enquête, est sans doute l'intervention considérable des parents dans le mariage de leurs enfants.

A Meched comme à Téhéran, le nombre de ceux qui déclaraient avoir connu et choisi leur partenaire d'abord et mis au courant les parents ensuite était relativement peu important (32 %).

Mais si l'on pousse plus loin l'analyse, d'autres traits apparaissent qui témoignent également, de la surveillance stricte, sinon de la pleine autorité des parents, dans le mariage de cette minorité. On remarque par exemple que, dans les deux milieux les conjoints déclarent, dans une grande proportion, avoir connu leur partenaire dans le cadre des relations familiales. Autrement dit, lorsqu'on prend en considération les circonstances qui ont présidé au rapprochement de deux individus destinés à s'unir par le mariage, on observe que la circonstance dominante est celle des relations familiales. (Indépendamment des circonstances fortuites qui représentent des situations irrégulières et difficiles à systématiser.) On peut se demander en effet, si les démarches tacites des parents n'ont pas favorisé, au préalable, les contacts des jeunes gens, en leur donnant un sentiment apparent de liberté.

Cette hypothèse se trouve mieux confirmée, si l'on pense que le voisinage est la deuxième situation importante qui a provoqué le mariage entre les jeunes; alors que la présentation, en tant que situation de rencontre, est inexistante à Meched et rare à Téhéran (15 %).

On voit que l'intervention des parents est évidente, lors même que les jeunes ont l'impression d'avoir connu leur futur conjoint avant le mariage. Les circonstances de rencontre sont d'autant moins fréquentes, qu'elles sont indépendantes de la volonté des parents. C'est précisément pour cette raison que 96 % des personnes interrogées déclaraient que leurs parents avaient été entièrement favorables à leur mariage.

Tous ces signes montrent clairement qu'il est presque impossible, dans ce milieu, de procéder à un mariage sans faire appel au concours des parents. Un autre indice qui atteste de manière saisissante l'influence considérable des parents en matière de mariage de leurs enfants, est la réponse que fournissent les individus à la question qui leur demande si les parents doivent intervenir dans le mariage de leurs enfants :

Une proportion remarquable des interrogés (26 %) à Meched déclaraient que les parents devaient agir à tous les niveaux de sélection matrimoniale des jeunes gens; et, lorsqu'on poussait plus loin l'analyse des réponses où les interrogés réclamaient une certaine indépendance vis-à-vis de leurs parents dans ce domaine, on observait que, la plupart du temps, on était favorable à l'intervention parentale et que le nombre de ceux qui prétendaient que le mariage concerne uniquement les jeunes gens, était négligeable. D'un autre côté, à considérer les conseils que donneraient les enquêtés à leurs enfants, on remarque que personne ne préconise à son fils ou à sa fille de rechercher l'opinion favorable de ses parents, lors de son mariage.

C'est un trait, croyons-nous, qui témoigne du fait que les démarches concertées des parents sont considérées comme indispensables au mariage des jeunes; et leur intervention est normale.

On s'étonne, en effet, de remarquer d'une part, à quel point une affaire qui pourrait être réglée uniquement par une impulsion de l'instinct revêt un caractère hautement social. D'autre part, on est frappé de voir que cette intervention de la société, par l'intermédiaire des parents, qui la représentent à cet égard, loin d'être ressentie comme une contrainte ou encore moins comme une aliénation, est tenue pour une règle générale par les jeunes.

C'est parce que, les normes collectives pénétrant jusqu'aux profondeurs intimes de l'esprit des individus, et par là même assurent la permanence des institutions et freinent leurs modifications brusques.

En effet, toute société, qu'elle soit industrielle ou agraire, capitaliste ou socialiste, attache une importance vitale à la famille. Or, cette institution permet aux individus d'opérer des mouvements d'ascension ou de régression; elle contrôle la distribution des gênes dans les générations successives.

L'équilibre mental et physique des membres d'une société est d'autant mieux assuré que les conditions qui président à leur mariage sont plus ou moins contrôlées.

En un mot, la permanence des groupes, et la perpétuation de leurs idéaux et de leurs valeurs propres, comme la structure globale de la société et les mouvements naturels de la population dépendent de cette institution.

Mais, dans le système où les parents marquent leur empreinte d'une manière décisive sur la sélection matrimoniale de leurs enfants, le caractère social de cette institution est encore plus accentué. Un tel système se définit par d'autres caractéristiques dont rend compte la présente étude.

a) Incidences de ce système sur la distance entre les conjoints.

Le facteur géographique est important.

Une proportion importante des mariages se font sur place. On s'étonne, en effet, de voir plus de deux tiers des mariages, se conclure, dans l'agglomération téhéranienne, entre deux individus résidant dans le même arrondissement. Dans une zone rurale, le nombre de mariages fait sur place est, selon toute vraisemblance, encore plus considérable. Tous les auteurs qui s'étaient penchés sur le problème du mariage en Iran, avaient attesté l'existence d'isolats géographiques dans notre pays.

On peut penser, à défaut de tout document chiffré, que l'homochtonie est de règle dans les sociétés isolées, et notamment au sein des tribus dont l'existence est évidente en Iran.

Un autre signe qui témoigne de l'influence du facteur géographique est le degré relativement élevé de consanguinité dans le pays. Notre enquête à Téhéran décelait un lien de parenté quelconque parmi 21 % des ménages observés. Cette conclusion n'était valable que pour la population urbaine, au sein de laquelle les isolats que nous proposons d'appeler « humains » se constituent et favorisent de telles unions.

Dans les villages, où la famille patriarcale règne encore manifestement, des isolats géographiques ou « naturels », se forment et favorisent la consanguinité dans une proportion non négligeable.

Dans les analyses que font les auteurs intéressés par ce problème, ils insistent, en général, sur les facteurs sociaux et familiaux qui influent sur ce genre d'alliance; mais il ne faut pas oublier que la consanguinité est avant tout un phénomène géographique.

De même, J. Sutter et L. Tabah montraient dans leur étude, que l'éclatement des isolats géographiques, coïncident remarquablement avec la diminution des mariages consanguins. A la proximité de résidence des conjoints, s'ajoute la communauté de leur lieu de naissance. On a pu également déceler l'emprise de l'espace sur le mariage dans ce milieu, par le contrôle du lieu de naissance des mariés de deux enquêtes : dans l'agglomération téhéranienne, comme dans celle de Meched, pour un couple sur quatre, les deux conjoints sont nés l'un et l'autre, dans le même arrondissement.

On remarque par exemple que trois cinquièmes des ménages de Meched se sont constitués entre deux conjoints dans la même ville, contre deux cinquièmes à Téhéran.

A Téhéran, 29,1 % des mariages se sont conclus entre personnes nées dans deux régions différentes, alors que ce chiffre atteint 11 % des ménages de Meched. Enfin, une proportion minime des conjoints de Téhéran, un pour cent, sont nés dans deux pays différents, ce qu'on ne rencontre pas à Meched.

La comparaison qu'on a tenté d'établir entre ces chiffres et ceux appartenant à la France, montre, pour autant que les chiffres sont comparables, que des signes timides d'une évolution vers un brassage plus grand de la population se manifestent; mais dans l'état actuel des choses, cette situation produit le système de mariage que nous avons décrit dans les pages précédentes.

L'intervalle d'âge des conjoints est considérable dans ce système.

Si l'on passe des éléments physiques aux caractéristiques personnelles, on observe mieux les points qui caractérisent le système du choix du conjoint dans lequel les parents apparaissent comme des éléments déterminants, alors que les intéressés prennent une importance plutôt secondaire. Parmi ces points, le décalage d'âge entre les partenaires caractérise incontestablement le mieux ce système.

Or, pour des raisons qu'on a évoquées dans les chapitres précédents, un écart d'âge considérable sépare les deux conjoints.

A Téhéran, dans onze pour cent des cas, l'intervalle d'âge des époux atteint 16 ans ou plus; et une proportion analogue, onze pour cent, se rencontre à Meched. Dans cette ville, l'âge du mari est de 20 ans ou plus, supérieur à celui de sa femme chez 48 % des ménages, contre 50 % à Téhéran.

En définitive, il est permis de penser que dans ce système les normes suivantes sont courantes en ce qui concerne l'homogamie au point de vue de l'âge du mariage.

— L'homme doit être plus âgé que sa femme (dans 89 % des cas à Meched, contre 96 % à Téhéran).

En ce qui concerne le nombre d'années que ce décalage peut atteindre, il est admis que l'homme soit de quatre à douze ans plus âgé que sa femme (ce qui est le cas chez 66 % de la population de l'échantillon à Meched et 61 % à Téhéran). On voit donc que la similitude d'âge n'est pas un coefficient homogamique important et cela se confirme mieux si l'on se reporte à la situation actuelle de la France à ce sujet. Dans ce pays, comme on l'a vu précédemment, dans la moitié des cas, avec une tendance à la baisse, le mari est à un groupe de cinq ans plus âgé. Dans quatre dixièmes des cas, avec une tendance à l'augmentation, mari et femme appartiennent au même groupe d'âge.

L'HOMOGAMIE SOCIO-CULTURELLE A UNE IMPORTANCE CONSIDÉRABLE.

Au point de vue socio-culturel, les résultats des enquêtes à Téhéran, à Meched, ainsi que les autres travaux traitant de ce sujet en Iran, montraient que le système matrimonial dominé par l'influence parentale, se caractérise par un degré considérable de l'homogamie sociale. Les convenances sociales prennent une importance majeure.

Il est pourtant difficile de saisir cette tendance à l'endogamie sociale en Iran, bien que tous les travaux y fassent allusion. A Meched, dans plus de un tiers des ménages, les deux conjoints appartiennent au même groupe social, si on considère le milieu social de leur père; alors que si les mariages se faisaient au hasard, il faudrait qu'environ un quart des ménages se constituent entre personnes de même origine sociale.

La situation ne varie pas beaucoup à Téhéran, où pour deux couples sur cinq, le statut social des pères, défini dans la présente enquête par la profession exercée en fin de carrière, est identique. Ces valeurs ne sont pas très différentes de celles que trouve A. Girard, pour la France entière (45,1 %).

Nous croyons pourtant que la fermeture des groupes est plus marquée en Iran que ne le montrent les chiffres obtenus; car, d'une part, la hiérarchie qu'on a construite à partir de la profession de chaque personne, ne peut être parfaite tant qu'on ignore le montant de son

revenu. Si en Europe, par suite des diplômes exigés pour la plupart des métiers, et en raison de l'existence de la classe moyenne, on peut plus ou moins prévoir le genre de vie, le niveau économique, le degré de prestige de chaque personne à partir de sa profession, par contre en Iran, par suite de l'existence de l'artisanat, les professions ne sont pas standardisées; et il faut parler avec beaucoup plus de circonspection des groupes sociaux formés dans ce travail.

En effet, ces groupes sont loin d'être homogènes; ils présentent des variations considérables : la distance est grande par exemple entre un sergent ou un gardien de la paix et un fonctionnaire exerçant un travail administratif. Toutefois, on a essayé de rendre plus homogènes les groupes travaillant au service d'Etat, en prenant en considération le niveau d'études des intéressés dans leur classification. Mais il n'était pas possible de faire intervenir le degré d'avancement dans les études chez les commerçants pour saisir leur niveau socio-économique, ou le degré de prestige dont ils jouissent, dans un milieu où une longue tradition valorise des sentiments d'honneur, d'hospitalité et de prestige, au détriment des valeurs d'argent.

Par ailleurs, les données établies à ce sujet dans les deux villes de l'Iran, sont difficilement comparables avec celles de la France entière. Pour avoir une idée relativement exacte de l'homogamie socio-professionnelle en Iran, il faut, nous semble-t-il, tenir compte plutôt du milieu le plus proche de deux partenaires.

Or, on a vu que le degré de l'homogamie sociale atteint, à Meched et à Téhéran, une valeur supérieure à la France si l'on tient compte de mariages conclus dans le même milieu et le milieu voisin. Par conséquent, on peut admettre que, dans l'ensemble, l'endogamie est marquée dans les pays à structure agraire.

Si l'on pousse plus loin l'analyse et qu'on distingue le niveau qu'atteint l'homogamie suivant les différentes couches sociales, des nuances apparaissent.

— On observe avant tout une réticence plus ou moins grande pour conclure mariage en dehors de son groupe chez des couches situées aux extrémités de l'échelle sociale.

— Cette réticence est encore plus sensible lorsqu'il s'agit de mariage unissant des individus appartenant à ces deux groupes extrêmes : à Téhéran, parmi cent garçons d'origine paysanne, quarante se marient dans leur propre groupe. Dans cette même ville, dans un groupe de cent filles d'origine paysanne, cinquante se marient avec un homme de même origine.

— Le mariage permet aux hommes d'opérer un mouvement d'ascension sur l'échelle hiérarchique des professions, mais l'ampleur

de cette ascension varie légèrement selon que le système matrimonial est dominé complètement par les parents, ou qu'une marge de liberté est laissée aux jeunes gens.

A Meched et à Téhéran, la proportion des ménages où l'origine sociale de la femme est supérieure à celle de son mari est respectivement de 5,6 %, et de 7,9 % plus élevée que dans le cas inverse, contre 4,9 % en France. Ce phénomène ne doit pas surprendre, si l'on considère la prépondérance du sexe masculin dans ce milieu.

L'homogamie sociale, sensible lorsqu'on prend en considération le milieu social d'origine des conjoints, est également marquée lorsqu'on compare le niveau socio-économique des maris avec celui de leur beau-père; on s'étonne en effet de voir la correspondance qui s'établit entre niveau social de deux générations distinctes.

En effet, le mouvement naturel de la population active donne à chacune de ces générations, une structure différente. Ce mouvement est un phénomène classique, observable dans les sociétés industrielles modernes et celles qui sont en voie de développement.

Toutefois, ces dernières présentent, à cet égard, quelques caractéristiques spéciales.

La mobilité sociale étant moins grande dans ces milieux, l'ascension professionnelle de deux générations successives n'apparaît pas considérable, d'où l'importance moins grande du progrès social des femmes par le mariage. En effet, à Meched, les proportions situées en dessous de la diagonale et celles qui sont au-dessus, lorsqu'on associe la répartition professionnelle des maris avec celle de leur beau-père, sont presque identiques.

C'est seulement à Téhéran, qu'il faut voir, par suite de l'absence de la catégorie paysanne dans la génération des maris et en raison d'autres modifications radicales intervenues dans la structure sociale de deux générations, que la proportion des ménages, où la profession du mari est supérieure à celle du beau-père, est de 30,17 % plus élevée que dans le cas inverse, contre 16,5 % en France. Cette différence de structure explique, en effet, la diminution de proportions de ménages où la profession du mari et celle de son beau-père sont identiques en comparaison avec l'homogamie sociale d'origine des conjoints (elle passe de 34,6 % à 29,7 % à Meched, de 45,1 % à 38,7 % en France). Encore une fois, pour apprécier le degré d'homogamie entre les maris et les beaux-pères, il faut tenir compte des milieux voisins : on voit dans ce cas qu'à Meched 78,1 % des ménages appartiennent au même milieu ou à un milieu voisin.

Quoi qu'il en soit, que l'on considère le milieu socio-professionnel des maris et celui de leur beau-père, ou la situation d'origine des deux

partenaires, il apparaît que la société est faite de telle manière que les semblables s'allient beaucoup plus souvent que ne l'exigerait le hasard.

On voit que la société s'emploie à maintenir la structure des groupes sociaux, et le mariage est l'institution qui lui permet de réaliser cet objectif. Mais les mariages étant plus individualisés dans une société où la contrainte sociale exercée par l'intermédiaire des parents est moins stricte, on assiste à un brassage plus grand de la population.

La similitude des conjoints du point de vue du niveau d'études est également un des caractères marqués du choix du conjoint. En effet, en Iran, aussi bien qu'en France, le milieu social d'origine, commande dans une large mesure la nature et le degré des études.

Pourtant, quelques divergences entre le milieu occidental et notre pays, se font jour à ce sujet. En effet, l'homogamie culturelle est moins marquée en Iran par rapport à la France (elle est de l'ordre de un sur deux à Meched, deux cinquièmes à Téhéran, contre 66 % en France). Cela s'explique par le retard manifeste des femmes sur le plan des études.

D'un autre côté, si l'on considère le niveau d'études voisin, on remarque que l'homogamie culturelle en Iran est supérieure à celle des pays industriels; ce qui s'explique par l'absence d'études universitaires poussées chez les deux sexes. Enfin, l'homogamie atteint son degré le plus élevé sur le plan religieux en Iran. Une des caractéristiques marquées des systèmes où la liberté du choix n'est pas accordée aux jeunes dans le mariage, est la force des impératifs religieux.

On remarque donc que le système matrimonial en vigueur dans notre pays, se caractérise actuellement par la ressemblance marquée des époux du point de vue géographique (lieu de naissance et lieu de résidence), social, culturel et surtout religieux.

Il se définit également par un écart d'âge considérable entre les partenaires.

b) Incidences de ce système sur d'autres aspects relatifs au mariage.

Indépendamment des incidences que l'intervention parentale peut avoir sur la distance qui sépare les conjoints, on peut observer d'autres conséquences qu'entraîne ce système sur d'autres aspects relatifs au mariage.

— *Le mariage est un phénomène général.*

Il faut tout d'abord parler de l'effet de ce système sur la nuptialité.

Le mariage prend en effet une importance majeure dans une société où la sélection matrimoniale des jeunes gens s'opère par les démarches conscientes des parents. Le célibat est mal vu.

Dans le sexe masculin, 4,0 % et dans le sexe féminin 1,2 % de célibataires se rencontrent en Iran (1), contre respectivement 9,0 % et 8,0 % en France.

A l'intensité du mariage s'ajoute sa précocité. Elle est surtout marquée par le sexe féminin. Si la moyenne d'âge des femmes s'établit pour le premier mariage à 23 ans en France contemporaine, elle est de l'ordre de 18,6 ans pour les iraniennes.

En ce qui concerne les hommes, on peut en effet difficilement parler d'une précocité très marquée d'âge au mariage; car les transformations récentes ont élevé la valeur moyenne jusqu'à 25,5 ans contre 26 ans en France.

Les chiffres qu'on obtient à partir des enquêtes de Téhéran et Meched confirment ceux extraits du recensement de 1956 : à Téhéran, l'âge moyen des femmes s'établit à 20,3 ans contre 20,7 ans à Meched. Pour les hommes, dans les deux villes, l'âge moyen se fixe respectivement à 27,8 ans et 28,6 ans.

Mais la caractéristique essentielle de l'allure que peut prendre l'âge du mariage dans une société comme la nôtre, en comparaison avec la France, réside dans sa dispersion : en effet, sous l'effet d'une tradition qui a une origine socio-économique, et qui est consacrée par la religion, le mariage des filles de moins de 15 ans est pratiqué dans une proportion non négligeable.

A Téhéran, la part des filles mariées avant 16 ans atteint dans la population de l'échantillon onze pour cent, et une valeur identique se rencontre chez la population totale des mariés du mois auquel appartient l'enquête (Farvardin).

Une comparaison entre ces chiffres et les autres dégagés depuis six ans montre la constance de cette proportion, sinon la légère élévation de l'âge au mariage.

La proportion de mariages précoces est incontestablement beaucoup plus élevée dans les zones rurales, où la population hésite à déclarer les unions de ce genre.

— *La natalité est intense.*

Si dans un pays où la jeunesse demeure jusqu'à un âge tardif sous la tutelle des parents, on a tendance à se marier plus tôt et surtout

(1) Les chiffres extraits du travail récent de J.-C. Chasteland, intitulé : « La population de l'Iran, perspectives d'évolution 1956-1986 » (Téhéran, I.E.R.S., 1967). Ces valeurs sont calculées sur la population âgée de 50 ans et peuvent attester l'ampleur du célibat définitif.

à réaliser à tout prix le mariage, on tend également à procréer davantage. Lorsqu'on considère le rapport enfant-femmes, on obtient le chiffre de 0,78 en Iran et 0,39 en France (2).

D'un autre côté, lorsqu'on prend en considération la descendance finale des femmes mariées à l'âge de 20 ans, on observe, d'après les résultats du recensement de 1956, qu'elle s'établit à 7,81, pour l'ensemble du pays et à 8,23 pour Kazeroon (ville située au sud du pays). Cette moyenne est de l'ordre de 8,17 pour les femmes mariées à l'âge de 15 ans dans l'ensemble du pays.

Indépendamment de ces phénomènes, la répercussion de ce système est sensible sur d'autres aspects relatifs au mariage. On observe, en effet, que les cérémonies du mariage et des fiançailles prennent une ampleur considérable. La société amène les individus, même parfois malgré eux, à accomplir les obligations auxquelles les oblige le mariage. Les cérémonies, coûteuses, selon les individus eux-mêmes, donnent une certaine uniformité aux mariages iraniens, et l'on s'étonne de voir le respect que les individus réservent à l'égard des cérémonies qui célèbrent le mariage.

Il semble, à travers les réponses, que les individus fournissent à ce sujet, que seul le manque de moyens financiers les oblige à ne pas organiser une cérémonie quelconque à l'occasion de leur mariage ou de leurs fiançailles.

Les mêmes remarques peuvent être formulées en ce qui concerne la dot, le montant du mahr, ou l'achat de l'alliance. Toutes ces coutumes matrimoniales se trouvent largement respectées. Les objets qu'apporte la femme sous la forme de dot sont incontestablement une obligation à laquelle doivent faire face même les familles démunies de ressources.

La bague de l'alliance est offerte par la quasi-totalité des hommes des enquêtes.

Le respect à l'égard du mahr est encore plus grand. Toutes les personnes dont le mariage a été observé au cours de ces enquêtes ont pratiqué le mahr. Cela nous amène à formuler la même hypothèse que celle exprimée pour l'importance que prennent les cérémonies du mariage. En effet, dans une société où le mariage des jeunes gens a besoin, pour être réalisé, du concours actif des parents, au cours de toutes ses périodes, une institution, une fois née, revêt une importance toujours plus grande.

(2) Enfants 0-4/femmes 15-49 ans. J.-C. CHASTELAND, « La population de l'Iran, perspectives d'évolution », *op. cit.*, p. 215.

Section II

FACTEURS GENERATEURS DE CE SYSTEME MATRIMONIAL

On vient de décrire un système qu'on a appelé « système matrimonial à dominante parentale ».

Il est distinct du système matrimonial où les parents et les membres de la famille patriarcale arrangent le mariage uniquement selon des considérations sociales et politiques.

Il est également différent du système de choix libre, où les intéressés connaissent et choisissent leur conjoint et où le rôle des parents apparaît secondaire, car, ces derniers essaient indirectement d'incliner les jeunes sur telle ou telle personne, et ratifient leur choix après qu'ils l'ont fait.

Dans le système que nous avons défini ainsi, les parents concourent activement, avec le consentement préalable des enfants, à leur mariage. Ils tiennent d'ailleurs ces derniers au courant de leurs activités, tout au long du processus de choix du conjoint. Les jeunes gens peuvent encourager par une opinion favorable les initiatives des parents, ou les orienter dans une direction relativement différente. Par conséquent, une théorie du mariage dans un tel système doit rendre compte aussi bien de la position respective des parents que de la situation des candidats.

Mais pour comprendre ce système, il faut le situer dans un contexte plus général, c'est-à-dire, dans la société globale. Il faut mentionner les mécanismes qui donnent naissance à ce système. Dans la suite, on va présenter quelques facteurs primordiaux qui ont engendré ces habitudes matrimoniales.

Ces éléments d'information permettront d'une part d'apercevoir jusqu'à quel point la sélection matrimoniale dépend de la structure sociale. D'autre part, ces données peuvent servir à expliquer ce qu'on vient de voir en ce qui concerne le choix du conjoint dans ce milieu.

Ces informations nous conduiront à tenter d'esquisser une théorie de la nuptialité, avant d'aborder succinctement quelques traits qui manifestent l'évolution de ce système et ses perspectives dans un proche avenir.

a) Structure agraire de l'économie.

La société iranienne a une économie fondée sur l'agriculture. Plusieurs traits témoignent de ce phénomène :

Si l'on considère la répartition de la population active, ainsi que le proposait C. Clark, dans les trois secteurs de l'économie, on remarque que la majorité de la population se classe dans le secteur primaire.

Le rapprochement des chiffres relatifs à la population des pays suivants atteste cet état de choses :

Répartition en trois secteurs d'activité pour les hommes.

	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire
Iran (1956).....	58,4	16,18	19,5
France (1962).....	22,4	41,1	31,4
Etats-Unis (1960).....	10,0	39,4	38,2

On sait que la population s'occupant de l'activité primaire est nettement plus importante en Iran que dans les pays industriels. Dans les milieux ruraux, 80,5 % de la population active est agriculteur.

Toutefois, il convient d'accueillir avec quelques réserves les chiffres concernant la population agricole en Iran, qui semble sous-estimée; car, dans le recensement de 1956, la définition du village n'était pas précise, et il était difficile de différencier les villages des habitations éparses qui en dépendent. Ne sachant pas à quel village les rattacher, dans certains cas, les enquêteurs semblent ne pas les avoir recensés (3). La confusion est encore plus grande en ce qui concerne les femmes et les chiffres suivants en témoignent :

(3) En ce qui concerne la part de la population occupée dans le secteur tertiaire en Iran, on remarque qu'elle est la moitié de celle qui se trouve en Amérique pour les hommes, et qu'elle atteint un peu moins de la moitié pour les femmes. Mais le « gonflement » de la population dans ce secteur ne signifie nullement la richesse et l'aisance de l'ensemble de la population. Ce fait relève d'une part de l'existence d'une couche considérablement aisée, ce qui encourage le luxe et provoque l'augmentation des effectifs s'occupant des services. D'autre part, le phénomène est dû au fait que la population émigrée des zones rurales, dans les agglomérations urbaines, ne trouve pas de travail et se contente d'une activité non productive mais qui assure sa subsistance ; d'où la quasi-égalité du nombre de travailleurs dans les services en Iran et aux Etats-Unis, quant aux grandes villes.

Répartition relative par grands secteurs d'activités économiques de quelques pays pour les femmes.

	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire ((4)
Iran (1956).....	24,9	48,6	25,3
France (1962).....	19,5	26,1	52,9
Etats-Unis (1960).....	2,2	22,6	62,6
Turquie (1961).....	92,1	2,8	1,8

La comparaison des chiffres de la population féminime employée dans l'agriculture en Iran et en Turquie (qui ne paraît pas avoir un système socio-économique très différent du nôtre) illustre la sous-évaluation de cette population en Iran.

Un autre indice qui montre le caractère agraire de la population iranienne est la répartition de la population dans les zones rurales et urbaines.

D'après les calculs qu'a établis J.C. Chasteland, expert des Nations Unies, dans son travail : « la Population de l'Iran, perspectives d'évolution, 1956-1986 » (5), la moyenne d'urbanisation tombait à 25,5 % en 1956 en Iran, si l'on retranche la province centrale où le taux d'urbanisation (66,8 %) reflète le poids considérable de Téhéran.

On doit penser également que la répartition de la population entre villes et campagnes se trouve faussée dans la mesure où un bon nombre d'agglomérations de 5.000 à 10.000 et même 20.000 habitants ont un caractère rural, car la proportion des personnes vivant de l'agriculture y est très élevée.

b) Immobilisme géographique.

Au caractère agraire de la société iranienne s'ajoute son immobilisme géographique, par rapport à la mobilité croissante qui caractérise les sociétés industrielles modernes.

(4) J.-C. Chasteland, *op. cit.*, p. 300.
(5) *Op. cit.*, p. 11.

Les deux enquêtes montraient que la migration se limite presque exclusivement aux individus de plus de 23 ans, étant donné la prolongation de la tutelle parentale jusqu'à cet âge.

D'un autre côté, la migration ne se faisait que par les hommes. Car l'émancipation incomplète, pour ne pas dire minime, des femmes ne leur permet pas d'entreprendre le risque de se déplacer dans l'espace géographique.

Or, les quelques exemples d'émigration féminine que comportaient les enquêtes, nous avaient amené à la conclusion suivante : « En réalité, si l'on veut étudier à fond les caractéristiques des jeunes filles provinciales mariées à Téhéran, en vue de fournir quelques explications concernant leur départ pour la capitale, il faut plutôt examiner le problème du point de vue de leurs parents, qui sont véritablement à l'origine de cette décision de partir et de sa mise en œuvre » (6).

Les données du recensement de 1956, confirment également celles obtenues par les enquêtes. Elles montrent (ainsi que notre enquête à Téhéran, cartes 63-64) qu'en ce qui concerne l'émigration, les plus forts pourcentages sont observés dans les provinces d'Azerbayjan Est (15,4 %), d'Esfahan (15,3 %), Fars (15,2 %), Guilan. 13,6 %). La province centrale (Téhéran) vient en tête pour le volume global de l'immigration 33,9 %.

Mais on oublie souvent que, la plupart du temps, les migrations s'effectuent à l'intérieur des provinces, et c'est ce dont les chiffres globaux ne rendent pas compte.

Il faut retirer les migrations (immigrations et émigrations) qui s'opèrent à l'intérieur du découpage administratif des provinces. Sur 2.081.082 personnes recensées hors du lieu de leur naissance, 761.856 (soit 36,6 %) étaient nées dans la même province. On peut donc parler des « migrations à courte distance ».

Il y a effectivement des facteurs qui freinent les mouvements migratoires dans un pays comme le nôtre; et l'on peut diviser ces facteurs en deux groupes.

Facteurs généraux :

On range dans cette rubrique les facteurs qui s'exercent contre la mobilité géographique dans tous les pays en voie de développement.

1. — *Obstacles matériels.*

— La migration se solde, en général, par le chômage. Car les grandes agglomérations urbaines n'ont pas encore les possibilités de

(6) Enquête à Téhéran, p. 71.

procurer une activité professionnelle convenable aux migrants. Cet aspect du problème est important à plus d'un titre.

D'une part, le sous-emploi, et le chômage latent ou apparent, qui règnent au sein des régions d'immigration font réfléchir ceux qui voudraient prendre l'initiative de partir vers les centres urbains. D'autre part, ce qui n'est pas très différent de ce qu'on vient de dire, l'appel individuel, qui est reconnu partout comme un stimulant à l'émigration vers les villes, se réduit au minimum.

— Dans tous les pays qui traversent actuellement le passage d'une économie à structure agraire vers une économie fondée sur l'industrie, la famille étendue encore vivante, empêche les mouvements migratoires de se produire. En effet, on sait que la caractéristique de la famille patriarcale est la hiérarchie interne stricte. Cette hiérarchie et l'autorité du chef qui en est une conséquence naturelle, intègrent les jeunes, leur donnent un rôle et un statut. Par conséquent, on peut établir un parallélisme entre l'ampleur des mouvements migratoires et l'affaiblissement de l'autorité parentale.

— Il faut noter également, l'insuffisance des moyens de transport dans les pays en voie de développement, et comme de plus ces pays sont en général vastes, c'est un obstacle supplémentaire à la migration et au déplacement dans l'espace. La révolution des transports telle qu'on la connaît dans le monde occidental, est encore étrangère aux pays comme l'Iran. Si des villes relativement importantes sont desservies par quelques réseaux routiers, les villages restent encore des zones où les moyens rudimentaires de transport sont courants.

2. — *Obstacles psychologiques.*

Cette analyse ne sera pas complète si l'on ne rappelle pas l'absence de toute habitude de voyage, notamment sur une grande échelle, au sein des pays en voie de développement. Or, il est incontestable que toute une tradition de culture locale importante existe au sein de ces pays. On peut saisir les particularités locales caractéristiques de l'immobilisme géographique dans ces pays, par la multiplicité des patois qui y sont employés, par la différence qu'accuse chaque région, pour ne pas dire chaque zone habitée, par rapport aux autres, quant aux industries, aux cérémonies variables selon chaque pays.

D'autres signes qui manifestent d'une manière évidente l'absence de toute psychologie de voyage et d'émigration, sont les relations intimes qui s'établissent entre les voisins.

Pour illustrer cette tendance, on peut faire appel à quelques proverbes courants (7) de notre pays en laissant au lecteur le soin de leur explication :

Un dicton largement répandu en Iran et dans les pays islamiques, étant donné son origine religieuse, affirme : « le voisin est plus important que la maison », et un autre précise qu' « un bon entourage donne à une maison sa véritable valeur ».

C'est dire que le prix d'une maison se fixe, non seulement à partir du confort qu'elle peut assurer à ses habitants, mais également, des habitants qui l'entourent, et de la valeur spirituelle des voisins. On peut donc dire que l'espace est un élément très important pour créer une certaine affinité entre les gens dans des populations peu mouvantes.

Facteurs spécifiques.

b) Indépendamment des obstacles généraux de l'émigration, il y a dans notre pays des facteurs particuliers qui freinent la mobilité de la population.

— La superficie du pays est relativement grande (trois fois plus grande que celle de la France, pour la moitié de la population de ce pays).

— Les découvertes importantes comme celles des mines de pétrole qui ont suscité des mouvements migratoires touchant même des zones rurales, il y a quelques décennies, font défaut actuellement. Voilà les raisons pour lesquelles le milieu physique continue dans notre pays et tous les autres qui ont la même condition, à peser lourdement sur la décision des individus. De tels éléments peuvent expliquer la tendance marquée à « l'homochtonie » et à la « consanguinité » qu'on observe en Iran.

A côté de ces facteurs, il faut également faire allusion au rôle que le système juridique de la propriété individuelle de la terre a sur la famille. En effet, jusqu'aux années récentes, cet appareil juridi-

(7) On voit que nous essayons souvent d'expliquer les faits sociaux à l'aide des proverbes, des dictons, qui ont cours dans la conscience de notre société. C'est parce que nous croyons qu'en l'absence des connaissances précises sur les ensembles sociaux dans notre pays, ainsi que dans tous les autres pays de même condition, ces traditions, ces proverbes et en un mot la langue et ses expressions peuvent nous aider à comprendre les mécanismes qui engendrent les faits sociaux observables. Il est également permis de penser que ces moyens reflètent mieux la réalité sociale que les déclarations émises par les sujets, car le public de notre pays n'a pas pris l'habitude de s'exprimer sans aucune arrière-pensée devant un enquêteur, même lorsque ce dernier se réclame d'un établissement universitaire. On peut donc penser que tant que la préparation psychologique du public n'est pas achevée, ces moyens peuvent être considérés comme des sources riches d'information. Par ailleurs, la littérature, les traditions locales et leurs origines, peuvent apporter des lumières sur la dimension historique des phénomènes sociaux qu'on observe.

que favorisait la naissance d'un régime féodal, et les répercussions de la réforme agraire effectuée, il y a quelques années, ne se feront sentir que dans les années à venir.

c) Forme et structure des groupes.

Ces facteurs primordiaux conjugués ont donné une structure et une forme spécifique aux groupes sociaux qui, à leur tour, donnent au mariage et au choix du conjoint la forme et la structure que nous avons décrites tout au long des pages précédentes.

1. — Groupes en genèse.

Précisons, tout d'abord, que sous un régime féodal, et dans une économie à structure agraire, et dans l'immobilisme géographique qui en découle, on peut difficilement évoquer le terme de « classe ». Cet aspect du problème mérite d'être examiné davantage, étant donné la vogue actuelle de ce terme et l'utilisation parfois abusive à laquelle il donne lieu (8).

Nous croyons qu'il est difficile d'analyser l'ensemble des groupes sociaux en Iran en termes de classe pour les raisons suivantes.

— L'écart considérable entre la ville et la campagne :

On a eu précédemment l'occasion de mettre en évidence ce décalage entre les deux zones du pays : urbaine et rurale. On a vu que l'analphabétisme sévissait dans le pays et qu'il prenait son ampleur surtout dans les campagnes. On a remarqué, au cours de cette étude, que les changements de structure s'opéraient dans le pays, et qu'une couche nouvelle qu'on pourrait appeler « salariés de l'Etat » prenait de plus en plus d'importance.

Mais ces changements professionnels ne se réalisent qu'au sein des villes et notamment des grandes agglomérations urbaines qui se constituent aux dépens des villages.

Le recensement de 1956 mettait en évidence que le nombre des travailleurs à leur compte dans les villes et les campagnes s'établissait respectivement à 28 % et 49,9 % et le nombre des salairés du secteur public à 18,7 % et 3,1 %.

(8) On songe surtout aux termes tels que « classe paysanne », « classe prolétariennes », etc. Il faut penser que l'absence de toute conscience de classe, chez ces couches, rend difficile l'emploi de « classe » à leur propos. Il est vrai qu'une condition matérielle quasi analogue, un statut juridique équivalent, et notamment l'accès minime à la culture et à tous les phénomènes relatifs au « modernisme », impose une homogénéité relative à ces groupes, mais, compte tenu des circonstances qui ont amené les sociologues européens à décrire les groupes en termes de classe, il faut

La disparité entre ville et campagne est encore plus grande en ce qui concerne le travail des femmes. En effet, pour un volume global de 17,8 % des travailleurs familiaux en Iran, 2,1 % sont dans les villes et le reste dans les villages. La sous-administration, la vigueur de la famille, comme entreprise socio-économique, l'exode rural, le manque d'attention particulière des autorités à l'égard des zones éloignées de la capitale, sont autant de facteurs qui creusent encore davantage l'écart entre les conditions de vie dans les espaces urbains et ruraux.

— Les conflits sociaux ont une forme particulière.

On peut généraliser la remarque que faisait P. Mercier, sur le Sénégal, et dire que les groupes en conflit ne sont encore que de basses esquisses de ce que pourrait être la classe sociale. Les groupes de contestation sont ambigus, et il est difficile d'identifier leur opposition à celle qui s'instaure entre les classes sociales au sens occidental du terme.

On voit que l'accent est souvent mis sur les conflits entre les générations (9) ; et cela nous amène à mettre en avant un autre facteur qui freine encore la formation des classes au sein de cette société : la vigueur de la tradition qui favorise la persistance des relations personnelles. Bref, on peut énumérer encore d'autres obstacles qui s'exercent pour empêcher la constitution des classes sociales.

Il faut, entre autres facteurs, citer le grand écart entre les groupes sociaux, leur fermeture relativement grande, et surtout l'absence de conscience de classe.

Il y a donc lieu de penser que le groupe dominant demeure encore le groupe familial. Or, une économie fondée sur l'agriculture, un système juridique reposant sur la propriété privée de la terre, et enfin la mobilité géographique minime, paraissent être générateurs d'une situation où les rapports sociaux en dehors de la parenté ne peuvent être établis et tranchés.

réserver cette notion si féconde en sociologie, à un stade plus évolué de la société. Il ne faut pas croire pour autant avec certains sociologues que ce terme n'est pas applicable en dehors des sociétés industrielles modernes, et notre analyse nous permettra d'admettre, en quelque sorte, la naissance d'un groupe qu'on peut appeler « classe moyenne ».

(9) Le critère de la « nature des conflits » entre les groupes peut révéler plusieurs aspects de notre société : il peut montrer l'ambiguïté de ces conflits qui s'explique par le fait que le politique, l'économique et le religieux ne sont pas encore complètement séparés, et c'est ce qui peut en partie rendre compte du retard des groupes de pressions ou d'intérêts (pression groups).

— Il peut mettre en relief l'importance des groupes religieux.

— Enfin, il peut attester l'ampleur des conflits qui s'établissent entre les générations et leur conséquence sur le plan social et économique.

2. — Groupe dominant : la famille.

La structure sociale en Iran, disait P. Vieille (10), n'est pas faite de rapports d'individus, d'entreprises, de classes sociales, ou de communes par exemple mais seulement du rapport de familles identifiées à des terres exploitées ou à des domaines possédés qui leur apportent la subsistance.

Dans cette société, l'individu demeure dès l'enfance jusqu'à un âge avancé sous la protection de la famille. Cette dernière manifeste une cohésion très étroite, et certains auteurs sont allés jusqu'à parler de clan; à cet égard (11). M. Amani (12), analyse ainsi la société iranienne :

« La dimension de la famille frappe d'abord, estime-t-il, il ne s'agit pas d'un ménage, d'un foyer, mais d'un groupe plus vaste comprenant non seulement les enfants nés du ou des mariages, mais des familles de ces enfants, et souvent aussi de celles des frères et chef de famille ». « Nous écrirons désormais, continue-t-il, Famille avec une initiale majuscule pour bien marquer ce premier caractère ».

Au sein de ce grand groupe règne le chef. Son autorité s'étend sur tous les membres, surtout sur les filles; car l'infériorité du sexe féminin, en valeur sociologique, est une des particularités de cette société; « organisation monarchique, précise M. Amani (13), la famille iranienne est dominée par son chef. »

« Dans son sein, continue-t-il, le fils a le pas sur sa mère veuve, le cadet même âgé obéit à son aîné, et le respect vis-à-vis de ce chef de famille est général et durement sanctionné. » En effet, dans cet esprit patriarcal, la soumission absolue, faite de crainte autant que de respect à l'égard du « chef dont la bénédiction est recherchée, sa malédiction étant redoutée » (14), est une règle traditionnelle.

Il est donc question d'un ensemble à la tête duquel le chef jouit d'un pouvoir quasi sacerdotal. On remarque en Afrique, aussi bien qu'en Asie, que l'agriculture nécessite plutôt la coopération familiale, de même que l'activité du salariat se développe avec l'industrialisation (15).

(10) P. Vieille, 1966, p. 49.
(11) Raymond Charles : « Ame musulmane », p. 220 (s. d.).
(12) M. Amani, 1963, p. 51.
(13) *Op. cit.*, p. 284.
(14) Raymond Charles, *op. cit.*, p. 222.
(15) En France et aux Etats-Unis, dans la population active, une proportion de l'ordre de respectivement 21,9 % et 14,4 % est constituée par les employeurs et les personnes travaillant à leur compte, alors que selon J.-C. Chasteland, cette proportion n'a jamais été inférieure à 30 % dans les pays musulmans. Il est donc permis

Le système politique de propriété privée de la terre, pose la question de la cohésion familiale. P. Ariès, montre comment la notion patrimoniale de la famille de l'ancien régime en France, et le problème de transmission de l'héritage, imposèrent la hiérarchie des enfants, la préférence des parents pour les aînés et pour les garçons sur les filles (16).

de penser que la structure interne de la population active dans notre pays est marquée par l'artisanat et le travail dans le cadre de l'entreprise familiale.

Le rapprochement de quelques chiffres, à cet égard, illustre ce phénomène chez les hommes.

	Employeurs et travailleurs à leur propre compte	Salariés	Travailleurs familiaux
Iran (1956).	43,1	43,0	9,0
France (1962).	21,9	73,8	3,4
Etats-Unis (1961).	14,4	85,0	0,4

Ce fait est encore plus évident en ce qui concerne les femmes.

	Employeurs et travailleurs à leur propre compte	Salariés	Travailleurs familiaux
Iran (1956).	33,4	58,4	17,7
France (1962).	12,3	67,4	18,8
Etats-Unis (1962).	4,8	92,8	2,1

Il faut partout noter que ces chiffres, de même que le fait remarquer J.-C. Chasteland, sous-évaluent le nombre de travailleurs familiaux. La comparaison de ces données avec la Turquie, où 88 % de la population active est constituée par les travailleurs, peut témoigner de cette sous-évaluation.

(16) P. Ariès, 1948, p. 487.

On peut en effet saisir le mécanisme de la famille et sa structure dans notre société, en considérant les ensembles sociaux qui lui donnent naissance. De même, il est possible de montrer pour quelle raison juridique, économique, ou autre, une structure spécifique a caractérisé la famille sous l'Ancien Régime en France. Cet aspect historique de la famille en Occident se situe hors du sujet de ce travail ;

Par conséquent, le respect dû à l'âge dans une société traditionnelle, s'explique aisément lorsqu'on tient compte de son système familial. La prépondérance du sexe masculin sur le sexe féminin s'impose dans un milieu où la famille apparaît comme le groupe dominant.

Les traits significatifs peuvent témoigner de ce phénomène. En effet, lorsqu'on demande aux personnes interrogées de notre enquête de définir les conseils qu'ils donneraient à leurs enfants, on voit qu'on a tendance à accorder à l'homme le rôle économique par excellence, alors que celui de la femme demeure d'ordre ménager et physiologique. Le public estime que l'homme est maître de la maison, et sous l'effet de cette vocation, il ne doit pas se laisser tenter par les vices. On voit l'importance que la population de l'échantillon attache à l'activité professionnelle de l'homme.

En un mot, tout semble indiquer que le rôle de la femme soit passif. Elle doit essayer de s'adapter aux exigences de son mari. On n'oublie pas la réponse du tailleur qui disait « qu'elle doit porter une attention régulière aux exigences de son mari et de ses enfants ».

mais on peut évoquer quelques traits caractéristiques de l'ancienne famille en Occident, pour les comparer avec sa physionomie actuelle dans notre pays.

Dans son travail intitulé : « Le mariage et la condition des femmes dans la famille paysanne », *op. cit.*, p. 68, Michel des Accords écrivait :

« Dans l'ancienne France, le mariage était une institution au service de la famille étendue au sens large, c'est-à-dire l'ensemble des biens et des hommes groupés sous un même patronyme. De la noblesse le type de mariage dit « de raison » gagne la bourgeoisie, puis les paysans, lorsque ceux-ci auront acquis la terre.

Le mariage était considéré comme une fonction sociale à qui incombaient les lourdes charges, nées de l'obligation d'assurer la continuité et l'enrichissement de la famille. »

On a fait allusion dans les pages qui précèdent à l'autorité du chef de famille dans la famille semi-patriarcale iranienne ; et il est intéressant de lire sous la plume de Lames (Xavier), qui, dans un article intitulé « L'évolution des idées », (« Renouveau des idées sur la famille », 1954, Paris, P.U.F., p. 44), décrit le rôle du chef de famille en Europe : « L'ancienne société entendait par famille, précise-t-il, une chaîne de générations, une lignée qu'il fallait perpétuer ; elle était une personne morale investie d'une sorte de souveraineté dont le père était l'instrument... Elle imposait à ses membres des devoirs, dont le principe était d'assurer sa survie, et dans une société peu mobile, elle était la cellule au sein de laquelle se transmettaient du père au fils aîné, le titre nobiliaire ou le métier, la terre ou le fonds. »

On voit qu'au XVIII[e] siècle, et même jusqu'au début du XIX[e] siècle, la famille en France demeurait un instrument de puissance. On était loin à cette époque des conceptions nouvelles de la famille. Elle n'était pas un instrument de bonheur des individus. Elle assumait diverses fonctions d'ordre religieux, social, éducatif, etc. « Au sein de ce groupe familial, les enfants demeuraient jusqu'à un âge avancé dans un état de tutelle absolue ; et celle-ci d'ailleurs ne concernant pas seulement leur éducation ou la disposition de leurs biens, mais réglant jusqu'à l'établissement de leur propre foyer, le choix de leur conjoint ou même de leur vocation. » A. Sauvy : « Renouveau des idées sur la famille » (Travaux et Documents, cahier n° 18), 1954, Paris, P.U.F., p. 7).

On n'exagère pas si l'on affirme que dans une telle société la femme a un monde à part, mais en même temps dépendant de l'homme. Le rôle féminin est d'être chaste; la femme est moins intégrée dans la société; elle fait partie de la maisonnée.

L'activité professionnelle est l'apanage des hommes. Dans les deux enquêtes, la proportion des femmes ayant un métier à l'extérieur est minime; et si l'on observe la structure interne du travail féminin, dans l'ensemble du pays, on remarque que le salaire des femmes est considéré comme un salaire d'appoint.

Un autre trait qui atteste davantage l'infériorité de la femme, et dont les données des enquêtes peuvent rendre compte, est le degré minime d'émigration des femmes. Démunie de l'activité économique, surveillée strictement par la société, la femme doit mettre au monde le plus grand nombre d'enfants possible. La fécondité intense dans ce pays s'explique si on la situe dans le contexte de la famille étendue. Lorsque les groupes familiaux dominent tous les autres groupements, la puissance de chacun d'eux se mesure par le nombre de leurs descendants.

La ségrégation des sexes est une règle générale dans ce système; l'inceste ou la violation des devoirs conjugaux perturbent les règles relative à l'héritage, et partant sont sévèrement punis. Toutes les institutions, y compris la religion, font l'éloge de la virginité de la femme avant le mariage. Des images sacrées ayant cours dans la conscience collective traduisent l'attachement du mari à la virginité de sa femme. « On l'appelle la perle de la virginité ». « Cette perle est née, d'après le folklore iranien, d'une goutte de pluie tombée du ciel dans une coquille, entrouverte pour la recevoir, à l'image de la matrice dans laquelle pénètre le liquide séminal » (17).

Enfin, dans une famille étendue, on attache de plus en plus d'importance aux cérémonies et aux formalités qui accompagnent le mariage. Car les cérémonies jouent différents rôles qui conviennent à ce système familial : elles officialisent les rapports nouveaux qui s'établissent entre non seulement les deux intéressés, mais surtout entre leurs familles respectives. Elles mettent en présence les membres de deux familles qui s'allient ainsi par le mariage de leurs enfants, et qui, désormais, peuvent se considérer comme amis et alliés.

Les cérémonies revêtent une importance accrue étant donné le souci des « vieux » de respecter toute institution une fois qu'elle entre en usage. Cette importance qu'on attache aux cérémonies provient en partie de la rivalité, sinon de l'animosité qui se manifestent entre les

(17) M. Mokri, 1962, p. 43.

groupes familiaux. La cérémonie du mariage, selon qu'elle a lieu avec plus ou moins de faste, confère plus ou moins de prestige aux deux familles en présence. Cette rivalité se manifeste également sur le plan de la dot, voire du mahr.

Les formalités qui accompagnent les diverses étapes du mariage et du choix du conjoint dans cette société ne sont pas sans évoquer les habitudes courantes au sein de sociétés archaïques (18).

Le cas du mahr parmi d'autres, met clairement en évidence le degré de cet attachement. On a pu voir, en effet, que les motifs qui président à cette institution s'éliminent de plus en plus, alors que celle-ci se maintient avec vigueur. Il faudra attendre encore une ou deux générations pour que le mariage dans ce milieu s'effectue indépendamment de toute commercialisation et de tout marchandage auquel il donne lieu actuellement, marchandages et négociations qui attestent d'ailleurs la dégradation de ces habitudes matrimoniales qui, au début, ont eu probablement une valeur symbolique.

Voilà les caractéristiques générales de la société qui fait l'objet de notre étude. On voit que ces caractéristiques rendent compte manifestement du phénomène du mariage que nous avons abordé. Cette concordance entre la contexture sociale et la nature des phénomènes observés nous amène à essayer d'élaborer quelques éléments susceptibles de contribuer à la formation d'une théorie de la nuptialité.

Section III

VERS UNE THEORIE DIFFERENTIELLE DE LA NUPTIALITE

Des études comparatives comme celle qu'on présente au lecteur doivent montrer à quel point un fait social comme le choix du conjoint prend des formes différentes selon le contexte social dans lequel il s'inscrit.

D'après les conclusions qu'on peut tirer à partir de cette étude, il faut intégrer d'une part les phénomènes du choix du conjoint dans un système qui pourrait rendre compte de leurs variations et d'autre part, situer ce système dans le contexte de la société globale.

Les phénomènes sociaux sont incompréhensibles lorsqu'ils sont pris isolément.

(18) On pense notamment au « potlach », observé dans les diverses sociétés australiennes et africaines.

Lorsqu'on a introduit les faits relatifs au choix du conjoint, observés en Iran, dans un système que nous avons proposé d'appeler « système matrimonial à dominante parentale » pour le différencier du système du mariage arrangé d'une part, et du système où le choix s'opère librement par les intéressés de l'autre, on a fait allusion à une théorie du choix du conjoint, on a précisé que si cette théorie veut expliquer d'une manière adéquate la façon dont la population de chaque sexe procède pour aboutir au mariage, elle doit être différentielle. Dans le système observé dans la société iranienne, plusieurs variables entrent en jeu. Si la sélection matrimoniale en Occident relève au préalable du domaine des relations de deux personnes mises en présence, dans notre pays, ce sont les parents qui jouent le rôle principal.

Sur un autre plan, si l'on accepte que le choix d'autrui, et les attitudes d'attrait ou d'indifférence qui en découlent, impliquent toujours une relation de sujet à sujet, et non pas de sujet à objet, ce dernier n'en continue pas moins à exercer une influence sur le choix.

Les convenances sociales, et le degré d'aisance matérielle des contractants sont susceptibles de provoquer un choix ou un rejet. Mais il faut insister surtout sur leur rôle dans le milieu qui fait essentiellement l'objet de notre étude.

La fermeture des groupes, les considérations socio-économiques des rapports anciens des familles qui devaient s'allier par le mariage de leurs enfants, sont autant de facteurs qui conditionnent le choix ou le rejet. En outre, les sacrifices matériels qu'un partenaire est prêt à subir peuvent ouvrir d'autres perspectives et modifier foncièrement les choses. Le montant plus ou moins élevé du mahr que le futur mari s'engage à payer, est à même de provoquer un choix. De même, le sacrifice de la famille de la femme dans ce domaine, et leur renoncement à l'organisation des cérémonies du mariage, coûteuses pour le mari, et surtout la valeur plus ou moins grande des objets dont la femme sera dotée, peuvent susciter le mariage.

On remarque, en effet, que les mécanismes qui président au mariage dans ce milieu ne sont pas sans évoquer les démarches que doivent effectuer les vendeurs et les acheteurs pour aboutir à la fixation d'un prix.

De tels éléments peuvent contribuer à l'élaboration d'une théorie de la nuptialité pour ce milieu. Il faut également tenir compte que des facteurs d'ordre général tels que l'effectif de deux sexes, la structure par âge de la population, qui résultent à leur tour d'événements antérieurs, influent sur les comportements des individus dans le domaine du choix du conjoint.

CHAPITRE II

Evolution et perspectives.

La situation qu'on vient de décrire est le produit de l'évolution d'une structure patriarcale de la famille : mais aujourd'hui cette structure n'est pas aussi rigide qu'autrefois, et elle comporte des germes d'une évolution très rapide. On se demande alors quel sera le sens de cette évolution, quelles formes revêtiront le choix du conjoint en particulier et le mariage en général, dans les années qui viennent. C'est pour tenter de répondre à cette question que ce chapitre est conçu.

On essaiera de tracer, en quelque sorte, des lignes générales de l'évolution de la structure sociale (1), ce qui nous aidera à repérer

(1) L'étude des changements sociaux dans tous les aspects présente un immense intérêt dans notre société et celles qui traversent actuellement le passage vers l'industrialisation. Il faut noter que le changement est un phénomène inhérent à chaque culture ; mais l'époque actuelle présente des caractéristiques qui la distingue des autres.

Les changements dans les pays en voie de développement interviennent à un rythme de plus en plus accéléré. Précisons tout de suite que ce rythme, qui nous paraît fort rapide dans notre pays, ne l'est pas, en effet, si l'on compare ce qui se passe dans les pays super-industriels et dans le nôtre.

Un Oriental s'étonne en effet de voir la rapidité avec laquelle les institutions, les œuvres d'art, etc., sont dépassées au sein des sociétés industrielles modernes.

Le rythme du changement est donc incontestablement plus rapide en Occident que dans les pays en voie de développement. Si la rapidité des bouleversements nous paraît étrange, c'est parce que notre économie est encore caractérisée par la prédominance de l'agriculture sur l'industrie, par conséquent c'est une société de conservation et de stockage, et notre jugement sur le degré des transformations est une question d'appréciation.

Il ne faut pas oublier pour autant que des traits spécifiques caractérisent la nature des transformations dans les pays en voie de développement dans la phase historique actuelle :

les changements intervenus dans la famille, et leur incidence sur le choix du conjoint et sur d'autres aspects du mariage. Les indices qui pourront nous servir d'instruments pronostiques, sont l'âge des conjoints, et les modifications qu'apporte cet élément dans le comportement des individus. On pourra également comparer la structure professionnelle de la génération des mariés et celle des beaux-pères, enfin la différence qu'on observera entre la situation à Meched et ce qui se passe à Téhéran sera révélatrice des perspectives de l'évolution du choix du conjoint dans l'avenir.

— Les changements sont en général exogènes ; nous entendons par là que les causes extérieures à notre société s'y sont introduites et ont engendré la plus grande partie des transitions actuelles.

— Les changements sont fondamentaux ; ce qui veut dire que ces mutations bouleversent complètement la nature ancienne de notre société.

— Ils sont totaux et affectent tous les aspects de la culture et de la vie matérielle.

A ce propos, il convient de rappeler que des termes comme acculturation, ou assimilation, sont des termes fragmentaires, parcellaires et partant incapables de traduire exhaustivement la spécificité des changements globaux et totaux des pays en voie de développement. Il faut des concepts plus complets, plus vastes pour rendre compte de tous les aspects des changements survenus. Nous proposons d'introduire à cet égard l'expression de la « situation de sous-développement », pour démontrer la nature voulue des changements par rapport à la « situation coloniale », que G. Balandier réserve pour les pays colonisés, ce qui exprime l'idée des changements obligatoires et imposés du dehors.

— Les changements sont inégaux.

Chaque région et chaque zone de la société progresse différemment selon ses dispositions naturelles et sa situation socio-démographique.

— Ils engendrent une situation spéciale caractérisée par le manque d'organisation, ce qui correspond à l'idée que voulait exprimer E. Durkheim par le mot « anomie ».

— Ils détruisent plus qu'ils ne construisent.

Il faut pourtant remarquer que s'il est légitime de mettre l'accent sur l'aspect destructeur des changements actuels, il ne faut pas oublier :

a) qu'aucune culture n'a jamais été un ensemble parfaitement harmonieux.

Des conflits, des contestations, à l'état apparent ou latent, interviennent dans chaque culture et sous-culture.

b) Qu'une culture en état de transformation radicale n'est pas pour autant, ainsi que certains le pensent, en état d'anéantissement.

Un ordre nouveau s'établit peu à peu et donne à la vie sociale son caractère de stabilité relative, ordre qui résulte de la conjugaison des mouvements nouveaux et anciens.

— Enfin, les changements affectent en premier lieu la base morphologique et matérielle de la société ; et c'est ce qui creuse un écart entre la structure physique de la société et la mentalité de sa population.

Section I

LA SOCIETE IRANIENNE ET LES CHANGEMENTS MODERNES EN GENERAL

a) Les changements sociaux dont cette étude peut rendre compte.

A observer la situation professionnelle des beaux-pères et des pères, on remarque que l'allure de la distribution est pratiquement la même. A Téhéran, chez les pères et les beaux-pères, on trouve respectivement 14,6% et 11,6 % de paysans. Dans cette même ville, la proportion des commerçants chez les pères et les beaux-pères s'établit à 35 % et à 37,8 %.

Mais la situation professionnelle des maris accuse des différences qui montrent le sens dans lequel l'évolution sociale s'engagera dans l'avenir :

La part des employés a doublé à Meched et elle a plus que doublé à Téhéran chez les maris par rapport aux pères et aux beaux-pères. A Téhéran, près de 1/7e des pères et des beaux-pères sont paysans, alors que parmi les maris personne ne pratique ce métier.

Les caractéristiques particulières de l'évolution sociale saisies par l'intermédiaire de ce travail peuvent être résumées ainsi :

— La situation professionnelle actuelle en Iran est caractérisée par la très faible participation des femmes dans l'activité économique du pays.

L'évolution dans ce domaine se heurte à toute une tradition qui fait de la femme uniquement une ménagère. Pour s'émanciper, la femme a besoin non seulement de la qualification professionnelle, mais aussi du concours actif des courants favorables qui puissent réduire la force des mécanismes sociaux encore en vigueur.

Il est intéressant de voir à quel point la mobilité géographique s'opère rapidement, alors que le processus d'indépendance économique de la femme s'effectue lentement. C'est parce que les forces culturelles de la société s'exercent à l'encontre du travail féminin. Lorsqu'on demande aux interrogés leur opinion sur le travail féminin seulement un neuvième d'entre eux dans les deux villes y sont favorables.

Il y a pourtant des signes qui témoignent d'une évolution sensible dans ce domaine :

On peut citer par exemple l'âge des femmes qui travaillent, 80 % d'entre elles ont moins de 27 ans; ou leur niveau d'études (deux

d'entre elles sont seulement analphabètes), ou encore la profession de leur mari.

— Les migrations professionnelles, notamment l'exode rural, se rencontrent de plus en plus.

— Dans la distribution professionnelle actuelle, une proportion plus grande d'employés et de cadres supérieurs peut être observée.

— Ces transformations font apparaître dans la conscience collective des concepts inconnus jusqu'ici; on songe par exemple à celui de « classe sociale » ou de « l'écart entre les classes », etc. On appelle volontiers quelqu'un « bourgeois », « petit bourgeois » (2).

Ces signes peuvent témoigner de la naissance d'une couche sociale qui correspond à la petite bourgeoisie occidentale.

Le genre de vie, les habitudes, la mentalité, et le degré d'aisance matérielle dont elle jouit, peuvent rappeler en quelque sorte la classe moyenne. Mais, comme dans la plupart des pays en voie de développement, cette couche est dominée par une bourgeoisie intellectuelle et administrative.

Il serait sûrement abusif de penser que l'ère de la technocratie est survenue en Iran. Mais, avec l'expansion rapide de cette bourgeoisie, on peut penser qu'elle dominera tous les autres groupes et qu'elle présentera quelques dangers, à cause de la dépendance dans laquelle se trouve la bourgeoisie d'affaires, encore en genèse, et face à la masse inculte du peuple.

Si l'on veut éviter que la direction des postes-clés, qu'il s'agisse des affaires administratives ou politiques, ne soit l'apanage exclusif de cette couche naissante, il faut harmoniser l'accès à l'étude au-delà de la scolarité obligatoire, atténuer la correspondance stricte de la réussite scolaire et du niveau socio-économique, donner à tous la possibilité de se libérer de l'analphabétisme; en créant des installations modernes de transformation des matières brutes, sauver l'économie nationale de son caractère complémentaire, et émanciper du même coup la bourgeoisie d'affaires; enfin, une réforme de la structure mentale de la population s'impose.

(2) Une étude spécifique de ces expressions, peut révéler la signification qu'attache le public aux phénomènes nouveaux de l'Occident. Elle peut également mettre en relief la conscience que prend cette population de l'existence des groupes dans son pays et de l'homogénéité de ces groupes sur une base matérielle et psychologique. Mais l'étude des concepts introduits de l'Occident s'impose notamment pour une autre raison. Elle peut montrer à quel point la vogue de ces termes, chez certains groupes animés de snobisme, détruit la langue du pays. On peut en effet regretter que par un pur sentiment de pédantisme, la langue d'un pays soit envahie par des termes étrangers dont l'équivalent existe d'une manière encore plus belle.

Une des caractéristiques de cette société, est la résignation dont font preuve les couches moins favorisées. C'est en luttant contre cet état d'esprit qu'on pourra développer l'esprit d'initiative.

Il faut également se battre contre la majorité encore intense de ceux qui s'opposent au travail féminin. La participation des femmes à l'activité professionnelle assure leur indépendance, les libère des systèmes figés et humiliants qui ont entravé leur progrès jusqu'ici.

Il faut orienter les efforts dans deux sens : d'une part, le volume du travail féminin doit augmenter (3), d'autre part, les postes qui leur sont, jusqu'ici, inaccessibles doivent leur être ouverts.

Telles sont les réflexions qu'inspirent les données de ces enquêtes. Il faut préciser que ces éléments d'information sont rudimentaires, et l'une des caractéristiques de notre pays réside dans l'insuffisance des connaissances sur les ensembles sociaux.

Il faut espérer que des travaux spécialisés, avec des méthodes d'investigation spécifiques poussent plus loin l'analyse et contribuent à la connaissance de la mobilité sociale, de l'ampleur des migrations socio-professionnelles et enfin, du degré de réussite sociale dans des groupes sociaux. On sait que les pays qu'on appelle aujourd'hui « en voie de développement » (4) sont d'immenses champs de recherches.

(3) Il faut déplorer le développement d'une attitude qu'on peut qualifier de « malthusianisme social » chez certains responsables.

Ils motivent leur opinion en invoquant la pénurie du travail pour les hommes ; comme si le volume du travail était figé et l'offre et la demande dans ce marché n'obéissaient à aucune règle d'élasticité.

On oublie trop souvent que l'émancipation des femmes dans le domaine économique augmente le volume global des besoins et du même coup offre d'autres possibilités de travail.

(4) Il nous semble qu'une typologie des sociétés actuelles à partir du critère de « développement » n'est pas sans intérêt. On peut parler dans ce cas, de même que nous l'avons déjà fait dans cette étude, d'un ensemble de pays appelés « en voie de développement ». La structure interne de ces pays a des traits caractéristiques communs à tous et des indices précis en témoignent :

— Il nous semble que la répartition, d'après Clark, de la population en trois secteurs, malgré les critiques dont elle a été l'objet, peut présenter quelque intérêt. En effet, dans la plupart de ces pays, la structure socio-professionnelle est caractérisée par un nombre relativement grand d'agriculteurs ; la part des personnes s'occupant de l'industrie est faible et la proportion de ceux qui sont employés dans le secteur tertiaire paraît « gonflée » (terme qu'on emploie pour désigner le fait que dans la majorité des cas, les individus s'occupent de ces travaux, faute d'autre chose).

En outre, leur travail est faiblement machinisé et représente un rendement peu élevé.

On remarque qu'il n'est pas difficile de différencier cette couche de la population dans les pays en voie de développement de celle qui se trouve dans les pays industrialisés.

On peut également reconnaître ces pays par le faible degré d'urbanisation. D'autres traits comme la mobilité géographique et sociale peu intenses, ou le

C'est après la connaissance des ensembles matériels de ces sociétés et des composantes de la structure mentale de leur population qu'on pourra mettre fin à leur état actuel.

b) Des signes précurseurs de la mobilité géographique.

Dans les pages précédentes on a énuméré les obstacles qui freinent la mobilité géographique en Iran et dans les autres pays de même condition. Il faut pourtant noter que le phénomène évolue plus ou moins rapidement, on assiste de plus en plus à un exode rural et à une transformation radicale de la physionomie des villes.

développement inégal des villes et le décalage grandissant entre les groupes, peuvent rendre compte de cet état social qu'est le sous-développement. Toutefois, il nous paraît que l'originalité de ces pays doit être recherchée dans la structure mentale de leur population.

Nous sommes d'accord que « le bateau à vapeur » donne une autre vie et une autre mentalité aux individus que la croisière atomique.

Qu'on ne nous critique pas de vouloir défendre ici les valeurs spiritualistes de A. Comte ou les prémisses intellectualistes de M. Weber. Il serait regrettable de recommencer les querelles anciennes qui valorisaient un aspect particulier de la réalité sociale. Les concepts féconds de « l'homme total » et « le phénomène social total » sont les acquisitions les plus précieuses qui permettent à la sociologie actuelle d'échapper à de tels débats stériles.

Notre propos est de montrer qu'aujourd'hui, des caractéristiques d'ordre psychologique définissent mieux les pays en voie de développement.

Nous voulons dire à ceux qui cherchent à caractériser les pays par un ensemble de critères matériels, que le vrai motif qui engendre les phénomènes observables tout en étant partiellement conditionné par la vie matérielle, est actuellement psychologique dans ces pays.

La vie matérielle de ces sociétés est dominée par la technique moderne fabriquée ailleurs et introduite dans ces pays. Par conséquent, il est difficile de voir dans ce domaine ce qui caractérise ces pays.

Les avenues de Téhéran ou celles de Brasilia sont parfois aussi modernes que celles de l'Europe.

Mais lorsqu'on explore le domaine de l'esprit, on observe que la machine ne se manie pas de la même façon par un ouvrier téhéranien ou parisien.

Le tracteur prend une signification différente selon qu'il fonctionne dans la main d'un paysan africain ou européen.

La résignation devant les faits, la conviciton dans un remède venu de Dieu, enfin la prépondérance des valeurs mystico-religieuses dans ces pays, s'opposent au pragmatisme, au rationalisme des pays industrialisés.

Nous croyons que tous ces pays, quelle que soit leur situation matérielle et géographique, et quel que soit leur appareil politico-administratif, ont en commun une même structure mentale. Pour dégager cette mentalité, on doit ainsi que nous l'avons fait auparavant employer une méthode d'investigation indirecte :

— Le questionnaire doit toucher indirectement le problème visé.

— La littérature, les traditions locales et leur signification peuvent éclairer manifestement la situation actuelle.

« Au début du siècle, estime P. Chahbandi (5), l'Iran ne connaissait pas les nouveaux phénomènes migratoires comme ceux de nos jours. Dès 1901, de nouveaux motifs furent créés dans la société urbaine; série de phénomènes migratoires pour nous tout à fait nouveaux : Le besoin de main-d'œuvre, surtout dans les champs pétrolifères et ailleurs... a créé le premier phénomène migratoire qui modifie efficacement la figure de ces régions. Ainsi on remarque que des villes nouvelles surgissent par suite des découvertes de pétrole. »

« Dès 1901, Abandan qui n'était qu'un îlot désert se trouve devant des milliers d'immigrants indigènes d'origine paysanne. »

Le même auteur indique que de 1921 à 1943 plus de 27.000 ouvriers manœuvres agricoles pour la construction de nouveaux logements travaillaient seulement à Téhéran.

En vue de mettre en évidence l'importance du phénomène de l'exode rural en Iran, on peut considérer que le recensement de 1956, donne 75 % d'agriculteurs, alors que d'après P. Chahbandi (6) (en 1963, c'est-à-dire sept ans après) seulement 67 % de la population est représentée par les paysans.

Il semble intéressant, à cet égard, de donner quelques chiffres sur le processus du « gonflement » de deux villes de l'Iran, par exemple Meched et Téhéran.

En 1942, Meched avait 174.000 habitants, en 1955 sa population atteignait le chiffre de 210.000 habitants.

En ce qui concerne l'augmentation de la population de Téhéran, le graphique ci-dessous atteste le « gonflement « rapide de cette ville au cours des dernières années (7).

Dès lors, on ne s'étonne donc pas de voir, grâce au recensement de 1956, que dans la population d'Abadan, d'Ahvaz et de Téhéran, plus de 40 % se trouvent représentés par des émigrants (9).

Il faut pourtant faire quelques réserves quant à ces chiffres, car ils proviennent d'une classification des personnes selon le lieu de naissance et le lieu de résidence au moment du recensement.

Les mouvements qu'on peut en déduire sont ceux que l'on observe tout au long de la vie. En fait, les migrations réelles sont supérieures

(5) P. Chahbandi, 1965, p. 12.
(6) P. Chahbandi, 1965, p. 15.
(7) A. Nikohar, 1964, p. 10.
(8) C.-J. Chasteland, *op. cit.*, p. 155.

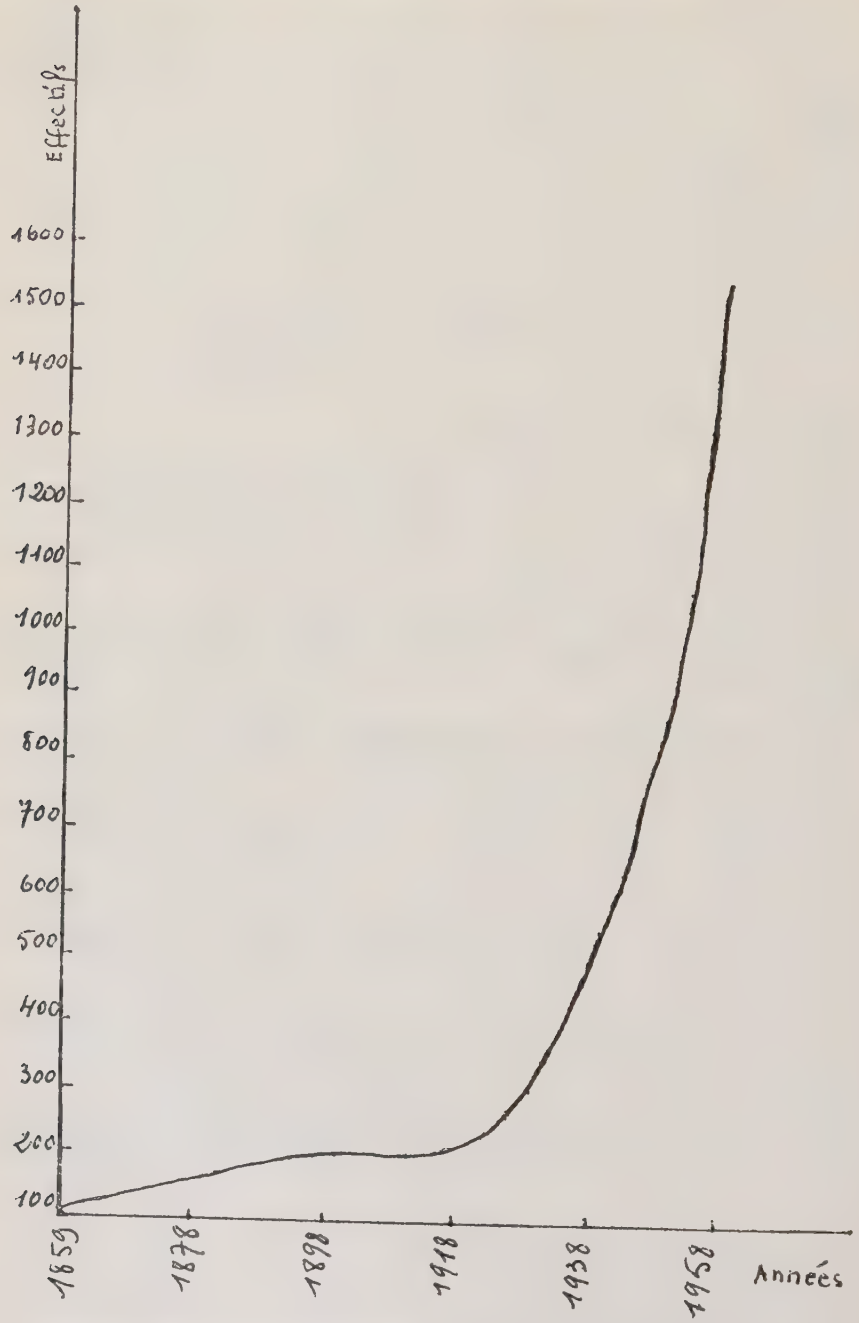

Accroissement de la population de Téhéran pour 1.000 *habitants.*

à ces mouvements qui ne tiennent compte que des migrations multiples au cours de l'existence (10).

Dans l'enquête que nous avons menée à Téhéran, on a pu voir que trois facteurs étroitement imbriqués, niveau des études, condition d'origine, distance entre pays d'origine et Téhéran, font que 81,7 % de la population masculine de l'échantillon sont d'origine provinciale (11).

Cette mobilité accrue de la population ébranle les traditions locales, et contribue à créer une autre ère dans la vie sociale.

On a essayé de mettre en relief dans quelle mesure la mobilité s'exerce et quelle forme la structure sociale tend à prendre dans les années à venir.

On a également donné un aperçu des mouvements migratoires qui s'introduisent dans ce milieu. Mais pour donner une vue plus générale des changements sociaux intervenus depuis quelques années, il faut mentionner également les réformes juridiques d'importance réalisées au cours de ces dernières années.

Parmi elles, il faut citer la réforme agraire qui fait éclater le féodalisme et d'autres transformations juridiques concernant la femme. Tous ces changements donnent un aspect nouveau au pays, et on peut étudier leur répercussion sur les différentes institutions.

Dans la suite, on tentera de suivre brièvement quelques modifications qu'apportent ces mouvements sur la situation familiale; ce

(10) Il faut penser que le départ massif des paysans vers les grands centres urbains a des répercussions sur tous les aspects de la vie et notamment celui de la « culture » et les traditions culturelles.

Nous avons plus haut signalé le danger que risque de courir la langue et la littérature du pays par l'invasion insolite des mots d'origine étrangère ; et ici, il convient de parler des risques auxquels est exposée la culture de notre pays et celle de tous les pays de même condition.

En effet, le rassemblement sans précédent des individus dans les espaces urbains restreints, et surtout leur enthousiasme pour adopter un mode de vie nouveau, et la mentalité de plus en plus répandue selon laquelle la vraie civilisation se trouve chez les maîtres de la technique moderne, portent des coups mortels aux manifestations culturelles si belles et si significatives du pays.

Il faut, nous semble-t-il, entreprendre des actions efficaces pour encourager les traditions locales, pour favoriser l'épanouissement de la culture du pays à travers les dispositions nouvelles, et enfin, il faut substituer à une psychologie de dépendance et d'imitation, une sagesse qui préconiserait l'authenticité et une personnalité libre et autonome.

(11) Il faut faire ici la même remarque que formulait A. Girard quant à Paris ; les immigrants une fois installés à Téhéran se marient et leurs enfants se considèrent d'origine téhéranienne ; si bien qu'un mouvement de ciseaux s'opère, et le nombre d'autochtones, minime en réalité, finit par être supérieur à celui des immigrants.

qui nous permettra de comprendre les changements des conceptions sur le choix du conjoint et la forme que va prendre ce dernier dans un proche avenir.

c) La famille, son éclatement et le sens de son évolution.

Par suite de la division du travail, et de la création d'autres institutions, les rôles de la famille ont éclaté.

C'est surtout l'école qui est en Iran le principal adversaire de la famille. Elle commence à assurer l'éducation et la socialisation des enfants; elle leur donne même de la nourriture, assume leur récréation, leur orientation, et s'occupe de leurs loisirs.

Cet éclatement des fonctions familiales entraîne des conséquences diverses. Il suscite des réactions psychologiques de la part des enfants. Le fait d'être nourri ailleurs qu'à la maison, et surtout par des repas faits par les autres, diminue le degré d'attachement enfants-parents. Bien d'autres activités familiales reculent également et favorisent cette diminution : les habits sont confectionnés ailleurs, il en est de même en ce qui concerne les jouets, etc.

L'activité productrice des individus se déplace vers l'extérieur. La famille dépend de plus en plus de la situation économique de la société. Le respect dû à l'âge se remplace par celui dû à l'argent. Le salariat se substitue à l'activité bénévole dans la famille, et même les travaux faits dans ces cadres exigent une rémunération.

La dispersion des membres de la famille dans l'espace et leur indépendance économique, et surtout l'éducation nouvelle reçue par les enfants, contribuent à susciter un climat de tension et de conflits entre les générations.

Section II

LE CHOIX DU CONJOINT ET LES TRANSFORMATIONS MODERNES

L'éclatement de la famille, l'appauvrissement des relations familiales (12), la dispersion des membres de la famille dans l'espace, enfin,

(12) Il faut insister sur le fait que si les relations familiales tendent à s'appauvrir et à être distendues dans notre pays (évolution qui s'amorce d'ailleurs dans tous les pays en voie de développement), elles ne sont pas pour autant rompues, mettant ainsi en cause « la famille ».

On remarque par exemple que les membres des familles urbaines envoient des cadeaux à la famille rurale, à l'occasion des événements religieux. Des visites

les conflits qui s'instaurent de plus en plus entre les générations (13), ont des répercussions notables sur tous les aspects de la vie sociale.

Il serait intéressant, par exemple, de mesurer l'importance que revêt la délinquance juvénile de nos jours et de la comparer avec ce qui se passait il y a 50 ans.

Il serait également intéressant de voir quels sont les groupements (14) qui se substituent à la famille du moment qu'elle cesse

réciproques entre parents des villes et ceux demeurés dans les villages s'instaurent et des signes très nets en témoignent :

— Il est intéressant, par exemple, à cet égard, de suivre « le gonflement » du groupe de parenté, au moment où les villageois viennent en ville pour vendre leurs produits.

— Il convient de rappeler également la prise en charge par la famille urbaine des enfants de la famille rurale.

— Enfin, d'autres indices tels que les conseils sollicités par les jeunes dans le domaine du travail ou du mariage, près de parents éloignés, expriment le fait que la famille n'est nullement remise en question, mais que les rapports nouveaux qui s'établissent de nos jours entre les membres de la famille ont un caractère nouveau : ils sont plus démocratiques et s'établissent dans un cadre familial plus restreint.

(13) On a pris l'habitude depuis quelques décennies d'évoquer de plus en plus le conflit entre les générations dans notre pays. On oublie trop souvent que ces contestations ont existé depuis toujours et ce qui marque l'époque moderne, c'est simplement l'ampleur de ces tensions.

Un regard rapide vers les traditions littéraires et artistiques témoigne de l'existence de ces conflits à toutes les époques. On voit par exemple Hafiz, célèbre poète iranien d'il y a plus de six siècles, exprimer les conflits de son époque dans les termes suivants :

Quel est ce trouble que je vois dans le monde
Le monde entier est plein de méchancetés et d'intrigues
Les filles sont en guerre contre leur mère
Les garçons veulent du mal à leur père

A la différence des sociétés africaines où, selon des ethnologues, des mécanismes tels que l'assassinat du père et le pillage de ses biens et la possession de ses femmes, entrent en jeu pour institutionnaliser ces conflits, notre société ne paraît pas avoir préconisé des règles précises pour les officialiser, ce qui ne les a jamais empêchés d'exister à un état latent : l'art et la littérature permettent d'en déceler l'ampleur.

(14) Des études minutieuses sur la nature, la fonction et la structure de ces groupements qui se multiplient dans les grandes villes s'imposent. A défaut de ces études, on peut formuler quelques remarques au sujet de ces groupements :

— Ils sont de nature fragile, ce qui montre l'état de transition dans lequel se trouve notre société.

— Contrairement au groupe familial qui reposait sur une hiérarchie répressive et autoritaire, les nouveaux groupements présentent un caractère démocratique et la participation y est volontaire.

Il est difficile de faire une classification systématique de ces groupements du fait même de leur instabilité ; cependant, par une généralisation grossière, nous pensons qu'on peut les classer sous deux rubriques :

1° Les groupements où les nouvelles formes d'associations tendent à être l'expres-

d'être le catalyseur d'un nombre assez grand d'individus (15).

Dans les pages qui suivent, on essaiera de démontrer l'incidence de ces changements sur le choix du conjoint et le mariage.

sion nouvelle des rapports sociaux anciens : les associations d'entraide entre les personnes de même origine géographique.

2° Les groupements constitués sur des modèles empruntés à l'extérieur et au sein desquels des rapports nouveaux s'instaurent : syndicats, clubs sportifs, récréatifs, etc.

L'étude de ces groupements nous paraît être d'autant plus nécessaire qu'elle peut mettre en évidence le recul des groupements mystiques ou ésotériques dont l'existence est incontestable, même dans l'état actuel de notre société.

(15) On a pu voir, au cours de ce bref exposé, les facteurs qui ont engendré la situation actuelle de la famille en Iran. On a pu également présenter au cours des pages qui précèdent, quelques caractéristiques de la famille dans l'ancienne France, ce qui permettait de voir à quel point des conditions juridico-économiques identiques donnaient naissance à des phénomènes semblables. Ici, après avoir montré la façon dont la famille iranienne a évolué et continue à évoluer, il est intéressant de présenter quelques données renseignant sur les étapes qu'a suivies la famille française pour arriver au stade actuel :

L'évolution de la famille française commence notamment à partir du XVIII[e] siècle. La pensée « philosophique » de ce siècle rejetait l'autorité de la religion et se révoltait contre tout arbitraire ; elle favorisait le respect de la personne humaine, et enfin bouleversait les idées morales de la société.

Selon Lames (Xavier), la pensée du XVIII[e] siècle entendait substituer « à l'ancienne conception religieuse arbitraire, et patriarcale, que dans l'ensemble les mœurs avaient encore une conception naturaliste, individualiste et contractuelle, à laquelle la législation révolutionnaire devait tenter de donner une forme juridique » [*op. cit.*, p. 34].

Cette évolution était rapide, mais ce qui lui donnait encore plus de force et de rigueur, c'était la Révolution. G. Desmottes donne encore plus d'importance aux forces révolutionnaires dans ces changements :

« On a coutume, dit-il, de dire que la famille est davantage le produit de l'évolution des mœurs qu'elle n'est le fruit de l'influence des réglementations légales. L'étude des lois révolutionnaires en apporte la démonstration. Les législateurs de la Révolution ne se sont guère inspirés des mœurs traditionnelles. Ils ont voulu réaliser, d'un jour à l'autre, les aspirations des « philosophes » et l'idéal individualiste qui se dégageait à leurs yeux du bouleversement des idées issu du mouvement de 1789 » (G. Desmottes, 1954).

Les transformations commencées au XVIII[e] siècle, ont trouvé un rythme beaucoup plus accéléré au XX[e] siècle. Au cours de ce siècle, la première guerre mondiale précipite l'évolution, « la femme gagne sa place à l'usine, à des postes de commandement. Les filles poursuivent leur émancipation et dans la frénésie des bals de l'après-guerre, deviennent courantes les fiançailles bourgeoises dont les parents ne sont pas encore au courant » (A. Sauvy, *op. cit.*, p. 81).

En Europe, selon Raymon Charles, le besoin croissant de l'intimité et le désir de ségrégation des conditions sociales a instauré le seul à seul conjugal (*op. cit.*, p. 924). Dans ces pays l'allongement de la scolarité, la revalorisation de la personne humaine, et surtout la diminution de la puissance paternelle, ont entraîné la défaillance de la famille étendue.

a) L'évolution des circonstances de rencontre entre les jeunes.

Les phénomènes de la mobilité sociale et surtout géographique, le développement de l'instruction moderne, dont ce travail montrait le progrès rapide depuis quelques années, l'indépendance économique de la jeunesse, et notamment leur rassemblement de plus en plus intense dans les espaces urbains, amènent les jeunes gens à remettre en question l'emprise absolue des parents dans le domaine matrimonial.

A Meched comme à Téhéran, on remarque un nombre croissant des jeunes qui réclament une liberté plus grande dans le choix des conjoints; on assiste donc au bouleversement des mécanismes anciens qui présidaient au choix du conjoint dans ce milieu.

Pour mieux saisir les mouvements nouveaux, les recommandations de la législation à l'égard du mariage, peut être un indice assez intéressant (16).

L'article 1403 du Code civil iranien précise que le mariage des filles de moins de 18 ans est considéré comme inexistant sans l'autorisation des parents. Quand une fille dont l'âge est supérieur à 18 ans, demande à épouser un garçon, l'autorisation de son père ou de son grand-père est nécessaire. Au cas où le père ou le grand-père s'oppose au mariage, la fille peut les informer par acte de sommation notarié du mariage projeté.

Elle doit en outre présenter des précisions concernant les conditions de son mariage et le montant du mahr.

A l'expiration du délai de 15 jours à partir de cette sommation, la fille est en droit de réaliser son mariage.

On peut considérer cette disposition légale, comme un signe d'évolution de la conscience collective à l'égard de la latitude des jeunes gens dans le mariage.

Il convient de chercher également d'autres traits attestant cette évolution dans les livres qui ont traité de ce sujet :

« Le mariage arrangé par les parents, remarque M. Vazirnia (17), est de moins en moins fréquent, tandis que le mariage décidé par les jeunes gens eux-mêmes se généralise. »

(16) Il est intéressant d'établir une comparaison entre les dispositions légales sur le mariage des jeunes et l'évolution de cet appareil juridique après la Révolution et la situation actuelle de notre pays. Dès que l'enfant atteint 21 ans, l'âge de sa majorité, la puissance des parents cesse en France. La loi de 1789 affirme que la puissance paternelle a disparu ; « et il ne reste qu'un devoir de protection des parents à l'égard des enfants » (G. Desmottes, *op. cit.*, p. 57).

Les lois de 1890 et 1933 suppriment même l'obligation du consentement des parents pour le mariage des enfants majeurs ; en ce qui concerne les enfants mineurs, une loi de 1957 permet à la mère de donner son consentement quand le père refuse.

(17) 1963, p. 31.

On peut résumer ainsi les changements notables survenus dans ce domaine depuis quelques décennies :

— Les circonstances du choix du conjoint se diversifient. Les bancs de l'université, le bureau du travail, les lieux de loisir, deviennent de plus en plus les circonstances de rencontre entre les jeunes.

— Une diminution numérique considérable des mariages provoqués par la recherche intentionnelle des parents, s'effectuent au bénéfice des circonstances suivantes :

1. — La présentation par un tiers, prend peu à peu une place intéressante parmi les circonstances de rencontre (18) (elle est inexistante pour ainsi dire à Meched et représente 15 % de circonstances à Téhéran).

2. — L'ensemble des situations qu'on a classées sous la rubrique de « circonstances fortuites » prennent de plus en plus d'importance (38 % de l'ensemble des rencontres à Meched). Ces circonstances ne permettent pas aux jeunes d'établir des relations poussées. L'importance que les personnes ayant vu leur conjoint dans ces circonstances attachent à l'apparence physique, témoigne de l'absence de tout contact entre eux. De même, la durée moins longue qui sépare la rencontre du mariage atteste ce manque de relations poussées entre les jeunes. En définitive, il faut dire que les conjoints dans ces circonstances se sont plutôt vus que connus (19).

On voit que des situations de rencontre de ce genre sont bien plus adaptées à l'atmosphère culturelle de notre pays à l'état actuel.

(18) Il y a lieu de rappeler l'ampleur de l'émancipation féminine, telle qu'on l'a vue, sur le plan économique et scolaire, avec l'importance de ce type de rencontre.

(19) Les résultats qu'a obtenus un chercheur iranien (Mostaghim) par un échantillon portant sur 140 Téhéraniens à qui il demande comment ils expriment leur amour, sont les suivants :

	Par correspondance	Oralement	Par gestes	Sans réponse
Garçons 85.....	15,2	55,5	23,5	5,8
Filles 55.....	7,2	34,5	41,8	16,3

De tels résultats chiffrés peuvent, à notre sens, difficilement rendre compte d'un phénomène d'ordre plutôt qualitatif. Il faut d'abord choisir un échantillon représentatif, et ensuite pousser plus loin l'analyse pour savoir de quelle manière le sentiment d'amour a été exprimé, dans quelle circonstance la connaissance a eu lieu, et jusqu'à quel point les relations ont été poussées.

D'un autre côté, ce sont les signes timides d'une évolution qui annoncent l'avènement d'une ère nouvelle dans les circonstances qui peuvent donner lieu au mariage des jeunes gens.

— Les cérémonies organisées dans le cadre des sociétés ou de l'université, trouvent de plus en plus leur place dans le volume global des circonstances de rencontre entre les jeunes.

Indépendamment de l'augmentation numérique de ces fêtes ou de ces cérémonies, une évolution interne se produit qui leur donnera de nouvelles formes. Si aujourd'hui, comme on l'a remarqué, les fêtes nationales donnent lieu à des réunions diverses où les sexes se trouvent discriminés, dans les années qui viennent ces cérémonies tendront à tolérer de plus en plus le rapprochement entre les jeunes et du même coup à être l'occasion de rencontre entre les effectifs des deux sexes.

L'esprit dans lequel ces cérémonies sont organisées est appelé à se modifier fondamentalement. On commence à penser de plus en plus en termes particuliers d'individu. Les institutions sociales cessent d'être uniquement respectées pour une cause sociale, mais elles commencent à être de plus en plus conçues pour être bénéfiques aux individus et à leur bonheur.

C'est un changement notable qui s'amorce et qui entraîne des conséquences importantes dans tous les aspects de la vie sociale. On peut repérer les changements des institutions par l'intermédiaire du critère de l'individualisme naissant. Le mariage parmi les autres phénomènes sociaux, cesse d'être un instrument de la solution dans les conflits entre groupes; mais il s'emploie à assurer le bonheur des intéressés.

Indépendamment de la révision des esprits dans lesquels les institutions anciennes sont conçues, d'autres institutions sont en cours d'élaboration, pour rapprocher les jeunes gens et les jeunes filles.

Jusqu'ici les barrières entre les deux sexes ont été très lourdes, la ségrégation renforcée par la religion a sévi partout, la marge de liberté des individus a été très limitée par suite du nombre considérable d'interdits; en un mot, tous les mécanismes sociaux se sont opérés de telle sorte qu'ils ont permis le fonctionnement du système matrimonial que nous avons décrit.

De nos jours, avec l'émancipation des femmes, leur scolarisation, et enfin avec les autres changements de structure mentionnés ci-dessus, des contradictions apparaissent entre la séparation stricte des sexes d'une part, et d'autre part leurs études communes, leurs loisirs communs et leur travail analogue.

C'est dans ce domaine qu'on peut saisir le retard des esprits sur l'évolution technique. On a tendance à penser que l'évolution des circonstances de rencontre entre les jeunes dans ce milieu, va dans le sens de la situation actuelle en Occident; mais, il ne faut pas oublier que d'autres traits apparaissent qui sont caractéristiques de la société iranienne (20).

Si le bal est la circonstance la plus importante pour permettre aux jeunes de se connaître en Occident, dans notre pays, les structures mentales et religieuses sont telles qu'il est presque impossible à cette institution de trouver un terrain favorable pour son développement. On n'oublie pas la phrase de la femme méchedienne qui conseillait à son fils de « ne pas se marier avec une fille qu'on pourrait trouver sur une piste de danse ! » La mentalité collective est foncièrement contre la danse et dans la langue ce mot évoque « légèreté » et « débauche ».

En ce qui concerne le contact entre les jeunes, il serait absurde, nous semble-t-il, de penser qu'un jour cette société permettra des relations aussi développées qu'en Occident. Les impératifs religieux, traditionnels, voire climatiques, freinent les mouvements de l'évolution sur ce plan.

Par suite de la transformation profonde et irrésistible qui s'impose, le rôle des parents se réduit de plus en plus. Les marieuses professionnelles sont en train de disparaître ou ont déjà disparu. Les procédés selon lesquels les « grands » de la famille se mettent en quête d'une épouse pour leur garçon, seront dans quelques décennies des souvenirs de jeunesse. Mais il nous semble que la famille ou du moins les parents, garderont un degré de maîtrise plus grand que ceux de l'Occident. De nombreux indices renforcent cette hypothèse :

(20) On observe que notre souci essentiel au cours de cette partie du travail, qui a trait à l'évolution des institutions en Iran, est de dégager les traits qui donnent aux phénomènes du choix du conjoint en Iran leur spécificité propre. C'est parce que, selon nous, chaque fait social trouve une signification différente selon la nature du contexte général de la société où il s'inscrit.

Il se passe en matière de phénomènes sociaux, ce qui se produit en matière de phénomènes psychiques. De même qu'un individu ne peut jamais s'identifier à autrui, de même une société ne sera jamais parfaitement identique à une autre. Cette observation qui peut paraître banale et relever du sens commun revêt pourtant quelque intérêt pour notre société et les autres qui se trouvent dans une situation analogue. Elle nous incite à repenser la structure de nos institutions et les adapter aux exigences de la vie moderne mais elle nous met en garde contre « une pâle imitation » de ce qui se passe dans les milieux dits « civilisés ».

Il faut admettre que nos institutions ne progressent que lorsqu'elles gardent un caractère authentique, tout en s'inspirant des courants modernes de la société.

Les données des enquêtes, aussi bien à Téhéran qu'à Meched, montrent que, dans une immense majorité, la faveur des parents accompagne nécessairement le mariage de leurs enfants.

Presque toujours, les jeunes mariés estiment qu'il faut solliciter l'intervention des parents dans le processus du choix du conjoint; et ce qui est revendiqué ne revêt nullement un caractère de révolte. Toute une tradition religieuse, culturelle, fait des parents un instrument de bonheur ou de sauvetage. Dans les chants de l'école, dans les traditions coraniques, on exalte la vénération des parents.

Les mots employés dans la langue, les expressions courantes, peuvent être révélateurs de ce respect profond dont on a l'habitude d'entourer les parents.

Un dicton iranien d'origine religieuse dit ceci :

> « l'introduction des enfants dans le paradis est conditionnée par « l'acquiescement des parents ».

Ce sont en effet, autant de points qui attestent le particularisme local et vont à l'encontre de la théorie de l'évolution unilinéaire des systèmes d'idées et d'institutions.

Indépendamment des changements de circonstances de rencontre entre les jeunes, et de la liberté croissante dont ils bénéficient, des signes intéressants montrent également un autre domaine, où la liberté des jeunes s'affirme.

On pense notamment aux formalités qui accompagnent le mariage. Ces formalités, nombreuses d'une part, onéreuses de l'autre, subissent des modifications à leur tour. Il est difficile de tracer une même ligne d'évolution pour tous ces procédés, étant donné leur diversité, et le degré inégal de leur mouvement.

Toutefois, on peut tenter de dégager quelques caractères généraux de l'évolution qui s'amorce sur ce plan :

— Les formalités du mariage vont vers l'allègement, on tend de plus en plus à atténuer le caractère coûteux des cérémonies du mariage ou des fiançailles (21).

— Diversification des cérémonies :

On peut établir un rapport de proportionnalité inverse entre le degré de l'autorité parentale et l'uniformité des formalités accompagnant les rites de passage dans la vie des individus. On assiste de plus en plus à un processus d'individualisation de ces procédures.

(21) Le cas du mahr est une exception : la persistance de cette institution paraît être due au fait qu'il n'est pas immédiatement payable ; et même son paiement dépendra des événements ultérieurs : on connaît le cas des hommes qui ont malmené leur femme à tel point qu'elle a renoncé à son mahr pour obtenir le divorce.

— Les cérémonies célébrant le mariage ou les fiançailles perdent de plus en plus leur caractère religieux, pour se présenter sous forme d'une réunion d'amis intimes et des membres proches de la famille. On voit donc que dans ce domaine, les formalités du mariage ne font que suivre le mouvement de sécularisation ou de désacralisation des institutions, y compris du mariage.

Il faut préciser que la simplification des procédures n'implique nullement leur suppression. Par contre, à la lecture des réponses émises on a le sentiment que le public manifeste un attachement certain au maintien des manifestations qui ont une valeur symbolique et officialisent les rapports nouveaux entre deux personnes.

Telle est l'analyse qu'on peut fait à travers les matériaux dont on dispose en matière de l'évolution des circonstances présidant à la rencontre des jeunes et des cérémonies qui accompagnent leur mariage.

Si la modalité du choix varie sensiblement et que l'on commence d'une part à connaître son partenaire avant le mariage, et que d'autre part, la façon dont on fait connaissance du futur subit des modifications profondes, il n'en reste pas moins que les changements intervenus dans le domaine social, culturel, religieux, et même morphologique et géographique, provoquent des transformations dans la conception qu'on a du choix du conjoint.

Au processus d'urbanisation rapide, s'ajoutent des signes timides d'une égalité des conditions entre les sexes, d'une participation des femmes dans la vie sociale et notamment sur le plan de l'éducation. Ces changements augmente le nombre de personnes parmi lesquelles on peut opérer son choix.

On peut se demander dans quelle mesure les conjoints se ressembleront dans les années qui viennent. Et, si la similitude des caractéristiques sociales ou caractérielles cessent d'être la règle générale pour provoquer l'affinité et le mariage, quelles sont les règles qui présideront au choix du conjoint dans un proche avenir.

On parlera successivement dans les lignes qui suivent de l'évolution de l'homogamie géographique, physique et socio-culturelle.

b) L'évolution de la distance séparant les conjoints.

— L'évolution de l'homogamie au point de vue géographique : on a vu que des traits significatifs traduisaient l'apparition d'une nouvelle conception dans les institutions. On commence de plus en plus à tenir compte de la dimension humaine des manifestations sociales; et du même coup, l'homme et son bonheur préoccupe toujours davantage l'esprit des dirigeants sociaux et culturels. Le choix du conjoint en tant que phénomène psycho-sociologique n'échappe pas à ces cou-

rants nouveaux qui soufflent à travers le pays et qui provoquent des transformations notables dans tous les domaines sociaux. On a tendance à parler de la démocratisation du choix du conjoint (22). On se demande jusqu'à quel point parallèlement à ce mouvement, l'homme a pu se libérer de l'emprise du milieu physique.

Par suite de la mobilité croissante de la population dont l'origine et l'ampleur ont été observées plus haut, et de l'humanisation accrue de l'espace, on peut dire que l'homogamie géographique tend à enre-

(22) L'évolution du mariage, sous cet aspect, entraîne nécessairement des conséquences notables sur les autres faits relatifs au mariage. En effet, dans un système où la sélection matrimoniale s'opérait sinon par l'initiative des parents, du moins sous leur surveillance stricte, le jeune couple ainsi constitué se trouvait placé dans une situation assez particulière : l'amour entre les deux conjoints faisait défaut au début de la vie commune. La similitude des goûts n'avait jamais été prise en considération. Aucun examen attentif de la particularité des deux partenaires sur le plan caractériel n'avait été fait au préalable. Deux personnes commençaient ensemble leur vie alors qu'elles étaient appareillées plus ou moins du point de vue des considérations socio-culturelles ; par contre, d'autres mécanismes apparaissaient pour assurer l'harmonie du couple et partant sa continuité.

— La supériorité absolue et incontestée de l'homme lui donnait droit de trancher les litiges.

— La protection par les vieux dont était entouré le jeune ménage barrait le chemin à toute éventualité susceptible de causer la séparation des corps.

— L'absence de tout contact entre la femme et le monde extérieur et surtout ses préoccupations ménagères et maternelles, ne lui permettaient pas de réclamer un peu plus d'indépendance, ou une personnalité accrue.

Par contre, de nos jours, l'individualisation croissante du mariage et l'indépendance du couple, changent fondamentalement la vie conjugale. Les conditions mentionnées ne sont réunies que partiellement. D'une part, la protection des parents est moins décisive, la suprématie masculine est de plus en plus contestée ; d'autre part, le choix du conjoint ne s'opère pas en pleine liberté, d'où le décalage de personnalité de ceux qui vont s'unir par le mariage.

La libéralisation des individus de la tutelle parentale engage leur responasbilité, mais dans un milieu où ils n'ont pas reçu l'éducation convenable pour assumer cette responasbilité ; où les ensembles sociaux y compris la famille, perdent leur structure ancienne et cherchent à se restructurer et à trouver un nouvel équilibre toujours précaire d'ailleurs, les individus se trouvent plutôt dans un état d'alternance. Il faut dire que la jeunesse de notre pays, comme celle de tous les pays où les changements totaux et radicaux ont bouleversé l'ordre ancien est égarée. Si cette analyse est exacte, il faut tenir compte désormais de l'augmentation du taux du divorce dans notre pays. L'instabilité du mariage est le phénomène dont parlait P. Mercier dans son cours sur les changements sociaux en Afrique. Des études minutieuses sur le divorce et son évolution s'imposent ; mais, dans ces études, il importe de considérer plusieurs points — la comparaison entre l'état ancien de divorce et sa situation actuelle, se trouve faussée par le fait que le divorce était auparavant une affaire privée, et réglée entre les deux groupes de parents, non pas par l'intermédiaire de l'administration ; d'où l'absence de toute donnée quantitative à son sujet, pour les périodes anciennes. Il nous semble qu'on peut évaluer les tendances de ce phénomène en s'adressant aux registres des prêtres qui ont été, selon la tradition religieuse, depuis toujours les arbitres du divorce.

gistrer une baisse sensible; et cette baisse va en augmentant au cours des années à venir. Car toutes les couches qui sont en pleine expansion, manifestent un taux d'homochtonie moins élevé :

Les groupes plus favorisés sur le plan social sont moins homochtones que les autres (à Meched, trois quarts des ménages paysans sont constitués par deux partenaires nés dans le même arrondissement contre deux tiers chez les ouvriers, moins de deux neuvième chez les commerçants et artistes, et cette proportion tombait à deux sur quinze chez les employés et à deux sur dix-sept sur les cadres supérieurs). L'homogamie géographique décroît à mesure qu'on atteint les groupes plus favorisés sur le plan culturel (à Téhéran, 1/7e d'analphabètes se marient avec une fille du même arrondissement contre 1/8e de ceux qui ont fait des études secondaires). Enfin, l'homochtonie diminue à mesure qu'on atteint les couches les plus jeunes. Tous ces indices attestent le fait, partout connu, que la distance géographique séparant les conjoints, tend à augmenter progressivement.

Toutefois l'évolution de ce phénomène en Iran présente, à notre sens, quelques caractéristiques :

— Elle se fait très rapidement chez les couches socialement élevées, alors que son rythme est très lent chez des groupes moins favorisés (23) (si en France 53 % des cultivateurs s'unissent à une personne née dans leur arrondissement d'origine, contre 41 % chez les cadres supérieurs et professions libérales, en Iran ces proportions s'établissent respectivement à 2/9e et 2/17e dans les deux groupes).

— Cette évolution tend à accentuer notamment l'intervalle entre les villes et les campagnes (24). Une étude spécifique sur l'homochtonie

(23) Le décalage croissant entre les groupes sociaux est un élément capital qui se dégage d'une manière particulièrement nette de l'ensemble des données de cette étude. On assiste de plus en plus à la constitution d'un groupe moderne, vivant dans les centres urbains et bénéficiant des avantages de la culture moderne, de la technique et du confort occidental. On a vu précédemment que par suite de la liaison étroite entre l'appartenance sociale et la poursuite des études, ce groupe parvient à briguer des postes importants dans le domaine social. On a vu également que c'était ce groupe qui avait pris conscience des méthodes contraceptives et sa culture moderne lui permettait de dissocier les impératifs religieux des phénomènes de procréation. Cette situation doit inciter l'Etat à intervenir de plus en plus pour une répartition plus équitable de chances de réussites sociales.

(24) Il importe de suivre la croissance des villes au dépend des campagnes. L'expansion des moyens modernes de l'existence, l'introduction de plus en plus massive des instruments de confort, et notamment la possibilité de trouver de meilleures conditions de travail, attirent la population et permettent à Téhéran d'être après Damas, capitale de la Syrie, la ville la plus peuplée du Moyen-Orient.

On n'ignore pas les effets d'une telle concentration et le décalage qu'elle entraîne entre les petites villes et surtout les villages et la capitale.

Il faut notamment penser que ce sont les personnes jeunes et dynamiques qui, en général, quittent leur petite patrie pour aller à la capitale ; une politique de réaménagement du territoire s'impose.

chez les ruraux, pourrait rendre compte des isolats géographiques dans les zones rurales.

— Le mariage entre les personnes de nationalité différente ne trouve que difficilement un terrain favorable pour son développement (à Meched tous les conjoints étaient iraniens et à Téhéran, seulement un pour cent des couples étaient constitués par deux partenaires originaires de différents pays. Ce genre de mariage se heurte à des obstacles d'ordre socio-culturel d'une part et géographique d'autre part).

Au point de vue matériel, il convient de considérer que la situation démographique et économique de l'Iran, ne lui permet pas d'être un pays d'immigration ou d'émigration.

Au point de vue culturel, ainsi qu'on l'a vu précédemment, l'islamisme, à la différence du catholicisme, ne favorise pas de telles unions; et ce sont surtout les mariages interdépartementaux qui se trouvent favorisés.

Ces remarques expliquent le taux élevé de consanguinité et notamment sa variation selon les régions. La diversité du mode de vie, le degré du changement inégal des régions, font que chaque région selon le degré d'ouverture qui la caractérise, et notamment suivant la prépondérance plus ou moins marquée de la religion islamique, constitue un taux variable de consanguinité.

Bien qu'il soit aisé de prévoir le déclin plus ou moins rapide de mariages consanguins, on peut dire que cette diminution dépend pour une grande part de l'évolution de l'isolat; et comme il est impossible de parler de l'éclatement de l'isolat dans les zones rurales et notamment chez les tribus, on doit s'attendre à ce qu'une proportion considérable de mariages en Iran soit encore représentée par les mariages consanguins, ainsi qu'en témoignaient les conclusions de l'enquête conduite à Téhéran.

L'évolution de la différence d'âge entre les conjoints : on a considéré le décalage d'âge des conjoints comme un des points qui caractérise le choix du conjoint dans la population sondée. Or, il faut ajouter que cet écart tend à décroître plus ou moins rapidement.

— La distribution par âge du mariage des maris témoigne du déclin de cette habitude matrimoniale.

— Par ailleurs, le rapprochement des proportions de mariages où le décalage d'âge est inférieur à quatre ans, depuis six ans, montre qu'elles ne cessent d'augmenter (8,8 % en 1961 contre 13,3 % en 1963).

Mais l'indice le plus intéressant qui exprime le sens et le rythme de cette évolution, c'est l'opinion émise par les sujets à cet égard.

On voit, grâce à ces attitudes, que des normes nouvelles sont en train de s'établir. La conscience collective commence à réprouver un

intervalle d'âge dépassant 10 ans entre les conjoints. On admet de plus en plus que le décalage d'âge s'étend de quatre à six ans (58 % des méchédiens étaient de cette opinion).

On voit que l'évolution de cet aspect du choix du conjoint en Iran va dans le sens de la situation actuelle de la France et d'autres pays occidentaux.

L'EVOLUTION DE L'HOMOGAMIE AU POINT DE VUE SOCIO-CULTUREL

Des tendances vers une situation analogue à celle de l'Occident se rencontrent également dans le domaine de la distance socio-culturelle entre les conjoints.

Tous les indices, la tendance observée dans les groupes en expansion, la répartition des individus selon l'âge, la différence entre Téhéran et Meched, témoignent de l'ouverture des groupes sociaux.

On peut résumer ainsi les changements survenus à ce sujet :

— On remarque de plus en plus que la notion de groupe socio-professionnel subit des modifications.

Par suite de la naissance de nouveaux groupes sociaux sur l'échelle économique, et notamment sur la place qu'ils occupent dans le circuit de la production, on attache de moins en moins d'importance à une échelle de valeur fondée sur le prestige, l'honneur, au bénéfice de la situation matérielle des individus.

En outre, les groupements anciens fondés sur la notion familiale et la hiérarchie de la généalogie (25) s'effondrent pour faire place à des groupes rassemblant des individus de même niveau économique et bénéficant d'un même statut juridique. Par conséquent, les considérations d'ordre généalogiques auront moins de chances d'intervenir dans les mariages des jeunes gens.

— La ressemblance des individus sur le plan du niveau des études tend de plus en plus à remplacer leur homogénéité dans leur niveau socio-économique.

On remarque donc qu'une double transformation est en cours :

D'une part, les groupes anciens font place à de nouveaux groupements.

(25) Une des caractéristiques de l'époque actuelle dans les pays en voie de développement, est incontestablement le discrédit dans lequel tombe l'échelle généalogique. Les répercussions de cette transformation radicale sont nombreuses :

— L'individu se sent responsable de sa destinée, parce qu'il doit se donner lui-même un statut et un rôle ;

— Les relations sociales subissent, de ce fait, des modifications notables : on s'achemine peu à peu vers des sociétés de masse où les relations personnelles et totales s'effacent pour faire place à des relations fonctionnelles et fragmentaires.

D'autre part, on assiste à un brassage accru des groupes sur le plan professionnel.

Indépendamment de ces changements, on peut penser que la société est faite de telle manière que le mariage ne pourra jamais s'effectuer au hasard.

Les notions de « mésalliance », de « beau mariage », seront toujours présentes dans la conscience collective; et le mariage conservera toujours sa vocation pour distribuer et contrôler les chances de promotion sociale.

Si, hier, les individus se définissaient à cet égard par leur généalogie, aujourd'hui, ils doivent s'appuyer plutôt sur leurs mérites personnels pour acquérir un statut convenable sur le plan professionnel et matrimonial.

On peut penser que le choix du conjoint est trop important dans la société pour qu'il s'opère indépendamment de l'intervention des mécanismes sociaux.

Vu et permis d'imprimer,
le 28 novembre 1967.

Le Doyen de la Faculté des Lettres
et Sciences Humaines
de l'Université de Paris (Sorbonne) :

MARCEL DURRY.

Bibliographie

1. Achofteh (A.) : *Quelques aspects économiques et sociaux du développement industriel en Iran.* Thèse d'Université, dactylographiée, Paris, 1964.
2. Albou (P.) : « Le mariage mixte. Approche psycho-sociologique. » *Annales Juridiques, Politiques, Economiques et Sociales,* publiées par la Revue Algérienne, 1957, 1, pp. 3-40.
3. Amani (M.) : *Analyse sociologique du recensement iranien de 1956.* Thèse d'Université, dactylographiée, Paris, 1963.
4. Annuaire statistique de la Ville de Paris et des communes suburbaines de la Seine. *Année 1960.* Paris, Imprimerie Municipale, Hôtel de Ville, 1962.
5. Ariès (P.) : *Histoire des populations françaises et de leurs attitudes devant la vie depuis le XVIII^e siècle.* Paris, édition Self, 1948.
6. Baber (R.) : « A study of 325 mixed marriages ». *American Sociological Review,* 1937, 2, pp. 705-716.
7. Bahman-Beigui (M.) : *Les coutumes des tribus de Fars.* Téhéran,. Monammadi, 1924 (en persan).
8. Balandier (G.) : *Anthropologie sociale.* Cours fait à la Sorbonne, 1965-1966.
9. Bamister (K.), Roble (J.), Lyons (A.) et divers : *Problèmes du mariage.* Traduit par Guthmann, Paris, P.U.F., 1959.
10. Baradaran Rafii (A. M.) : *Les attitudes des adolescents iraniens devant la sexualité.* Thèse d'Université, dactylographiée, Paris 1966.
11. Bastide (H.) : « Le mariage dans la société française contemporaine ». *Le Concours Médical,* 8, 1965, pp. 1308-1312.
12. Bayton (J. A.) : « The racial stereotypes of Negro College students ». *Journal of Abnormal and Social Psychology,* 1941, 36, pp. 36-97.
13. Behnam (Dj.) : *Strnucture et mouvements de la population iranienne.* Institut d'Etudes et de Recherches Sociales de l'Université de Téhéran, 1962.
14. Berent (J.) : « Relationship between family sizes of two successive generations ». *The Milbank Memorial Fund Quarterly,* 1953, 31, pp. 39-50.
15. Berent (J.) : « Social mobility and marriage : a study of trends in England and Wales ». *Social Mobility in Britain,* éd. D. Glass, London, Routledge and Kejan, 1954, 8, pp. 321-338.
16. Bernard (J.) : « Factors in the distribution of success in marriage ». *American Journal of Sociology,* 1934, 40, p. 58.

17. Bertillon (J.) : *Des recensements de la population, de la nuptialité, de la natalité et de la mortalité à Paris pendant le XIX^e siècle et les époques antérieures.* Paris, Imprimerie Municipale, 1907.

18. Bertillon (J.) : *Statistique humaine de la France.* Paris, Librairie Gerner, (s. d.).

19. Bossard (J. H. S.) : « Residential popinquity as a factor in marriage selection ». *American Journal of Sociology,* 1932, 32, pp. 219-224.

20. Bossard (J. H. S.) et Boll (E. S.) : *One marriage two faiths ; Guidance of interfaith marriage,* New York, The Ronald Press C°, 1957.

21. Bourgeois (J.) : « Le mariage, coutume saisonnière ». *Population,* 1946, 4, pp. 623-642.

22. Bowerman (C. E.) : « Assortative mating by previous marital status ». *American Sociological Review,* 1937, 2, pp. 705-716.

23 Bressard (M.) : « Mobilité sociale et dimension de la famille ». *Population,* 1950, 3, pp. 533-566.

24. Buchanan (W.) : « Stéréotypes et tensions que révèle le sondage international organisé par l'U.N.E.S.C.O. ». *Bulletin International de Sciences Sociales,* 1951, 3, pp. 556-570.

25. Bulletin de recensement de 1956 en Iran, 2^e volume, préparé par le Ministère de l'Etat Civil, Téhéran, 1956.

26. Bulletin de statistique, publié par l'Institut National de Statistique (Belgique), 1956, 5.

27. Burgess (E. W.), Cottrel (L. J.) : *Predicting success or failure in marriage,* New York, Prentice Hall, 1939.

28. Burgess (E. W.), Locke (H. J.) : *The family, New York,* American Book Company, 1953 (2^e édition).

29. Burgess (E. W.), Wallin (P. W.) : « Personal appearance and neuroticism as related to age of marriage ». *Human Biology,* 1944, 16, pp. 15-22.

30. Burgess (E. W.), Wallin (P. W.) : « Homogamy in social characteristics ». *American Journal of Sociology,* 1943, 49, pp. 109-124.
Engagement and marriage, Philadelphie, J. P. Lippincott, 1953.

31. Castro (J.) : *Géographie de la faim.* Paris, Editions ouvrières, Economie et Humanisme (s. d.).

32. Centers (R.) : « Martial selection and occupational strata ». *American Journal* of Sociology, 1949, 34, pp. 530-535.

33. Chabandi (P.) : *Emigration des paysans iraniens et des tribus agricoles vers les grandes villes à l'époque contemporaine en Iran.* Thèse d'Université, dactylographiée, Paris, 1965.

34. Chasteland (J. C.), Pressat (R.) : « La nuptialité des générations françaises depuis un siècle ». *Population,* 1962, 2, pp. 215-240.

35. Chasteland (J. C.) : *La population de l'Iran ; perspectives d'évolution, 1956-1986.* Téhéran, l'I.E.R.S., 1967.

36. Chatila (K.) : *Le mariage chez les musulmans en Syrie.* Thèse d'Université, Les Presses Modernes, Paris, 1933.

37. Cheng (C. K.), Yamamura (D. S.) : « Interracial marriage and divorce in Hawaï ». *Social Forces,* 1959, 1, pp. 71-77.

38. Clarke (A. C.) : « An examination of the operation of residential propinquity as a factor in mate selection ». *American sociological Review,* 1952, 17, pp. 17-22.

39. D'Allemagne (H.) : *Du Khorassan au pays de Bakhtiaris,* Paris, Hachette, 1907.

40. Dahlberg (G.) : *Mathematical methods for population genetics*, New York, Karger, 1947.

41. Daric (J.) : *L'activité professionnelle des femmes en France*, Paris ,P.U.F., 1947.

42. Darlington (C. D.) : « Cousin marriage and population structure ». *Eugenics Review*, 1967, 53, pp. 139-144.

43. Davis (K.) : « Intermarriage in caste societies ». *American Anthropologist*, 1940, 43, pp. 370-395.

44. Desmottes (G.) : « De la législation révolutionnaire au Code Civil ». *Renouveau des Idées sur la Famille*, Paris, P.U.F., 1954 (n° 18, Travaux et Documents de l'I.N.E.D.), pp. 50-59.

45. Duplessis (G.) : *Les mariages en France*. Paris, Librairie Armand Colin, 1954.

46. Durkheim (E.) : *Les règles de la méthode*. Paris, Alcan, 1927.

47. Durkheim (E.) : *Le suicide, étude sociologique*. Paris, P.U.F., 1960.

48. Dykstra (W.) : « Problems of a religiously pluralistic society ». *Sociology and social Research*, 1961, 4, pp. 401-406.

49. Etudes et conjonctures, Revue mensuelle de l'I.N.E.D., 1967.

50. Ferembach (D.) : « Quelques facteurs de la formation et du développement d'un isolat ». *Population*, 1961, 1, pp. 32-40.

51. La Française et l'amour, une enquête de l'Institut Français d'Opinion Publique, présentée par J. Rémy et R. Woog, Paris, Laffont, 1960.

52. Frazer (G.) : *Le rameau d'or*. Traduit par Lady Frazer. Paris, Librairie Orientaliste Paul Genthner, 1927.

53. Girard (A.) : « Situation de la famille française contemporaine ». *Economie et Humanisme*, 1957, 16, 1er trimestre, pp. 2-49.

54. Girard (A.) : *Le choix du conjoint*, une enquête psycho-sociologique en France, Paris, P.U.F., 1964 (Cahier n° 44, Travaux et Documents de l'I.N.E.D.)

55. Glick (P. C.) et Landau (E.) : « Age as a factor in marriage ». *American Sociological Review*, 1960, 15, pp. 517-529.

56. Gobineau (C. J.) : *Trois ans en Asie* (1855-1858). Paris, Hachette, 1859.

57. Guitton (J.) : *Essai sur l'amour humain*. Paris, Aubier, Editions Montaigne, 1948.

58. Gunther (H. F. K.) : *Le mariage, ses formes, ses origines*. Traduit sur la 3e édition allemande par L. Lamorlette, Paris, Payot, 1952.

59. Gurvitch (G.) : *La vocation actuelle de la sociologie*. Paris, P.U.F., 1963 (2e édition).

60. Hadavi (M.) : *Divorce et modernisme*. Téhéran, Librairie Monammadi, 1960 (en persan).

61. Hamilton (G. V.) : *A research in marriage*. New York, Prentice Hall, 1929.

62. Harsh (M.) et Schrickel (G.) : *Personality*. New York, The Ronald Press C°, 1950.

63. Harsh (M.) et Schields (W.) : « Happiness in relation to age at marriage ». *Social Hygiene*, 1920, 12, p. 403-410.

64 (a). Henry (L.) : « La situation démographique ». Population, 1953, 3, pp. 579-587.

65 (b). Henry (L.) : « Algérie, recensement de 1948, population musulmane ». *Population*, 1953, 3, pp. 587-590.

66 (c). Henry (L.) : « Aspects démographiques d'une région rurale de l'Iran ». *Population*, 1953, 3, pp. 590-592.

67 (d). Henry (L.) : « Fécondité des mariages au Japon ». *Population*, 1953, 4, pp. 711-731.

68. Hill (R.) : *Sociologie du mariage et du comportement familial 1945-1956.* La Sociologie contemporaine, l'U.N.E.S.C.O., 1958, 7.

69. Hill (R.), Christensen (H. T.) : « Campus values and mate selection ». *Journal of Home Economics*, 1945, 19, pp. 554-555.

70. Hollingshead (A. B.) : « Age relationship and marriage ». *American Sociological Review*, 1951, 4, pp. 492-499.

71. Joly (H.) : *L'esprit du droit familial dans l'islamisme.* Thèse de Droit, Dijon, 1902.

72. Kachefi (M.) : *Mariage en Islam.* (Recueil des traditions islamiques.) Librairie Zohouri, Téhéran, 1959 (en persan).

73. Kapadio (K. M.) : *Marriage and Family in India.* Bombay, Oxford University, 1958.

74. Karlsson (G.) : *Adaptability and communication in marriage, Totowa (N. J.).* Bedminster Press, 1963 (2e édition).

75. Katz (D.) and Braly (K. W.) : « Racial storeotypes of 100 college students ». *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 1933, 28, pp. 280-290.

76. Kennedy (S.) : *Introduction à l'Amérique raciste.* Traduit par Guyonnet. Paris, René Julliard, 1955.

77. Kennedy (R. J. R.) : « Premarital residential propinquity and ethnic endogamy ». *American Journal of Sociology*, 1943, 48, pp. 580-584.

78. Kennedy (R. J. R.) : « Single or triple melting pot ; intermarriage trends in New Haven, 1870-1940 ». *American Journal of Sociology*, 1944, 49, pp. 331-339.

79. Kerckhoff (A. C.), Davis (K.) : « Value consensus and need complementarity in mate selection ». *American Sociological Review*, 1962, 3, pp. 295-303.

80. Kernodle (W.) : « Some implications of the homogamy complementary needs theories of mate selection for sociological research ». *Social Forces*, 1959, 387, pp. 145-152.

81. Kinsey (A. C.), Martin (E.) : *Sexual behaviour in the human male.* Philosophia, W. B. Sanuders C°, 1948.

82. Kirkpatrick (C.) : « Factors in marital adjustment ». *American Journal of Sociology*, 1937, 43, p. 38.

83. Kirkpatrik (C.), Caplow (T.) : « Courtship in a group of minnesota students ». *American Journal of Sociology*, 1945, 51, pp. 114-125.

84. Krickemans (A.) : *Préparation au mariage et à la famille.* Paris, Casterman, Tournai, 1957.

85. Ktsanes (T.) : « Mate selection on the basis of personality type ». *American Sociological Review*, 1955, 20, pp. 547-551.

86. Lannes (X.) : « L'évolution des idées », *Renouveau des Idées sur la Famille*, 1954, Paris, P.U.F. (Cahier n° 18 des Travaux et Documents de l'I.N.E.D.), pp. 32-46.

87. Landry (A.) : *Traité de démographie*, Paris, Payot, 1949.

88. Launday (C.) : « Les parents devant le mariage de leurs enfants ». *L'Ecole des Parents*, 1958, 1, pp. 1-12.

89. Lebrat (S.) : « Le mariage dans les cités françaises, nuptialité, natalité et structures familiales ». *Informations Sociales*, 1958, 6, pp. 39-62.

90. Legall (A.) : « Difficultés d'adaptation à la famille et au milieu du conjoint ». *L'Ecole des Parents*, 1959, 4, pp. 9-22.

91. Lemasters (E. E.) : *Modern courtship and marriage.* New York, Macmillan, 1957.

92. Leplae (C.) : *Les fiançailles, étude sociologique.* Paris, P.U.F., 1947.

93. Levi-Strauss (C.) : *Les structures élémentaires de la parenté.* Paris, P.U.F., 1949.

94. Lewin (K.) : « The background of conflict in marriage ». *Modern Marriage,* éd. Moses Jung, New York, F.S. Crofts and C°, 1940, pp. 52-70.

95. Linton (R.) : *The study of Man.* New York, Appleton-Century Crofts, 1936.

96. Loeb (M. B.), Jacobson (A.) et divers : « Acculturation and illness », *Psychological Monographs,* 1948, 2, pp. 330-350.

97. Lorimer (F.) : *Culture and human fertility.* Paris, l'U.N.E.S.C.O., 1954.

98. Madjleci (M. T.) : *La parure des vertueux.* Téhéran, éd. Hadji Ahmad Agha Tabrizi, 1905 (en persan).

99. Maisonneuve (J.) : « Technique et problèmes de psychologie sociale ». *Bulletin de Psychologie,* 1960, 13, p. 617.

100. Mangus (A. R.) : « Relationship between the young woman's conception of her intimate male associates, and of her ideal husband ». *Journal of Social Psychology,* 1936, 7, pp. 403-425.

101. Marchand (H.) : *Le mariage mixte franco-musulman.* Alger, Vollot Debaco, 1964.

102. Marches (J. R.) : et Tubeville (G.) : « The effect of residential propinquity as a factor in mate selection ». *American Journal of Sociology,* 1958, 58, pp. 53-59.

103. Marvin (D.) : « Occupational propinquity as a factor in marriage ». *Selection of the american statistical association,* 1918, 16,, pp. 131-150.

104. Mead (M.) : *Coming of age in Samoa.* New York, William Morrow, 1928.

105. Michel des Accords : « Le mariage et la condition de la femme dans la famille paysanne ». *Informations sociales,* 1958, 6, pp. 66-82.

106. Michel (A.) : *Famille, industrialisation, logement.* Paris, C.N.R.S., 1959.

107. Mogey (J.) : « Les progrès des recherches sur la famille », l'U.N.E.S.C.O., *Revue Internationale des Sciences Sociales,* 1962, 3, pp. 435-451.

108. Mokri (M.) : « Le mariage chez les Kurdes », extrait de *l'Ethnographie, Revue de la Société d'Ethnographie de Paris.* Paris, Librairie Geuthner, 1962, pp. 43-68.

109. Moreno (J. L.) : *Fondement de sociométrie.* Traduit par J. Lesage et P. H. Maucorps, Paris, P.U.F., 1954.

110. Mukherjee (R.) : « Social mobility and age at marriage ». *Social Mobility in Britain.* London, ed. D. Glass, 1954, pp. 339-343.

111 (a). Mury (G.) : « Pour une sociologie de mariage ». *Informations sociales,* 1958, 6, pp. 5-27.

112 (b). Mury (G.) : « Le mariage en France, Sociologie d'une évolution ». *Informations Sociales,* 1958, 6, pp. 26-39.

113. Naraghi (E.) : *L'étude des populations dans les pays à statistiques incomplètes.* Paris, Mouton et Cie (s. d.).

114. Nikohar (A.) : *L'étude sociologique sur la délinquance juvénile à Téhéran.* Thèse d'Université, Paris, 1964, dactylographiée.

115. O.N.U. *Cycle d'études de 1961 sur la condition des femmes dans le droit de famille,* 1962, fas. 1-2, p. 80.

116. O.N.U. *Document Soa Esmp Genève,* 1961, 3.

117. Ormezzano (J.) : « Le mariage précoce ». *L'Ecole des Parents*, 1966, 1, pp. 16-27.

118. Ossia (P.) : *Mariage, explication de Charayé al Islam*. Téhéran, Librairie Akhtar Chemal, 1955 (en persan).

119. Panunzio (C.) : « Intermarriage in Los Angeles ». *American Journal of Sociology*, 1942, 41, pp. 670-701.

120. Pearson (K) : « Assortative mating ». *Man Biometrika*, 1903, 2, pp. 481-498.

121. Philips (A.) : *Survey of african marriage and family*. International African Institute, Oxford University Press, London, 1953.

122. Popense (P.) : « Early marriage and happiness ». *Social Hygiene*, 1926, 121, pp. 544-549.

123. Pressat (R.) : *L'analyse démographique, méthodes, résultats, applications*. Paris, P.U.F., 1961.

124. Prigent (R.) : « Notion moderne du couple humain uni par le mariage ». *Renouveau des Idées sur la Famille*. Paris, P.U.F., 1954 (Cahier n° 18 des Travaux et Documents de l'I.N.E.D.), pp. 304-318.

125. Rassekh (C.), Behnam (Dj.) : *L'introduction à la sociologie en Iran*, Téhéran, Mc Grouhil, 1964.

126. Ray (J.) : « Facteurs d'évolution de la famille musulmane ». *Renouveau des Idées sur la Famille*. Paris, P.U.F., 1954 (Cahier n° 18 des Travaux et Documents de l'I.N.E.D.), pp. 282-294.

127. Raymond Charles : *L'âme musulmane*, Paris, Flammarion (s. d.).

128. Samadi (H.) : *L'Iran prémédique*. Thèse d'Université dactylographiée, Paris, 1957.

129. Sauvy (A.) : « Préface ». *Renouveau des Idées sur la Famille*. Paris, P.U.F., 1954 (Cahier n° 18 des Travaux et Documents de l'I.N.E.D.), pp. 9-19.

130. Sauvy (A.) : *Théorie générale de la population*. Paris, P.U.F., 1954-1956.

131. Schep (G. J.), Roberts (L. A.) : « Residential propinquity and mate selection on a parish basis ». *American Journal of Sociology*, 1952, 58, pp. 45-50.

132. Schwarz (O.) : *Psychologie sexuelle*. Traduit par F. Duyckaerts. Paris, P.U.F., 1952.

Séminaire des questions sociales de la ville de Téhéran, publié par l'I.E.R.S. de l'Université de Téhéran, 1960.

134. Serra (A.), Soini (A.) : « La consanguinité d'une population ; rappel des notions et des résultats ; application à trois provinces de l'Italie du Nord ». *Population*, 1959, 1, pp. 47-72.

135. Smith (M.) : « A research note on homogamy of marriage partners ; selected physical characteristics ». *American Sociological Review*, 1946, 2, pp. 226-228.

136. Stoetzel (J.) : « Les changements dans les fonctions familiales ». *Renouveau des Idées sur la Famille* (Cahier n° 18 des Travaux et Documents). Paris, P.U.F., 1956, pp. 343-369.

137 Strauss (A.) : « Personality needs and marital choice ». *Social Forces*, 1947, 25, pp. 332-335.

138. Strauss iA.) : *A study of three psychological factors affecting choice mate*. Chicago, University of Chicago Libraries, 1945.

139. Stuart (I. R.) : « Complementary vs homogeneous needs in mate selection ; a television program situation ». *Journal of Social Psychology*, 1962, 56, pp. 291-300.

140 (a). Sutter (J.) , Tabah (L.) : « Fréquence et répartition des mariages consanguins en France ». *Population*, 1948, 3, pp. 608-630.

141 (b). Sutter (J.), Tabah (L.) : « Les dispenses d'âge au mariage depuis 1889 ». *Population*, 1948, 3, pp. 735-736.

142. Sussman (M. B.) : « Activity patterns of post parental couples and their relationship to family continuity». *Marriage and Family Living*, 1955, 17, pp. 338-341.

143. Terman (L. M.) : *Psychological factors in marital happiness.* New York, Mac Graw Hill, 1939.

144. Thomas (J. L.) : « The factor of religion in the selection of marriage mates ». *American Sociological Review*, 1951, 16, p. 491.

145. Twiesselmann (Fr.), Moureau (P.) et divers : « Evolution du taux de consanguinité en Belgique de 1918 à 1959 ». *Population*, 1962, 2, pp. 241-260.

146. Vazirnia (M.) : *Le mariage chez les chiites de l'Iran.* Thèse d'Université, Paris, 1963, dactylographiée.

147. Vinacke (W. E.) : « Stereotyping among national, racial groups in Hawaï, a study in ethnocentrism ». *Journal of Social Psychology*, 1949, 30, pp. 127-135.

148. Vieille (P.) : « Un mariage en Iran ». *Revue Française de Sociologie*, 1966, 7, pp. 48-57.

149. Waller (W.) : *The family, a dynamic interpretation*, revised by R. Hill. New York, Dryden, 1951.

150. Waller (W.) : *The old love and the new divorce and readjustment*, New York, Liveright, 1930.

151. Westermarck (E.) : *L'histoire du mariage.* Traduit par A. V. Gennep. Paris, Mercure de France et Payot, 1934.

152. Winch (R. F.) : *Mate selection ; a study of complementary needs.* New York, Harper, 1958.

153. Winch (R.F.) : « The theory of complementary needs in mate selection ». *American Sociological Review*, 1955, 20, pp. 552-555.

154. Winch (R. F.) : « The relation between courtship behaviour and attitudes among college men ». *American Sociological Review*, 1943, 8, pp. 164-174.

155. Wood (L. F.) : « Religious approach to marriage ». *Modern Marriage*, ed. Moses Jung, New York, S.F. Crofts and C°, 1940, pp. 322-335.

156. Wright (S.) : « Systems of mating, III Assortative mating based on romantic resemblance ». *Genetics*, 1921, 6, pp. 144-161.

157. Yeracaris (C. A.) : « Differentials in ideal family size, Buffalo, 1950 ». *Sociology and Social Research*, 1959, 44, pp. 8-10.

158. Zubrycki (J.) : *Polish immigrants in Britain*, London, ed Gunther, Beyer, Isaac, 1950.

TABLE DES MATIERES

Avant-propos I

Introduction 1

L'objectif et la méthode de la recherche 2
La définition de la notion « mariage » 8
Le mariage phénomène social, son but, son importance 9
Les formes anciennes du choix du conjoint 12
L'évolution du choix du conjoint 14
L'homogamie, principale caractéristique du choix du conjoint 16

a) L'homogamie géographique 20

b) L'homogamie dans les caractères somatiques 24

c) L'homogamie socio-culturelle 27
L'amour 36
L'influence parentale 38

Première Partie

L'ENQUETE A TEHERAN

Les remarques préliminaires 47
Quelques chiffres sur les différentes formes du mariage à Téhéran 47
Le choix de l'échantillon 52
Le questionnaire 53

CHAPITRE PREMIER

Les caractéristiques de la population observée.

Section I. — Les caractéristiques géographiques 59

a) L'origine géographique de la population de l'échantillon 59

b) La localité de résidence de la population de l'échantillon 71

Section II. — L'âge de la population observée au moment du mariage..... 76

Section III. — Les caractéristiques socio-culturelles 80

a) La profession des conjoints 80
b) Le niveau d'études des conjoints 83
c) La confession religieuse des conjoints 90

CHAPITRE II

La distance entre les conjoints.

A. — *La distance entre les conjoints concernant les caractéristiques physiques et sociales* 93

Section I. — La distance géographique 93
a) La résidence au moment du mariage 94
b) La nationalité et le lieu de naissance 97

Section II. — La distance d'âge entre les conjoints 103

Section III. — L'existence de lien de parenté entre les conjoints 110

Section IV. — La distance socio-culturelle entre les conjoints 112
a) L'homogamie socio-professionnelle 113
b) L'homogamie culturelle 121
c) L'homogamie religieuse 124

B. — *La distance globale entre les conjoints* 124

Section I. — La distribution de l'indice global selon la profession du mari.. 127

Section II. — L'influence du niveau d'instruction sur la distance globale entre les conjoints 128

Section III. — L'âge des maris et la distance globale entre les conjoints.... 134

Annexe : La structure de l'indice global 136

CHAPITRE III

Les circonstances du mariage.

Section I. — Les circonstances des rencontres 139
a) Les rencontres effectuées par les jeunes gens 139
b) Les rencontres effectuées par les parents (en cas de mariages arrangés).. 143

Section II. — Les cérémonies 146
a) Les cérémonies de fiançailles 146
b) La bague d'alliance 147
c) Les cérémonies du mariage 149

Section III. — Le mahr et les dépenses les plus importantes qu'occasionnne le mariage 151
a) Dépenses diverses 151
b) Le mahr dans le mariage 153

CHAPITRE IV

L'attitude de la population a l'égard des phénomènes relatifs au choix du conjoint.

Section I. — L'influence parentale et la liberté des jeunes 165

Section II. — Les préférences personnelles 166

Section III. — L'âge au mariage 167
a) Le mariage précoce 167
b) Le décalage d'âge entre les conjoints 173

Section IV. — L'activité professionnelle des femmes 174

Section V. — Le nombre d'enfants et les conseils éventuels des conjoints à leurs enfants 179

Deuxième Partie

L'ENQUETE A MECHED

Les remarques préliminaires 189

CHAPITRE PREMIER

Caractéristiques de la population étudiée.

Section I. — L'origine géographique 191

Section II. — L'âge au mariage 196

Section III. — Les caractéristiques socio-culturelles 200
a) La profession des conjoints 200
b) Leur niveau d'études 204
c) Leur appartenance religieuse 209

CHAPITRE II

La distance entre les conjoints.

A. — *La distance entre les conjoints concernant les caractéristiques physiques et sociales* 211

Section I. — La distance géographique 211

Section II. — La différence d'âge entre les conjoints 218

Section III. — La distance socio-culturelle 222
a) L'homogamie socio-professionnelle 222
b) L'homogamie culturelle 230
c) L'homogamie religieuse 232

B. — *La distance globale entre les conjoints* 232

Section I. — La variation de l'indice global selon le statut socio-professionnel du mari 234

Section II. — L'influence du niveau d'instruction sur l'indice global 237

Section III. — La distance entre les conjoints au cours des années à venir .. 240

Annexe : La structure de l'indice global 241

CHAPITRE III

Les circonstances du mariage.

Section I. — Les circonstances des rencontres 243

a) Les rencontres effectuées par les jeunes gens 243

b) Les rencontres effectuées par les familles (en cas de mariages arrangés) .. 252

Section II. — Les cérémonies 255

a) Les cérémonies des fiançailles 255

b) La bague d'alliance 259

c) Les cérémonies du mariage 261

Section III. — Le montant du mahr 263

CHAPITRE IV

L'attitude de la population a l'égard des phénomènes relatifs au choix du conjoint.

Section I. — L'influence des parents et la liberté des jeunes 269

Section II. — L'âge au mariage 274

Section III. — L'homogamie sociale et religieuse 280

Section IV. — Les cérémonies de mariages et de fiançailles 282

Section V. — L'activité professionnelle des femmes 284

Section VI. — Le nombre d'enfants et les conseils éventuels des conjoints à leurs enfants 286

Troisième Partie

L'ETUDE COMPARATIVE DU CHOIX DU CONJOINT A TEHERAN, A MECHED (EN IRAN) ET EN FRANCE

CHAPITRE PREMIER

Quelques caractéristiques du mariage en Iran et en France.

Section I. — La nuptialité en France et en Iran, son évolution et ses perspectives 303

Section II. — L'âge au mariage en France et en Iran, ses variations selon les groupes sociaux, ses tendances dans l'avenir 317

Section III. — La polygamie et d'autres formes spécifiques du mariage en Iran 324

CHAPITRE II

L'étude comparative de distance entre les conjoints.

Section I. — La fréquence de mariages interreligieux en Iran et en France.. 332

Section II. — Le milieu géographique et son emprise sur la formation des unions françaises et iraniennes 334

Section III. — La consanguinité 339

Section IV. — L'homogamie socio-culturelle 342

Section V. — Le décalage d'âge entre les conjoints 350

CHAPITRE III

Les circonstances du mariage et la liberté des jeunes dans le choix du conjoint 353

CHAPITRE IV

La fécondité et l'attitude de la population a l'égard du nombre d'enfants 359

Quatrième Partie

TENTATIVES D'ETABLISSEMENT D'UN SYSTEME DE MARIAGE QUI RENDE COMPTE DES FAITS DE SELECTION MATRIMONIALE, INTEGRATION DE CE SYSTEME DANS LE CONTEXTE DE LA SOCIETE GLOBALE.

Limites de la présente étude, origine de ces limitations 377

CHAPITRE PREMIER

Système actuel du choix du conjoint en Iran, les facteurs qui restent a sa base, et la théorie qui peut en rendre compte .....

Section I. — Système matrimonial à dominante parentale 381

a) Incidences de ce système sur la distance entre les conjoints 383

b) Incidences de ce système sur d'autres aspects relatifs au mariage 388

Section II. — Les facteurs générateurs de ce système matrimonial 391

a) Structure agraire de l'économie 391

b) Immobilisme géographique 392

c) Formes et structures des groupes 397

Section III. — Vers une théorie différentielle de la nuptialité 403

CHAPITRE II

Evolution et perspectives.

Section I. — La Société iranienne et les changements modernes en général .. 407
a) Les changements sociaux dont cette enquête peut rendre compte 407
b) Des signes précurseurs de la mobilité géographique 410
c) La famille, son éclatement et le sens de son évolution 414
Section II. — Le choix du conjoint et les transformations modernes 414
a) L'évolution de circonstances de rencontre entre les conjoints 417
b) L'évolution de la distance séparant les conjoints 422

Bibliographie 429

LIBRAIRIE GÉNÉRALE
DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
PARIS -- 1227
Dépôt légal : 1er Trimestre 1968

Printed in France

IMPRIMERIE R. VANÇON
77, rue du Cardinal-Lemoine
PARIS (5e)
N° 239 8-3-68